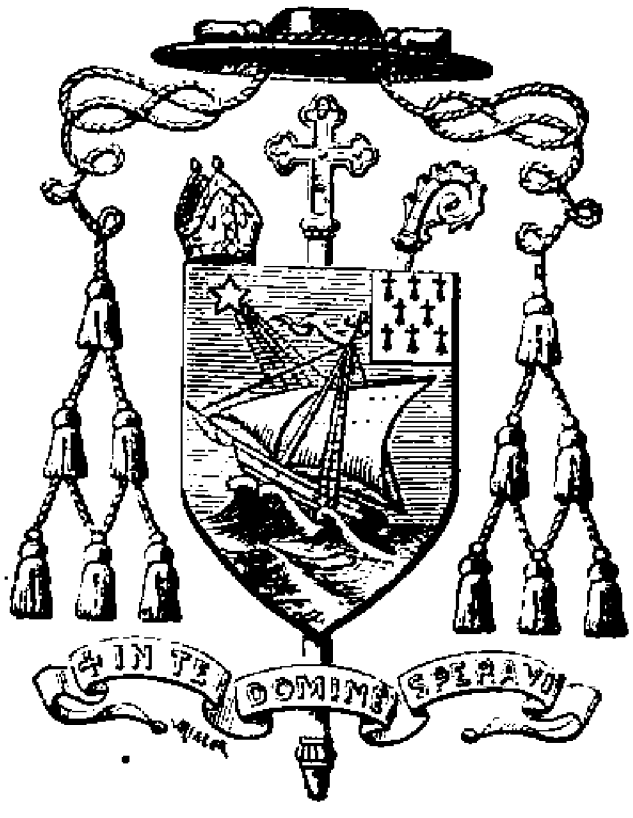


LETTRE PASTORALE

DE

Monseigneur l'Évêque de Quimper et Léon

A L'OCCASION

DE LA

PRISE DE POSSESSION DE SON DIOCÈSE

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Que les heures de l'existence sont diverses ! Tantôt elles sonnent gaîment à l'horloge du temps, tantôt elles se font entendre lentes et solennelles ; tantôt elles relèvent

le courage en présentant la victoire, tantôt elles sonnent terribles, comme l'heure de la bataille ; mais toujours elles nous rappellent que la vie de l'homme est un combat : *Militia est vita hominis* (1).

Il Nous avait semblé, N. T. C. F., que Dieu Nous avait dit, en confiant à nos soins une noble et belle paroisse toute palpitante encore du souffle des saints pasteurs qui Nous ont précédé : Dresse ici ta tente, et prends-y ton repos : *Sta in atrio Domini* (2). Mais il n'en était pas ainsi, et l'heure se fait entendre où, Nous réveillant de notre sommeil, il Nous répète comme au Prophète : Fortifie-toi, car il te reste une longue route à parcourir, *grandis enim restat via* (3).

C'est un sacrifice pour Nous, N. T. C. F., Nous aimions les hautes voûtes, les autels brillants d'or et de lumières, les chants sacrés et la foule pieuse, que Nous voyions se presser dans les vastes nefs de notre magnifique Basilique. Il Nous semblait que c'en était fini, et qu'après avoir, pendant des années, semé dans ce champ qui Nous était confié la moisson du Seigneur, Dieu Nous aurait donné notre repos. Mon Dieu, vos desseins sont insondables ! C'était à des choses plus grandes, à un ministère plus élevé, que vous deviez Nous appeler.

Vous pardonnerez à notre cœur, N. T. C. F., ces

(1) Job. — 7 — 1.
(2) Jér.
(3) Reg. III. 19 — 7.

retours vers un passé qui n'est plus. Dieu a parlé et Nous avons obéi.

C'est pour répondre à sa volonté exprimée par ceux qu'il a mis à notre tête, et par l'auguste et glorieux Pontife, chef et père de toutes les Eglises, que Nous avons dû briser avec nos habitudes de paix pour accepter le fardeau qui Nous a été imposé.

Hésitant longtemps, Nous avons retenu notre consentement, mais lorsqu'on Nous eut dit l'esprit chrétien, respectueux et sincère, qui distingue le diocèse pour lequel Nous étions désigné; quand on Nous eut nommé ce beau et religieux diocèse de Quimper et Léon, rien n'a pu retenir notre acceptation. Comptant sur la grâce de Dieu et la bonne volonté de tous, nos lèvres ont acquiescé à la demande, et Nous voilà au milieu de vous.

Depuis ce temps, N. T. C. F., vous dire notre impatience de vous voir, de vous serrer sur notre cœur, de vous aimer, de Nous sacrifier pour vous, est chose impossible. Il Nous semble déjà que Nous avons été toujours fils de cette noble Bretagne, à laquelle Nous vouons notre cœur, nos soins et notre sang, s'il le faut.

Nous nous présentons au milieu de vous sous les auspices de la Vierge Marie, que vous honorez d'un culte particulier, et sous ceux des saints patrons des antiques diocèses de Quimper et de Léon, et Nous déposons à leurs pieds toute notre bonne volonté et le désir que Nous avons de faire le bien parmi vous, en suivant la route qu'ils Nous ont tracée.

Quelle est, N. T. C. F., la mission que Nous avons à accomplir ? Ici-bas chacun a sa mission, et, dans l'échelle des êtres, il n'y en a pas un dont la note ne soit marquée dans le grand concert de la création, depuis l'humble travailleur qui féconde les champs par la sueur de son front, jusqu'au bienheureux, admirable harmoniste des concerts célestes. Plus on observe, plus on voit combien est vraie cette parole du Psalmiste : *Omnia in sapientia fecisti* (1). Vous avez, ô mon Dieu, tout ordonné avec sagesse.

Cette sagesse de l'ordonnance divine ne paraît nulle part avec une clarté plus complète que dans son œuvre par excellence, qui est l'Église. L'Église forme un ensemble d'une étonnante harmonie ! Tout s'y tient, tout s'y donne la main, pour concourir à la beauté et à la solidité du monument divin. A la tête de ce grand édifice est le Pape, lumière ardente et brillante, *lucerna ardens et lucens* (2), chargé d'enseigner et diriger les troupeaux et les pasteurs ; guide infaillible de tous. Sa parole, inspirée du divin esprit, a toute la grandeur, toute la vérité, toute l'infaillibilité de celle du Christ lui-même. Et, lorsque l'auréole d'une science incomparable, d'une grande Sainteté, s'unit à la hauteur de la dignité, comme dans l'Auguste Léon XIII, rien ne manque pour en faire un être surhumain, digne de nos

(1) Ps. III — 24.
(2) S. Jean. — V — 25.

hommages les plus profonds et de notre obéissance la plus complète.

Au-dessous de cette lumière de première grandeur, sont d'autres lumières, guides des peuples, successeurs des Apôtres, par leur enseignement, leur unité et leur sacerdoce. Eux aussi ont pour mission de diriger et d'enseigner. Et, si leur mission est moins étendue, elle n'en est pas moins sacrée et digne du respect de tous : ce sont les Évêques.

En parcourant vos côtes, si couvertes d'écueils, on voit, au sommet des rochers, des phares se dresser sur l'horizon. Dès que le soir arrive, ces tours silencieuses pendant le jour, s'illuminent, prennent vie. Leur rôle est de dire au marin : Prends garde à l'écueil, passe au large, si tu veux éviter le naufrage.

C'est là, N. T. C. F., un des côtés de la mission de l'Évêque. Il est chargé de veiller sur le troupeau confié à ses soins, de le prévenir du danger, de lui faire éviter les écueils. L'Église le pose comme un phare, pour éclairer la nuit, et, à chaque instant, elle a le droit de lui dire, comme l'ange au Prophète Isaïe : *Custos quid de nocte.*

L'Église a multiplié les Évêques et chaque jour le grand Pontife, qui Nous dirige avec tant de sagesse, en augmente le nombre, en fondant de nouveaux diocèses. C'est qu'à mesure que les siècles s'avancent, le nombre des écueils semble s'accroître. De même que dans ces fonds volcaniques, il suffit d'un instant pour soulever un

rocher et fermer un passage cher aux navigateurs, ainsi, de nos jours, dans le monde moral les écueils se multiplient et semblent plus que jamais inviter au naufrage. Des difficultés nouvelles se dressent de toute part. Mille obstacles enrayent la marche de l'Église. D'un autre côté, à mesure que le confortable grandit, il y a un besoin de jouir, de posséder, devant lequel toute vertu semble trembler sur sa base.

En face de ce débordement et de cette marche, pour ainsi dire, triomphale du mal, l'Évêque voit grandir sa mission.

Vos marins, N. T. C. F., sont toujours admirables, mais c'est surtout dans la tempête qu'ils se montrent dans leur incomparable grandeur. Tenant en main le gouvernail, ils regardent l'horizon avec assurance et sang-froid. Dès qu'ils voient bouillonner la mer, ils devinent un écueil, tournent la barre et évitent le danger. C'est ainsi qu'au milieu des difficultés qui l'environnent, l'Évêque, chargé de conduire le troupeau, doit tenir la houlette d'une main ferme et assurée ; plus que jamais l'Église et le Père commun des fidèles ont droit de lui redire la parole du Prophète : *Custos quid de nocte.* Vous qui veillez que voyez-vous au loin ?

Quels sont, N. T. C. F., les objets de la sollicitude pastorale ?

C'est d'abord ce clergé, qui par vocation se dévoue à la mission des âmes. Que sa charge est lourde et sa responsabilité considérable ! Développer dans les âmes

la vie divine ; éteindre dans les cœurs, par ses enseignements, ses exemples et ses prières, l'ardeur des passions qui bouillonnent au fond de tout être humain ; voilà la charge qu'il a assumée devant Dieu. A ce fidèle clergé, Nous dirons : Soyez nos dévoués coopérateurs ; aidez-nous à porter le fardeau qui pèse sur nos épaules ; Nous arrivons au milieu de vous comme l'envoyé du Seigneur, *qui vocatur a Deo tanquam Aaron* (1). Parmi vous notre mission sera celle d'un père, *ero vobis in patrem et vos eritis mihi in filios* (2). Nous lui dirons : Nous sommes un messager de paix, ce que Nous voulons, c'est que la charité du Christ règne au milieu de vous ; n'est-ce pas le vœu de saint Paul, ce grand éducateur des Évêques ? Nous lui dirons encore : Sachez vous ouvrir les cœurs des peuples par votre douceur et votre patience, vous concilier les pouvoirs publics par votre modération ; ils ont leur responsabilité devant Dieu, ils sont constitués pour les intérêts humains. Suivez le précepte de notre grand saint Paul : *Obedite propositis vestris*, obéissez à ceux qui vous sont préposés ; *ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris, reddituri.* Ils rendront à Dieu compte de vos âmes. N'oubliez jamais que votre Dieu est le Dieu de paix, qui a ressuscité J.-C. d'entre les morts, ce grand pasteur de nos âmes. *Deus autem pacis, qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium* (3).

---

(1) Hébr. V — 4.
(2) Char. II — 18.
(3) Hébr. XIII — 17.

Ne vous étonnez pas, Nos chers coopérateurs, de notre insistance sur ce sujet, vous y trouverez tout le secret de notre marche au milieu de vous. Nous vous rappellerons encore les conseils d'un Pontife vénéré : « Faites « tout ce qui dépendra de vous pour que les fidèles « pratiquent la charité, cherchent la paix et ne négligent « rien pour la conserver. En sorte qu'étouffant toutes les « dissensions, les rivalités et les rancunes, tous s'unissent « dans la même pensée en J.-C. » (1).

Laissez-moi vous citer un passage de saint Ambroise, et il vous dira avec quelle modération et douceur il faut agir avec tous : « Il n'y a rien d'aussi utile, dit ce grand « docteur, que d'être aimé. La bonté est une chose « populaire et agréable à tous. Rien ne s'insinue si « facilement dans le cœur des hommes. Si cette bonté « est accompagnée par la mansuétude, l'affabilité, la « suavité du discours, la distinction du langage, la « patience à écouter, à conseiller et à reprendre, elle « produit un immense effet et amène forcément les « hommes au bien » (2).

Ce qui Nous encourage, Nos chers coopérateurs, c'est que Nous savons la sincérité de votre foi et votre ardeur indomptable pour le bien. Vous êtes de cette race doublement française par sa naissance et par l'ardeur chevaleresque dans la lutte pour la vérité.

Un autre objet se présente à nos soins vigilants, ce

(1) Encyclique du 9 oct. 1846.
(2) S. Ambroise. De off. minist. — lib. II.

sont nos chères communautés et maisons religieuses, religieux et religieuses, frères et sœurs, chères âmes, cœurs privilégiés, qui ont su se donner tout entier et ne rien se réserver. Amis particuliers de Dieu, il Nous arrivera souvent d'aller à elles pour leur demander des prières. Tandis qu'avec notre clergé, Nous combattrons dans la plaine, Nous leur dirons de tendre, comme Moïse, les bras vers le Ciel.

Nous avons aussi, N. T. C. F., à soutenir et encourager les œuvres multiples qui florissent avec tant d'éclat dans ce beau diocèse. Ce sont les fruits du labeur et du zèle de nos saints prédécesseurs, comment ne tiendrions-Nous pas à les conserver dans toute leur fraîcheur. Parmi ces œuvres, l'une d'elles sera particulièrement chère à notre cœur : c'est l'œuvre de l'instruction de la jeunesse. Nos séminaires, nos pensions, nos écoles ! N'est-ce pas là l'espérance de l'avenir ? Donnez-nous une jeunesse chrétienne et l'Église et la France pourront compter sur des jours glorieux.

Mais, au dire de saint Paul, les Évêques ne doivent pas être seulement des sentinelles vigilantes, ils doivent aussi enseigner et défendre la vérité. Le grand Apôtre recommande à l'évêque Timothée de ne pas craindre, mais de faire instance pour faire pénétrer la vérité dans les âmes.

Il semble, N. T. C. F., qu'en lisant les pages lumineuses écrites par ces colonnes de l'Église, les Augustin, les Grégoire, les Basile, les Jérôme, les Thomas, les Bossuet;

en voyant les claires expositions qu'ils font de la vérité, il semble que les hommes devraient s'élancer vers elle, avec cette ardeur et ces élans sublimes de la mer dont parle l'Écriture, *mirabiles elationes maris*, mais il n'en est rien. Il y a, depuis le péché de l'homme, une telle déchéance dans ses facultés, qu'il faut souvent lui redire la vérité, pour qu'il puisse la saisir et s'en pénétrer. Bien plus, il y en a qui repoussent cette vérité et qui semblent se donner la mission d'en éteindre le flambeau dans les âmes. Excités par je ne sais quel esprit satanique, ils sèment l'erreur, la décorant d'une forme attrayante, semblables à ces loups ravisseurs qui revêtent la toison des brebis. Le mal qu'ils font ainsi est incalculable ; ils dispersent les troupeaux, égarent les âmes, soulèvent les orages dans les cœurs.

Parmi ces ruses, dont ils se servent avec une perfide adresse, est celle de chercher à persuader, comme le leur reprochait l'immortel Pie IX, que la religion est opposée à la gloire, à la prospérité des nations, ou aux nécessités d'une époque nouvelle. Erreur monstrueuse et que combat notre glorieux Pontife Léon XIII, quand il dit : « La foi au Christ, bien loin d'ôter les lumières « de la raison humaine, leur ajoute plutôt une nouvelle « splendeur, soit qu'elle les préserve des erreurs que « l'humanité peut encourir, soit qu'elle les fasse pénétrer « plus avant dans le vaste champ des choses intellec- « tuelles. » Erreur aussi vieille que le monde et que repoussait déjà le grand saint Augustin, quand il disait :

« Si les peuples qui obéissent, si les autorités qui « commandent, observaient les lois de l'Église, les nations « seraient l'ornement du monde, par le bonheur de la « vie présente en attendant l'Éternité » (1).

N'est-ce pas la traduction de ces paroles d'Isaïe : « Voici « ce que dit le Seigneur : Je suis le Seigneur, votre Dieu, « qui vous enseigne ce qui est utile. Si vous aviez observé « mes lois, votre paix serait comme un fleuve et votre « postérité se serait multipliée comme les sables de la mer. « *Hæc dicit Dominus ; Ego Dominus Deus tuus, docens te « utilia.... utinam attendisses mandata mea ; facta fuisset « sicut flumen pax tua, et fuisset quasi arena semen « tuum* (2). »

Or, N. T. C. F., l'Évêque par ordre de Dieu, comme successeur des Apôtres, est désigné pour se mettre à la tête des prédicateurs de la vérité. Il doit la produire, l'exposer et la défendre par sa parole et par ses écrits. C'est à lui qu'il a été dit, dans la personne des Apôtres : Allez, prêchez les nations, *docete omnes gentes*. Noble et grande mission qui, si elle est bien remplie, doit laisser à sa suite une traînée lumineuse.

Pour Nous, N. T. C. F., qui portons au front cette belle couronne de l'Épiscopat, Nous travaillerons de toutes nos forces à dissiper les préjugés, à éclairer les intelligences, à réchauffer les cœurs. Autant que notre faiblesse Nous le permettra, Nous montrerons les beautés

(1) Cité de Dieu.
(2) Isaïe. LXVIII — 17.

de la Religion ; Nous dirons combien elle est faite pour relever les courages et combien elle s'harmonise avec tout ce que l'humanité a de grand et d'élevé.

Nous n'ignorons pas les difficultés de la tâche, mais Nous avons pris pour devise ces paroles du livre des Psaumes: *In te Domine speravi*. Seigneur, j'ai confiance en Vous.

Pour accomplir, en effet, une mission aussi grande, où trouver le principe de force nécessaire ? N'est-ce pas une de ces œuvres gigantesques qui dépassent la mesure des forces humaines ? Oui ! si l'homme était réduit à son propre néant, s'il n'avait que sa langue pour enseigner, que son bras pour se défendre, il tomberait de fatigue sur le chemin ; mais j'entends l'Apôtre saint Paul qui me dit : *Omnia possum in eo qui me confortat*. Je peux tout avec la grâce de Celui qui me fortifie.

La grâce de Dieu est descendue en Nous, et, par la consécration sainte qui Nous a fait Pontife, Nous la possédons avec surabondance. Viens ! Nous a dit le Seigneur, et il a donné à notre bras la force et à notre voix la fécondité ; puis il Nous a dit : Marche, je serai avec toi ! En vain dirions-nous comme Jérémie : Seigneur, Nous ne savons que bégayer. Ne dis pas, Nous dit le Seigneur : Je suis un enfant, car Je suis avec toi. Je mettrai la parole en ta bouche, afin que tu élèves et abaisses, que tu édifies et plantes (1).

La grâce de Dieu sera donc notre premier secours et

(1) Jér. I.

notre plus ferme appui. Cette grâce que Dieu donne gratuitement à chacun afin qu'il puisse répondre à la pensée divine. Cette grâce, suite des mérites de J.-C., ne Nous fera pas défaut, Nous en avons pour garant la parole de saint Paul, le modèle des Évêques.

Après la grâce de Dieu, N. T. C. F., notre confiance repose sur cette admirable hiérarchie de l'Église catholique, armée divine, rangée en bataille, toujours attaquée et toujours invincible ; sainte et glorieuse phalange vouée à la défense et à la conservation de la vérité.

Il est dans la nature des choses que le faisceau soit d'autant plus fort, que les liens sont plus unis. Il en est de même dans l'Église, lorsque tous les ordres qui la composent restent unis, ils n'ont rien à craindre ni du temps, ni des orages. Toute branche séparée de l'arbre, dit le Saint-Évangile, se fanne, mais tout rameau attaché au tronc reçoit sa part de sève, fleurit et porte des fruits.

Aussi serons-nous toujours le fils soumis du successeur de saint Pierre. C'est le père de la grande famille catholique. Nous lui dirons avec saint Augustin : Voyez décidez, ô Saint-Pontife, si notre petit ruisseau coule de la même source que votre large fontaine. *Utrum noster licet exiguus rivulus, ex eodem quo etiam tuus abundaus manet capite fontis* (1).

Tel sera, après la grâce de Dieu, la raison de notre force et le motif de nos espérances. Quand, dans une

(1) Saint Aug. épist. 177

armée, le général a la force morale nécessaire pour commander non seulement aux soldats, mais aussi aux chefs des divers corps, cette armée marche vers la victoire.

Nous venons, N. T. C. F., recueillir un riche héritage. *Hæreditas mea præclara est mihi* (2). Ce vaste et beau diocèse que la mer enserre de presque tous les côtés. Il semble que la beauté de la nature, la richesse des sites et les dons spéciaux dont il est orné, ait fait germer, d'une façon particulière, dans le cœur de ses habitants, les grands et vigoureux rameaux de la foi chrétienne. De la vue de la mer, qui déroule ses flots avec tant de majesté et de si terribles colères, il semble qu'il doive naître de ces grandes pensées qui élèvent l'âme vers les régions supérieures. Rien, en effet, ne grandit et ne développe le sentiment de la puissance du Créateur, comme la vue de la vaste étendue des mers. Le marin, qui vit au milieu de ces grandes choses, est naturellement religieux. Il lui faut partout ce cachet de grandeur et d'élévation, de majesté et d'incomparable puissance qu'il trouve dans les vastes horizons qu'il parcourt. C'est pourquoi son âme tend à s'élever vers la mystérieuse et insondable divinité qui a fait les merveilles qui se déroulent devant ses yeux.

Mais Nous bornerons nous, N. T. C. F., à trouver dans ces causes tout humaines la conservation de la foi au milieu de vous ? Il y a des causes plus puissantes

(2) Ps. XV — 6.

et plus haut placées, et c'est à elles surtout, Nous n'en doutons pas, qu'est dû la grandeur du sentiment religieux qui fait de ce beau diocèse de Quimper et de Léon une portion à part dans l'héritage de l'Église.

Voyez, comme partout où coulent des eaux limpides, tout respire la vie et la richesse. Y a-t-il rien de plus vert et de plus beau que les rives égayées par les eaux courantes de vos charmantes rivières ?

Dans ce beau diocèse deux sources pures et fécondes ont coulé avec abondance, et, malgré des siècles, elles ont conservé leur fécondité première.

La première de ces sources, c'est saint Corentin. Qu'elle est pure et belle cette source ! et comme elle a bien tout ce qu'il faut pour entretenir la fécondité. Corentin ! Quel ouvrier Dieu s'était choisi ! Il l'avait parfait par la méditation, la mortification et la prière. Dieu seul sait ce qui se passait dans cette âme, lorsqu'elle habitait dans les solitudes de Plomodiern, les cloîtres saints de Land-Tévennec. Sous le feu ardent de la méditation, Dieu a rempli son cœur des fortes idées des saints missionnaires de son temps. Il appelle à son aide les saints Guénolé, Tudy et Conogan, puis il met la main à l'œuvre avec une ardeur indomptable et fonde l'Église de Quimper. Il sème dans ce champ du paganisme la bonne semence de l'Évangile, et cette terre, engraissée de ses sueurs, produit bien vite une abondante moisson.

Si l'Église de Quimper a le droit d'être fière de la longue série de saints et augustes personnages qui ont

donné à sa foi la force de traverser les siècles, sa sœur, la glorieuse Église de Léon, pour être venue cent ans plus tard, ne peut-elle pas aussi vanter son origine ? Qui donc n'admirerait les travaux de cet autre thaumaturge, saint Pol Aurélien ? Comme Corentin, dès l'âge le plus tendre, il se sent l'élu de Dieu. Comme le jeune Samuel, il dit : Parlez, Seigneur, votre serviteur écoute. Il va au hasard, prêchant, convertissant, jusqu'au jour où Dieu l'arrête, en le plaçant sur le siège épiscopal de Léon. Lui aussi est une source d'une incomparable pureté. Lui aussi est un ouvrier qui ne craint pas ses sueurs ; *bona miles Christi*, c'est un bon soldat du Christ !

Il utilise, comme saint Corentin, la sainteté de ceux qui l'entourent et appelle à son aide les saints Joévin, Kénan, Guévroc, Hervé, Goulven, Gouesnou et Ténénan. Comment ces saintes phalanges n'eussent-elles pas produit des merveilles ? Comment deux arbres si bien plantés que Quimper et Léon eussent-ils vu dépérir leur vigueur ? Ne cherchez pas ailleurs, N. T. C. F., la cause de la vitalité de la foi parmi vous.

Cette cause vous paraîtra encore plus claire, si à ces deux illustres fondateurs, vous ajoutez la longue suite des Saints-Pontifes, des zélés missionnaires, des pieux solitaires qui ont cultivé l'héritage de saint Corentin et de saint Pol.

Ce bel héritage, mes vénérés prédécesseurs l'ont laissé plein de vie et d'espérance. Que d'édification a donné

aux anciens d'entre vous ce savant et zélé Monseigneur Graverand, l'Évêque des tours de Saint-Corentin, cet ardent Monseigneur Sergent, le restaurateur de la Cathédrale, ce pieux Monseigneur Nouvel, qui a mené la vie du religieux sous la mitre ? Qui d'entre vous, N. T. C. F., n'a pas encore présentes devant les yeux, la bonté, la douceur, de Monseigneur Lamarche, que vous pleurez encore ? N'ont-ils pas, eux aussi, jeté une semence choisie ? Rendre les œuvres nombreuses et florissantes, terminer cette belle Cathédrale de Saint-Corentin, restaurer une foule de sanctuaires vénérés qui témoignent si bien de la foi des peuples qui les environnent, voilà leurs titres glorieux à la reconnaissance des fidèles.

Nous qui arrivons parmi vous que d'exemples Nous avons sous les yeux. La voie Nous est tracée par tous ces saints personnages, Nous n'avons qu'à la suivre.

Afin de ne pas laisser péricliter leurs œuvres, Nous ferons appel, N. T. C. F., à toutes les bonnes volontés. Nous dirons à tous : Venez et travaillons ensemble.

Nous vous appellerons, vous, d'abord, nos dévoués vicaires-généraux, vous qui avez porté avec tant de dignité le poids du deuil de cette Église.

Vous, vénérables membres du chapitre de notre église Cathédrale. Vous avez l'expérience des années, vous Nous aiderez à éclairer notre route.

Vous, maîtres et professeurs de nos séminaires et établissements religieux ; Nous vous suivrons avec

attention dans l'œuvre difficile que vous accomplissez. Nous vous dirons : *Depositum custodi*, veillez sur le dépôt qui est entre vos mains. Coupez, tranchez, arrosez, sarclez le champ qui vous est confié, afin que ces jeunes plantes portent des fruits de bénédiction.

Vous, curés, recteurs, aumôniers, vicaires, vous serez avec Nous les laboureurs courageux du champ confié à nos soins.

Et vous saintes et pieuses maisons de religieux et religieuses, vous Nous aiderez de vos prières, et vous deviendrez ainsi nos précieux auxiliaires.

Ainsi entouré, N. T. C. F., Nous pourrons envisager l'avenir avec assurance. Il ne Nous restera plus qu'à prier la douce Vierge Marie, mère de Dieu, les grands saints patrons de notre diocèse, pour que Nous puissions faire le bien, en continuant leur œuvre parmi vous.

Les temps sont durs, les vagues se soulèvent, mais l'étoile brille et la confiance en Dieu Nous éclaire. *In te Domine speravi.* Seigneur j'ai confiance en vous.

Priez, N. T. C. F., pour que cette confiance soit inébranlable.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Pour mettre notre Episcopat sous la protection du Saint-Cœur de Jésus et de la Très Sainte-Vierge, le

Dimanche qui suivra la réception de Notre Lettre, il y aura dans toutes les églises et chapelles de Notre Diocèse un Salut du T.-S. Sacrement avec chant du *Sub tuum præsidium.*

ART. II

A partir de ce même Dimanche pendant neuf jours, les prêtres ajouteront à la messe l'oraison : *Pro DD. Episcopo.*

ART. III

Nous exhortons nos pieuses filles des communautés religieuses et tous les pieux fidèles à réciter le chapelet et à faire une ou plusieurs communions à notre intention.

ART. IV

Nous maintenons tous les pouvoirs accordés par notre prédécesseur et par MM. les Vicaires-Capitulaires.

Et sera, Notre présente Lettre pastorale, lue dans toutes les églises et chapelles de Notre Diocèse le Dimanche qui suivra la réception.

Donné à Saintes, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Secrétaire, le 25 février 1893, fête de saint Concorde, évêque de Saintes.

HENRI-VICTOR

Évêque de Quimper et de Léon

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, Chan. hon., Sec.

Saintes. — Imp. Hus.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

N° 2.

MES CHERS COOPÉRATEURS,

Un coup malheureusement trop prévu vient de nous frapper.

Le Dimanche, 23 Avril, à 9 heures et demie du soir, s'éteignait dans la paix de Dieu, M. l'abbé Alphonse Serré, que vous entouriez tous d'une si profonde estime. Nommer M. Serré, c'est faire son éloge. Vous saviez son zèle, son ardeur pour le bien. Vous saviez aussi les connaissances profondes et la grande expérience qu'il avait acquises. Professeur, Recteur, Curé, il a rempli toutes ces diverses charges avec un dévouement que vous avez été à même de juger. Vicaire général pendant treize années, sous Monseigneur Nouvel et Monseigneur Lamarche, vous savez combien il s'est rendu digne de cette haute position. A deux fois différentes Vicaire Capitulaire, il a administré le diocèse de telle sorte qu'il n'a pas eu à souffrir de l'absence de ces deux pontifes. Vous aviez mis en lui, à juste raison, toute votre confiance. Sûr et prompt dans ses décisions, sa parole faisait loi parmi vous.

C'est cet homme de bien, ce prêtre modèle, ce grand cœur, cette haute intelligence que nous avons perdu.

Retenu par les obligations de la tournée pastorale, Nous n'avons pas pu l'assister dans ses derniers instants, c'est un regret pour Nous.

Mais, afin de satisfaire notre cœur et de payer la dette de reconnaissance contractée par Nous et le diocèse tout entier, Nous vous invitons à un service solennel, pour le repos de son âme, le mardi, 30 Mai, de cette année, à 10 heures du matin, à la cathédrale de Quimper.

Gouesnou, en tournée pastorale, le 24 Avril 1893.

† HENRI,

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 1 bis.

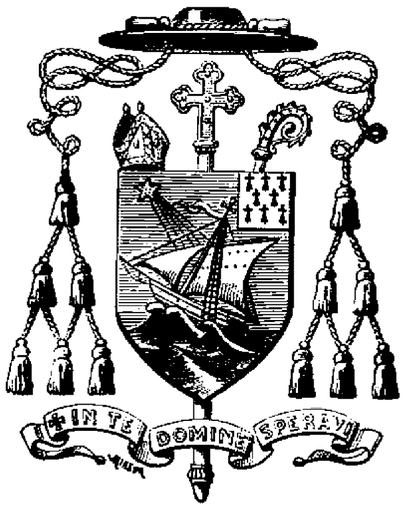
LIZER

ANN

AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

O KEMERET

AR GARG EUZ HE ESKOPTI



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER ANN ESKOPTI

1893

HERRI-VIKTOR-FELIKS VALLEAU

DRE C'HRAS DOUE HAG ANN TAD SANTEL AR PAB

Eskob a Gemper hag a Leon

D'ANN DUD A ILIZ HA D'AR GRISTENIEN EUZ HON ESKOPTI

Salud ha bennoz enn Hor Zalver Jezus-Krist.

Hor Breudeur ker,

Pegen dishenvel eo derveziou ar vuez ! Darn a dremen buan ha laouen, darn all a zo hirr, a ia goustad enn dro ; guech e kennerzont ar galoun o tiskuez d'hezhi ar viktor, guech e roont da glevet trouz skrijuz ar stourmad ; holl e lavaront d'heomp : « Buez ann den zo eur vrezell : *militia est vita hominis.* » (Job. vii. 1.)

Pa fiziaz enn-Homp eur barrez kaer ha brudet, he c'haloun c'hoaz o lamet evel pa glevje mouez ar Bastoret santel bet ennhi araoz-Homp, Ni zonje, H. B. K., beza klevet Doue o lavaret d'Heomp : « Savit aze ho telt, na gerzit ket pelloc'h : *sta in atrio Domini.* (Jer.) Fazia a reamp ; hag er mare-ma, o tont ec'hiz d'Hon divuna, ec'h aslavar d'Heomp evel d'ar

profet : « Kemer nerz, rak eleiz a hent ec'h euz c'hoaz da ober : *grandis enim tibi restat via.* » (III. Reg. xix. 7.)

Eunn diouer eo evid-Homp, H. B. K., rak karout a reamp bolz huel hag aoteriou skeduz hon Iliz-Veur leuniet gand ar bobl a zirede d'ann ofisou santel. Ne c'hortozemp netra ken ; ha kredi a reamp e roje Doue d'Heomp tro da ziskuiza goude beza, epad ur a vloavez, hadet evit'Han ar park fiziet enn-Homp. Mes, c'hui hebken, va Doue, a oar petra zo da zigouezout ! Ho sonj oa rei d'Heomp brasoc'h labour hag eur gark hueloc'h.

Ne rebechot ket d'Heomp, H. B. K., ar zell-ma a reomp ouz ann amzer dremenet. Senti Hon euz great ouz mouez ann Aotrou Doue. He volontez, merket gand ar re a lakeaz da c'houarn hor bro ha gand ar Pab brudet a zo tad ha penn ann holl ilizou, a ra d'Heomp dilezel eur plas didrouz evit kemer ar beac'h zo lakeat var hon diouskoaz.

Pell amzer Omp chomet heb rei hon asant. Mes, p'Hor boe klevet ar zantimanchou a feiz, a zoujanz hag a lealdet a gaver enn Eskopti kinniget d'Heomp, pa oue hanvet Eskopti Kemper ha Leon, neuze raktal Hon euz lavaret ia ; ha setu Ni enn ho touez, leun a fizianz e gras Doue hag e bolontez vad ann holl.

Ne oufemp lavaret d'heoc'h, H. B. K., peger braz mall Hor boa, abaoue ann deiz-ze, d'ho kuelet, d'ho starda var boull hor c'haloun, d'ho karet ha da labourat evid'hoc'h. Ni zo dija evel pa vemp bet a viskoaz euz bugale Breiz-Izel, ha d'hezhi e voestlomp Hor c'haloun, Hon holl aket, Hor goad, ma'r be ezom.

Daved'hoc'h e teuomp evel euz a berz ar Verc'hez Vari, kement karet enn ho pro, evel euz a berz Sent patronet eskoptiou Kemper ha Leon ; etre ho daouarn e lakeomp Hor bolontez vad hag ann ioul Hon euz d'ober vad enn ho touez o vale dre ann hent ho deuz hi heuliet da genta.

Da betra Homp-ni galvet, H. B. K. ? Er bed-ma pep hini en deuz he labour, hag euz ann holl gouadurien, n'euz ket unan na ve merket d'hezhan petra d'ober evit meuli Doue, koulz al labourer paour a laka eost puill er parkeier diouz c'huezen he dàl, hag ann ene euruz a zo o kana gand ann Elez kantikou dudiuz ar baradoz. Seul ma taoler evez, guelloc'h a ze e veler eo guir ar gentel-ma : « *Omnia in sapientia fecisti* (Ps. cm. 24). Pep tra, ô va Doue, oc'h euz reizet gand furnez. »

Ar furnez-ze, e neb leac'h n'he guelomp splannoc'h eged enn Iliz Santel, a zo kaera pez labour ann Aotrou Doue. Ann Iliz hed a hed a zo reizet gand eur vuiziegez burzuduz ! Ennhi ann eil loden a zalc'h d'eben, hag holl unanet e reont euz ar pez labour-ze, eunn dra gaer, stard ha paduz. Er penn huela ema ar Pab, « sklerijen lugernuz : *lucerna ardens et lucens,* » (Joan. v. 35.) karget da skolia ha da vleina ann denved hag ar bastored, ha goest d'hen ober heb fazia. He gomsou, desket d'hezhan gand ar Speret-Santel, a c'houlen beza doujet, rak ma'z int guir ha difazi koulz ha re Hor Zalver he unan. Pa vez oc'h heul ar garg huel-ze, evel m'her c'haver e Leon XIII, eur skiant dispar hag ar vrasa santelez, neuze e velomp er Pab eunn den dreist ann holl dud, hag a dle pep unan beza enn he genver leun a zoujanz hag a'zentidigez.

Izeloc'h eged ar goulou skeduz-ze, ez euz goulaou all, lakeat e leac'h ann Ebestel da sklerijenna ar boblou dre ho c'helennadurez. Ar re-ze eo ann Eskibien, karget ive da vleina ha da skolia ; ho galloud a zo berroc'h ; mes, santel eo evelkent, ha din a respet ann holl.

Pa dremener var hoc'h aochou, ker stank ar c'herrek ennho, e veler a bell touriou-tân savet var beg ar reier. A hed ann deiz ne lavaront netra ; mes, var ann abardaez, ho lagad o lugerni ec'hiz pa vent beo, a lavar d'ar moraer : dioual ouz ar garrek, dalc'h enn doun-vor, pe sûr te rai pense. Setu aze,

H. B. K., darn euz labour eunn eskob. Beilla a dle var ann denved fiziet ennhan, diskuill d'hezho ann danjer, ho fellaat diouz peb guall. Ann Iliz her laka evel eunn tour-tân e kreiz tevalijen ann noz, ha da bep mare e c'hell goulen outhan, evel ann Eal digant ar Profet Isai : *Custos quid de nocte ?*

Ann Iliz he deuz great kalz Eskibien, hag hed ann amzer, ar Pab hor gouarn gant kement a furnez, a gresk c'hoaz ann niver anhezho, oc'h ober eskoptiou nevez. Ar penn abeg a ze, eo ma teu bemdez stankoc'h ann danjeriou. A blasou zo, ann tan o virvi e kerc'hen ann douar a zistaol, e berr amzer, reier aoualc'h da stanka ouz ar moraer eunn hent a garie d'ober ; enn deiz hirio ive, er pez a zell ouz ann eneou, var gresk e za bepred ann danjeriou a ginnig ho c'has da goll. Gual dalc'het omp e peb giz. Diez braz eo d'ann Iliz kerzet. A hent all, dre ma teu madou d'ann dud e fell d'hezho beza muioc'h mui enn ho eaz, ha gant kement-ze dibaot hini a chomo fur.

Ar fallagriez o vont var gresk, evel pa ve dirollet neat a ro labour startoc'h d'ann Eskob. Kaer eo, H. B. K., guelet ho martolodet n'euz forz pe da vare ; mes, kaera ma vezont eo e kreiz ar barrou amzer. Ho dourn var ar stur, ho lagad, o sellet heb nec'h keit ha ma c'hell tizout, a anavez buan eur garrek el leac'h ma veler ar mor o virvi ; hag e tec'hont raktal diouz ann danjer. Er memez tra ive, neb zo karget da c'houarn ann eneou, pa'z eo ken diez he labour, a dle derc'hel mad d'he vaz a Eskob ha beza dispount ; biskoaz mui eged brema, ann Iliz ha Tad ann holl gristenien n'ho devoue leac'h da c'houlen diganthan : *Custos, quid de nocte ?* c'hui, a zo lakeat da evesaat, petra a velit a bell ?

Hag ouz petra, H. B. K., e tle eunn Eskob taoler evez ?

Da genta, ouz ann dud a Iliz, galvet da labourat evit ann eneou ; ha pounner ha tamalluz meurbed eo ar garg-ze. Krenvaat buez ar c'hras enn eneou ; terri, dre ho c'henteliou, ho skueriou mad hag ho fedennou, nerz ann ioulou fall a verv e

kaloun peb den ; setu aze ar garg ho deuz kemeret dirak Doue. D'hezho eta, Ni a lavaro : labourit kalounek a unan gan Heomp ; Hor sikourit da zougen ar beac'h zo var hon diouskoaz. Ni zeu enn ho touez evel digaset gant Doue, *qui vocatur a Deo, tanquam Aaron.* (Heb. v. 4.) Dont a reomp evel eunn tad, *ero vobis in patrem, et vos eritis mihi in filios.* Ni zo kannad ar peoc'h, ha ne glaskomp nemet lakaat karantez Jezus-Krist da rên enn ho touez ; hennez oa ive ioul sant Paol, skolaer braz ann Eskibien. Lavaret a raimp c'hoaz d'hezho : gounezit kaloun ar bobl dre ho touzder hag ho pasianted ; evit en em glevet gand ann dud e karg, ne c'houlennit ket re digantho. Barnet e vezint gant Doue a roaz d'hezho ann emell euz traou ar bed-ma. Heuliet eta kentel sant Paol : « *Obedite præpositis vestris :* sentit ouz ar re zo lakeat d'ho kouarn ; *ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri :* hi a vezo dirag Doue kred evit hoc'h eneou. Dalc'hit sonj mad, ho Toue a zo ann Doue a beoc'h, a dennaz euz mesk ar re varo, Jezus-Krist, mesaer braz ann eneou : *Deus autem pacis qui eduxit de mortuis pastorem magnum ovium.* » (Hebr. xiii. 20.)

Na vezit ket souezet, ma poezomp var gement-ma ; hor c'hoant eo diskuez, a vrema, ann hent a heuliimp enn ho touez. Digas a raimp c'hoaz sonj d'heoc'h euz kuzuliou eunn Tad doujet braz : « Grit kement a vezo enn ho kalloud evit lakaat ar gristenien da viret ar garantez, da glask ar peoc'h ha d'he c'henderc'hel koustet pe gousto. Ra vezo mouget peb dizunvaniez, peb guarisi ha peb kasoni, evit mac'h en em glevint holl hervez mennoz Jezus-Krist. » (Lizer ar Pab.)

Va lezit da lavaret d'heoc'h eunn nebeut a gomsou sant Ambroaz a ziskuez pebez douzder zo ret da gaout e kenver ann holl. « Netra talvoudusoc'h, eme ann doktor-ze, eged beza karet. Ar vadelez a blij hag a zo deuet mad gand ann holl. N'euz ket par d'hezhi evit dont a benn euz kaloun ann

dud. Da heul ar vadelez-ze, m'ho pe, evit ann holl, komsou c'houek, dous ha dibabet mad ; m'ho pe pasianted da zelaou, da guzulia, da repren, c'hui pezo galloud vraz var ann dud hag, heb mar ebed, ho lakai enn hent mad. »

Kenoberourien ger, eunn dra a ro kaloun d'Heomp ; gouzout pegen iac'h eo ho feiz, ha peger braz ïoul oc'h euz d'ober vad. C'hui a zo gallaouet dre ar goad ha dre ann nerz dispar a lakit da zifen ar virionez.

Eunn eil tra a c'houlen diganheomp aket vraz, ar c'houenchou menac'h ha leanezed, breudeur ha c'hoarezed, eneou karet, kalonou dibab ho deuz guezed en em rei holl da Zoue. Evel ma' zint karet dreist ar re all gand Hor Zalver, Ni a c'houlenno aliez pedennou digantho. Epad ma vezimp gand hor beleien o labourat var ann dachen, Ni ho alio da zevel, ec'hiz Moizez, ho daouarn varzu ann Env.

Red e vezo d'Heomp ive, H. B. K., reï skor da gement all a oberou a ra ker braz vad enn Eskopti. Ar re ze eo ar frouez euz aket ann Eskibien zantel oc'h euz bet araoz-Homp ; penaoz e oufemp ho lezel da voênvi ? Enn ho zouez, unan dreist ann holl, kelennadurez ann dud iaouank a vezo karet gan Heomp. Hor c'hlouerdi, hor skolachou ha skoliou ! Eno ema hor fizianz evit ann amzer da zont. Pa vezo ar iaouankizou kristenien vad, ann Iliz hag ar Franz a c'hello gedal derveziou kaer ha skeduz.

Mes, dioc'h lavar sant Paol, n'eo ket aoualc'h d'ann Eskibien beza var evez, ret eo c'hoaz prezeg ar virionez hag he difen. Ann Abostol braz a gemenn d'ann Eskob Timothe beza dizpount ha poania aketuz da lakaat ar virionez doun er c'halonou.

Pa lennomp, H. B. K., ann traou kaer ha freaz skrivet gant S. Aogustin, S. Gregor, S. Bazil, S. Jerom, S. Thomas ha Bossuet, e vemp o c'hortoz guelet ann dud o redet, evel ma lam ar mor, da dizout ar virionez, *mirabiles elationes*

maris ; siouaz ! n'eo ket ze a c'hoarvez. Abaoue m'eo deuet ar pec'hed da ziskar skianchou ann den, eo ret d'ezhan klevet meur a vech ar virionez, araog he digemeret hag he c'hompren. Bez' euz zoken hag a dro kein d'hezhi hag a labour da vouga ar sklerijen-ze enn eneou. Poulzet gand Spered ann ifern ec'h hadont gevier livet brao, evel ma teu bleizi iud da wiska krochen denved. Ne oufe den lavaret ann droug a reont evel-se, o kas ann denved du-ma du-hont, o touelli ann eneou, oc'h ober d'ar c'halonou beza direiz.

Unan euz ann troidellou a glaskont gand eunn ijin treitour, ec'hiz m'her rebeche d'hezho ar Pab Pii IX, a zo rei da gredi eo ar relijion enebourez da vrud ha da vad ar broiou koulz ha d'ar pez a c'houlenner enn amzer vrema. Hennez zo eur gaou mantruz, dislavaret krenn enn doare-ma gand ar Pab brudet Leon XIII : « Kredi e Jezus-Krist, e leac'h berraat skiant ann den a ro d'hezhan brasoc'h sklerijen, pe o viret outhan da fazia ec'hiz ma c'hellomp hen ober, pe o tigeri frankoc'h he speret e kenver kement all a draou a c'hell beza anavezet ganheomp. » Eur gaou koz evel ar bed ha diskuillet dija gant sant Aogustin pa lavare : « Ma karfe neb zo o senti, koulz ha neb zo o c'houarn miret lezennou ann Iliz, e ve eunn dudi guelet ann dud enn ho lijadur var ann douar-ma, o c'hedal euruzdet ann envou. » Hag aze na rear nemed displega ar c'homsou-ma euz ar profet Isai : « Klevit petra lavar ann Aotrou : Me eo ann Aotrou, ho Toue, a ro d'heoc'h kentel dalvouduz. M'ho pije miret va lezennou, ar peoc'h enn ho touez a vije bet evel eur ster vraz ; hag ho lignez a vije deuet ken niveruz hag ann treaz etal ar mor. *Hæc dicit Dominus : Ego Dominus Deus tuus, docens te utilia... utinam attendisses mandata mea ; facta fuisset sicut flumen pax tua,... et fuisset quasi arena semen tuum.* » (Isa. lxviii.)

Mad, H. B. K., ann Eskob, lakeat e plas ann Ebestel, a zo galvet dre urz Doue da veza e penn prezegerien ar virionez.

He diskuez, he displega hag he difen a dle dre skrid ha dre gomsou. D'hezhan koulz ha d'ann Ebestel eo bet lavaret : « It, ha kelennit ann holl boblou : *docete omnes gentes.* » Labour vraz ha kaer a daol sklerijen a bep tu pa ve great ervad.

Evid-Homp-ni, H. B. K., lakeat var hon tâl ar gurunen a Eskob, ni a labouro, euz hon holl c'halloud, da zismantri kement a vir ouz ann dud d'en em glevet o sklerijenna ar sperejou hag o tomma ar c'halonou. Dioc'h ma vezimp goest d'hen ober ni a ziskuezo pegen kaer eo ar relijion, a zo great mad evit kennerza ar galoun rak mac'h en em gav a unan gand ar pez a gaver a gaera hag a vella enn den.

Gouzoud a reomp eo diez al labour-ze ; mes, kemeret Hon euz evit *ger* ar c'homsou-ma euz psalmou David : « *In te, Domine, speravi :* Aotrou, enn-Hoc'h ema va fizianz. » Hag e pe leac'h, e leal, kaout nerz da erzel ouz eur garg ken huel ? N'Hon deuz-ni ket eul labour divent enn tu all da c'halloud ann dud ? Ia, ma vemp lezet gand hor sempladurez, ma n'hor be nemed hon teod ha brezeg, hor breac'h d'en em zifen, e kuesfemp skuiz-maro var ann hent ; mes, me glev ann Abostol sant Paol o lavaret d'inn : « *Omnia possum in eo qui me confortat* : pep tra zo em galloud dre c'hras ann Hini a zeu d'am c'hennerza. »

Dre verk ann Oleo sakr Hor greaz Eskob, grasou Doue zo bet roet d'Heomp barr Hor c'haloun. Deuet, a lavaraz d'Heomp ann Aotrou Doue, ha raktal e roaz nerz d'hor breac'h, ha galloud d'hor mouez. « Kerzit brema, emezhan c'hoaz, me a vezo ganheoc'h ! » Ne dalv netra d'Heomp lavaret evel Jeremi : « Besteod ounn, va Aotrou. Ne lavarit ket, eme ar mestr ; n'edoun nemed eur bugel, rak me a zo ganheoc'h. Me lakai var ho muzellou komzou a rai d'heoc'h beza goest da huelaat ha da ziskar, da zevel ti koulz ha da zouara eur vezen. » (JER. I.)

Hor c'henta hag hor starta skoazell a vezo eta gras Doue, ar c'hras-ze roet evel aluzen da bep unan evit ma c'hello ober

ar pez a c'hed Doue diganthan. Ia, ni hor bezo ar c'hras-ze gounezet d'Heomp gant Jezus-Krist ; ha ni a gemer evit kred a gement-ze komsou ann Abostol sant Paol, skuer ann Eskibien.

Goude gras Doue, H. B. K., hor fizianz zo e reizou burzuduz ann Iliz katholik, arme ann envou, renket var ann dachen, ato great brezel d'hezhi, ha morse trec'het ; he gloar eo beza galvet da zifen ha da viret ar virionez.

Eur gorden he deuz seulvui a nerz m'eo startoc'h troet ann neudennou ennhi. Evel-se a c'hoarvez ive gand ann Iliz ; pa jom unanet mad kement a zo ennhi, n'ho deuz leac'h ebet da gaout aoun euz ann amzer hag ann arneu. Ar skour distaget diouz ar vezen a zeu da voenvi, eme ann Aviel ; ann hini avad zo stag ouz ann dreujen a gendalc'h buez ennhan, a zoug bleûnv ha frouez. Rak-ze, Ni a vezo bepred eur bugel sentuz d'ann hini zo var Gador sant Per. Hennez eo tad ann holl gristenien. Ni lavaro d'hezhan, evel sant Aogustin : « Guelit ha diskleriet, ô Tad Santel, hag hen a ziret hor sterik dister euz ar memez eienen gand ho ster vraz ha ledan : *utrum noster licet exiguus rivulus, ex eodem quo etiam tuus abundans manet capite fontis.* »

Setu aze, goude gras Doue, petra roi d'Heomp nerz ha fizianz. Pa ve ar jeneral doujet aoualc'h evit ma sento outhan n'eo ket hebken ar zoudardet, mes ive ann ofiserien, neuze ann arme a jomo ann treac'h ganthi.

Eul leve pinvidik a ziguez d'Heomp, H. B. K. : *Hæreditas mea præclara est mihi* (Ps. xv. 6). Eunn Eskopti braz ha kaer, kelc'hed koulz lavaret gand ar mor. Lavaret e ve, ho deuz gened ar vro, ar guel dispar hag ar madou dibab zo ennhi lakeat da zivoan ha da greski, ec'hiz ne ra ket el leac'h all, ar feiz kristen e kaloun he bugale. Pa veler ar mor o ruilla he darsiou huel, avechou kounnaret, e teu er spered peadra d'her sevel etrezeg ann env ; rak netra koulz hag ar guel euz ar mor braz ne ziskuez d'heomp holl-c'halloud hor

C'hrouer. Ar martolod a zalc'h d'he gredennou mad, abalamour ma tremen he vuez dirag ann daolen-ze. Ne blij d'hezhan nemed ar pez a zo braz, huel ha gallouduz ec'hiz ar mor ato dispak a bell dirazhan pegeit bennag ez afe. Rak-ze he speret zo douget varzu ann Doue kuzet a reaz ann holl draou burzuduz zo dirag he zaoulagad.

Mes, ha ne gavimp-Ni, H. B. K., ken abeg nemed hennez ma'z eo chomet ar feiz enn ho touez ? Bez' euz re all c'hoaz krevoc'h hag ho deuz, sûr Omp, dalc'het stard ar c'hredennou-ze a ra euz Eskopti Kemper ha Leon eul loden ar gaera e leve ann Iliz santel.

Guelit, e kement leac'h ma red ann dour sklear pep tra a boulz iac'h ha founnuz. Petra zo kaeroc'h eged ar glazennou a dremen dreizho steriou koant Breiz-Izel ?

Enn hoc'h Eskopti diou eienen neat a redaz puill, ha goude meur a gantved e kendalc'hont da binvidikaat ar vro. Ar genta euz ann diou eienen ze eo sant Korantin. Korantin ! Pebez labourer a choazaz eno ann Aotrou Doue ! Enn eul leac'h distro, dre ar binijen hag ar beden hen devoa great eur zant anhezhan. Doue hebken a oar petra dremene er galoun-ze p'edo e koajou Plomodiern hag e abati Landevennek. Epad ma troe he speret var zu Doue, enn he galoun tomet e teu ioulou ar zent hag ar visionerien euz he amzer. O veza galvet d'he zikour sant Guenole, sant Tudy ha sant Konogan, e stag kalounek d'al labour evit diazeza Iliz Kemper. Enn dachen-ze goloet a baianet e taol had benniget ann Aviel, ha glebiet gand he c'huezen, ann douar-ze a zoug heb dale eunn eost puill meurbed.

Mes, ma'r d'eo eunn henor evit Iliz Kemper kaout kement all a zent hag a dud brudet a roaz d'he feiz nerz da zont beteg ann deiz hirio, Eskopti Leon, daoust m'eo ganet kant vloaz divezatoc'h, hen deuz ive tro d'en em veuli. Piou ne jomfe souezet dirag labourou ha burzudou sant Paol-Aurelien ?

Evel Korantin, azaleg he genta iaouankiz e klev Doue ouz he c'hervel ; hag evel ar bugelig Samuel e lavar : « Komsit, Aotrou, ho servicher a zelaouo. » Mont a ra du-ma du-hont o prezeg, oc'h ober kristenien, ken na zeu Doue d'her lakaat var eur gador a Eskob, e Leon. Hennez ive zo eunn eienen, ar sklera a oufet da gaout, hag eur micherour dizamant ouz ar boan : « *Bonus miles Christi* ; eur zoudard kalounek da Jezus-Krist. »

Evel Korantin, e lakai da dalvout santelez ar re zo enn dro d'hezhan hag e c'houlenno sikour digant saut Jaoua, sant Kenan, sant Guevrok, sant Goulven ha sant Herve. Kement all a dud santel unanet a dlie ober labouriou dispar, ha diou vezen douaret mad evel Eskoptiou Kemper ha Leon, ne c'hellent ket en em zinerza. Aze hebken ema ar penn abeg ma'z eo chomet ar feiz ker birvidik enn ho touez. Her guelet a reot c'hoaz splannoc'h mac'h evesaït ouz ann niver braz a Eskibien zantel, a visionerien kalounek, a venac'h devot a labouraz tachen sant Korantin ha sant Paol. Al leve-ze, H. B. K., hoc'h Eskibien diveza ho deuz hen dalc'het enn doare ar vella. Pebez vad na reaz ket d'ar re gosa ac'hanoc'h, ann Aotrou Graveran, ken desket, ken aketuz, Eskob touriou Sant-Korantin ; ann Aotrou Sergent, ken douget da gaeraat he iliz katedral ; ann Aotrou Nouvel a gendalc'haz, hag hen Eskob, da veva ec'hiz eur manac'h ; piou ac'hanoc'h, H. B. K., a oufe beza dizonjet madelez ha douzder ann Aotrou Lamarche, pa vouelit c'hoaz d'hezhan ? N'ho deuz hi ket ive hadet greun dibab ? Ober eleiz a labouriou paduz, peur-zevel ha peur-gempen katedral Sant-Korantin hag eunn niver braz a ilizou all zo eunn testeni sklear euz feiz tud ar vro, setu aze petra ro guir d'hezho var anaoudegez vad ar gristenien.

Nag a skueriou kaer a zo dirag hon daoulagad pa zigue-zomp enn ho touez. Ar re-ze ho deuz merket ann hent, n'hon euz nemed he heulia.

Evit miret na ielo ho labourou da netra, Ni a c'houlenno sikour digand ann holl dud a volontez vad. Ni lavaro d'ann holl, H. B. K., deuit ha labouromp a unan.

C'hui a c'halvimp da genta, hor Vikelet vraz ken douget evid'Homp, hag oc'h euz guezet erzel ouz ar beac'h p'edo Iliz Kemper e kaonv. C'hui, Chalouniet euz hon Iliz Katedral, gand ar vuiziegez a ro d'heoc'h ann oad, c'hui a daolo sklerijen var hon hent.

C'hui, Renerien hor c'hlouerdi hag hor skolachou kristen, evez mad a lakaimp ouz al labour diez oc'h euz da ober ; ha lavaret a raimp d'heoc'h : « *depositum custodi* : beillit var ann tenzor zo etre ho taouarn. » Troc'hit, ha troc'hit dizamant, dourit ha c'huennit ar park fiziet enn hoc'h, evit ma tougo ar plantennou iaouank-ze frouez mad ha puill.

C'hui, Persouned, Kureet ha Beleien ar c'houenchou a labouro kalounek, a unan gan'Heomp, ann dachen zo roet d'Heomp ar garg anhezhi.

Evidoc'hui, Relijiuzed ha Leanezed santel zo er c'houenchou, dre ho pedennou c'hui a roi d'Heomp eur skoazel talvouduz meurbed.

Harpet mad evel-se e c'hellimp, H. B. K., sellet heb nec'h ouz ann amzer da zont. N'hor bezo ken mui d'ober nemed pedi ar Verc'hez-Vari, Mam Doue, hag ar Zent patrounet hon Eskopti, evit ma vezimp goest d'ober var ho lerc'h ar vad ho deuz hi great enn ho touez.

Kriz eo ann amzer, ann tarsiou a zav huel, mes, ar stereden zo ive o para, ha fizianz hon euz e Doue : « *In te, Domine, speravi* : ennoc'h, Aotrou, ema va fizianz. » Pedit, H. B. K., evit ma kendalc'ho bepred ar fizianz-ze.

ENN ABEG D'AR PEZ HON EUZ LAVARET D'HEOC'H,

Goude beza en em erbedet ouz Doue,
E c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

I Artikl.

Evit lakaat hor c'harg a Eskop dindan skoazell ar Galoun-Zakr a Jezuz ha skoazell ar Verc'hez-Santel, d'ar zul goude ma tiguezo al lizer-ma, e vezo, enn holl ilizou euz hon Eskopti, kanet ar *Sub tuum præsidium*, ha roet benediksion ar Zakramant.

II Artikl.

Azaleg ar zul-ze, epad nao devez, ar veleien a lavaro, enn oferen, ar beden evit ann Aotrou'nn Eskob.

III Artikl.

Alia a reomp al Leanezed devot hag ann holl gristenien vad da lavaret ar chapeled ha d'ober eur gommunion pe ouspenn evidHomp.

IV Artikl.

Kenderc'hel a reomp d'ar Veleien ann holl c'halloud roet d'hezho gand ann Aotrou'nn Eskop diveza pe gand ar Vikelet vraz.

Hag a vezo ar gemennadurez-ma lennet enn holl Ilizou euz hon Eskopti, d'ar zul varlerc'h ma tiguezo er parreziou.

Roet e Sent, dindan Hor siel, merk Hon armou, ha siel Hor Sekretour, d'ar 25 a viz C'huevrer 1893, gouel S. Konkord, Eskob Sent.

† HERRY-VIKTOR,
Eskop Kemper ha Leon.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskop :
QUEINNEC,
Chaloni a henor, Sekretour.

N° 3.

LETTRE

DE

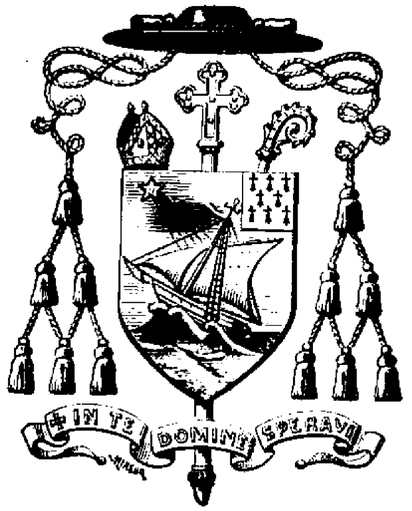
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A SON CLERGÉ

SUR LA VISITE PASTORALE

ET L'APPLICATION

DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES FABRIQUES



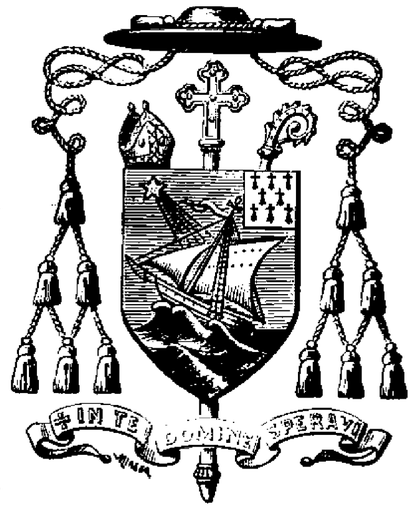
QUIMPER

TYPOGRAPHIE DE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1893

N° 3.



LETTRE(*)

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A SON CLERGÉ

SUR LA VISITE PASTORALE

ET L'APPLICATION

DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES FABRIQUES

Nos chers Coopérateurs,

Durant Notre visite pastorale, Nous avons pu constater le trouble et les craintes que le nouveau règlement d'administration des Fabriques, a jetés au milieu de vous et de vos Conseils de Fabrique. Nous eussions déjà répondu à ces préoccupations si Notre laborieuse tournée n'eut pas pris tous nos instants.

Avant de vous entretenir sur ce sujet, permettez-Nous,

(*) *Cette Lettre ne doit pas être lue en chaire.*

chers Coopérateurs, de vous dire combien le parcours de l'Archiprêtré de Brest Nous a laissé une excellente impression. Nous avons trouvé dans toutes les belles et chrétiennes paroisses du Léon et de la Cornouaille que Nous avons visitées, un accueil de nature à satisfaire Notre cœur. En voyant accourir à Notre rencontre les populations empressées, en voyant l'accueil sympathique et filial de Nos recteurs et de Nos curés, Nous avons été grandement réjoui. Que de belles et splendides églises Nous avons vues ? Que de soins donnés à l'ornementation des sanctuaires pour honorer Notre présence ! Que de presbytères où régnaient l'ordre et le calme qui manifestent un véritable esprit sacerdotal ! Presque partout, Nous avons trouvé les choses saintes traitées avec tout l'honneur qui leur est dû. Tabernacles, vases sacrés, fonts-baptismaux, sacristies, par le soin dont ils sont entourés, témoignent de l'esprit de foi de ceux qui en ont la garde précieuse. Et si quelques ombres se sont présentées à Nous, elles ont été si légères, qu'elles n'ont laissé aucune trace dans Notre esprit.

Ce qui Nous a frappé à un haut degré, et ce qui a réjoui Notre âme, c'est de voir combien l'esprit de charité régnait parmi Nos prêtres. Tous s'entr'aident, ne craignant pas les fatigues que causent de laborieuses paroisses, pour se rendre aux invitations des confrères avec une charité toute chrétienne et sacerdotale. Prêcher, confesser, préparer aux saints Mystères et à la Confirmation d'innombrables légions d'enfants ; Nous entourer à Notre arrivée pour Nous faire honneur, et

donner plus d'éclat aux cérémonies : voilà ce que Nous avons vu partout. En sorte que souvent ces paroles du Divin Maître revenaient à Notre esprit : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* (S. Jean, ch. xiii, v. 35) : c'est à l'attachement que vous aurez les uns pour les autres, que l'on vous reconnaîtra comme mes disciples.

Nous avons aussi été frappé du grand calme dans lequel vous vivez, dans les circonstances difficiles que Nous traversons. Ayant confiance dans la divine Providence et dans les promesses du Christ à son Église, vous laissez aux enfants du siècle les choses et les préoccupations terrestres, pour ne penser qu'à accomplir votre mission toute religieuse. Nous avons vu combien, en fils soumis de l'Église, vous entriez dans les vues du grand Pontife qui la gouverne. Tous vous sentez que l'avenir pour la Religion, comme pour la France, est dans l'union de toutes les volontés autour de la volonté inspirée de Notre père Léon XIII.

Nous avons vu avec quel soin et quel désintéressement vous agissez à l'égard des diverses institutions et écoles de vos paroisses. Partout où le Christ est en honneur, partout où la religion est traitée avec déférence, que les maîtres et maîtresses soient congréganistes ou laïques, vous avez pour tous une égale bienveillance.

C'est, en effet, par un enseignement respectueux des croyances que la foi et la morale se conserveront parmi vos populations. Tel est, Nos chers Coopérateurs, le spectacle dont

Nous avons joui pendant Notre tournée pastorale et telle est la cause qui a soutenu Nos forces au milieu de Nos fatigues. Nous Nous sommes mis en entier au service de Nos Curés et de Nos Recteurs, pour le bien de leurs paroisses et la gloire de Dieu, Nous rappelant ces paroles de saint Paul : *Ego autem libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* (CORINTH. II, ch. XII, v. 15.)

A Notre retour dans Notre ville épiscopale, Notre première pensée a été de venir en aide à vos préoccupations, en vous donnant Nos instructions sur les nouveaux règlements de Fabrique.

La loi de finance, du 26 Janvier 1892, avait déjà soumis les budgets et comptes de Fabrique aux règles de comptabilité des autres établissements publics, ne laissant plus aux Évêques qu'un contrôle secondaire et fictif.

Quel motif a dicté la législation nouvelle ? Nous n'avons pas à Nous en occuper, Nous y verrons le désir de donner plus de régularité et de cohésion à l'administration des deniers des Fabriques, et Nous Nous contenterons de vous donner quelques courtes explications sur le règlement arrêté en Conseil d'État, le 27 Mars dernier.

L'établissement du budget de l'année 1894, devant conduire à un compte à déposer en 1895, sera soumis au nouveau règlement interprétatif de la loi du 26 Janvier 1892, il est donc nécessaire que l'exercice de ce budget soit formé suivant la nouvelle législation.

Du reste, peu de dispositions nouvelles ont été ajoutées

aux anciennes. Cependant, il est certains points sur lesquels vous serez heureux d'avoir des indications que vous pourrez transmettre à vos Conseillers de Fabrique.

Rien n'est changé dans les élections annuelles ou triennales des dignités de la Fabrique, chaque année donc, il sera, comme par le passé, procédé aux élections du président et du bureau.

Mais comme le choix du trésorier peut entraîner certaines difficultés, par suite des règles de comptabilité appliquées à sa gestion, Nous donnerons quelques explications concernant cette fonction, dans son application à la loi du 26 Janvier 1892 et au règlement du 27 Mars 1893.

Trois éventualités peuvent se présenter par rapport à la gestion des fonds de la Fabrique :

Ou bien, 1° le trésorier accepte le rôle de comptable ;

Ou bien, 2° la Fabrique choisit un comptable en dehors de ses membres ;

Ou bien, 3° la gestion est laissée aux mains du percepteur, nommé d'office par le Préfet.

I. — La fonction de comptable peut être exercée par le trésorier.

D'après le règlement du 27 Mars 1893, le marguillier élu prend le titre de trésorier-comptable. Dans ce cas, voici quelle est sa position par rapport à la loi :

1° Il ne touche aucun traitement ;

2° Il n'a pas de cautionnement à verser ;

3° Il doit suivre les règles de comptabilité appliquées aux

bureaux de bienfaisance et aux hospices, c'est-à-dire payer sur un mandat délivré sur papier libre, par le président du bureau de la Fabrique, les sommes régulièrement votées par le Conseil ;

4° Sa comptabilité est soumise au contrôle des inspecteurs des Finances.

En ce cas, il sera tenu de produire ses livres de comptabilité, s'il est présent ; s'il est absent, la constatation de son absence sera une excuse suffisante.

5° La fonction de trésorier-comptable n'est incompatible avec aucune profession.

Les seules modifications apportées par le règlement du 27 Mars, sont donc :

1° L'inspection de l'inspecteur des Finances ;

2° Le contrôle du Conseil de Préfecture ou de la Cour des Comptes substitué à celui de l'Évêque ;

3° La production des pièces justificatives, sur papier libre, assignées aux comptes des hospices et bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire : mandat-mémoire signé par le Président du bureau, acquitté par le destinataire, timbré comme toute quittance au-dessus de dix francs.

Ces explications données, MM. les trésoriers comprendront que leur charge ne sera pas sensiblement modifiée, et Nous espérons qu'ils consentiront à la conserver, évitant ainsi des frais inutiles et l'immixtion, toujours fâcheuse, d'un étranger dans les affaires de la Fabrique.

II. — Si le Trésorier n'accepte pas la fonction de comptable,

un comptable peut être choisi par la Fabrique en dehors de ses membres. En ce cas, le comptable ainsi désigné doit :

1° Prêter serment devant la Fabrique.

2° Fournir un cautionnement, basé sur les indications du règlement du 27 Mars.

3° Il touchera les honoraires établis par le règlement cité plus haut.

4° Il sera soumis au contrôle de l'inspecteur des Finances, et à celui du bureau des marguilliers.

5° Il ne pourra gérer les intérêts de plusieurs cantons.

6° Il assumera la responsabilité de la gestion, en exemptant par là le trésorier.

7° Il recevra les fonds et valeurs de la Fabrique, assistera à la levée des troncs, encaissera le produit des quêtes.

8° Il pourra être chargé de la rentrée des fonds et casuels.

III. — Si le trésorier ne remplit pas les fonctions de comptable, et si la Fabrique n'en prend pas un de son choix en dehors de ses membres, le Préfet désigne d'office le percepteur du canton.

En ce cas, celui-ci encaisse les titres, valeurs et fonds de la Fabrique ; il lève les troncs ; il a droit aux mêmes remises que le comptable ; il exonère le trésorier de toute responsabilité. Sa fonction, comme celle du comptable, peut cesser à la fin de chaque année si la Fabrique nomme elle-même un comptable.

OBSERVATIONS

1° Les curés et trésoriers, peuvent toujours, servir d'intermédiaires pour les recettes et les paiements, dans les conditions indiquées aux articles 3 et 4 du règlement du 27 Mars.

2° Si le nom du comptable n'est pas désigné sur le budget, il doit être communiqué à l'Évêché, avant le 1er Octobre.

3° Quand bien même la Fabrique aurait un comptable ou le percepteur pour gérer ses fonds, elle doit toujours avoir un trésorier parmi ses marguilliers.

4° Les formules de budget seront expédiées de manière à ce que l'on puisse s'en servir dans la session régulière du premier dimanche de Juillet.

Quimper, le 25 Mai 1893.

HENRI-VICTOR

Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

AVIS

Retraites ecclésiastiques.

Les retraites ecclésiastiques seront prêchées par le R. P. Lavillardière, des Oblats de Marie. Elles s'ouvriront le 20 Août à Quimper, et le 27 Août à Lesneven.

Examens des Vicaires.

1re SÉRIE. – Le premier jour de la retraite de Quimper pour les Vicaires qui prennent part à la retraite et se sont fait inscrire d'avance.

2e SÉRIE. — Mardi, 5 Septembre.

3e SÉRIE. — Mercredi, 6 Septembre.

4e SÉRIE. — Mercredi, 4 Octobre, pour MM. les Vicaires susceptibles d'être nommés Recteurs.

Service pour Mgr Lamarche.

Le service anniversaire pour Mgr Lamarche, aura lieu le Jeudi, 15 Juin prochain, à 10 heures, dans l'église Cathédrale de Quimper.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 4.

LETTRE PASTORALE

DE

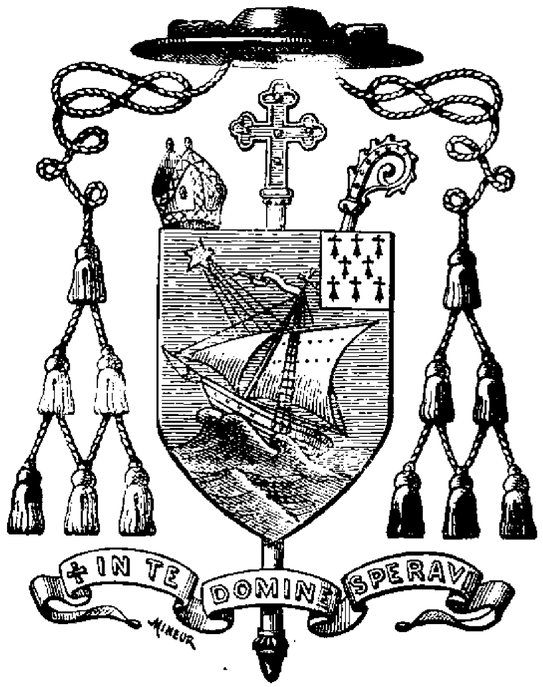
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT A LA CONNAISSANCE

DU CLERGÉ ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

SUR LE SAINT ROSAIRE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE DE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1893

N° 4.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Portant à la connaissance du Clergé et des Fidèles de son Diocèse

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE SAINT ROSAIRE

Nos Très Chers Frères,

Il y a quelques jours, nous espérions affirmer une fois de plus notre amour et notre confiance en la Reine du Ciel. Et, c'est le cœur tout plein de joie et d'une juste fierté que Nous pensions conduire à ses pieds près de trois mille d'entre vous, dans son auguste Basilique de Lourdes. Notre désir était de prier pour que la Bretagne, si largement représentée, conserve toujours cette foi ardente qui la distingue. Les

circonstances s'y sont opposées. Nous ne doutons pas que la Vierge Immaculée n'ait, quand même, souri à notre bonne volonté, et n'ait reçu nos regrets avec sa bienveillance maternelle.

Mais Nous sommes heureux de saisir l'occasion de l'admirable et si profonde Encyclique que notre Père l'auguste Léon XIII vient de publier, à l'occasion du Saint Rosaire, pour vous dire toute notre confiance en Marie.

Plus que personne vous comprenez cette confiance, N. T. C. F., vous qui accourez avec tant d'ardeur aux sanctuaires que la foi de nos pères ont élevés dans la Bretagne. On vous voit dans les jours de solennité, vous presser innombrables et tout remplis d'une confiance sans bornes, autour de ces images vénérées qui vous parlent, avec tant d'éloquence, de la grandeur et de la puissance de la Reine du Ciel. Et qui donc, N. T. C. F., ne reconnaîtrait cette puissance ? N'est-elle pas la Mère de Dieu ! Et, comme telle n'a-t-elle pas droit de commander à son Fils ! Les privilèges de la terre ne disparaissent pas au ciel. Ils ne font que s'agrandir, se purifier, et recevoir un éclat éternel, comme le dit un saint auteur. Les pères jouiront toujours de l'auréole de leur paternité, et le bien que leur autorité paternelle aura produit dans leurs enfants, sera toujours une source de gloire et d'immortelle félicité. Les mères ne perdront rien de ces soins si affectueux avec lesquels elles ont formé le cœur de leurs enfants. La paternité et la maternité resteront tout entières avec la grandeur et l'autorité qui forme leur essence.

Marie, mère de Dieu et mère des hommes par le don du Christ mourant sur la croix, sentira toujours, pour nous comme pour son Fils, les douces émotions de la maternité ; et, le bien qu'elle fera toujours à ceux qui lui ont été donnés pour fils, dans une circonstance si solennelle, ajoutera, s'il est possible, à chaque instant, des rayons nouveaux à l'immortelle gloire qui l'environne. Il est donc juste et sage que nous ayons confiance en elle, et que nous sachions lui adresser nos vœux, comme à une mère d'une incomparable bonté et puissance.

Confiant dans cette maternité divine, le grand et saint Pontife qui gouverne l'Église, n'a pas trouvé de secours plus considérable, et c'est à elle, que chaque année dans ce beau mois d'Octobre, il nous invite à nous adresser en l'invoquant sous la forme de la prière du Saint Rosaire.

Dès les premières années de son pontificat, Notre Saint-Père, le Pape Léon XIII, du haut du sommet où la divine Providence l'avait placé, jetant un regard sur les flots qui entouraient le vaisseau de l'Église, dont il était le pilote, avait vu la tempête qui surgissait de tous les côtés. Il commença d'abord par jeter le cri d'alarme de la sentinelle vigilante, pour avertir cette société moderne si affamée de folles jouissances. Il dénonça les récifs et les écueils sur lesquels elle était en danger de se briser, si elle continuait à rejeter les principes de l'Évangile. Il indiqua les efforts à faire, la manœuvre à tenir ; et montra du doigt, à travers les éclairs de la tempête, la route à suivre pour arriver au port. Car,

N. T. C. F., il ne suffit pas de montrer les dangers, il faut aussi enseigner le moyen de les éviter. Notre Père, le glorieux Léon XIII, n'est pas de ces hommes, si nombreux aujourd'hui, qui se bornent à crier : Prends garde ! qui élèvent bien haut la voix pour signaler les torts de notre société moderne et ne savent présenter aucun remède à la fièvre qui la dévore. A chaque pays il a donné son remède. Dans l'Amérique, dans l'Angleterre, il a augmenté la force de l'Épiscopat en fondant des sièges nouveaux ; dans les Indes, il a travaillé à former un clergé indigène. On l'a vu pour donner plus d'autorité aux premiers pasteurs, revêtir de la pourpre, les grands Évêques de pays qui jamais n'avaient eu cet honneur, ou ne l'avaient pas reçu depuis des siècles. Mais nulle part cette attention et cette bienfaisance ne s'est produite d'une manière plus affectueuse que pour la France. C'est vers nous surtout que se sont tournés ses regards paternels. Il a vu nos haines, nos divisions, et il a senti que le bien ne pouvait nullement sortir de là. Il s'est alors adressé à nos cœurs, car il sait bien, que ce qu'il y a de plus grand dans le Français, c'est le cœur, et que tout Français pris par le cœur finit toujours par se rendre à la vérité. Il nous a donc dit : Vous voulez un remède ? Le voilà ! C'est l'union de toutes les volontés. Laissez vos discordes civiles, n'ayez qu'un but, le bien, la paix ! Tournez-vous vers le gouvernement établi sans arrière-pensée. Entrez dans ses rangs, comme le jardinier entre dans le jardin, non pas pour le détruire, mais pour en trancher les branches gourmandes qui dévorent la sève. Voilà

comment notre sage Pontife ne s'est pas borné à signaler le mal, mais comment il en a donné le remède.

Aujourd'hui, N. T. C. F., il a continué avec plus d'autorité que jamais, ses sages enseignements. Il a encore jeté sur le monde un de ces regards d'aigle et tout rempli de la lumière divine qui l'inspire. Lisez son Encyclique du 14 Septembre dernier. Vous y verrez toujours cette vigilance apostolique, cette préoccupation du salut du troupeau, cette mystérieuse compréhension du fort et du faible de notre temps, ce soin de fournir les remèdes nécessaires à panser l'humanité. Écoutez-le avec sa grande autorité nous signaler les trois plaies qui dévorent le monde : l'éloignement de la vie modeste et laborieuse, l'horreur de la souffrance et l'oubli de la vie future. C'est bien là en effet ce qui fait le malheur de notre époque de chercher trop le bien-être qui engendre la paresse, et avec elle son long cortège de vices ; de trop s'éloigner de ce qui est petit et humble, et d'oublier les grandes destinées de l'humanité.

« Autant qu'il est en notre pouvoir, dit-il, en même temps
« que Nous nous efforçons, par tous les moyens de défendre
« les droits de l'Église, Nous mettons Notre plus grande solli-
« citude à implorer l'assistance des secours divins.

« A cette fin Nous estimons que rien ne saurait être plus
« efficace et plus sûr que de Nous rendre favorable par la
« pratique religieuse de son culte, la sublime Mère de Dieu,
« la Vierge Marie, dépositaire souveraine de toute paix, et
« dispensatrice de toute grâce.

« C'est pourquoi, à l'approche des solennités anniversaires, « qui rappellent les bienfaits nombreux, venus au peuple « chrétien par la pratique de la dévotion du Saint Rosaire, « Nous avons voulu que cette dévotion soit l'objet d'un zèle « particulier de la part du monde chrétien, afin que par l'in- « tercession de la Vierge souveraine, nous obtenions de son « divin Fils, l'heureux adoucissement, ou même la fin de nos « maux. »

Ces avis et conseils donnés par le glorieux Pontife Léon XIII, il y a dix ans, il les a renouvelés chaque année en y ajoutant quelque trait nouveau, et en pressant de plus en plus les fidèles à s'unir dans la prière.

C'est pour répondre au désir du saint Pontife et pour faire parvenir jusqu'à vous les remèdes indiqués par sa sagesse, que Nous vous adressons ces paroles en vous conjurant, N. T. C. F., de vous unir par de ferventes prières, des rosaires récités avec piété et confiance pendant ce mois d'Octobre.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères, les Chanoines et Chapitre de Notre Église Cathédrale, et pour Nous conformer aux intentions du Souverain-Pontife, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le dimanche 1er Octobre, la fête du Saint-Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement,

ART. II.

Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines du chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge, et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain-Pontife.

ART. III.

On pourra exposer le Saint-Sacrement pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement.

ART. IV.

Les fidèles, qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet tous les jours en famille ou dans leur particulier.

ART. V.

Nous engageons les Communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain-Pontife.

ART. VI.

Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par le Souverain-Pontife à la pratique du mois du Rosaire : 1° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, *singulis vicibus*, à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint-Rosaire au moins dix fois ; 2° La même indulgence sera accordée à ceux qui, légitimement empêchés, auront fait ces mêmes prières en leur parti-

*

culier ; 3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint-Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi que l'Encyclique du Souverain-Pontife, le dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper le jour de la fête de l'apôtre saint Mathieu, 21 septembre 1893.

† HENRI-VICTOR

Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.
Secrétaire.

PRIÈRE A SAINT JOSEPH

Nous recourons à vous dans notre tribulation, Bienheureux Joseph, et après avoir imploré le secours de votre très-sain e Épouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage par l'affection qui vous a uni avec la Vierge-Immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant-Jésus ; nous vous supplions de nous aider à arriver en possession de l'héritage que Jésus-Christ a conquis par son sang, et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ ; préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption ; soyez-nous propice et assistez-nous du haut du ciel, ô notre très-puissant Libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres ; et, de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant-Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Église de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que, soutenus par votre exemple et par votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel. Ainsi soit-il.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

SUR LE ROSAIRE DE MARIE

A Ses vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Saint-Siège, Léon XIII, Pape.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

A la joie sainte que Nous a causée l'heureux accomplissement de la cinquantième année qui s'est écoulée depuis Notre consécration épiscopale, s'est ajoutée une source de bonheur très vif : c'est que nous avons vu les catholiques de toutes les nations, comme des fils envers leur père, s'unir dans une imposante manifestation de leur foi et de leur amour envers Nous.

Nous reconnaissons en ce fait, et Nous le proclamons avec une reconnaissance toujours nouvelle, un dessein de la Providence de Dieu, une marque de sa suprême bienveillance envers Nous-même, un grand avantage pour son Église. Notre cœur ne désire pas moins combler de louanges pour ce bienfait Notre très douce auxiliatrice auprès de Dieu, son auguste Mère. L'amour tout particulier de Marie, que Nous avons vu se manifester de mainte façon dans le cours de Notre carrière si longue et si variée, luit chaque jour plus clairement devant Nos yeux,

et, touchant Notre cœur avec une suavité très vive, Nous confirme dans une confiance qui n'est pas de la terre.

Il Nous semble entendre la voix même de la Reine du ciel tantôt Nous encourageant avec bonté au milieu des épreuves cruelles que traverse l'Église, tantôt Nous aidant de ses conseils dans les mesures que Nous devons prendre pour le salut commun, tantôt enfin Nous avertissant de ranimer la piété et le culte de toutes les vertus parmi le peuple chrétien. Plusieurs fois, déjà, ce Nous a été une douce obligation de répondre à de tels souhaits.

Au nombre des fruits bénis qui, grâce à son secours, ont suivi Nos exhortations, il est juste de rappeler quel profit la religion a tiré de la propagation du très saint Rosaire. Des confréries de pieux fidèles ont été ici accrues, là fondées, de savants écrits ont été répandus à propos parmi le peuple, les beaux-arts eux-mêmes Nous ont fourni des objets précieux.

Mais maintenant, de même que si Nous entendions la voix pressante de cette Mère très attentive nous répéter : *Clama, ne cesses,* Nous voulons vous entretenir de nouveau, vénérables Frères, du Rosaire de Marie, au moment où commence ce mois d'octobre, que Nous avons voulu consacrer à la Reine du Ciel et à cette dévotion du Rosaire qui lui est si agréable, accordant à cette occasion aux fidèles la faveur des saintes indulgences.

Le but prochain de Notre Lettre ne sera cependant ni d'écrire un nouvel éloge d'une prière si belle par elle-même, ni d'exciter les fidèles à en faire un plus saint usage. Nous parlerons de quelques avantages très précieux que l'on peut en tirer et qui sont tout à fait appropriés aux hommes et aux circonstances.

Nous sommes pleinement persuadés, en effet, que la dévotion du Rosaire, si elle est pratiquée de telle sorte qu'elle procure aux fidèles toute la force et toute la vertu qui sont en elle, sera une source de biens nombreux, non seulement pour les particuliers, mais encore pour tous les États.

Personne n'ignore combien, conformément au devoir de Notre suprême apostolat, Nous sommes désireux de procurer le bien

des nations, et prêt à le faire, avec le secours de Dieu. En effet, Nous avons souvent averti les hommes qui sont investis du pouvoir, de ne promulguer et de n'appliquer des lois que suivant la règle de la justice divine ; Nous avons souvent exhorté ceux des citoyens qui surpassent les autres soit par leur talent, soit par leurs mérites, soit par leur noblesse et leur fortune, à mettre en commun leurs projets, à unir leurs forces, pour sauvegarder les intérêts de l'État et promouvoir les entreprises qui pourront lui être avantageuses.

Mais il existe un trop grand nombre de causes qui, dans une société civile, relâchent les liens de la discipline publique, et détournent le peuple de rechercher, comme il le devrait, l'honnêteté des mœurs. Trois maux surtout Nous semblent les plus funestes à l'avantage commun ; les voici : *le dégoût d'une vie modeste et active, l'horreur de la souffrance, l'oubli des biens éternels que nous espérons.*

Nous déplorons — et ceux même, qui ramènent tout à la science et au profit de la nature, reconnaissent le fait et s'en affligent — Nous déplorons que la société humaine souffre d'une terrible plaie : c'est qu'on néglige les devoirs et les vertus qui doivent orner une vie obscure et commune. De là vient qu'au foyer domestique, les enfants se relâchent de l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents, ne supportant plus aucune discipline, à moins qu'elle ne soit molle et ne se prête à leurs plaisirs. De là vient aussi que les ouvriers renoncent à leur métier, fuient le travail, et, mécontents de leur sort, aspirent plus haut, désirant une chimérique égalité des fortunes ; mus par de semblables aspirations, les habitants des campagnes quittent en foule leur pays natal pour venir chercher le tumulte et les plaisirs faciles des cités.

C'est à cette cause aussi qu'il faut attribuer l'absence d'équilibre entre les diverses classes de la société ; tout est ébranlé, les âmes sont en proie à la haine et à l'envie, on viole ouvertement tout droit ; trompés par un faux espoir, beaucoup troublent la paix publique en occasionnant des séditions, et résistent à ceux qui ont pour mission d'assurer l'ordre.

Contre ce mal, il faut demander un remède au Rosaire de

Marie, qui comprend à la fois un ordre fixe de prières, et la pieuse méditation des mystères de la vie du Sauveur et de sa Mère. Que *les mystères joyeux* soient indiqués à la foule et placés devant les yeux des hommes, tels que des tableaux et des modèles de vertus : chacun comprend combien sont abondants, combien sont faciles à imiter, et propres à inspirer une vie honnête, les exemples qu'on en peut tirer, et qui séduisent les cœurs par une suavité admirable.

Qu'on se représente la Maison de Nazareth, cet asile à la fois terrestre et divin de la sainteté. Quel beau modèle on y trouvera pour la vie quotidienne ! Quel spectacle en tous points parfait de l'union au foyer ! Là règnent la simplicité et la pureté des mœurs, un accord perpétuel des esprits, un ordre que rien ne vient troubler, le support mutuel, l'amour enfin, non un amour fugitif et menteur, mais un amour consistant dans l'accomplissement assidu des devoirs réciproques, et de nature à captiver tous les yeux.

Là, sans doute, on s'occupe de préparer ce qui est nécessaire pour la nourriture et le vêtement ; mais c'est à la sueur du front, *in sudore vultus*, et comme ceux qui, contents de peu, agissent plutôt de façon à moins souffrir de la disette, qu'à se procurer du superflu. Par dessus tout, on y trouve une souveraine tranquillité d'esprit, une joie de l'âme égale chez chacun, deux biens qui accompagnent toujours la conscience des bonnes actions accomplies.

Les exemples de ces vertus, de la modestie et de la soumission, de la résignation au travail et de la bienveillance envers le prochain, du zèle à accomplir les petits devoirs de la vie quotidienne, tous ces renseignements, enfin, à mesure que l'homme les comprend mieux, qu'ils pénètreront plus profondément dans son âme, amèneront un changement sensible de ses idées et de sa conduite. Alors chacun, loin de trouver méprisables et pénibles ses devoirs particuliers, les estimera plutôt agréables et pleins de charme, et, grâce à cette sorte de plaisir qu'il y rencontrera, la conscience du devoir à accomplir lui donnera plus de force pour bien agir.

Ainsi les mœurs s'adouciront sur tous les points ; la vie domestique s'écoulera au milieu de l'affection et du bonheur ; les rapports mutuels seront empreints d'une sincère bienveillance et de charité. Et si toutes ces qualités dont sera doué l'homme pris isolément, se répandent dans les familles, dans les villes, parmi tout un peuple, dont la vie se conformera à ces prescriptions, il est facile de concevoir quels profits l'État pourra en retirer.

Un autre mal très funeste et que Nous ne saurions trop déplorer, parce que chaque jour il pénètre les esprits plus profondément et d'une façon plus nuisible, c'est qu'on se refuse à souffrir, qu'on repousse avec violence tout ce qui semble pénible et contraire à nos goûts.

La plupart des hommes, en effet, au lieu de considérer, ainsi qu'il le faudrait, la tranquillité et la liberté des âmes comme la récompense préparée à ceux qui se sont acquittés du grand devoir de la vie sans se laisser vaincre par les dangers ou par les travaux, se forgent l'idée chimérique d'un état d'où serait écarté tout objet désagréable, où l'on jouirait en abondance de tous les biens que cette vie peut procurer. Un désir si violent et si effréné d'une existence heureuse est une source d'affaiblissement pour les âmes ; si elles ne tombent pas tout à fait, elles sont néanmoins énervées, de sorte qu'elles fuient lâchement les maux de la vie et se laissent misérablement abattre.

Dans ce danger, aussi, on peut attendre du Rosaire de Marie un très grand secours pour affermir les âmes (tant est grande l'autorité de l'exemple), si les mystères qu'on appelle *douloureux* font l'objet d'une méditation tranquille et suave dès la plus tendre enfance, et si on continue à les considérer ensuite assidument. Ils nous montrent le Christ, *auteur et consommateur de notre foi*, commençant *à agir et à enseigner*, afin que nous trouvions en lui-même des exemples appropriés aux enseignements qu'il nous a donnés sur la manière dont il faut supporter les fatigues et les souffrances. Les maux les plus pénibles, il a voulu les subir lui-même avec une grande résignation.

Nous le voyons accablé de tristesse au point que le sang coule de tous ses membres comme une sueur. Nous le voyons chargé de chaînes, tel qu'un voleur, soumis au jugement d'hom-

mes pervers, en proie à d'odieux outrages, à de fausses accusations. Nous le voyons flagellé, couronné d'épines, attaché sur la croix, regardé comme indigne de vivre longtemps, comme ayant mérité de mourir au milieu des acclamations de la foule.

Nous pensons quelle dut être à ce spectacle la souffrance de sa très sainte Mère, dont le cœur fut, non-seulement frappé, mais traversé d'un glaive, de telle sorte qu'on l'a appelée et qu'elle est bien réellement la Mère de douleur.

Combien celui qui méditera souvent, ne se contentant pas de les contempler des yeux, de tels exemples de vertus, sentira naître en lui de force afin de les imiter ! Que la terre soit pour lui maudite, qu'elle ne produise que des épines et des ronces, que son esprit soit en proie à toutes les amertumes, que la maladie accable son corps, il n'y aura aucun mal provenant, soit de la haine des hommes, soit de la colère des démons, aucun genre de calamité publique ou privée qu'il ne surmonte par sa résignation.

De lui on pourra dire avec raison : Accomplir et souffrir beaucoup, c'est le propre du chrétien ; le chrétien, en effet, celui qui est regardé à bon droit comme digne de ce nom, ne peut suivre en vain le Christ souffrant. Nous parlons ici de la patience, non pas de cette vaine ostentation de l'âme s'endurcissant contre la douleur que manifestèrent certains des anciens philosophes, mais de celle qui s'appliquant l'exemple du Christ (qui *a voulu souffrir la croix alors qu'il pouvait choisir la joie, et qui a méprisé la confusion)* et lui demandant les secours de sa grâce, ne recule devant aucune peine, les porte toutes avec joie et les regarde comme des grâces.

La foi catholique a possédé et possède encore des disciples pénétrés de cette doctrine, hommes et femmes de tout pays et de toute condition, prêts à souffrir, suivant l'exemple du Christ, toutes les injustices et tous les maux pour la vertu et la religion, s'appropriant l'exemple plus encore que la parole de Didyme : « Allons, nous aussi, et mourrons avec lui. » Que les exemples de cette remarquable constance se multiplient de plus en plus, que la force des États et la gloire de l'Église s'en accroissent sans cesse !

Le troisième genre de maux auquel il faut chercher un remède, est surtout apparent chez les hommes de notre époque. Ceux des âges antérieurs, s'ils étaient attachés, même d'une façon criminelle, aux biens de la terre, ne dédaignaient cependant pas presque entièrement ceux du ciel ; les plus sages des païens eux-mêmes ont enseigné que cette vie était pour nous une hôtellerie, non une demeure, que nous devions y séjourner quelque temps, non pas y habiter.

Les hommes d'aujourd'hui, bien qu'instruits de la loi chrétienne, s'attachent pour la plupart aux biens fugitifs de la vie présente, non seulement comme si l'idée d'une patrie meilleure, d'une béatitude éternelle, était effacée de leur esprit, mais encore comme s'ils voulaient la détruire entièrement à force de déshonneur. En vain saint Paul leur a donné cet avis : « Nous n'avons pas ici-bas de demeure stable, mais nous en cherchons une que nous posséderons un jour. »

Lorsqu'on se demande quelles sont les causes de ce fléau, on trouve tout d'abord que beaucoup ont la crainte de voir la pensée de la vie future détruire l'amour de la patrie terrestre et nuire à la prospérité des États : rien n'est plus odieux et plus insensé que cette conviction. Les espérances éternelles n'ont pas pour caractère d'occuper tellement les hommes qu'elles les détachent complètement du souci des biens présents ; quand le Christ a ordonné de chercher le royaume de Dieu, il a dit de le chercher d'abord, mais non de laisser de côté tout le reste.

L'usage des objets terrestres, et les jouissances permises qu'on en peut tirer, n'ont rien d'illicite, s'ils doivent contribuer à l'accroissement ou à la récompense de nos vertus, si la prospérité et la civilisation avancée de la patrie terrestre, en indiquant, d'une façon magnifique, l'accord des mortels figurent la beauté et l'éclat de la cité céleste ; il n'y a là rien qui ne convienne à des êtres doués de raison, rien qui soit opposé aux desseins de la Providence, car Dieu est à la fois l'auteur de la nature et de la grâce ; Il ne veut pas que l'une soit opposée à l'autre et qu'un conflit s'élève entre elles, mais qu'elles concluent en quelque sorte un pacte d'alliance que, sous leur conduite, nous parve-

nions un jour, par un chemin plus facile, à cette béatitude éternelle, pour laquelle nous sommes nés.

Mais les hommes adonnés aux plaisirs et égoïstes, qui laissent errer toutes leurs pensées sur les objets terrestres, et ne peuvent s'élever plus haut, au lieu d'être amenés par les biens dont ils jouissent à désirer plus vivement ceux du ciel, perdent complètement l'idée même de l'éternité et tombent dans une condition indigne de l'homme. En effet, la puissance divine ne peut nous frapper d'une peine plus terrible que de nous laisser jouir de tous les plaisirs d'ici-bas, mais oublier en même temps les biens éternels.

Il évitera complètement ce danger, celui qui s'adonnera à la dévotion du Rosaire et méditera attentivement et souvent les mystères glorieux qui nous y sont proposés. Dans ces mystères, en effet, notre esprit puise la lumière nécessaire pour connaître des biens qui échappent à nos yeux, mais que Dieu, nous le croyons d'une ferme foi, prépare à ceux qui l'aiment. Nous apprenons ainsi que la mort n'est pas un anéantissement qui nous enlève et qui détruit tout, mais une migration, et, pour ainsi dire, un changement de vie. Nous percevons clairement qu'une route vers le ciel est ouverte pour nous tous, et lorsque nous voyons le Christ ressusciter, nous nous souvenons de sa douce promesse : « Je vais vous préparer une place. » Nous sommes certains qu'il viendra un temps « où Dieu sèchera toutes larmes de nos yeux, où il n'y aura plus ni deuil, ni gémissement, ni douleur, mais où nous serons toujours avec Dieu, semblables à Dieu, puisque nous le verrons tel qu'Il est, jouissant du torrent de ses délices, concitoyens des saints, » en communion bienheureuse avec Marie, sa Mère et notre puissante Reine.

L'esprit qui considérera ces mystères ne pourra manquer de s'enflammer et de répéter cette parole d'un homme très saint : « Que la terre me pèse, lorsque je regarde le ciel ! » Il jouira de la consolation de penser « qu'une tribulation momentanée et légère, nous vaut une somme éternelle de gloire. » C'est là, en effet, le seul lien qui unit le temps présent avec la vie éternelle,

la cité terrestre avec le ciel, c'est la seule considération qui fortifie et élève les âmes.

Si de telles âmes sont en grand nombre, l'État sera riche et florissant, on y verra régner le vrai, le bien, le beau, suivant ce modèle qui est le principe et la source éternelle de toute vérité, de tout bien et de toute beauté. Déjà tous les chrétiens peuvent voir, comme Nous l'avons établi au commencement, quels sont les fruits et quelle est la vertu féconde du Rosaire de Marie, sa puissance pour guérir les maux de notre époque et faire disparaître les fléaux dont souffrent les États ; mais il est facile de le comprendre, ceux-là ressentiront plus abondamment ces avantages qui, inscrits dans la sainte Confrérie du Rosaire, se distinguent par une union particulière et toute fraternelle et par leur dévotion à la très sainte Vierge ; en effet, ces confréries approuvées par l'autorité des Pontifes romains, comblées par eux de privilèges et enrichies d'indulgences, sont soumises à leur juridiction, elles ont des assemblées à date fixe et jouissent de puissants appuis qui en assurent la prospérité et les rendent aptes à procurer l'avantage de la société humaine.

Ce sont comme les armées qui combattent les combats du Christ par ses mystères sacrés, sous les auspices et la conduite de la Reine du Ciel. On a pu constater en maintes circonstances, et surtout à Lépante, combien celle-ci s'est montrée favorable à leurs supplications et aux cérémonies qu'ils ont organisées. Il est donc avantageux de montrer un grand zèle pour fonder, accroître, gouverner de telles confréries. Nous ne parlons pas ici aux seuls disciples de saint Dominique, quoique ceux-ci soient surtout chargés de cette mission d'après leur règle, mais à tous ceux auxquels est confié le soin des âmes et surtout le ministère des églises où ces confréries sont instituées.

Nous souhaitons aussi ardemment que les prêtres, qui entreprennent des voyages pour propager la doctrine du Christ parmi les nations barbares ou pour l'affermir là où elle est établie, répandent de même la dévotion du Rosaire.

D'après les exhortations de tous ces prêtres, Nous ne doutons pas qu'il y ait un grand nombre de chrétiens soucieux de leurs

intérêts spirituels qui se fassent inscrire dans cette même confrérie, et s'appliquent à acquérir les biens que Nous avons indiqués, ceux surtout qui constituent la raison d'être et, en quelque sorte, l'essence du Rosaire.

L'exemple des membres de la Confrérie inspirera aux autres fidèles un respect et une piété plus grande envers le Rosaire.

Ceux-ci, animés par de semblables modèles, mettront tout leur zèle à prendre leur part de ces biens si salutaires.

Tel est Notre ardent désir.

C'est là aussi l'espoir qui Nous guide et Nous encourage au milieu des grands maux dont souffre la société. Puisse, grâce à tant de prières, Marie la mère de Dieu et des hommes, celle qui nous a donné le Rosaire et qui en est la Reine, faire en sorte que cet espoir se réalise pleinement.

Nous avons confiance, Vénérables Frères, qu'avec votre concours Nos enseignements et Nos souhaits contribueront à la prospérité des familles, à la paix des peuples et au bien de la terre.

Comme gage des bénédictions divines et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur, à vous, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le VIII[e] jour de septembre 1893, de Notre pontificat le seizième.

LÉON XIII, PAPE.

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ.

N° 5.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ANNONÇANT AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

DE SON DIOCÈSE

SON VOYAGE « AD LIMINA APOSTOLORUM »



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1893

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

ANNONÇANT AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

DE SON DIOCÈSE

SON VOYAGE « AD LIMINA APOSTOLORUM »

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Déjà plus de huit mois se sont écoulés, depuis le jour où il Nous a été donné de venir au milieu de vous. Nous y venions le cœur rempli des espérances que Nous faisait

concevoir votre esprit profondément chrétien. Nos espérances n'ont pas été trompées, et Nous remercions la divine Providence de Nous avoir fait la part aussi belle.

Maintenant que Nous vous connaissons, Notre constante pensée est d'aller aux pieds du Suprême-Pontife, pour lui dire le besoin que vous éprouvez de ses bénédictions, et lui porter l'expression de vos sentiments de respect et d'attachement pour l'Église et pour son Chef.

Cette pensée, N. T. C. F., Nous allons la réaliser, et c'est pour vous donner part à Nos émotions, que Nous Nous hâtons de vous le faire savoir.

Voir le Pape, converser avec lui, entendre ses conseils, y a-t-il rien qui puisse réjouir davantage un cœur chrétien ! Nous n'oublierons jamais, N. T. C. F., le bonheur que Nous avons eu, il y a déjà bien des années, d'approcher le Saint-Pontife Pie IX. L'impression profonde produite en Nous par la vue et la parole du Vicaire de Jésus-Christ n'a rien perdu de sa vigueur. C'était le 14 Mai 1877, fête de saint Isidore. Le cœur tout ému, Nous traversâmes cette dévouée Garde-Suisse, seule protectrice du roi qui règne au Vatican. Montant les degrés qui conduisent à la chambre du Pontife, Nous en franchissons le seuil. L'auguste vieillard parut bientôt entouré des Cardinaux. Il portait sur son front les traces des soucis de l'Église, plus encore que celles de son grand âge. Les quelques heureux qui m'accompagnaient se précipitèrent à genoux avec moi. Le Pontife avec un visage souriant et paternel se dirigea vers chacun de nous, posa sur notre tête sa main

tremblante et nous bénit. Impossible de vous dire, N. T. C. F., la profonde émotion qui surabondait en Nous durant l'instant trop court passé sous la main bénissante du Vicaire de Jésus-Christ.

Vingt ans bientôt passés n'ont pas affaibli la grandeur de ce souvenir. Depuis ce jour, N. T. C. F., Nous n'avons cessé d'être rempli du désir toujours croissant de Nous voir encore aux pieds du Suprême-Pontife pour lui dire de nouveau Notre amour et Notre dévouement pour la sainte Église et son premier Pasteur. Sans doute, Nous ne retrouverons plus ce même Pie IX ; mais comme Élie, il a laissé son manteau à un successeur dans lequel le souffle de Dieu n'est pas moins sensible. C'est la même sagesse, c'est la même grandeur, la même énergie. C'est la même largeur de vue, le même amour pour l'humanité, la même affection pour la France et j'ajoute, sur sa parole, la même bienveillance particulière pour le bon peuple de Bretagne.

Du reste, N. T. C. F., Notre passage à Rome prendra une importance particulière de la haute situation où la divine Providence Nous a placé.

Nous n'irons pas seulement auprès du Pontife-Suprême pour satisfaire Notre dévotion au Père commun des fidèles, pour déposer à ses pieds l'expression de Notre obéissance et de Notre dévouement particulier. Non ! Notre mission sera plus grande et plus solennelle. Nous irons aussi en votre nom : Vicaires généraux, Chapitre de Notre Église Cathédrale, Archiprêtres, Doyens, Recteurs, Vicaires, Professeurs et élèves

des écoles cléricales et religieuses de Notre grand et populeux diocèse. Nous aurons à lui dire, pour sa consolation et la Nôtre, tout ce qu'il y a dans vos cœurs d'admiration pour sa sagesse inspirée, de dévouement pour sa personne sacrée, d'empressement à suivre ses conseils, et de reconnaissance pour l'amour particulier qu'il porte à notre chère patrie. Pour vous aussi, Nos bons et pieux fidèles, que Nous aurons de choses douces à lui dire ! Nous demanderons à Dieu de donner à Notre voix une ardeur sans pareille, pour que Nous puissions exprimer au Saint-Pontife, assez éloquemment, les sentiments de vos cœurs et votre dévouement à la sainte Église et à son Chef. Nous lui dirons : « Très-Saint Père, Nous sommes l'heureux Évêque de ce peuple de Cornouaille et de Léon, Chrétiens inébranlables, cœurs droits et ardents, toujours prêts à verser leur sang pour défendre les saintes causes de l'Église et de la Patrie. » Nous n'aurons pas de peine, N. T. C. F., à attirer sur vous ses plus précieuses bénédictions, car Nous savons qu'il vous connaît et qu'il apprécie votre foi. Il vous a vus à l'œuvre, quand vos frères portaient si fièrement le drapeau de l'Église, aux jours immortels de Mentana et de Castelfidardo. Un des traits du caractère de notre auguste Père Léon XIII, c'est de ne rien oublier et de trouver dans son grand cœur des sourires particuliers pour tous ceux de ses enfants dont il a compris le dévouement.

Notre cœur, N. T. C. F., Nous porte donc avec ardeur vers le glorieux Pontife qui règne sur l'Église avec tant de sagesse et de grandeur ; mais en outre, c'est un devoir strict que

Nous accomplissons. Vous comprendrez facilement la portée de ce devoir imposé à tous les Évêques. Au moment où Nous étions fait Évêque par l'onction sainte, Nous promettions avec serment de Nous rendre, tous les trois ans, près du Siège apostolique pour l'éclairer de vive voix sur la grande mission que Nous avions à accomplir au milieu du peuple qui Nous était confié, et pour recevoir de sa bouche la confirmation de Notre mandat apostolique :

Apostolorum limina singulis trienniis personaliter per meipsum visitabo... rationem reddam de toto meo pastorali officio... et vicissim mandata apostolica recipiam et quam diligentissime exsequar (1).

Sage et douce règle, car nulle part l'eau n'est aussi pure et aussi fécondante que lorsqu'elle est puisée à la source elle-même.

Notre visite à Rome comprend un acte triple : l'hommage aux tombeaux des Apôtres, l'expression de Notre profond respect et filiale obéissance au Pontife-Souverain, successeur de Pierre, et l'exposition de l'état de Notre diocèse.

Il est sage et utile, dit notre auteur de Droit-Canon, que le Pontife romain puisse communiquer, directement et en personne, avec les Évêques ; qu'il puisse entendre de leur bouche le récit de leurs œuvres, les besoins de leurs ouailles et qu'ainsi, s'entretenant verbalement avec les pasteurs, il puisse être sûr de l'état de chaque troupeau. De cette sorte, rien ne

(1) Consécration des Évêques, profession de foi.

lui échappera de ce qui peut augmenter la gloire de Dieu agrandir la sphère du Christianisme et procurer le salut des âmes.

Dès les temps les plus reculés, il a été de règle dans l'Église que chaque Évêque allât près du Siège Apostolique, comme la pierre fondamentale de la Foi et la source de tout Sacerdoce. Ainsi recréés par les entretiens et les conseils paternels du Père commun des fidèles, ils retourneront vers leur Église plus zélés et plus instruits. Et, le judicieux auteur que Nous citons ajoute : « Beaucoup d'affaires peuvent se traiter par lettres, mais combien ne peuvent recevoir une solution assurée, sans une conversation qui permette d'exposer les choses dans tous leurs détails et d'en présenter toutes les faces » (1).

C'est ainsi, N. T. C. F., que dans l'Église le Pape, premier représentant de la Divinité, a toujours été la suprême autorité ; à lui doivent se soumettre les pasteurs et les troupeaux.

Dans le monde, comme dans l'Église, l'autorité a son principe en Dieu ; mais elle peut se présenter sous des formes diverses. Elle peut s'appuyer sur la naissance ou l'élection, sur une longue suite d'aïeux ou sur un mandat qui ne date que d'hier ; dès lors qu'elle s'exerce régulièrement, nous lui devons le respect et l'obéissance.

Dans l'Église, il n'en est pas ainsi, la forme du gouver-

(1) Bargilliat. T. 1 p. 504. *Juris canonici prælectiones.*

nement ne saurait varier ; parce que, d'après la parole divine, il n'y a qu'une *Pierre* qui lui serve de fondement. La pensée de Dieu n'a pas été d'appeler une nation, un peuple, un temps, une époque. Il a voulu attirer à lui la terre entière : *Quando exaltatus fuero omnia ad me traham.* De l'humanité toute entière, il a voulu former une famille au foyer de laquelle puissent s'asseoir tous ses enfants.

Or, vous le savez, N. T. C. F., la forme de la famille ne peut changer. Elle a toujours à sa tête une seule et même autorité, l'autorité paternelle. Les enfants fussent-ils révoltés, le père restera toujours le chef ; car il est dans l'essence de la famille de n'avoir qu'un seul et même chef, et elle cesse d'être une famille si plusieurs s'y arrogent l'autorité.

« Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles », avait dit le Christ. Sans doute la présence de Dieu se fait sentir de mille et mille manières, et il n'y a pas une heure, une minute, pendant laquelle l'homme n'éprouve le besoin de dire : Mon Dieu, vous êtes là ; mais nulle part cette main divine et providentielle ne se fait plus sentir que dans la succession ininterrompue de ceux qui sont le *Chef* de l'Église, *Caput Ecclesiæ.*

La parole de Dieu est éternelle, et par cette parole le Pape sera jusqu'à la fin des siècles à la tête de l'Église, et sa monarchie divine dirigera les peuples jusqu'au dernier jour. Certes, quand les princes de la terre nous apparaissent dans leur puissance, le sceptre en main, la couronne sur la tête, la pourpre sur les épaules, nous ne pouvons nous défendre

d'admiration. Mais, Nous vous le disons, les chefs des plus grands empires n'égalent pas le Père qui règne au Vatican, leur autorité ne sera jamais comparable à la sienne, et leur parole ne tombera jamais de si haut. Ils ont des armées innombrables, des soldats aux brillantes armures, leurs canons roulent en faisant tressaillir la terre : une parole tombée des lèvres vénérables du Pontife-Suprême suffit pour éclipser tout cet éclat humain.

C'est que cette parole jouit, par l'assistance de l'Esprit divin, d'un privilège unique que la foi catholique compte parmi ses dogmes : elle est infaillible, c'est-à-dire que quand le Pape parle en sa qualité de chef et de pasteur universel, quand de son autorité souveraine et apostolique, il définit quelque point de doctrine concernant la foi et les mœurs, sa parole ne saurait errer.

A côté de cette infaillibilité qui fait du chef de l'Église un être à part, le Pape, planant sur des hauteurs d'où il domine le monde entier, voit et juge mieux que personne des besoins de ses enfants. Son âme, grandie par la grandeur même de sa mission, a des éclairs de sagesse et de jugement que nul ne saurait égaler. Aussi, N. T. C. F., quelle portée doit avoir, quelle autorité doit revêtir, le jugement de ce grand et auguste Pontife !

Se laissant aller au penchant de son cœur pour la France, il l'a entourée de soins et de conseils paternels. Considérant la suite des événements humains, il a vu l'apaisement dont nous avons besoin, dans l'acceptation de la forme de gouver-

nement qui nous régit. Pourquoi plusieurs n'ont-ils pas compris la grandeur de ses vues et la profondeur de sa pensée ! Pourquoi ont-ils cherché à éterniser une lutte stérile, ou à se tenir dans une réserve qui entrave la marche du pays vers une union que tout le monde désire ! Nous avons à Nous réjouir d'avoir vu Notre clergé, tout entier, comprendre que le salut était dans la soumission au Père de la grande famille chrétienne. Tous reconnaissent et professent que le Pape peut, dans le plein exercice de son ministère apostolique, dire aux nations la voie qu'elles doivent suivre pour correspondre aux desseins de la divine Providence.

Voilà, N. T. C. F., ce qu'est le Pape, vicaire de Jésus-Christ, chef de l'Église.

Et ne croyez pas que les deux mille ans écoulés depuis l'œuvre du Sauveur, aient en rien affaibli les traits de cette grande figure du Christ sur la terre. Non ! elle n'a rien perdu de son éclat, et son action bienfaitrice est toujours la même.

Le miracle de la perpétuité de la Papauté à travers les siècles est plus visible aujourd'hui que jamais. Qui aurait pu penser qu'à une époque aussi peu croyante que la nôtre, la Papauté ait pu grandir et s'éclairer de rayonnements nouveaux, nous rappelant ceux des plus glorieux pontifes : les Léon, les Grégoire, les Benoît XIV et les Pie IX ?

Jamais le vieillard qui habite le Vatican n'a été plus grand, jamais il n'a davantage attiré vers lui. Ne semble-t-il pas que les princes et les peuples comprennent que là est tout espoir

de paix future et de prospérité des nations ? N'est-ce pas de ce côté que les peuples, même étrangers à notre foi, interrogent l'horizon ?

En effet, le Jubilé épiscopal de Léon XIII a provoqué des élans admirables dans le monde entier. Les peuples les plus éloignés sont venus saluer le grand Pontife. Les princes les plus puissants lui ont offert leurs hommages.

Après ces choses, vous comprendrez, N. T. C. F., quelle émotion Nous ressentons en Nous rendant vers le Père commun des fidèles. Nous savons que Nous le trouverons attristé par les clameurs des méchants, pleurant et gémissant en voyant les coups que reçoit l'Église son épousé sacrée ; mais droit et ferme malgré son grand âge, et portant fortement le fardeau de son incalculable puissance.

Il Nous est donc doux de pouvoir choisir cette époque particulièrement solennelle du Jubilé épiscopal du grand Léon XIII, pour aller lui porter vos hommages.

Voir Pierre dans la personne de son successeur, faire un acte de foi publique dans la primauté du Pontife romain ; reconnaître les magnifiques prérogatives qu'il tient de Jésus-Christ ; entendre de sa bouche les paroles qui fortifient et éclairent, ce sera pour Nous un grand bonheur, et le point de départ d'un élan nouveau pour travailler parmi vous à la gloire de Dieu et de son Église.

De votre côté, N. T. C. F., Nous vous conjurons, par la grâce de Notre-Seigneur et la charité de l'Esprit divin, de Nous accompagner de vos prières, afin que le Dieu de miséri-

corde daigne diriger Nos pas et Nous ramener au milieu de vous le corps fortifié, l'âme éclairée par les embrassements et les paroles de Notre Père et du vôtre.

Et sera la présente lettre pastorale lue et publiée dans toutes les églises et chapelles publiques de Notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Quimper, en Notre palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing de Notre Secrétaire-Général, le 25 Octobre 1893, fête de saint Gouesnou, évêque.

† HENRI-VICTOR,

Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.

Secrétaire.

Quimper, typ. de Kerangal.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Quimper, le 4 Octobre 1893.

N° 5.

Monsieur le Curé,

Après avoir pris avis du Chapitre de l'Église Cathédrale, **Nous** avons jugé à propos, pour distinguer Nos Curés inamovibles de 1re et de 2me classe, et donner plus d'éclat aux cérémonies religieuses, de remettre en vigueur l'article 389 des Statuts diocésains, avec les modifications suivantes :

Les Curés inamovibles de 1re et de 2me classe sont autorisés, à partir du 1er Novembre, fête de la Toussaint, à porter au chœur et dans les cérémonies religieuses, le rochet uni à manches, avec camail en soie ou drap noir, doublé de soie violette, avec boutons violets et liseré de même couleur, serpentant sur les bords et de chaque côté des boutons.

Recevez mes salutations distinguées.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ.

N° 6.

LETTRE PASTORALE

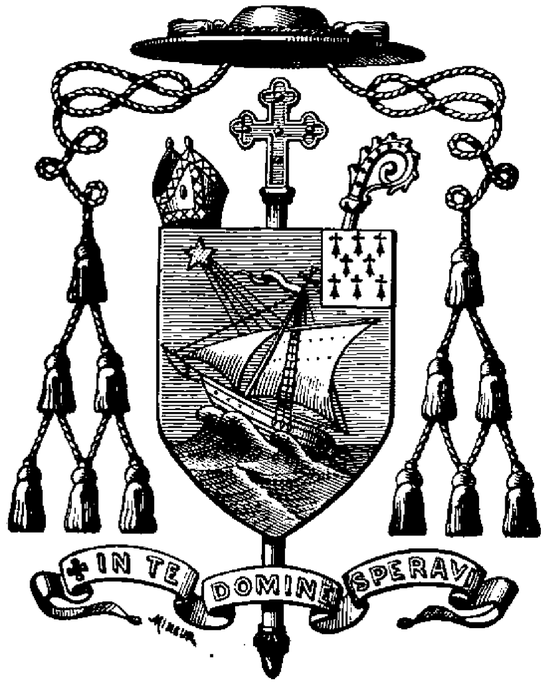
ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

POUR LE

saint temps du Carême de l'an 1894

SUR LA PÉNITENCE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1894

N° 6.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN 1894

SUR LA PÉNITENCE

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

I.

Bientôt, l'année qui déjà s'écoule avec rapidité, ramènera le temps de la Sainte Quarantaine. Il est d'usage qu'à cette

époque, l'Évêque, à l'imitation des Apôtres, élève la voix pour rappeler aux fidèles les grandes vérités de la religion.

Les Chrétiens d'autrefois entouraient la chaire sacrée, écoutant avec componction et suivant avec anxiété le développement des grands enseignements de la foi sur la Mort, le Jugement, le Paradis et l'Enfer. Les Carêmes des Bourdaloue et des Bossuet traitaient ces matières devant les auditoires des grandes villes, les prédicateurs des campagnes les traitaient de leur côté, avec moins de profondeur peut-être, mais avec non moins d'ardeur et non moins de fruit.

Aujourd'hui les temps sont changés, au lieu de prêcher ces vérités si dures à entendre, mais si profitables au salut, les prédicateurs traitent des sujets moins terribles, et par conséquent moins capables d'émouvoir les cœurs. Si vous leur demandez pourquoi ils ne veulent plus mettre devant les yeux de leur auditoire cet enseignement si propre à faire rentrer en soi-même, ils vous répondront : l'esprit de foi s'est affaibli ; les cœurs chrétiens ne sont plus à même de soutenir cette forte nourriture, dont la foi robuste de nos pères se repaissait volontiers. Il leur faut aujourd'hui la nourriture plus douce que l'on donne à la faiblesse. Voici comment parlait l'Apôtre saint Paul à certains Chrétiens sans énergie : « Vous agissez de telle sorte que la faiblesse s'est emparée de vous ; vous ne pouvez plus recevoir une nourriture solide, c'est du lait qu'il vous faut : *facti estis quibus lacte opus sit, non cibo solido* » (1).

(1) Hebr. v, 12.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation, mais ce que Nous savons, c'est que lorsque saint Jean-Baptiste sortait des déserts de l'Idumée, les épaules couvertes de peaux de brebis, les pieds nus et les marques de l'austérité sur la figure, disant à tous : « Faites pénitence », il n'avait pas devant lui une génération moins amollie que la nôtre. Quand Notre-Seigneur donnait à ceux qui l'entouraient cette forte instruction : « Si vous voulez me suivre, portez ma croix », il n'avait pas devant lui des âmes plus robustes que celles d'aujourd'hui. Et pourtant, N. T. C. F., il ne les épargnait pas : « A moins de faire pénitence, vous périrez... Allez, damnés, au feu éternel ! » disait-il. Lisez au chapitre xxiii[e] de l'Évangile selon saint Mathieu les terribles malédictions contre les Scribes et les Pharisiens, et au chapitre xxv[e] du même Évangile, cette terrible peinture du jugement de Dieu, qui se termine par cette imprécation : « Allez, maudits, au feu éternel préparé pour Satan et ses suppôts ! »

Quoi qu'il en soit, sans nous laisser aller à de creuses récriminations contre le temps présent, il est difficile de ne pas constater qu'un grand affaiblissement s'est produit dans les âmes. Nous ne parlons pas de ces hommes pervers qui essaient de se débarrasser des souvenirs d'une éducation chrétienne ; leur énergie dans le mal remplace leur ancienne énergie pour le bien, mais Nous parlons de ceux qui sont encore Chrétiens par la croyance et par la pratique. Parmi ceux-là combien ont perdu cette foi ardente et brûlante qui fait les martyrs et les saints ! Combien en est-il qui condam-

nent les paroles de Blanche de Castille : « J'aimerais mieux vous voir mort plutôt que pécheur ! » Combien en est-il qui réprouvent les sentiments de Félicité et de Perpétue soutenant la foi de leurs fils contre les bourreaux ! Combien en est-il qui trouvent exagérées ces longues prières, ces offices prolongés, ces prédications multipliées, ces pieuses retraites ! Ils sont nombreux, hélas, parmi les chrétiens ! Sans doute leur foi n'est pas morte, mais elle chancelle comme ces vieux monuments dont le temps a fait tomber le ciment et qui tremblent au moindre souffle du vent. Elle est semblable à cette dernière lueur d'une lumière qui s'éteint, et à ce dernier crépuscule du jour luttant contre la nuit.

S'il est vrai que l'esprit de foi tend à s'affaiblir parmi les Chrétiens de nos jours, cherchons quelle peut en être la cause. Le sage médecin interroge d'abord le malade et tire ordinairement les remèdes des réponses qu'il reçoit.

II.

D'où vient donc, N. T. C. F., cet affaissement de la foi que nous constatons à notre époque ? Serait-ce que le sang de Notre-Seigneur a perdu sa chaleur ? Non ! ce sang divin versé sur la croix, coulant chaque jour de nouveau sur l'autel, a toujours la même chaleur, et coule toujours avec autant de générosité du côté du Sauveur. Nous le voyons et nous le reconnaissons à cette perpétuité des œuvres de l'Église, à cet élan des missionnaires qui sacrifient tout avec l'entrain des

premiers Apôtres ; nous le voyons à cette ardeur qui pousse vers la vie religieuse un nombre considérable d'âmes pieuses ; nous le voyons, à cette vigueur avec laquelle tant de cœurs généreux soutiennent les droits de l'Église ; nous le voyons, enfin, à cette admirable efflorescence de bonnes œuvres qui inonde l'univers entier des rayons immortels de la charité chrétienne. Est-ce que l'éducation et l'instruction chrétiennes ne se répandent plus parmi les peuples ? Jamais, N. T. C. F., les catéchismes n'ont été plus suivis et plus expliqués par une foule de catéchistes zélés ; jamais on n'a vu tant de nobles âmes se lever pour distribuer à l'enfance cette science de Dieu que les impies ont rayé de leur programme. Serait-ce que devant les événements, Dieu, découragé, s'éloignerait de l'homme. Non ! N. T. C. F., Dieu n'a-t-il pas dit qu'il n'était jamais plus proche de l'homme que quand il souffrait.

Si nous étudions l'état de la société actuelle, nous voyons qu'il se passe aujourd'hui dans l'esprit et le cœur de l'homme quelque chose d'analogue à ce qui se passe dans son corps, lorsque ce corps, sans mouvement, sans exercice, s'enfouit dans la mollesse et se renferme dans l'oisiveté. Alors, en effet, le corps perd sa souplesse, ses nerfs perdent leur solidité, ses chairs deviennent flasques et se décolorent, une pâleur maladive s'étend sur le visage ; en sorte que lorsque viendra le moment de la lutte, il manquera d'énergie et succombera fatalement sous les coups de l'ennemi.

Annibal, le héros carthaginois, avait vaincu les Romains. Dieu sait ce que lui avait coûté cette victoire. Il avait passé

les Alpes au milieu des neiges amoncelées. Il avait descendu ces pentes abruptes, brisant tous les obstacles qui se présentaient sur sa route. Ses hommes, amollis par le chaud climat d'Afrique, grâce à ces gigantesques travaux, avaient senti décupler leurs forces. Leurs bras solides tenaient le bouclier et lançaient la flèche avec une vigueur incomparable. Leurs pieds aguerris, leurs jambes infatigables allaient comme le vent d'un endroit à l'autre ; en sorte que, tandis que le Romain paisible comptait les jours nécessaires aux Carthaginois pour arriver jusqu'à lui, ceux-ci paraissaient à l'improviste, harcelant l'armée romaine et la forçant à de désastreux combats. Rome fut vaincue, et si elle ne tomba pas sous les coups de son terrible ennemi, c'est que la Providence la réservait pour une autre mission.

Cependant, Annibal a pitié de ses soldats fatigués et amaigris. Il voit devant lui les vertes plaines de la Sabine, et il invite son armée à s'y reposer de la victoire. Les soldats Carthaginois se précipitent sur ces champs fertiles, se délectent sous ce climat délicieux, passant les jours et les nuits en orgies. Mais, le bien-être amollit ces fiers guerriers, leurs bras deviennent moins nerveux, la flèche n'est plus lancée avec tant de vigueur. Et quand le Romain reviendra, il chassera devant lui ces troupes affaiblies qui lui ont naguère montré la mort de si près.

C'est ainsi qu'il faut au corps un exercice continuel pour qu'il conserve son énergie. Ce qui est vrai du corps est vrai de l'âme. Il faut aussi à l'âme des efforts sans cesse renou-

velés pour qu'elle puisse rester forte et vigoureuse dans la lutte contre le mal.

En quoi consistent ces efforts nécessaires à l'âme ? Quel est le travail qu'elle doit opérer à chaque instant pour conserver sa vigueur ? Ce travail, c'est celui de la Pénitence.

III.

La Pénitence, dans la plus large acception du mot, consiste dans des sacrifices imposés à la nature, sacrifices forcés ou sacrifices volontaires, tels que la loi de l'Église en fait un devoir au Chrétien.

C'est cette Pénitence, imposée par l'Église, qui paraît extraordinaire, non seulement au voluptueux qui se figure n'avoir pas de régles morales à suivre et pouvoir se laisser aller à toutes ses passions, mais même aux Chrétiens lâches qui ne se sentent pas assez forts pour porter le joug du Seigneur. Aujourd'hui, diront-ils volontiers, le confortable est passé dans les mœurs ; les santés sont affaiblies ; il n'y a plus que dans les cloîtres où l'on puisse se macérer la chair et s'imposer des jeûnes. On ne pense qu'à éviter le froid, la chaleur, les souffrances de toute sorte ; la privation même la plus minime semble un crime de lèse-humanité. Les mères environnent leurs enfants d'un soin tel que les tempéraments perdent leur vigueur. On fait de ces enfants, qui ont besoin d'air et de mouvement pour se développer, des plantes de serre chaude. Et on est étonné qu'il n'y ait rien chez eux de la mâle énergie de leurs pères !

C'est que la loi de la Pénitence est une loi nécessaire, et cette loi ne date pas d'hier, elle remonte au berceau de l'humanité. Elle remonte à ce jour où le Seigneur dit à Adam coupable : « La terre ne produira que des ronces et des épines ; tu mangeras ton pain à la sueur de ton front : *spinas et tribulos germinabit tibi ; in sudore vultus tui vesceris pane* » (1).

Cette loi de la Pénitence est donc la conséquence naturelle du péché de l'homme. On l'a reconnu au temps même du paganisme. Les sages de ce temps en avaient introduit la pratique dans leur culte, ils l'avaient inscrite dans leur code et au nombre des prescriptions les plus importantes de la morale.

Mais, il appartenait à la nation choisie, dépositaire de la vérité, de transmettre aux générations ces traditions de la nécessité de la Pénitence.

Le peuple Juif a rempli cette haute mission. De là ces jeûnes sévères, ces invitations à se couvrir de cendre, à se revêtir du cilice. De là cette vie austère et retirée des prophètes et des justes de l'Ancienne Loi.

L'obligation de la Pénitence, si rigoureuse sous l'Ancienne Loi aurait-elle fléchi sous la Loi Nouvelle ? Et le Christ en venant au monde, en souffrant et en mourant, a-t-il épuisé le calice des épreuves et des souffrances de l'humanité ? Non ! car le Christ n'a pas changé la nature humaine. Il n'a pas

(1) Gen. III, 18, 19.

fait qu'elle n'ait plus besoin d'efforts pour se dompter. Il n'a rien changé en nous, mais il nous a apporté deux instruments de plus pour nous aider à lutter : la sagesse de son Évangile, et son Eucharistie. Il n'a pas fait que l'or, pour devenir le plus précieux des métaux, n'ait besoin de passer par le feu. Il n'a pas fait que le diamant ne doive passer par la taille pour jeter son éclat. Enfin, il n'a pas fait que l'être humain tout entier n'ait besoin de l'épreuve de la Pénitence pour arriver à la perfection nécessaire aux élus.

Écoutez, N. T. C. F., les leçons du Christ sur ce sujet.

Les Juifs de son temps attendaient le Messie. Les uns l'attendaient comme Anne, la prophétesse, et Siméon, en se mortifiant dans le secret du Temple. Les autres, et c'était le plus grand nombre, rêvaient un Messie plein de gloire, rappelant la grandeur de Salomon, les victoires de David, et venant pour faire couler le lait et le miel, comme aux jours de l'Éden. Qu'ils avaient mal lu la Sainte Écriture, ces hommes de chair, comme les appelait le Sauveur ! Comme ils en avaient mal compris le sens ! Le peuple lui-même avait formé ce rêve. Il faut avouer qu'il flattait singulièrement l'humanité. C'était ce que pensait cette mère qui, amenant ses deux enfants au Christ lui dit : « Faites qu'ils s'assoient à votre droite et à votre gauche, quand vous serez dans votre royaume : *Dic ut sedeant, hi duo filii mei, unus ad dexteram et unus ad sinistram in regno tuo* » (1). Le Christ regarde ces deux

(1) S. Matth. XX, 21.

jeunes gens au cœur simple et droit, et leur dit : « Pourrez-vous boire mon calice ? *Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum ?* » Éclairés d'une lumière divine : « Nous le pourrons ! » (1) s'écrient-ils tous les deux. Et Dieu sait s'ils burent le calice jusqu'à la lie !

Les Juifs, du reste, purent vite comprendre ce que devait être ce Messie qui leur était promis. Transportez-vous, en effet, sur les bords du Jourdain. Depuis trente ans le Christ est dans le monde, il a vécu simple et inconnu dans l'atelier de Joseph. Enfin, il va paraître. Sans doute il enverra devant lui pour annoncer ce grand fait quelqu'Ange brillant comme celui qui éclaira l'humble demeure de Marie, au jour de l'Annonciation, ou, au moins, il se fera précéder par un de ces hérauts qui marchent devant les rois. Détrompez-vous, il n'en est rien. Son messager le voici ; ouvrez le saint Évangile et prenez le chapitre III suivant saint Mathieu : « En ces jours, parut Jean-Baptiste. Il porte un vêtement de poil de chameau, une ceinture de cuir autour des reins, il ne se nourrit que de santerelles et de miel sauvage. Sa voix retentit dans toute la contrée, la foule l'entoure : « Préparez les voies, dit-il, voici le Seigneur, redressez les sentiers, faites pénitence ! » Et il s'adresse à tous sans exception, aux Pharisiens aussi bien qu'aux Saducéens, qu'il traite avec dureté : « Races de vipère, s'écrie-t-il, qui donc vous fera fuir la divine vengeance ; faites donc de dignes fruits de Pénitence :

(1) S. Matth. xx, 22.

Genimina viparum quis ostendet vobis fugere a ventura ira ; facite ergo fructus dignos Pœnitentiæ. »

Mais, direz-vous, Jean-Baptiste c'est l'anachorète ; la vie rude qu'il a menée l'a séparé du reste des hommes. Pris, dès l'enfance, de dégoût pour l'humanité, il ne sait ni ses obligations, ni ses besoins. Il a une vocation à part. Comment les hommes qui vivent en société pourraient-ils se plier à la dure pénitence qu'il veut établir autour de lui ? Non, N. T. C. F., la prédication de saint Jean-Baptiste n'emprunte pas à la vie qu'il a menée une règle qui ne peut être la nôtre. Écoutez le Maître, le Christ lui-même ; vous verrez si ses paroles, ses enseignements ne concordent pas avec ceux du Précurseur. Le but du Messie est d'attirer tous les hommes, d'en faire un seul bercail. « Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur, » dit-il. « *unum ovile, unus pastor.* » Ce n'est pas la religion de quelques-uns qu'il veut établir, c'est la religion du monde entier. « Allez, dit-il à ses Apôtres, porter la parole de Dieu à toute créature ! » L'œuvre du Christ est une œuvre universelle, les puissants et les faibles, les grands et les petits, les riches et les pauvres sont appelés à venir à lui.

Et, en effet, le Fils de l'Homme se met à la portée de tous, il va dans les assemblées, il partage les plaisirs et les travaux de ceux qui l'entourent. Il s'arrête dans les villes comme dans les bourgades, il s'assied même à la table des pécheurs et converse avec eux. Il n'a rien dans sa personne des singularités de Jean-Baptiste. Or, quels seront, N. T. C. F., les débuts de son ministère ? Au jour même où il jette les

fondements de sa doctrine, quels seront les enseignements de son premier discours : « Faites Pénitence ; si vous ne faites Pénitence vous périrez. » C'est en Galilée, où il s'est retiré après avoir laissé Nazareth, qu'il prêche cette doctrine. Les Juifs sont d'abord étonnés : « *Stupebant super doctrina ejus* » (1) ; mais ils l'entourent, car Jean le leur a montré comme le Messie. Et lui, au lieu de chercher à s'attacher ce peuple par de douces paroles, il lui redira ce que lui a dit Jean : « Faites Pénitence : *Facite dignos fructus Pœnitentiæ.* » Et cette doctrine, combien de fois, dans le cours de sa vie, le Christ ne l'a-t-il pas reproduite et affirmée !

Et ne croyez pas, N. T. C. F., que le Christ s'en tienne aux paroles. Étudiez sa vie, et vous verrez si depuis le berceau de Bethléem jusqu'à la nudité du Calvaire, sa vie n'est autre chose qu'une longue suite de privations et de souffrances. A Bethléem, il n'a qu'une étable pour berceau, en Égypte, il mène une vie errante, à Nazareth il travaille comme un pauvre ouvrier. Vienne le temps de sa mission, on le verra errant, sans domicile, n'ayant que le pain de la charité, l'eau du torrent. Le jour il prêche, la nuit il se retire dans les montagnes pour prier, en sorte qu'il peut dire en toute vérité : « Le renard a sa tannière, l'oiseau du ciel son abri, mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer la tête » (2).

---

(1) S. Marc. II. 18.
(2) S. Math. VIII, 20.

IV.

Avouez-le, N. T. C. F., il est difficile à de vrais Chrétiens de se faire apologistes du plaisir, du bien-être, les détracteurs de la Pénitence, s'ils veulent s'inscrire à la suite du Christ. Du reste, il l'a dit encore : « Le serviteur ne saurait être plus heureux que le maître. Que ceux qui veulent me suivre se renoncent et portent la croix. » Et cette doctrine de la Pénitence, le Christ l'a si bien inculquée à ses disciples que des millions de martyrs y ont répondu en acceptant la torture et la mort pour la suivre. Que d'âmes, poussées par cette inspiration, acceptent avec résignation la solitude du cloître, l'éloignement de la famille, la haine des méchants, la raillerie des libertins, les insultes des impies, et se soumettent sans murmurer aux rigueurs des saisons, aux souffrances des maladies.

Cette doctrine de la Pénitence, tous les hommes y sont soumis, aussi bien les justes que les coupables, car tous ont besoin de conserver la force de résister au mal.

L'homme, N. T. C. F., à quelque degré de perfection qu'il soit parvenu, reste en face de mille ennemis qui menacent à tout instant sa fragile vertu. Parmi ces ennemis, il y en a qui l'assiègent de si près, que c'est seulement au prix des plus constants et des plus généreux efforts qu'il peut échapper à leurs traits. Ces ennemis redoutables ce sont les sens. Ce sont eux qui, au témoignage de l'Esprit-Saint,

« nous inclinent au mal dès l'âge le plus tendre » (1).

C'est cette fatale concupiscence, véritable ange de Satan, toujours armé contre l'esprit (2), « qui, sans cesse, dit saint Chrysostome, inspire les pensées mauvaises, les désirs mauvais, les actions coupables. » Saint Paul le connaissait bien cet ennemi dangereux et opiniâtre, cet ennemi du jour et de la nuit, de tous les temps et de tous les lieux. C'est lui qu'il faut combattre sans trêve et sans relâche. Du reste, rien de grand sur la terre sans la violence et la douleur. Étudiez la vie des hommes qui, dans tous les siècles, se sont distingués par la science, la puissance ou la vertu, et ont brillé sur la terre comme les astres du firmament. Vous verrez ce que leur a coûté leur éclat. Voyez, au milieu de leurs travaux multiples, les Paul, les Jérôme, les Augustin, voyez-les sous l'empire d'une règle sévère, d'un travail continu. Citez-Nous un seul de ces savants, dont nous honorons le nom, à quelque classe ou esprit qu'il appartienne, qui n'ait conquis la palme au prix de ses sueurs. N'est-ce pas toujours au milieu d'une vie pleine de labeur, d'austérité et de privations que les grands sentiments et les grandes vertus se développent ? C'est là le terrain qui leur est propre. Détachez de la vie du soldat la discipline sévère, les pénibles exercices, où la patrie trouvera-t-elle des défenseurs dévoués et intrépides ? L'Église ne doit-elle pas aussi aux dures règles qu'elle impose à sa

(1) Gen. viii, 21.
(2) Gal. v, 17.

milice, sa fécondité dans le bien ? Que de sacrifices dans la vie du prêtre, que de larmes dans celle du pasteur, que de fatigues dans celle du missionnaire, que de dureté dans celle du religieux ! C'est bien là l'obéissance au conseil de saint Paul à Timothée : « Veillez, travaillez avec ardeur » (1).

Penseriez-vous, N. T. C. F., qu'une vie molle et sensuelle puisse enfanter ces prodiges ! Croiriez-vous que l'homme, concentré dans les soins minutieux de la santé, rêvant à de luxueux ameublements, à l'arrangement de frivoles plaisirs, à toutes ces superfluités, ces mille riens qui se partagent souvent la vie de certains Chrétiens, puisse être capable de grandes choses ?

Non, N. T. C. F., Nous le répétons, il ne peut rien y avoir de grand sans la souffrance, et la souffrance, c'est la Pénitence.

« La vertu est une plante, dit saint Ambroise, qui ne plonge ses racines et ne trouve sa sève que dans les ruines du corps. » — « La Pénitence, dit saint Léon, voilà l'aliment de la vertu. » — « Il faut dessécher le corps par les privations, dit encore saint Ambroise, pour donner à l'âme de la vigueur. » C'est du reste ce que disait saint Paul : « C'est dans l'affaiblissement du corps que je suis fort : *cum enim infirmor, tunc potens sum* » (2). Ne vous étonnez pas de cela, le péché a rompu l'équilibre des forces, il a allumé en nous le

(1) Ep. a Thim. iv. 5.
(2) II Corinth. xii, 10.

foyer du mal, dont il faut continuellement éteindre les ardeurs. La Providence l'a voulu ainsi, afin de nous donner l'occasion de mériter, en combattant, la couronne que le Juste Juge posera sur nos fronts au jour de la récompense : « *et erit merces vestra multa* » (1).

V.

Si donc, N. T. C. F., nous voulons vivre en Chrétiens et non pas en impies, notre vie doit être une vie de sacrifice.

Cette vérité n'a pas échappé aux philosophes payens. Sénèque disait : « Je suis né pour quelque chose de plus grand que pour être esclave de mon corps. »

Il est donc vrai que demander à l'homme de faire Pénitence, ce n'est pas seulement lui demander d'obéir à la loi de Dieu et aux prescriptions du saint Évangile, mais c'est aussi l'inviter à répondre à l'enseignement de la raison, et à se conformer aux institutions de tous les temps et de tous les peuples.

Comment les Chrétiens d'aujourd'hui s'y conforment-ils ? Cette voix de la Pénitence, quel écho trouve-t-elle chez la plupart d'entr'eux ?

En ces jours de Carême, l'Église dit à ses fidèles : c'est l'heure propice, le temps favorable, venez et entendez la parole de Dieu. Le Chrétien trop souvent répond : le temps est froid, la nuit est sombre, l'église éloignée, le sermon trop

(2) S. Luc. VI, 35.

long, la fatigue trop grande. L'Église dit encore : c'est l'heure de prolonger les prières, de prier plus souvent. Le Chrétien répond : nous prions le matin et le soir, et n'est-ce pas assez ? Et pourtant, N. T. C. F., l'Écriture nous apprend qu'il faut prier sans cesse : « *Sine intermissione orate* » (1). L'Église dit de nouveau : mortifiez-vous par le jeûne, et le Chrétien répond : mon travail est dur, mon corps débilité. L'Église s'adresse encore au Chrétien et lui dit : au moins pensez à votre éternité ! et, celui-ci répond : assez de tristesse autour de moi sans en occuper mes pensées. Enfin, l'Église dit : au moins, laissez ces réunions mondaines, ces bals, ces festins, ces toilettes brillantes, et le Chrétien répond : il faut faire comme les autres ; il y a des obligations de société, des nécessités de position, des politesses à rendre, un rang à tenir. Puis, dans ces idées, le Chrétien tiède et lâche s'endort dans la mollesse. Qui sait si Dieu lui permettra de sortir de son sommeil ? Comment ce corps si bien soigné, cette vie si entourée de douceurs, ce bras si peu vigoureux, ce cœur si amolli par toutes les facilités de l'existence, pourront-ils soutenir l'assaut de l'ennemi ?

Que de gens Nous avons rencontré découragés par le débordement du mal ! De tous les côtés on jette les hauts cris. Il y a dans l'air, dit-on, comme un souffle de révolte du fils contre le père, du frère contre le frère, de l'homme contre Dieu. Le Prophète avait prédit ce temps lorsqu'il disait :

(1) I Thess. V, 7.

« Tout est perdu, car il n'est personne qui veuille réfléchir : *Nullus est qui recogitet corde* » (1).

Que faire, N. T. C. F., pour sortir de cet état ; pour remettre en honneur les grandes vertus qui distinguaient vos pères ? La réponse est celle donnée par l'Esprit-Saint : « *Facite dignos fructus Pœnitentiæ :* Faites de dignes fruits de Pénitence ».

Vous tous, qui désirez faire votre salut, obéissez aux enseignements de l'Évangile. Priez d'abord, c'est le premier devoir du Chrétien. Ne craignez pas de multiplier vos prières, c'est là ce que faisaient vos pères. Leurs occupations n'étaient pas moindres que les nôtres, et cependant que d'heures ils passaient en colloque avec Dieu. Assistez aux instructions. Que de choses vous ignorez encore, qui donc parmi vous pourrait dire j'en sais assez ? Ne vous contentez pas d'écouter, « agissez, *in omnibus labora,* » comme dit saint Paul, par-dessus tout agissez ! Répandez des aumônes : « l'aumône efface une multitude de péchés, » dit l'Esprit-Saint. Mortifiez votre corps par les jeûnes. « Celui qui repousse le jeûne, dit saint Augustin, ne connaît pas la Croix. » L'Église a résumé les avantages du jeûne dans la préface du Carême : il élève l'âme, *mentem elevas ;* il détruit le vice, *vitia comprimis ;* il produit la vertu et augmente la récompense éternelle, *virtutem largiris et premia.* Il y a même certaines tentations qui ne peuvent être vaincues que par le jeûne, d'après Notre-

(1) Jer. xii, 11.

Seigneur : *Hoc autem genus dæmonum non ejicitur nisi per orationem et jejunium* » (1).

Enfin, macérez votre cœur par le silice, la discipline et les instruments de Pénitence. Je vous vois sourire en entendant ces choses, et peut-être en est-il parmi vous qui se disent : enseignements d'autrefois, pratiques de couvents ! Ne vous y trompez pas, N. T. C. F., c'est à ces rudes traitements du corps que plus d'un Chrétien a dû la conservation de sa foi et de sa vertu. Saint Paul ne craignait point de s'y soumettre : « *Castigo corpus meum et in servitutem redigo :* je châtie mon corps et je le réduis en servitude » (2).

Nous parlons un langage que beaucoup ne comprendront pas, en sorte que la parole du Christ à ses disciples se réalise une fois de plus : « Vous serez un objet de scandale pour vos frères ». Et pourtant tous savent que vertu est synonyme de force, et que pour avoir de la force il faut exercer son corps. Voici comme saint Paul parlait aux Romains, au chapitre xiiie de son épitre, au sujet du temps de la Pénitence : « Rejetez les œuvres de ténèbres, revêtez-vous des armes de la lumière. Marchez honnêtement aux clartés de l'Évangile, et ne vous livrez pas aux excès de table, à la hideuse ivrognerie, à l'impudicité ; dépouillez-vous de tout esprit de contradiction et d'envie. Revêtez-vous du Seigneur Jésus et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses convoitises. » C'est bien là tout le plan d'un Carême chrétien.

(1) S. Matth. xvii, 20.
(2) Corinth. ix, 25.

VI.

Mais ne vous bornez pas à dompter votre corps par la mortification, faites un retour sérieux sur vous-mêmes. Si vous vous borniez à ces pénitences extérieures, n'auriez-vous pas à craindre, N. T. C. F., d'entendre cette redoutable parole : « Ne m'offrez plus de sacrifices inutiles, l'encens de vos jeûnes m'apporte la mauvaise odeur de vos iniquités. Lavez-vous donc, soyez purs, ôtez le mal de vos pensées, cessez d'agir avec perversité : *Lavamini mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis, quiescite agere perverse* » (1).

Ne vous étonnez pas, N. T. C. F., en entendant ces choses, ne dites pas : *Durus est hic sermo :* cet enseignement est dur. Vous voulez être Chrétiens, c'est à ce prix ; vous voulez vous sauver, c'est à cette condition. C'est le Christ qui l'affirme : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez : *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.* »

Nous nous plaignons de voir la société ébranlée, trembler sur ses bases. Les lueurs de l'incendie, les cris sauvages des assassins, les chants ignobles, les discours des prédicateurs de l'impiété et du désordre troublent nos nuits. Ces gens auxquels une imprévoyance coupable a ôté la foi et l'espérance, ne connaissent plus que la terre, que les fêtes de la terre, que les festins de la terre. Ils veulent avoir leur part

(1) Isaie, I, 16.

dans ces festins et dans ces plaisirs, et s'ils ne voient pas d'autres moyens de l'acquérir cette part, dans leurs rêves antisociaux, ils veulent le renversement de cette société dont ils se considèrent comme les parias, et ils ne reculent devant aucun crime pour y parvenir. Pauvres malheureux qui ne savent plus voir ni la récompense destinée à celui qui souffre, ni le glaive de la Justice Divine suspendu sur la tête du coupable ! Qui donc, du reste, a le droit de les reprendre ? Est-ce vous qui enseignez l'athéisme, ou effacez Dieu des institutions ? Est-ce vous aussi qui faites fi de la morale, et qui ne pensez qu'à jouir ? Hélas non ! Pour réprimer certains écarts de l'âme humaine, il faut autre chose que la force matérielle. Il faut cette vraie autorité morale, basée sur un enseignement et une vie sanctifiés par la vertu. On se plaint que le respect n'existe plus chez les enfants. Hélas ! quel exemple certains pères donnent-ils à leurs fils ? Comment respectent-ils en eux-mêmes cette sublime couronne de paternité qu'ils portent sur leur front ? On parle beaucoup aujourd'hui de générosité, de grandeur d'âme. Il ne suffit pas de paroles pour rendre les âmes capables de comprendre et de pratiquer ces vertus. Il faut que l'âme y soit façonnée. Ces enfants qu'on amollit par le bien-être, qu'on ne prive de rien, qui tremblent au premier froid, gémissent à la première chaleur, que le moindre refus irrite, sont incapables de grandes pensées, comme d'actes énergiques. On leur a trop appris à jeter de côté tout ce qui leur semble un poids. Ah ! tout autre était l'enseignement du Christ quand il formait ses

disciples. Lorsqu'il voulait en faire des âmes capables de soutenir les luttes à venir, il ne leur disait pas : les routes sont garnies de fleurs, les peuples vous recevront comme des libérateurs, les grands vous tendront la main, les puissants faciliteront votre tâche. Ce n'est pas ainsi qu'il leur parlait, écoutez-le : « Vous serez broyés, leur dit-il, comme le froment dans l'aire. Vous serez chassés de ville en ville ; on vous recherchera pour vous mettre à mort. Vous serez traités comme votre Maître, et vous verrez comment ils le traiteront. Allez donc et prêchez. » Formés à cette dure école, les Apôtres partirent ; leur tâche fut rude, mais pas un ne défaillit. Les trésors de force amassés pendant leur dure éducation suffirent pour les soutenir jusqu'au martyre.

VII.

Voilà, N. T. C. F., ce que dès le début de la Sainte Quarantaine Nous désirions vous dire. Nous savons que tous ne nous comprendront pas, mais Nous savons aussi qu'à côté de ces âmes peu généreuses, qui craignent toujours de trop donner à Dieu, il y en a un grand nombre qui se hâteront de regarder le Carême comme un temps de propitiation et de Pénitence. Ils se mettront alors courageusement à l'œuvre, écoutant avec fidélité les instructions données, éloignant tout plaisir mondain, se livrant à des œuvres de mortification et de charité. Ceux-là répondront à l'appel de Dieu et de son Église, aussi à eux les fruits de Pénitence ; à eux la paix de

la conscience ; à eux la tranquillité de l'âme ; à eux la satisfaction du devoir accompli ; à eux, surtout, cette gloire du Ciel, qui sera donnée en récompense à ceux qui se sont fait violence : « *Violenti rapiunt illud* » (1).

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Après avoir pris l'avis de nos vénérables frères, les Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire Pénitence pendant le saint temps du Carême, et d'observer les lois de l'Église au sujet du jeûne et de l'abstinence.

ART. II

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 11 Janvier 1894, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la semaine sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

---

(1) S. Matth., xi-12.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. III

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. IV

MM. les Chanoines, Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. V

En vertu d'un Indult, en date du 11 Janvier 1894, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. VI

En vertu d'un Indult du 11 Janvier 1894, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

ART. VII

Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cette aumône pourra être remise à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers, ou Confesseurs, ou déposée dans un tronc, et sera envoyée au Secrétariat de l'Évêché.

ART. VIII

Si MM. les Curés et Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal le dimanche de la Passion et le fermer le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. IX

Une quête sera faite pour les lieux saints, le Vendredi-Saint.

Et sera, Notre présente lettre pastorale lue le dimanche avant le Carême, au prône de la grand'messe, dans toutes les églises du diocèse.

Donné à Quimper, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 25 Janvier 1894, fête de la conversion de saint Paul.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.
Secrétaire.

AVIS

Chaque année, malgré les difficultés des temps, Nous avons la consolation de voir grandir le nombre des élèves de Notre Grand-Séminaire. C'est le secret de la divine Providence de donner d'autant plus d'accroissement à ses œuvres qu'elles ont à souffrir davantage. Cette situation nous impose des obligations nouvelles. Le local devenant insuffisant, Nous avons pensé à élever une chapelle qui pût laisser libre l'espace occupé par la chapelle actuelle, si peu digne de son affectation. En agissant ainsi, Nous savons répondre au vœu du clergé du diocèse. Les charges du Séminaire ne Nous permettent pas d'accomplir ce travail sans Nous créer de nouvelles ressources. Nous Nous adressons à la générosité de Nos prêtres et à celle des personnes chrétiennes et Nous leur recommandons vivement cette œuvre.

Les dons faits à cette intention pourront être déposés entre les mains de MM. les Doyens, qui les transmettront à M. l'Économe du Séminaire.

Les noms des bienfaiteurs seront conservés dans les archives du Séminaire.

Nous recommandons également à la sollicitude de Nos diocésains les cercles ou réunions de militaires établis dans les villes de garnison. Le but de cette Œuvre est de fournir, sous la surveillance de l'autorité militaire, un local où les soldats puissent passer les instants de liberté que leur laisse le service.

Quimper, typ. de Kerangal.

Tableau de la Visite Pastorale et des Confirmations

POUR 1894

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi.....	2	Melgven..	Névez.
	Mardi.....	3	Pont-Aven	Nizon.
	Mercredi...	4	Riec.....	Baye.
	Jeudi.....	5	Moëlan	Clohars-Carnoët.
	Vendredi...	6	Sainte-Croix	Rédéné.
	Samedi	7	Notre-Dame-de-l'Assomption .	Trénéven.
	Dimanche ..	8	Ursulines	Le Trévoux.
	Lundi.....	9	Arzano	Guilligomarc'h.
	Mardi.....	10	Querrien.....	Locunolé.
	Mercredi...	11	Mellac.....	Saint-Thurien.
	Jeudi.....	12	Bannalec.....	Kernével.
	Vendredi...	13	Scaër.....	Leuhan. — Coray.
	Samedi	14	Laz. — Trégourez.....	Saint-Thois.
	Dimanche ..	15	Châteauneuf	Saint-Goazec.
	Lundi.....	16	Spézet.....	Landeleau.
	Mardi.....	17	Cléden-Poher	Saint-Hernin.
	Mercredi ..	18	Ursulines (Carhaix).....	Kergloff.
	Jeudi.....	19	Carhaix	Motreff.
	Vendredi...	20	Plouguer	Plounévézel.
	Samedi	21	Poullaouen	Loc-Maria-Berrien.
	Dimanche ..	22	Plouyé	Collorec.
	Lundi.....	23	Plonévez-du-Faou	Lannédern.
	Mardi.....	24	Loqueffret	Brennilis.
	Mercredi...	25	Huelgoat	Berrien.
	Jeudi.....	26	La Feuillée	Botmeur. — Saint-Rivoal.
	Vendredi...	27	Braspartz. — Lopérec.....	Le Cloître-Pleyben.
	Samedi	28	Pleyben	Lennon.
	Dimanche ..	29	Gouézec	Édern.
MAI	Samedi	5	Quéménéven.....	Cast.
	Dimanche ..	6	Dinéault.....	Trégarvan.
	Lundi.....	7	Châteaulin.....	Lothey.
	Mardi.....	8	Id. — Les Frères.....	Saint-Coulitz.
	Mercredi...	9	Port-Launay	Saint-Ségal.
	Jeudi.....	10	Quimerc'h	Logonna-Quimerc'h.
	Vendredi...	11	Le Faou. — Rumengol.....	Rosnoën.
	Samedi	12	Landévennec.....	Argol.
	Dimanche ..	13	Lanvéoc.....	Roscanvel.
	Lundi.....	14	Camaret.	
	Mardi	15	Crozon.	
	Mercredi...	16	Telgruc	Saint-Nic.
	Jeudi.....	17	Plomodiern	Ploéven.
	Vendredi...	18	Plonévez-Porzay	Locronan. — Kerlaz.

Arrêté à Quimper, le 25 Janvier 1894.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Pour les villes de Brest, Morlaix, Quimper, les époques de la Confirmation seront ultérieurement fixées de concert avec MM. les Curés.

N° 6 bis.

LIZER A BASTOR

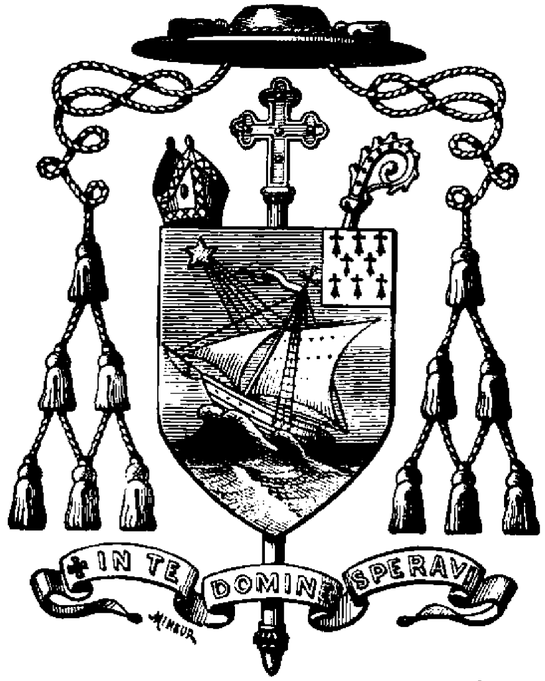
HA KEMENNADUREZ

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT

Amzer zantel ar C'horaiz euz ar bloaz 1894

DIVARBENN AR BINIJEN



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER ANN ESKOPTI

1894

Nº 6 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT AMZER ZANTEL

AR CHORAIZ EUZ AR BLOAZ 1894

DIVARBENN AR BINIJEN

HERRI-VIKTOR-FELIKS VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn Hor Zalver Jezuz-Krist.

HOR BREUDEUR KER,

I.

Heb dale, ar bloaz o vont enn dro, a zigaso adarre amzer zantel ar C'horaiz ; ha d'ar mare-ze ema ar c'hiz gant

ann Eskibien da zevel ho mouez, evel ann Ebestel, evit digas sonj d'ar gristenien euz guirioneziou ar relijion.

Ann dud fidel guechall a zirede e kenver ar c'hadoriou-prezeg hag a zelaoue gant evez kenteliou ann Iliz divarbenn ar Maro, ar Varn, ar Baradoz, ann Ifern. E kear koulz ha var ar meaz, ar gelennadurez-ze roet gant ann holl brezegerien a zouge eleiz a frouez.

Brema ne vez nemeur hano euz ar guirionezieu spontuzze ; ha, pa c'houlennit ouz ar brezegerien perak ne gomzont mui a draou ken talvouduz d'ar zilvidigez, e lavaront raktal : « Ar feiz a zo laoskeat, hag ar c'henteliou digemeret ker mad gant hon tadou koz, ar gristenien hirio ne fell ket d'ezho ho c'hlevet ; goulen a reont bouet skanv ec'hiz klanvourien pe vugale. » Henvel int eta neuze ouz eunn darn dud a oue skandalet enn doare-ma gant Sant Paol : « Pa dlefec'h dija beza goest ha gallouduz, setu c'hui eat da netra ; leaz oc'h euz ezom eleac'h eur bara kre ha iac'huz : *Imbecilles estis ad audiendum..... et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo* » (Hebr. v, 11. 12.).

Ne ouzomp ket ha tro a ve d'ober henvelep rebech. Ar pez a ouzomp avad eo pa zeuaz Iann-Vadezour, guisket gant kroc'hen kanval, he dreid enn noaz, ha liou ann dienez varnezhan, da brezeg e bro Jude, ne gavaz ket a dud kalz startoc'h eged ar re zo brema ; ha koulzgoude e lavare d'ezho a vouez huel : « Grit pinijen ! » Hor Zalver, prestik goude a roe ar memez kentel da gement a deue d'Her selaou. « Holl e viot kollet, emezhan, ma ne rit pinijen. » Skrijuz oa he

glevet o taoler malloz var ar Skribet hag ar Pharizianet enn eur ziskuill ho dizursiou dirak ann holl. Lakaat a rea pep unan da grena oc'h echui taolenn ar Varn dre ar c'homsouma : « Tec'hit, tud milliget, d'ann tan eternel c'houezet evit Satan hag he zervicherien. »

Ne dalvesfe ket deomp en em zale da glemm gant ann amzer vrema. Penaoz bennag zo c'hoarvezet, anzav a rankomp, n'ez euz mui a eneou iac'h ha stard evel guechall. Ne gomsomp ket euz ann dud direiz a gemer mui a boan d'ober drouk eged na rejont biskoaz d'ober vad, hag a fell d'ezho agrenn dizonjal ann deskadurez kristen o deuz bet. Koms a reomp euz ar re a zo c'hoaz kristenien dre ho c'hredennou hag oberou. Enn ho zouez, pet n'o deuz mui feiz beo-birvidik ar Verzerien hag ar Zent ! N'eo ket d'ar re-ze e plijo komsou ar Rouanez Ven, d'he mab : « Guell ve ganinn ho kuelet maro kent eged pec'her ! » N'eo ket indhi a ve klevet evel Santez Felisite ha Santez Perpetua oc'h alia ho bugale da vervel kent eged nac'h ar feiz. Ne blij tam d'ezho ar pedennou hag ofison hirr, ar zarmoniou hag ar retrejou. Ar seurt-ze zo stank siouas ! enn hon touez. Evit guir, ho feiz n'eo ket maro c'hoaz ; mes, orjella a ra ec'hiz eur goz voger boulc'het dija gant ann amzer hag a zeui d'ann traon gant ann distera barr avel. Henvel eo ouz eur c'hleuzer varnez mouga, pe oc'h eunn diveza bann-heol zo tevalijen ann noz o vont da c'hounid var'nezhan.

Ha mar deo guir e laoska ar feiz etouez ar gristenien a vrema, guelomp petra ve kaoz a gement-se, evel ma teu ar

medisin da glask ar penn-abeg euz ar c'hlenved evit gouzout guelloc'h pe zoare louzeier da rei.

II.

Petra eo eta d'ar feiz izelaat enn deiz hirio ? Daoust ha sklaset e ve goad Hor Zalver ? Nan ! H. B. K., ar goad divin-ze skuillet var ar groaz, a zo bepred tomm bero, hag a red bemdez puill ha founnuz var ann Aoter. N'euz nemethan o terc'hel ann Iliz enn he zav, hag o rei nerz d'ezhi da labourat heb paouez evit ann eneou. Goad Jezuz-Krist eo a ra d'ar Visionerien dilezel pep tra gant laouenedigez, evel ann Ebestel genta ; a ra da gement all a baotred hag a blac'hed iaouank en em denna er c'houenchou, a ro kaloun da galz tud ar bed evit difen guiriou sakr ann Iliz. Biskoaz ive n'ez euz bet poaniet muioc'h na kement evit rei d'ar vugale eur gelennadurez kristen ne gavont mui er skoliou.

Didalvez aoualc'h omp, a dra zûr ; pec'hed e ve lavaret evelato eo tec'hed Doue diouzomp ; rak hervez he gomz, tosta ma talc'h deomp eo pa vezomp ankeniet. Mes, a be leac'h e teu eta hon drouk ?

Pa zellimp piz ouz tud ann amzer-ma ni a velo e c'hoarvez gand ho spered hag ho c'haloun tostik da vad ar pez a ziguez gand ar c'horf pa jomer heb trevelli, pa vezer dibreder ha re-vag. Neuze izili ann den a deu da vorza, he nerz a ia digantha, disliv eo ec'hiz pa ve klanv, ha mar be ret d'ezhan

gourin ouz eun enebour bennag ema sur da veza diskaret.

Annibal, ann den a vrezel-ze ker brudet, a drec'haz ar Romened ; mes, koust a reaz d'ezhan ive. Treuzet en doa meneziou Alpes, dre ann erc'h braz, o tisken divar gerrek soun evel mogeriou, heb damanti da boan ebed. Euz he zoudarded, a ioa eunn tamik laosk o tont euz ar broiou tomm, e reaz evel-se tud kalet ha digernez, kre ho divreac'h evel dir. Nijal eo a reant eleac'h bale ; rak-se e tigoeschont var ar Romened dievez pa zonje ar re-ma edo Annibal pell c'hoaz dioutho. Ret e oue brezelekaat heb beza e tro aoualc'h d'hen ober. Rom a oue trec'het ha ma ne oue ket dismantret gand he enebour, eo abalamour ma felle da Zoue he miret evit eul labour all.

Mes, goude ann taol kaer-ze, Annibal evit diskuiza he zoudardet en em dennaz gantho enn eur c'harter pinvidik-mor ha klouar ann amzer ennhan. Petra c'hoarvezaz ? O veza re enn ho eaz hag ho flijadur, ann dud kalet-ze a gollaz buhan ho nerz, ha pa zigoraz adarre ar brezell, e tec'hent araok ar Romened o devoa guechall lakeat da grena. Ar c'horf a c'houlen beza skuizet evit kenderc'hel he nerz. Kement all a c'heller da lavaret euz ann ene. Ezom en deuz ive da labourat heb paouez evit ma chomo iac'h ha kre. Mes, pe zoare labour a rai ann ene ? Al labour-ze eo ar Binijen.

III.

Pa lavaromp *Pinijen* e komsomp euz kement a c'hell dieza ann den, pe hen a gemer poan euz he benn he unan, pe hen a zeu ar boan enn despet d'ezhan ; rak ann Iliz a gemenn d'eomp ann eil hag eben.

Ar binijen-ze eo a zisplij n'eo ket hebken d'ann den a blijadur troet da heulia he holl dechou fall, mes, ive d'ar gristenien digaloun a gav re striz lezenn ann Aotrou Doue. « Brema, emezho, eo deuet ar c'hiz d'en em lakaat eaz ; ann dud n'o deuz iec'hed ebed mui ; er c'houenchou hebken ema hiviziken plas ar iun hag ar binijen. » Ne glaskont nemed en em zioual dioc'h riou ha tomder, ha dioc'h ann holl boaniou ; pec'hed e ve d'ezho ober diouer a netra. Ar mammou ne reont nemed koll ho bugale oc'h ober kalz re a stad anezho. Souez eo neuze ma ne vezont ket hanter-dud e skoaz ho zadou koz !

N'omp ket evit tremen heb lezen ar binijen ; rak-se eo bet douget abell zo, koz evel ar bed. Embannet e oue pa lavaraz Doue da Adam goude he bec'hed : « Ann douar ne zougo nemed drez ha spern ; te a zebro da vara diouz c'huezen da dal. *Spinas et tribulos germinabit tibi ; in sudore vultus tui vesceris pane* (Gen. III, 18, 19) ». Lezen ar binijen douget a eneb ann den pec'her, ar baianed ho-unan he anavezaz, hag ar re fura anezho a gemennaz ma vije heuliet er penn kenta euz ho reizou a vuez.

Koulzgoude, evel ma oa fiziet ennho gant Doue tenzor ar

virionez, ar Iuzevien a oue karget ive da zigas beteg ennomp lezen ar binijen ; ha desket o deuz hi deomp eleal, oc'h ober ho unan iuniou striz, o tougen gouriz-reun gant ludu var ho fenn. Dreist ar re all, ar bropheted hag ann dud santel euz ann amzer-ze a rene eur vuez rust, pell diouz ar bed.

Mes, marteze al lezen nevez embannet gant Jezuz-Krist ne c'houlenno mui a binijen diganeomp ? Hor Zalver o tont var ann douar, o veva paour hag o vervel er groaz en devezo gouzanvet poaniou aoualc'h evit ann holl dud ? Nan, H. B. K., rak lezet en deuz enn hor c'horf hag enn hor spered ar zempladurez hag ar plegou fall, hag evel-se, e vezo ret ato d'ann den tremen dre ar binijen evit ober he zilvidigez. Klevit petra lavar ann Aviel var gement-ze.

Ar Iuzevien a ioa holl o c'hortoz ar Mesias. Hiniennou evel Anna ha Simeon, a rea pinijen ha pedennou hirr enn templ. Mes, ann darn vuia a c'hede eur Mesias, galloudusoc'h eged David, pinvidikoc'h eged Salomon, goest da rei d'ezho danvez ha plijadur, d'ho lakaat er baradoz var ann douar-ma. Brao aoualc'h e vije bet kement-se a dra zur. Mes, ar Skritur-Sakr ne rea ket ar promesaou-ze, pell dioc'h eno. C'hui a velo ez oant faziet.

Eur vam a zeu gant he daou vab da gaout Hor Zalver : « Aotrou, emezhi, grit ma vezo ar re-ma azezet unan a zeou hag egile a gleiz d'ehoc'h enn ho rouantelez. *Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam et unus ad sinistram in regno tuo* » (Math. xx, 21). Jezuz oc'h ober eur zell ouz ann daou zen iaouank a c'houlen outho : « Goest e viot da

eva ar c'halir am euz me da gemeret ? *Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum ?* Ia, sûr, *possumus*, emezho ho daou, enn eur vouez » (MATH. XX, 22). Guir a lavarent, rak gouzanvet o deuz betek ar maro. Ne oue ket pell, Jezuz a ziskuezaz ive da bobl petra oa ar Mesias prometet d'ezhan. Heman a ioa ganet abaoue tregont vloaz, hag a veve dister ha kuzet e ti-labour sant Joseph. Pelloc'h ec'h en em roi da anaout. Mes, dirazhan, emichans, e vezo eunn eal skeduz, evel ann hini a oue kaset betek ar Verc'hez Vari, pe da nebeuta, eunn den hag a rai d'ann holl en em renka ma c'hello, ec'hiz eur roue, tremen heb beza buntet gant pep unan. Nan, n'eo ket evel-se e vezo. Selaouit petra lavar Aviel Sant-Vaze, trede chabist : « Enn deiziou-ze e teuaz Iann-Vadezour, kroc'hen kanval var he ziouskoaz, eur gorden enn dro d'he groazel. Ne zebr nemed killeien raden, hag eunn tamm mel a gave e kleuz ar guez er c'hoajou. Ar bobl a zired d'he gaout, hag he vouez skiltruz a ve klevet a bell. « Kempennit ann hent d'ann Aotrou, emezhan ; ehunit ar guenojennou, grit pinijen. » Hag ar gentel-ze a ro d'ann holl, Pharizianed, Saduseaned hag all, rak d'ezho e lavar didruez : « Guenn ann aered ma'z oc'h, piou en deuz desket d'ehoc'h en em denna euz dourn Doue e kounnar ? Grit eta pinijen evel m'eo dleet. *Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere a ventura ira ? Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ* » (MATH. III, 78). (LUC. III, 78).

« Mes, Iann-Vadezour, emezoc'h marteze, a ioa eunn den hanter-c'houez, n'en em blije tamm er bed, hag a dec'haz

bihanik er c'hoajou ; ne anavez eta na giziou, nag ezommou ann dud ; penaoz e c'houfe ann holl heulia henvelep buez ? » Daoust ma'z oa Iann-Vadezour dishenvel dioc'h ar re all, he genteliou a zell ouz pep unan. Ma n'am c'hredit ket, klevit mouez ar Mestr. Jezuz a c'hoantea dastum ann dud evit na vije mui nemed eur vanden denved hag eur mesaer hebken : *unum ovile et unus pastor.* Prezeg a rea relijion ann holl : « It, emezhan, d'he ebestel, ha prezegit ann Aviel-ma d'ann holl grouadurien. *Euntes... prædicate Evangelium omni creaturæ* » (MARC. XVI, 15). Gervel a ra eta ann holl davethan, hag evit kaout tro da gelenn ann dud dister koulz hag ar re binvidik, ez ai er c'heariou, er bourc'hadennou ha var ar meaz ; her guelet a reot etouez al labourerien er parkeier, er bagou, enn eureujou, pa vezo pedet ; azezo e rai ouz taol ar vrasa pec'herien. N'eo ket henvel ouz Iann-Vadezour. Koulzgoude petra lavar, er penn kenta euz he brezegennou ? « Grit pinijen. Ma ne rit pinijen e viot kollet. » Ar Iuzevien a ioa souezet ouz he glevet « *stupebant super doctrina ejus* ». Evelato e talc'hont tost d'ezhan, rak sant Iann en doa he roet da anaout evel ar Mesias. Mad, eleac'h klask ho deseo dre gomsou flour ne rai nemed aslavaret d'ezho kentel ar Badezour : « Grit pinijen, *Facite fructus dignos pœnitentiæ.* » Ha pet guech ne roi ket c'hoaz ar gelennadurez-ze ! N'eo ket he gomsou hebken, he oberou a rai skol d'eomp ive. Sellit ouz he vuez. Azalek kraou Bethleem beteg kroaz ar C'halvar petra gavit nemed dienez ha poaniou ? He genta guele a vezo eunn dournad plouz ; goude e vevo etouez ar baianed enn Egypt, da c'hortoz

beza micherour paour, e Nazareth. P'en em lakai da brezeg, e redo du-ma du-hont o veva divar ann aluzen, hag e vezo gellet lavaret e guirrionez : « Eunn toull enn douar a ro lojeiz d'al louarn, labousedigou ann env a gav eunn neiz da c'houdorri ; mes, Mab den, n'en deuz na ti nag aoz » (MATH. VIII, 20).

Anzavit, H. B. K., e ve diez braz goude-ze d'ann neb a c'hoantai beza kristen, klask eazamant ha plijadur, ha tec'hed diouz ar binijen. « Ne dle ket beza ebatoc'h doare ar zervicher eged hini ar mestr, ma'r fell d'ehoc'h dont d'am heul, dougit ho kroaz, eme Hor Zalver. » Koumprenet mad eo bet ar gentel-ze ; rak hi eo a zeskaz d'ar verzerien mervel dizamant, hi eo a gas kement all a eneou d'ar c'houenchou pell diouz ar bed ha diouz ho c'herent, daoust ma c'houzont o devezo kalz poan, hag e vezint goapeat ha gual-gaset gand ann dud fall ha direiz.

Lezen ar binijen a zell ouz ann dud santel koulz hag ouz ar bec'herien ; rak, holl on deuz ezom nerz da enebi ouz hor gual dechou hag ouz ann drouk-spered. Pegen huel bennag e ve pignet dija eunn den e skeul ar zantelez, diskaret e c'hell beza buhan aoualc'h. Euz ann enebourien a rankomp gourin outho, koulz lavaret, noz deiz, darn a zo bepred ganeomp, rak hor skianchou int, hag ar re-ze, hervez komz ar Speret-Santel, hor poulz d'ar pec'hed azaleg hor bugaleach. « *Sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua* (GEN. VIII, 21.) ».

Ar c'hoantegez direiz-ze, eme sant Iann Krysostom, eo a zoug ann den d'ar sonjou hag ioulou fall, ha d'ann oberou

udur. Sant Paol a anaveze ann enebour-ze, eal Satan, a zeu e peb leac'h var hon hent, hag a zo ret stourm outhan heb paouez. Koulz a zo, anez poania, gouzout a rit, ne rear netra da dalvezout. Evesait ouz buez ann dud a zo bet, e peb amzer, brudet dre ho deskadurez, ho galloud pe ho zantelez. C'hui velo petra o deuz great abarz beza ken anavezet. Anez labourat ha dioueret kalz traou ne zeuer da veza nag eunn den gouiziek nag eur zant. Lezit ar zoudardet da veva enn ho diviz, heb eksersiz na baleou skuizuz ; goest e vezint da zifen ar vro ? Ann Iliz santel a vije dic'halloud a grenn paneved al lezennou stard e deuz great evit he difennourien. Nag a draou a rank eur beleg da zilezel. Nag a zaleou a skuill eur pastor karget euz ann eneou ! nag a skuizder, nag a zienez o deuz ar visionerien ! peger rust eo buez ann darn vrasa euz ar venac'h hag al leanezed ! Ar re-ze holl a heuil kuzul sant Paol da Dimothe : « Evidoc'hu, bezit divorfil, ha labourit aketuz, *Tu vero vigila, in omnibus labora* » (II TIM. IV. 5.).

Eunn den hag a ve he holl zonj gand he iec'hed, he blijadur, ann dillad hag ann traou kaer, c'hui gred e rai hennez morse eur pez labour a zoare ! Nann, nann, H. B. K, ne vezo great biken netra dalvouduz heb poan ha pinijen.

« Ar binijen, eme sant Leon, eo bara ar zantelez. » — « Ret eo, eme sant Ambroaz, dizec'ha ar c'horf dre ann dienez, evit rei nerz d'ann ene. » — « Pa vezan evel klanv, a lavar ive sant Paol, neuze am euz ar muia galloud : *Cum infirmor, tunc potens sum* » (II COR. VII, 10.).

Na vezit ket souezet o klevet kement-ze, H. B. K. Ar

pec'hed en deuz c'huezet ennomp ioulou fall hag a zo ret labourat ato d'ho mouga. Doue a fell d'ez'han evel-se rei d'eomp tro da c'hounit ar gurunen a c'hloar, « *et erit merces vestra multa* » (Luc VI, 35.). Furnez ann dud a zo eta a unan gant lezen Doue ha kenteliou ann Aviel evit kemenn d'eomp ober pinijen.

V.

Mes, selaouet e vez ho mouez gant ar gristenien a vrema ? Enn deiziou-ma euz ar c'horaiz ann Iliz a lavar d'he bugale : setu ar mare, hag ann amzer talvouduz, deuit eta da glevet komzou Doue. Meur a gristen a respont : ien eo, ann noz zo tenval, pell emaon dioc'h ann iliz, ar zarmoun a ve hir, ha me a zo skuiz. Ann Iliz a lavar c'hoaz : Brema e ve astenn ar pedennou ha pedi aliesoc'h. Ar c'hristen a respont adarre : Pedi a ran mintin ha noz, daoust ha n'eo ket aoualc'h ? Nann, H. B. K., re nebeut eo, rak ann Aviel a zesk d'eomp eo red pedi heb paouez : « *Sine intermissione orate* » (I THESS. V, 7.). Ann Iliz a lavar a nevez : kemerit eunn tam poan o iun ; hag ar c'hristen a respount : Va labour zo tenn ha va c'horf dinerzet. Eur vech c'hoaz ann Iliz a goms ouz ar c'hristen didalvezze : Sonjit, da viana, enn hoc'h eternite ; mes hema a lavar adarre : Aoualc'h a dristidigez am euz heb trei va spered oc'h traou ken ankeniuz. Evit echui, ann Iliz a c'houlenn diganthan dilezel ann asambleou, ann dansou, ann dillad kaer. Ar c'hristen-ze a gav bepred digareziou : Ret eo d'ezhan ober

ec'hiz ar re all, tremen dioc'h kerent, pe amezeien, derc'hel he renk hag he blas. Neuze ar c'hristen digaloun-ze en em ro evel da gousket ; piou a oar ha divuna a rai biken ! Penaoz e c'helfe eunn den ken damantuz d'he boan gourin ouz enebourien he zilvidigez !

Nag a dud a gavomp prest da falgalouni o velet peger fall ez a ar bed. Ann holl a glevit o klemm : « Ar vugale n'o deuz mui doujans ebed evit tad ha mamm ; ar vreudeur, ar gerent nesa, n'hellont mui en em c'houzanv. Ar penn kaoz euz ann dizurs-ze eo ne fell da zen taoler evez oc'h netra : *Nullus est qui recogitet corde* (JER. XII, 11) ».

Petra d'ober, H. B. K., evit en em denna euz ar stad-ze ha lakaat da ren adarre ar furnez hag ar zantelez a roe kement a vrud d'hon tadou ? Ober pinijen a zoare, eme ar Spered-Santel : « *Facite dignos fructus pœnitentiæ.* »

C'hui holl a fell d'eoc'h mont d'ar baradoz, sentit ouz kuzuliou ann Aviel. Pedit ; hennez eo kenta dever eur c'hristen. N'o pezet ket a zamant evit pedi aliez evel ma rea ho tadou. Labour o devoa koulz ha c'hui, ha koulzgoude nag a amzer a dremenent gant Doue ! Klevit ar zarmouniou ; nag a draou zo c'hoaz dianavezet ganeoc'h ; pehini ac'hanoc'h a gredfe lavaret eo desket aoualc'h ? Ouspen pedi ha selaou komsou Doue, en em roit d'ann oberou mad : « *In omnibus labora.* » Grit aluzennou, ann aluzenn, eme ar Speret-Santel, a voualc'h niver a bec'hejou. Kastizit ho korf dre ar iuniou. Neb a ra fae euz ar iun, a lavar sant Aogustin, ne anavez ket ar groaz. E prefas ar C'horaiz ann Iliz a verk, e berr gomsou,

talvoudegez ar iun : *Mentem elevas* sevel ar spered varzu ann env ; *vitia comprimis* diskar ann techou fall, *virtutem largiris et præmia* rei ar guir zantelez hag ann digoll dleet d'ezhi. Be'z zo, hervez Hor Zalver, tentasionou ne c'heller ho zrec'hi nemed dre ar iun. *Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium* (MATH. XVII, 20). Erfin, dougit gouriz-reun ha skoit dizamant var ho korf d'ober poan d'ezhan. O klevet kement-ma meur a hini a c'hoarzo, hag a lavaro marteze ; kenteliou guechall goz, mad evit ar c'houenchou. Fazia a rit, H. B. K., rak meur a hini n'o deuz miret ho feiz hag ho zantelez nemed oc'h ober a vrezellze d'ho c'horf. Sant Paol her grea heb damanti : « *Castigo corpus meum et in servitutem redigo* (I COR. IX, 27). Kastiza a ran va c'horf evit ober d'ezhan plega. »

Ar pez a lavaromp ama, kalz tud n'her c'homprenint ket. Gouzout aoualc'h a reont koulzgoude n'euz ket a zantelez heb nerz ; hag evit beza kre eo ret lakaat ann izili da labourat. Klevit petra lavare sant Paol da gristenien Rom, divarbenn amzer ar binijen : « Pellait diouzoc'h ann drouk-oberou a ve great e kuz, grit ar vad a c'heller d'ober a vel d'ann holl. Kerzit didamall oc'h sklerijen ann Aviel ; na gemerit ket re a blijadur o tibri, diouallit ouz ar vesventi heuzuz hag ouz peb louzdoni ; n'o pezet ket avi, ha ne glaskit trouz oc'h den ebet. Bezit henvel ouz Jezuz-Krist, ha ne roit ket ho goulenn da ioulou ar c'hik. » Setu aze peadra evit eur c'hristen d'ober eur C'horaiz Santel.

VI.

Mes, ouspenn reiza ho korf dre ar binijen distroit gant evez ennoc'h hoc'h unan. Rak, ker buan all, H. B. K., Done a lavarfe d'ehoc'h ar c'homsou spontuz-ma : Ne dal ket d'ehoc'h kinnig d'inn ann oberou-ze ; da heul ho iuniou e sav beteg ennon ar c'houez fall euz ho tizursiou. En em voalc'hit eta, bezit neat, kasit euz va daoulagad ho sonjou divalo ; ha paouezit da zroug-ober : « *Lavamini, mundi estote, auferte malum cogitationum vestrarum ab oculis meis, quiescite agere perverse* (ISAI I, 13, 16.).

Na vezit ket souezet ouz va c'hlevet, H. B. K., ha ne lavarit ket : « *Durus est hic sermo :* rust eo ar gentel. » Kristenien e fell d'ehoc'h beza ? Keit-ze a gousto d'ehoc'h. C'hoant oc'h euz d'en em zavetei ? Setu aze ann hent. Jezuz eo hen desk d'eomp : « Ma ne rit ket a binijen e viot kollet : *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.* »

En em jala a reomp o velet ar bed oc'h orjella, prest da goeza enn he boull. Skeud ann tan guall, iouadennou ar vuntrerien, kanaouennou louz ha komsou heuzuz ann dud direoll a vir ouzomp da gousket. Sperejou diboell o deuz lamet digantho ar feiz hag ann esperanz. Brema ne anavezont mui nemed ann douar, ha pa ne velont ken tu da gaout lod enn danvez hag enn ebatou, nemed o lakaat ann dizurs e peb leac'h, souez eo e vent ken didruez ? Koulz a zo, piou en

defe guir d'ho diarbenn ? Ar re o deuz lakeat Doue e meaz euz al lezennou, hag her c'hasfe e meaz ar vro ma vent goest d'hen ober ? Ar re ne gizont ho-unan dirak fallagriez ebet ha ne glaskont nemed beza enn ho eaz ? Allaz, nann ! N'eo ket jandarmeet na soudardet, a zalc'ho ann dud sioul ha reiz. Evit ober d'ezho plega e ve ret kenteliou diazezet var ar virionez hag ar zantelez.

Ar vugale n'o deuz mui doujanz evit den ebed ! Pe zoare skuer a ro d'ezho ann tadou, ne ouzont ket dougen eunn hano ker kaer ? Kaoz a ve aliez brema euz ann dud a galoun goest da gemeret poan ha da ziouret meur a dra evit ho nesa pe evit ho bro. Mes, n'eo ket gant kaoziou e ve great goazed evel ar re-ze. Moullet e c'houlennont beza gant ann amzer ha kenteliou mad. Ar vugale-ze a zaver enn ho eaz, ne c'houzanvont na tomm na ien, a ve roet d'ezho kement a c'hoantaont, gant aoun na iafe droug ennho, daoust hag hi a vezo biken mad da netra ? Desket euz d'ezho lezel kement a c'helfe ho dieza. Ah ! n'eo ket ann deskadurez-ze a roe Hor Zalver de ziskibien. Ne lavare ket d'ezho : « Ann hent a vezo flour ha kompez dirazoc'h ; mall a vezo d'ho tigemeret e pep leac'h ; ann dud pinvidik a roi ann dourn d'ehoc'h, ar re zo e karg a easai al labour evidoc'h. Nann, ne gomse ket evel-se. Mes, evit ma vijent kalet ouz ar boan, e lavare d'ezho : « Chui a vezo breset evel ann ed var al leur. Kaset e viot kuit euz ann eil kear goude eben ; ho klask a vezo great evit ho lakaat d'ar maro. N'hoc'h espernint ket mui eged ho mestr, ha c'hui velo petra raint d'ezhan heb dale. It brema, ha prezegit. » Skoliet

enn doare-ze ann ebestel en em lakeaz enn hent ; tenn e oue ho labour, mes, nikun na fallgalounaz. Ar c'henteliou kalet o doa bet a roaz d'ezho nerz da herzel beteg ar verzerinti.

VII.

Setu aze, H. B. K., ar pez a c'hoanteamp diskleria d'ehoc'h, er penn kenta euz ar C'horaiz. Gouzout aoualc'h a reomp ne vezimp ket selaouet gant ann holl. Mes, e kichen ann eneou laosk-ze o deuz bepred aoun d'ober re evit Doue, eunn niver braz a re all a gemero ar C'horaiz evel eunn amzer a bardoun hag a binijen. Ar re-ze a stago kalounek d'al labour, a zelaouo ar c'henteliou roet d'ezho, a bellai dioc'h plijadureziou ar bed, hag en em roi d'ann oberou a binijen hag a drugarez. Ar re-ze a glevo mouez ann Aotrou Doue hag he Iliz. D'ezho eta frouez dudiuz ar binijen, peoc'h eur goustianz vad, laouenedigez eunn ene didamal ; d'ezho ive gloar ha joauzdet ar baradoz, digoll ar re a vezo bet dizamant outho ho-unan : *Violenti rapiunt illud* (MATH. XI, 12).

EVIT KAS AR MENNOZIOU SANTEL-ZE DA BENN :

Goude beza pedet Doue ha kemeret kuzul digant Hor Breudeur Henoruz, Chaloniet hon Iliz Katedral, hon euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

Artikl I

Kemenn a reomp d'ar gristenien eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha miret lezennou ann Iliz divarbenn ar iun hag ar vijil.

Artikl II

Dre eul lizer a c'hras bet d'eomp digant ann Tad-Santel ar Pab, d'ann 11 a viz Genver 1894, ec'h aotreomp ma vezo debret kig epad ar C'horaiz, da zul, da lun, da veurz, da iaou ha da zadorn (nemed sadorn ar pevare amzer), beteg meurz ar Zizun-Zantel, hag ive d'ar meurz-ze ; da zul, bep pred, ma karer, hag enn deiziou all, da eur pred hebken. Difen zo avad da zibri kig ha pesked er memez pred, da zul koulz hag ann deiziou all.

Ann dud n'emaint ket e tro da iun pe o defe bet dispanz, a c'hell dibri kig meur a vech enn deiz.

Artikl III

Aotre a reomp da zibri amann, leaz ha fromaj-leaz, a hed ar C'horaiz, ha viou beteg ar meurz Bleuniou, hag ive d'ar meurz-ze.

Artikl IV

Ann Aotrounez Chaloniet, Persouned ha Beleien ar c'houenchou pe skolachou, a c'hello diskleria d'ar re o defe eunn abeg-vad bennag ez int dispanset euz ar iun pe ar vijil.

Artikl V

Hervez eul lizer a c'hras deuet d'eomp d'ann 11 a viz Genver, e vezo gellet ive dibri kig bep sadorn, epad ar bloaz, nemed d'ar zadorniou a zo deveziou iun evit ar gristenien.

Artikl VI

Dre urz Hon Tad-Santel c'hoaz (11 Genver 1894) e roomp dispanz euz ar vijil evit gouel sant Mark hag ar Rogasionou.

Artikl VII

Ar gristenien o defe kemeret ann dispansou merket ama a dle, e koustianz, ober eunn aluzenn hervez ho feadra. Ann aluzenn-ze a c'hello beza roet d'ar Bersouned pe d'ar Gonfesored, pe taolet enn eur c'hef lakeat evit-ze enn ilizou, hag a vezo digaset goude da Zekretour ann Eskopti.

Artikl VIII

Ar Bersouned a c'hello digeri Pask da zul ar Basion, hag he zarra d'ann eil sul hebken goude ar goueliou, m'ar be ezomm braz d'hen ober.

Artikl IX

Eur gest evit al Leac'hiou Santel a vezo great da Vener-ar-Groaz.

Hag a vezo ar Gemennadurez-ma lennet, e pròn ann oferen-bred, enn holl ilizou Hon Eskopti, d'ar zul araok ar C'horaiz.

Roet e Kemper, dindan Hor siel ha siel Sekretour ann Eskopti, d'ar 25 a viz Genver 1894, gouel Konversion sant Paol.

† HERRY-FELIKS-VIKTOR,

ESKOP KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskop :

QUEINNEC,

Chaloni a Henor, Sekretour ann Eskopti.

Kemper, moullet e ti DE KERANGAL, mouller ann Eskopti.

N° 7.

LETTRE PASTORALE

DE

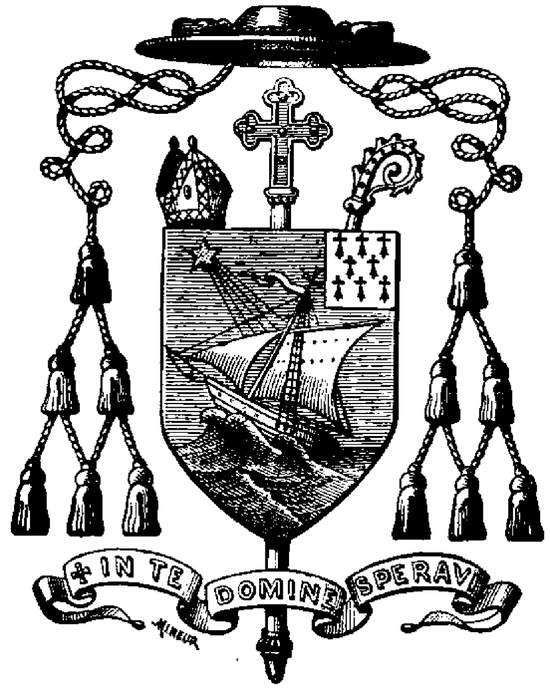
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION

DU COURONNEMENT DE LA STATUE

DE N.-D. DES PORTES

près Châteauneuf-du-Faou



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1894

N° 7.



LETTRE PASTORALE

DE

Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

A L'OCCASION

du Couronnement de la Statue de N.-D. des Portes

PRÈS CHATEAUNEUF-DU-FAOU

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Il y a bientôt une année que le désir de rendre hommage à l'indéfectible Primauté de Pierre, dans la personne de son auguste Successeur, Nous avait conduit aux pieds de Léon XIII. Il Nous accueillit, vous le savez, avec une bonté toute pater-

nelle et daigna Nous faire part de ses craintes et de ses espérances. Une chose Nous a frappé, dans les paroles tombées de ses lèvres, c'est son ardeur pour le culte de la Très-Sainte Mère de Dieu et la confiance qu'il manifestait à cet égard.

Les paroles qu'il Nous dit alors, Nous portèrent à lui rappeler que la Bretagne est, par excellence, la terre de Marie, que la Sainte Vierge y compte des sanctuaires célèbres, bien connus des pèlerins qui accourent en foule au Folgoët, à Rumengol et à Notre-Dame des Portes. *Croyez-le bien*, Nous disait-il, *la France aime trop la Sainte Vierge pour ne pas être toujours la fille aînée de l'Église*. A ce moment, pensant répondre à son désir de glorifier Marie, Nous lui disions que déjà, sous son Pontificat, le Couronnement de la Vierge du Folgoët avait donné un grand élan, vers ce merveilleux pèlerinage, et Nous lui demandions la même faveur, pour Notre-Dame des Portes. Il Nous répondit aussitôt : « *Que cela soit, « au milieu d'un grand concours de peuple.* »

Voilà, N. T. C. F., comment Nous avons été appelé à rendre un nouvel hommage à votre confiance en la Mère de Dieu, en posant solennellement une couronne sur le front de l'image miraculeuse de Marie, honorée dans le sanctuaire de Notre-Dame des Portes, près Châteauneuf-du-Faou.

L'année dernière, vers la fin du mois d'Août, Nous avons béni la nouvelle chapelle de ce pèlerinage, due au zèle de l'excellent Curé de la paroisse. Nous fûmes frappé par l'éclat de cette fête et l'entrain qui y régna. Le nombre des pèlerins fut considérable et l'attitude pieuse et recueillie de tous, mérita Notre admiration. C'est donc répondre aux vœux de toute cette contrée que de convier prêtres et fidèles aux pieds de Notre-Dame des Portes pour lui rendre un hommage nouveau.

Qu'elle est gracieuse, N. T. C. F., cette gentille chapelle, aux murs blancs, au svelte clocher se détachant sur l'azur des cieux. Placée sur le sommet d'un coteau, elle s'élève vers le ciel, symbole de l'ardente prière du pieux pèlerin qui vient ouvrir son cœur à la Madone. Située à deux cents mètres de la charmante ville de Châteauneuf-du-Faou, le calme règne autour d'elle. A quelques pas, dans un pli de terrain et comme sous son aile, s'élève la maison des Sœurs de Cluny, où de nombreuses enfants reçoivent une chrétienne éducation. Tout autour de ce sanctuaire vénéré, la nature a revêtu une incomparable richesse. La vue s'étend sur des pentes couvertes d'arbres verts. A une grande profondeur coule en serpentant comme un ruban d'argent la petite rivière de l'Aulne, aux eaux limpides, aux bords couverts d'une riche végétation. Dans le lointain se dressent d'un côté, les fiers sommets des montagnes Noires et de l'autre, les sévères montagnes d'Arrée aux pentes nues et rocailleuses. Des maisons à demi-cachées dans des bouquets d'arbres, des champs de blé noir, de vastes étendues d'ajoncs dorés et de rouges bruyères se présentent aux regards et se perdent à l'horizon. Ce sont les fermes et les villages de Laz, à la belle croix d'argent ; Landeleau si fier de ses ruines féodales et de ses souvenirs de saint Théleau ; Saint-Thois avec son vieux château ; Lennon et Saint-Goazec avec ses dolmens, ses menhirs, souvenirs d'un temps

sans histoire ; Spézet avec les verrières incomparables de Notre-Dame de Cran ; puis les blanches maisons de Coray et de Gourin. Enfin sur le plus haut sommet des montagnes d'Arrée la chapelle solitaire de Saint-Michel, au-dessous de laquelle se cache l'importante commune de Brasparts.

C'est par ces pentes, le long de ces routes poudreuses toutes bordées d'arbres verts que descendent, au jour du pardon de Notre-Dame, les foules nombreuses qui envahissent le pieux sanctuaire. Il faut voir comme tout est vivant dans ces longues suites de pèlerins précédés de croix et de bannières. Croix et bannières sont portées avec une noble fierté par les premiers du village et valent souvent des fortunes tant par la matière, que par le travail artistique qui les décore.

C'est là où l'on entend ces vieux cantiques bretons aux airs si simples et si remplis d'une mélancolique harmonie.

C'est là que l'on voit ces costumes variés, vieilles traditions qui ont préservé ces peuples de bien des écarts. Souvenirs sacrés des ancêtres, le jour où vous disparaîtrez devant l'entraînement moderne, on pourra dire : Il n'y a plus de Bretagne ! Un vieux poète du xv^e^ siècle disait : « Priez, Marie, « que nous ne changions pas de coutumes en Basse-Bretagne.

« Pedit, Mary, a deury hel
« Naz chencymp guiz en Breiz-Izel. »

Mais, entrons dans la gracieuse chapelle. Le silence y règne, car le respect est de nécessité dans la maison de Dieu. L'autel est beau et richement orné. A la droite, dans une

élégante niche, se trouve la statue vénérée. C'est là surtout que s'arrête le regard du confiant pèlerin. Le visage est plein de douceur. La Vierge est vêtue d'une longue robe et drapée dans un riche manteau. D'une main, elle présente à son Fils, qu'elle tient sur ses bras, un livre ouvert. L'enfant semble répondre aux désirs de sa mère et parcourir du doigt les noms de ceux qu'elle recommande à sa toute-puissante pitié.

« Marie fait beaucoup de miracles, dit un vieux cantique « du xvii^e^ siècle. Elle fait beaucoup de miracles par la per- « mission de Dieu, à la chapelle dite des Portes.

« Mari a ra cals a viraclou
« Er chapel hanvet ar Porzou. »

« Combien sont aujourd'hui en paradis qui souffriraient en « enfer sans le secours de Marie. » Le pieux auteur donne alors une longue suite de faits merveilleux dont il n'est guère possible de constater l'authenticité. C'est un marin de Bénodet qui, près de périr, est sauvé par l'invocation à Notre-Dame des Portes ; c'est une femme infirme qui recouvre la santé à la suite d'une promesse de pélerinage ; c'est un habitant de Guiscriff qui est guéri d'une paralysie ; c'est Yves-Louis Le Louédic, d'Édern qui recouvre la vue. Une femme de Carhaix est guérie d'une plaie à la jambe ; des enfants de Gourin reviennent à la santé. Après une longue énumération de faits merveilleux, l'auteur s'écrie : « Notre-Dame des Portes, « obtenez-nous la grâce de nous convertir, afin que nous « puissions mieux vous servir ! »

Il y a donc des siècles que cette vierge est entourée de vénération. La vieille chapelle ruinée par les années eût pu raconter bien des merveilles; la nouvelle, bâtie sur ses ruines, continuera les traditions.

C'est au xv^e^ siècle, dit-on, que le concours des fidèles s'affirma autour de Notre-Dame des Portes. En ce temps, la Bretagne jouissait du bienfait de la paix. Pendant deux siècles, la guerre ne devait pas dépasser sa frontière. Les ducs la gouvernant sagement, s'appliquaient à développer son commerce et son industrie. Les arts fleurissaient et l'aisance régnant partout, permit d'élever ces admirables monuments aux formes si délicates, au travail si achevé qui peuplent la Bretagne jusque dans ses plus humbles bourgades.

Aucune tradition ne nous a conservé l'origine du nom de Notre-Dame des Portes. Châteauneuf était alors une forteresse possédée par les seigneurs du Faou. En ces temps, on savait que la meilleure sauvegarde est la confiance en Dieu ; est-il loin de la vérité de croire que la vieille statue placée près des portes du château, en fût considérée comme la gardienne, et tirât de là le nom qu'elle a porté jusqu'à nos jours? Mais qu'importe le nom, le culte existait déjà avant le xv^e^ siècle. La construction de l'antique chapelle en était la preuve. Comment s'est établi ce culte? Quel est son point de départ? Une tradition, dont nous n'affirmons pas l'authenticité, nous apprend que longtemps la vieille statue n'eut d'autre trône que le tronc d'un vieux chêne. Là, elle fut trouvée par les anciens qui l'entourèrent d'hommages. Les faveurs obtenues à

ses pieds la rendirent chère à toute la contrée. Ces traditions des vieux âges, bien que ne pouvant revendiquer la certitude historique, ne sont pas moins la preuve d'un culte séculaire et digne de notre respect. Les vieux cantiques bretons, aujourd'hui trop délaissés, sont si touchants dans leur naïveté quand ils racontent ces choses, qu'il est fâcheux de les laisser tomber dans l'oubli.

Un fait se rapportant à la fin du xvi^e^ siècle mérite d'être conservé pour la grande édification des cœurs chrétiens. Nul n'ignore qu'à ce moment la Bretagne était le théâtre d'une horrible guerre civile. Les soldats que les chefs étaient impuissants à maîtriser, s'étaient transformés en brigands. Églises, châteaux, chaumières, tout tombait sous leurs coups. Un jour ils arrivèrent à Châteauneuf, tout fuyait et se cachait sur leur passage. Entrés dans la chapelle, ils ouvrent le tabernacle ; au moment où ils saisissaient le ciboire, un prêtre qu'ils tenaient prisonnier leur échappe, et arrachant de leurs mains le vase sacré, consomme la sainte hostie. Les soldats furieux se précipitent sur lui et le tuant à coups de pique lui donnent ainsi la gloire du martyr. C'est à ce sanctuaire vénéré que Nous allons ajouter un nouveau lustre. C'est cette vieille image de Marie que Nous allons couronner au nom du glorieux Léon XIII, notre père et pontife. En sorte qu'il n'aura rien à envier aux autres sanctuaires de la Bretagne.

Si vous me demandez, N. T. C. F., quelle est la base, la raison de ce culte pour la Mère de Dieu, je vous répondrai : la même raison qui nous fait aimer et vénérer la Mère qui

nous a enfantés. Voyez l'enfant se serrer près de sa mère et demandez-lui s'il ne la considère pas comme une citadelle, comme une armée prête à combattre pour sa défense. Voyez-le, lui exprimer ses désirs et voyez s'il ne la regarde pas comme une puissance capable de tout lui donner. C'est là toute l'histoire du culte de Marie, et il manque quelque chose au cœur de ceux qui ne savent pas la comprendre.

Nous remercions Dieu, de Nous avoir choisi pour augmenter la grandeur de ce culte parmi vous. Rien n'est plus doux que d'ajouter un fleuron à la couronne d'une mère. Le passé, comme le présent, a formé cette couronne d'un nombre incomparable de diamants et l'avenir ne lui en réserve pas moins, car il est écrit que toutes les générations la béniront et la proclameront bienheureuse, *beatam me dicent omnes generationes*.

Lorsque les peuples anciens rêvaient à la venue du Messie, ils cherchaient la tige qui devait l'enfanter, la source d'où il devait sortir, et, dans les mystérieuses méditations des prophètes du Carmel, la Vierge destinée à écraser la tête du Serpent se présentait à eux revêtue des riches tons de l'aurore, de la beauté du palmier du désert, de la fraîcheur des roses et de la blancheur des lys des jardins du Liban. Ils en voyaient l'image dans les femmes illustres de leur race, et chaque fois que l'une d'elles se présentait, revêtue des ornements qui font les grands esprits et les grands cœurs, ils s'écriaient : N'est-ce pas celle que nous attendons, celle qui doit enfanter le fils de Juda, le prince d'Israël ! Ils chantaient devant elle :

N'êtes-vous pas la gloire de votre peuple ? l'espoir d'Israël ? C'est ainsi qu'avant que Marie parût dans le monde, ceux qui comptaient sur la promesse de Dieu, commençaient à tresser la couronne de celle qui devait être sa mère.

Que de fleurs y ont ajouté et y ajoutent, chaque jour, les générations chrétiennes ! Vous ferai-je l'histoire si connue de l'établissement du culte de Marie, dès les premiers jours de l'Église ? La tradition ne nous la montre-t-elle pas présidant à la retraite des Apôtres au Cénacle. Les disciples du Seigneur l'entouraient d'un respect sans bornes. Et, comment en eût-il été autrement, n'avaient-ils pas été témoins des attentions de leur maître pour sa mère ! Aussi ne nous étonnons pas de voir Pierre, le chef des Apôtres inaugurer dès le jour de la mort de Marie, le culte que devaient lui rendre les siècles, en rappelant sa mémoire à la Sainte Messe. Ne nous étonnons pas de voir saint Jacques-le-Majeur, initier les peuples de l'Espagne à son culte en lui élevant une chapelle sur les bords de l'Ebre, et saint Jean conserver son visage par la peinture. Sans doute, ce ne sont que des traditions, mais elles sont basées sur tant d'affirmations, qu'il est difficile de ne leur reconnaître aucune valeur. Les Saints du IIe et du IIIe siècle parlent sans cesse de la confiance que l'on doit avoir en la Mère du Sauveur et les catacombes, ces témoins saisissants et irréfutables de la vie des premiers chrétiens, portent sur leurs murailles, les preuves de l'antiquité de son culte. Il ne pouvait être, en effet, que Marie eût été oubliée dans ces temps primitifs, car il était écrit que toutes les générations la pro-

clameraient bienheureuse. Inutile de vous rappeler les fêtes du concile d'Ephèse, presque dans les jours où le Labarum conduisit les chrétiens à la victoire, et où le vieux monde romain, ayant Constantin à sa tête, ouvrit ses rangs à la religion du Christ. Depuis ces jours reculés, les diverses fêtes par lesquelles nous honorons son nom, se sont fondées peu à peu, car à mesure que l'Eglise étendait son action, elle sentait davantage le besoin de faire de plus en plus Marie le canal des grâces dont elle avait besoin. Alors commencèrent à s'élever, en son honneur, de nombreux monuments. Partout fut placée la statue de la Mère de Dieu, symbole de la confiance des peuples dans son influence sur le cœur de son divin Fils. On aima à venir à son autel, à marcher en troupe à ses chapelles. Et, elle, souriant à cette gloire dont l'éclat rejaillissait sur son fils, aimait à répondre aux vœux de tous.

Mais il était réservé à notre époque de donner un élan particulier au culte de Marie, par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Ce fut l'an 1854, les anciens d'entre nous se rappellent encore l'éclat des fêtes qui suivirent ce grand événement. La France, en particulier, le célébra avec un merveilleux entrain. La Mère de Dieu répondit à cet élan de foi et d'amour, par trois miraculeuses manifestations: Celle de la Salette, avertissement d'une mère à ses enfants oublieux, pour les prévenir des douleurs qui les attendaient; celles de Lourdes et de Pontmain, encouragements d'un cœur maternel, pour assurer à ses fils malheureux que le cœur de Dieu se laisserait toucher. Et maintenant, à mesure que les

jours s'écoulent, les faveurs de la Mère de Dieu se multiplient au milieu de nous. Nous en attestons tous ces pieux pèlerins qui, chaque année, accourent au sanctuaire de Notre-Dame des Portes. Marie n'est pas seulement honorée dans les villes, dans les vieilles basiliques, dans les temples aux voûtes élevées, aux vitraux brillants, aux autels étincelants d'or. Elle a aussi son culte domestique et caché. Elle a son humble chapelle au milieu du plus pauvre village. Elle a ses serviteurs dans toutes les classes de la société. Sa statue est aussi bien en honneur sur la cheminée du pauvre qui l'entoure de quelques fleurs des champs, que dans la demeure somptueuse du riche.

Voyez le fidèle et courageux marin, qui parcourt nos côtes si hérissées de terribles rochers. C'est la Vierge qu'il implore quand la tempête assaille son navire. Dès qu'il arrive au port, c'est à ses pieds qu'il vient témoigner sa reconnaissance. Que de fois les barques de l'Ile-de-Sein, de Douarnenez, de Penmarc'h, d'Audierne, de Camaret, de Roscoff, de Carantec, n'ont-elles pas dû leur salut à la protection de la Vierge Marie ! Jamais Nous n'avons franchi, sans émotion, le seuil de ces modestes sanctuaires, placés sur le bord des océans terribles. Les ex-votos qui couvrent leurs murailles sont la preuve des cœurs reconnaissants des patrons et des matelots, des mères et des enfants. N'est-ce pas là que l'épouse tremblante vient s'agenouiller aux heures de la tempête, quand le marin est loin du port ! N'est-ce pas là qu'elle vient remercier l'étoile de la mer de lui avoir ramené son époux.

Comme le marin, le laboureur des champs a son culte pour la Vierge. Demandez-le aux chrétiens habitants du Folgoët, de Rumengol, de la Mère-de-Dieu, et de Notre-Dame des Portes. Plus d'une fois dans la journée, si la moisson l'appelle au dehors, le laboureur ne manque pas de découvrir son front sous le feu du jour, dès que l'*Angélus* sonne au clocher du village ; et c'est pour lui comme un repos et un rafraîchissement au milieu de son rude labeur.

Que de fois la femme chrétienne, quand le travail la retient à la maison, ne tourne-t-elle pas les yeux vers la statuette qu'elle a placée dans sa demeure ! Il lui semble que sous le regard de l'image de la protectrice qu'elle a donnée à son foyer, son travail se fait avec plus d'ardeur et de fruit. Souvent elle a apporté avec elle cette précieuse image dans la demeure de son époux ; elle fait partie de son héritage, elle a prié devant elle étant enfant, elle a prié devant elle étant jeune fille, et si Dieu lui donne des enfants, c'est à ses pieds qu'elle veut leur apprendre à prier.

Dans notre sainte religion, le culte de la Mère de Dieu, culte de vénération particulière, vient immédiatement après le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu seul. N'était-ce pas justice ? Marie n'a-t-elle pas été au second plan de la rédemption, ne devait-elle pas être au second plan de la glorification ? N'est-ce pas elle qui comme une création nouvelle, dans la prévision de la maternité divine, a été créée immaculée ! N'est-ce pas elle qui a entouré de soins maternels le fils dont elle partageait la maternité avec Dieu ! Qui donc pourrait

penser qu'elle a pu perdre quelques uns des privilèges de cette maternité divine, depuis la mort de son fils ! La maternité est inaliénable, la mort elle-même ne saurait en briser les liens. Le fils doit toujours à la mère le respect et la vénération, et chaque fois, que regardant vers la tombe de ceux dont il a pleuré la perte, il suit les conseils qu'il en a reçus, il accomplit un devoir dont rien ne saurait l'exempter.

Ainsi le fils de Marie ne pouvait oublier l'autorité maternelle dont il l'avait dotée. Du reste, il en donne la preuve, lorsque du haut de la croix, au moment où il va rendre le dernier soupir, il confie le monde à cette mère désolée. « Mère, voici votre enfant, » s'écrie-t-il, en désignant saint Jean, représentant l'humanité au pied de la croix. C'est là ce qui explique, comment dès les premiers jours du christianisme, Marie fut entourée d'une incomparable vénération, et comment les Apôtres eux-mêmes songèrent à perpétuer son souvenir par des prières, et à conserver son visage par la peinture.

C'est donc répondre à la pensée de l'Église catholique que de chercher à grandir et à répandre le culte de la Très-Sainte Vierge parmi les peuples fidèles.

Notre dessein en demandant au Souverain Pontife la faveur qu'il Nous a accordée n'a pas été autre. Nous avons voulu d'abord répondre au désir de votre cœur, pieux habitants de Châteauneuf et dévots pèlerins de Notre-Dame des Portes. Nous avons l'espoir qu'en rendant un hommage à cette statue si antique et devant laquelle la contrée tout entière aime à venir prier, Nous engagerons celle qu'elle représente à

répandre plus que jamais les flots de sa miséricorde sur les fidèles pèlerins.

Vous accourerez donc bien nombreux autour de ce sanctuaire béni, lorsque le temps amènera le jour si impatiemment attendu de sa glorification. Pour Nous, Nous Nous ferons une joie autant qu'un honneur de poser sur le front de Notre-Dame des Portes, entouré de plusieurs de Nos vénérés collègues, au milieu d'un clergé nombreux, la couronne d'or due à la générosité des pieux dévots de Marie. Ce sera comme un diamant de plus à la couronne immortelle de notre Mère qui habite les cieux.

A CES CAUSES,

Et pour la plus grande gloire de Dieu et de sa Très-Sainte Mère, Nous ordonnons ce qui suit :

1° La cérémonie du couronnement de Notre-Dame des Portes, près Châteauneuf-du-Faou, autorisée par bref du Souverain Pontife, en date du 12 Décembre 1893, aura lieu le 26 Août 1894, à l'issue de la Grand'Messe, qui sera chantée à 10 heures.

2° Cette cérémonie sera précédée, à Châteauneuf, d'un triduum de prières suivies de la bénédiction du Saint Sacrement.

3° Une quête sera faite pour cette œuvre, dans les églises du diocèse, le Dimanche qui suivra la lecture de la présente Lettre pastorale. Le produit en sera versé au Secrétariat de l'Évêché.

4° Le programme de la fête sera ultérieurement réglé.

Et sera, la présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 1er jour du mois consacré au culte de Marie.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUÉINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

AVIS

concernant les Retraites ecclésiastiques et les Examens des jeunes prêtres

I. Les deux Retraites ecclésiastiques auront lieu à Quimper. Elles seront prêchées par le R. P. Rey, des Oblats de Marie.

La première commencera le lundi 6 Août, à 6 heures du soir, et se terminera le samedi suivant. La seconde commencera le lundi 20 Août, à 6 heures du soir, et se terminera le samedi suivant.

Nous rappelons l'obligation imposée à chaque prêtre de faire sa retraite au moins tous les deux ans ; ce saint exercice est tellement nécessaire à la sainteté de la vie du prêtre que les Papes, les Conciles et les Constitutions ecclésiastiques en font un devoir à tous les prêtres.

II. Désormais les jeunes prêtres, pendant les six ans qui suivront leur ordination, seront tenus à faire leur retraite chaque année, et à passer leur examen le jour de l'ouverture de la Retraite.

III. Les Prêtres ordonnés en 1888, 89 et 90, subiront leur examen, le lundi 6 Août, et assisteront à la première Retraite. Ceux qui ont été ordonnés en 1891, 92 et 93, subiront leur examen, le lundi 20 Août, et assisteront à la seconde Retraite.

IV. L'examen des prêtres susceptibles d'être appelés à la direction d'une paroisse est fixé au mardi 2 Octobre.

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ.

N° 7 bis.

LIZER

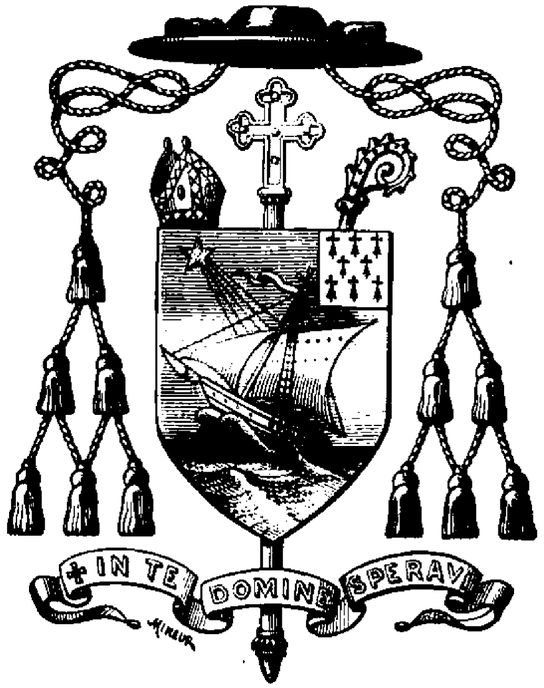
ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

DIVARBENN

IMAJ ITRON-VARIA AR PORZOU

E KASTEL-NEVEZ-AR-FAOU

A VEZO KURUNET HEB DALE



KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER ANN ESKOPTI
1894

N° 7 bis.

LIZER

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

DIVARBENN

IMAJ ITRON-VARIA AR PORZOU

E KASTEL-NEVEZ-AR-FAOU

A VEZO KURUNET HEB DALE

HERRI-VIKTOR-FELIKS VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn Hor Zalver Jezuz-Krist.

HOR BREUDEUR KER,

Bloaz a vezo dizale, ez eamp da zaoulina eharz treid Leon XIII evit rei eunn testeni a zoujans d'ann hini a zalc'h plas sant Per e penn ann Iliz. Ann Tad Santel Hon digemeraz gant ar vrasa madelez, o rei d'eomp da anaout ar pez a roe

nec'h pe fizianz d'he galoun. Ouz he glevet e oa eaz d'Eomp gouzout peger braz ioul en deuz da lakaat henori ar Verc'hez ha petra a c'hed digant ar vamm vad-ze.

He gomsou a roaz tro d'Eomp da lavaret ez eo Breiz-Izel, **dre**ist ar broiou all, leve ar Verc'hez santel e deuz eno ilizou brudet hag anavezet mad gant ar bardounerien a zired a vandennou d'ar Folgoat, da Rumengol ha d'ar Porzou. « *Kredit, ha kredit stard, eme ann Tad Santel, o karet ar Verc'hez evel m'her gra, ar Frans a vezo bepred merc'h hena ann Iliz.* » Abaoue m'emaoc'h var gador sant Per, a leverjomp neuze d'ezhan, eo bet kurunet Itron-Varia ar Folgoat, hag ac'houdevez e teu muioc'h mui a bardounerien d'ar plas benniget-ze ; karet a rafemp ober ar memez henor da Itron-Varia ar Porzou. « Hen ober a c'hellot, a respontaz raktal Leon XIII ; mes, ra vezo eleiz a dud ar pardoun-ze. »

Urz On deuz eta, H. B. K., da rei adarre testeni d'ho fizianz e Mamm Doue, o lakaat eur gurunen var benn imaj burzuduz Itron-Varia ar Porzou, e Kastel-Nevez-ar-Faou.

Varlene, var fin miz Eost, e vennigemp ar chapel nevez a goustaz kement a labour hag a zispign da Aotrou Persoun ar barrez. Biskoaz ne veljomp kaeroc'h gouel, na muioc'h a zevosion etouez ar bardounerien ne c'hellemp ho niveri. Kredi a reomp eta ober plijadur d'ann holl, o c'hervel tud a Iliz ha kristenien da zaoulina a nevez dirak Itron-Varia ar Porzou.

Nag hi zo koant ar chapel-ze gant he mogeriou guen hag he zour skanv a zav varzu ann Env evel ma nij peden ar pardouner devot. O veza m'ema eur pennadik dioc'h kear ar

C'hastel-Nevez, n'euz trouz ebet enn dro d'ezhi. E kichen, hag evel kuzet dindan diouaskel ar Verc'hez, e veler ti Leanezet Sant Joseph Cluny a ro kelennadurez kristen d'eunn niver braz a verc'hedigou. A bep tu d'ar plas santel ez euz douarou pinvidik ha torgennou goloet gant guez euz ar re gaera. Henvel ouz eur zeizen arc'hanted, ster Aoun, a dro hag a zistro e goueled ann draonien a dreuz ann deliou glaz hag ar bokedou. A bell e veler euz eur c'hostez ar Meneziou Du, hag er c'hostez all Menez Arre gant he benn disto. Hirra ma c'hell al lagad tizout n'ez euz nemed douarou labouret, lanneier **melen** ha bruk ruz glaou e kenver tiegeziou Laz a zo evel azezet e goask ar c'hoajou. Demdost e kaver ive Landelo gant **he** maneriou koz hag he fatron ker brudet ; kastel Santoz, taoliou mean Lennon ha Sant-Voazek, iliz ar C'hrann e Spezet ; ha duhont, var gern Menez Arre, enn eul leac'h distro, chapell Sant Mikeal, eharz he zreid parrez Braspartz.

Euz ann holl gostezou-ze, da zeiz pardoun ar Porzou, e tired tud aoualc'h da leunia kant guech ti santel ann Itron-Varia. Eunn dudi eo guelet e kreiz peb banden, douget gant ar re genta euz ar barrez, kroaziou ha banielou euz ar vrasa talvoudegez ken dre ann danvez, ken dre al labour a zo eat d'ho ober. Eno eo e klever kantikou ann amzer goz hag ann toniou brezounek a laka, tro ha tro, levenez hag enkrez er galoun. Eno e veler ar guiskamanchou a bep giz, miret a bell-zo, hag a gendalc'h furnez ha brud-vad er vro. Enn deiz m'ho dilezimp evit kemeret ar giziou nevez, neuze e tizonjimp ive hon tadou, hag a vezo gellet lavaret : « Great eo gant Breiz-

Izel ! » Rak-ze eur barz euz ar pemzekvet kantved a ro d'eomp ann ali-ma :

Pedit Mari a deury hel
Naz chencymp guiz en Breiz-Izel.

pe mar kirit :

Pedit Mari da deul evez
Na chenchfet giz enn hon touez.

Deomp pelloc'h er chapel. Sioul eo ec'hiz ma tere ouz ti ann Aotrou Doue. Ann Aoter zo kaer ha guisket pinvidik. Mes, lagad ar pardouner devot a glask dreist-holl imaj karet ann Itron-Varia. Setu hi ama, a zeou, var eunn tron skeduz, he dillad hag he mantell o lugerni gand ann aour hag ar perlez, he bizaj ken douz ha kel laouen ma lavarfet ema o c'hoarzin ouz he bugale. D'ar Mabik Jezuz, var bleg he breac'h, e tiskuez eul levr ; hag ar bugel a laka e viz var al levr-ze evel pa ve o lenn ann hanoiou erbedet outhan gant he Vamm Zantel. Abalamour da ze eo skrivet er c'hantik :

« Mari a ra cals a viraclou
« Er chapel hanvet ar Porzou.

« Nag a bet zo brema er baradoz, hag a vije enn ifern, siouaz d'ezho, paneved skoazel ar Verc'hez ! » eme ar skrivagner devot. Goude-ze e verk eunn niver braz a vurzudou a gredomp-ni stard heb goulen ken testeni anezho nemed galloud ha madelez ann Itron-Varia a anavezomp a bell-zo. Eur martolot euz Benodet, varnez beuzi, a bed Itron-Varia ar Porzou, hag a zo rekouret he vuez d'ezhan. Eur vaouez aflijet a zeu iac'h o prometi mont da bardouna d'ar Porzou. E Guiskrif, eunn den seizet he izili en em gav pare. Iouen-Loiz al

Louedik, euz a Edern, a zeu d'ezhan ar guelet. Eur c'hreg euz a Geraëz zo pareet eur gouli a ioa enn he garr ; bugaligou euz Gourin, a zeu ker iac'h ha biskoaz. O veza dibunet n'ouz pegement a vurzudou evel-se, e ra he unan ar bedenma : « Itron-Varia ar Porzou, gras d'eomp d'en em gonvertisa ma c'hellimp guelloc'h ho servicha. »

Meur a gant vloaz zo eta eo anavezet ar plas santel-ze. Ar chapel goz a velaz o c'hoarvezout eleiz a vurzudou ; ar chapel nevez a velo kement all ha muioc'h c'hoaz mar plij gant Doue.

Er pemzekved kantved, var a leverer, eo en em lakeaz ann dud da zont a vandennou da velet Itron-Varia ar Porzou. Neuze ar peoc'h a rene e Breiz ; a hed daou-c'hant vloaz ne oue tam brezel ennhi ; hag evel ma'z oa a hent all gouarnet mad, ann dud a deuaz pinvidik ha guiziek dioc'h peb labour, hag a gavaz tro da zevel ann Ilizou ha chapeliou dispar-ze a veler ker stank betek enn distera parreziou a Vreiz-Izel.

Ne c'houzer ket kaer perak e oue galvet ar Verc'hez-ma Itron-Varia ar Porzou. Ar C'hastel-Nevez a ioa neuze da Aotrounien ar Faou, o devoa savet mogeriou enn dro da gear evit gellout difen ho leve. Ni a zonj e ouie ann Aotrounez-ze eo Doue hag ar zent a zo guella skoazel ann den ; ar pez a ro leac'h da gredi e lakejont imaj ar Verc'hez e tal porzou pe doriou kear evit beza ho difennourez ; hag ac'hano e deuet dezhi ann hano a Itron-Varia ar Porzou, a zong c'hoaz enn deiz hirio. Penaoz bennag eo, eunn dra a c'houzomp, ann hano-ze a ioa anavezet ouspenn pemp kant vloaz zo. Hervez

on euz klevet, ann imaj koz n'en devoue, epad pell amzer, ken skabel nemed eur c'hef dero. Eno e oue kavet gand hon tadou a deue aliez d'her pedi. Ar grasou bet digant ar Verc'hez a reaz buhan he anaout hag he c'haret dre bevar c'horn ar vro. Guerziou ann amzer goz a lavar d'eomp ann traou-ze ker brao, ma ve pec'hed ho dizonjal. Re hirr e ve ho displega d'ehoc'h el lizer-ma. Selaouit hebken eunn dra c'hoarvezet er Porzou, var fin ar c'huezekved kantved, hag a zo eur gentel gaer evit ar c'halonou kristen. D'ar mareou-ze e tirollaz eur vrezel skrijuz e Breiz. Ar zoudardet ne zentent mui oc'h mestr ebed hag a ioa evel bandennadou laeron. Ilizou, maneriou, tiegeziou dister, ne espernent netra. Eunn deiz e tigueschont er C'hastel-Nevez ; hag ann holl da guzat araozho. E chapel ar Porzou e tigorjont ann tabernakl ; mes, ker buhan, eur beleg, prizounier gantho, a lamm d'ann hosti sakr evit miret na vije profanet ; ha goude beza roet lojeiz d'Hor Zalver enn he galoun dre ar gommunion, e c'houzanv ar maro ; rak lazet e oue raktal gant ar zoudardet eat e kounnar. D'ar plas santel-ze eo e fell d'eomp rei c'hoaz muioc'h a sked ; var benn ann imaj burzuduz-ze d'ar Verc'hez eo e lakeimp eur gurunen dre urz hon Tad Leon XIII, evit ma vezo hiviziken ar Porzou e renk ann Ilizou brudeta a Vreiz.

Mar goulennit ouzomp, H. B. K., perak ez omp ken douget da henori Mamm Doue, me lavaro d'ehoc'h on euz evit-ze ar memez digarez a ra d'eur bugel karet hag henori he vamm. Ar c'houadur a zalc'h tost d'he vamm o kredi e deuz ato galloud ha bolontez d'hen difen. Outhi e c'houlen kement

a c'hoanta da gaout, o sonjal e c'hell ho rei holl dezhan. Setu aze perak ec'h henoromp ar Verc'hez Vari ; neb n'her c'houmpren ket a zo dishenvel he galoun diouz hini ar re all.

Mil bennoz a lavaromp d'ann Aotrou Doue d'hor beza galvet da greski ann devosion-ze enn ho touez. Netra ne oufe ober muioc'h a blijadur eged kaeraat kurunen eur vamm. E peb amzer, a rum da rum, ann holl dud a zeuio da veuli Mam Jezuz : *Beatam me dicent omnes generationes.*

Pa zonjent e donedigez ar Mesias ar boblou koz a glaske gouzout a be leac'h e teuje, ha piou oa ar grouadurez her lakaje er bed. Epad ho fedennou, profeted Memez Karmel a vele dija ar Verc'hez galvet da flastra penn ar zarpant, hag hi, skeduz evel goulou deiz, kaer evel eur bot palmez, ker fresk hag eur rozen, guen kann evel al lili. Pa veze enn ho lignez eur verc'h bennag brudet dre he gened, he skiant hag he zantelez, he c'hemerent raktal evit ann hini a c'hortozent hag a dlie beza mamm da roue Israël. Dirazhi ec'h en em roent da gana : « Ha n'eo ket c'hui a vezo gloar hag henor ho pobl ? N'eo ket ennoc'h ema esperanz Israël ? » Evel-se, pell araok ma teuaz Mari er bed, ar re a fizie var bromesaou Doue, a ioa oc'h ober d'ezhi he c'hurunen, hag ar gristenien a bep amzer a zo bemdez ouz he c'haeraat.

Diskuez a rafen-me d'eoc'h, H. B. K., penaoz eo bet henoret ar Verc'hez Vari, azaleg ar penn kenta euz ann Iliz ? Er gambr-lid edo gand ann ebestel epad ma c'hedent ar Spered-Santel. Diskibien Hor Zalver ne ouient penaoz merka aoualc'h a zoujans hag a garantez evithi ; ha n'eo ket souez,

rak gueled o doa Jezuz ato var evez evit plijout d'he vamm. Da zeiz he maro, sant Per a reaz memor anezhi enn oferenn ; hag ar c'hiz-ze a zo bet heuliet ato ac'houdevez. Evit boaza poblou ar Spagn d'he henori sant Jakez a zavaz d'ezhi eur chapel er vro-ze, ha sant Iann a livaz he foltret evit ma vize dalc'het guelloc'h sonj anez'hi. Ar zent, enn eil hag enn trede kandvet, a goms heb ehana euz ar fizianz a dleer da gaout e Mamm Jezuz, hag ar mengleuziou dindan Rom, a zoug merket var ho mogeriou ann testeni euz devosion ar gristenien genta e kenver ar Verc'hez. Mari ne c'helle ket beza dilezet enn amzeriou-ze, rak skrivet eo : « Ann holl dud a rum da rum am disklerio euruz : *Beatam me dicent omnes generationes.* »

N'am euz ket ezom da lavaret d'ehoc'h ann henor great dez'hi epad Konsil Ephez, prest goude m'oa deuet ann Impalaer Konstantin d'en em ober kristen rak m'en doa bet, dre groaz Jezuz-Krist, ar gounid var he enebourien. Azaleg neuze, euz bet savet, a amzer da amzer, goueliou nevez enn he henor, dre m'ac'h en em astenne ar feiz var ann douar. E peb leac'h e velet he imaj. O c'houzout pebez galloud e deuz var galoun he mab, ann dud a zirede d'he japeliou, a zaouline dirag he aoter, hag hi, o vousc'harzin outho gant madelez, a roe dez'ho ho goulennou.

Hon amzer-ni koulzgoude eo a dlie lakaat ar gaera rozen e kurunen ar Verc'hez o tiskleria eo konsevet heb pec'hed. Kement-se a oue embannet er bloaz 1854, hag ar re gosa enn hon touez o deuz sonj euz ar goueliou dispar great neuze gand ar gristenien evit merka ho levenez. Ar Frans a zalc'haz ar

renk kenta hag abalamour d'ann testeniou-ze a feiz hag a garantez, Mam Jezuz en em ziskuezaz a benn teir guech var douar hor bro ; da genta er Zalett, evit kelen he bugale dizent, ha klask pellaat dioutho goalinier Doue ; goude-ze e Lourd hag e Pontmen, evit kennerza he bugale enkrezet, o lavaret d'ezho e teuje Doue da gaout truez outho. Ha brema, a zeiz da zeiz, madoberou ar Verc'hez a ia var gresk enn hon touez evel m'hen diskuez ar bardounerien a zeu bep bloaz d'ar Porzou.

N'eo ket hebken er c'heariou, enn ilizou braz ha kaer, dirak ann aoteriou alaoueret e reer henor da rouanez ann Env. Bez' e deuz ive chapeliou er bourgadennou dister, ha servicherien devot e mesk ann dud a bep stad. Koulz hag e ti ar pinvidik, c'hui a gavo he imaj e lochen ar paour hag enn dro d'ezhan bokedou dastumet er parkeier.

Pa zeu ann avel da grozal, e kreiz ar reier var ar mor kounnaret, hor martolodet keiz en em erbed ouz ar Verc'hez, hag a veac'h digouezet enn aod, e tiredont eharz he zreid evit he zrugarekaat. Pet guech n'e deuz ket diouallet bagou Enez-Sun, Douarnenez, Penmarc'h, Goaien, Kamelet, Roskof ha Karantek ! Lamet a ra Hor C'haloun bep vec'h ma'z eomp enn unan bennag euz ar chapeliou savet e tal ar mor braz, o sonjal eo eno e teu mammou, priejou ha bugale da bedi ha da vouela epad ar barrou-amzer. Ann traou staget ouz ar voger ha digaset e testeni a anaoudegez vad, a ziskuez eo bet selaouet ho feden.

Koulz hag ar moraer, al labourer douar zo douget da garet

ar Verc'hez. Sellit ouz amezeien ar Folgoat, Rumengol, Ti-Mam-Doue, hag Itron-Varia ar Porzou. Daoubleget var ho zachen, pa glevont ann *Angelus* o son, ouspenn eur vech bemdez, e stouont ho fenn noaz, evit saludi eur Vamm ker mad ; ha goude ar beden-ze ne gavont mui ho labour ken skuizuz. Pet guech ne deu ket ar c'hreg kristen d'ober eur zell varzu ann imaj lakeat ganthi enn eur c'horn bennag euz ann ti ! Skanvoc'h ha talvoudusoc'h e kaf he foaniou pa vel o para varnhi lagad eunn difennourez ker karantezuz, deuet ganthi marteze euz ti he zad evel al loden gaera euz he argoulou. Dirag ann imaj-ze e pedaz pa oa bihanik ; dirazhan e taoulinaz pa oue plac'h iaouank, ha dirazhan ive, ma ro Doue bugale dez'hi, e tesko d'ezho pedi.

Goude Doue, hervez hor relijion zantel, ar plas kenta enn hor c'haloun a zo da Vamm Jezuz. O veza bet da dosta d'Hor Zalver el labour great evit hor prena, oa dleet d'ezhi kaout ar memez renk enn henor hag er c'hloar. Dishenvel diouz ar grouadurien all, hi hebken, galvet da veza mamm da Zoue, a zo bet a viskoaz dibec'h. Nag hi a oue aketuz vardro ann hini a ioa mab d'ezhi ha mab da Zoue ! Piou a gredfe eo bihaneat he galloud a vamm, abaoue maro he mab Jezuz ? Goude, koulz hag araok ar maro, ar vamm a zo mamm bepred ; hag eur c'hrouadur ne ra nemed he zever oc'h heulia gant doujanz kenteliou he vamm enn eur ober eur zell a garantez ouz ar bez a zigemeraz he c'horf, hag a oue glebiet gant kement a zaelou. Evel-se, Mab ar Verc'hez ne c'helle ket dianaout ar c'halloud en doa roet d'ezhi. Hen diskuez a

ra, pa lavar d'ezhi, araok tremen var ar groaz, o komz euz sant Iann a zalc'he eno hor plas d'eomp holl : « Greg, setu aze ho pugel, » ar pez a reaz d'ar gristenien genta kaout evithi ker braz doujanz ha karantez ken tener ; ar pez a reaz ive d'ann Ebestel ho-unan ober liva he foltret ha renka pedennou evit ma vije dalc'het guelloc'h sonj anezhi.

Pa glasker eta kreski ann devosion d'ar Verc'hez etouez ar gristenien, ne reer nemed senti ouz ann Iliz santel. Ann ioul-ze on doa pa c'houlennemp digant ann Tad Santel ar Pab, urz da gununi Itron-Varia ar Porzou, o c'houzout e rajemp plijadur da dud ar C'hastel-Nevez ha d'ar bardounerien a bep bro. Oc'h ober ker braz henor d'ann imaj a zeu holl gristenien ar beg douar-ma da bedi dirazhan, Ni zonj lakaat ar Verc'hez-Vari da skuill puilloc'h eged biskoaz he grasou el leac'h benniget-ze.

Diredet a reot eta a vandennou pa zigouezo pelloc'h ann deiz merket evit ar gouel. Evidomp-ni a vezo laouen braz hor c'haloun o lakaat, var benn Itron-Varia-ar-Porzou, ar gurunen aour prenet d'ezhi gant aluzennou ar bardounerien devot, hag a vezo evel eur berlezen muioc'h er gurunen a zoug dija hor Mamm e rouantelez ann Env. Evit ma vezo kaeroc'h ar gouel, on euz pedet meur a Eskob hag eunn niver braz a veleien da bardoun ar Porzou.

RAK-SE,

Evit brasa gloar ann Aotrou Doue hag he Vamm zantel, e c'hourc'hemennomp ar pez zo aman varlerc'h :

1° Dre urz hon Tad-Santel ar Pab (12 Kerzu 1893), Itron-Varia ar Porzou, er C'hastel-Nevez, a vezo kurunet d'ar 26 a Eost 1894, rakal goude ann oferen-bred kanet da zeg heur.

2° Ann tri devez araok ar Gouel e vezo great er C'hastel-Nevez pedennou ha sermouniou, ha roet Benediksion ar Zakramant.

3° Evit herzel ouz mizou ar pardoun-ze, e vezo great eur gest enn holl ilizou euz ann Eskopti, d'ar zul varlec'h ma vezo bet lennet al lizer-ma. Ar gest-ze a vezo digaset da Zekretour ann Eskopti.

4° Reizou ar pardoun a vezo embannet divezatoc'h.

Hag a vezo al lizer-ma lennet enn holl ilizou ha chapeliou euz hon Eskopti d'ar zul goude ma tiguezo e peb parrez.

Roet e Kemper, d'ar c'henta a viz Mae a zo miz ar Verc'hez-Vari.

† HERRI-VIKTOR,
ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskob :

QUEINNEC,
ÇHALONI A HENOR, SEKRETOUR.

Kemper, moullet e ti AR. DE KERANGAL, mouller ann Eskopti.

N° 8.

LETTRE PASTORALE

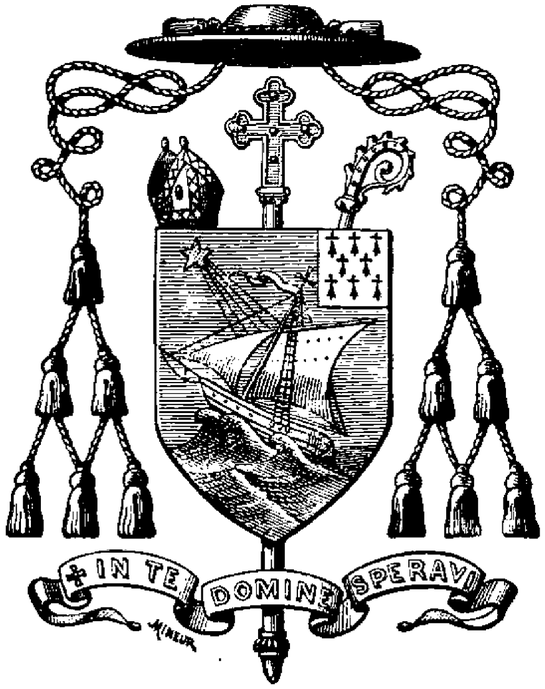
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT A LA CONNAISSANCE DU CLERGÉ

ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE DE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1894

N° 8.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Portant à la connaissance du Clergé et des Fidèles de son Diocèse

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre grand Pontife Léon XIII, dans une Lettre datée du 8 Septembre, Nous dit toute son espérance et sa joie en voyant revenir ce mois d'Octobre, qu'il a consacré à la prière du Saint-Rosaire.

Nous vous invitons à vous unir à cette joie et à cette espérance du saint Pontife. Il veut que nous nous levions pour travailler au bien, mais il ne veut pas que nous puissions oublier que la prière est le ciment du bien.

Qui ne reconnaitrait que Léon XIII, malgré son grand âge, a su, par son activité, infiltrer comme un sang nouveau dans les veines des fidèles languissants. A sa voix, l'univers catholique semble être sorti du sommeil ; des œuvres se fondent de tous les côtés, une énergie nouvelle se fait jour, et les fils de Dieu voient se lever des jours semblables à ceux de Néhémias et d'Esdras, où chacun concourait avec tant d'ardeur à la reconstruction du temple du Seigneur.

Ce réveil n'est pas seulement en France, mais nous le voyons se produire partout. Dans les pays hérétiques, où l'erreur cède à la vérité, sous l'éclatante lumière des Encycliques du Souverain Pontife ; de là, ces conversions nombreuses d'hommes éminents par leur savoir, par leur fortune, par leur position. Et parmi ceux qui ne sentent pas la force d'ouvrir leur vie à la pratique de la religion, combien en est-il qui ne peuvent s'empêcher de dire : le doigt de Dieu est là ! Dans les pays schismatiques, la révolte contre l'autorité de Pierre ne paraît-elle pas s'apaiser, grâce à cette noble et si belle encyclique dans laquelle le Pontife, sous le souffle de sa bonté paternelle, s'efforce de fondre la glace qui sépare du Siège apostolique, les peuples qui devraient lui être le plus unis.

Mais, malgré ce réveil, N. T. C. F., encore bien des misères font gémir le cœur du Pontife et de ses fidèles enfants. Le nom de Dieu est loin d'être respecté par tous ; l'Église est encore perfidement attaquée dans ses enseignements, dans ses miracles, dans ses pontifes. L'esprit du mal se sent atteint, et comme la bête blessée, il dresse la tête pour savoir qui il pourra dévorer, *circuit quærens quem devoret.* La sainte Écriture nous enseigne que certains efforts du démon ne peuvent être combattus que par la prière. C'est dans cette pensée que Léon XIII, après nous avoir marqué la voie à suivre dans la lutte contre le mal, nous invite à joindre dans une large mesure la prière à l'action. Chaque année, au moment où arrive le Mois du Rosaire, sa grande voix s'élève pour nous dire ce que disait Marie aux enfants de Lourdes et de Pontmain : « Priez, le cœur de mon Fils se laisse toucher ! »

Nulle part ailleurs qu'en Bretagne, N. T. C. F., l'invitation du Souverain Pontife, à prier Marie par le Rosaire, ne sera accueillie avec plus d'affection filiale. Le culte de Marie grandit de plus en plus parmi vous. Nous l'avons vu dans cette inoubliable journée du Couronnement de Notre-Dame des Portes, où pontifes, prêtres et fidèles se pressaient avec une si sainte et confiante ardeur au pied de la statue de Marie.

Nous l'avons vu dans ce pèlerinage si nombreux et si plein d'élan vers Notre-Dame de Lourdes. Plus que jamais, par votre foi, votre piété et votre entrain, vous avez excité l'admiration des foules, qui accourent de tous les pays dans ce pieux sanctuaire.

Priez donc, car la prière est la grande force, le grand levier pour soulever la miséricorde divine. Priez par l'entremise de Marie, car comme vous le verrez à la lecture de la lettre du Souverain Pontife, « la confiance du recours que « nous avons à Marie, est basée sur la grandeur de l'office de « médiatrice de la grâce qu'elle exerce continuellement en « notre faveur, devant le trône de Dieu, elle, la créature « la plus agréable à Dieu, et par sa dignité et par ses « mérites, et par conséquent, éminemment supérieure en « puissance à tous les anges et à tous les saints. »

Comme chaque année, N. T. C. F., vous viendrez donc au pied de l'autel de Marie. Vous l'ornerez de fleurs et de lumières, symboles de votre amour et de votre confiance, vous lui réciterez le Rosaire, cette prière si belle et si complète, car, ainsi que le dit l'invitation du Souverain Pontife : « Nulle part ailleurs ne sont mieux exprimées les phases « différentes du sublime rôle de la Sainte-Vierge dans le salut « du genre humain. »

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, et après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères, les Chanoines et Chapitre de Notre Église Cathédrale, et pour Nous conformer aux intentions du Souverain Pontife, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Dimanche 7 Octobre, la fête du Saint-Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

ART. II.

Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines du chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge, et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

ART. III.

On pourra exposer le Saint-Sacrement pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement.

ART. IV.

Les fidèles, qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

ART. V.

Nous engageons les Communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

ART. VI.

Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par le Souverain Pontife à la pratique du mois du Rosaire : 1° Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, *singulis vicibus*, à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint-Rosaire au moins dix fois ;

2° La même indulgence sera accordée à ceux qui, légitimement empêchés, auront fait ces mêmes prières en leur particulier ; 3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint-Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi que l'Encyclique du Souverain-Pontife, le Dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 24 Septembre 1894, jour de la fête de Notre-Dame de la Merci.

† HENRI-VICTOR
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.
Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE

LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

SUR LE ROSAIRE

A Nos Vénérables Frères, Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Saint-Siège Apostolique, LÉON XIII, Pape.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Nous saluons désormais avec joie et avec un sentiment d'espérances plus grandes, le retour du mois d'Octobre, depuis que conformément à Nos conseils, ce mois est partout dédié à la Très-Sainte Vierge.

Depuis plusieurs années déjà, elle est vraiment belle et vibrante la floraison d'œuvres de piété dont l'orne, dans toutes les nations catholiques, la dévotion du Rosaire. Nous avons indiqué plusieurs fois les raisons pour lesquelles Nous avons consacré ce mois à la dévotion du saint Rosaire : le malheur des circonstances où se trouvent l'Église et la société, réclamait un secours divin tout particulier et de chaque instant ; c'est par l'intercession de sa divine Mère que Nous avons cru qu'il fallait le demander à Dieu, l'obtenir par la mise en honneur d'une

prière, d'une dévotion dont le peuple chrétien a toujours éprouvé la souveraine vertu. Il l'a éprouvée dès l'origine même du Rosaire, soit qu'il défendît l'honneur de sa foi contre les furieuses attaques des hérétiques, soit qu'il voulût relever, autour de cette foi elle-même, son cortège de vertus ébranlées, affaiblies par la corruption du siècle. Et depuis, le peuple chrétien n'a cessé un instant de faire cette heureuse expérience, par une série jamais interrompue pour lui de bienfaits soit publics, soit particuliers, dont des instituts et des monuments consacrent à jamais le souvenir. Et de nos jours, à cette époque qui souffre de tant de maux, Nous avons la joie de contempler bien belle aussi la moisson des fruits de salut de cette dévotion.

Cependant, en regardant tout autour de vous, Vénérables Frères, vous jugez par vous-mêmes que les causes de nos maux sont encore là, quelques-unes mêmes sont devenues plus redoutables. C'est pourquoi il faut, cette année encore, de toute l'ardeur de Nos exhortations, exciter les troupeaux qui vous sont confiés, à prier avec ferveur la Reine du Ciel.

Dans Nos méditations sur sa nature intime, plus l'excellence du Rosaire et ses bienfaits se dévoilent et s'éclairent à Nos yeux et plus aussi se fortifie avec Notre désir de voir le Rosaire refleurir partout, l'espoir que Nos exhortations auront ce précieux résultat : cette dévotion mieux comprise, plus connue et davantage pratiquée prendra de salutaires développements.

Sans rappeler ici ce que Nous avons enseigné, les années précédentes et sous différentes formes, sur un sujet qui Nous est cher, Nous voulons considérer et faire sentir la providence de Dieu dans la nature de cette dévotion, qui, exaltant la confiance dans les âmes qui prient, dispose par le fait même le cœur maternel de la Sainte-Vierge à répondre par une bonté et un secours dignes d'une Mère, aux prières qu'elle entend.

La confiance du recours que nous avons à Marie est basée sur la grandeur de l'office de Médiatrice de la grâce, qu'elle exerce continuellement en notre faveur, devant le trône de Dieu, elle, la créature la plus agréable à Dieu et par sa dignité et par ses mérites, et, par conséquent, éminemment supérieure en puissance

à tous les anges et à tous les saints. Or cet office de miséricorde n'est, peut-être, nulle part mieux exprimé que dans le Rosaire ; les phases différentes du sublime rôle de la Sainte-Vierge dans le salut du genre humain s'y déroulent avec une force de vérité presque dramatique, et cela à l'immense avantage de notre piété, soit que l'âme contemple cette succession de saints mystères, soit que l'émotion fasse vibrer les lèvres toujours de la même prière.

Et, d'abord, se présentent les mystères joyeux. Le Fils éternel de Dieu s'incline vers les hommes, fait Homme Lui-même, avec le consentement de Marie concevant de l'Esprit-Saint, *concipiente de Spiritu-Sancto.* Jean alors est sanctifié, *sanctificatur,* dans le sein maternel, d'un privilège insigne, et il est orné de grâces de choix pour préparer les voies du Seigneur : *ad vias Domini parandas ;* c'est à la salutation de Marie visitant sa parente, sous l'impulsion de l'Esprit divin, que sont dûs ces merveilleux bienfaits. Enfin, vient en ce monde le Christ, l'attente des nations : *expectatio gentium ;* autour de son pauvre berceau accourent les bergers et les mages, prémices de la foi, dans un saint empressement. Ils trouvent l'Enfant avec Marie sa Mère : *infantem inveniunt cum Maria Matre ejus.* Et bientôt, Lui, voulant par une cérémonie publique s'offrir comme Hostie à Dieu son Père, se fait porter dans le temple ; et là, par le ministère de sa Mère, il est offert au Seigneur ; *sistitur Domino.* Et Marie, dans le mystère de Jésus un instant égaré, apparaît anxieuse, elle cherche partout son Enfant et le retrouve avec quelle joie !

Le langage des mystères douloureux est également sublime. Dans le jardin de Gethsémani où Jésus a peur, où il est triste jusqu'à la mort, et dans ce prétoire où il est flagellé, couronné de sanglantes épines, condamné au dernier supplice, on ne voit pas Marie, mais depuis longtemps déjà elle connaît et souffre ces douleurs. Lorsque devant Dieu elle s'inclina sa servante pour se relever Mère de son Fils, ou lorsqu'Elle se consacra tout entière avec Jésus dans le temple, dans l'une et l'autre de ces solennelles circonstances elle s'est, dès lors, associée à la dou-

loureuse expiation des crimes du genre humain : il est donc impossible de ne point la voir partageant, de toute la force de son âme, les angoisses infinies de son Fils et toutes ses douleurs! D'ailleurs, c'était en sa présence. sous son regard que devait s'accomplir ce divin sacrifice, dont elle avait nourri la victime de sa plus pure substance. C'est le spectacle le plus émouvant de ces mystères : *stabat juxta crucem Jesu Maria Mater ejus*, debout, contre la croix de Jésus, était Marie, sa Mère, pénétrée envers nous d'un amour infini qui la rendait Notre Mère à nous, offrant d'elle-même son propre Fils à la justice de Dieu, et agonisant de sa mort en son âme percée d'un glaive de douleur.

Enfin, dans les mystères glorieux qui suivent, la fonction émouvante de la sublime Vierge est confirmée avec une éloquence plus grande encore. La gloire de son Fils, vainqueur de la mort, Marie en jouit silencieuse de bonheur; ses regards accompagnent de l'expression de son amour de Mère, Jésus qui retourne dans les cieux. Elle, digne du ciel, reste sur la terre : elle veut soutenir et guider de sa sagesse l'Église, qui vient de naître : *quæ profundissimam divinæ sapientiæ ultra quam credi valeat, penetravit abyssum* (1). Cependant, le mystère de la rédemption des hommes, ne sera parfaitement accompli que lorsque sera venu le Saint-Esprit que le Christ a promis; aussi voici Marie, présentée à notre admiration, au milieu du Cénacle. Elle est là, entourée des apôtres, priant pour eux, avec l'inénarrable gémissement de son âme, hâtant l'avènement parfait du Paraclet, don suprême du Christ, trésor, source précieuse, qui jamais ne tarira. Elle s'en va maintenant, se dirigeant vers le siècle éternel plaider notre cause, remplir un ministère qui ne cessera jamais. Nous la voyons, en effet, monter de cette vallée de larmes vers la Jérusalem sainte, escortée, portée par les chœurs angéliques; nous la saluons sublime de splendeur dans la gloire des Saints; le front éclatant d'un diadème d'étoiles, qu'y a déposé son Divin Fils, elle rayonne à ses côtés Reine de tout l'univers.

(1) S. Bernard, *de* XII *prærogativ. B. M. V. n. 3.*

Vénérables Frères, ces mystères où se dévoile la pensée de Dieu, pensée de sagesse, pensée de miséricorde, *consilium Dei, consilium sapientiæ, consilium pietatis* (1), où éclatent les mérites immenses de la Vierge-Mère, ne peuvent laisser une seule âme insensible, tant est certaine l'espérance qu'ils donnent d'obtenir, par le ministère de Marie, le bienfait de la clémence et de la miséricorde divines.

Aux mêmes précieux résultats, conduit la prière vocale si merveilleusement adaptée aux mystères. Vient d'abord, comme il est juste, l'oraison dominicale, la prière à Notre Père des cieux. A peine l'avons-nous invoqué en sublimes accents, que de son trône notre prière descend et se tourne suppliante vers Marie, tout naturellement, en vertu de cette loi de conciliation et de supplication, si bien formulée par saint Bernardin de Sienne : *Omnis gratia quæ huic sæculo communicatur, triplicem habet processum. Nam a Deo in Christum, a Christo in Virginem, a Virgine in nos ordinatissime dispensatur* (2). Toute grâce accordée aux hommes, arrive jusqu'à eux par trois degrés parfaitement ordonnés : Dieu la communique au Christ, du Christ elle passe à la Sainte-Vierge, et des mains de Marie, elle descend jusqu'à nous. Or, par la récitation du Rosaire, nous nous arrêtons plus volontiers, en quelque sorte avec plus de bonheur, sur le troisième de ces degrés, qui ont chacun leur caractère ; par la salutation angélique répétée par dizaines, nous prenons force et confiance pour gravir les deux autres degrés, pour arriver, par Jésus-Christ, à Dieu son Père. Cette même salutation, nous la répétons si souvent à Marie, pour que notre pauvre et faible prière se pénètre, se fortifie de la confiance nécessaire, lorsque nous la supplions de prier Dieu pour nous, comme en notre nom à nous. A nos accents quel charme et quelle puissance ajoute aux regards de Dieu, la recommandation de la Sainte-Vierge, de celle que Lui-même invite à parler, en des termes si doux et si tendres : « *Sonet vox tua in auribus meis, vox enim tua dul-*

(1) S. Bernard, *serm. in Nativ. B. M. V. n. 6.*
(2) *Serm. VI in festis B. M. V. de Annunc. a. 1, c. 2.*

cis (1); que ta voix résonne à mes oreilles, car ta voix m'est si douce ! » Aussi, lui répétons-nous souvent ses titres les plus glorieux à tout obtenir. Nous saluons en elle, celle qui plut aux yeux de Dieu, *gratiam apud Deum invenit*, particulièrement remplie par lui de grâce, *plenam gratia*, d'une grâce dont l'abondance devait s'épandre sur tous les hommes ; nous la saluons, celle que le Seigneur s'est attachée par les liens les plus forts, celle qui est bénie entre les femmes, *in mulieribus benedictam*, et qui, seule, a *enlevé l'anathème et porté la bénédiction* (2), le fruit béni de ses entrailles, en qui seront bénies toutes les nations. Nous l'invoquons enfin *Mère de Dieu*. En vertu de cette dignité, que n'est-elle certaine d'obtenir *pour nous, pauvres pécheurs*, et qu'y a-t-il que nous ne puissions attendre dans toutes les circonstances de notre vie et dans la lutte suprême de l'agonie ?

Le chrétien qui, de toute l'attention et de la foi de son âme, se pénétrera de ces prières et de ces mystères, ne saurait échapper à l'étreinte d'un sentiment puissant d'admiration envers les desseins de Dieu à l'égard de Marie, pour le salut de toute l'humanité. Il tressaillira d'une joyeuse confiance de se sentir sous la protection, dans les bras d'une telle Mère, et dira, comme saint Bernard : *Souvenez-vous, ô pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance ou réclamé votre intercession, ait été abandonné de vous !*

Le Rosaire, si puissant pour exciter la confiance chez ceux qui prient, jouit d'une vertu égale pour émouvoir en notre faveur le cœur de la Sainte-Vierge. Combien, en effet, il lui doit être agréable de nous entendre et de nous voir lui tresser une harmonieuse couronne d'incomparables louanges et de prières ! Le spectacle que nous présentons lorsque nous rendons et souhaitons à Dieu la gloire qui lui est due, lorsque nous exaltons sa puissance et sa bonté, l'appelant Notre Père, et lui demandons, tout indignes que nous sommes, des bienfaits infinis, ce

(1) CANT. II, 14.
(2) S. THOMAS, *op.* VIII, *super salut. angel. n. 8.*

spectacle réjouit certainement les regards de Marie, et à cause de notre piété elle glorifie le Seigneur : *magnificat Dominum.* Et de fait, ne prions-nous pas Dieu en termes dignes de Lui, par l'Oraison Dominicale ! De plus, à ces prières si belles par leur objet et dans leur expression, où nous demandons des bienfaits si conformes à la foi, à l'espérance et à la charité, s'ajoute pour la Sainte-Vierge un charme particulièrement délicieux à son cœur. Dans notre voix, elle distingue comme l'accent de Jésus, son Fils, cette formule de prières est son œuvre, et c'est sur son ordre que nous nous en servons : *sic ergo vos orabitis* (1) : vous, vous prierez ainsi. En nous voyant fidèles à cet ordre de son Fils, par la récitation du Rosaire, ne doutons pas que Marie ne remplisse, avec plus de tendresse encore, son ministère de bonté, soyons sûrs de l'accueil souriant, maternel, qu'elle fera à nos couronnes, et des grâces abondantes dont elle paiera chacune des roses mystiques de notre Rosaire.

Le caractère particulier de cette dévotion, caractère éminemment propre à nous aider à bien prier, est à lui seul un puissant motif de croire que nous serons exaucés. La fragilité de l'esprit humain est telle qu'un rien suffit au cours de la prière, pour distraire de Dieu et de l'objet de ses demandes, la pensée de celui qui prie. Or, quiconque pénétrera la nature du Rosaire, appréciera aussitôt combien ce mode de prière, est efficace pour fixer l'esprit, pour préserver l'âme de la torpeur et en même temps pour exciter en elle une douleur salutaire de ses péchés et la dresser, l'élever vers le ciel. En effet, le Rosaire se compose, on le sait, de deux parties parfaitement distinctes et parfaitement unies : la méditation des mystères et la prière vocale. Ce genre de prière exige une attention d'un caractère particulier, elle consiste non seulement dans une direction générale de l'âme vers Dieu mais dans une méditation contemplative et active qui fait absorber par l'âme la substance même de la piété et les considérations les plus propres à faire changer de vie. Elle y trouve,

(1) MATTH. VI, 9.

en effet, tout ce que la religion chrétienne a de plus substantiel et de plus admirable : les vérités, à la lumière et à la puissance desquelles le genre humain doit d'avoir vu, pour son plus grand bonheur, la vérité, la justice et la paix commencer à régner sur le monde.

Et la manière dont ces mystères sont présentés, au cours de la récitation du Rosaire, est bien digne aussi de notre admiration : si nous considérons que ces vérités si hautes sont mises à la portée des plus simples et des plus ignorants. Ce ne sont pas des dogmes de foi, des principes de sagesse qu'on présente dans le Rosaire, mais plutôt des faits que les yeux peuvent voir et qui se gravent dans la mémoire. Et ces faits s'impriment d'autant mieux dans l'âme et l'émeuvent, que le fidèle les voit tels qu'ils se sont passés en réalité, dans toutes leurs circonstances de temps, de lieu et de personnes. Lorsque dès la jeunesse, l'âme s'est imprégnée de la considération de ces faits, il suffit ensuite d'énoncer les mystères pour que, quiconque aime un peu la prière, se rappelle toutes les circonstances, sans aucune contention, par une sorte de mouvement, devenu naturel, de l'esprit et du cœur ; et l'un et l'autre, reçoivent abondamment la rosée que Marie fait alors pleuvoir sur l'âme en prière.

Une autre raison rend ces couronnes plus agréables à Marie et dignes à ses yeux de particulière récompense. Lorsque Nous déroulons la triple série des mystères, nous exprimons plus vivement nos sentiments d'amour et de reconnaissance envers la Sainte-Vierge ; nous protestons être impuissants à rappeler ses bienfaits comme l'exigerait l'amour sans mesure qu'elle a montré, dans la part prise par elle, à notre salut. Ces grands souvenirs à chaque instant rappelés en sa présence, doivent verser dans son âme bienheureuse des torrents de joie inexprimable pour le langage humain, éveiller en elle des sentiments de sollicitude et de charité maternelles. Et, de notre côté, nous sentons l'évocation de si grands mystères donner à notre âme émue une force, une énergie de prière qu'elle n'avait pas d'abord : chaque mystère qui se présente devient pour elle une nouvelle armée d'arguments à laquelle elle sent que la Sainte-Vierge ne

pourra résister : c'est, en effet, auprès de vous, ô sainte Mère de Dieu, que nous nous réfugions, nous malheureux fils d'Eve que vous ne mépriserez pas ! Nous vous implorons, ô vous la conciliatrice de notre salut, aussi puissante que bonne ! Par la douceur des joies que Jésus Votre Fils Vous a données, par Votre mystérieuse communion à ses douleurs, par la splendeur de sa gloire qui Vous enveloppe, nous Vous implorons de toutes nos forces ! Oh ! malgré notre indignité, écoutez-nous, exaucez-nous !

Vénérables Frères, cette excellence du Rosaire que Nous avons fait ressortir sous ses deux aspects, vous proclame assez la raison de Notre insistance à recommander la pratique et le progrès universel de cette dévotion. Le secours du Ciel, Nous l'avons dit en commençant, devient de jour en jour plus indispensable au siècle où nous vivons. Elles sont nombreuses les causes de douleur pour l'Église qui voit attaquer ses droits et sa liberté, nombreuses aussi les causes d'effroi pour la société chrétienne menacée dans sa paix et dans sa prospérité. Notre espérance d'obtenir du Ciel les secours nécessaires, est toute entière, Nous le répétons et proclamons de nouveau, dans le Rosaire. Plaise à Dieu que cette dévotion de nos pères soit remise en honneur comme c'est Notre volonté ! Que dans les villes et les villages, que dans les familles, que dans les ateliers, que chez les grands et chez les humbles cette dévotion soit aimée et pratiquée, que le Rosaire soit partout le drapeau de la foi chrétienne et le gage puissant de la protection et de la miséricorde divines !

Il est de jour en jour plus urgent que tous les chrétiens travaillent à obtenir ce résultat à une époque où l'impiété en délire ne néglige aucune intrigue, ne recule devant aucune audace pour pousser à bout la colère de Dieu et faire tomber sur la patrie le poids de sa juste colère. Parmi les autres causes de tant de maux, tous les gens de bien déplorent avec Nous, qu'au sein des nations catholiques elles-mêmes, se trouvent un trop grand nombre de chrétiens qui s'amusent des affronts de tous genres faits à l'Église. On en voit même profiter de la licence de tout publier, pour s'attacher à tourner en ridicule, devant la multitude, les choses les plus saintes, et jusqu'à la confiance,

mille et mille fois justifiée par l'expérience, qu'ont les peuples dans l'intercession de la Sainte-Vierge. En ces derniers mois, la personne elle-même de Notre Sauveur Jésus n'a pas échappé à l'outrage. On n'a point eu honte de la traîner sur un théâtre parfois souillé de bien des hontes, de l'y représenter dépouillée de la majesté de sa nature divine et de nier par là même la rédemption du genre humain. On n'a pas rougi davantage, de tenter la réhabilitation d'un homme couvert d'une éternelle infamie, odieux par la monstruosité d'une trahison qui proclamera infâme au delà des siècles le traître qui livra Jésus-Christ.

Ajoutons que dans toutes les villes d'Italie où ce crime fut commis ou sur le point de se commettre, l'indignation a été universelle et qu'on a déploré amèrement la violation des droits les plus sacrés de la religion, droits méconnus, foulés aux pieds dans une nation qui se glorifie une des premières entre toutes, et à juste titre, du nom de catholique. La sollicitude vigilante des évêques s'est émue, comme c'était son devoir ; les bons pasteurs ont fait parvenir de justes protestations à ceux qui doivent avoir souci de la dignité de la patrie et de la religion. Non contents de prévenir leurs troupeaux de la gravité du péril, ils les ont exhortés à réparer par des solennités religieuses l'offense sacrilège faite à l'Auteur bien-aimé de notre rédemption. Il Nous a été, certes, bien agréable de constater l'émotion et aussi l'activité déployée de mille manières par les gens de bien, en cette circonstance ; ce spectacle a contribué à adoucir l'amertume profonde de la douleur que Nous a causée une telle entreprise. En cette solennelle occasion que Nous avons de parler, Nous ne pouvons retenir captive Notre voix et Nous unissons Nos plus hautes protestations à celles des Évêques et des fidèles. Par ce même sentiment qui Nous inspire de Nous plaindre d'un attentat sacrilège et Nous le fait flétrir, Nous exhortons vivement les nations chrétiennes et en particulier la nation italienne, à garder avec une fidélité jalouse la foi de leurs ancêtres, leur plus précieux héritage, à la défendre de toute leur énergie et à l'accroître encore par l'honnêteté de leur vie et par leur piété.

A cet effet, Nous désirons vivement que, pendant tout le mois

d'Octobre, la piété des fidèles et des confréries s'ingénie à honorer, le plus dignement possible, l'auguste Mère de Dieu, puissante Protectrice de la société chrétienne, et glorieuse Reine du Ciel. Nous renouvelons et confirmons de tout cœur, les privilèges et les sacrées indulgences qu'à cet effet Nous avons accordés les années précédentes.

O Vénérables Frères, que le Dieu qui *Nous avait réservé dans sa toute miséricordieuse Providence une telle Médiatrice* (1) et qui *a voulu que nous recevions tout par Marie* (2), daigne par cette puissante intercession exaucer Nos vœux, combler Nos espérances ! Pour aider à leur réalisation, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique, à vous-mêmes, au clergé et au troupeau confié à chacun d'entre vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 Septembre 1894, de Notre Pontificat l'an XVII.

LÉON XIII, PAPE.

---

(1) S. Bernard, *de* xii *prærogativ. B. M. V., n.* 2.
(2) Id. *serm. in Nativ. B. M. V. n.* 7.

PRIÈRE A SAINT JOSEPH

Nous recourons à vous dans notre tribulation, Bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très-sainte Épouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge Immaculée, Mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant-Jésus, nous vous supplions de nous aider à arriver en possession de l'héritage, que Jésus-Christ a conquis par son sang, et de nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine Famille, la race élue de Jésus-Christ. Préservez-nous, ô Père très aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption. Soyez-nous propice et assistez-nous du haut du ciel, ô notre très-puissant Libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres. Et, de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant-Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Église de Dieu des embûches de l'ennemi et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection, afin que, soutenus par votre exemple et par votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel. Ainsi soit-il.

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

Pons, le 26 Juin 1894.

N° 8.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Vous avez appris l'effroyable crime qui vient de mettre la France dans le deuil. Le Chef de l'État est tombé sous le poignard d'un assassin. Dieu, dans son infinie miséricorde, lui a laissé le temps de se préparer à la mort en chrétien. Il est tombé dans l'accomplissement des devoirs de sa haute fonction, victime des sentiments que le défaut de croyances religieuses a fait germer en certains cœurs.

Nous vous recommandons de prier et de faire prier *publiquement* pour le salut de son âme.

Placé, depuis bientôt sept années, à la tête de la France, il a su aider au développement des idées de paix et de modération, seules capables de rendre au pays son ancienne grandeur.

Il convient d'unir vos prières pour que Dieu donne à son âme le lieu de repos des bienheureux.

A cette intention, les funérailles devant se célébrer Dimanche 1er Juillet, un *Libera* sera chanté à l'issue de la grand'messe dans toutes les paroisses du diocèse, et les cloches sonneront le glas funèbre.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 8 bis.

KEMENNADUREZ

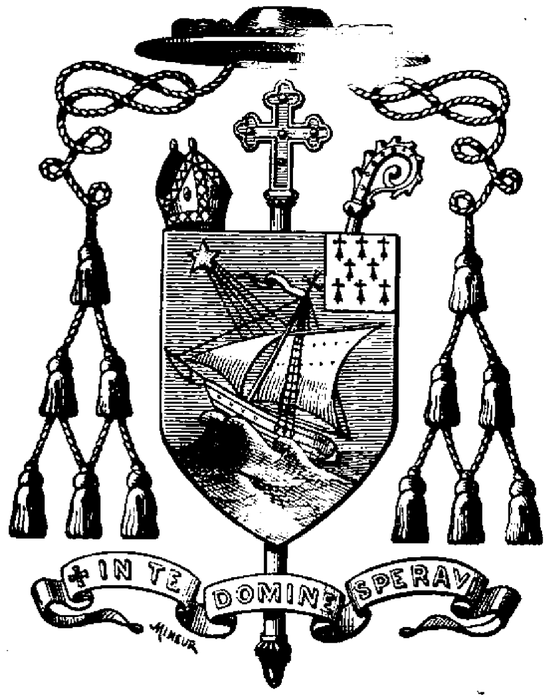
ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN

EUZ HE ESKOPTI

LIZER-MEUR ANN TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

DIVARBENN AR ROZERA



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER ANN ESKOPTI

1894

N° 8 bis.

KEMENNADUREZ

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN

EUZ HE ESKOPTI

LIZER-MEUR ANN TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

DIVARBENN AR ROZERA

HERRI-VICTOR-FELIKS-VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn Hor Zalver Jezuz-Krist.

HOR BREUDEUR KER,

Enn eul Lizer skrivet d'ann eiz a viz Guengolo, Leon XIII, ar Pab-ze ker brudet, a lavar d'eomp peger braz eo he fizianz hag he levenez o velet distro miz Here a zo miz ar Rozera. Hoc'h alia a reomp da gemeret perz e fizianz hag e levenez

hon Tad Santel a fell d'ezhan e labourfemp kalounek, mes, o terc'hel bepred sonj n'ez euz ket a vad paduz heb ar bedenn.

Piou a oufe nac'h en deuz Leon XIII, enn despet d'he oad braz, c'huezet eur vuez nevez e kerc'henn ar gristenien a ioa evel mor-gousket ? Ia, o klevet he vouez, ar bed katholik zo divunet, hag en em roet gant brasoc'h aket d'ann holl oberiou santel, evel guechall, e amzer Nehemias hag Esdras, pa laboure pep unan ker kalounek da sevel a nevez ti ann Aotrou Doue.

Kement-ze a c'hoarvez, n'eo ket hebken e Frans, mes, e peb leac'h koulz lavaret. Lizeri hon Tad Santel o lakaat ar virionez da bara ker splamm dirag ann heretiket a ra kristenien gatholik euz ar re a ioa, enn ho zouez, muia brudet dre ho skiant, ho danvez pe ho c'hargou huel. Meur a hini, evit guir, n'o deuz ket a galoun aonalc'h evit heulia ar c'henteliou-ze ; mes, anzao a reont ema dourn Doue gant ar Pab. Komsou madelezuz Leon XIII, a zeu ive da domma kaloun ar Schismatiket hag a ro leac'h da gredi e paouezint da enebi ouz ann hini a zo azezet var gador Sant Per.

Evelato, H. B. K., meur a dra c'hoaz a ra glac'har d'ann Tad Santel ha d'ar guir gristenien. Hano Doue n'eo ket respetet gant ann holl ; eur vrezell treitour zo great c'hoaz d'ann Iliz, d'ann Eskibien, ha d'ho c'henteliou. O velet he c'halloud bianeat, ann Diaoul, evel eul loan e kounnar, a sav he benn, evit taga ann eneou, *circuit quærens quem devoret.*

Hervez a zesk d'eomp ann Aviel, darn euz ardou ann drouk-spered ne c'heller ho zrec'hi nemed dre ar bedenn.

Ann dra-ze a ra da Leon XIII, goude beza diskuezet pe zoare brezelekaat, hon alia da bedi muia ma c'hellimp, e kenver labourat. Bep bloaz, pa ziguez Miz ar Rozera, e ro d'eomp ar gentel a rea ar Verc'hez e Lourd hag e Pontmen : « *Pedit, Kaloun va Mab zo o vont da veza gounezet.* »

E neb leac'h, H. B. K., ne vezo, gant mui a zoujans hag a garantez eged e Breiz, selaouet kuzul ann Tad Santel divar benn ar Rozera. Kreski a ra bepred enn hon touez ann devosion d'ar Verc'hez Vari ; her guelet mad on euz enn deiz ma oue kurunet Itron-Varia ar Porzou, p'en em zastume Eskibien, beleien ha tud fidel gant eur fizianz ker braz enn dro d'ann imaj benniget. Eunn testeni all c'hoaz a gement-ze eo ar pelerinaj hoc'h euz nevezik great e Lourd. Er bloa-ma, ann dud diredet a bep bro da bardouna d'ar plas santel-ze, a zo bet mui eged biskoaz, souezet o velet ho feiz kre, o klevet ho pedennou hag ho kantikou.

Pedit eta ; rak pa vez pedet aonalc'h, Doue ne c'hell miret d'ober trugarez. Lakit ho pedenn etre daouarn ar Verc'hez, rak diouz a verk Lizer hon Tad Santel, « ar pez m'eo d'eomp « pedi ar Verc'hez gant kement a fizianz eo gouzout e deuz « ar gark da c'houlenn evidomp holl c'hrasou ann env, hi ar « grouadurez a blij muia da Zoue dre ann hueldet hag ar « zantelez a ra d'ezhi beza kalz galloudusoc'h eged ann holl « elez hag ann holl zent. »

Evel er bloaveziou tremenet, H. B. K., c'hui zeui eta eharz aoter ar Verc'hez guisket kaer gant bokedou ha goulou a vezo eur merk euz ho fizianz hag euz ho karantez ; hag eno c'hui lavaro ar Rozera, ar bedenn dudiuz-ze « a ziskuez d'eomp,

« eme ann Tad Santel, ar Verc'hez Vari o labourat e peb giz « evit silvidigez ar bed. »

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul, hor breudeur ar Chaloñied euz ann Iliz Katedral, evit heulia mennoz hon Tad Santel ar Pab, e kemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

Gouel ar Rozera a vezo great gant solanite vraz.

ARTIKL II

Bemdez epad miz Here, enn holl ilizou ha chapeliou, euz hon eskopti e vezo lavaret diouz ar mintin pe diouz ann noz, ar chapeled, litaniou ar Verc'hez hag ar bedenn da zant Joseph gourc'hemennet gant ann Tad Santel.

ARTIKL III

Gellet e vezo lakaat ar Zakramant var ann aoter epad ar chapeled, ha goude-ze rei ar venediksion.

ARTIKL IV

Ar gristenien ne c'helfent ket dont d'ann iliz, a aliomp da lavaret ar pedennou-ze ho unan pe gant tud ho zi.

ARTIKL V

Alia a reomp ive al leanezed ha menac'h da gommunia aliesoc'h ha da greski ho fedennou evit m'en devezo hon Tad Santel he c'houlenn.

ARTIKL VI

Setu ama ann induljansou roet gant hon Tad Santel ar Pab evit Miz ar Rozera : 1° Eunn induljans a 7 vloaz ha 7 guech daou-ugent dervez bep tro, da gement hini a zeuio dek guech d'ar pedennou enn iliz ; 2° Ar memez induljans d'ar re ne c'helfent ket dont d'ann iliz, hag o devezo great ar pedennou-ze er gear ; 3° Induljans plenier da c'houel ar Rozera pe unan euz ann eiz devez varlerc'h, evit pep kristen, var bouez kovez mad he bec'hejou, kommunia, ha pedi Doue, ar Verc'hez ha sant Joseph, hervez m'eo merket.

Hag a vezo al Lizer-ma hag hini hon Tad Santel ar Pab lennet enn holl ilizou ha chapeliou, d'ar zul varlerc'h ma vezint diguezet e pep parrez.

Roet e Kemper, d'ar 24 a viz Guengolo, devez gouel ann Introun-Varia a Drugarez.

† HERRI-VIKTOR,
ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskob :

QUEINNEC,
ÇHALONI A HENOR, SEKRETOUR.

LIZER-MEUR

KASET

GANT ANN TAD SANTEL LEON XIII

D'ANN ARC'HESKIBIEN HAG ESKIBIEN

EUZ AR BED-HOLL

Hor Breudeur henoruz,

Gant levenez ha gant ar vrasa fizianz e velomp hiviziken miz Here o tont enn dro, azaleg m'eo bet, hervez hor c'huzul, goestlet d'ar Verc'hez santel.

Eunn dudi eo guelet, e pep korn euz ar bed katholik, ar frouez a zoug, abaoue dija meur a vloaz, devosion ar Rozera. Lavaret on euz ouspenn eur vech, petra eo bet d'eomp goestla ar miz ze da zevosion ar Rozera. O veza m'en em gemerer ouz ann Iliz hag ouz peb urz-vad, oa ret goulenn skoazel ann env, evit peb mare ; ha ni on euz sonjet oa dre zaouarn ar Verc'hez e vije easa her c'haout, o kinnig d'ezhi eur bedenn anavezet a viskoaz gant ar gristenien evel ann nerzusa euz ann holl bedennou, pa oa hano pe da zifenn ar feiz ouz ann heretiket e kounnar, pe da zerc'hel enn ho zao ar giziou fur ha santel prest da gueza dindan dizursiou ar bed. A hed ann amzer, mamm Doue e deuz skuillet puill he bennoz var ann holl ha var bep unan ; hag enn deiz hirio c'hoaz, a greiz hon ankeniou, hor c'haloun zo laoueneat pa velomp devosion ar Rozera o tougen frouez kaer a zilvidigez.

Koulzgoude, Hor Breudeur henoruz, gant eur zell enn dro d'ehoc'h, ec'h anavezot n'eo ket peurdroc'het griziou ann drouk ; darn anezho o deuz zoken mui a nerz eged biskoaz. Rak-se, e vezo ret, er bloa-ma

adarre, alia stard kristenien hoc'h eskoptiou da bedi kalounek rouanez ann env.

Pa zalc'homp hor spered da evesaat petra eo ar Rozera, oc'h anaout skleroc'h pegen kaer ha pegen talvouduz eo, e teuomp ive da gaout brasoc'h ioul ha kreoc'h fizianz d'her guelet digemeret guelloc'h guell e peb leac'h.

Heb aslavaret ama ar pez on euz diskleriet e meur a c'hiz e doug ar bloaveziou tremenet, e karfemp ober d'ehoc'h koumpren, eveldomp hon-unan, furnez ann Aotrou Doue a ra d'ann eneou beza leun a fizians er Rozera, ha d'ar Verc'hez selaou gant ker braz madelez ar bedenn-ze. Ar pez a ra d'eomp en em erbedi gant kement a fizianz ouz ar Verc'hez, eo gouzout e deuz bepred enn env ar gark a alvokadez ar gristenien, hi dirak Doue, ar gaera, ann huela, ar zantela euz ar grouadurien ha dre ze galloudusoc'h eged ann holl elez hag ann holl zent. Mad, e neb leac'h, skleroc'h eged er Rozera, ne velomp Mari o labourat e peb giz evit silvidigez ar bed ; ar misteriou a zo evel eunn daolenn a laka hor c'haloun da domma hag hor muzellou da lavaret ato startoc'h ar memez pedenn.

Da genta ema ar misteriou *a joa*. Doue ar Mab o tisken betek ann dud, oc'h en em ober den he unan, pa ro Mari he asant da veza mamm d'ezhan dre vertuz ar Spered-Santel : *Concipiente de Spiritu-Sancto*. Iann Vadezour a zo neuze neteat araok he c'hinivelez ha peurgarget a c'hrasou dibab evit ma c'hello kempenn ann hent d'Hor Zalver : *Sanctificatur ad vias Domini parandas* ; ar burzud-ze a c'hoarvez pa zeu Mari da velet he c'hiniterv Elizabeth. Erfin e teu er bed Jezuz-Krist gedet abaoue keit amzer ; hag, enn dro d'he gavel paour, e tired, buhana ma c'hellont, ar bastored hag ar rouaned a gredaz ennhan da genta. Kaout a reont ar c'hrouadur gant Mari he Vamm : *Infantem inveniunt cum Maria Matre ejus*. Prest goude, evit diskuez e paeo da Zoue, he Dad, dle ar pec'hed, Jezuz a c'hoantai beza douget d'ann templ ha, dre zaouarn he vamm, kinniget d'ann Holl-C'halloudek ; *sistitur Domino*. Divezatoc'h, pa vezo dianket he bugel, e velomp Mari nec'het holl, ouz her c'hlask e pep leac'h ; pebez levenez pa vezo kavet !

Ken kaer all eo kentelion ar misteriou *a geuz* pe *a c'hlac'har*. Er Jardin Olivet Jezuz a zo spount hag enkrez ar maro varnhan ; e ti Bons-Pilat eo skourjezet, kurunet a spern, ha barnet d'ar maro ; ar

Verc'hez n'ema ket eno, mes, pell zo ec'h anavez hag e c'houzanv ann ankeniou-ze. Pa stouaz o tiskleria ez oa servicherez Doue, evit beza raktal mamm Salver ar bed, koulz ha p'en em ginnigaz holl gant Jezuz enn templ, neuze ec'h en em voestlaz da c'houzanv ganthan evit pec'hejou ann dud. Kemeret a rea eta, sur aoualc'h, hag euz a greiz he c'haloun, perz e poaniou hag e melkoni he mab. Koulz a zo, Jezuz a vezo lakeat d'ar maro dirak daoulagad ar Verc'hez e deuz her maget ; hounnez eo ann druezusa taolenn euz ar misteriou-ma : *Stabat juxta Crucem Jesu Maria, Mater ejus,* enn he zao, e tal kroaz Jezuz, edo Mari he vamm, leun a garantez evidomp, betek beza hor mamm ive, o kinnig he mab da justiz Doue, hag hi varnez mervel dre nerz ar c'hlac'har a dreuzaz he c'haloun.

Erfin, ar misteriou a *c'hloar* a ziskuez d'eomp skleroc'h c'hoaz ar Verc'hez enn he c'hark ken huel. O velet Jezuz treac'h d'ar maro, he laouenedigez zo braz, mes, ne lavar ger ; ha pa zistroi he mab d'ann env, ne rai nemed sellet outhan gant karantez. Hi ive e deuz gounezet ar baradoz ; mes, chom a rai var ann douar evit harpa hag hencha, dre he furnez, ann lliz nevezik ganet : *quæ profundissimam divinæ sapientiæ ultra quam credi valeat, penetravit abyssum.* Koulzgoude ne vezo ket peur-brenet ann dud, ken na ziskenno ar Spered-Santel prometet gant Jezuz. Abalamour da ze, dirag hon daoulagad estlamet, setu Mari er gambr-lid, ann ebestel enn dro d'ezhi, hag hi o pedi evitho gant huanadou he c'haloun, ma teuio buhanoc'h trede Ferson ann Dreindet da veza ennho eunn eienen a c'hras ne zizec'ho biken. Brema pelloc'h ema hi o vont d'ann env, da zifenn hor guir ; hag e guelomp o pignat euz ann draonien-ma a zaelou varzu ar baradoz, douget gant ann elez. Savet eo erfin, huel ha skeduz e gloar ar zent, he zal o lugerni gant ar gurunen a roaz d'ezhi he Mab, hag e lavaromp meuleudi d'ann hini a anavezomp evel rouanez ann env hag ann douar.

Dirak ar misteriou-ze a ziskuez d'eomp furnez ha trugarez ann Aotrou Doue, hag ive miritou braz ar Verc'hez Vari, kristen ebed ne c'hello chom dizeblant, o veza sur evel ma'z eo da gaout pardoun ha trugarez digant Doue dre bedennou ar Verc'hez.

Euz ar bedenn a leverer da heul ar misteriou e tennomp eur frouez ken talvouduz all. Er penn kenta, evel m'eo dleet, pedenn Hor Zalver, ar bedenn d'hon Tad euz ann Env. A veac'h on euz

lavaret ar gomz kaer-ze d'ezhan, e tro hor pedenn varzu ar Verc'hez o sonjal er gentel-ma roet d'eomp gant sant Bernard : « Kement gras « a vez skuillet var ann dud a zisken dre deir bazenn : Doue ann « Tad he ro d'Hor Zalver ; Jezuz he ro d'he Vamm ; hag euz daouarn « ar Verc'hez e teu beteg ennomp. » *Omnis gratia quæ huic sæculo communicatur, triplicem habet processum. Nam, a Deo in Christum, a Christo in Virginem, a Virgine in nos ordinatissime dispensatur.* Pa lavaromp ar Rozera e chomomp pelloc'h hag evel gant muioc'h a blijadur var ann deirved pazenn ; komsou ann Eal Gabriel enn dizenezou, a ro d'eomp nerz hag hardisegez da bignat var ann diou bazenn all, evit tizout dre Jezuz-Krist betek Doue ann Tad. Goude beza lavaret ken aliez ann *Ave Maria,* e kemeromp brasoc'h fizianz da velet ar Verc'hez o pedi Doue evidomp, hag enn hor plas. Hor pedenn harpet var hini ar Verc'hez a zeu da veza kalz kaeroc'h ha galloudusoc'h dirak Doue a lavar d'ezhi gant kement a vadelez komz outhan bepred : « *Sonet vox tua in auribus meis, vox enim tua super* « *mel dulcis* (Cant. II. 14). Dousoc'h eged mel d'am genou, emez- « han, eo d'ann diou skouarn ho komsou. » Rak-se e lavaromp hag ec'h aslavaromp ar pez a ro dez'hi guir da veza selaouet : C'hui oc'h euz plijet da Zoue, *gratiam apud Deum invenit ;* c'hui a zo leun a c'hras, *plenam gratia,* hag a skuillo grasou puill var ann holl dud ; c'hui zo tosta da Galoun ann Aotrou Doue, benniget dreist ann holl gragez, *in mulieribus benedictam,* c'hui oc'h euz pellaat malloz ann Env ha galvet bennoz varnomp ; benniget eo ar frouez euz ho korf ha dreizhan benniget ann holl boblou euz ar bed. He fedi a reomp erfin evel Mamm da Zoue ha p'e deuz ker braz henor, petra n'or bezo-ni ket, pec'herien baour, dre he daouarn gallouduz, hag a hed hor buez ha var hon tremenvan ?

Ann den a feiz a evesao piz ouz ar pedennou hag ar misteriou-ze, a vezo estlammet neat o velet petr' en deuz great Doue e kenver ar Verc'hez evit silvidigez ar bed. Lammet a rai he galoun gant levenez ha fizianz o c'houzout ema dindan skoazell eunn henvelep Mamm, hag e lavaro gant sant Bernard :

« O, Guerc'hez Vari, leun a druez,
« O pezet envor, me ho ped,
« Penaoz biskoaz denn enn he vuez
« N'en deuz na guelet na klevet

« O pije lezet enn abandoun
« Nikun a gement a zeuje
« D'en em erbedi d'ehoc'h a galoun
« Daoust peger braz pec'her, vije. »

Ouspenn ma ro fizianz vraz d'ann nep zo o pedi, ar Rozera en deuz ar c'halloud da c'hounid Kaloun ar Verc'hez. Rak pebez plijadur ne dle hi ket da gaout ouz hor c'hlevet hag hor guelet oc'h ober d'ezhi eur gurunen gant pedennou ha meuleudiou dispar! Hor guelet o reketi hag o rei da Zoue ar c'hloar a zo dleet d'he hano, o veuli he c'halloud hag he vadelez, ouz he c'hervel hon Tad, hag o c'houlenn diganthan madou heb muzul petra bennag n'oump ket din anezho, kement-ze a ra sur laouenedigez d'ar Verc'hez hag he laka da veuli ann Aotrou Doue. *Magnificat Dominum*. Hag, eleal, komsou ar *Bater* a zo deread braz dirak Doue, pa c'houlennomp dreizho madou ar feiz, ann esperanz hag ar garantez ; mez, eunn dra all c'hoaz a ra d'ezho beza dudiusoc'h da galoun ar Verc'hez ; e leac'h hor mouez-ni e kaf d'ezhi klevet mouez he Mab Jezuz, rak hen eo en deuz great ar bedenn-ze, ha dre he urz eo he lavaromp : *Sic ergo vos orabitis* (Math. vi, 9). Evelhenn, emezhan, e pedot. P'hor guelo o senti ouz he Mab, ar Verc'hez a zigemero hor pedenn gant muioc'h a joa hag a vadelez, hag evit peb boket euz hor Rozera e skuillo varnomp grasou puill ha pinvidik.

Ar Rozera, enn doare m'eo great, a ro d'eomp muioc'h a eaz da bedi mad, ha dre eno, muioc'h a fizianz da veza selaouet. Spered ann den o veza ken edro, eunn dister dra a zo goest, a greiz ma pedomp, da zistrei hor sonj dioc'h Doue ha diouz ar pez a c'houlennomp. Hogen, pa evesaimp ouz ar Rozera, ni velo kerkent pegement e ro tu d'eomp da zerc'hel hor spered parfet hag hon ene divortil, da gaout keuz d'hor pec'hejou ha sonj euz ann env. Kement-se a zo sklear ; rak er Rozera ez euz diou lodenn dishenvel tre : ar zonj euz ar misteriou er spered, hag ar bedenn a c'henou. Ama n'eo ket aoualc'h evel er pedennou all, kas hor sonj varzu Doue ; mes, red eo derc'hel ar spered var guirioneziou a zesko d'eomp chench buez ha dont da veza devot ha santel ; ar guirioneziou-ze, ar re gaera euz ar relijion gristen, o deuz lakeat da ren etouez ann dud, ar sklerijen, al lealdet hag ar peoc'h.

Eunn dudi eo ive guelet misteriou ar Rozera displeget ker brao

ma c'hellont beza koumprenet gant ann dud dizesk ha berra a spered. N'eo ket kenteliou da gredi eo ez int, mes taolennou lakeat dirag hon daoulagad hag a ziskuez d'eomp ann traou ec'hiz m'int c'hoarvezet, ken na vezo eaz derc'hel sonj anezho. Neb zo bet boazet azaleg he iaouankiz da zoujal parfet er misteriou-ze, a zeu he spered da zigeri hag e galoun da domma raktal ma klev hano anezho ; ha var ann den-ze o pedi, ar Verc'hez a skuillo stank gliz ann env.

Eunn dra all c'hoaz a ra d'ar Rozera plijout muioc'h d'ar Verc'hez, ha beza din a c'hrassou dibab. O tibuna ann trede rumm misteriou e verkomp skleroc'h d'ezhi hor c'harantez hag hon anaoudegez-vad. Anzav a reomp beza dic'halloud da embann he mad-oberou hag ar garantez a reaz d'ezhi labourat kement evit hor silvidigez. Teod ann den ne c'houfe lavaret peger braz levenez ha karantez a laka ar zonjze enn he c'haloun a vamm. Ni ive a gav er misteriou-ze eunn nerz nevez da bedi, o kredi e roont d'eomp guir da veza ato selaouet. « Enn ho kichenn, e guirionez, ec'h en em dennomp, o mamm zantel da Zoue, ha ne reot ket fae varnomp-ni, bugale rezeudik da Eva ! Ho trugarez a c'houlennomp, c'hui ker mad ha ker gallouduz d'hor savetei ! Dre al levenez dudiuz a reaz Jezuz d'ehoc'h da danva, dre ar poaniou kriz oc'h euz rannet ganthan, dre he c'hloar a lugern enn dro d'ehoc'h, euz hon holl nerz ho pedomp ! Hor selaouit ha roit d'eomp hor goulenn petra bennag ne veritomp ket ! »

Brema, Breudeur henoruz, p'on euz diskuezet enn diou c'hiz peger kaer eo ar Rozera, ec'h anavezot perak e c'houlennomp ker stard ma vezo heuliet ha ma'z ai var gresk ann devosion-ze. Enn amzer-ma ez euz bepred muioc'h mui a ezomm euz skoazell ann env. Pet abeg a c'hlac'har n'e deuz ket ann Iliz pa glasker laerez he guiriou diganthi ! Nag a leac'h o deuz ar gristenien da gaout spount pa velont ann urz vad hag ho danvez o vont digantho ! Hon holl fizianz, hel lavaret a reomp c'hoaz, a zo er Rozera.

Plijet gant Doue e teufe, ann devosion-ze da veza karet ganeomp evel ma oa gant hon tadou ! Er c'heariou ha var ar meaz, enn tiegeziou hag er staliou-labour, etouez ann dud pinvidik hag ar re baour, ra vezo heuliet ar Rozera evel baniel ar feiz kristen, hag ann errez euz skoazell ha trugarez ann Aotrou Doue. Muioc'h-mui a ezomm o deuz ar gristenien da labourat holl evit kement-ze, pa veler ann dud difeiz oc'h ober goasa ma c'hellont evit lakaat Doue e kounnar ha

chacha var hor bro he bounnera gualinier. Eunn abeg all d'ar reuziou-ze, hag a ra enkrez d'ann oll dud vad koulz ha d'eomp-ni, eo guelet eur c'halz kristenien o c'hoarzin pa rear peb dismegans d'ann Iliz. Hiniennou memez, var zigarez ma lezer brema embann ha moulla ar pez a garer, hiniennou a laka ho ijin da c'hoapaat, dirak ann holl, ann traou santela, hag ar fizianz on euz e pedennou ar Verc'hez. Er miziou diveza-ma, Hor Zalver he unan n'eo ket bet espernet. Er plasou dizoare en em zastum ennho ann dud dibreder da zellet ouz c'hoariou peurliesa diskiant ha louz, divezet aoualc'h oar bet evit diskuez eno Mab Doue, ec'hiz pa ne vije nemed eunn den henvel ouz ar re all. Klasket euz bet ive lakaat e renk ann dud honest neb a dle beza da viken goloet a vez, kaseat abalamour d'he dorfet skrijuz evel ann treitour a verzaz Jezuz-Krist.

Evit guir, e kement kear euz ann Itali a oue great ennho pe c'hoanteat ober ann torfet-ze, ann holl a ieaz drouk braz ennho, ha peb unan zo bet glac'haret o velet ober fae var guiriou sakr ar relijion enn eur vro hag a lavar beza kristen dreist ar broiou all. Ann Eskibien a ioa var evez hag evel pastored vad ma'z int o deuz kaset klemm betek ar re zo karget da zifenn ar relijion ha brud-vad ar vro. Goude beza diskuillet ann drouk o deuz c'hoaz aliet kristenien ho eskoptiou da zigoll dre lidou-sakr ann dismegans great d'Hor Zalver muia-karet. Enkrez ann dud vad hag ho aket da enebi ouz mennoziou ken dizoare o deuz great, a dra zur, plijadur vraz d'eomp; mes, p'on euz hirio leac'h da gomz euz ann traou-ze, e fell d'eomp, gant ann Eskibien hag ann dud fidel, sevel hor mouez huel ha kre evit diskuill eur fallagriez ker skrijuz. Alia stard a reomp ar broiou kristen ha dreist holl ann Itali da veilla mad evit miret ho feiz koz ha da greski bepred, dre eur vuez santel, ar pez a zo al loden binvidika euz ho danvez.

Rak-ze on euz eur c'hoant braz e teufe tud ar breurieziou hag ar gristenien all da henori muia ha guella ma c'hellint Mamm Doue, difennourez gallouduz ann Iliz, ha Rouanez ann Env. A greiz kaloun e kendalc'homp hag e renevezomp d'ezho ar madou hag induljansou roet er bloaveziou tremenet.

Doue, enn he furnez holl drugarezuz, a viraz d'eomp eunn henvelep alvokadez, hag a c'hoanteaz rei d'eomp peb mad dre ar Verc'hez-Vari; o, plijet ganthan, dre he fedenn gallouduz, hor c'hlevet, ha

rei d'eomp hor goulennou! Evit ma vezo buhanoc'h sevenet ar mennoziou santel-ze, e roomp a greiz kaloun hor Bennoz a Bap d'ehoc'hui, Breudeur henoruz, d'ar Veleien ha d'ar Gristenien fiziet e pep hini ac'hanoc'h.

Skrivet e Rom, e kenver Iliz Sant Per, d'ann eiz a viz Guengolo 1894, ar seitekvet bloaz abaoue ma ouemp lakeat da Bap.

LÉON XIII, PAB.

PEDEN DA SANT JOSEPH

Ouzoc'h en em erbedomp en hon anken, o Joseph, tad eüruz. Goude beza pedet an Itron, ho pried santel, e pedomp ac'hanoc'h ive gant fizians. Abalamour d'ar garantez a bried oc'h euz bet atau evit ar Verc'hez dinam, Mam da Zoue, ha d'ar garantez a dad oc'h eus douget bepred d'ar Mab-Jesus, ho pedomp a galon da ober eur zell a drugarez ouz an heritaj en deus hor Zalver Jesus-Krist prenet gant ar priz eus he c'hoad, ha d'hor skoazia euz oc'h holl galloud en hon holl ezomou.

O Joseph, c'hui oc'h eus diouallet gant furnez famill gaer Nazareth ; diouallit ive famill ar gristenien, ouenn-dud dibabet gant Jesus-Krist. O Tad meurbed karantezuz, mirit na vimp taget gant ar geier hag ar vreinadurez. O Tad gallouduz, euz bar an env, sellit ouzomp ha roit d'eomp nerz er brezel a ra d'eomp roue an denvalijen. Guechall oc'h euz saveteet he vuez da Jesus ; hirio, saveteit he Iliz ; harpit anezhi a eneb kounnar he inimiet hag he dilivrit eus peb drouk. Roit d'eomp, e peb amzer, skoazel evit ma c'hellimp, sikouret ganeoc'h, kerzet dre ho roudou beva santelamant, kaout eur maro mad ha mont da joa ar barados evit atau. — Evelse bezet great.

Kemper e ti Ar. de Kerangal, mouller ann Eskopti.

N° 9.

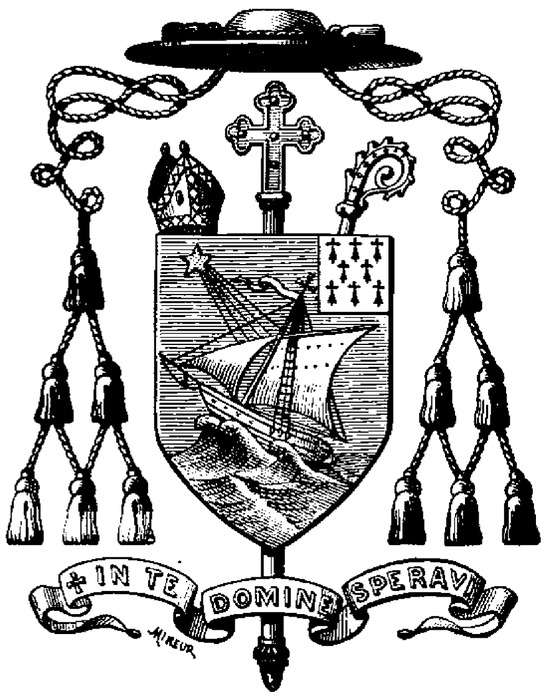
LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

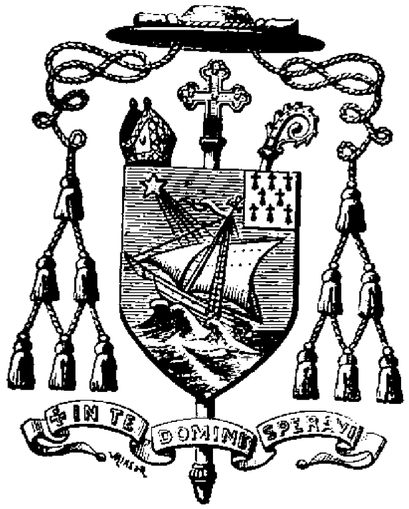
AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

CONCERNANT LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES



QUIMPER
TYPOGRAPHIE DE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1894

Nº 9.



LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

CONCERNANT LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

MESSIEURS ET CHERS COLLABORATEURS,

I

Parmi les obligations que Nous impose la charge pastorale, Nous plaçons, en première ligne, celle d'entretenir dans la grande famille sacerdotale, confiée à Nos soins, l'amour de la science et des études ecclésiastiques.

L'antiquité, comme les temps modernes, reconnait que le prêtre, sans science et sans études, ne saurait répondre aux obligations de sa vocation.

Quel est le devoir du sacerdoce par rapport à l'humanité ? C'est de remplir le but de Dieu ; or, la Sainte-Écriture nous dit ce but, par la bouche du prophète Jérémie : « J'en« verrai à mon peuple des pasteurs selon mon cœur, qui lui « donneront l'aliment de la science et de la doctrine : *Dabo « vobis pastores juxta cor meum et pascent vos scientiâ et « doctrinâ.* » (JER. III. 15.) Le prophète Malachie reprend de son côté la même pensée, lorsqu'il dit : « Les lèvres du « prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa « bouche que le peuple attendra l'explication de la loi, parce « qu'il est l'envoyé du Dieu des armées : *Labia sacerdotis « custodient scientiam et legem requirent ex ore ejus : quia « angelus Domini exercituum est.* » (MAL. II. 7.) Enfin, le prophète Osée lance cette terrible malédiction contre l'ignorance du sanctuaire : « Parce que vous avez repoussé la « science, vous serez repoussé de mon sacerdoce : *Quia tu « repulisti scientiam et ego repellam te ne sacerdotio fun« garis mihi.* » (OSÉE. IV. 6.)

Le plus bel attribut qui puisse distinguer le prêtre, après la piété, c'est la science. On peut dire que la science, cette émanation de la vérité divine, ce rayonnement du soleil éternel, cet effluve de Celui qui se proclame la vraie lumière, est comme l'auréole nécessaire du sacerdoce.

Ce que disaient les prophètes de la loi ancienne, l'Évangile le proclame bien haut à l'égard des prêtres de la loi nouvelle : « *Allez prêcher les nations, vous êtes le sel de la « terre, vous êtes la lumière du monde.* »

Cette science que l'Évangile déclare nécessaire au prêtre, l'Église, par la voix de ses pontifes, de ses conciles et de ses docteurs, a toujours cherché à la répandre avec profusion. Même dans les temps les plus calamiteux, elle a recommandé aux Évêques de s'entourer d'hommes de science, capables de former les élèves du sanctuaire. Elle a voulu, qu'autour des demeures épiscopales et des monastères, on établit des écoles apostoliques, où seraient enseignées toutes les connaissances de l'époque. Parmi les conciles les plus ardents à entretenir et à faire briller la lumière de la vérité, nul n'a fait plus d'efforts que le concile de Trente. Son historien ne craint pas de dire que l'œuvre la plus importante de cette mémorable assemblée, est celle de la création des séminaires, dans lesquels les jeunes clercs doivent non seulement être façonnés à la discipline ecclésiastique, mais aussi formés à la connaissance des lois divines et humaines. (PALAVICCINI, *Hist. du Concile de Trente.)*

Cette sage institution fut comprise par tous, et mise à exécution avec le plus grand zèle. Saint Charles Borromée donna l'exemple ; les Évêques des diverses nations marchèrent sur ses traces. La France s'engagea dans cette voie, avec la plus généreuse ardeur, et bientôt les séminaires y furent établis sur la plus solide base. On sait quel secours les Évêques de France trouvèrent dans des prêtres tels que Bérulle, Bourdoise, Olier, Condren et saint Vincent-de-Paul. C'est grâce aux efforts de ces hommes de Dieu, que le clergé de France se montra à la hauteur du siècle de Louis XIV.

Depuis ces temps lointains, les traditions d'amour de l'étude et de la science n'ont fait que se développer parmi nous.

Un prêtre, aujourd'hui, Messieurs et chers Collaborateurs, ne peut se contenter d'avoir une vie régulière, des mœurs irréprochables, il lui faut aussi la science, pour que son ministère soit profitable à son peuple et à l'Église. Dans notre siècle éclairé, l'influence est de moins en moins l'apanage des ignorants. Si la force parfois domine, sa domination est éphémère ; la supériorité intellectuelle finit toujours par l'emporter.

Ces pensées Nous viennent naturellement à la lecture des Encycliques de notre glorieux Pontife Léon XIII. Ce merveilleux génie, qui dirige l'Église avec une si grande sagesse, étend à toutes les questions sa bienfaisante autorité. Quel effort ne fait-il pas pour communiquer la science si diverse et si étendue qu'il possède ! Les études théologiques, l'Écriture-Sainte et toutes les sciences ecclésiastiques ont reçu de son influence personnelle un remarquable élan. La littérature elle-même doit à sa plume délicate d'admirables modèles.

Écoutez ses enseignements dans cette magistrale Encyclique *Providentissimus Deus*, sur l'étude de l'Écriture - Sainte : « Nous avons à cœur de faire progresser les sciences qui « Nous paraissent propres à la gloire de Dieu et au salut « des hommes. Tel a été de Notre part le sujet de fréquentes « Lettres et de nombreuses exhortations, qui, avec l'aide de

« Dieu, ne sont pas restées sans résultat. Employez avec « ardeur votre autorité afin que ces études demeurent en « honneur, et qu'elles fleurissent sous la direction de l'Église.

« Nous avertissons, avec un paternel amour, tous les disci- « ples et les ministres de l'Église de cultiver les Saintes « Lettres avec un respect et une piété très vifs. Une fois « initié à cette science, éclairé et fortifié par elle, l'esprit « aura une puissance étonnante pour reconnaître et éviter « les erreurs. L'âme tendra alors avec plus d'ardeur vers les « avantages de la vertu, et sera plus vivement animée de « l'amour divin. »

Et, dernièrement encore, dans une Lettre écrite sous son inspiration, au sujet de la prédication, Nous lisons ces mots : « A la piété, à la vertu chrétienne, doit être jointe la science ; « car il est manifeste, et démontré par une constante expé- « rience, que l'on attendrait en vain une parole solide, « ordonnée et fructueuse, de la part de ceux qui ne se nour- « rissent pas de constantes études. »

Mais, pourquoi Nous attarder à vous prouver la nécessité de la science pour le prêtre ? Votre amour du travail, votre zèle à vous instruire, vos recherches laborieuses, ne Nous disent-ils pas combien vous reconnaissez cette vérité, et combien vous avez présente devant les yeux cette parole déjà citée : *Quia repulisti scientiam et ego repellam te ne sacerdotio fungaris.*

Laissez-Nous cependant vous dire encore les paroles d'un de ces immortels ouvriers, qui ont fait de l'Église le centre

de la **vérité** et de la lumière, le grand Pape Benoît XIV. Dans une Encyclique, publiée peu après son avènement, il ne voit **rien** de mieux à conseiller aux pasteurs de l'Église, que l'autorité morale acquise par le travail qui conduit à la science. Écoutez ses paroles et méditez-en la profondeur et la sagesse : « Avoir un petit nombre d'ouvriers que distinguent leurs « qualités et leurs aptitudes, c'est meilleur que d'avoir beau« coup d'hommes incapables d'édifier le corps de Jésus« Christ, qui est l'Église. Mais, on ne naît pas habile ouvrier, « on le devient. Il faut donc exciter et soutenir les prêtres « qui se font remarquer par l'éclat de leur vertu et par « l'étendue de leur science. » (BENOIT XIV, 3 Décembre 1740, *Encyclique aux Évêques.)*

II

En étudiant les annales de Notre diocèse, Nous avons été vivement frappé du soin que Nos vénérés prédécesseurs ont donné aux études dans leur clergé, tant avant la Révolution que depuis. Il Nous semble utile de mettre sous vos yeux les efforts continus qu'ils ont faits pour atteindre leur but. C'est, assurément, une des pages les plus glorieuses de l'histoire des diocèses de Quimper et de Léon.

Le fondateur du diocèse de Quimper, saint Corentin, avait été sacré par saint Martin de Tours, et reçu probablement dans le célèbre monastère de Marmoutiers, où se trouvait

toute une légion de moines saints et savants, qui partageaient leur temps entre les pratiques de la piété et la culture des sciences de l'époque. De retour dans son diocèse, plein du souvenir de ce qu'il avait vu, il jeta les fondements d'écoles apostoliques, d'où devaient sortir ces hommes éminents, qui, par leur savoir, donnèrent tant de solidité à la foi de la Bretagne. C'est à cette époque, en effet, que prirent naissance la plupart de ces abbayes célèbres, qui devaient étendre dans toute la contrée leur renom de sainteté et de savoir.

« Tout nous porte à croire, dit M. l'abbé Thomas, dans sa « *Vie de saint Corentin*, qu'en dirigeant l'ensemble de son « monastère, saint Corentin s'occupa surtout de l'école. Deux « choses devaient l'y porter : l'affabilité de son caractère, qui « devait lui faire aimer l'enfance, et la merveilleuse aptitude « avec laquelle il avait lui-même étudié les lettres humaines. » *(Vie de Saint Corentin*, p. 62.)

C'est de l'école épiscopale de Quimper et de la solitude de Plomodiern, où le saint aimait à se retirer avec ses moines et ses élèves, au milieu de ces sources si pleines de fraîcheur et de verdure, qui découlent des hauteurs du Ménez-Hom, que sortirent, sans doute, saint Guénolé, saint Tudy, saint Guenaël et le doux saint Conogan, qui devait succéder à saint Corentin, son maître. Ces hommes n'étaient pas seulement remarquables par la sainteté de leur vie, mais aussi par leur grand savoir et leur amour de l'étude.

Saint Tudy fonda l'abbaye de Loc-Tudy, qui disparut

bientôt, après avoir laissé une trace brillante pendant quelques siècles. Saint Guénolé, s'il ne fonda pas la célèbre abbaye de Landévennec, au moins lui donna un accroissement, dont les ruines, si grandioses et si pittoresques, prouvent la splendeur. Il sut faire de son abbaye le centre d'études sérieuses, où non seulement l'Écriture et la Théologie faisaient le but de l'enseignement, mais aussi la poésie et l'éloquence. Son successeur, saint Guenaël, ce saint si rempli de douceur et de charme, répandit encore plus loin la renommée de science de Landévennec, et ce célèbre monastère devint comme un rendez-vous de hautes études, où allaient se perfectionner les élèves des abbayes environnantes.

Dans sa belle *Vie de saint Corentin*, M. l'abbé Thomas, réunissant, avec son grand amour des recherches savantes, les témoignages les plus anciens et les plus respectables, montre combien ces pieux asiles de Loc-Tudy, Plomodiern et Landévennec, ainsi que le palais épiscopal de Quimper étaient des centres d'activité religieuse et scientifique.

Mais, tandis que le diocèse de saint Corentin se fondait, sous l'inspiration de la piété et de la science de ce grand serviteur de Dieu, celui de saint Pol allait s'établir, et son origine n'est pas moins éclairée par la lumière du savoir. Saint Pol naquit, suivant les traditions, peu après saint Corentin. « Encore tout enfant, il vint trouver son père, « riche et puissant comte de la Grande-Bretagne, et s'adres- « sant à lui avec la plus humble soumission, dit l'auteur de « sa *Vie*, M. l'abbé Thomas, il lui déclara sa vocation, et le

« pria de lui trouver un homme qui communiquerait à son « cœur la flamme de la charité, et à son esprit la lumière de « la science. » (*Vie de saint Pol-Aurélien*, p. 4.) Après avoir hésité longtemps, le père se rendit à ses désirs, et résolut de lui faire acquérir le savoir nécessaire à ses saintes aspirations. Or, il y avait dans la Grande-Bretagne, à cette époque, une école célèbre entre toutes, sous la direction de saint Hiltut. Ce fut là que Pol fut placé. Il y trouva des compagnons qui, comme lui, devaient briller dans le monde par leur sainteté et leurs œuvres merveilleuses. C'étaient saint David ou Dyvi, saint Samson, saint Gildas, saint Magloire. Tous, après un long temps passé dans la prière et le travail, devaient être portés par l'Esprit de Dieu sur le continent, pour y cultiver le champ du Seigneur. Pol se plaça bien vite au-dessus de tous, disent les traditions, par sa science et par ses miracles. Désirant être oublié du monde, après avoir reçu le sacerdoce, il prit la résolution de traverser la mer. Il aborda, après un heureux voyage, dans une des îles de la Petite-Bretagne. Là, il chercha à s'enfermer dans le silence et l'humilité, prêchant le règne de Dieu aux pauvres qui l'environnaient. Mais, Dieu, qui ne veut pas que la lumière reste sous le boisseau, le fit monter sur le siège épiscopal d'une ville, qui devait un jour porter son nom, tant il y laissa vivant le souvenir de la grandeur de sa vie !

Mais, ces temps sont bien éloignés de nous, nous ne les connaissons que d'une manière plus ou moins légendaire. Arrêtons-nous à des jours plus rapprochés, et nous pourrons

nous convaincre que les traditions de savoir attachées au nom de ces saints fondateurs se sont perpétuées, à travers les siècles, dans les diocèses de Quimper et de Léon.

III

Les mandements, les statuts et les écrits des Évêques de Quimper et de Léon sont là, pour nous dire combien leur attention se tournait vers la science, et combien était grand leur désir de voir leurs prêtres devenir des hommes d'étude et de savoir.

Dès qu'ils le purent, ils se hâtèrent d'établir des séminaires dans leur diocèse.

Nous devons l'histoire de la fondation du Grand-Séminaire de Quimper, aux recherches patientes et consciencieuses de M. le chanoine Peyron, archiviste de l'Évêché. « Le saint « Concile de Trente, dit-il, réclamait dans chaque ville épis- « copale la création d'un séminaire. Mais, les troubles qui « survinrent en France, peu après la clôture du Concile, et « les guerres de la Ligue, qui passionnèrent tout particuliè- « rement les esprits en Bretagne, ne permirent pas d'exécuter « sur-le-champ cette prescription. Ce fut vers la fin de 1668 « que, par les soins et sur l'initiative d'un recteur de Plou- « guernével, M. Picot, le Grand-Séminaire de Quimper fut « fondé. Plouguernével, paroisse du diocèse de Saint-Brieuc,

« appartenait alors à Quimper. Ce bon recteur, voyant la « difficulté de former des clercs pour le service du diocèse, « résolut de consacrer sa fortune à cette œuvre. Mgr de Coët- « logon (1665-1707), qui venait de succéder à Mgr du Louët, « accepta volontiers l'offre du zélé recteur. Le Séminaire fut « d'abord établi à Plouguernével ; mais, on sentit bientôt « l'inconvénient de l'éloigner ainsi de l'Évêché, et on se « hâta de le transférer à Quimper, dans les bâtiments qui « forment aujourd'hui l'hôpital. »

« L'institution des séminaires, dit Mgr de Coëtlogon, dans « son ordonnance à ce sujet, étant si nécessaire à l'Eglise, « qu'il semble presque impossible d'achever l'ouvrage si pré- « cieux de la rédemption des âmes, si ceux auxquels Dieu a « commis la direction principale de son peuple ne sont pas « recommandables par la science, les saints Conciles en ont « ordonné l'établissement dans tous les diocèses. »

« Le désir de la science chez le prêtre fut poussé encore « plus loin, dit M. l'abbé Peyron, car un fonds avait été « formé, pour acheter des livres aux jeunes prêtres qui lais- « saient le Séminaire, afin qu'ils pussent continuer à étu- « dier. »

Les successeurs de Mgr de Coëtlogon poursuivirent son œuvre. Mgr de Plœuc (1707-1739) déclarait que la science est de première nécessité pour les prêtres, et en tête de ses statuts il inscrivait ces mots : « Comme les prêtres doivent être « les dépositaires de la science, et qu'ils sont les oracles que « le peuple doit consulter à chaque instant, ils s'appliqueront

« à acquérir cette science par la lecture et une constante « étude des saintes lettres. »

Mgr de Saint-Luc, cet homme si éminent, qui gouverna pendant dix-sept ans le diocèse de Quimper, et qui se montra si grand par sa fidélité à l'Eglise, n'avait pas moins d'empressement à exciter ses prêtres à acquérir la science. Il réédite les statuts de ses prédécesseurs et, comme eux, déclare que, parmi les devoirs des pasteurs des peuples, celui de l'étude est un des plus grands.

Dans le diocèse de Léon, l'ardeur pour les études ecclésiastiques n'était pas moindre. Mgr Le Neboux de Brosses (1671-1701), qui a laissé un si grand souvenir de sainteté, fondait son Grand-Séminaire en 1680. Il le plaçait sous la direction des prêtres de la mission de Saint-Lazare, lui donnant pour chapelle Notre-Dame du Créisker, dont le clocher est le plus élégant qui soit en France. Les bâtiments de ce séminaire sont occupés aujourd'hui par les Religieuses Ursulines, et Notre-Dame du Créisker, admirablement restaurée, sert de chapelle au collège de Saint-Pol-de-Léon.

Tandis que Mgr de Saint-Luc donnait à Quimper l'exemple de l'amour des lettres divines et humaines, l'illustre Mgr de la Marche n'oubliait pas les traditions qu'il avait reçues du glorieux saint Pol. Il commente ces mots de saint Jérôme : « *Si sacerdos est, sciat legem Domini* : « Plus un ecclésiastique « est élevé par son état, dit-il, plus il doit avoir de science, « s'il ne veut pas tomber dans le mépris. C'est pour l'arra- « cher à ce mépris, que ne manquerait pas de lui attirer

« l'oisiveté, et lui donner le moyen d'acquérir ce que le sage « appelle la science des Saints, que Nous enjoignons à Notre « clergé, de s'occuper de lecture, de scruter les meilleurs « interprètes de l'Ecriture, de parcourir les ouvrages des « Saints Pères, des théologiens et particulièrement de saint « Thomas, d'étudier les instructions de saint Charles Borro- « mée, de saint François de Sales, de Bossuet, en un mot, « tous les ouvrages d'une doctrine sûre et orthodoxe. » (*Statuts du diocèse de Léon*, art. XI.)

C'est ici, Messieurs et chers Collaborateurs, qu'il convient de vous faire connaître ce qu'était, au moment de la Révolution, le clergé de la Bretagne. Il est d'usage, dans un certain monde, de dénigrer ces prêtres d'autrefois, qui ont si largement payé leur tribut à la foi, en mourant martyrs ou en acceptant les amertumes de l'exil.

M. le chanoine Téphany, doyen du Chapitre, et M. le chanoine Peyron, dans des pages palpitantes d'intérêt, nous ont conservé le souvenir de ces années terribles. Ces prêtres étaient des hommes de foi, et, pour la plupart, des hommes éminents sous le rapport de la science. Un grand nombre d'entre eux avaient des grades théologiques. Les protestations, les défenses, les mémoires qu'ils ont laissés sont écrits d'une façon remarquable. Les remerciements des exilés d'Espagne aux Evèques qui les avaient recueillis, sont des modèles de style, comme de sentiments délicats.

Parmi ces prêtres, qui ont préféré s'exiler plutôt que de trahir leur foi, je relève le nom de M. Dumoulin, l'un des

plus remarquables, né à Crozon, et mort curé de Saint-Corentin, après la Révolution. « Nous pouvons, dit M. le « chanoine Téphany, dans la *Vie de Mgr Graveran*, le pro- « poser comme modèle de travail et de science ecclésiastique. « Tour à tour, professeur au Petit-Séminaire de Plouguerné- « vel, curé d'Ergué-Gabéric, président des conférences, il se « montra partout d'une incontestable supériorité. Exilé à « Prague, précepteur dans une famille princière, il obtint « plusieurs prix pour ses travaux littéraires ; une médaille « d'or lui fut décernée, par l'Académie de Prague, pour un « éloge de la Bohême, écrit en vers latins. »

C'était l'oncle maternel de Mgr Graveran, ce prélat qui a laissé, dans le diocèse de Quimper, une si grande renommée de savoir. Lui-même a composé l'épitaphe qui se trouve sur le tombeau de M. Dumoulin. Il termine son éloge par ces mots, qui sont une allusion aux succès de l'exilé à Prague : « *Exilium scriptis et coronis honestavit.* »

La Révolution passa, comme toutes les tempêtes, emportant dans ses replis la plupart des coutumes et des traditions du passé ; mais, dès que le calme fut de retour, la Religion se remit à l'œuvre et s'efforça de relever son sacerdoce, en formant des prêtres pleins de la même science que les prêtres d'autrefois. Dès les premières années du XIX^e^ siècle, Mgr Dombideau, nommé aux Évêchés de Quimper et de Léon, qui n'en formaient plus qu'un, se présente comme le restaurateur de ce nouveau et vaste diocèse. Combien de ruines il avait à relever, combien d'institutions il avait à refaire ! Sa

première pensée fut de rendre au diocèse de Quimper ce renom de science qui l'avait distingué dans les temps antérieurs. Dès 1806, son premier soin sera pour les études ecclésiastiques. A force de démarches, il rétablit son Grand-Séminaire, qu'il place dans l'ancien collège des Jésuites. En 1816, il le transporte dans la maison du Calvaire, qu'il occupe aujourd'hui, et que l'État lui concède en retour de l'ancien Séminaire, devenu l'hôpital actuel. Alors, il écrit à son clergé une lettre, dont il est bon de vous citer un long extrait : « Tous Nos vénérables prédécesseurs ont toujours regardé les « études comme l'un des objets les plus **importants** de leur « sollicitude. Nous pouvons Nous rendre le témoignage que « Nous sommes animé du même esprit qu'eux. Nous regar- « derons toujours comme une de Nos obligations les plus « sacrées, celle de former à la science ceux qui appartiennent « aux autels. Plus le temps auquel vous avez été réservé est « difficile, plus les contradicteurs de la saine doctrine et des « vérités fondamentales de la Religion sont hardis, plus vous « devez travailler à acquérir les lumières qui vous donneront « les moyens de les combattre avec succès. Travaillez, scru- « tez, en tout temps, à tout âge, car l'ennemi de la vérité ne « dort jamais, et il faut être prêt à toute heure pour le com- « battre. »

Nous savons, Messieurs et chers Collaborateurs, que les prescriptions de vos Évêques ne sont pas tombées dans une terre ingrate, car le clergé de Quimper et de Léon a toujours su par son savoir se montrer à la hauteur des circonstances.

Les derniers de Nos prédécesseurs n'ont pas moins cherché à maintenir cet amour de l'étude au milieu de leur clergé. Vous avez encore présents à l'esprit leurs enseignements sur ce sujet. Vous avez entre vos mains les dernières ordonnances et statuts synodaux édités sous Mgr Graveran. Ces statuts, que Notre pensée est de reprendre prochainement dans une assemblée synodale, s'expriment ainsi au sujet des **études** ecclésiastiques : « La science est nécessaire au prêtre et, par « conséquent, l'étude, sans laquelle les connaissances acquises « dans les Séminaires vont chaque jour s'affaiblissant. Le « champ de l'étude pour un prêtre est immense : Écriture- « Sainte, dogme, morale, liturgie, histoire ecclésiastique, « administration des paroisses, qu'aucune partie ne soit « négligée. Il est loin de Notre pensée d'interdire aux prêtres « les nobles délassements que peuvent leur offrir les études « scientifiques ou littéraires, l'honneur du sacerdoce ne peut « qu'en être relevé. »

Telle était la conduite de Nos prédécesseurs, et Nous tenons à ne pas rester en retard, dans la route qu'ils Nous ont tracée. Nous avons appris de l'expérience, Nous aussi, que l'action du prêtre, sans étude et sans science, est nulle et même souvent nuisible au milieu des hommes, et que, pour parler comme le Prophète, il perd par l'ignorance et l'oisiveté tout le bénéfice de son sacerdoce.

IV

Mais, laissons ces considérations et appliquons les enseignements qu'elles nous donnent. Nous n'avons, du reste, qu'à suivre les routes déjà tracées.

Pour entretenir la première étincelle de vocation ecclésiastique, et pour en affermir l'éclat et la chaleur, de manière à ce qu'elle grandisse avec le développement des facultés, l'Église a institué les Petits-Séminaires. Elle y fait entrer l'enfant au sortir du premier âge. Elle lui fait suivre les études élémentaires, qui peu à peu s'élèvent à l'étude des langues, de la littérature et des sciences. Le grec, le latin, surtout, est l'objet d'un travail attentif, c'est la grande langue de l'antiquité, et c'est celle qui a laissé le plus de traces dans la civilisation chrétienne. L'étude des langues conduira l'enfant à celle des belles-lettres, et de cette étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, naîtra un goût plus complet et une connaissance plus raisonnée du Français. L'enfant aura aussi à appliquer son esprit aux premières notions de la Religion, et aux connaissances variées qui font partie de l'éducation du jour et répondent aux exigences de notre époque.

Ces premières études devront être sérieuses et laisser dans l'avenir des traces ineffaçables. Elles forment l'acte préparatoire à la seconde partie de la vie ecclésiastique, qui est le Grand-Séminaire.

Notre devoir est d'encourager ces travaux du premier âge par des récompenses, qui ajoutent à l'intérêt que l'enfant prendra à ces journaliers labeurs. Mais, Nous ne bornerons pas là Notre attention ; à l'imitation de Nos prédécesseurs, avant d'ouvrir les portes de Notre Grand-Séminaire, Nous Nous assurerons, par des examens sérieux, de l'ensemble des connaissances acquises par l'aspirant au Grand-Séminaire. Ces examens, Nous en réglerons la forme et la teneur en Nous entourant des avis des hommes les plus compétents sur ces matières.

Arrivé au terme de son éducation littéraire, le jeune élève, dûment examiné, verra s'ouvrir devant lui les portes du Grand-Séminaire.

Des études plus graves et plus élevées seront l'objet de ses soins à partir de ce moment : ce sont la philosophie et les sciences ecclésiastiques. Elles demandent, de sa part, un **travail** plus sérieux et plus approfondi, mais, l'âge et le développement des aptitudes, par les études précédentes, l'auront préparé à ce nouvel effort.

Là encore, Nous Nous assurerons, par des examens, du travail et du progrès de Nos jeunes séminaristes. Ces examens porteront sur l'ensemble des connaissances qui constituent les sciences ecclésiastiques suivant les constitutions de l'Eglise, les décrets des Souverains-Pontifes et les canons des Conciles. Ceux-là seulement, qui auront subi ces épreuves d'une manière satisfaisante, pourront franchir les degrés des Saints-Ordres. Les encouragements ne leur manqueront pas. Chaque année,

des récompenses seront données à ceux qui auront montré plus de zèle, et auront eu plus de réussite dans leurs efforts.

Pour parvenir à ces fins, Messieurs et chers Collaborateurs, Nous avons mis à la tête de Nos Petits et Grands-Séminaires, des hommes dont vous connaissez la haute valeur, et dont vous savez apprécier le zèle et la piété.

V

Lorsque les études seront terminées, et que Nos jeunes étudiants, la tête couronnée du sacerdoce, seront devenus des pasteurs, il Nous restera à employer tous les moyens possibles pour les porter à maintenir et agrandir les connaissances qu'ils auront acquises.

Les années d'étude passées au Grand-Séminaire, quelque fructueuses qu'elles aient été, ne suffisent pas au prêtre. Il a, sans doute, la clef de la science et la marche à suivre à travers son immensité, mais, il sait peu, ou même rien, surtout au point de vue pratique. « Du reste, comme le dit un pro-
« fesseur célèbre, la science n'est que trop cette terre d'oubli,
« dont parle l'Écriture. La mémoire infidèle et l'esprit rempli
« de préoccupations nouvelles verraient bien vite se dissiper
« ce trésor précieux, si l'on ne veillait pas à sa conservation
« et à son entretien. » — « Il ne suffit pas, dit Benoît XIV,
« d'avoir parcouru la théologie une fois, d'en avoir eu l'intel-
« ligence, mais il faut être assidu à cultiver cette science,

« afin d'en graver les principes et les conclusions d'une « manière ineffaçable dans l'esprit. » (INST. 8. ŷ. 3.)

C'est pour arriver à ce but et entretenir l'arôme de la science nécessaire aux pasteurs des peuples, que la plupart des Evêques, et en particulier Nos vénérés prédécesseurs, ont établi des examens annuels, auxquels sont soumis, pendant six années consécutives, les jeunes prêtres après leur sortie du Séminaire. Ces examens sont combinés de telle sorte que, dans l'espace des six années, le jeune clergé pourra revoir, étudier, approfondir les sciences qui ont fait l'objet de ses travaux pendant le temps passé au Séminaire.

Un usage établi dans le diocèse, est celui de soumettre à un dernier examen les ecclésiastiques arrivés à leur onzième année de prêtrise. Le but est de s'assurer des connaissances pratiques des prêtres qui doivent être, quelques années plus tard, placés à la tête des paroisses. Cet examen comprendra des questions de théologie morale et d'administration paroissiale. Cette sage institution demande à être maintenue. Elle est, en effet, une assurance de plus, de la persévérance avec laquelle nos prêtres cherchent à conserver en eux le feu sacré de la science. Elle Nous prouve que ceux auxquels Nous allons confier le **soin** si important d'une partie de Notre troupeau, sont vraiment en mesure de recevoir cette grande mission. Aussi aurons-Nous soin de mettre les plus brillants examens à la tête de leur cours, lorsque le moment sera arrivé de leur donner rang parmi les recteurs.

Les examens nous conduisent à l'admirable institution des

conférences ecclésiastiques. Cette institution, tant recommandée par les Lettres des Souverains-Pontifes, a produit et produit chaque année des effets merveilleux dans Notre diocèse. Les Evêques qui Nous ont précédés l'ont favorisée de tout leur pouvoir, et Nous espérons ne pas manquer à ce grand devoir de Notre charge.

Il n'est aucun âge sacerdotal, aucune position qui puisse exempter de l'étude. Le grand saint Paul, tout éclairé qu'il était des lumières divines, avait ses heures d'étude et ses livres. Il les recommande à ses disciples, et lorsque les travaux ou les persécutions l'en séparent, il lui semble qu'il lui manque quelque chose, et il se hâte de les faire venir au plus vite. (II TIM. IV. 13.)

Du reste, Messieurs et chers Collaborateurs, les conférences sont devenues une des nécessités de notre époque. Il n'est pas d'institution dont les membres ne se réunissent, de temps à autre, pour combiner leurs efforts, s'éclairer mutuellement, traiter certaines questions et faire les études qui intéressent leur état. Ayant à conduire les autres, il ne faut pas que le prêtre devienne aveugle, de peur d'entraîner dans l'abîme ceux qui lui sont confiés.

Il ne suffit pas de considérer le ministère sacerdotal au point de vue de la vie chrétienne à répandre, par les sacrements, il faut aussi le considérer au point de vue des intérêts de l'Église et de la défense de notre foi. Il ne suffit pas d'exposer sainement la doctrine, il faut savoir la défendre et confondre ses contradicteurs; c'est ce que saint Paul rappelait

à Tite, son disciple : « *Ut potens sit exhortari in doctrinâ sanâ et eos qui contradicunt arguere.* » (Tite I, 19.) C'est dans ces réunions où sont discutées les diverses sciences ecclésiastiques, où s'échangent les idées, où se communiquent les lumières, que l'on parvient à acquérir la science pratique, si nécessaire à l'accomplissement des devoirs du sacerdoce.

Peut-être direz-vous, à quoi sert tant de science pour diriger le peuple qui nous est confié ? Il faut si peu pour le milieu, dénué d'instruction, dans lequel il vit ! Son esprit est capable de si peu de lumière !

Tout d'abord, Messieurs et chers Collaborateurs, n'est-ce pas à vous à le tirer de son ignorance et à faire remonter le niveau de son esprit ? En outre, ne vous faites pas illusion, il faut savoir beaucoup pour enseigner d'une manière profitable, même les plus ignorants. L'expérience est là pour nous prouver que des instructions claires, simples, familières, adaptées à un auditoire dont l'esprit est peu développé, suppose une science profonde et une connaissance réfléchie du sujet que l'on traite. Ce que le grand Bossuet admire le plus dans l'immortel saint Augustin, c'est l'art sublime, avec lequel l'illustre docteur savait mettre les plus hautes questions théologiques à la portée des esprits les plus simples. Habitué à parler à un auditoire composé, en grande partie, d'hommes de peine et d'ouvriers, il mettait devant leurs yeux les vérités les plus relevées de la Religion, et savait, par sa claire et familière exposition, les faire pénétrer jusqu'au fond de leur esprit. Fénelon et Bossuet, lui-même, ne furent jamais plus

grands, que, lorsque durant leur vieillesse, ils enseignaient le catéchisme aux petits enfants de leurs cathédrales.

Vous le voyez, l'institution des conférences ecclésiastiques, qui permet de perpétuer la science acquise dans les jeunes années du sacerdoce, est vraiment due à une inspiration de l'Esprit Divin. Il ne veut pas que la science, qu'il est venu répandre dans le monde, se perde ; que le feu qu'il est venu allumer, s'éteigne ; que la lumière qu'il est venu produire, s'obscurcisse.

VII

Nous savons, Messieurs et chers Collaborateurs, que vous avez su apprécier, dès le principe, ce qu'il y avait de fécond dans les conférences ecclésiastiques. Depuis longtemps, elles sont établies dans le diocèse, et vous en avez fidèlement rempli les programmes. Notre désir est de leur donner un élan nouveau. C'est après avoir pris conseil d'hommes expérimentés, que Nous Nous efforcerons de leur donner une portée plus pratique, sans rien changer à leur objet.

Nous n'avons, en effet, rien à changer aux matières à traiter dans les conférences. Ce sont les mêmes que celles que vous avez étudiées dans vos études cléricales. Élargir leur cadre, en vous invitant à vous appesantir sur les points nécessités par le milieu, les circonstances, la manière de voir

et de penser du jour, par les erreurs à combattre, par les préjugés à déraciner ; tel est Notre désir.

L'Ecriture-Sainte, la Théologie, l'Histoire, formeront toujours le fond des conférences ecclésiastiques.

L'Ecriture-Sainte ! Quelle étude pleine de sève et d'intérêt ! N'est-ce pas la parole que le prêtre doit toujours avoir sur les lèvres, n'est-ce pas la source d'où découle tout enseignement, la base sur laquelle repose la foi, et le champ d'où se tire toute moisson de vérité ? C'est de la Sainte-Ecriture que saint Augustin disait : « *Ubera Ecclesiæ, duo testamenta Scripturarum.* »

A l'Ecriture-Sainte Nous joindrons la Théologie. Le dogme, dont l'étude nourrit les convictions, fournit des arguments pour résoudre les difficultés, dissiper les doutes, redresser la fausse science et confondre les sophismes. La morale, qui vous permettra de redresser les torts, d'éclairer les consciences et d'appliquer les remèdes d'une manière profitable pour les âmes. Le droit canon, la liturgie, qui vous enseigneront les lois qui régissent la hiérarchie catholique, et vous donneront le moyen de rehausser, par le culte, les hommages dus au Créateur.

A tout cela nous ajouterons l'histoire de l'Eglise. Quelles nobles traditions à conserver ! Les grands souvenirs de la famille ne doivent-ils pas être inscrits dans tous les cœurs ! Quelle juste fierté pour nous, prêtres de l'Eglise, d'étudier sa marche à travers les siècles ; de la suivre dans ses joies comme dans ses souffrances, dans ses humiliations comme

dans ses gloires ! Quel encouragement pour le bien, que de parcourir la vie glorieuse des martyrs, des saints, des apôtres, des docteurs !

Vous le voyez, le champ est ouvert, les sillons sont innombrables. Pour tout homme intelligent, pour toute âme sacerdotale, il y a là une mine inépuisable à exploiter.

Nous éviterons, dans ces réunions, purement ecclésiastiques, de tourner notre esprit vers les questions irritantes, les problèmes politiques ou sociaux, qui font la joie des théoriciens de nos jours.

A ces enseignements de la pure théologie et de l'histoire ecclésiastique, Nous joindrons des questions à traiter sur l'art et les traditions religieuses de notre pays.

Vous le savez, Messieurs et chers Collaborateurs, et vous en êtes justement fiers, nul pays n'est plus riche que la Bretagne en monuments religieux et en merveilles artistiques. Ici, surtout, le génie religieux semble s'être épanoui dans toute sa splendeur. Tous les genres, toutes les époques sont représentés dans ce pays privilégié, avec une perfection qui prouve le goût de nos artistes d'autrefois autant que l'ardeur de leur foi. C'est une véritable efflorescence du granit qui forme le sol de la Bretagne.

Il ne faut pas que le prêtre passe indifférent devant ces merveilles, il faut qu'il sache les comprendre, qu'il sache y lire tout à la fois le nom de Dieu, et l'élévation du génie humain. A tout cela ajoutez les richesses de nos vieilles annales de Bretagne. Quelle inépuisable source ! Et comme

Nous sommes heureux chaque fois que Nous voyons Nos prêtres fouiller et déchiffrer cette histoire des vieux temps, qui nous parle si avantageusement de la foi de nos pères !

Cette étude de l'Archéologie sacrée, qui est un vrai complément de la science théologique, fera découvrir des beautés que l'on ne saurait soupçonner sans cela, et augmentera en vous l'amour que vous professez déjà pour ces vieilles églises, ces vieilles statues, ces reliquaires artistiques, ces croix, ces calices et tous ces objets précieux que l'ignorance de ceux qui vous ont précédés, n'a pas toujours assez respectés. Que de richesses disparues, que de trésors incompris sont devenus la proie d'hommes plus avisés, au détriment de nos églises ! Il faut que ce temps soit passé, et qu'en développant le goût du beau, par une étude attentive, on prenne du respect pour ces œuvres, souvent grossières au premier regard, mais dans lesquelles l'étude fait découvrir des merveilles de vie et de pensée.

Et ici, Messieurs et chers Collaborateurs, Nous ne parlons pas seulement au point de vue spéculatif. Il s'agit de la maison de Dieu. Et qui donc sinon le prêtre doit en aimer la splendeur : « *Domine dilexi decorem domûs tuæ et locum habitationis gloriæ tuæ.* »

La restauration et l'ornementation des églises dépend surtout du clergé. Il faut que le prêtre prouve son goût et son amour du saint lieu, dans les œuvres qu'il y opère. « Les « dégradations faites dans nos églises par des hommes dénués « de connaissance et de goût, dit Mgr André, leur ont été

« aussi funestes que les mutilations des Iconoclastes et des « Huguenots du XVI^e^ siècle. » « Le Vandalisme qui s'attaque « aux vieux monuments, dit M. Dieulin, et qui, sous prétexte « de les rajeunir, de les conserver, les farde et les badi- « geonne de haut en bas, est une brutalité et un attentat qui « a presque les caractères d'un sacrilège. »

Le Gouvernement civil s'est souvent ému justement des mutilations et dégradations opérées dans nos églises. Différentes ordonnances, depuis 1834, ont marqué les règles à suivre en matière de restauration des monuments religieux.

Nos prédécesseurs ont souvent tourné leur attention de ce côté, ainsi que le leur recommandait le Concile de Trente. Ils ont fait tous leurs efforts pour préserver de la ruine et de la déprédation ces vieux témoins des âges passés. Ce devoir qui Nous incombe à Notre tour, Nous le remplirons avec le plus d'ardeur qu'il Nous sera possible, et Nous Nous efforcerons de développer ce goût et ce sentiment des œuvres d'art, qui sera le plus sûr garant de salut pour toutes nos richesses artistiques.

Et maintenant, Messieurs et chers Collaborateurs, il ne Nous reste plus qu'à terminer cette lettre, déjà bien longue. Nous avons voulu Nous étendre sur ce sujet de l'étude, nécessaire à tous les âges et à toutes les positions sacerdotales. Nous ne vous avons, du reste, rien dit, dont vous ne soyez déjà convaincus ; car l'amour de l'étude a toujours été un des caractères distinctifs du clergé breton. Mais ce qui, surtout, Nous a poussé à vous mettre ces pensées sous les yeux, c'est

Notre conviction que l'étude est un des plus assurés préservatifs pour la vertu du prêtre.

Puissent ces quelques considérations servir de thème à vos réflexions, et qu'elles reçoivent de vos méditations le développement que Nous n'avons pu leur donner. Il Nous suffit de vous avoir rappelé que l'étude est pour le prêtre un devoir des plus sacrés, autant pour la préservation de la sainteté nécessaire à sa vie et pour les besoins de son ministère extérieur, que pour la gloire de l'Eglise, toujours fière de la science des pasteurs qu'elle envoie parmi les peuples, pour prêcher et éclairer le monde. A l'exemple de son Divin Fondateur, elle dit à tous : « *Ite, prædicate Evangelium... Vos estis lux mundi.* »

A CES CAUSES,

Et après avoir pris l'avis de Notre Conseil épiscopal et des Membres de la Commission diocésaine des examens, Nous décrétons ce qui suit :

ARTICLE Ier. — Concernant les aspirants au Grand-Séminaire.

Les élèves de Notre Petit-Séminaire et autres établissements d'éducation ne seront admis au Grand-Séminaire qu'après avoir subi un examen, qui certifiera la valeur de leurs études classiques.

Cet examen, dont la Commission fixera le programme, sera dans la forme qui suit :

1° Un examen écrit, comportant une version latine, une amplification latine, quelques questions de catéchisme, d'histoire, de géographie, de sciences et de littérature;

2° Un examen oral, comprenant l'explication d'un texte latin, et des interrogations sur ce qui fait l'objet de l'examen écrit.

ARTICLE IIe. — Concernant les examens des jeunes prêtres.

1° Pendant six années consécutives, les jeunes prêtres seront soumis à des examens sur les matières ecclésiastiques ;

2° Ces examens seront passés au Grand-Séminaire, le jour de l'ouverture des retraites ecclésiastiques ;

3° Ils comprendront un examen écrit et un examen oral ;

4° L'insuffisance de l'un ou de l'autre de ces examens en entraînera la nullité.

Article III°. — Concernant les examens de onzième année.

1° Les prêtres qui seront dans la onzième année de leur sacerdoce, seront admis à passer un examen pour le rectorat ;

2° Cet examen aura pour objet : la théologie morale, le droit canonique et l'administration temporelle des paroisses ; il comprendra une homélie, ainsi qu'un examen oral ;

3° Dans les nominations, on tiendra un compte sérieux du résultat des divers examens.

Article IV°. — Concernant les conférences ecclésiastiques.

1° Il y aura, dans le diocèse, trois conférences ecclésiastiques par année : la première en janvier, la troisième avant le 15 novembre ;

2° Elles se réuniront par doyenné, et tous les prêtres en feront partie ;

3° Le doyen sera président de droit ; à son défaut, la présidence sera dévolue au premier dans l'ordre des préséances ;

4° Le secrétaire sera nommé chaque année par la conférence ;

5° Le président déterminera le lieu et l'époque des conférences, suivant l'avis de ses confrères ;

6° Les conférences auront pour objet : l'Ecriture-Sainte, la théologie, le droit-canonique, la liturgie, l'histoire ecclésiastique ;

7° Chaque conférence aura deux points à traiter ; tous les membres devront traiter l'un des sujets donnés, excepté le président, le secrétaire, les chanoines et les prêtres âgés d'au moins cinquante ans ;

8° La conférence sera partagée en deux groupes, et chacun des groupes traitera l'un des deux points désignés dans le programme ;

9° Le travail de chaque membre, présent ou absent, sera remis à la conférence ; on tirera au sort deux des travaux qui seront lus et discutés en séance ; ces deux travaux seront laissés aux mains du secrétaire, pour la rédaction du procès-verbal ;

10° Le jour même de la conférence, le président adressera à l'Evêché :

a) Les travaux qui n'auront pas été lus ;

b) Les deux travaux de la précédente conférence, laissés à la disposition du secrétaire ;

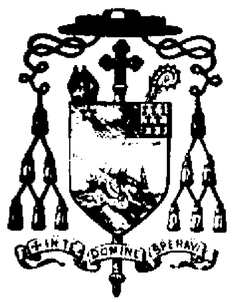
c) Le procès-verbal de la conférence précédente ;

d) L'indication du lieu et du jour de la prochaine conférence ;

e) L'exposé des motifs justifiant les absents ou la non présentation des travaux ;

11° Un compte-rendu général des conférences sera donné à la fin du mois de Mars de chaque année.

Fait à Quimper, le 16 Octobre 1894, fête de s. Conogan, évêque.



† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

N° 10.

LETTRE PASTORALE

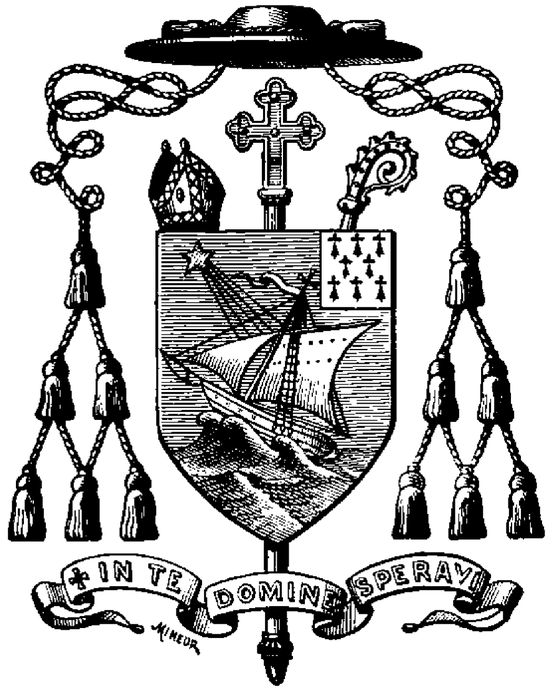
ET MANDEMENT

De Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN 1895

SUR LA CHARITÉ



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1895

N° 10.



LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN 1895

SUR LA CHARITÉ

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Parmi les sollicitudes de la charge pastorale, il n'en est pas de plus considérable que celle de porter au peuple confié à Nos soins, les instructions utiles à son salut. C'est ce devoir

que Nous remplissons chaque année, lorsque revient la Sainte Quarantaine.

Le monde s'agite et se donne beaucoup de mal pour conquérir la paix et le bonheur. Au milieu de toute cette agitation, cris de triomphe pour les uns, cris de douleur pour les autres, la plupart oublient que la main de Dieu les mène, et que la paix et le bonheur ne peuvent se trouver que dans la place assignée par la volonté divine. Rechercher quelle est cette place, sera l'objet de Notre lettre pastorale.

I.

Notre siècle a droit d'être fier sous bien des rapports, et pourtant il ne peut pas se considérer comme une de ces époques où le bonheur et la paix rayonnent comme le soleil aux beaux jours du printemps. Ce n'est pas la science qui lui manque, ni le bien-être, ce n'est pas la foi non plus, car le Christianisme a imprégné l'univers de sa doctrine, par deux mille ans d'exercice. En sorte que, ceux qui, dans l'égarement de leur cœur, se disent athées ou libres-penseurs, ne peuvent s'empêcher de laisser transpirer leur foi, jusque dans les excès de leur haine antireligieuse.

Ce qui manque à notre époque, pour être la plus paisible et la plus heureuse, c'est la Charité fraternelle ; cette fleur au

parfum rafraîchissant, dont le Christ, ce divin semeur, a jeté la semence à profusion dans son champ qui est le Christianisme.

Dans une de ces immortelles paraboles, au moyen das quelles le Sauveur formait le cœur et l'esprit de ses disciples, il leur parlait ainsi : Le laboureur a jeté la semence, mais la semence a trouvé des terres plus ou moins propices : terres sans humus où elle ne peut germer, terres sans culture où elle est étouffée par les herbes, terres trop exposées au soleil où le germe est brûlé par la chaleur. C'est ainsi que la Charité, cette plante si belle et si féconde en fruits de paix et de bonheur, tombe trop souvent sur une terre ingrate, et ne produit aucun fruit.

Serait-il donc possible que les aspirations de l'humanité vers la paix et le bonheur, se perdissent dans l'air sans trouver d'écho ? Non, N. T. C. F., le remède à nos troubles, à nos préoccupations, nous l'avons sous la main. Ce remède est le retour à l'esprit du Christianisme. Ce que ne peuvent donner ni la science, ni la gloire, ni le bien-être, le retour à l'esprit chrétien le donnera dans une large mesure.

« Maître, que faut-il faire pour avoir la vie éternelle ? » disait un jeune homme au Sauveur. — « Que lis-tu dans le livre de vie ? » répond Celui-ci. — « Je lis : « Tu aimeras le « Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de « toutes tes forces et ton prochain comme toi-même. » — « C'est bien, dit le Christ, agis ainsi et tu vivras. »

L'amour de Dieu et du prochain, voilà donc l'esprit du

Christianisme. Le peuple qui ne se contente pas d'inscrire sur ses murailles le mot de fraternité, mais qui l'inscrit dans son cœur, voilà le peuple chrétien et le peuple pour lequel la paix et le bonheur ne sont pas un vain mot.

Cette Charité fraternelle, ne la demandez pas à la science ou à la sagesse humaine. Dieu seul peut la donner. Depuis le péché de l'homme, son cœur est devenu un centre d'égoïsme, son esprit un centre d'orgueil, et ses sens un centre de dépravation. Il lui faut d'autres ressorts que ceux de sa nature viciée pour arriver à la Charité. Il lui faut la vie, la mort et les enseignements d'un Dieu ; il lui faut le Christianisme !

L'amour de Dieu et du prochain a été le but de tous les enseignements du Christ. Sa vie tout entière est l'expression de cette pensée : *Aimez-vous les uns les autres.* S'il vient sur terre, c'est par pitié pour l'humanité ; s'il partage nos misères, nos larmes, nos souffrances, et s'il en dépasse la mesure, c'est par affection pour elle ; s'il meurt sur la croix, c'est par un amour que tous déclarent aller jusqu'à la folie. Qu'elles sont nombreuses et touchantes les paraboles et les instructions du Sauveur, sur ce sujet : C'est la brebis ramenée au bercail, sur les épaules du pasteur ; c'est le blessé soigné par le Samaritain ; c'est le prodigue reçu avec miséricorde ; c'est le mauvais riche impitoyablement traité. Pour que personne ne s'y trompe, Il s'écrie : « Je vous ai donné « l'exemple, faites comme moi : *Quemadmodum ego feci « vobis, ita et vos faciatis.* » Et quand il va être livré à

ses ennemis et que son cœur attristé par la vue des événements, ne peut contenir les sentiments qui l'oppressent, Il veut encore recommander à ses disciples l'esprit de charité qui doit les animer. Son âme s'élève, son cœur se fond, et dans une prière à jamais admirable, qui restera avec l'Eucharistie comme le testament d'un amour infini : « Mon Père, « dit-il, je vous prie non pas seulement pour ceux qui sont « là, mais pour tous ceux qui croiront à la parole de mes « envoyés ; qu'ils soient unis comme je suis uni à vous : *Non « pro eis autem rogo tantum, sed et pro eis qui credituri « sunt per verbum eorum in me ; ut omnes unum sint, « sicut tu Pater in me, et ego in te.* » (S. Jean. xvii, 20, 21.)

Voilà donc toute la pensée du Christ : établir parmi ceux qui marcheront sur ses traces, l'esprit de Charité. Ses successeurs, les Apôtres, comment ont-ils compris son œuvre ; comment ont-ils rempli leur mission ?

Ce n'était pas une tâche facile, N. T. C. F., que celle de donner au monde l'esprit nouveau, qui devait être le génie du Christianisme et sa marque distinctive.

L'histoire nous dit combien le monde était éloigné de cette fraternité lorsque les Apôtres se séparèrent pour aller prêcher l'Évangile. A Rome, à Athènes, les centres lumineux de l'époque, tout étranger était traité de barbare, et une barrière infranchissable séparait les peuples comme les classes de la société. Rien de fraternel dans les rapports des diverses nations, rien de paternel dans les relations du petit avec le grand. Le puissant n'a pour le faible que la pitié commandée

*

par l'intérêt, personne ne tend fraternellement la main au malheureux rencontré sur le chemin.

Pour faire un nouvel esprit à cette société, il fallait une force surhumaine. Cette force, les Apôtres l'avaient reçue du Maître lorsqu'il leur avait dit : « Faites ce que je vous ai dit « de faire : *Quemadmodum ego feci vobis, ita et vos facia-* « *tis.* » Suivons-les dans cette difficile entreprise.

Il y avait dans le monde, au moment où les Apôtres commencèrent leur mission, deux êtres qui, au dire des sages de l'époque, étaient d'une nature différente, le maître et l'esclave. Cette vue dut choquer tout d'abord les prédicateurs de la Charité fraternelle. Aussi, dès les premiers pas, après avoir appuyé le principe de l'autorité sur une solide base en lui donnant Dieu pour unique source, *non est enim potestas nisi a Deo* (Rom. XIII), ils proclament l'égalité des hommes devant la justice divine. « Nous ne sommes tous ensemble « qu'un même corps, soient Juifs, soient gentils, soient escla- « ves, soient hommes libres, dit S. Paul aux Corinthiens. « Tous nous devons paraître au tribunal de Dieu : *Omnes* « *enim stabimus ante tribunal Christi.* » Mais il ne s'arrête pas là, car ayant converti un esclave fugitif, il le renvoie à son maître en lui écrivant : « Au nom de la Charité, moi Paul, « chargé d'années et prisonnier pour l'amour du Christ, je « t'invoque pour mon fils Onésime. Reçois-le non plus « comme un esclave, mais comme un frère bien aimé. Et, si « tu as quelque affection pour moi, reçois-le comme moi- « même. » (Ep. à Philémon). C'est ainsi que l'Apôtre pose la

base de l'idée nouvelle d'autorité et de fraternité chrétienne. Désormais le maître ne possède plus l'esclave comme une chose qu'il pourra prendre ou rejeter, soigner ou détruire à plaisir, mais comme un serviteur respectueux et un frère appelé aux mêmes responsabilités et destinées que lui.

A côté de l'esclave était la femme, dont la position reste sans honneur dans les nations qui ne sont pas chrétiennes. Les Apôtres se hâtent de la remettre à son rang. « Aimez vos « épouses, dit S. Paul aux Éphésiens, comme Jésus-Christ a « aimé son Église, puisqu'il s'est livré à la mort pour elle : « *Viri diligite uxores vestras sicut et Christus dilexit* « *ecclesiam et seipsum tradidit pro ea.* » (Eph. V, 25.)

Entre l'homme et la femme, l'enfant, cet être gracieux et fragile, objet de tant d'amour, compte bien peu dans l'antiquité. En l'appelant près de lui, en vouant à la malédiction le scandalisateur de son innocence, le Christ lui donne sa place, et les Apôtres, se guidant sur le Maître, le déclarent frère des anges, et rendu semblable aux esprits célestes par la grâce du baptême.

C'est ainsi que les prédicateurs de l'Évangile comprirent leur mission, et saint Pierre, qui s'était si bien pénétré de l'esprit du Christ, disait aux nouveaux convertis : « La fin de « toute chose vient vite, soyez donc prudents et veillez en « priant, mais par-dessus tout, que la Charité règne sans « cesse au milieu de vous : *Ante omnia autem, mutuam in* « *vobismetipsis Charitatem continuam habentes.* » (Ep. I, ch. IV, 8.)

Aussi, N. T. C. F., un siècle ne s'est pas écoulé et l'idée de la Charité a pris un essor si rapide que les chrétiens, déjà nombreux, ne forment qu'une cité fraternelle, dans laquelle il n'y a ni grecs, ni romains, ni barbares, mais un seul troupeau, sous la direction d'un seul pasteur. La pensée du Christ s'est déjà réalisée : « Qu'ils soient unis, comme mon Père « et moi nous sommes unis : *Ut unum sint sicut tu Pater « in me et ego in te.* » L'arbre divin a poussé d'assez profondes racines pour résister aux efforts de plusieurs siècles de persécution. Aussi, quand après l'épreuve, la liberté sera donnée à l'Église, toujours poussée par le même besoin de Charité, elle enverra ses missionnaires prêcher les infidèles jusque sous les climats les plus incléments, ses religieux racheter les captifs, soigner les malades, recueillir et nourrir les orphelins, consoler les malheureux, secourir les pauvres qu'elle nommera les frères aînés du Christ, les enfants privilégiés du bon Dieu.

C'est ainsi que, sous le souffle ardent de la Charité chrétienne, se formera cette société nouvelle, dont tous les membres ne seront plus qu'une famille unie par les liens les plus indissolubles de la foi en Jésus-Christ. « Voyez comme ils s'aiment entre eux », diront les païens, étonnés par ce spectacle nouveau. « On voit, dit un de leurs philosophes, ces hommes « proscrits, persécutés, non seulement s'aimer entr'eux, mais « aimer ceux qui les persécutent. »

C'est à cette Charité fraternelle, qu'un des plus fiers soldats de Dioclétien doit sa conversion. Il arrive avec son armée,

exténuée de fatigue dans une ville de la Thébaïde. Les habitants le traitent avec une Charité et des égards qu'il n'a trouvés nulle part. Il s'en étonne. « Ce sont des chrétiens », lui dit-on. Touché de ce spectacle, il étudie leur doctrine, abjure l'idolâtrie et devient ce merveilleux solitaire saint Pacôme, une des gloires de l'Église primitive. C'est bien l'accomplissement de la prophétie du Sauveur : « On reconnaîtra que vous êtes mes « disciples, à cette dilection que vous aurez les uns pour les « autres. »

L'immortel docteur saint Augustin disait aux fidèles d'Hippone réunis autour de sa chaire : « Que tous les hommes « fassent le signe de la croix, que tous reçoivent le baptême « et fréquentent les églises, cela ne me dit pas encore qu'ils « soient chrétiens. Ce qui distingue les enfants de Dieu et les « sépare des enfants du démon, c'est uniquement la Charité. » (S. Aug. *in Ep. S. Joannis.)*

L'esprit de Charité est donc la marque distinctive de l'enseignement du Christ. C'est aussi, N. T. C. F., la garantie de la paix et du bonheur parmi les hommes.

Saint Grégoire de Nazianze, après avoir établi la nécessité de la Charité pour le bonheur de l'humanité, s'écrie : « Tant que « l'univers est calme et tranquille, tous les éléments s'accor« dent et demeurent conformes à leur nature. Tant qu'aucun « d'eux ne s'élève contre l'autre et qu'ils conservent les liens « réciproques par lesquels la parole puissante du Créateur les « a unis, l'univers est dans l'ordre et sa beauté est incompa« rable. Mais qu'il sorte de son calme et que les éléments

« rentrent en guerre, alors toutes ses splendeurs se perdent « dans un immense chaos. » (S. Grég. *in distich.)*

Appliquons cette belle comparaison du docteur de l'Église à la Société : Tant qu'elle porte sur son front le sceau des enfants du Christ qui est la Charité, elle est dans l'ordre et dans la paix. Mais si d'une main insensée, elle la repousse, elle perd la paix ; toutes les passions redressent la tête, entrent en lutte, son bonheur est ébranlé, sa paix s'effondre comme un édifice sans fondement.

II

Mais, N. T. C. F., quelle est la nature de cette Charité qui forme la base de l'esprit chrétien? La Charité, nous dit la Théologie, est une vertu surnaturelle qui nous porte à aimer Dieu et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

L'amour de Dieu est donc l'essence de la Charité, et le premier rayon de ce soleil éternel est l'amour du prochain.

Dans les cultes idolâtriques, la crainte domine tous les sentiments. Ce n'est pas par amour que l'on va vers la Divinité, mais par crainte. Le dévot qui offre des sacrifices, n'a qu'un but, apaiser la colère des Dieux et en éloigner les traits. Dans la foi chrétienne, au contraire, Dieu ne veut pas

voir à ses pieds des enfants tremblants, mais des fils aimants qui mettent sa bonté et sa miséricorde avant sa puissance et sa grandeur. Le Dieu des chrétiens est père avant tout et il **veut** que sous la chaleur de sa paternelle bonté, ses enfants l'aiment par-dessus tout et soient liés entre eux par les liens d'une Charité mutuelle. Il fait de cette Charité la règle de ses faveurs. « Avant de m'offrir votre sacrifice, dit-il, voyez si « vous n'avez aucune haine contre vos frères. »

L'Apôtre saint Paul nous fait un admirable tableau de la Charité chrétienne. « La Charité, dit-il, c'est la patience, la « douceur et la bienfaisance réunies dans un cœur. Elle est « opposée à l'envie, à la témérité, à l'orgueil. Elle ne connaît « ni l'ambition, ni la colère, ni la médisance. La vue du mal « la contriste. Elle aime avant tout la vérité, elle place l'in- « térêt de ses frères avant le sien, elle est tolérante et con- « fiante, elle sait agir et souffrir. »

Or, la Charité ainsi décrite, N. T. C. F., est-elle vraiment en honneur parmi tous ceux qui se disent chrétiens et le sont en effet par le baptême ?

Nous vivons au milieu d'un monde composé de passions bien diverses. Autant d'hommes autant de goûts, d'appétits et de caractères. Comment établir la concorde au milieu d'éléments si difficiles à concilier ? Comment tenir en équilibre tant d'humeurs et d'intérêts toujours prêts à se mettre en lutte ? Dieu, sans doute, a permis qu'il en fût ainsi comme pour montrer l'infinie ressource de son tout-puissant amour pour l'humanité. Il est avant tout et restera toujours le Dieu

de Charité. Désirant maintenir la paix parmi des éléments si divers, il a dû la rendre possible en les rattachant par un lien naturel. En effet, il a enseigné à la sagesse humaine un principe d'où elle peut tirer le moyen d'unir ce qui paraît le plus divisé. Ce principe, il l'a gravé dans le cœur de l'humanité dès son premier jour, et il l'a renouvelé et consacré en l'inscrivant dans son Évangile. Ce principe primordial est celui-ci : « Ce que vous voulez que les autres fassent pour « vous, faites-le de même pour eux : *Prout vultis ut faciant « vobis homines et vos facite illis similiter.* » (S. Luc. VI, 31.) C'est de cette source que découlent nos devoirs à l'égard de nos frères, et c'est ainsi que la Sagesse Éternelle a réglé l'étendue de ces devoirs sur notre propre intérêt. Elle a donc établi une réciprocité d'amour, d'égards, de soins, de services qui, si elle est bien comprise, bannit de la Société toutes les divisions, et assure une union sans nuages.

Cette union et Charité fraternelle, inscrite de la sorte parmi les lois fondamentales de la Société et base de la morale évangélique, est loin, hélas ! d'être complète au milieu de nous.

Personne, sans doute, N. T. C. F., ne saurait méconnaître l'élan incomparable vers la souffrance et la pauvreté qui fera pardonner bien des fautes à notre époque. De tous côtés, les hôpitaux s'élèvent, les orphelinats se fondent, les malades se visitent, le riche se découvre en faveur du pauvre. Dieu seul est capable de voir et de compter tout ce qu'il y a de désintéressé, de grand et de généreux dans le cœur de cette foule

immense qui sait donner et donner encore à ceux qui se présentent au nom de la misère. Le Christianisme n'aurait-il mis dans la vie humaine que cet élan vers la Charité, que déjà nous lui devrions une éternelle reconnaissance. Il sort, en effet, de toutes ces œuvres comme un souffle consolateur qui murmure à tous : Vous qui pleurez, donnez au pauvre et vous serez consolé ; vous qui souffrez, soulagez la misère et votre peine s'adoucira. C'est comme une harmonie divine qui porte jusqu'au fond du cœur de l'humanité cette ineffable parole du Sauveur : « Venez à moi, vous qui souffrez et pliez « sous le fardeau et je vous relèverai : *Venite ad me omnes « qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.* » (S. Matth., XI, 28.)

Ce côté de la Charité chrétienne est admirablement compris de nos jours ; mais il en est un autre qui ne présente pas aux regards un aussi consolant aspect.

Que d'hommes, même parmi ceux qui se disent chrétiens, dont les lèvres sont dures et âpres en parlant du prochain ! Que d'hommes se font un amusement cruel de blesser leurs frères, de les mortifier, de les contredire par des paroles méchantes ! Ils se plaisent à exagérer leurs défauts, à rabaisser leurs succès et à censurer leurs actes. Que d'autres, dont la plume acerbe fait des blessures mortelles ! Que de cœurs dévorés, que d'âmes ulcérées par la haine ! Le venin qu'ils distillent est plus funeste que celui du serpent. La moindre blessure, le plus petit froissement soulèvent en eux des flots de colère, et la pensée de la vengeance hante leur esprit pen-

dant la nuit comme pendant le jour. Ne rencontrons-nous pas à chaque instant, des hommes dont les railleries sont fréquentes, les paroles brusques, les rapports indiscrets ? Ils aiment les contestations vives, les refus désobligeants. Ils ne craignent pas de proférer des mots injurieux, des insultes grossières ; ils se livrent à des menaces haineuses et parfois à de criminelles violences. Qu'il en est, N. T. C. F., qui, poussés par l'orgueil, s'érigent en censeurs impitoyables ! A eux le monopole de la sagesse, de la lumière, de la grandeur d'âme, du courage ; à eux le monopole de l'interprétation des Écritures, des traditions ; à eux la science des nécessités de leur époque et la science de la conduite à tenir dans les circonstances difficiles. Aussi, comme ils parlent haut, comme ils traitent avec un souverain mépris ceux qui ne partagent pas leur manière de voir et ne prennent pas pour des oracles les jugements qu'ils portent sur les événements et sur les hommes.

Est-ce donc là, N. T. C. F., l'esprit du Christianisme ? Sont-ce les règles qui nous sont tracées par la tradition chrétienne ? Comment rapprocher d'une semblable conduite les instructions de l'Évangile, les paroles et les exemples du Sauveur et des Apôtres ? « Ne rendez pas le mal pour le mal, « disait saint Pierre, aux premiers chrétiens, la malédiction « pour la malédiction, mais au contraire, bénissez ceux qui vous « maudissent. » « Celui qui veut s'attacher à la vie et avoir « des jours heureux, doit refréner sa langue et ne pas lui per- « mettre de déchirer le prochain : *Qui enim vult vitam dili-*

« *gere et dies videre bonas, coerceat linguam suam a malo* « *et labia ejus ne loquantur dolum.* » (S. Petr., I, 3, 10.)

Quels admirables enseignements et que de paix et de bonheur pour l'humanité s'ils étaient mis en pratique !

Mais, trop souvent, il n'en est point ainsi parmi les chrétiens. Beaucoup d'entr'eux oublient que le baptême les a placés parmi ceux qui devraient se nourrir de ces préceptes et y chercher la paix de la conscience et le calme de la vie. Ils laissent envahir leur cœur par l'éloignement du prochain. Ils s'attaquent à tout et ne respectent rien. La plus haute élévation n'est pas hors de leur atteinte. Ils dirigent leurs coups contre les têtes les plus augustes. Les dépositaires de l'autorité eux-mêmes sont l'objet de leurs sarcasmes. Le sanctuaire n'est pas pour eux un asile sacré. La vertu la plus éclatante n'est pas à l'abri de leurs dénigrements. Le vent du désert ne dessèche pas autant les plantes sur lesquelles il passe, que le fiel qu'ils distillent par leur langue ou par leur plume, n'empoisonne la vie de ceux qu'il atteint.

Et, nous sommes obligés de le reconnaître, N. T. C. F., ce défaut d'esprit chrétien et de fraternelle Charité souffle dans tous les rangs de la Société, chez le grand et le savant, comme chez le petit et l'ignorant. Il soulève de terribles tempêtes aussi bien dans l'humble maison des champs que dans le palais des princes, aussi bien dans la bourgade que dans la ville. L'égoïsme, l'amour-propre, la calomnie, la médisance établissent partout leur siège, et ne respectent ni la paix, ni le bonheur des plus petits comme des plus grands.

Comment peut-il se faire que des chrétiens qui, chaque jour, prononcent ces paroles : « Pardonnez-nous nos offenses « comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés, » puissent agir d'une aussi coupable manière ! Comment peut-il se faire qu'au milieu d'hommes qui prétendent avoir l'Évangile en honneur, on oublie de la sorte la sévérité du Juge suprême. « Qui êtes-vous,.dit saint Paul dans son Épitre aux « Romains, et quelle autorité avez-vous pour oser parler ainsi « de votre prochain et le juger avec mépris ? *Tu quid judicas « fratrem tuum, aut tu quare spernis fratrem tuum ?* N'est-« il pas votre semblable, et justiciable comme vous du tri-« bunal du Christ : *omnes enim stabimus ante tribunal « Christi.* » Qu'il faut être insensé pour porter des sentences contre ses frères et les condamner, quand Jésus-Christ s'est réservé ce droit ! Il sera notre Juge à tous quand il paraîtra à la droite de son Père par delà les nues, et qu'au son des trompettes éternelles il nous convoquera tous au pied de son tribunal, en face des siècles épouvantés, pour prononcer notre jugement : *Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.* Chrétiens coupables et imprévoyants, vous oubliez les paroles de nos Livres Saints : « Celui qui a de la haine « pour son frère est un homicide et ne peut prétendre à la « vie éternelle. Celui qui n'aura point fait miséricorde sera « jugé sans miséricorde. La mesure de votre jugement sera « celle que vous aurez employée à l'égard de vos frères ! »

III

Il est impossible, N. T. C. F., de ne pas reconnaître qu'au milieu d'hommes dépourvus du véritable amour de Dieu et sans miséricorde et pitié pour les biens et la réputation du prochain, la paix et le bonheur ne puissent pas jeter des bases solides et inébranlables. Et pourtant nous ne pouvons pas nier que jamais les hommes n'ont tant soupiré après ces biens ineffables. Qu'ils cherchent donc ces dons précieux où la Providence les a déposés. Qu'ils reviennent à l'esprit du Christianisme, qui est un esprit de paix et de miséricorde, un esprit d'amour et de fraternelle union.

Aucun remède, quelqu'efficace qu'il soit, ne peut ramener l'humanité à ces jours de fraternité chrétienne des premiers siècles de l'Église, si ce n'est l'esprit de Charité. C'est de ce côté que doit porter le grand effort et que doivent se diriger les influences réparatrices. Il faut refaire à l'humanité, cette grande malade, une âme chrétienne, il faut lui rendre le souffle de Charité fraternelle qui s'est évanoui en elle. Il faut redonner au peuple sa foi et sa pratique religieuse, sa crainte de Dieu et sa confiance dans la vertu. L'expérience est là pour nous dire qu'en dehors d'une éducation chrétienne, qui rendra au monde l'esprit de Jésus-Christ, il n'y aura pas de guérisons pour lui. « Depuis un siècle, dit un de nos philo-

« sophes, il a été prouvé que quand on prétend lutter contre « le désordre des âmes et la folie des aspirations par d'autres « moyens que les moyens religieux, quelles que soient les « bonnes intentions que l'on ait et la puissance des ressour- « ces dont on puisse disposer, on ne peut obtenir aucun « résultat sérieux ni durable. »

Quels sont, N. T. C. F., les enseignements à tirer de la lecture que vous venez d'entendre ? Vous devez vous efforcer d'établir en vous, sur les bases solides, la Charité des vrais chrétiens. Vous devez chasser loin de vous cet égoïsme qui déflore les cœurs les mieux doués pour le bien, cette folle ambition, cet orgueil, cette suffisance, qui fait croire que l'on vaut mieux que les autres ; cette susceptibilité, cette promptitude de jugement et cette folle satisfaction de soi-même, qui fait mépriser ses frères. Vous devez vous dépouiller de cette âpre recherche de la richesse et des honneurs qui conduisent à de si coupables bassesses. En agissant ainsi, vous mettrez la paix dans votre conscience, et vous ne serez pas loin de la voir régner autour de vous.

La Religion chrétienne et son esprit ont subi bien des assauts depuis deux mille ans. Mais ils n'ont rien perdu dans la lutte, car leur force leur vient de l'Éternelle Toute-Puissance. L'Esprit du Christ se perpétuera à travers les hommes jusqu'à la fin des siècles. Dès les premiers jours, il a refait le monde comme d'une argile nouvelle. Sous le souffle de la foi au Christ, les institutions payennes s'écroulèrent pour céder la place aux institutions chrétiennes. Les idoles disparurent,

les temples s'abattirent, les lois s'adoucirent, et sur les ruines du vieux monde déchu, Constantin put planter la Croix, symbole de l'esprit nouveau. Que ce même esprit de Jésus-Christ s'établisse en vainqueur parmi nous, et nous verrons bientôt s'écrouler tout ce qui lui est opposé. De ces cendres naîtront la paix et le bonheur, après lesquels soupire l'humanité.

Pour Nous, N. T. C. F., Nous ne pouvons que redire ces paroles de la liturgie catholique : « Seigneur Jésus-Christ, « qui avez dit à vos Apôtres, je vous laisse ma paix, je vous « donne ma paix, n'ayez point égard à nos péchés, mais à la « foi de votre Église. Donnez-lui la paix et l'union dont vous « voulez qu'elle jouisse. Vous qui étant Dieu, vivez et régnez « dans les siècles des siècles. »

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Après avoir pris l'avis de nos vénérables frères, les Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire Pénitence pendant le saint temps du Carême, et d'observer les lois de l'Église au sujet du jeûne et de l'abstinence.

ART. II

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 11 Janvier 1894, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. III

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. IV

MM. les Chanoines, Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. V

En vertu d'un Indult, en date du 11 Janvier 1894, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. VI

En vertu d'un Indult du 11 Janvier 1894, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

ART. VII

Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cette aumône pourra être remise à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers, ou Confesseurs, ou déposée dans un tronc, et sera envoyée au Secrétariat de l'Évêché.

ART. VIII

Si MM. les Curés et Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal le dimanche de la Passion et le fermer le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. IX

Une quête sera faite pour les Lieux-Saints, le Vendredi-Saint.

Et sera, Notre présente lettre pastorale lue le dimanche avant le Carême, au prône de la grand'messe, dans toutes les églises du diocèse.

Donné à Quimper, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 2 Février, jour de la fête de la Purification de la Sainte-Vierge.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.
Secrétaire.

AVIS
A LIRE EN CHAIRE

1° Le besoin des Œuvres militaires établies dans les villes de garnison du diocèse, appelle notre sollicitude et celle des parents de nos jeunes soldats. Afin de venir en aide à ces Œuvres si utiles, une quête sera faite dans toutes les paroisses du diocèse, un des dimanches du Carême.

Cette quête sera centralisée à l'Évêché, et le montant en sera distribué suivant l'importance et les besoins de chacune de ces Œuvres.

2° Dans une Lettre encyclique, datée du 24 Décembre 1894, portée à votre connaissance par la *Semaine religieuse*, le Souverain Pontife Léon XIII recommande aux fidèles l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Cette Œuvre qui fait si grand honneur à la France, où elle est née, prend une importance nouvelle dans les circonstances actuelles. Le Saint-Père désirant unir par des liens plus forts les Églises d'Orient au Siège apostolique, cherche à atteindre son but en établissant des séminaires et établissements ecclésiastiques dans ces pays lointains. Des ressources plus considérables sont donc nécessaires.

Nous savons votre amour pour l'Œuvre admirable de la Propagation de la Foi. La Bretagne compte un grand nombre de ses enfants parmi les missionnaires. Chaque année, Nous avons la joie de voir grandir le généreux tribut que vous prélevez pour cette Œuvre. Nous espérons que l'invitation de notre Père commun Léon XIII donnera un nouvel élan à votre zèle.

AVIS PARTICULIERS

Nous rappelons à MM. les Curés et Recteurs qu'ils *ont l'obligation* de Nous envoyer, pour Nos œuvres diocésaines, toutes les aumônes du Carême qui leur sont remises directement ou qu'ils recueillent dans les troncs de l'église.

Un relevé, que Nous venons de faire, Nous permet de constater que plusieurs manquent à ce devoir.

Par oubli, une omission a été commise dans le corps de l'*Ordo*, pour l'annonce qui doit se faire, plusieurs dimanches à l'avance, des Retraites de Quimper, Lesneven et Quimperlé. Nous attachons une très grande importance à cette Œuvre, et Nous prions instamment MM. les Curés et Recteurs d'annoncer les Retraites aux époques suivantes :

Le *17 Février*, annoncer la retraite bretonne du *2 Mars*, pour les hommes, à *Quimperlé* et à *Lesneven*.

Le *10 Mars*, annoncer la retraite bretonne du *23 Mars*, pour les hommes, à *Quimper*.

Le *14 Avril*, annoncer la retraite bretonne du *27 Avril*, pour les femmes, à *Lesneven*.

Le *26 Mai*, annoncer la retraite bretonne du *8 Juin*, pour les hommes, à *Lesneven*, pour les femmes, à *Quimper* et à *Quimperlé*.

Le *16 Juin*, annoncer la retraite bretonne du *29 Juin*, pour les femmes, à *Lesneven*.

Le *21 Juillet*, annoncer la retraite française du *3 Août*, pour les femmes, à *Lesneven*.

Le *1er Septembre*, annoncer la retraite du Tiers-Ordre du *14 Septembre*, pour les femmes, à *Lesneven*.

Le *15 Septembre*, annoncer la retraite bretonne du *28 Septembre*, pour les femmes, à *Lesneven*.

Le *22 Septembre*, annoncer la retraite bretonne du *5 Octobre*, pour les femmes, à *Quimper*.

Le *29 Septembre*, annoncer la retraite bretonne du *12 Octobre*, pour les femmes, à *Quimperlé*.

Tableau de la Visite Pastorale et des Confirmations

POUR 1895

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi.....	22	.....	Plounéventer. — St-Derrien.
	Mardi.....	23	Bodilis.....	Saint-Servais.
	Mercredi..	24	Lampaul-Guimiliau.....	Saint-Sauveur.
	Jeudi.....	25	Guimiliau.....	Loc-Eguiner.
	Vendredi..	26	Saint-Thégonnec.	
	Samedi....	27	Guiclan.	
	Dimanche .	28	Landivisiau.....	Plougourvest. — Plougar.
	Lundi.....	29	Plouzévédé.....	Saint-Vougay.
	Mardi.....	30	Plouescat.....	Tréflez.
MAI	Mercredi..	1	Plounévez-Lochrist.....	Lanhouarneau.
	Jeudi.....	2	Cléder.....	Tréflaouénan. — Trézélidé.
	Vendredi..	3	Plouvorn.....	Mespaul.
	Samedi....	4	Plougoulm.....	Sibiril.
	Dimanche .	5	Saint-Pol.....	Collège. — Ursulines.
	Lundi.....	6	Roscoff.....	Santec.
	Mardi.....	7	Ile-de-Batz.	
	Mercredi..	8	Plouénan.....	Henvic.
	Jeudi.....	9	Carantec.....	Locquénolé.
	Vendredi..	10	Taulé.....	Commte de N.-D. de la Victoire.
	Samedi....	11	Ploujean.....	Garlan.
	Dimanche .	12	Morlaix. — Saint-Mathieu.	Collège. — Ursulines.
	Lundi.....	13	— Saint-Martin..	Sainte-Sève.
	Mardi.....	14	Plourin.....	Le Cloître
	Mercredi..	15	Morlaix. — Saint-Melaine.	Plouézoc'h.
	Jeudi.....	16	Plougasnou.....	Saint-Jean-du-Doigt.
	Vendredi..	17	Lanmeur.....	Guimaëc et Locquirec.
	Samedi....	18	Plouégat-Guerrand.....	Plouégat-Moysan.
	Dimanche .	19	Plouigneau. — Le Ponthou.	Botsorhel.
	Lundi.....	20	Guerlesquin.....	Bolazec.
	Mardi.....	21	Scrignac.....	Lannéanou.
	Mercredi..	22	Plougonven.....	Saint-Eutrope.
	Jeudi.....	23	Pleyber-Christ.	
	Vendredi..	24	Plounéour-Ménez.....	Comanna.
	Samedi....	25	Sizun. — Locmélard.....	Saint-Cadou.

Arrêté à Quimper, le 3 Février 1895.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, impr. de Kerangal.

N° 10 bis.

LIZER A BASTOR

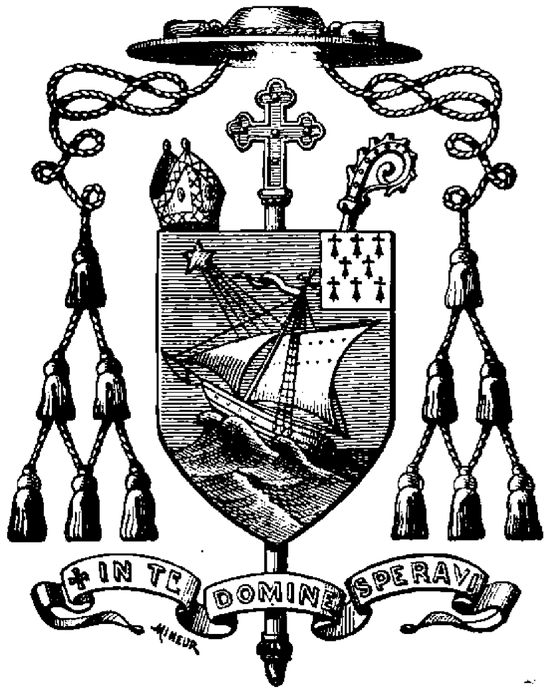
HA KEMENNADUREZ

Ann Aotrou'nn Eskob a Gemper hag a Leon

EVIT AMZER ZANTEL AR C'HORAIZ

EUZ AR BLOAZ 1895

DIVARBENN AR GARANTEZ



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER ANN ESKOPTI

1895

N° 10 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT AMZER ZANTEL AR C'HORAIZ EUZ AR BLOAZ 1895

Divarbenn ar Garantez

HERRI-VICTOR-FELIKS-VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn hor Zalver Jezuz-Krist.

Hor Breudeur ker,

Euz holl deveriou Hor c'hark a bastor, ar c'henta eo rei d'ar bobl fiziet ennomp kenteliou talvouduz d'he zilvidigez. Ann dever-ze a reomp bep bloaz pa zistro amzer zantel ar C'horaiz.

Ann dud a gemer kalz poan ha trevell o klask ar peoc'h hag ann euruzdet. Epad ma trevellont kement all, eur rumm oc'h en em laouenaat, eur rumm all oc'h hirvoudi, ann darnvuia ne zonjont ket ema Doue ouz ho ren, ha ne gaver ar peoc'h hag ann euruzdet nemed el leac'h m'int lakeat ganthan. Al leac'h-ze a garfemp anaout ha diskuez d'ehoc'h er gemennadurez-ma.

I

E meur a c'hiz, ar c'hantved-ma en defe tro d'en em zevel ; ha koulzgoude ann euruzdet hag ar peoc'h ne baront ket skeduz evel ann heol enn nevez-amzer. N'eo ket deskadurez nag eazamant a vank d'ann dud ; feiz o deuz ive, rak al lezenn gristen, dre zaou vil bloaz labour, zo en em zilet e peb leac'h, hag, ar re a lavar ne anavezont Doue na kredenn ebet, ar re-ze, dre ar vrezel griz a reont d'ar gristenien, a ziskuez o deuz eunn tamm feiz bennag. Ar pez a vank enn amzer-ma evit ma vevo ann dud didrouz hag euruz, eo ar garantez etrezho, ar garantez-ze, henvel ouz eur boket c'huez-vad hadet stank gant Jezuz enn he bark, a zo ar bed kristenn.

Enn unan euz ar parabolennou brudet a zibune ker brao evit reiza kaloun ha spered he ziskibien, Hor Zalver a lavare d'ezho : Ann tiek enn deuz taolet had enn douar ; mes, a bep seurt douarou a zo ; darn n'int ket doun aoualc'h d'ann had da ziouan ; e darn, o veza n'int ket labouret, ar greun a vez mouget gant al louzeier ; e darn all e teu da zizec'ha rak

m'int troet d'ann heol bero. Evel-se, o kueza re aliez var eunn dachenn didalvez, ar garantez ne zoug frouez ebet, hag hi koulzgoude goest da rei d'eomp ar peoc'h hag ann euruzdet.

Daoust ha ne dalvesfe netra d'ann dud huanadi varlerc'h ar peoc'h hag ann euruzdet ? Eo, sur, H. B. K., hag evit beza didrouz ha dinec'h n'on euz nemed heulia kenteliou ann Aviel, a zo a dost d'eomp ; evit ann deskadurez, ann holl vrud hag eazamanchou ne oufent ober kement all a vad d'eomp.

« Mestr, a lavare eunn den iaouank d'Hor Zalver, petra zo « ret d'ober evit kaout ar vuez eternel ? — Petra a lennit el levr « a vuez, eme Jezuz d'ezhan ? — Lenn a ran : Karet a reot « ann Aotrou ho Toue, euz hoc'h holl galoun, euz hoc'h « holl ene, euz hoc'h holl nerz, hag ho nesa eveld'hoc'h « hoc'h-unan. — Mad, eme Jezuz, grit ann dra-ze hag e « vevot. »

Karet Doue hag ann nesa, a zo eta miret al lezen gristen. Er broiou ma velot ar c'homsou-ma : Bezomp holl breudeur, skrivet n'eo ket var mogeriou, mes e kaloun ann dud, eno ez euz kristenien, hag e reno ar peoc'h hag ann euruzdet. Ar guir garantez-ze, n'eo ket skiant na furnez ann dud, mes Doue hebken he roi d'eomp. Abaoue ar pec'hed omp gual douget d'en em garet hon unan, d'en em zevel dreist ann holl, douget ive da bep droug. Nann, n'eo ket ennhan he unan, mes, e buez, maro ha kenteliou eunn Doue, e kavo ann den hiviziken ar guir garantez.

Jezuz n'en deuz klasket deski d'eomp nemed eunn dra, karet Doue hag ann nesa ; hag he vuez, hed-a-hed, a ro d'eomp ar gentel-ma : en em garit ann eil egile. Ma teu var ann douar eo dre druez ouz ann dud ; ma kemer enn dienez, enn daelou ha poaniou brasoc'h loden egedomp eo abalamour m'hor c'harie ; o vervel er groaz e tiskuez beza evel dallet dre ar garantez en doa evidomp. Nag a barabolennou ha kenteliou dudiuz a glevomp var gement-ze gant Hor Zalver ! Ann danvad dianket douget d'ar gear var diou skoaz ar pastor mad ; ann den karantezuz o pansi ar c'hlanvour ; ar mab prodig digemeret gant madelez ; ar fals-pinvidik skoet ken didruez. Evit ma kompreno pep unan, e lavar a vouez huel : « Roet am euz « skuer d'ehoc'h ; grit eveldhon ! *Quemadmodum ego feci « vobis ita et vos faciatis.* » Varnez beza lakeat etre daouarn he adversourien, pa ne c'hell miret da ziskuez ar pez a dremen enn he galoun enkrezet o velet petra zo da c'hoarvezout, neuze e fell d'ezhan c'hoaz gourc'hemenn d'he ziskibien ar garantez a dleint da gaout. He spered dija enn env, teuzet he galoun, e ra eur bedenn a zo gant sakramant ann aoter, ar c'haera testeni euz he garantez heb muzul : « Va zad, emez- « han, ho pedi a ran n'eo ket evit ar re-ma hebken, mes « c'hoaz evit kement hini a gredo var ho ger. Ra vezint a « unan, evel ma'z oun me unanet ganeoc'h : *Non pro eis « autem rogo tantum, sed et pro eis qui credituri sunt per « verbum eorum in me... ut omnes unum sint sicut tu « Pater in me et ego in te.* » (Joan. xvii. 20, 21.) Setu eta mennoz Hor Zalver, ober d'ar re a ielo d'he heul en em garet.

Ann ebestel, var he lerc'h, hag hi o deuz koumprenet ha great ervad al labour-ze ?

Eunn dra diez aoualc'h oa, H. B. K., ober d'ann bed digemeret ar reizou nevez-ze a ioa guir verk a lezenn gristen. Hervez a lennomp, ann dud a ioa pell dioc'h beza breudeur, pa'z eaz ann ebestel tu-ma tu-hont da brezeg ann Aviel. E Rom, e Athen, keariou brudet dre ho deskadurez, kement hini n'oa ket ac'hano a dremene evit eunn den gouez ; emgleo ebet etre ar boblou ken nebeut hag etre ar rummou tud er memez bro. Ann den gallouduz ne zell ouz ann den dister nemed talvouduz e ve d'ezhan, nikun ne astenn eunn dourn a druez d'ar paour keaz a gav var he hent.

Abarz chench doare d'ann traou-ze oa ret eur c'halloud hueloc'h eged hini ann dud. Ar c'halloud-ze, ann ebestel o devoa hi bet digant hor Mestr pa lavare d'ezho : « Grit ar « pez am euz kemennet d'ehoc'h ober : *Quemadmodum ego feci « vobis, ita et vos faciatis.* » Heuliomp anezho var ho labour.

P'en em lakeaz ann ebestel da brezeg ez oa, var ann douar, hervez lavar sperejou braz ann amzer-ze, daou rumm dud, evel pa ne vijent ket euz ar memez ouenn, mistri ha sklavourien. Prezegerien ar garantez a gavaz m'oar vad dizoare aoualc'h ann dra-ze. Rak-ze, goude beza diskleriet eo ret senti ouz ann dud e karg, pa zeu peb galloud digant Doue, *non est enim potestas nisi a Deo* (Rom. xiii), ne zaleont ket da embann eo ann holl dud henvel dirag Doue. « Iuzevien ha « paianed, sklavourien pe tud libr, ne'z omp holl nemed eur « c'horf hebken, eme zant Paol da gristenien Corinth. Holl e

« vezimp barnet gant Doue : *Omnes enim stabimus ante tri-*
« *bunal Christi.* » Mont a ra pelloc'h, rak o veza gounezet d'ar feiz eur sklavour tec'het a di he vestr, e kas anezhan enn dro enn eur skriva d'ar perc'henn : « Enn hano ar garantez, me « Paol, sammet gant ann oad, ha chadennet abalamour da « Jezuz-Krist, a ra d'ehoc'h eur bedenn evit va mab Onesim. « Digemerit-hen, nann ec'hiz eur sklavour, mes, evel eur « breur karet. Ha, mar am c'harit, grit d'ezhan ann digemer « a rafec'h d'inn va unan. » (Ep. ad Philem.) Setu al lezenn nevez douget gant ann abostol evit ar vistri etouez ar gristenien, a zo holl breudeur. Hiviziken e leac'h kemeret pe gas kuit he sklavour, ober stad pe en em dizober anezhan, evel ma karo, ar mestr hen anavezo evel eur zervicher sentuz hag eur breur a dalv keit hag hen dirag Doue.

Etouez ar baianed ar vaouez a zo dija he stad ken izel hag hini ar sklavour. Buhan ann Ebestel a ro d'ezhi eur plas deread. « Karit ho priejou, eme zant Paol da gristenien Ephez, « evel m'eo ann Iliz karet gant Jezuz-Krist en deuz gouzan- « vet ar maro evithi : *Viri, diligite uxores vestras sicut et* « *Christus dilexit ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea.* » (Eph. v. 25.)

Ar bugelik koant ha dic'halloud, peurvuia kement karet, ne reat, enn amzer goz, nemeur van anezhan. Ouz her c'hemeret var he ziouvreac'h, hag o lavaret malloz d'ann neb a roje skuer fall d'ezhan, Hor Zalver hen laka e reng vad, hag ann ebestel, dioc'h kentel ho Mestr, a zisklerio eo hennez breur d'ann elez, o veza deuet henvel outho dre c'hras ar

Vadiziant. Evel-se e reaz prezegerien ann Aviel ho dever, ha sant Per, oc'h anaout ker brao mennoz Jezuz-Krist, a lavare d'ar gristenien nevez : « Buhan e tremen pep tra ; bezit eta « var evez ha pedit ; mes, dreist holl ra vezo ar garantez « bepred stard enn ho touez : *Ante omnia autem, mu-* « *tuam in vobismetipsis Charitatem continuam habentes.* » (I. Petr. iv, 8.)

Rak-ze, H. B. K., araok fin ar c'hantved kenta, ar gristenien, braz dija ann niver anezho, en em garie kement, ma oant evel breudeur, dastumet holl enn eur vanden, ha gouarnet gant eur pastor hebken. C'hoarvezet oa ar pez a c'houlenne Jezuz : « Ra vezint unanet evel ma'z eo unanet va Zad « ha me : *Ut unum sint sicut tu Pater in me et ego in te.* » Doun aoualc'h eo griziou ar vezenn evit herzel ouz gual amzer a hed meur a gant vloaz. Ha raktal ma vezo deuet ar peoc'h, ann Iliz, gant he c'harantez ken nerzuz, a gaso Missionerien da brezeg er broiou zo diesa beva ennho, a gaso menac'h da brena ar sklavourien, da bansi ar re glanv, da zastum ha da vaga ann emzivadet, da gennerza ann dud ankeniet ha da zikour ar beorien a zo, emezhi, breudeur hena Hor Zalver, bugale muia-karet ann Aotrou Doue.

Evel-se, o kredi stard e Jezuz-Krist, e teui ann dud d'en em unani bepred muioc'h mui. « Guelit pegement en em garont » a lavaro ar baianed, souezet dirag henvelep nevezinti. « Ouspenn mac'h en em garont etrezho, eme eunn dok- « tor euz ann amzer-ze, karet a reont c'hoaz neb a ra gual « vuez d'ezho. »

Ar garantez-ze eo a c'hounezaz d'ar feiz unan euz guella ofiserien Dioklesian. Eunn deiz o veza diguezet enn eur gear euz ann Thebaid gant he zoudardet skuiz-maro, e ouent digemeret ha great stad anezho ec'hiz n'en devoa guelet e neb leac'h. Souezet o velet kement all, hag o klevet eo tud ar gearze kristenien, ec'h evesa ouz kenteliou ann Aviel ; dilezel a ra he fals kredennou, hag e teu da veza sant Pakom, unan euz ann ermited brudeta enn amzeriou-ze. Evel-se e teu da wir ar pez a lavare Hor Zalver : « Diouz ar garantez o pezo ann eil « evit egile e vezot anavezet evel va diskibien. »

Sant Aogustin, ann doktor ker brudet, a gomse evelhenn euz ar gador ouz kristenien Hippoon. « Evit guelet ann dud « oc'h ober sin ar groaz, o reseo ar vadiziant, o tarempred « ann ilizou, ne c'houzon ket c'hoaz hag hi a zo kristenien. « Ar garantez hebken a ra da vugale Doue beza dishenvel « diouz bugale ann diaoul. » (Aug. in ep. Joann.)

Ouspenn ma'z eo ar guir verk euz kelennadurez Jezuz-Krist, ar garantez, H. B. K., a zo ive eunn errhez a beoc'h hag a euruzdet evit ann dud.

Goude beza diskuezet pegen talvouduz eo ar garantez evit hon euruzdet, sant Gregor Nazianz, a lavar c'hoaz : « Keit ha « ma vez sioul ha reiz ar bed, ann holl grouadurien en em gleo « evit ar guella, o chom peb hini er plas merket d'ezhan gant « he grouer, ha neuze eo eunn dudi ho guelet. Mes, pa zav « roestl gantho, ema kollet peb gened. » (Greg. *in distich.*) Ar memez tra a c'hellomp da lavaret divarbenn ann dud. Epad ma talc'hont d'ar garantez, ann urz vad hag ar peoc'h a reno.

Mes, raktal m'eo dilezet ar merk-ze a vugale Doue, ann holl ioulou direiz en em zav ann eil eneb d'egile, ha setu ann euruzdet hag ar peoc'h d'ann traon evel eunn ti n'en defe diazez ebet.

II

Mes, petra eo eta ar garantez-ze a zo diazezet varnhi ar vuez kristen ? Ar garantez, eme ann doktored, zo eur vertuz dreist natur a ra d'eomp karet Doue hag hon nesa eveldomp hon unan abalamour da Zoue.

Ar guir garantez a rai d'eomp bepred karet Doue ; ha kenta a raimp goude eo karet ive ann nesa.

Ar fals-doueou n'int ket karet ; doujans hebken a zo evitho ; ha pa zeuer d'ho fedi eo evit souplaat ho c'hounnar ha miret outho da noazout. Doue ar gristenien avad ne c'houlenn ket e krenfemp o sonjal eo braz ha galloudus ; mes, falvezout a ra her c'harfemp o c'houzout eo dous ha trugarezuz. Ann Doue-ze a zo eunn tad a fell d'ezhan beza karet dreist pep tra abalamour d'he vadelez, evel ma kemenn d'he vugale en em garet etrezho. Hervez hor c'harantez e roi d'eomp muioc'h pe nebeutoc'h a c'hrasou. « Araok prof d'inn ho meuleudi, emezhan, guelit ha n'o pe ket a gasoni ouz ho preudeur. »

Ann abostol sant Paol a ra d'eomp eunn daolenn dudiuz euz ar garantez gristen. « Ar garantez, emezhan, eo ar basian« ted ann douzder hag ar vadelez dastumet enn eur galoun.

« N'eo douget na d'ann avi na d'ar goler, na d'ann drouk-
« prezeg, n'eo ket ive ken hardiz d'en em zevel dreist ar re
« all. Pep drouk a ra glac'har d'ezhi ; karet a ra dreist holl
« ar virionez, klask a ra mad ann nesa kent eged he hini,
« fiziout a ra er re all, ha n'eo ket buhan da gaout abeg
« ennho ; gouzout a ra labourat ha gouzanv. » Ar garantez-
ze, H. B. K., miret mad eo gant kement hini zo bet badezet
hag a lavar beza kristen ?

N'euz ket daou zen henvel var ann douar-ma ; peb hini en deuz he dech hag he c'hoant. Penaoz neuze ho unani, hag ho lakaat d'en em glevet e leac'h enebi ann eil ouz egile ? Doue, m'oar-vad, a felle d'ezhan oc'h ober eur pez labour ken diez, rei d'eomp eunn testeni sklear euz he c'halloud hag euz he vadelez. Kavet en deuz ann tu da unani ar re a dlie beza enebourien, o skriva e kaloun ann den kenta ar gentelma embannet a nevez enn Aviel : « Grit d'ar re all ar pez a
« garfec'h a ve great d'ehoc'h gantho : *Prout vultis ut faciant*
« *vobis homines et vos facite illis similiter.* » (Luc. vi. 31.) Setu al lezenn a verk d'eomp hon deveriou e kenver hor breudeur, ha falvezet eo gant furnez ann Aotrou Doue, e vije talvouduz d'eomp he miret. Oc'h en em garet, oc'h en em zikour, oc'h ober stad ann eil euz egile, evel m'eo gourc'hemennet, ann dud en em glevo evit ar guella, heb ma ve morse trouz ebet etrezho.

Mes, ar garantez-ze, skrivet er vamm-lezenn hag enn Aviel ive, pell ema hi, siouaz, diouz beza miret enn hon touez. Ne oufemp ket, a dra zûr, nac'h ez oar enn amzer-ma, douget

kalz da gaout truez ouz ar paour ha kement zo er boan. E peb leac'h e saver hospitaliou evit ar re glanv, tiez evit ann emzivadet, hag ar pinvidik a ziouer evit guiska ar paour. Doue hebken a ouezo peger mad ha pegen tomm eo kaloun ann dud-ze a ro bepred da gement zo enn ezomm heb gedal digoll ebet. Anaoudeg e tlefemp beza d'al lezenn gristen ha pa ne defe great nemed ar burzud-ze a garantez. Enn holl oberou-ze a drugarez e klevomp eur vouez o lavaret : c'hui a skuill daelou, roit d'ar paour hag e viot laoueneat ; c'hui oc'h euz glac'har, sikourit ann den ezommek, hag e vezo soupleat ho poan. Evel-se ez a beteg kaloun pep hini ac'hanomp, komsou dudiuz Hor Zalver : « Deuit davedhon c'hui holl oc'h
« euz poan pe a zo gual veac'hiet, ha me ho kennerzo : *Venite*
« *ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam*
« *vos.* » (Math. xi. 28.) Ann tu-ze euz ar garantez a zo anavezet mad enn deiz hirio ; mes, eunn tu all a zo c'hoaz, hag hennez n'oump ket ken laouen o sellet outhan.

E mesk ar re a lavar beza kristenien, nag a dud zo kriz ha didruez pa gomzont euz ann nesa ! Plijadur o deuz oc'h ober poan ha mez d'ho breudeur, pe ouz ho dislavaret ; abeg a gavont beteg er vad great gantho, hag ann defaotou a vezo brudet ha goaseat. Ar pez a ra ar re-ma gant ho zeod darn all her gra gant ho fluen. Ann eil rumm hag egile, flemma a reont evel ann aer-viber, hag ho bilim, aliez guech, a ro taol ar maro. Nag a dud a zalc'h kasoni enn ho c'haloun. Ann distera m'o pefe displijet d'ezho emaint eun eur gounnar skrijuz ha noz deiz o klask tu d'ober d'ehoc'h kement ha

goasoc'h c'hoaz. Nag a c'hoaperez, nag a gomsou seac'h pe dievez a glevomp bemdez ! Darn n'o deuz vad d'ober evit den, o deuz bepred trouz oc'h unan bennag, a zo o vrouda ar re all dre gomsou flemmuz ha dizoare, oc'h ober pe o c'hourdrouz ober eunn droug bennag. Darn all, H. B. K., en em gav speredek aoualc'h evit barn peb unan. Furnez, skiant, madelez ha nerz-kaloun, holl emaint gantho. Indhi hebken a c'hoar petra zo merket er Skritur-Sakr hag e lavariou ann amzer dremenet ; den nemedho ne goumpren petra ve d'ober enn deiz hirio, ha penaoz dibuna kement kudenn a ve roestlet. Rak-ze ho mouez a vez huel, hag ann neb ne gavo ket mad kement a leveront divar goust pep tra ha peb den, hennez a vezo great fae varnhan.

Daoust hag al lezenn gristen a ro d'eomp kenteliou evelse ? Penaoz lakaat henvelep buez e kichenn kuzuliou ann Aviel, e kichenn komsou ha skueriou Hor Zalver pe ann ebestel ? « Na rit ket drouk evit drouk, malloz evit malloz, « eme zant Per d'ar gristenien genta, roit kentoc'h ho pennoz « d'ann neb a daol malloz varnoc'h. Neb a fell d'ezhan « kaout buez hirr hag euruz, a dle derc'hel var he deod, ha « miret da zispenn ann nesa : *Qui enim vult vitam diligere « et dies videre bonas, coerceat linguam suam a malo ; et « labia ejus ne loquantur dolum.* » (I. Petr. III, 10.) Kaera kenteliou, H. B. K., ha ma vent miret, pebez peoc'h ha pebez euruzdet evit ann dud !

Mes, re aliez, siouaz, ne c'hoarvez ket evel-se. Eleiz a gristenien ne zonjont ket ez int dre ar vadiziant dalc'het da

heulia ar gourc'hemennou-ze. Kasouni a gemeront ouz ann nesa, ha ne zellont ket var biou skei. Ann dud fur ha santel, ar re zo ar c'halloud gantho, ann dud a liz n'int ket espernet mui eged ar re all. Muioc'h gaou a ra teod pe bluen ar re-ze ouz ann neb a vez tizet gantho, eged ann avel seac'h a zeu da skaota guez ha bokedou.

Ha ret eo hen anzao, ar pleg milliget-ze a zo stank meurbed etouez ann dud a bep renk hag a beb oad. E lochenn ar paour hag e palez ar rouaned, er meaziou koulz hag he kear, e kaver teodou fall ha droug-prezegerien, enebourien touet d'ar garantez a dlefe ober euruzdet ar paour hag ar pinvidik. Kristenien hag a lavar bemdez : « Pardounit d'eomp hon ofansou, ec'hiz ma pardounomp d'ar re o deuz hon ofanset. » Penaoz e c'hellont-hi ober eunn droug ker braz ! Ha penaoz ive ne zonjont-hi ket pegen didruez e vezo ar varn diveza ? « Piou oc'h c'hui, eme zant Paol, ha piou a ro guir d'ehoc'h « da varn ho preur ha d'hen disprijout ? *Tu quid judicas « fratrem tuum, aut tu quare spernis fratrem tuum ?* N'eo « ket henvel ouzoc'hui, ha koulz ha c'hui da veza barnet gant « Jezuz-Krist ? *Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.* » (Rom. XIV, 10.) Pegen diskiant eo neb a varn he vreudeur, pa fell da Jezuz-Krist ne ve ken barner nemethan ! Hor barn a rai pa ziskenno var eur goabrenn evit dougen hor setanz, goude ma vezimp bet galvet dirazhan dre vouez skiltruz ann drompill : *Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.* Kristenien kabluz ha dievez, ankounac'haat a rit komsou ar Spered-Santel : « Neb en deuz kasouni ouz he vreur a zo

« muntrer, ha ne c'hell ket mont d'ar baradoz. Neb a vezo « bet didruez a vezo barnet heb truez. Great e vezo d'ehoc'h « hervez m'o pezo great d'ho preudeur. »

III

Eunn dra anavezet gant ann holl eo, ne oufe ket ar peoc'h hag ann euruzdet beza paduz etouez tud ne garont ket Doue, hag a zo dizamant ouz danvez ha brud-vad ho nesa. Ha koulz-goude biskoaz n'euz bet kement a glask d'ann tenzor-ze. Mes klaskomp eta anezhan el leac'h m'eo lakeat gant Doue. Miromp ervad al lezenn gristen, lezenn a beoc'h, a drugarez, a garantez, a rai d'eomp beza holl breudeur. N'euz nemed ar guir garantez a ve goest d'ober d'ann dud en em glevet evel ma rea ar gristenien genta. Evit digas ann traou da vad, eo ret labourat d'ober kristenien stard, ha da c'houeza er c'halounou ar garantez a zo maro eunho. Roomp adarre d'ar bobl feiz, doujanz Doue, hag ann oberiou a relijion. Guelet aoualc'h a dleomp, heb ann deskadurez kristen ne zeui morse ar bed var he du. « Daoust d'ho lealdet, ha peger braz bennag e ve ho « kalloud, a lavar eunn den guiziek, evit diarbenn ann dizurz « hag ar froudennou diskiant ne reoc'h netra a zoare, netra « baduz, ma ne vezit harpet var ar c'hredennou kristenn. »

Ha brema, H. B. K., petra o pezo desket enn eur glevet lenn ar gemennadurez-ma ? Ret eo d'ehoc'h diazeza mad enn

ho kaloun karantez ar guir gristenien. Ret eo dioual d'en em garet re hoc'h unan, d'en em zevel dreist ar re all, da glask danvez ha kargou huel, beteg marteze guerza ho koustianz ha koll ho prud-vad. Oc'h heulia ann aliou-ma, e lakeot ar peoc'h enn hoc'h ene, ha dizale he guelot ive o rèn enn dro d'ehoc'h.

Al lezenn gristen a zo bet gual gaset e meur a c'hiz, abaoue daou vil bloaz ; mes, chomet eo ganthi ann nerz e doa bet digant ann Holl-C'halloudeg. Kenderc'hel a ra etouez ann dud karantez Jezuz-Krist a renevezaz ar bed er penn kenta. Skuba a reaz neuze giziou ar baianed, o taoler d'ann traon ar fals-doueou, hag o sevel enn ho flas kroaz Hor Zalver, dre zourn ann Impalaer Konstantin. Ra zeuio ar spered-ze a garantez da ren varnomp, ha goude beza diskaret kement zo eneb d'ezhan, e roi d'eomp ar peoc'h hag ann euruzdet klasket gant ann holl dud.

Evidomp-ni, H. B. K., ne oufemp lavaret d'ehoc'h netra ken nemed ar c'homsou-ma euz pedennou ann Iliz : « Aotrou « Jezuz-Krist oc'h euz lavaret d'hoc'h ebestel, me lez ganeoc'h, « me a ro d'ehoc'h ar peoc'h zo d'inn. Ne zellet ket ouz hor « pec'hejou, mes, ouz feiz hoc'h Iliz santel. Roit d'ezhi ar « peoc'h hag unvaniez oc'h euz c'hoant da velet enn'hi ; c'hui « a zo Doue, a vev hag a ren, a viskoaz da virvikenn. »

RAK-ZE :

Goude beza pedet Doue ha kemeret kuzul digant Hor Breudeur Henoruz, Chaloniet hon Iliz Katedral, on euz gourc'hemmennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

Kemenn a reomp d'ar gristenien eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha miret lezennou ann Iliz divarbenn ar iun hag ar vijil.

ARTIKL II

Dre eul lizer a c'hras bet d'eomp digant ann Tad-Santel ar Pab, d'ann 11 a viz Genver 1894, ec'h aotreomp ma vezo debret kig epad ar C'horaiz, da zul, da lun, da veurz, da iaou ha da zadorn (nemed sadorn ar pevare amzer), beteg meurz ar Zizun-Zantel, hag ive d'ar meurz-ze ; da zul, bep pred, ma karer, hag enn deiziou all, da eur pred hebken. Difen zo avad da zibri kig ha pesked er memez pred, da zul koulz hag ann deiziou all.

Ann dud n'emaint ket e tro da iun pe o defe bet dispanz, a c'hell dibri kig meur a vech enn deiz.

ARTIKL III

Aotre a reomp da zibri amann, leaz ha fromaj-leaz, a hed ar C'horaiz, ha viou beteg ar meurz Bleuniou, hag ive d'ar meurz-ze.

ARTIKL IV

Ann Aotrounez Chaloniet, Persouned ha Beleien ar c'houenchou pe skolachou, a c'hello diskleria d'ar re o defe eunn abeg-vad bennag ez int dispanset euz ar iun pe ar vijil.

ARTIKL V

Hervez eul lizer a c'hras deuet d'eomp d'ann 11 a viz Genver 1894, e vezo gellet ive dibri kig bep sadorn, epad ar bloaz, nemed d'ar zadorniou a zo deveziou iun evit ar gristenien.

ARTIKL VI

Dre urz Hon Tad-Santel c'hoaz (11 Genver 1894) e roomp dispanz euz ar vijil evit gouel sant Mark hag ar Rogasionou.

ARTIKL VII

Ar gristenien o defe kemeret ann dispansou merket ama a dle, e koustianz, ober eunn aluzenn hervez ho feadra. Ann aluzenn-ze a c'hello beza roet d'ar Bersouned pe d'ar Gonfesored, pe taolet enn eur c'hef lakeat evit-ze enn ilizou, hag a vezo digaset goude da Zekretour ann Eskopti.

ARTIKL VIII

Ar Bersouned a c'hello digeri Pask da zul ar Basion, hag he zarra d'ann eil sul hebken goude ar goueliou, m'ar be ezomm braz d'hen ober.

ARTIKL IX

Eur gest evit al Leac'hiou Santel a vezo great da Vener-ar-Groaz.

Hag a vezo ar Gemennadurez-ma lennet, e prôn ann oferen-bred, enn holl ilizou Hon Eskopti, d'ar zul araok ar C'horaiz.

Roet e Kemper, dindan Hor siel ha siel Sekretour ann Eskopti, d'ann 2 a viz C'huevrer 1895, gouel Purifikasion ar Verc'hez.

† HERRI-VIKTOR,
ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskob :

QUEINNEC,
ÇHALONI A ĦENOR, ŞEKRETOUR.

Kemper, moullet e ti DE KERANGAL.

N° 11

LETTRE PASTORALE

PAR LAQUELLE

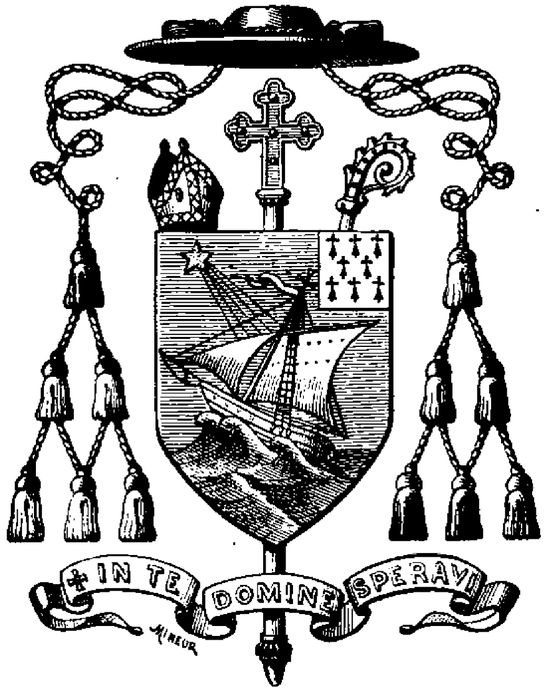
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTE PUBLICATION DE LA LETTRE APOSTOLIQUE

DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

RECOMMANDANT AUX CATHOLIQUES DES PRIÈRES SPÉCIALES

PENDANT LES SOLENNITÉS DE LA PENTECOTE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1895

N° 11

LETTRE PASTORALE

PAR LAQUELLE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PORTE PUBLICATION

DE LA LETTRE APOSTOLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

RECOMMANDANT AUX CATHOLIQUES DES PRIÈRES SPÉCIALES

Pendant les Solennités de la Pentecôte.

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Notre Très Saint Père le Pape, Léon XIII, toujours préoccupé des événements qui entravent la marche de l'Église, et désireux de voir la charité chrétienne et l'union régner parmi tant d'âmes qui lui sont confiées, nous invite à la prière, par

une Lettre apostolique que Nous sommes heureux de porter à votre connaissance.

L'époque des grands souvenirs de la Pentecôte, à laquelle nous touchons, paraît à sa paternelle sagesse la plus propice à remplir son désir. L'Esprit divin, qui est lumière et Charité, est donné au monde pour l'éclairer et le vivifier. N'est-ce pas le moment de lui demander d'éclairer la route particulièrement difficile, qui s'ouvre devant nous, en ces jours où les ennemis de l'Église font de nouveaux efforts pour la frapper dans ses œuvres les plus chères et les plus efficaces? La pensée du Souverain-Pontife est de grouper et de réunir toutes les forces du bien dans l'union des esprits et des cœurs, sous l'influence vivificatrice de l'Esprit divin, afin d'en former un faisceau capable de résister aux plus grands efforts de l'esprit du mal.

Pour donner plus d'élan à nos prières et exciter davantage notre foi dans l'action de l'Esprit-Saint, il veut bien ouvrir largement le trésor précieux des indulgences dont il est le dispensateur. Dans cette pensée, à tous ceux qui durant les neuf jours qui précèdent la Pentecôte, adresseront pieusement, chaque jour, au Saint-Esprit, quelques prières particulières, soit privées, soit publiques, il accorde, pour chacun de ces jours, une indulgence de sept ans et sept quarantaines, de plus une indulgence plénière pour un quelconque de ces jours, ou pour le jour même de la Pentecôte, ou pour un des huit jours qui suivront, à ceux qui, régulièrement confessés et abscus, et nourris de la sainte communion, adresseront

ces prières à Dieu dans l'intention exprimée plus haut. Il accorde en outre à ceux qui, dans leur piété, renouvelleront leurs prières dans les mêmes conditions, durant les huit jours qui suivent la Pentecôte, la faculté de gagner une seconde fois l'une et l'autre indulgence.

Ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire. Elles pourront être gagnées tous les ans, désormais, à la même époque et aux mêmes conditions.

Nous engageons les pieux fidèles, afin de profiter de ces faveurs, à réciter pendant les neuf jours qui précèdent et les huit jours qui suivent la fête de la Pentecôte, le *Veni Creator* ou le *Veni Sancte,* ou quelque autre prière adressée au Saint-Esprit, en leur particulier ou dans un office public.

MM. les Curés, Recteurs ou Aumôniers pourront donner, aux réunions qu'ils jugeront convenable de faire à cette occasion, une plus grande solennité, en y ajoutant la bénédiction du Saint-Sacrement.

La présente lettre devra être lue, le jour de l'Ascension, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Donné à Morlaix, en tournée pastorale, le jour de la fête de saint Primel, 15 Mai 1895.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUEINNEC, CHAN. HON.
Secrétaire.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE

N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

RECOMMANDATION AUX CATHOLIQUES

DE

Prières spéciales pendant les Solennités de la Pentecôte.

LÉON XIII

A TOUS LES FIDÈLES CHRÉTIENS QUI LIRONT CES LETTRES
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

C'est un vœu vraiment maternel que celui que forme l'Eglise, lorsqu'elle demande incessamment à Dieu, pour tous les peuples chrétiens de la terre, une seule foi dans la pensée, une même piété dans l'action. Pour Nous pareillement, qui remplissons ici-bas les fonctions du divin Pasteur et Nous efforçons de réaliser ses intentions, Nous n'avons jamais cessé d'en provoquer l'accomplissement par tous les moyens, dans les nations catholiques, et c'est avec plus d'ardeur encore que Nous y excitons aujourd'hui les nations que l'Eglise, depuis longtemps, désire vivement rappeler à elle. D'où viendront surtout les grâces et les secours nécessaires à cet accomplissement de Nos desseins et à la satisfaction de Nos sollicitudes, c'est ce qui n'est pas obscur et devient plus clair de jour en jour : ils viendront de Celui qui est appelé à bon droit le Père des miséricordes, et qui a le pouvoir tant d'illuminer les esprits que de tourner avec bonté les volontés vers le chemin du salut.

Il est impossible aux catholiques de ne pas voir combien sont graves et importantes les choses que Nous avons entreprises,

puisqu'il s'agit et de l'accroissement de l'honneur rendu à Dieu, et de la gloire du nom chrétien, et du salut éternel d'un grand nombre d'âmes. S'ils considèrent la question consciencieusement et religieusement, comme il convient, ils sentiront certainement s'allumer en eux la flamme puissante d'une charité supérieure, de cette charité qui ne refuse aucun travail pour Dieu, et qui fait tout tenter à des chrétiens pour le salut de leurs frères. Il en résultera, conformément à Notre vif désir, que tous s'uniront à Nous avec zèle, non seulement par leur confiance en une heureuse issue de Nos projets, mais encore par le haut concours qu'ils pourront Nous donner, celui surtout qui découle d'humbles et pieuses prières.

Aucun temps ne nous paraît plus propre à l'exercice de ce devoir que celui où jadis les Apôtres, après l'Ascension du Seigneur, se rassemblèrent en un seul lieu, *persévérant unanimement dans la prière avec Marie, mère de Jésus* (1), attendant *la vertu d'en haut* promise par le Christ et tous les dons de la grâce. C'est en effet dans cet auguste Cénacle, et à partir de cette mystérieuse descente du Paraclet que l'Eglise déjà conçue par Jésus-Christ, et née par sa mort, commença, comme sous l'heureuse impulsion d'un souffle divin, à remplir sa mission parmi les peuples, qu'elle devait tous amener à la même foi et à la rénovation des mœurs par la vie chrétienne. En peu de temps les fruits de cet apostolat apparurent nombreux et insignes, parmi lesquels cette souveraine union des cœurs qu'on ne saurait trop proposer à l'imitation ; *La multitude des croyants n'était qu'un cœur et qu'une âme* (2).

Pour cette cause, Nous avons jugé bon d'insister et d'exhorter la piété des catholiques, afin qu'à l'exemple de la Vierge Marie et des saints Apôtres ils veuillent bien, durant la neuvaine de la prochaine fête de Pentecôte, adresser à Dieu des prières communes, avec une ardeur particulière et répétant cette supplication : *Emitte Spiritum tuum, et creabuntur : et renovabis faciem*

(1) Act. I, 14.
(2) *Ib.* IV. 32.

terræ. Il est permis, en effet, d'attendre des biens très grands et très salutaires de Celui qui est l'Esprit de vérité, qui a révélé les secrets de Dieu dans les Écritures, et qui soutient l'Église par sa perpétuelle présence ; source vive de sainteté par qui les âmes régénérées retrouvent l'adoption divine, se développent et se perfectionnent admirablement en vue de l'éternité. En effet, de la grâce multiple de cet Esprit découlent dans les âmes, comme un perpétuel présent, la lumière divine et le zèle, la guérison et la force, le soulagement et le repos, tout désir du bien et toute fécondité en bonnes œuvres. Enfin, ce même esprit agit par sa vertu dans l'Église de telle sorte que, si le Christ est dignement appelé le *chef* de ce corps mystique, il peut lui-même, par une comparaison analogue, en être appelé le cœur : car « le cœur a une certaine influence secrète, et c'est pour cela qu'on peut comparer au cœur l'Esprit Saint qui vivifie et unit invisiblement l'Église » (3).

Puisque cet Esprit est *tout charité* et que ses œuvres sont spécialement considérées comme œuvres de l'amour, il y a lieu d'espérer fermement que, par lui, l'esprit d'erreur se dissipant et l'esprit de malice étant réfréné, l'union et la communauté des esprits qui convient aux enfants de l'Église, deviennent plus étroites et plus solides. Que les fidèles, suivant l'avertissement de l'Apôtre, évitent toute dispute, rapprochent leurs pensées, se pénètrent tous de la même charité (4) ; et que, Nous comblant ainsi de joie, ils forment, sous la diversité de noms de peuples, une robuste et florissante patrie. Cet exemple d'une chrétienne concorde entre catholiques, ces prières instantes pieusement adressées à l'Esprit divin, seront de nouveaux gages d'espoir dans l'œuvre de la réconciliation de nos frères séparés, œuvre qui consiste à amener ceux-ci à sentir en eux-mêmes ce que l'on sent *dans le Christ Jésus* (5), à posséder un jour la même foi, la même espérance que nous, unis à nous par les liens si désirables d'une parfaite charité.

(3) *Summa th.* S. Thomas *p.* III, *q.* VIII, *art.* 1, *ad* 3.
(4) *Philipp.* II, 2, 3.
(5) *Ib.* 5.

Mais, outre les grâces particulières que tous les fidèles qui auront répondu de bon cœur à Notre exhortation, obtiendront de Dieu pour prix de leur zèle et de leur amour fraternel, il Nous plaît de puiser largement dans le trésor de l'Église pour y ajouter la récompense des saintes indulgences.

C'est pourquoi, à tous ceux qui, durant les neuf jours qui précèdent la Pentecôte adresseront chaque jour au Saint-Esprit quelques prières particulières, soit privées, soit publiques, Nous accordons pour chacun de ces jours une indulgence de sept ans et sept quarantaines. Nous accordons de plus une indulgence plénière pour un quelconque de ces jours, ou pour le jour même de la Pentecôte, ou pour un quelconque des huit jours qui suivront à ceux qui, régulièrement confessés et absous, et nourris du pain eucharistique, adresseront des prières à Dieu dans l'intention que Nous avons exprimée plus haut. Nous accordons aussi à ceux qui, dans leur piété, renouvelleront leurs prières dans les mêmes conditions durant les huit jours qui suivent la Pentecôte, la faculté de gagner une seconde fois l'une et l'autre indulgence. Nous déclarons et ordonnons, par Notre autorité, que ces indulgences sont applicables, sous mode de suffrage, aux âmes condamnées aux flammes du Purgatoire et qu'elles pourront être gagnées chaque année à l'avenir ; toutes prescriptions étant d'ailleurs, suivant la coutume, régulièrement observées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 5 Mai 1895, en la dix-huitième année de Notre Pontificat.

C. Card. DE RUGGIERO.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

N° 12.

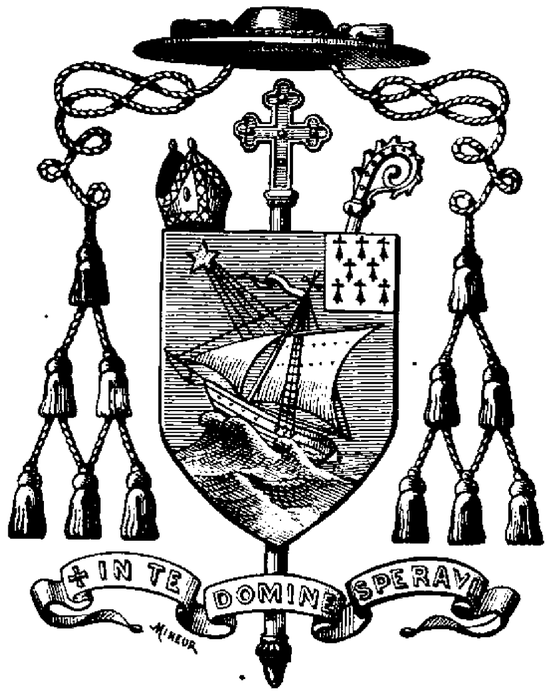
LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

Concernant les Retraites Ecclésiastiques



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1895

N° 12.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

CONCERNANT LES RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Un de Nos vénérés prédécesseurs écrivait, il y a quarante ans, aux prêtres de ce diocèse : « Vous savez par expérience « quelle douceur le divin Maître répand dans l'âme du prêtre, « lorsque dégagé pour un temps des devoirs de son ministère, « libre de ses travaux ordinaires, il n'a plus qu'à s'occuper « de son avancement dans la vertu, à penser uniquement à « sa propre sanctification et à se demander compte des dispo- « sitions avec lesquelles il a traité les choses sacrées. »

Cette douceur, Messieurs et chers Coopérateurs, vous la goûterez dans les retraites ecclésiastiques qui vont s'ouvrir dans quelques semaines. C'est pour la troisième fois depuis Notre arrivée au milieu de vous, que Nous vous faisons cet appel auquel votre cœur aime à répondre.

Nous avons conservé un si bon souvenir de l'édification que vous Nous donnez par votre esprit de ferveur, que Nous voyons arriver cette époque avec un véritable bonheur.

Cet empressement, ce besoin de sanctification qui vous dévore montre combien vous sentez la grandeur de votre ministère.

Vos estis sal terræ..... Vos estis lux mundi..... Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. (S. Matth. v.)

Ces paroles adressées par le Sauveur à ceux qui l'entouraient, furent les premières leçons qu'il donna à ses disciples et en leur personne à tous les prêtres de la Loi nouvelle. Vous êtes la lumière du monde, faites en sorte que cette lumière brille avec tant d'éclat, que les peuples voyant votre sainteté glorifient le Seigneur. N'était-ce pas leur enseigner par là que la sanctification des fidèles est liée à celle du prêtre. « Tels sont les prêtres, tels sont ordinairement les peu-« ples, disait le grand Pontife Pie IX. *Cujusmodi sunt sacer-« dotes, ejusmodi plerumque esse solet et populus.* » (Encycl. *Qui pluribus.* 9 Nov. 1845.)

Favoriser la sanctification des prêtres est assurément l'un

des principaux soucis de ceux auxquels est confiée la charge pastorale.

Le meilleur moyen d'atteindre ce but n'est-ce pas de réunir les prêtres dans ces pieuses assemblées des retraites ecclésiastiques. Là sous le feu de la réflexion, dans le calme du silence, ils peuvent s'étudier et s'appliquer à eux-mêmes ces enseignements qu'ils donnent chaque jour à leur peuple. Écoutez les pressantes sollicitations que le saint Pontife, cité tout à l'heure, adresse aux Évêques : « Comme vous êtes « vous-mêmes convaincus que, pour conserver et maintenir « la dignité et la sainteté du Sacerdoce, rien n'est plus efficace « que l'institution des pieux exercices spirituels, ne cessez « d'exhorter vos prêtres à s'adonner à la pratique d'une « œuvre aussi salutaire. Que ceux qui sont enrôlés dans la « sainte milice sachent choisir une solitude favorable à l'ac-« complissement de ces saints exercices. En sorte que séparés « de toute préoccupation extérieure, uniquement occupés à la « considération des choses divines et des vérités éternelles, « ils puissent purifier leur âme des taches qu'auront pu leur « imprimer la poussière du monde. » (Encycl. *Qui pluribus.*)

Ainsi, Messieurs et chers Coopérateurs, les retraites ecclésiastiques ont pour principaux avantages de sanctifier les prêtres par la prière et de les éclairer sur les besoins de leur âme.

Qui donc, en effet, oserait penser que sans la prière on pourrait atteindre une perfection sacerdotale suffisante pour l'exercice du saint ministère ? Un enseignement semblable

serait contraire à toutes les instructions données par le Sauveur lui-même. L'Église l'a si bien compris, qu'elle a fait de la prière une obligation particulière pour le prêtre. Tandis que les fidèles peuvent se borner à la récitation de quelques formules, chaque matin et chaque soir, le prêtre, tenu à plus de sainteté, doit se livrer à une prière plus fréquente, plus prolongée et plus obligatoire. La nuit, il doit réciter des psaumes, qu'il doit reprendre au point du jour. Il doit prier à la troisième, à la sixième, à la neuvième heure, et lorsque le soleil diminue son cours, il doit encore prier, car il y a la prière du soir et celle du crépuscule. En sorte que, huit fois par jour, il devra remplir cette sainte obligation. N'est-ce pas répondre à l'invitation de l'Esprit-Saint : *Sine intermissione orate.*

Le prêtre, sans doute, prie chez lui, dans sa demeure, il peut s'y faire une solitude ; mais souvent ses devoirs l'appellent au dehors, les préoccupations l'environnent, au milieu de ses travaux il ne peut se livrer à tout l'élan de son cœur. Il lui faut donc un temps à lui, où, délivré de tout souci des choses qui l'environnent, rien n'empêche son âme de se fondre, de se perdre dans les hauteurs de la prière et de monter dans les atmosphères sereines de la conversation divine. Il lui faut donc un lieu choisi, où, tout à soi-même, il puisse satisfaire, dans toute la mesure, cet impérieux besoin. Or, Messieurs et chers Coopérateurs, la retraite est ce lieu choisi, ce moment privilégié et béni.

Mais la retraite n'a pas seulement pour avantage la prière libre et sans entraves, elle porte aussi à la réflexion.

Le prophète Jérémie, au chapitre XII, nous montre le Seigneur s'attristant de voir sa demeure dévastée : « J'aimais mon héritage, dit-il, et il a été livré aux mains de mes ennemis. Ils l'ont foulé aux pieds, en sorte qu'une désolation sans bornes le couvre, parce qu'il ne s'est trouvé personne qui réfléchisse à la grandeur de l'offense qui m'est faite. » (JÉR. XII.)

Par la nature même de son ministère, le prêtre est entraîné par un double courant ; d'un côté il est ramené à chaque instant aux pieds des Saints Autels pour y célébrer, y administrer, y prêcher ; d'un autre côté il est entraîné par le monde au milieu duquel il est sans cesse appelé par ses devoirs journaliers. Or, le Sage dit qu'il est impossible de fréquenter les hommes sans devenir moins homme. Il est donc bon de sortir de ce courant et de se retremper de temps en temps. Le siècle est trop indifférent, il est trop amateur du plaisir, il a trop de côtés brillants, il sait trop bien cacher sa misère, pour que tout désireux que l'on soit de sainteté et tout rempli de la grandeur de son ministère, on ne se laisse pas quand même toucher par tout cet éclat, et couvrir tant soit peu par cette poussière d'or. Le monde sait si bien entourer ses maximes de belles paroles qu'il est difficile souvent de ne pas croire à sa sagesse. Il est à craindre, qu'à la longue, notre pauvre nature ne tombe dans l'oubli et la dissipation, et que

notre âme, cet héritage de Dieu, ne soit dévastée par le mal doré du monde. Il est à craindre que, vivant au milieu des hommes, nous prenions leurs habitudes, leur langage, leur indifférence, leur tiédeur et quelquefois même leurs fautes, oubliant la race royale dont nous faisons partie, pour parler comme saint Paul.

Il est donc bon, Nous pouvons dire nécessaire pour voir clairement où l'on en est avec sa vocation, de s'isoler, afin d'entendre dans la solitude la voix intime et mystérieuse de la réflexion qui sait démêler les illusions qu'engendre trop souvent l'habitude. Dans le frottement des occupations journalières l'âme et la conscience perdent leur sensibilité, leur délicatesse s'émousse, comme le plus dur acier perd son tranchant au contact continu des corps solides.

C'est, du reste, l'enseignement des Saints et de tous les Pères de la vie spirituelle. Si nous ouvrons les annales des ordres religieux nous voyons combien les fondateurs ont eu soin de prescrire à leurs disciples des retraites fréquentes, des jours de solitude profonde. S'il en est ainsi pour ceux que l'éloignement du monde préserve de bien des illusions, combien davantage la retraite est-elle une nécessité pour le prêtre qui vit au milieu des tourbillons des affaires terrestres. Aussi les Conciles, les Lettres du Souverain-Pontife, les Statuts des diocèses font-ils entrer, d'une voix unanime, les retraites ecclésiastiques parmi les plus importantes prescriptions obligatoires. C'est par les retraites que saint Ignace, saint Charles Borrhomée, saint Vincent de Paul préparaient leurs disciples à

toutes les grandes entreprises. Notre-Seigneur lui-même voulut donner l'exemple et préparer sa mission divine par quarante jours de solitude. C'est après cinquante jours d'une retraite prêchée par Jésus-Christ et sa sainte Mère, que les Apôtres auparavant si timides, devinrent assez courageux pour porter le nom du Christ jusqu'aux confins de l'univers.

Tout prêtre qui réfléchit comprend vite combien ce temps de récollection est nécessaire à son âme. Et quoi ! Nous portons chaque jour de l'eau à la plante pour qu'elle reverdisse, nons jetons du bois dans le feu pour qu'il se ranime, nous mettons de l'huile dans la lampe pour qu'elle conserve son éclat, nous donnons fréquemment de la nourriture à notre corps pour qu'il se fortifie, et nous voudrions que ce qu'il y a de fragile en tout homme : la vertu, l'amour de Dieu et du sacrifice, pût se maintenir sans aliments ! Penser ainsi, Messieurs et chers Coopérateurs, serait s'exposer à de terribles désillusions ; Nous savons que vous ne vivez pas dans ces pensées et que Nous ne trouverons pas parmi vous de ces insensés, réservés hélas ! à de grandes chutes, qui se figurent trouver dans les souvenirs plus ou moins lointains d'une vie sainte, la force nécessaire, pour soutenir jusqu'au bout l'assaut du monde. Vous avez trop l'esprit de sagesse, et vous avez médité trop fréquemment cette parole : *Qui stat, videat ne cadat.*

Aussi, c'est avec une édification profonde que Nous vous voyons revenir dans le saint asile où se sont écoulés les jours fortunés de votre jeunesse cléricale. Vous en parcourez

les lieux avec émotion, chaque chose, chaque pas vous rappelle un élan de votre ferveur, un soupir de votre zèle, un vœu de votre cœur.

Comment, du reste, ne pas sentir, dans le temps et les événements que nous traversons, la nécessité de retremper son âme pour la préparer à des luttes nouvelles.

Le vieux Prophète avait déclaré que la vie de l'homme était un combat, et ce champ de bataille s'étend partout aussi bien au dedans qu'au dehors de notre être.

Qui donc ne sentirait le besoin de se recueillir en voyant toutes les agitations qui environnent nos pas. Que de déceptions, que de dégoûts s'emparent du cœur en voyant ces côtés si petits de l'humanité, ces haines, ces jalousies, ces ambitions sans grandeur, ces vanités puériles ; comme si chaque chose ne portait pas inscrit sur son front, en indélébiles caractères, ces mots : *Vanitas vanitatum !*

Voyez cette lutte acharnée contre tout ce qui est divin, contre l'Église, contre son sacerdoce, contre ses enseignements, et où donc trouver de la force pour faire face à tant d'orages, si ce n'est dans le recueillement de la retraite.

Dans tous les temps, la retraite a été nécessaire à l'entretien de l'esprit sacerdotal, mais Nous osons affirmer qu'elle ne l'a jamais été autant que de nos jours. Le genre de lutte que nous avons à subir demande une énergie particulière. Au temps des martyrs, le bourreau se présentait en face, tenant d'une main la hache et de l'autre présentant l'autel des faux-dieux, la foule était là haletante, et sur son siège le magis-

trat couvert de pourpre était plein de majesté ; le spectacle était grand, et le martyr trouvait une sorte d'encouragement dans la vue du but avoué qu'on lui présentait. Aujourd'hui, les choses ont changé, ce n'est plus la lutte franche, ouverte contre l'Église et le Sacerdoce, c'est la lutte cachée, hypocrite, l'ennemi sourit, tend la main, et vous couvre de fleurs au moment où il cherche à vous enchaîner.

Devant cette persécution latente comment rester debout si on ne réfléchit pas.

Un des avantages de la retraite est de réunir, sous le regard de Dieu, un nombre d'hommes qui ont les mêmes pensées, les mêmes devoirs à remplir, les mêmes besoins à satisfaire, les mêmes périls à courir, les mêmes coups à frapper. Quelle force pour leurs luttes futures ne trouveront-ils pas dans ce rapprochement qui leur permettra de s'encourager mutuellement, d'échanger leurs pensées et de combiner leurs efforts. C'est dans la Sainte-Écriture au livre des Proverbes que nous avons ces paroles si pleines de vérité : *Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma.*

Mais le but principal de la retraite reste toujours la sanctification des âmes. C'est pour cela que se succèdent presque sans interruption, des prédications, des lectures pieuses et des récitations de prières. La parole autorisée du prédicateur fait passer devant les yeux comme dans un tableau, toutes les obligations d'une vie sacerdotale, il aide le prêtre à se mettre en face de lui-même, à remuer le fond de sa conscience, à dissiper ses illusions, s'il en a ; à secouer la pous-

sière de sa vie et à remettre en lumière la grandeur de son ministère et le poids de ses obligations.

Voilà, Messieurs et chers Coopérateurs, voilà ce qu'est la retraite, voilà ce qui Nous porte à vous réunir chaque année, et à vous faire une obligation de ces saints exercices. C'est pour répondre à ce devoir de Notre charge en vous fournissant à tous le moyen de vous sanctifier et pour obéir en même temps aux enseignements de l'Église et des Souverains Pontifes que Nous vous invitons à laisser les travaux du saint ministère, pour vous plonger dans le bain sacré de la retraite. Notre désir eût été, comme dans la plupart des diocèses de France, de vous y convoquer, chaque année, mais l'impossibilité matérielle Nous force à prolonger à deux ans cette obligation.

Agréez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de Nos sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

Quimper, le 24 Juin 1895.

† HENRI-VICTOR,

Évêque de Quimper et de Léon.

Les deux Retraites seront prêchées par le Révérend Père BOUVIER, de la Compagnie de Jésus.

Elles auront lieu au Grand-Séminaire.

La première s'ouvrira le lundi 19 Août, à 6 heures du soir, la seconde, le lundi 25 Août, à la même heure.

Nous rappelons, ici, que tous les jeunes prêtres, pendant les six premières années qui suivront leur ordination, sont tenus à faire leur retraite chaque année. — Les prêtres ordonnés en 1889, 1890, 1891, sont convoqués à la première retraite et subiront leur examen, le lundi 19 Août. — Ceux qui appartiennent aux ordinations de 1892, 1893, 1894, se présenteront à la seconde retraite et auront leur examen, le lundi 26 Août. Nous désirons, autant que possible, que tous les prêtres soumis à l'examen viennent coucher au Séminaire le dimanche soir, veille de l'examen.

Nous prions tous ceux qui, ayant plus de six ans de prêtrise, doivent prendre part à l'une ou l'autre retraite, d'en donner avis à M. l'Économe du Séminaire, avant le 12 Août.

Chacun des retraitants est invité à se munir de l'habit de chœur.

L'examen des prêtres susceptibles d'être appelés à la direction d'une paroisse, est fixé au mardi 1er Octobre.

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

N° 13

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Les pluies persistantes mettent en danger les récoltes. Nous engageons MM. les Curés et Recteurs à avoir recours à la prière pour que les travaux et les sueurs de leurs paroissiens ne deviennent pas inutiles.

Les prières d'usage pour les biens de la terre seront récitées dans toutes les églises du diocèse : les Curés et Recteurs pourront leur donner la solennité qu'ils jugeront à propos.

Nous les engageons également à donner, le dimanche, toutes les autorisations nécessaires pour le salut des récoltes.

Donné à Quimper, le 11 Août 1895.

† **HENRI,**
Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, impr. de Kerangal.

N° 14

LETTRE PASTORALE

DE

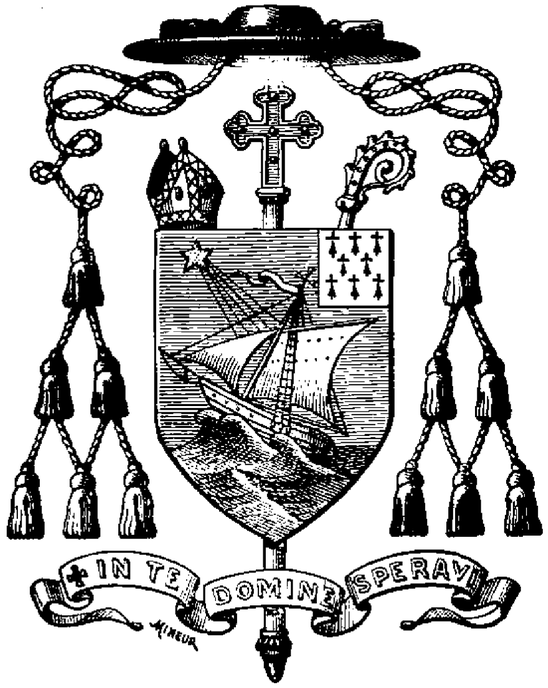
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PORTANT A LA CONNAISSANCE DU CLERGÉ

ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1895

N° 14

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Portant à la connaissance du Clergé et des Fidèles de son Diocèse

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Le Pilote incomparable qui dirige la barque de l'Église, ne cesse de montrer combien il veille avec un soin jaloux aux intérêts qui lui sont confiés. Sa sollicitude ne se borne

pas à la direction et à l'enseignement des peuples soumis aux lois de l'Église, à ces brebis fidèles qui restent dans la bergerie, mais il tourne aussi les regards vers ceux que le schisme ou l'hérésie ont séparés de l'arbre planté par le Christ.

Dans une nouvelle Encyclique datée du 5 Septembre courant, il nous invite à suivre, comme les années précédentes, les prières du Saint Rosaire, pendant le mois d'Octobre.

Après avoir montré le besoin que l'Église a de prier, il nous fait sentir avec quelle confiance elle doit s'adresser tout particulièrement à la Vierge du Rosaire. Chaque année, en effet, cette Mère pleine de miséricorde nous donne de nouvelles preuves de sa bonté maternelle. Jetant un regard attristé sur les luttes réservées à l'Église, le Saint Pontife nous rappelle ensuite les grâces obtenues par cette précieuse dévotion : « Nous voyons, dit-il, combien la Reine céleste « suppliée de la sorte, a répondu à Nos vœux, Nous espérons « donc voir adoucir les soucis et les amertumes que vont « amener les jours prochains. »

En outre de cette préoccupation pour la conservation et le développement de la foi au milieu des peuples fidèles, vous n'ignorez pas, N. T. C. F., que la grande pensée du Souverain Pontife est de rattacher au tronc dont ils se sont séparés les peuples schismatiques ou hérétiques. C'est encore sur les prières du Saint Rosaire, dont vous comprenez si bien l'efficacité, qu'il base son inaltérable confiance. S'appuyant sur l'enseignement des Saints et des docteurs de l'Eglise, le saint Pontife nous rappelle que Marie est la sûre dispensatrice

des dons de Dieu et le canal assuré de ses grâces les plus considérables. Puisque, dit-il, la foi comme fondement de la vie surnaturelle est le plus précieux de ses dons, Marie a un intérêt particulier à la voir régner dans l'univers entier. C'est donc à ses pieds qu'il nous invite à placer avec lui ses projets d'union entre les églises dissidentes d'Orient et d'Occident.

Quelle belle pensée, N. T. C. F., et quelle gloire pour Léon XIII, dans les siècles futurs, naîtra de cette persistance de son grand cœur à renfermer dans le même bercail les peuples que l'erreur en tient séparés ! Quel beau spectacle présenterait l'univers si ce noble désir du Pontife arrivait à sa réalisation !

Assurément l'auguste Léon XIII ne pouvait mieux continuer l'œuvre de Celui dont il est le successeur, qu'en cherchant à former un seul faisceau de tous les cœurs, de toutes les volontés, de toutes les croyances, amenant ainsi parmi les hommes du monde entier cet heureux règne de la Charité universelle qui fut l'un des derniers vœux formés par le Christ à son dernier jour : « Père Saint, conservez en Votre nom, « ceux que Vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme « Nous. » *Pater Sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut et nos.* (S. Joan, xvii, 11.)

Vous n'oublierez donc pas, N. T. C. F., durant les prières du Saint Rosaire de confier à la Très Sainte Mère de Dieu la pensée paternelle de notre Saint Pontife.

Chaque année, Nous avons été édifié en voyant combien sous l'ardente impulsion des Pasteurs, les peuples qui leur

sont confiés, ont senti se développer en eux la dévotion à Marie. Ici, ce sont des sanctuaires anciennement vénérés qui sont ornés et entourés d'un respect et d'une foi toujours grandissants, là ce sont des lieux nouveaux favorisés de grâces spéciales qu'ils ont tenu à visiter malgré l'éloignement et les fatigues du voyage. Vous y êtes accourus en troupes innombrables, chers fidèles ; vos chants, vos cantiques, vos prières ardentes et les témoignages de votre foi si sincère, faisaient naguère encore l'admiration des peuples réunis au sanctuaire que Marie s'est choisi dans le midi de notre France.

Mais ce qui surtout remplit de consolation, ce sont ces réunions pieuses du mois d'Octobre où vous aimez tant à vous rendre pour réciter votre Rosaire. Quel contraste ne vous présentent-elles pas par leur joyeux entrain et leur aspect, avec celui de la nature à cette époque de l'année. Tandis que les feuilles des arbres tombent sur le sol, que les fleurs disparaissent, que la verdure se fane et que tout semble se préparer au long et mélancolique sommeil de l'hiver ; vos cloches font entendre leurs sonneries joyeuses, vos églises sont ornées avec goût, les cierges répandent leur lumière ardente, vous laissez vos demeures et vous accourez heureux autour de l'autel de Marie.

C'est ainsi que lorsque la vie semble prêt de s'éteindre dans les choses de la terre, vos cœurs et vos sentiments de piété confiante affirment leur ardeur en s'élevant vers les atmosphères du ciel, où la vie est éternelle, où la joie est indéfectible.

Pour répondre à cet élan religieux qui, grâce aux instructions du Souverain-Pontife en faveur du Saint Rosaire, se reforme chaque année, Nous invitons comme les années précédentes, vos zélés pasteurs à vous donner lecture du haut de la chaire de la Lettre apostolique si remplie de précieux enseignements que notre Saint Pontife adresse aujourd'hui à l'Eglise tout entière.

Pour Nous, N. T. C. F., afin de remplir les désirs de notre Père commun et de venir en aide aux aspirations de votre piété, Nous renouvelons les ordonnances des années précédentes et Nous vous invitons à attirer, par votre fidélité à y répondre, des grâces nouvelles par l'entremise de la Reine du Saint Rosaire.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, pour Nous conformer aux intentions du Souverain Pontife, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Dimanche 6 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

ART. II.

Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera le matin à la messe, ou le soir, cinq

dizaines du chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge, et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

ART. III.

On pourra exposer le Saint-Sacrement pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

ART. IV.

Les fidèles, qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

ART. V.

Nous engageons les Communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

ART. VI.

Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par le Souverain Pontife à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, *singulis vicibus*, à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint-Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint-Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après

avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi que l'Encyclique du Souverain-Pontife, le Dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 14 Septembre 1895.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

Pape par la Divine Providence

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUTRES ORDINAIRES
EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique,

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Il convient de célébrer par des éloges toujours plus magnifiques et d'implorer avec une confiance toujours plus vive la Vierge Mère de Dieu, puissante et très miséricordieuse Auxiliatrice du peuple chrétien. En effet, les motifs de confiance et de louange se multiplient avec ce trésor varié de bienfaits tous les jours plus abondants, répandus de tous côtés par Marie pour le bien commun.

Et, en retour d'une telle munificence, les catholiques n'omettent certes pas les devoirs d'un très profond dévouement; car, autant que jamais, malgré la grande rigueur de ce temps pour la religion, il nous est donné de voir l'amour et le culte de la Bienheureuse Vierge s'accroître et s'enflammer dans toute la société. Un témoignage éclatant de ce fait se trouve dans le rétablissement et la multiplication générale des confréries établies

sous son patronage ; dans la construction de somptueux monuments dédiés à son auguste nom ; dans les pèlerinages à ses temples les plus vénérés, accomplis par des foules très pieuses ; dans la tenue de Congrès dont les délibérations ont pour objet d'accroître sa gloire ; dans d'autres manifestations de ce genre, excellentes en elles-mêmes et d'un heureux augure pour l'avenir.

Et, fait remarquable qu'il Nous est bien doux de rappeler, parmi les formes multiples de cette piété envers Marie, déjà le Rosaire, ce mode de prière si excellent, est de plus en plus estimé et pratiqué. C'est, disons-Nous, une très grande joie pour Nous ; car, si Nous avons consacré une grande part de Nos sollicitudes à propager la dévotion du Rosaire, Nous constatons manifestement avec quelle bienveillance la Reine du ciel ainsi invoquée a répondu à Nos vœux ; et Nous espérons qu'Elle voudra ainsi adoucir les douleurs et les amertumes que doivent Nous apporter des jours prochains.

Mais c'est surtout pour l'extension du royaume du Christ que Nous attendons de la puissance du Rosaire un secours plus efficace. Le but que Nous poursuivons très ardemment à l'heure actuelle est la réconciliation des peuples séparés de l'Eglise, à maintes reprises Nous l'avons indiqué ; mais en même temps, Nous avons déclaré que le succès doit être cherché surtout par les prières et les supplications adressées à la Toute-Puissance divine. Cette conviction, Nous l'avons affirmée récemment encore, à l'occasion des solennités de la Pentecôte, en recommandant d'adresser, à cette intention, des prières spéciales au divin Esprit : à cette invitation, on a répondu partout avec un grand empressement. Mais étant donnée l'importance de ce projet très difficile et la persévérance nécessaire à toute vertu, le conseil de l'Apôtre : *Persévérez dans la prière* est très à propos ; d'autant plus que les heureux débuts de l'entreprise semblent un doux encouragement à cette insistance dans la prière. Aussi, Vénérables Frères, rien ne sera plus utile à cette entreprise ni plus agréable pour Nous si, durant tout le mois d'Octobre prochain, vous et vos peuples, vous invoquez instamment la Vierge Mère par la récitation du Rosaire dans les formes prescrites. Car Nous

avons de puissants motifs pour confier avec la plus grande espérance à sa protection et Nos projets et Nos vœux.

Le mystère de la très grande charité du Christ envers nous est clairement mis en lumière par ce fait qu'Il a voulu, à sa mort, laisser sa Mère à son disciple Jean, par ce testament mémorable : *Voici votre Fils.* Or, en la personne de Jean, selon le sentiment constant de l'Eglise, le Christ a désigné le genre humain, et plus spécialement ceux qui s'attacheraient à Lui par la foi. C'est dans ce sens que saint Anselme de Cantorbéry a dit : *O Vierge, quel privilège peut être plus estimé que celui par lequel vous êtes la Mère de ceux dont le Christ daigne être le Père et le Frère ?*

Marie a assuré et rempli généreusement cette grande fonction et cette mission laborieuse dont les débuts furent consacrés au cénacle. Elle a admirablement soutenu les commencements du peuple chrétien, par la sainteté de son exemple, l'autorité de ses conseils, la douceur de ses encouragements, l'efficacité de ses saintes prières ; vraiment Mère de l'Eglise, Docteur et Reine des apôtres à qui Elle communiqua également une part des divins oracles qu'*Elle conservait dans son cœur.*

Il serait impossible de dire tout ce qu'Elle a ajouté d'étendue et d'efficacité à ces secours, lorsqu'Elle a été élevée, auprès de son Fils, à ce faîte de la gloire céleste qui convenait à sa dignité et à l'éclat de ses mérites. Car de là, selon les desseins de Dieu, Elle a commencé à veiller sur l'Eglise, à nous assister et à nous protéger comme une Mère, de sorte qu'après avoir été Coopératrice de la Rédemption humaine, Elle est devenue aussi, par le pouvoir presque immense qui lui a été accordé, la Dispensatrice de la grâce qui découle de cette Rédemption pour tous les temps. Aussi est-ce avec raison que les âmes chrétiennes se portent vers Marie, obéissant comme à une impulsion naturelle ; c'est pour cela qu'elles lui communiquent avec confiance leurs pensées et leurs œuvres, leurs angoisses et leurs joies, et qu'elles se recommandent elles-mêmes, avec tout ce qui est à elles, à sa sollicitude et à sa bonté, avec un abandon tout filial.

C'est de là aussi que s'élèvent à bon droit de nombreuses louanges de tout pays et de tout rite, se multipliant à travers les

siècles : telles que les titres qui lui sont donnés de *notre Mère, notre Médiatrice,* de *Réparatrice du monde entier,* de *Dispensatrice des dons de Dieu.*

Et puisque le fondement et le principe des dons divins, par lesquels l'homme est élevé au-dessus de l'ordre de la nature vers les biens éternels, est la foi, pour acquérir cette foi et pour la faire fructifier, c'est à bon droit qu'on proclame l'excellence de l'action secrète de Celle qui a engendré *l'Auteur de la foi* et qui, en raison de sa foi, a été saluée *Bienheureuse : Personne, ô Vierge très sainte, n'est rempli de la connaissance de Dieu que par vous ; personne n'est sauvé que par vous, ô Mère de Dieu ; personne n'obtient un don de la Miséricorde que par vous.*

Et certes, il ne paraîtra pas exagéré d'affirmer que c'est surtout sous sa conduite et avec son aide, que la sagesse et la doctrine évangélique se sont répandus si rapidement à travers des obstacles et des difficultés immenses, dans l'universalité des nations, fondant partout un nouvel ordre de justice et de paix. C'est ce qui a inspiré l'âme et la prière de saint Cyrille d'Alexandrie, lorsqu'il s'adresse en ces termes à la Vierge : *Par vous les apôtres ont prêché aux nations la doctrine du salut ; par vous, la Croix bénie est célébrée et adorée dans le monde entier ; par vous, les démons sont mis en fuite et l'homme lui-même est rappelé au ciel ; par vous, toute créature retenue dans les erreurs de l'idolâtrie, est ramenée à la connaissance de la vérité ; par vous, les fidèles sont parvenus au saint baptême, et dans toute nation des Églises ont été fondées.*

Bien plus, comme l'a proclamé le même docteur, c'est Elle qui a donné et consolidé le *sceptre de la vraie foi ;* et Elle n'a cessé de s'employer à maintenir parmi les peuples, ferme, intacte et féconde, la foi catholique. Il existe sur ce point des preuves nombreuses et assez connues, et qui ont éclaté parfois d'une manière admirable.

Ce fut surtout aux époques et dans les pays, où il y avait à déplorer l'alanguissement de la foi par suite de l'indifférence, ou son ébranlement par le fléau pernicieux des erreurs, que le secours miséricordieux de l'Auguste Vierge se fit sentir. Alors,

grâce à son impulsion et à son appui, des hommes éminents en sainteté et en zèle apostolique se sont levés pour repousser les efforts des méchants, pour ramener et exciter les esprits à la piété de la vie chrétienne.

Puissant à lui seul comme un grand nombre, Dominique de Guzman se consacra à cette double tâche, ayant mis avec succès sa confiance dans le Rosaire de Marie. Et personne ne peut mettre en doute quelle grande part a la Mère de Dieu dans les services rendus par les vénérables Pères et Docteurs de l'Église, qui ont travaillé avec un zèle si remarquable à la défense et à la manifestation de la vérité catholique.

C'est à Celle, en effet, qui est le *Siège de la divine sagesse,* qu'ils rapportent avec reconnaissance la féconde inspiration de leurs écrits, et c'est par Elle, par conséquent, et non par eux-mêmes, que la malice des erreurs, comme ils le proclament, a été confondue. Enfin les Princes et les Pontifes romains, gardiens et défenseurs de la foi, les uns dans la direction de leurs guerres saintes, les autres dans la promulgation de leurs décrets solennels, ont toujours imploré le nom de la divine Mère et n'ont jamais manqué d'en éprouver la puissance et la faveur.

C'est pourquoi, avec autant de vérité que de magnificence, l'Église et les Pères rendent gloire à Marie : *Salut, ô bouche toujours éloquente des apôtres, ô solide fondement de la foi, rempart inébranlable de l'Église ; salut, ô vous par qui Nous avons été inscrits au nombre des citoyens de l'Église une, sainte, catholique et apostolique ; salut, source divine, grâce à laquelle les fleuves de la sagesse divine, roulant les eaux très pures et très limpides de l'orthodoxie, refoulent le flot des erreurs. Réjouissez-vous, parce que seule, vous avez détruit toutes les hérésies dans le monde entier !*

Cette part considérable qu'eut la Très Sainte Vierge dans l'expansion, les combats, les triomphes de la foi catholique, rend plus évident le plan divin à son égard, et doit éveiller chez tous les hommes de bien une grande espérance pour ce qui est aujourd'hui dans les vœux de tous.

Il faut se confier à Marie, il faut supplier Marie ! Que ne

pourra-t-Elle pas pour réaliser par sa puissance ce relèvement si désirable de la religion, qui mettrait les esprits d'accord par la profession de la même foi dans toutes les nations chrétiennes, et qui unirait les volontés par le lien de la charité parfaite ? Que ne voudra-t-Elle pas faire pour que les nations, dont son Fils unique a instamment demandé à son Père l'union la plus étroite, et qu'Il a appelées par un seul baptême au même *héritage de salut* acquis à un prix d'une valeur infinie, se dirigent toutes ensemble vers *son admirable lumière ?* Combien ne voudra-t-Elle pas déployer de tendresse et de prévoyance soit pour alléger les longues fatigues que ce souci impose à l'Église, l'Épouse du Christ, soit pour réaliser dans la famille chrétienne ce bienfait de l'unité qui est le fruit insigne de sa *maternité ?*

L'espoir de la prochaine réalisation de ces biens semble confirmé par l'opinion et la confiance qui grandissent dans les âmes pieuses, que Marie sera l'heureux lien par la forte et douce énergie duquel tous ceux qui aiment le Christ, partout où ils se trouvent, formeront un seul peuple de frères, obéissant comme à un Père commun, à son Vicaire sur la terre, le Pontife romain.

Ici la pensée se reporte d'elle-même, à travers les fastes de l'Église, vers les magnifiques exemples de l'antique unité, et s'arrête plus volontiers au souvenir du grand Concile d'Éphèse. La souveraine communauté de foi, la participation aux mêmes sacrements qui unissait alors l'Orient et l'Occident, parut en effet s'affirmer alors avec une fermeté singulière, et briller d'une gloire plus pure, lorsque, les Pères du Concile ayant régulièrement sanctionné le dogme qui déclare « *la Sainte Vierge Mère de Dieu,* » la nouvelle de cet événement, sortant de la très religieuse cité transportée de joie, remplit tout l'univers chrétien de la même allégresse.

Toutes ces raisons qui soutiennent et développent la confiance d'être exaucé par la puissante et très bonne Vierge, doivent être comme autant de stimulants qui excitent le zèle que Nous demandons aux catholiques pour la prier. Qu'ils réfléchissent combien ce zèle est beau, combien il leur sera utile à eux-mêmes, combien il sera doux et agréable à la Sainte Vierge. Car, possédant

l'unité de la foi, ils manifestent ainsi qu'ils estiment grandement, et à bon droit, la valeur de ce bienfait, et qu'ils veulent le garder très précieusement. Or, ils ne peuvent mieux manifester leur amour fraternel, à l'égard des dissidents, que s'ils leur viennent puissamment en aide pour recouvrer le seul bien, le plus grand de tous. Cette affection fraternelle, vraiment chrétienne, qui survit dans toute l'histoire de l'Église, a toujours demandé sa principale force à la Mère de Dieu, qui est le meilleur artisan de la paix et de l'unité.

Saint Germain de Constantinople l'invoquait en ces termes : *Souvenez-vous des chrétiens qui sont vos serviteurs, recommandez les prières de tous ; affermissez la foi, unissez les Églises entre elles.* Les Grecs lui adressent encore cette prière : *O Vierge très pure, à qui il a été donné d'approcher sans crainte de votre Fils, priez-le, ô Vierge très sainte, pour qu'il accorde la paix au monde et qu'il inspire même esprit à toutes les Églises, et tous, nous vous glorifierons.*

Ici s'offre un motif spécial pour lequel la Sainte Vierge doit écouter plus favorablement nos prières en faveur des nations dissidentes ; c'est que ces nations, et surtout les nations orientales, ont jadis bien mérité d'Elle. C'est à elles qu'on doit pour beaucoup la propagation et l'accroissement de son culte ; c'est chez elles qu'ont vécu de remarquables apologistes et défenseurs de sa dignité ; des panégyristes illustres par l'ardeur et la suavité de leur éloquence, *des impératrices très agréables à Dieu* qui ont imité l'exemple de la Vierge très pure, l'ont célébrée par leur munificence et ont élevé en son honneur des édifices et des basiliques avec une pompe royale.

Il Nous plaît d'ajouter quelque chose qui n'est pas étranger au sujet, et qui est glorieux pour la Sainte Mère de Dieu. Personne n'ignore que beaucoup de ses images, à diverses époques, ont été apportées d'Orient en Occident, surtout en Italie et à Rome ; nos pères les ont recueillies avec un souverain respect, les ont honorées magnifiquement, et leurs enfants s'appliquent à l'envi à entourer de la même piété ces images très sacrées.

L'esprit aime à reconnaître dans ce fait, comme un augure de

bienveillance et de faveur de la part d'une mère si attentive. Car il semble signifier que ces images sont chez nous comme les témoins des temps où la famille chrétienne était partout étroitement unie, et comme les précieux gages d'un commun héritage ; c'est pourquoi leur aspect, selon que la Vierge même nous en avertit, doit inviter les cœurs à se ressouvenir pieusement de ceux que l'Église catholique rappelle avec amour à l'ancienne concorde et à la joie qu'ils goûtaient dans son sein.

Ainsi donc, un grand secours a été divinement donné en Marie pour l'unité chrétienne. Et ce secours, s'il n'y a pas un mode unique de prière qui puisse le mériter, nous croyons qu'aucun autre n'est meilleur ni plus salutaire que celui du Rosaire.

Précédemment déjà, Nous avons fait observer que l'un de ces principaux avantages est de fournir au chrétien un moyen court et facile d'alimenter sa foi et de la préserver de l'ignorance et du péril de l'erreur ; c'est ce qu'attestent clairement les origines mêmes du Rosaire. On voit, en outre, à l'évidence, combien une foi qui s'exerce ainsi, soit par la prière vocale réitérée, soit par la méditation des mystères, le rapproche de Marie. Car, chaque fois que, en prière devant Elle, nous déroulons la sainte couronne, selon le rite, nous nous remémorons l'œuvre admirable de notre salut, en sorte que nous repassons en esprit, comme si la réalité était devant nos yeux, chacun des actes par la suite et l'accomplissement desquels la Mère de Dieu est devenue aussi notre Mère.

L'excellence de cette double dignité, le fruit de ce double ministère apparaissent dans une vive lumière, si l'on considère pieusement la Vierge Marie associée à son Fils dans chacun des mystères joyeux, douloureux et glorieux. Il en résulte que l'âme s'embrase dans le sentiment d'une affectueuse reconnaissance pour Elle et, dédaignant toutes les choses périssables, s'efforce par une ferme résolution de se rendre digne d'une telle Mère et de ses bienfaits. Et comme par cette fréquente et pieuse commémoration de ces mystères, cette Mère, la meilleure des mères, ne peut point n'être pas favorablement touchée et se sentir émue de compassion pour les hommes, Nous avons conclu que la prière

du Rosaire est particulièrement opportune pour plaider auprès d'Elle la cause de nos frères dissidents. Cela rentre tout à fait dans la mission de sa maternité spirituelle. Car ceux qui sont du Christ, Marie ne a les enfantés et Elle ne pouvait les enfanter que dans une même foi et dans un même amour : car, est-ce que « *le Christ est divisé ?* » Donc, tous, nous devons vivre en commun la vie du Christ, pour que « *nous produisions des fruits pour Dieu* » dans un seul et même corps.

Tous ceux donc que le triste malheur des temps a séparés de cette unité, il faut que cette même Mère, qui n'a cessé d'être accrue par Dieu dans la perpétuelle fécondité d'une sainte progéniture, les enfante en quelque sorte de nouveau à Jésus-Christ. Il est manifeste qu'Elle le veut ardemment Elle-même; et si nous lui donnons les guirlandes de la prière la plus agréable à son cœur, Elle leur obtiendra en abondance les secours de *l'Esprit vivifiant.* Plaise à Dieu qu'ils ne refusent pas de seconder les dispositions de leur miséricordieuse Mère, et que, songeant à leur salut, ils écoutent cette douce invitation : « *Mes petits enfants, vous que j'enfante de nouveau, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous.* »

Ayant éprouvé cette vertu du Rosaire de la Sainte Vierge, plusieurs de Nos prédécesseurs ont appliqué leurs soins à le répandre parmi les nations orientales. Et d'abord Eugène IV, par sa constitution *Advesperascente* donnée en 1439; puis Innocent XII et Clément XI, par l'autorité desquels de grands privilèges furent à cet effet accordés à l'Ordre des Frères Prêcheurs. Les fruits ne se firent pas attendre, grâce au zèle et à l'activité des religieux de cet Ordre, et ils sont attestés par des documents nombreux et éclatants, bien que la longue rigueur des temps ait été un obstacle aux progrès de cette œuvre.

A notre époque, la même ardeur pour la dévotion du Rosaire, que Nous avons louée au début de cette lettre, se fait sentir en ces régions dans beaucoup de cœurs, et Nous espérons que, dans l'avenir, ce fait, qui correspond à Nos desseins, sera très utile à la réalisation de Nos vœux.

A cette espérance vient se joindre un heureux événement,

qui concerne également l'Orient et l'Occident, et répond pleinement à Nos vœux. Nous voulons parler du projet dont le célèbre Congrès eucharistique de Jérusalem a eu l'initiative, visant la construction d'un temple en l'honneur de la Reine du très saint Rosaire, à Patras, dans l'Achaïe, non loin des lieux où la protection de Marie fit éclater la gloire du nom chrétien.

Déjà un grand nombre d'entre vous, sollicités par le Comité fondé avec Notre approbation, se sont empressés de contribuer à cette entreprise par des souscriptions, y ajoutant même la promesse de s'y intéresser jusqu'à son achèvement. Ces faits ont montré qu'on pouvait commencer les travaux avec la grandeur qui convient à cette œuvre, et Nous avons donné l'autorisation de poser prochainement, en grande pompe, la première pierre de cet édifice.

Ce temple demeurera, au nom du peuple chrétien, comme monument d'une perpétuelle reconnaissance à Notre Avocate et à Notre Mère du Ciel. On l'y invoquera sans cesse dans les rites latin et grec pour qu'Elle daigne mettre le comble à ses anciens bienfaits par de nouvelles faveurs.

Et maintenant, Vénérables Frères, Notre exhortation revient à son point de départ. Oui, que tous, pasteurs et troupeaux, surtout dans le mois prochain, se réfugient, pleins de confiance sous l'égide de l'Auguste Vierge. En public et en particulier, qu'ils ne cessent, par les chants, par la prière, par des vœux, de s'unir pour l'invoquer et la supplier comme Mère de Dieu et notre Mère : *Monstra te esse matrem.* Que sa maternelle clémence conserve à l'abri de tout péril sa famille universelle, qu'Elle la conduise à une véritable prospérité et surtout qu'Elle la fonde dans la sainte unité. Qu'Elle regarde avec bienveillance les catholiques de toute nation et que, les unissant par les liens de la charité, Elle les rende plus actifs et plus constants pour soutenir l'honneur de la religion, d'où découlent en même temps pour l'État tous les biens les plus précieux.

Qu'avec une très grande bienveillance, Elle regarde aussi les dissidents, ces nations grandes et illustres, ces âmes élevées qui se souviennent du devoir chrétien; qu'Elle suscite en eux

les plus salutaires désirs et qu'après les avoir fait naître, Elle les soutienne et en favorise l'accomplissement.

Pour les dissidents d'Orient, qu'Elle les fasse bénéficier de la dévotion si grande qu'ils ont envers Elle et des hauts faits de leurs ancêtres accomplis en si grand nombre pour sa gloire. Pour les dissidents d'Occident, qu'Elle les fasse bénéficier du souvenir du bienfaisant patronage par lequel, pendant tant de siècles, Elle a éprouvé et récompensé la grande piété envers Elle de toutes les classes de la société.

Qu'elle intercède pour les uns et pour les autres, partout où ils sont, la voix unanime et suppliante des nations catholiques, et que Notre voix leur vienne en aide criant jusqu'au dernier souffle : *Monstra te esse matrem.*

En attendant, comme présage des dons célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons tendrement la Bénédiction Apostolique à chacun de vous, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le V Septembre de l'année MDCCCVC, la dix-huitième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Quimper, impr. DE KERANGAL.

Nº 14 bis.

KEMENNADUREZ

ANN

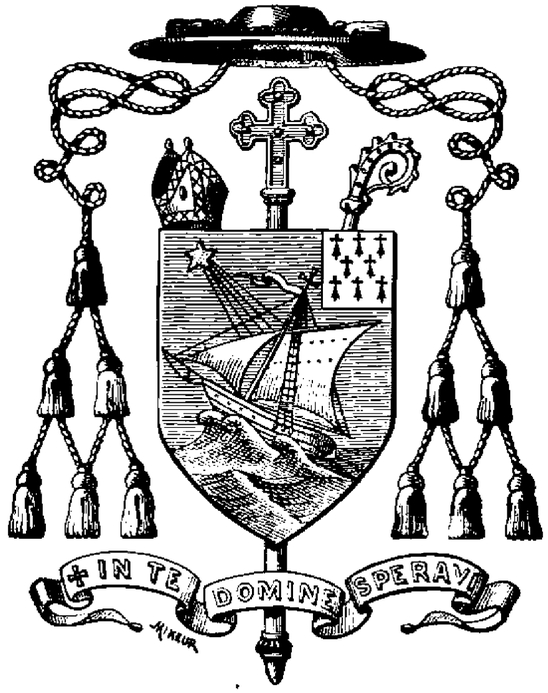
AOUTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN

EUZ HE ESKOPTI

LIZER-MEUR HON TAD SANTEL AR PAB

DIVARBENN AR ROZERA



KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER ANN ESKOPTI
1895

N° 14 bis

KEMENNADUREZ

ANN AOUTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN

EUZ HE ESKOPTI

LIZER-MEUR HON TAD SANTEL AR PAB

DIVARBENN AR ROZERA

HERRI-VIKTOR-FELIKS VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn Hor Zalver Jezuz-Krist.

HOR BREUDEUR KER,

Ar sturier dispar a c'houarn bagik sant Per, zo bepred var evez evit miret kement mad a oue fiziet ennhan. Ouspenn hencha ha kelenn guir vugale ann Iliz, ann denved sentuz-ze a zalc'h tost d'ar mesaer, he lagad a glask ann eneou keiz zo distaget diouz guinien Hor Zalver. Enn eul lizer-meur, skrivet

d'ar 5 a Vengolo e lavar d'eomp, ec'hiz er bloaveziou tremenet, heulia, epad miz Here, pedennou ar Rozera. Goude beza diskuezet peger braz ezomm e deuz ann Iliz da bedi, e verk ar fizianz a dleomp da gaout e Itroun-Varia ar Rozera. Bep bloaz eleal, ar Vamm drugarezuz-ze, a ro d'eomp eunn testeni bennag euz he madelez. Oc'h ober eur zell ankeniet ouz ar vrezel e devezo ann Iliz da c'houzanv, ann Tad Santel a ziskuill d'eomp ar frouez euz devosion ar Rozera · « Guelet a reomp, emezhan, e deuz Rouanez ann Env roet d'eomp ar pez a c'houlennemp dre ar bedenn-ze, hag esper on euz e teui ive da skanvaat ann nec'h hag ann enkrezou a zo varnez poeza varnomp. »

Epad mac'h evesa da viret ha da greski ar feiz etouez ar guir gristenien, ann Tad Santel a fell d'ezhan ive diarbenn ann Heritiket ha Schismatiket. Fiziout a ra var bedennou ar Rozera evit al labour-ze, abalamour ma c'hoar eo dre ar Ver-c'hez, hervez lavar ar Zent hag ann doktoret, e teu d'eomp madou ha grasou Doue. Rak, ar feiz, emezhan, o veza kaera tenzor ann Env, Mari e devezo eur c'hoant braz d'he skigna dre ar bed holl. Dirazhi eo d'eomp eta daoulina, o c'houlenn ganthan ma tizroi euz ar Zao-Heol hag ar C'huz-Heol, kement zo tec'het divar hent ar virionez.

Kaera mennoz eo hennez, H. B. K., ha pebez meuleudi a vezo roet da Leon XIII, enn amzeriou da zont, evit beza labouret ken aketuz da ziarbenn ar boblou faziet ! Eunn dudi e ve sellet ouz ann douar ma tiguesfe ar pez a fell d'hon Tad Santel.

Leon XIII ne c'helle ket bale ehunoc'h var roudou Pii IX eged o klask unani ann holl, galounou ha sperejou, evit lakaat da ren e peb leac'h ar garantez-ze, a c'houlenne Jezuz evidomp pa lavare, var he dremenvan : « *Va Zad Santel, miret enn hoc'h hano, ar re oc'h euz roet d'inn ;* evit ma vezint unanet evel c'hui ha me ; *Pater Sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi ; ut sint unum, sicut et nos* (Joan. xvii, 11.)

C'hui a vezo eta aketuz H. B. K., epad miz ar Rozera, da erbedi ouz Mamm Doue, mennoz karantezuz hon Tad Santel.

Bep bloaz, hor c'haloun a vez laoueneat, pa velomp ho peleien ken aketuz, ha c'hui ken sentuz da greski ho tevosion d'ar Verc'hez. Guech e teuit gant eur feiz hag eur garantez vrasoc'h da zarempred ha da gaeraat Ilizou brudet a bell-zo ; guech, daoust ma'z eo hirr ha skuizuz ann hent ez it d'al leac'hiou a c'hoarvez ennho brema burzudou dibab. Eat oc'h a vandennou, H. B. K., ha n'euz ket pell c'hoaz, ann dud deuet euz pevar c'horn ar vro da Iliz Itroun-Varia Lourd, a jomme sebezet pa velent ho feiz nerzuz, pa glevent ho pedennou ha kantikou.

Brasoc'h levenez a roit d'eomp c'hoaz koulzgoude o tiredet ec'hiz ma rit, a hed miz Here, da bedennou ar Rozera. Epad ma kuez ann deliou, ma tizec'h ar geot hag ar bokedou, hoc'h Ilizou a zo guisket kaer, ha c'hui, o klevet mouez drant ar c'hleier, a zired eharz Aoter ar Verc'hez. Pebez kemm etrezoc'h c'hui hag ar grouadurien all ! Ar re-ze a zo ec'hiz o vervel, eskoaz ho kalounou leun a fizianz a zav varzu ann env el leac'h ne'z euz na maro na kaou ebet. Evit ober d'ehoc'h

karet muioc'h mui ar Rozera, e kemennomp d'ho peleien lenn d'ehoc'h er gador lizer hon Tad Santel a zo ennhan kenteliou ken talvouduz.

A hent all, evit senti ouz ann hini zo Tad d'eomp holl, e kemennomp a nevez ar pez a gemennemp er bloaveziou tremenet, oc'h alia pep hini ac'hanoc'h d'ober guella ma c'hello evit kaout grasou puilloc'h dre zaouarn Rouanez ar Rozera.

RAK-ZE,

Goude beza pedet Doue, evit heulia mennoziou ann Tad Santel, e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h.

Artikl I

Digoret d'ar zadorn dre zoun ar c'hleier, Gouel ar Rozera a vezo great gant solanite, d'ar zul c'huec'h a viz Here.

Artikl II

Bemdez a hed ar miz, enn holl ilizou ha chapeliou euz hon Eskopti, e vezo lavaret, da vintin epad ann offerenn, pe da noz, ar chapeled, litaniou ar Verc'hez, hag ar bedenn da zant Joseph.

Artikl III

Gallet e vezo epad ar chapeled, eksposi ar Zakramant, ha goude-ze rei ar venediksion.

Artikl IV

Ar gristenien ne c'helfent ket dont d'ann iliz, a rafe mad ho lavaret er gear, ho-unan pe gant tud ho zi.

Artikl V

Alia a reomp ar relijiuzed hag al leanezed d'ober muioc'h mui a gommunionou hag a bedennou evit hon Tad Santel ar Pab.

Artikl VI

Setu ama ann induljansou a c'hounezer oc'h ober miz ar Rozera : 1° Induljans a zeiz vloaz ha seiz guech daou ugent devez bep tro evit ann neb a ielo da bedennou ar Rozera : 2° Induljans plenier, hervez ar c'honditionou ordinal, d'ann neb a ielo d'ar pedennou deg guech da nebeuta. Memez induljansou d'ann neb ne c'hello ket mont d'ann **Iliz** hag en devezo great ar pedennou-ze er gear ; 3° Induljans plenier da c'houel ar Rozera pe eunn deiz bennag euz ann eisved, evit kement hini, o veza koveseat he bec'hejou, a zeui da gommunia, hag a bedo Doue, ar Verc'hez ha sant Joseph, hervez goulenn hon Tad Santel.

Hag a vezo al lizer-ma hag hini ann Tad Santel ar Pab lennet enn holl ilizou ha chapeliou euz hon eskopti, d'ar zul varlerc'h ma tigouezint er parreziou.

E Kemper, d'ar bevarzeg a Vengolo 1895.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskob :

QUEINNEC,

Sekretour ann Eskopti.

LIZER-MEUR

HON TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

D'ANN ARC'HESKIBIEN HAG ESKIBIEN

EUZ AR BED KATOLIK

Salud ha bennoz d'ehoc'h, Breudeur henoruz.

Deread eo meuli bepred muioc'h mui, ha pedi gant brasoc'h fizianz ar Verc'hez, Mamm Doue, difennourez gallouduz ha trugarezuz d'ar gristenien, rak kreski a ra bemdez ann tenzor a vadou skuillet ganthi var bep unan.

A drugare Doue, ar gristenien n'int ket lezireg da ziskuez ho anaoudegez vad; ha pegen diez bennag en em gavont enn amzer-ma, biskoaz n'o deuz merket brasoc'h karantez na mui a zevosion d'ar Verc'hez benniget. Eunn testeni sklear a gementze eo ar breuriezou lakeat dindan he skoazell; ann ilizou kaer savet d'ezhi. Ar gristenien o tiredet gant feiz d'al leac'hiou m'eo henoret Mamm Jezuz; ann dud desket oc'h en em glevet evit rei muioc'h sked d'he hano, a ro d'eomp ive fizianz vraz enn amzer da zont.

Netra koulzgoude ne ra d'eomp kement a levenez evel guelet pedennou ar Rozera muioc'h mui karet hag heuliet e peb leac'h. Evel m'on euz lakeat hor poan da skigna ann devosion-ze, ni a zonj e plijo gant rouanez ann env skanvaat ar c'hlac'har hag ann enkrez a gouezo varnomp enn deiziou-ma.

Fiziout a reomp dreist-holl var galloud ar Rozera evit astenn rouantelez Doue er bed-ma. C'hoant braz hon euz, her gouzout a rit da unani gant ann Iliz kàtolik ar gristenien zo pelleat diouthi.

Mes, evit al labour-ze, netra ne dalvezo keit hag ar bedenn, evel m'hen diskleriemp da c'houeliou Pantekost, oc'h alia ar gristenien da zevel ho mouez hag ho c'haloun varzu ar Spered-Santel. Pedi zo bet great neuze; ha dija, hor mennoz a gav digemer vad, evit eur guel. Mes, ann Aviel a lavar eo ret kenderc'hel da bedi. Netra ne oufe eta ober d'eomp brasoc'h plijadur, eget guelet, epad miz Here, ar gristenien o kinnig d'ar Verc'hez pedennou ar Rozera; rak leac'h on euz da fiziout ennhi o lakaat hor mennoziou etre he daouarn gallouduz.

Pa lezaz he vamm gant sant Iann, o lavaret dez'hi divar he groaz : *Setu aze ho Mab,* Jezuz a roaz d'eomp ni eunn testeni kaer a garantez ; rak, hervez kredenn ann Iliz, sant Iann a zalc'he eno plas ann holl gristenien ; ar pez a laka ar c'homsouma var muzellou sant Anselm : « *O Guerc'hez, petra c'helfe beza talvoudusoc'h d'ar re o deuz evit Tad ha Breur Jezuz-Krist, eged ho kaout c'hui evel mamm ?* »

Mari a zo bet, e guirionez eur vamm aketuz ha kalouneg, azaleg ar gambr-lid el leac'h m'edo gant ann ebestel. Skoazellet e deuz ar gristenien genta dre ar zantelez euz he buez, he fedennou, he c'huzuliou leun a furnez hag a zouzder; bet eo mamm ann Iliz, ha rouanez ann ebestel, e deuz sklerijennet dre ar c'henteliou dudiuz miret ganthi enn he c'haloun.

Eaz eo gouzout e reaz c'hoaz brasoc'h vad azaleg ann deiz ma oue savet da hueldet ann env e kichenn he Mab ; rak, ac'hano, hervez bolontez Doue, e laka evez euz ann Iliz ; ha goude m'e deuz sikouret hor prena, dreizhi ive e tiskenn varnomp, hed ann holl amzer, ar grasou a zired euz kroaz Hor Zalver. Ann dra-ze eo d'ann eneou kristen beza ken troet ouz ar Verc'hez ha lakaat ennhi ho fizianz evit peb tra, enn ho enkrezou koulz hag el levenez. Kement-ze ive a ra dez'hi beza meulet e peb bro, e peb iez ha peb amzer, beza galvet *hor Mamm, hon Alvokadez, Madoberourez ar bed, karget da skuill varnomp grasou Doue.*

Ha pa'z eo ret lakaat ar feiz er penn kenta euz ann holl vadou a ro d'eomp guir var baradoz Doue, piou a c'houfe diazeza ha krenvaat ennomp ar vertuz-ze mui eged ann hini a zo Mamm Hor Zalver, hag a zo bet diskleriet euruz abalamour d'he feiz

burzuduz ? *Den ebet, o Guerc'hez Santel, ne anavezo mad ann Aotrou Doue nemed dreizoc'h ; nemed dreizoc'h den ne vezo salvet, o Mamm Doue ; nemed dreizoc'h, den ebet ne gavo trugarez.*

Ne zonj ket d'inn mont re hirr pa lavaran eo dre he c'huzul hag he skoazell ec'h en em skignaz ker buhan kenteliou ann Aviel e pevar c'horn ar bed, o lakaat e peb leac'h ann urz vad hag ar peoc'h. Ar pez a re d'ar zant Sirill a Aleksandrii, komz evelhenn ouz ar Verc'hez. Dreizoc'h o deuz ann ebestel desket d'ann dud hent ar zilvidigez ; dreizoc'h eo deuet ar groaz santel da veza meulet ha karet dre ar bed holl ; c'hui oc'h euz great d'ann diaoulou tec'het, ha galvet adarre ann den d'ar baradoz ; ar re a ioa dallet gant ar gevier, a zeu dreizoc'h da anaout ar virionez ; neb zo badezet zo dleour d'ehoc'h euz ar c'hras-ze.

Hervez lavar ar memez doktor goude beza lakeat ar feiz da ren e peb bro, ar Verc'hez na baouez d'he miret ha d'ober dezhi dougen frouez. Anaout a rit, a dra zur, meur a desteni burzuduz a gement-ze. El leac'hiou ha d'ar mareou ma veze ar feiz laoskeat eo e deuz dreist holl ar Verc'hez diskuezet he galloud hag he madelez, o tigas sent ha guir ebestel da enebi ouz ann dud fall ha da grenvaat doujanz Doue e kaloun ar gristenien.

Lakeat ganthan he fizianz er Rozera sant Dominik a reaz he unan mui a labour eged n'o divije great kalz re all. Ann holl ive a gred edo ar Verc'hez gant tadou ha doktoret ann Iliz pa boanient kement da zifenn ha da embann ar virionez.

Hi eo, eleal, *skabel ar furnez,* hag Hi, hen anzav a reont, e deuz desket d'ezho skriva ha prezeg evit diskar ar gevier. Erfin ar Pabet ho unan, difennourien ar feiz, o deuz a viskoaz en em erbedet ouz ar Verc'hez, ha bepred o deuz bet skoazel diganthi pa veze hano da zifen ann Iliz er brezeiiou pe da embann eul lezenn bennag. Rak-ze ho c'hlevit ouz he meuli dre ar c'homsou souezuz-ma : « Salud d'ehoc'h, o teod helavar ann Ebestel, meandiazez ar feiz, difennourez d'ann Iliz ne vezo birviken trec'het ; dreizoc'h eo bet lakeat hon hano e mesk bugale ann Iliz santel katolik, apostolik ; salud d'ehoc'h eienen bur a ra d'ar virionez beza treac'h d'ar gevier. En em laouenait rak c'hui hoc'h unan

oc'h euz disc'hriziennet peb fals kreden euz ann douar abez. »

P'e deuz ar Verc'hez great kement all evit ar feiz, ec'h anavezomp skleroc'h ar garg roet d'ezhi gant Doue, hag e tleomp fiziout ennhi evit kaout ar pez a c'houlennomp holl enn deiz hirio.

Ret eo fiziout ar Verc'hez ; ret eo he fedi. Penaoz ne defe-hi ket a c'halloud da grenvaat ann Iliz katholik oc'h ober d'ann holl gristenien digemeret ar memez kredennou, hag en em gavet a greiz kaloun ? Petra ne rafe Hi ket evit lakaat ann holl boblou prenet gant Jezuz da gerzet e skeud ar guir sklerijen varzu ar baradoz, o veza holl unanet hervez ioul he mab ? Gant pebez madelez eveziant ne labouro-hi ket, pe evit skanvaat nec'h ann Iliz pried Hor Zalver, pe evit unani ar gristenien, kaera tra a oufe ar vamm-ze da ober ?

Kredenn ha fizianz ann eneou santel eo e teuio ar Verc'hez gant he dourn dous ha nerzuz, da zastum a bep leac'h holl vignouned Jezuz, ha d'ober anezho evel breudeur, a zento holl ouz ar Pab a zalc'h plas Hor Zalver ; hag esper on euz e c'hoarvezo heb dale ann darvoud euruz-ze.

Anezhan he unan, hor spered a zistro var ann amzeriou koz, evit guelet gant levenez peger brao unanet oa neuze ar gristenien, dreist holl e mare sened braz Ephez. Rak, ann Eskibien o veza lakeat e renk guirioneziou ar feiz *eo ar Verc'hez mamm da Zoue,* ar c'helou-ze a oue digemeret gant eul laouenedigez ar vrasa dre bevar c'horn ann douar. Kement-ze holl a gresk ar fizianz on euz da veza selaouet gant ar Verc'hez gallouduz, hag a rai d'ehoc'h he fedi gant brasoc'h aket. Evesait, peger kaer, pegen talvoudeg e vezo d'ehoc'h, ha pegen douz da galoun Mari. Evel-se e tiskuezot ec'h anavezit talvoudegez tenzor ar guir feiz hag e fell d'ehoc'h her miret. Ne oufec'h rei d'ho preudeur guelloc'h testeni a garantez eged ho zikour da askavout ar pinvidika euz ann holl vadou. Ar guir garantez kristen-ze a zo bet, e bep amzer, krenveat gant Mamm Doue, ker gouizieg da unani ann dud ha da genderc'hel ar peoc'h.

Sant Jermen a Gonstantinopl a rea d'ezhi ar bedenn-ma : « Bezet sonj euz ar gristenien zo servicherien d'ehoc'h, roit harp

da bedennou ann holl ; dalc'hit stard ar feiz, unanit ann Ilizou ken etrezho. » Darn all he fed enn doare-ma : « O Guerc'hez dinam, a c'hell heb tostaat ouz ho Mab, pedit Hen, Guerc'hez santel, ma roi ar peoc'h d'ann douar, hag ar memez mennoz d'ann Ilizou, ha neuze holl ni ho meulo. »

Eunn dra a rai d'ar Verc'hez selaou buhanoc'h hor mouez : Ar boblou-ze a erbedomp outhi, dreist holl, re ar Zao-Heol o deuz guechall labouret evit ma vije henoret muioc'h mui hag e peb leac'h. Er broiou-ze eleiz ar sperejou brudet a reaz he meuleudi, impalaerezed karet gant Doue, a heuliaz skuer ar Verc'hez Vari, hag a zavaz d'ezhi ilizou ne vent ket dianzavet gant ar rouaned.

C'hoant on euz da lavaret c'hoaz eur goms ; meur a imaj da Vamm Doue, ann holl her goar, zo bet digaset euz tu Sao-Heol d'ar C'huz-Heol, ha dreist holl d'ann Itali ha da Rom ; hon tadou ho digemeraz gant ar brasa henor, ha ni a gendalc'h da gaout devosion evitho. Hor spered a gav aze digarez da fiziout var madelez eur vamm ker karantezuz. Rak ann imachou-ze a lavar e oue guechall unanet ann holl gristenien, hag o sellet outho e tleomp sonjal er vreudeur a garfe ann Iliz katolik starda anevez var boull he c'haloun.

Ar Verc'hez a zo eta evel galvet gant Doue da unani ar gristenien, ha ma selaou pedennou all, ni zonj koulzgoude eo ar Rozera a blij muia d'ezhi.

Er Rozera, evel m'on euz hen lavaret dija, e kav ar c'hristenn peadra da vaga he feiz ha d'en em zioual diouz peb fazi ; sklear eo ive e teui dre ar bedenn ac'hennou, koulz hag oc'h evesaat ouz misteriou ar Rozera da garet muioc'h ar Verc'hez ; rak enn eur dibuna ar gurunen-ze, e velomp petra zo bet great evit hor zilvidigez, ha penaoz eo deuet mamm Doue da veza ive hor mamm. Oc'h heulia ar Verc'hez hag e Mab er misteriou a joa, a geuz hag a c'hloar, hor c'haloun a deui da domma hag e c'hoantaimp plijout d'eunn henvelep mamm evit kaout perz enn he madoberou. O klevet ganeomp aliez eur bedenn ken devot, ar vella ouz ar mammou a gemero truez ouz ann dud, hag evel-se dre ar Rozera e raimp kalz vad d'hor breudeur faziet ; rak, Mari

ne c'hello beza mamm nemed d'ar re zo unanet dre ar feiz hag ar garantez e Jezuz-Krist. Ret e vezo eta d'ezhi evel dougen a nevez kement zo distag diouz guir Iliz Hor Zalver evit rei d'ezho bucz Doue. Hen ober a rai, a dra zur, ma kasomp varzu ennhi eur bedenn ken douz d'he c'haloun.

O veza anavezet galloud ar Rozera, meur a hini euz ar re zo bet araozomp var gador Sant Per, evel Eugen IV, Inosant XII ha Klemens XI, a boaniaz da skigna ann devosion-ze e kostez ar Zao-Heol. Euz ho ferz, menac'h sant Dominik a brezegaz er broiou-ze, hag ho c'homsou a zougaz frouez kaer meurbed petra bennag ma kavent tud da enebi outho.

Enn deiz hirio devosion ar Rozera a zo c'hoaz karet braz eno ; ha var gement-ze e fiziomp evit ma teui da vad ar pez a reketomp d'ober. Erfin kounta a reomp var ar zonj great, nevezig-zo, da zevel eunn iliz da Itroun Varia ar Rozera e Patras, demdost d'al leac'h ma c'hounzeaz guechall ar gristenien var enebourien Doue. Dija, var a glevomp, kalz ac'hanoc'h o deuz roet ho aluzenn d'ar re zo e penn al labour, hag a lavar rei c'hoaz ken na vezo peurc'hreat. Founta a c'heller eta eunn iliz a zoare, hag aotreet on euz ma vezo, heb dale, lakeat ar mean kenta enn he blas. Ann iliz-ze a vezo da virviken evel eunn testeni euz anaoudegez-vad ar bobl kristen e kenver hon Alvokadez hag hor Mamm euz ann env. Eno e vezo pedet hep paouez, e iez ar vro hag hon hini, evit ma lakai grasou nevez var ar re on euz bet aziagent diganthi.

Ha brema, Breudeur henoruz, e lavarimp d'ehoc'h evel er penn kenta euz hor lizer : ra zeui ann holl, mesaerien ha denved, dreist holl edoug miz Here, d'en em lakaat dindan skoazell ar Verc'hez. Ra vezint aketuz dre ho c'hantikou ha pedennou da c'houlenn diganthi diskuez ez eo hor Mamm : *Monstra te esse matrem*. Ra zeui he c'harantez a vamm da ziouall he holl bugale diouz peb droug, ha da rei d'ezho peb mad, mes, dreist pep tra, ar c'hras da veza unanet. Plijet ganthi, dre eur zell a vadelez ouz ar gristenien gatolik a bep bro, ho lakaat d'en em garet hag ober d'ezho labourat evit mad ar relijion a zo ken talvoudeg ann holl.

Ra vezo ive he lagad karantezuz troet ouz ar gristenien brudet a zalc'h da Zoue petra bennag n'emaint mui a unan ganeomp ; plijet ganthi lakaat ioulou santel enn ho c'haloun, hag eur guir volontez d'ober kement o defe c'hoanteat.

Ra skuillo he bennoz e tu ar Zao-Heol abalamour m'eo c'hoaz karet eno, hag abalamour d'ann oberou kaer great evithi guechall gant tud ar vro-ze. He bennoz ive e tu ar C'huz-Heol a zo bet epad keit amzer pinvidik dre ar grasou puill a skuille var bep unan.

Ia plijet ganthi beza alvokadez ann eil rumm hag egile, ha klevet mouez ar gristenien hag hon hini pa lavarimp beteg hon huanad diveza : *Monstra te esse matrem ;* diskuezit ez oc'h eur vamm vad.

Da c'hortoz ann darvoud euruz-ze, evel eunn errez euz madou ann env, hag eunn testeni euz hor c'harantez, ni a ro a greiz kaloun hor bennoz a Bab da bep hini ac'hanoc'h, d'ar veleien ha d'ar gristenien a c'houarnit.

Skrivet e Rom, d'ar bemp a viz Guengolo 1895, ann trivac'hvet bloaz abaoue m'oump lakeat d'ar gador Sant Per.

LEON XIII, PAB.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, mouller ann Eskopti.

INSTRUCTIONS AUX CONFESSEURS

POUR LE TEMPS DU JUBILÉ

I

Extrait des Lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, en date du 15 Février 1879, contenant les dispositions relatives aux pouvoirs des Confesseurs.

.....Pour les Réguliers de l'un et de l'autre sexe, même vivant sous la règle de la clôture perpétuelle, et pour les autres personnes, tant laïques qu'ecclésiastiques, tant séculières que régulières, qui, retenues en prison ou en esclavage, ou atteintes de quelque infirmité corporelle ou de tout autre empêchement, ne pourraient accomplir en tout ou en partie les œuvres prescrites, Nous accordons également et permettons qu'un confesseur, du nombre de ceux qui sont approuvés par l'Ordinaire du lieu, puisse commuer ces œuvres en d'autres actes de piété, les proroger jusqu'à une époque prochaine, déterminer celles que les pénitents pourront accomplir, et même dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, à tous et à chacun des fidèles du Christ, tant laïques qu'ecclésiastiques, tant Séculiers que Réguliers de tout Ordre, et même d'un Institut à nommer spécialement, Nous accordons la permission et la faculté de se choisir à cet

effet, pour confesseur, un prêtre quelconque, soit Séculier, soit Régulier, du nombre des prêtres approuvés (faculté dont pourront jouir même les Religieuses, les Novices et les autres femmes vivant dans le cloître, pourvu que le confesseur soit approuvé pour les Religieuses). Ce confesseur pourra, pendant le laps de temps indiqué, absoudre : pour cette fois et au for de la conscience seulement, ceux et celles qui viendront se confesser à lui avec l'intention de gagner le présent Jubilé et d'accomplir le reste des œuvres prescrites ; des sentences d'excommunication, de suspense et autres peines ecclésiastiques ; des censures portées et infligées *a jure* ou *ab homine* pour quelque cause que ce soit, même de celles qui sont réservées à l'Ordinaire du lieu, à Nous ou au Siège apostolique, la réserve du cas fût-elle spéciale à qui que ce soit, au Souverain Pontife et au Siège apostolique, et le cas ne fût-il compris d'autre part dans aucune concession, quelque large qu'elle soit ; et les absoudre aussi de toutes fautes et de tous péchés, quelque graves et énormes qu'ils puissent être, même, comme nous l'avons dit, de ceux qui sont réservés aux Ordinaires, à Nous et au Siége apostolique, en leur imposant une pénitence salutaire et les autres satisfactions de droit, et, s'il s'agit d'hérésie, l'abjuration préalable et la rétractation des erreurs, comme le droit le prescrit.

Il pourra aussi commuer en d'autres œuvres pieuses et salutaires tous les vœux, même accompagnés de serment et réservés au Siège apostolique (excepté toutefois ceux de chasteté, de religion, et ceux entraînant une obligation, qui auraient été acceptés par un tiers ou dans lesquels il s'agirait du préjudice d'un tiers ; excepté aussi les vœux pénitentiels, que l'on appelle préservatifs du péché, à moins que la commutation ne soit jugée de nature à préserver du péché tout aussi bien que ce qui fait la matière du vœu), et pour les pénitents dans cette condition, revêtus des saints Ordres, même Réguliers, il aura la faculté de dispenser de l'irrégularité occulte qui les empêche d'exercer les Ordres reçus et de recevoir les Ordres supérieurs, mais seulement de celle qui serait encourue par la violation des censures.

Nous n'entendons pas toutefois, par les Présentes, dispenser de toute autre irrégularité provenant d'acte ou de défaut, qu'elle soit publique, occulte ou connue, ni de toute autre incapacité, de quelque façon qu'elle soit contractée ; nous n'entendons pas non plus accorder le pouvoir d'en dispenser ou d'en relever et de rétablir celui qui y est sujet dans son premier état, même au for de la conscience, ni déroger à la Constitution — et aux dispositions qui y sont contenues — de notre prédécesseur Benoît XIV, d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Sacramentum pœnitentiæ.*

Enfin, les présentes Lettres ne pourront ni ne devront profiter en aucune façon à ceux qui auront été nommément excommuniés, suspends, interdits par Nous et par le Siège apostolique ou par quelque Prélat ou Juge ecclésiastique, ou qui auront été déclarés atteints par d'autres sentences et censures, ou qui auront été dénoncés publiquement, à moins que, dans l'espace de temps marqué, ils n'aient donné satisfaction et ne soient réconciliés, s'il est nécessaire, avec les parties. Que si, dans le terme fixé, ils n'ont pu, au jugement du confesseur, donner satisfaction, ils pourront être absous, au for de la conscience, à l'effet seulement de gagner les indulgences du Jubilé, en leur enjoignant l'obligation de satisfaire aussitôt qu'ils le pourront...

II

Avis pratiques.

I. — Sur le pouvoir de commuer les œuvres du Jubilé. — 1° Pour que la commutation soit *valide*, il faut qu'il y ait impossibilité morale d'accomplir les œuvres prescrites ; il ne suffirait pas d'un empêchement qui rendrait l'œuvre difficile.

2° La confession ne peut jamais être commuée : en effet, le confesseur seul peut commuer les œuvres, et il ne peut le faire que dans la confession.

3° La communion ne peut être commuée pour ceux qui y ont déjà été admis que dans le cas d'*impossibilité absolue.*

4° Le confesseur ne peut commuer les œuvres prescrites en des œuvres déjà obligatoires à un autre titre.

5° Il doit y avoir égalité morale entre l'œuvre subrogée et l'œuvre commuée.

II. — Sur l'approbation requise pour le confesseur. — 1° Le confesseur doit être de ceux qui sont *actuellement* approuvés par l'Ordinaire du lieu ; s'il s'agit de religieuses, il faut qu'il soit approuvé pour les religieuses *en général,* ou pour *tel ou tel couvent en particulier ;* il n'est pas nécessaire, par conséquent, qu'il soit approuvé pour le couvent où réside la religieuse qui le choisit.

2° Les religieux et religieuses n'ont pas besoin, pour user de ce privilège, de la permission des supérieurs.

III. — Sur la durée des pouvoirs extraordinaires. — 1° Le confesseur ne peut user de ses pouvoirs qu'*une seule fois* en faveur du même pénitent, quand même il n'aurait pas

encore accompli toutes les œuvres prescrites pour gagner le Jubilé. (Réponse de la Sacrée Pénitencerie, du 25 Janvier 1875.) — Malgré cette réponse, d'Annibale et Lehm Ruhl pensent que le pénitent qui serait retombé dans des censures ou cas réservés avant d'avoir accompli les œuvres prescrites, pourrait être absous de nouveau en vertu des pouvoirs extraordinaires.

2° Le fidèle qui, après avoir gagné une première fois le Jubilé sans avoir eu besoin d'user des pouvoirs extraordinaires concédés aux confesseurs, veut gagner de nouveau l'indulgence, peut être absous des censures et cas réservés dans lesquels il serait malheureusement tombé après avoir gagné le Jubilé pour la première fois. — Cette opinion, qui est celle de Lehm Ruhl et de la *Nouvelle Revue théologique,* s'appuie sur l'examen attentif du texte de la Constitution *Convocatis* de Benoît XIV et d'une réponse de la Sacrée Pénitencerie, du 1er Juin 1869.

IV. — Sur le pouvoir de commuer les vœux. — On excepte de ce pouvoir :

1° Le vœu de chasteté, mais il faut :

a) Qu'il s'agisse du vœu de chasteté perpétuelle ;

b) Que le vœu soit certain ;

c) Qu'il soit absolu ;

d) Qu'il soit parfait, c'est-à-dire émis avec pleine délibération, entière liberté et embrassant toutes les branches de la chasteté.

2° Le vœu d'entrer en religion ; il faut qu'il soit :

a) Certain ;

b) Absolu ;

c) Parfait ;

d) Qu'il ait pour objet un ordre religieux approuvé comme religion proprement dite, et non une congrégation à vœux simples, ou même un couvent quelconque de religieuses en France (Nice et la Savoie exceptées), les vœux des religieuses en France n'étant pas solennels.

3° Il est plus probable qu'il faut une juste cause pour que le confesseur use licitement de ce pouvoir.

4° La commutation doit se faire dans le temps fixé pour le Jubilé ; — on excepte les deux cas suivants :

a) Le cas où le Jubilé est légitimement prorogé pour le pénitent ;

b) Quand le pénitent a demandé la commutation pendant le Jubilé et que le confesseur, pour une juste cause, a différé de l'accorder ; dans ce cas, il faut que le pénitent ait gagné le Jubilé.

V. — Sur le pouvoir de dispenser de l'irrégularité. — 1° Les confesseurs peuvent dispenser d'une seule irrégularité, l'irrégularité qui résulte de la violation d'une censure ; cette irrégularité doit être occulte, c'est-à-dire connue de très peu de personnes.

2° Elle cesse d'être occulte lorsque le délit est public, quoique le peuple ignore que la peine de l'irrégularité est attachée au délit.

3° La délation de l'irrégularité au for externe, ou le péril qu'elle y soit facilement déférée, *si elle ne peut y être prouvée*, ne lui enlèveraient pas sa qualité d'*occulte* et ne priveraient pas le confesseur du pouvoir d'en dispenser.

VI. — Les cas visés par la Constitution *Sacramentum Pœnitentiæ* de Benoît XIV, et qui restent en dehors des pouvoirs concédés aux confesseurs à l'occasion du Jubilé, sont les suivants :

1° Peccatum calumniatoris falso denuntiantis, sive per se, sive per alium, confessarium tamquam ad turpia sollicitatus fuerit ab eodem.

2° Peccatum turpe complicis.

3° Excommunicatio quam incurrit confessarius qui ausus est absolvere complicem in peccato turpi.

VII. – Restent encore en dehors des pouvoirs concédés : 1° Les personnes nommément frappées de censures ou publiquement dénoncées comme les ayant encourues.

2° Ceux qui sont frappés de censures pour injustices commises envers un tiers ; dans ce cas, avant de les absoudre, le confesseur doit exiger qu'ils aient satisfait, ou qu'ils se soient accordés avec les parties lésées ; s'ils ne peuvent le faire immédiatement, la plupart des auteurs exigent qu'ils s'engagent, sous caution ou sous la foi du serment, à satisfaire le plus tôt possible. — Comme le Bref pontifical n'exige pas cette condition, on peut douter qu'elle soit obligatoire.

(Notes extraites de la *Nouvelle Revue théologique* (année 1879). Elles sont conformes à l'enseignement des meilleurs théologiens et appuyées sur les décisions de la Sacrée Pénitencerie et de la Sacrée Congrégation des Indulgences.)

Quimper, typ. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

N° 16.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

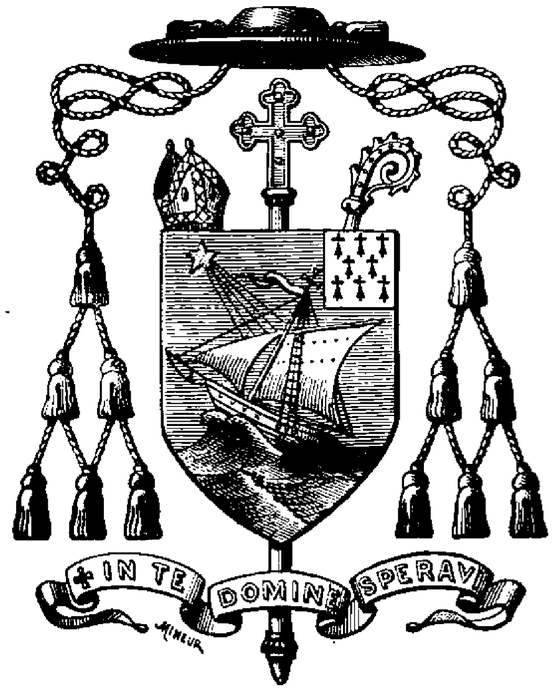
de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME

DE L'AN 1896

SUR LA FOI



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1896

N° 16.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN 1896

SUR LA FOI

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

En parcourant les contrées que la divine Providence a placées sous Notre houlette, Nous avons constaté la conservation de la vieille Foi catholique. Les églises admirablement

ornées, les calvaires nombreux, les foules en prière, les tabernacles entourés d'honneur et visités, Nous ont prouvé que l'esprit du Christianisme régnait encore au milieu de vous. Ce n'est pas que cette Foi, que vous tenez de vos pères, ne rencontre des obstacles et ne reçoive de terribles assauts. Mais pourrait-il en être autrement ! Partout où l'œuvre de Dieu s'opère, elle a ses ennemis, et la rage de Satan s'étend à tous les temps et à tous les lieux. Notre-Seigneur nous en avertit : « Satan est là toujours autour de nous, cherchant à faire des victimes, *Circuit quærens quem devoret.* » Notre devoir, N. T. C. F., comme celui de tous les pasteurs des âmes, est d'entretenir et d'animer ce feu divin que le Christ est venu allumer sur la terre. Le temps propice, le temps par excellence pour opérer cette grande œuvre, n'est-ce pas celui de la Sainte-Quarantaine ? En ce moment, l'Église tout entière s'efforce, par ses prières et ses prédications, de rappeler aux fidèles qu'ils doivent tourner leurs regards vers Dieu pour en recevoir les lumières nécessaires à leur Foi. Elle leur conseille d'élever leur cœur vers Lui pour en obtenir la force qui les conduira à la persévérance chrétienne.

I

L'œuvre de notre salut, N. T. C. F., l'édifice de notre sanctification ne peut s'élever et se maintenir, que s'il repose sur un fondement solide. Or, ce fondement c'est la Foi ; puisque, suivant l'apôtre saint Paul : « C'est par la Foi que nous sommes enfants de Dieu, et que la Foi est le fondement de notre justification. » (GAL. III, 26.)

C'est là ce que Nous voulons vous enseigner pour vous préparer aux fêtes augustes qui suivent le saint temps du Carême.

La Foi ! Quel grand trésor Dieu nous a donné ! Combien sans elle notre vie est pleine d'ombres et de mystères. Voyez comment, suivant l'expression du grand Apôtre, les incrédules errent et flottent sur une mer incertaine. Pour vous, Chrétiens et Croyants, le symbole sur les lèvres, rien ne vous échappe et vous pouvez sonder les altitudes de la vérité. Qui pourrait mesurer du regard la profondeur de l'abîme où tombe celui qui refuse à Dieu la créance qui lui est due ? L'homme est fait pour la vérité ; il a besoin de vérité, comme une plante a besoin d'air, de rosée et de soleil. Où donc pourra-t-il la trouver ? Après avoir parcouru le cercle de toutes les opinions, l'humanité, dans la personne du Proconsul Romain, ne trouve pas d'autre cri à pousser que celui-ci : « *Quid est veritas ?* Qu'est-ce donc que la vérité ? » Notre réponse est toute prête :

La vérité c'est Dieu, suivant cette parole : « *Ego sum via, veritas et vita,* » et l'expression de cette vérité c'est le symbole de notre Foi, qui est la parole de Dieu. C'est sur cette base inébranlable que doit reposer tout ce qui veut être solide. De même qu'un monument ne peut s'élever à une certaine hauteur et supporter la tempête sans être appuyé sur de solides fondations, ainsi l'édifice de la sanctification, s'il n'a pas le fondement divin, ne peut soutenir aucun assaut. C'est bien ce que les ennemis de la Religion ont compris. Leur premier soin a été d'enlever la Foi en Dieu aux générations futures. Ils ont chassé Dieu de partout et ont façonné une morale nouvelle. Voyez comment les hommes ainsi formés ont été facilement entraînés par l'amour de l'or et des honneurs. Le premier qui est venu vers eux, l'or à la main, les a bien vite conquis. Esprits sans foi avec leur morale tout humaine ils ont tout vendu jusqu'à leur honneur. Nous avons ainsi vu tomber, sous l'amour de la fortune et du plaisir, la hauteur d'esprit et de cœur d'autrefois. Les crimes se multiplient, les désordres grandissent, traînant après eux la misère et le suicide. O vous qui vous réjouissez de la diminution de la Foi parmi les peuples, voyez si ce triste état de choses n'est pas la condamnation de vos coupables théories !

Comme Nous voudrions, N. T. C. F., vous faire comprendre tout ce qu'il y a de précieux pour vous dans le don de la Foi ; car la Foi est un don surnaturel, dont Dieu seul est le dispensateur, et ce don est si grand que rien ne peut en égaler la valeur.

II

La Foi, suivant la doctrine de l'apôtre S. Paul, est le fondement des choses que nous devons espérer, et la conviction entière de celles que nous ne voyons pas : « *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* » (Hæbr. xi, 1.) La Foi est l'adhésion entière à la parole de Dieu, qui nous arrive par l'Évangile, la tradition, les conciles, et par la voix infaillible du successeur du Christ. La Foi, nous dit S. Ambroise (In Ps. xl), est la base de toutes les vertus, elle en est le principe vital et le premier moteur. Elle est la condition nécessaire pour acquérir et pour accroître le trésor des mérites dont la vie éternelle est le prix. Nous pouvons perdre tous les dons surnaturels sans perdre la Foi, mais la perte de la Foi entraîne nécessairement la perte de tous les biens spirituels.

Notre-Seigneur, N. T. C. F., a prévu l'affaiblissement de la confiance en Dieu, car il dit un jour à ses disciples : « Lorsque je reviendrai sur la terre, pensez-vous que j'y trouve encore la Foi ? » C'est que la Foi a deux terribles ennemis : l'orgueil de l'esprit, et la corruption du cœur. L'homme s'entoure de sophismes et s'enivre de frivolité, pour étouffer la voix de la vérité.

L'esprit humain fait de grandes choses, mais acquiert-il par là le droit de ne rien voir au-dessus de soi, et de se

perdre dans son orgueil comme l'ange rebelle. L'humilité est la gardienne de la Foi. Si vous voulez la conserver, frappez sans pitié votre orgueil. Ainsi que le dit un homme qui en a fait la malheureuse expérience : « La Foi finit où commence l'orgueil. » Le second ennemi de la Foi n'est pas moins dangereux, car celui qui livre son cœur au mal a besoin de ne pas croire, pour n'avoir pas constamment sous les yeux les vengeances de la Justice divine.

Mais, N. T. C. F., la Foi n'est pas seulement la confiance en la parole de Dieu, elle est encore la racine de toutes les œuvres méritoires. Si cette racine est arrachée, les bonnes œuvres perdent leur valeur et se dessèchent, ainsi que les rameaux d'un arbre qui ne tient plus à la terre. « Comme une plante sans racines, dit saint Jean-Chrysostôme, ne peut produire ni feuilles, ni fruits, de même notre vie, sans la Foi, est condamnée, aux yeux de Dieu, à la stérilité la plus complète et la plus irrémédiable. » C'est la doctrine de saint Paul, qui écrivait aux Hébreux (Ch. xi, v. 6.) : « Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu, *Sine Fide impossibile est placere Deo.* » C'est, en effet, par la Foi que nous appelons Dieu notre Père, c'est par la Foi que nous le connaissons et que nous connaissons sa loi. La science des sages de l'antiquité n'a pas suffi pour arriver à la connaissance de Dieu. En sorte que, pour trouver Dieu, pour lui plaire, il n'y a pas d'autre moyen que de se laisser guider par la Foi. C'est ce qui faisait dire au grand apôtre : « La Foi est l'aliment du juste, *Justus ex Fide vivit.* » (Gal. iii, 11.)

III

Tels sont, N. T. C. F., les avantages de la Foi et sa nécessité absolue. Avec quelle ardeur les enfants de l'Église doivent-ils donc s'attacher à elle ! Nous ne Nous étonnons pas de voir les Apôtres de tous les temps s'écrier : « *Omnia reliquimus et secuti sumus te :* Nous avons tout laissé pour vous suivre. » Nous ne Nous étonnons pas de voir les Confesseurs et les Docteurs proclamer la Foi avec une incomparable ardeur. Nous ne Nous étonnons pas de voir les martyrs affronter, pour la conserver, les plus durs supplices, et aller jusqu'à verser leur sang pour elle.

C'est cette Foi inébranlable que Nous voudrions voir régner dans vos cœurs. C'est elle que Nous voudrions voir aussi profondément enracinée en vous qu'elle l'était en ceux qui vous l'ont transmise comme un précieux héritage.

Souvenez-vous, N. T. C. F., qu'il ne suffit pas, pour être riche, d'avoir une terre fertile, il faut que cette terre donne des fruits en rapport avec sa fertilité. La Foi est, sans doute, comme le dit le Concile de Trente, « le commencement, le fondement de notre salut et de notre justification : *Humanæ salutis initium, fundamentum et radix omnis justificationis.* » Mais le fondement ne constitue pas l'édifice. La Foi, pour être la cause efficace du salut, doit être vive et agissante.

*

« Qu'est-ce, en effet, dit l'apôtre saint Jacques, qu'une Foi, séparée des bonnes œuvres, sinon un corps sans âme, un cadavre sans vie et sans mouvement : *Sicut corpus sine spiritu mortuum est, ita et Fides sine operibus.* » (S. Jac. II, 26.)

Ce serait donc un véritable malheur pour vous, N. T. C. F., si vous vous contentiez d'enfermer votre Foi dans vos cœurs, sans lui donner l'air et le mouvement qui sont nécessaires à sa vie. Elle doit se produire par des prières, par des méditations, par des affections pieuses ; mais elle doit aussi se produire, à l'extérieur, par des actes de charité fraternelle, de confiance, et par le zèle pour l'amour et la gloire Dieu. Chaque homme doit se rappeler qu'il doit participer au salut de ses frères : « *Mandavit unicuique de proximo suo.* » Personne n'a droit d'enfouir le talent qui lui a été donné, tous doivent le faire fructifier pour la gloire de Dieu, de son Église, et son règne sur la terre. Aussi, il est de la destinée de la Foi d'être toujours sur la brèche. Le Christ l'avait prédit, et sa parole ne saurait tromper. Il fut un temps où, après trois siècles de lutte et de sang versé, la victoire de la Foi paraissait assurée. Les Césars recevaient le baptême, leurs armées marchaient précédées par la croix, les temples des faux-dieux devenaient des églises. La foule, devenue chrétienne, pratiquait avec ardeur la Religion du Christ. Il semble qu'à ce moment la Foi pouvait dire : l'avenir est à moi ! Mais tandis qu'elle jouissait d'une victoire qui lui semblait décisive, les sages voyaient se lever des nuages. L'hérésie, le schisme, l'apostasie veillaient dans l'ombre et formaient

leurs noirs bataillons, pour marcher à l'assaut de la Foi triomphante. Depuis ces jours, que de combats il a fallu livrer ! Du sein même de l'Église, des tourbillons se levèrent, et plus d'une fois l'arbre divin fut secoué jusque dans ses racines. Il n'y eut pas trop de toute l'autorité des Conciles, de la science des Jérôme, des Augustin, des Grégoire et des saint Basile, de l'éloquence des Chrysostôme et des Athanase, de la sainteté des Dominique et des François d'Assise, pour soutenir le monument ébranlé. Et, si Dieu n'eut pas été là pour arrêter la ruine, rien n'eût pu l'empêcher, tant les efforts de l'esprit du mal étaient puissants.

Pourquoi faut-il, N. T. C. F., que notre siècle soit un de ceux où la lutte est la plus ardente. Tout a été mis en question, depuis les origines de l'homme, sa vie, ses destinées et sa mort, jusqu'à l'existence elle-même de la Divinité. De belles intelligences, échauffées par des découvertes inespérées, par des succès incomparables, se sont laissé emporter par l'orgueil, jusqu'à vouloir sonder les choses les plus insondables, et substituer leurs connaissances à celles de Dieu, en demandant à la science humaine plus qu'elle ne peut produire. Chauffés à une haute puissance, ces esprits supérieurs n'ont pu supporter la force de leur pensée, et comme les savants du temps de S. Paul, ils ont erré à tout vent de doctrine. On les entend trop souvent affirmer ce qu'ils devront dénier le lendemain. Ils ne respectent ni la Religion, ni ses enseignements séculaires. Ils se font un Dieu à eux, qu'ils mesurent à leur taille. Dans ces conditions, N. T. C. F., il ne suffit plus, pour nous

qui croyons, d'avoir la Foi du cloître, qui prie et qui médite en attendant l'heure de Dieu, dans l'obscurité et le silence. Il **faut** avoir la Foi qui se dresse et combat, la Foi qui lutte et se défend avec vigueur. Personne, aujourd'hui, n'a le droit de s'endormir et de laisser le travail, tous doivent concourir à la préservation de la Foi. Lorsque Satan sent sa faiblesse, nous dit le saint Évangile, il appelle à son aide d'autres esprits mauvais, et tous unissent leurs efforts pour combattre l'œuvre divine. N'est-ce pas l'histoire de notre époque, où tant d'ennemis s'entendent et combinent leurs efforts pour renverser le monument élevé par le Christ !

IV

Mais Nous sommes heureux de le constater, N. T. C. F., ces efforts produisent peu d'effet sur vous. Quelques-uns, **hélas** ! oublient les vieilles traditions religieuses, qui ont fait **pendant** tant de siècles l'honneur de la Bretagne, ils cèdent aux avances de ceux qui cherchent à tromper leur **bonne** foi, mais l'indifférence est rare au milieu de vous. Les cœurs sont encore ardents, et la très grande partie d'entre vous conserve cette vigueur qui ne redoute aucun obstacle, pour marcher à la défense de la Foi catholique.

Prenez donc garde, courageux Chrétiens, que votre Foi ne

devienne languissante et inactive. Outre que ce trésor caché, restant improductif, ne serait d'aucun avantage pour votre salut, vous auriez à redouter sa perte. Dieu, malgré sa miséricorde, n'a-t-il pas enlevé au serviteur inutile le talent qu'il lui avait confié ? Ne le voyez-vous pas ! Partout où l'indifférence a laissé la Foi s'obscurcir, sous les enseignements des sophistes, la conscience humaine est tombée dans une sorte de paralysie morale, qui la rend indifférente au bien comme au mal. Lorsqu'un semblable état de choses se généralise chez un peuple, les pensées généreuses disparaissent, il n'y a plus d'ardeur que pour l'intrigue et le plaisir. L'honnêteté et la vertu de nos pères étaient basées sur la Foi en Dieu. C'est de ce foyer ardent que sortaient les grandes œuvres et les grands sentiments qui ont fait la gloire des siècles écoulés. La main du criminel s'arrêtait à la pensée de Dieu. On voyait l'œil de Dieu **jusqu**'au milieu de l'obscurité de la nuit, et ce regard du Juge était le salut pour beaucoup d'âmes placées sur la pente du mal.

Mais cet état de choses a semblé vieilli aux yeux des prétendus philosophes, et ils ont voulu leur substituer des théories nouvelles, basées sur la force et la conscience **humaine**. Hélas ! comment ne pas constater, chaque jour plus clairement, que les théories et les lois sont impuissantes à remplacer la Foi. L'esprit humain est trop habile à les contourner. Il régnait autrefois, dans la grande communauté chrétienne, un esprit d'union, qui était comme une émanation de la Foi religieuse ; de là naissaient la soumission des

enfants à leur père et des serviteurs à leur maître, le respect des lois et des engagements, l'amour de tout ce qui était grand et noble. Qu'est devenu tout cela ? En vain la sagesse humaine cherche à maintenir ces sentiments par des liens nouveaux. Il n'en reste plus rien, et l'on se demande si la tempête que porte en ses flancs l'éducation nouvelle n'entraînera pas le peuple qui l'a follement établie. Les générations futures n'auront-elles pas le droit de demander aux générations actuelles ce qu'elles ont fait des traditions d'honneur qu'elles avaient reçues pour les leur transmettre ?

Les âmes qui ont la Foi suivent une toute autre route et arrivent à un tout autre résultat. Elles ont le culte d'une confiance vive et pure en Celui qui est la puissance et maîtrise les événements et les peuples. Elles ont des dévotions consolatrices, des anniversaires mystérieux, des usages éloquents, qui sont la force pour le présent et le soleil levant pour l'avenir. Il n'y a pas pour elles de peines sans consolations, de douleurs sans espérances, de chutes sans relèvement, de fautes sans pardon.

L'homme de Foi s'attache à sa famille, à ses champs ; il a ses joies ineffables dans les solennités auxquelles il participe, fêtes du Christianisme, fêtes attendrissantes et sublimes, qui, après deux mille ans, ont toujours conservé leurs charmes : Noël, tout plein de l'harmonie de ses cantiques, tout illuminé des lumières de minuit ; l'Épiphanie, avec ses diadèmes et sa brillante étoile ; Pâques, avec ses *Alleluia* joyeux ; la Pentecôte, avec ses voix du ciel. Si la Foi s'en va, toutes

ces choses, qui relèvent si bien le cœur, et sont pour la vie une source de si vives émotions, s'en iront avec elles. Que d'âmes tourmentées, que de vies pleines d'anxiété, sentent déjà cet indéfinissable malaise que laisse le vide de la Foi.

V

Pour éviter ce terrible malheur, et pour développer le précieux trésor de la Foi dans vos cœurs, Nous ne saurions trop vous exhorter, N. T. C. F., à vous instruire des vérités et des obligations qu'elle vous impose. Ne regrettez pas comme un temps inutile celui que vous consacrerez à une étude si nécessaire. Il ne suffit pas de réciter chaque jour son *Credo*, il faut aussi en scruter les enseignements. Pères et mères de famille, donnez à vos enfants les moyens de connaître et de pratiquer leur religion, formez-les à la vie chrétienne, par vos leçons et vos exemples, vous rappelant ces paroles de l'Évangile : « Celui qui croira sera sauvé : *Qui crediderit salvus erit.* » (S. Marc, xvi, 16.)

Ce que Nous venons de vous dire Nous semble suffire pour vous faire éprouver le besoin de vous attacher inviolablement à la Foi de vos pères. Or, le moyen d'arriver à cet heureux résultat, c'est d'abord, après la grâce de Dieu, sans laquelle on ne peut rien dans l'ordre du salut, la prière. La

grâce de Dieu ne vous manquera pas, car il veut avant tout vous sauver, et partout où il y a de la bonne volonté, cette grâce arrive abondante et décisive. Au jour de votre baptême, Dieu a ouvert votre esprit à la Foi, et il ne cessera d'en faire couler la source jusqu'à votre dernière heure. Mais, de votre côté, priez pour que Celui qui vous appelle au bienfait de sa révélation, ne permette pas que cette lumière ne s'éteigne dans votre esprit. La prière est le moyen le plus efficace pour obtenir de Dieu la persévérance dans la Foi.

A la pratique constante de la prière, joignez la fréquentation des sacrements et surtout du saint et adorable sacrement de l'Eucharistie. Son divin Fondateur l'a appelé le mystère de la Foi : *Mysterium Fidei*. C'est, en effet, dans ce sacrement ineffable que sont enfermés les mystères de l'amour de Dieu pour les hommes. C'est dans l'Eucharistie que le Dieu caché aux orgueilleux se révèle aux humbles. Si Moïse fut revêtu dans son visage de la splendeur divine, pour avoir eu un rapport tout extérieur avec Dieu, de quelles clartés ne sont pas envahis et pénétrés ceux qui reçoivent Dieu lui-même en leur cœur. Partout où Dieu demeure, il éclaire. Ainsi le buisson ardent jetait la lumière, ainsi le Sinaï était couvert de feu. Ainsi seront éclairés l'esprit et le cœur dans lesquels Dieu descendra par l'Eucharistie.

Et maintenant, N. T. C. F., Nous arrêtons là les instructions que Nous voulions vous donner au commencement de cette Sainte Quarantaine. Victorieux, par la Foi, du monde et de ses convoitises, vous le serez également de l'enfer et des

passions, qui se disputent à outrance l'empire de votre cœur. Entendez l'avertissement du valeureux athlète de l'Évangile, l'apôtre S. Paul : « Fortifiez-vous dans le Seigneur, revêtez son armure, pour vous préserver des appâts du Démon... Que la vérité soit la ceinture de vos reins, et la justice votre cuirasse. Servez-vous du bouclier de la Foi pour émousser les traits de l'esprit de malice. » Consultez votre Foi, elle vous remettra en mémoire la rapidité du temps, la fragilité de la vie, la vanité de l'orgueil, la fausseté des passions, et l'inanité de la gloire. Vous ne donnerez alors aux événements, quels qu'ils soient, qu'une attention subordonnée aux intérêts de votre éternité.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Après avoir pris l'avis de nos vénérables frères, les Chanoines et Chapitre de notre église cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire Pénitence pendant le saint temps du Carême, et d'observer les lois de l'Église au sujet du jeûne et de l'abstinence.

ART. II

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 11 Janvier 1894, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine sainte inclusive-

ment, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. III

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. IV

MM. les Chanoines, Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. V

En vertu d'un Indult, en date du 11 Janvier 1894, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. VI

En vertu d'un Indult du 11 Janvier 1894, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

ART. VII

Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cette aumône pourra être remise à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers, ou Confesseurs, ou déposée dans un tronc, et sera envoyée au Secrétariat de l'Évêché.

ART. VIII

Si MM. les Curés et Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal le dimanche de la Passion et le fermer le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. IX

Une quête sera faite pour les Lieux-Saints, le Vendredi-Saint.

Et sera Notre présente lettre pastorale lue le dimanche avant le Carême, au prône de la grand'messe, dans toutes les églises du diocèse.

Donné à Quimper, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 2 Février, jour de la fête de la Purification de la Sainte-Vierge.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

Tableau de la Visite Pastorale et des Confirmations

POUR 1896

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi.....	13	Saint-Évarzec.....	Beuzec-Conq.
	Mardi.....	14	Trégunc.....	Lanriec.
	Mercredi..	15	Concarneau.....	La Forêt-Fouesnant.
	Jeudi.....	16	Fouesnant.....	Pleuven. Clohars.
	Vendredi..	17	Plogastel-St-Germain. Gourlizon..	Peumerit.
	Samedi....	18	Pouldreuzic. Lababan.....	Plovan. Tréogat.
	Dimanche .	19	Plonéour-Lanvern. Tréguennec...	Saint-Jean-Trolimon.
	Lundi.....	20	Penmarc'h.....	Treffiagat.
	Mardi.....	21	Plomeur.....	Plobannalec.
	Mercredi..	22	Loctudy.....	Ile-Tudy.
	Jeudi.....	23	Combrit.....	Plomelin. Pluguffan.
	Vendredi..	24	Plogonnec.....	Guengat.
	Samedi....	25	Ploaré. Le Juch.....	Pouldavid.
	Dimanche .	26	Beuzec.....	Poullan.
	Lundi.....	27	Plozévet.....	Mahalon. Meilars.
	Mardi.....	28	Esquibien. Primelin.....	Plogoff.
	Mercredi..	29	Cléden-Cap-Sizun.....	Goulien.
	Jeudi.....	30	Audierne.....	Plouhinec.
MAI	Vendredi..	1	Pouldergat.....	Landudec. Guilers.
	Samedi....	2	Plonéis.....	
	Lundi.....	4	Langolen.....	Landudal.
	Mardi.....	5	Briec.....	Landrévarzec.
	Jeudi.....	7	Bénodet.....	Gouesnac'h.
	Dimanche .	10	Saint-Yvi.....	Rosporden. Tourc'h.
	Jeudi.....	14	Pont-l'Abbé. Augustines. Tréméoc.	
	Dimanche .	17	Lambézellec.....	
	Lundi.....	18	Saint-Martin de Brest.....	Communautés. Marine.
	Mardi.....	19	Saint-Sauveur de Brest.....	
	Mercredi..	20	Notre-Dame du Mont-Carmel.....	
	Jeudi.....	21	Saint-Louis.....	Lycée.

Arrêté à Quimper, le 2 Février 1896.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Quimper, typ. de Kerangal.

N° 16 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

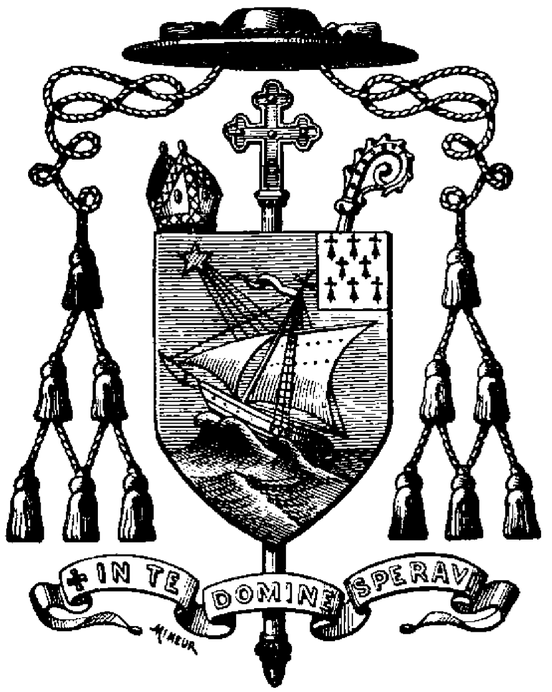
Ann Aotrou'nn Eskob a Gemper hag a Leon

EVIT

AMZER ZANTEL AR C'HORAIZ

EUZ AR BLOAZ 1896

VÂR AR FEIZ



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER ANN ESKOPTI

1896

N° 16 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG HA LEON

EVIT

AMZER ZANTEL AR C'HORAIZ EUZ AR BLOAZ 1896

VAR AR FEIZ

HERRI-VICTOR-FELIKS VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn hor Zalver Jezuz-Krist.

HOR BREUDEUR KER,

O tremen dre ar parreziou roet d'eomp da c'houarn gant Doue, On euz anavezet e chom c'hoaz beo ennho ar Feiz Katolik. Ia, ann niver euz ar c'hroaziou, ann ilizou guisket kaer ha tud aleiz o pedi ennho, dirag ar zakramant, a ziskuez

d'eomp ez oc'h bepred kristenien kalounek. Koulzgoude ar Feiz-ze oc'h euz bet digant ho tadou a gav kalz enebourien a ra d'ezhi eur brezell didruez ; ha penaoz ne rafent ket ? E kement leac'h ma labourer evit Doue, ann drouk-spered ne baouez da enebi gant kounnar. Hor Zalver hen diskuill d'eomp : « Satan, emez'han, a zo dalc'hmad enn dro d'ehoc'h, o klask « ho tizout. » Hon dever hag hini ar re o deuz karg euz ann eneou, eo maga ha kreski ennoc'h ar sklerijen digaset gant Jezuz var ann douar ; hag evit ober al labour zantel-ze, amzer ebet ne zere mui eged ar C'horaiz. Rak, neuze ann Iliz enn he fedennou ha prezegennou a lavar d'ar gristenien trei ho daoulagad hag ho spered varzu Doue, o c'houlen diganthan kreski ar Feiz ennho ha rei d'ez'ho kaloun gre da genderc'hel enn hent mad.

I

Ne c'hellomp, H. B. K., nag en em zantelaat, nag ober hor zilvidigez, anez diazeza mad al labour-ze ; hag, hervez sant Paol, ar mean kenta eo ar Feiz « rak, dre ar Feiz hebken e teuomp da veza mignouned ha bugale da Zoue. » (Gal. III. 26.) Setu ar gentel a c'hoantaomp rei d'ehoc'h evit ho lakaat e tro da dremen gant santelez ar goueliou kaer a ziguez goude ar C'horaiz.

Ar Feiz ! pinvidika tenzor a roaz d'eomp aze ann Aotrou

Doue ! hebd'han ne'z euz enn dro d'eomp nemed tenvalijen. Guelit penaoz e tro hag e tistro gant peb avel ar re n'o deuz ket a Feiz ; e skoaz c'hui, kristenien, gant ho *Kredo* a anavez sklear ar virionez penn-da-benn. Piou a zo lem aoualc'h he legad da velet pegen izel e kuez neb ne fell ket d'ezhan, evel m'eo dleet, kredi komsou Doue ? Ken eaz e ve d'eur blantennik dioueret sklerijen ann eol ha gliz ann env, evel d'eomp-ni dioueret ar virionez. Hag e pe leac'h he c'havimp ? Goude beza klasket tu-ma tu-hont e kenteliou ann dud, e vezo ret, gant eur paian zo hano anezhan enn Aviel, ober ar goulen-ma : « *Quid est veritas ?* Petra eo ar virionez ? » Ni a anavez ar respount : Ar virionez eo Doue, hervez ar gomz-ma : « *Ego sum via, veritas et vita ;* » hag he gelennadurez a zo diskleriet e symbolen ann Ebestel. Evit beza paduz, pep kreden a c'houlen ar mean-ze evel kenta diazez. Hebd'han ne c'houfemp ket herzel ouz ann enebour mui eged na harpo dirag gual amzer eur voger savet var ar goak. O c'houzout kement-ze, kenta o deuz great enebourien ann Iliz eo diframma ar Feiz digant ar vugale, o rei d'ezho reizou nevez heb hano ebet a Zoue. Ann dud kelennet enn doare-ze, guelet a reomp dija pegen douget int da glask danvez ha kargou huel. Evit eunn nebeut aour int en em verzet n'euz forz da biou. Guechall ne vije ket great a varc'hajou evel-se. Evit brema ann dizurziou o vont bemdez var gresk a gas eleiz tud da baour, ha meur a hini den em zistruja. C'hui holl oc'h euz plijadur pa velit ar Feiz o laoskaat enn hon touez, sellit eta petra a c'hoarvez varlerc'h ho kenteliou milliget !

Ma c'helfemp, H. B. K., diskuez sklear aoualc'h pegen talvouduz eo d'ehoc'h ar Feiz-ze a zeu digant Doue hebken, hag a zo eunn tenzor dreist ann holl binvidigeziou !

II

Hervez lavar ann Abostol sant Paol, ar Feiz eo a zesk d'eomp ann traou on euz da c'hedal, hag a ra d'eomp ho c'hredi petra bennag n'ho guelomp ket : « *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* » (Hebr. xi, 1.) Kredi eo digemeret, a greiz kaloun, kelennadurez ann Aotrou Doue, a zeu d'eomp dre ann Aviel, lavariou ar gristenien genta, kenteliou ann Iliz, ha mouez vikel Jezuz-Krist ne c'hell ket fazia. Ar Feiz, eme zant Ambroaz, a zo ar c'hrizien euz ann holl vertuziou, ne vevont ha ne greskont nemed dreizhi. Hebdhi ne c'heller ober netra a ve talvouduz da brena ar baradoz. Goude beza kollet holl vadou ann env, e c'hellomp c'hoaz miret hor Feiz ; mes, pa gollomp ar Feiz ez a ive diganeomp ann holl vadou spirituel.

Gouzout a rea Hor Zalver e teuje ar fizianz e Doue da laoskaat, rak lavaret a rea eunn deiz d'he ebestel : « Pa zeuin adarre var ann douar, c'hui zonj d'ehoc'h e kavinn Feiz etouez ann dud ? » Ret eo anzav ive e deuz ar Feiz daou enebour gallouduz ; breinadurez hor c'haloun, hag ann tech on

euz d'en em zevel. O klask re a droidellerez hag oc'h en em goll gant c'hoariellou, ne glever mui mouez ar virionez.

Spered ann den, evit guir, a ra traou kaer ; mes, n'eo ket deread evit-ze, en em zevel ec'hiz Lusifer, ha kredi n'euz netra enn tu all d'ezhan. Oc'h en em izelaat e virer ar feiz ; skoit eta dizamant var ann tech o pe d'en em huelaat, rak, pa zivoano ann Ourgouil, ar Feiz a zo maro.

Ken noazuz all, da nebeuta, eo ann eil enebour ; rak, neb zo brein he galoun dre ar pec'hed, en em gavo gual diez gant ar Feiz a zigas bepred sonj d'ezhan euz goalinier Doue.

Mes, Hor B. K., ouspen ma ra d'eomp kredi komsou Doue, ar Feiz a zo ive grizien ann holl oberou mad. Ma troc'hit ar c'hrizien-ze, ann oberou mad n'o deuz mui talvoudegez ebet, hag a zizec'ho ec'hiz ma varv skourrou eur vezen n'eo mui stag ouz he douar. « Heb griziou, eme zant Krisostom, eur vezen ne zoug na deliou, na frouez ; er memez tra ive, heb ar feiz, hor buez a vezo didalvez agrenn dirag Doue. » Ar gelennadurez ma a gavomp e lizer sant Paol d'ar Iuzevien : « Heb ar Feiz, emez'han, ne c'heller ket plijout da Zoue, *sine fide impossibile est placere Deo* » (Hæbr. xi, 6). Ar Feiz, eleal, eo a ra d'eomp gervel Doue hon Tad. Dre ar Feiz ec'h anavezomp Hen hag he lezen. Ann dud gouizieka euz ann amzer goz n'o deuz ket anavezet ar guir Doue. Evit anaout Doue ha beza deuet mad ganthan, n'euz ken tu nemed senti ouz kenteliou ar Feiz. Ar pez a rea da zant Paol lavaret c'hoaz : « Euz ar Feiz e teu buez ar c'hristen, *justus ex fide vivit.* » (Gal. iii, 11.)

III

Setu aze, H. B. K., peger braz ezom a zo euz ar Feiz ha pegen talvouduz eo. Nag hen a dle eta bugale ann Iliz derc'hel mad d'ezhi. N'eo ket souez o defe ann Ebestel lavaret : « Dilezet on euz peb tra evit dont davedoc'h, *reliquimus omnia et secuti sumus te.* » N'eo ket souez klevet ann doktoret oc'h ober meuleudi ar Feiz, na guelet ar verzerien o c'houzanv beteg ar maro evit miret eunn henvelep tenzor.

Ar Feiz nerzuz-ze a garfemp lakaat da ren enn ho kalounou, grizienniet doun evel ma'z oa enn ho tadou koz.

Taolit evez, H. B. K., evit beza pinvidik n'eo ket aoualc'h kaout douar mad ; ret eo c'hoaz hen lakaat da zougen frouez a zoare. « Ar Feiz zo, evit guir, ar penn hag ar mean diazez euz hor zilvidigez, *humanæ salutis initium, fundamentum et radix omnis justificationis.* » Mes, evit beza lakeat ar mean kenta n'eo ket savet ann ti. Evit beza salvet eo ret labourat hervez ar Feiz. Rak, heb ann oberou, petra eo ar Feiz nemed eur c'horf n'euz ennhan buez nag ene ebet, a lavar sant Jakez ? « *Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ità et fides sine operibus* » (Jac II, 26).

Pec'hed e ve d'ehoc'h eta, H. B. K., derc'hel ar Feiz kuzet enn ho kalonou. Ret eo he diskuez dre ho pedennou, dre hoc'h aket evit gloar Doue, hag ho karantez evit ann

nesa. Bezet sonj e tle pep unan labourat evit silvidigez he vreudeur : *Unicuique mandavit Deus de proximo suo.*

Ar Feiz e devezo bepred enebourien. Eur mare a oue e c'hellet kredi oant holl trec'het ganthi. Ann impalaerien a c'houlenne beza badezet, a lakea dougen ar groaz e penn ho armeou, a zave ilizou d'ar guir Doue, ha pep unan a heulie aketuz al lezen gristen. Ia, evit eur guel, oa tro da lavaret ne vije stourmad ebet mui. Koulzgoude lagad ann dud gouiziek a vele dija barrou arneu o sevel. Heretiket, schismatiket e kuz a en em gleve gant ann holl gristenien didalvez evit ober adarre brezel d'ann Iliz a vije, pell zo, diskaret gantho, pa n'effe m'eo griziennet doun. Galloud ann Eskibien, deskadurez S. Jerom, S. Aogustin, S. Gregor, S. Bazil, mouez nerzuz S. Krisostom ha S. Athanaz, brud ha vertuziou S. Dominik ha S. Fransez a Asiz, o devoue aoualc'h kaer d'ober evit derc'hel ar Feiz enn he zav ; edo zoken d'ann traon ma ne vije deuet Doue d'he harpa eneb kounnar ann drouk-spered.

Enn hon amzer-ni, H. B. K., ar vrezel, siouaz, a zo krisoc'h eged biskoaz. Enklask a rear var bep tra ec'hiz pa ne c'houfet ket a be leac'h e teu, na pe varzu ez a ann den, evel pa ne c'houfet ket memez ez euz eunn Doue. O velet pegeit ez a skiant ann den hag al labouriou souezuz a ra brema, sperejou kaer zo en em zavet kalz re huel, ec'hiz m'o divije c'hoant kemeret plas ann Aotrou Doue, hag anaout ar pez a jomo bepred kuzet ouzomp. Petra zo c'hoarvezet ? Evel ann doktoret a gomz Sant Paol anezho, ar re-ma ive zo eat divar ho hent, ha ne ouzont mui petra da gredi ; ar pez a lavaront

hirio a zislavarint varc'hoaz pe antronoz. Fae a reont koulzgoude euz Doue, ar relijion hag he c'henteliou.

Rak-ze, H. B. K., n'eo ket aoualc'h d'eomp-ni kaout feiz enn hor c'haloun ha pedi sioul, o c'hedal ma lakai Doue ann traou enn ho flas. Ret eo sevel var hon treid, hag en em zifen a zevri. Nann, enn deiz hirio, den ne c'hell chom dibreder, holl e tleomp labourat da viret ar Feiz. Pa anavez eo dic'halloud, eme ann Aviel, ann diaoul a ia da glask drouk-sperejou all, hag en em unanont evit freuza labour Doue.

IV

Evit guir, H. B. K, ha plijadur a ra d'eomp her guelet, c'hui ne zelaouit nemeur ar fals doktored-ze. Ho kaloun a zo c'hoaz tom-berv ; hag e leac'h krena dirag enebourien ar Feiz katolik, c'hui a zalc'h peurvuia penn d'ezho. Hiniennou koulzgoude, siouaz a ro digemer da ebestel ann ifern, hag a zo varnez dilezel kredennou santel ho zadou koz.

Bezit eta var evez, Kristenien, ha diouallit na zeufe ho Feiz da zinerza. Ma n'he c'hollit ket agren, evelato ne dalvezo netra d'ho silvidigez, pa ne zougo frouez ebet. Daoust d'he holl vadelez, Doue a dennaz digant ar zervicher didalvez, ar madou a ioa bet fiziet ennhan. Her guelet aoualc'h a rit, pa lezer ar Feiz da laoskaat dre genteliou doktored ar bed, koustians ann den evel morgousket, ne laka mui kem etre ar mad hag ann drouk. Ha pa guezo eur vroad tud er stad-ze,

kenavo neuze d'ar vrud-vad ha d'ann oberiou kaer, ne glevot mui hano nemed a finesaou hag ebatou. Ar Feiz eo a roe d'hon tadou al lealdet hag ar furnez ker brudet guechall. Lagad Doue o para noz deiz varnho, a rea d'ar re vad herzel ouz poan ha labour ; lagad ar barner-ze ive a vire ouz ar re fell d'ober kement a zroug hag a follenteziou.

Mes, ar c'hredennou-ze ne blijont mui d'ann dud speredek zo brema a fell d'ezho e ve aoualc'h gant lealdet peb unan, ha gant lezennou ar vro evit derc'hel urz-vad. Koulzgoude n'euz ket ezom da veza gouiziek braz evit tremen ebiou pe dreist ar speurennou-ze.

Oc'h heulia kuzuliou ar Feiz, guechall, ar gristenien a en em gleve ker brao ; ar vugale a zente ouz ho c'herent, a zervicherien ouz ho mistri ; al lezennou a ioa miret ; peb hini a zalc'he d'he c'her, hag a c'hoantea kaout brud-vad e peb giz. Klaskit kement all brema ! Hano e bet mui euz ann traou-ze ! Petra bennag a rai furnez ar bed, me zonj d'inn, gant ann deskadurez nevez a roer d'ezho, ar re zo brema o sevel a rei eur reuz skrijuz. Leac'h o devezo ive avad da c'houlen ouzoc'hui perag n'oc'h euz ket lezet gantho ar gelennadurez o p'oa bet hoc'h unan.

Neb en deuz feiz beo a laka he fizianz enn Doue holl c'halloudek a c'houarn ar bed ha kement zo ennhan. Ar giziou kristen a ro nerz ha laouenedigez d'he galoun da c'hedal kaeroc'h euruzdet. Anken na kroaz ebet ne rai d'ezhan falgalouni ; goude kneza e savo adarre o c'houzout ez euz ato trugarez evit ar pec'her.

En em blijout a ra gant he gerent, enn he barkeier ; eul levenez dudiuz a gav e ofisou ann Iliz d'ar goueliou kaer-ze a ziguez a hed ar bloaz : Nedelek ha kantikou ar Pelgent ; ar Rouanez kurunet hag ar Stereden lugernuz ; Pask, hag ann *Alleluia* ken laouen d'ar galoun ; Pantekost gant he vurzudou dispar.

Pa vezo eat ar Feiz diganeomp, e vezo ret ive dioueret ann holl draou-ze a zeu da frealzi ha da grenvaat ar galoun. Nag a dud zo dija nec'het hag enkrezet o veza kollet ar Feiz : Mar fell d'ehoc'h en em zioual diouz henvelep planeden, ha kreski bepred ann tenzor euz ho Feiz, ne c'houfec'h, H. B. K., beza re aketuz da zeski ho relijion, ha da zelaou kenteliou ann Iliz ; n'eo ket aoualc'h lavaret bemdez ho *Kredo*, ret eo evesaat ouz ar gelennadurez zo ennhi. Tadou ha mammou roit tro d'ho pugale da anaout ha da ober ho deveriou a gristenien ; diskuezit d'ezho ann hent dre ho komsou hag oberou, ha ne gemerit ket evel amzer gollet ann hini a dremenit o teski hoc'h unan, pe o rei d'ar re all, ar c'henteliou-ze ; rak gouzout a rit e lavar ann Aviel : « Neb a gredo a vezo salvet, *Qui crediderit... salvus erit.* » (Marc. xvi, 16.)

Aoualc'h a zonj d'inn beza lavaret d'ehoc'h H. B. K., evit m'o pezo c'hoant braz da viret Feiz ho tud koz. Mes, evit ma chomo bepred stard enn ho kaloun oc'h euz ezom da bedi. Evit guir, Doue a fell d'ezhan ho savetei hag a roi d'ehoc'h he c'hras keit ha m'o pezo bolontez vad. Deiz ho padiziant ec'h hadaz ar Feiz enn hoc'h ene ; he c'henderc'hel a rai

d'ehoc'h a hed ho puez. Pedit koulzgoude evit ma roi d'ehoc'h muioc'h mui a sklerijen.

Ouspenn beza **aketuz** da bedi, it ive aliez da govez ha da zakramanti. Sakramant ann Aoter, eme Hor Zalver he unan, a zo mister ar Feiz, *Mysterium Fidei*. Eno, e guirionez, ema ar c'haera testeni a garantez roet gant Doue d'ann dud ; eno ec'h en em ziskuez d'ar re zo humbl a galoun, epad ma chom kuzet ouz neb a glask en em zevel. Evit beza hebken komzet ouz Doue, tâl Moizez a ioa **deuet** skeduz, peger braz sklerijen ne roi ket eta Hor Zalver d'ar re ben digemer enn ho c'haloun !

Ha brema, H. B. K., ec'h achuomp ar gemennadurez a c'hoantaemp rei d'ehoc'h araok ar C'horaiz-ma. Ra viot, dre ar Feiz, treac'h d'ar bed, d'ann ifern, ha d'ann ioulou direiz a glask gounit ho kaloun. Ia, klevit mad kentel ann Abostol sant Paol : « Bezit krenv, **emezhan**, ha kemerit kement zo roet d'ehoc'h gant Doue evit en em zifen ouz ardou ann diaoul. Mes, dreist holl, etrezhan ha c'hui lakit ho Feiz evit dinerza birou ann treitour. » Goulennit aliez kuzul digant ar Feiz a lavaro d'ehoc'h peger buhan e ia ann amzer, peger ber eo ar vuez, pegen didalvez eo madou, henoriou ha plijadureziou ar bed-ma ; neuze, petra bennag a c'hoarvesfe ganeoc'h ne reot ket kalz van euz traou ann douar, hag e sellot dreist holl ha da genta ouz ho silvidigez.

RAK-ZE :

Goude beza pedet Doue ha kemeret kuzul digant Hor Breudeur Henoruz, Chaloniet hon Iliz Katedral, on euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

Kemenn a reomp d'ar gristenien eo ret ober pinijen epad amzer zantel ar C'horaiz, ha miret lezennou ann Iliz divarbenn ar iun hag ar vijil.

ARTIKL II

Dre eul lizer a c'hras bet d'eomp digant ann Tad-Santel ar Pab, d'ann 11 a viz Genver 1894, ec'h aotreomp ma vezo debret kig epad ar C'horaiz, du zul, da lun, da veurz, da iaou ha da zadorn (nemed sadorn ar pevare amzer), beteg meurz ar Zizun-Zantel, hag ive d'ar meurz-ze ; da zul, bep pred, ma karer, hag enn deiziou all, da eur pred hebken. Difen zo avad da zibri kig ha pesked er memez pred, da zul koulz hag ann deiziou all.

Ann dud n'emaint ket e tro da iun pe o defe bet dispanz, a c'hell dibri kig meur a vech enn deiz.

ARTIKL III

Aotre a reomp da zibri amann, leaz ha fromaj-leaz, a hed ar C'horaiz, ha viou beteg ar meurz Bleuniou, hag ive d'ar meurz-ze.

ARTIKL IV

Ann Aotrounez Chaloniet, Persouned ha Beleien ar c'houenchou pe skolachou, a c'hello diskleria d'ar re o defe eunn abeg-vad bennag ez int dispanset euz ar iun pe ar vijil.

ARTIKL V

Hervez eul lizer a c'hras deuet d'eomp d'ann 11 a viz Genver 1894, e vezo gellet ive dibri kig bep sadorn, epad ar bloaz, nemed d'ar zadorniou a zo deveziou iun evit ar gristenien.

ARTIKL VI

Dre urz Hon Tad-Santel c'hoaz (11 Genver 1894) e roomp dispanz euz ar vijil evit gouel sant Mark hag ar Rogasionou.

ARTIKL VII

Ar gristenien o defe kemeret ann dispansou merket ama a dle, e koustianz, ober eunn aluzenn hervez ho feadra. Ann aluzenn-ze a c'hello beza roet d'ar Bersouned pe d'ar Gonfesored, pe taolet enn eur c'hef lakeat evit-ze enn ilizou, hag a vezo digaset goude da Zekretour ann Eskopti.

ARTIKL VIII

Ar Bersouned a c'hello digeri Pask da zul ar Basion, hag he zarra d'ann eil sul hebken goude ar gouelion, m'ar be ezomm braz d'hen ober.

ARTIKL IX

Eur gest evit al Leac'hiou Santel a vezo great da Vener-ar-Groaz.

Hag e vezo ar Gemennadurez-ma lennet, e prôn ann oferen-bred, enn holl ilizou Hon Eskopti, d'ar zul araok ar C'horaiz.

Roet e Kemper, dindan Hor siel ha siel Sekretour ann Eskopti, d'ann 2 a viz C'huevrer 1896, gouel Purifikasion ar Verc'hez.

† HERRI-VIKTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskob :

QUEINNNEC,

Chaloni a henor, Sekretour.

Kemper, moullet e ti de Kerangal

N° 17.

LETTRE PASTORALE

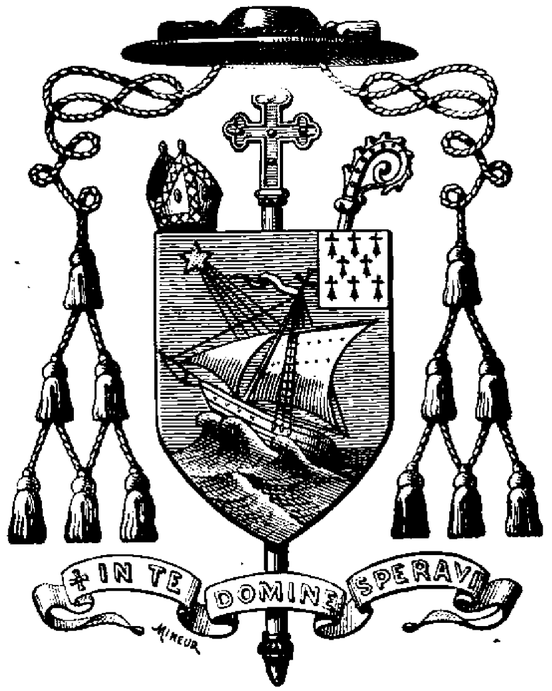
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LA PROCLAMATION

DU JUBILÉ ACCORDÉ A LA FRANCE

A L'OCCASION

DU QUATORZIÈME CENTENAIRE DU BAPTÊME DE CLOVIS



QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1896

N° 17

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LA PROCLAMATION

DU JUBILÉ ACCORDÉ A LA FRANCE

A L'OCCASION

DU XIVe CENTENAIRE DU BAPTÊME DE CLOVIS

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous achevions à peine le Mandement que Nous vous adressons chaque année, au renouvellement de la Sainte Quarantaine, lorsque l'heureuse nouvelle d'un Jubilé pour l'Église de France nous est parvenue.

C'est une précieuse faveur que le Pontife vénéré qui tient en ses mains le gouvernail de l'Univers catholique, offre aux fidèles de la nation qui a porté à travers les siècles le titre de *fille aînée* de l'Église. C'est en même temps une nouvelle preuve de l'affection constante que Léon XIII a toujours professée pour notre pays.

Un Jubilé, ainsi que l'indique son nom, verse la joie spirituelle dans tous les cœurs chrétiens. Le juste y trouve avec plus d'abondance les trésors de la grâce divine, le pécheur, qui marche courbé sous le poids de ses fautes, sent davantage la main de la miséricorde, qui veut le relever et le purifier.

Dans deux Lettres apostoliques, datées du 6 et du 8 Janvier de la présente année, Léon XIII nous donne les motifs qui l'ont porté à accorder à la France cette précieuse faveur.

Il y a quatorze siècles, la grandeur de la France commençait à poindre, mais ce n'était encore qu'une aurore. Ses princes étaient payens, mais déjà Clovis, le plus puissant d'entre eux, avait appelé à partager son trône une princesse chrétienne que l'Église honore aujourd'hui sous le nom de Sainte Clotilde. Cette pieuse reine sut montrer à son époux que tout secours vient de Dieu. Aidée des enseignements de saint Remi, Évêque de Reims, elle sut ouvrir son esprit aux lumières de la Foi. Bientôt le roi et les seigneurs qui l'entouraient demandèrent le baptême. Ce fut saint Remi lui-même qui, dans son église de Reims, leur administra ce sacrement.

C'est le souvenir de ce grand acte, qui eut lieu vers l'année 496 de nôtre ère, que le successeur de saint Remi, le vénérable Cardinal Archevêque de Reims, Monseigneur Langénieux, veut célébrer cette année.

Dès qu'il eut conçu cette grande pensée, il se hâta d'en faire part au Souverain Pontife. Léon XIII, voyant tout le bien qui devait en résulter, ne se contenta pas d'approuver le projet, mais il voulut enrichir les solennités qui se préparaient des plus précieuses faveurs.

Nous ne pouvons mieux faire, avant de vous donner lecture des Lettres apostoliques concédant la faveur du Jubilé à la France entière, que de vous citer les paroles que l'Éminent Cardinal Archevêque de Reims adresse à ses diocésains en cette occasion.

« Aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, nos désirs sont comblés.

« Cette année 1896 était à peine ouverte que Nous recevions de Léon XIII, à quelques jours d'intervalle, d'abord une Lettre dans laquelle Il exprime à nouveau ses sentiments de paternelle sollicitude à l'égard de notre pays, « la très noble nation des Francs », comme Il aime à l'appeler ; puis, en date du 8 Janvier, les Lettres Apostoliques qui promulguent notre Jubilé.

« Dans l'un et l'autre de ces documents, dont Nous allons vous donner lecture, le Souverain Pontife rappelle le fait historique qui fut le point de départ de cette longue et magnifique série d'événements si justement résumée dans cette fière parole : *Gesta Dei per Francos !* Il conjure la France de Clovis de ne point sortir de ses voies providentielles, « de rester fidèle à son génie et à ses chrétiennes destinées », de réveiller en son sein « la foi active et militante des âges passés », et de demeurer encore dans la main de Dieu « un instrument puissant pour la défense de l'Église (1) et la

(1) Une très ancienne prière populaire, tirée d'un missel du IX^e^ siècle et dont on fait remonter l'usage au VII^e^, exprimait déjà la même pensée :

Oremus. — *Omnipotens sempiterne Deus, qui ad instrumentum divinissimæ tuæ voluntatis per orbem, et ad gladium et propugnaculum Ecclesiæ Sanctæ tuæ, Francorum imperium constituisti, cœlesti lumine, quæsumus, filios Franco-*

dilatation du règne social de Jésus-Christ sur la terre. — Il invite tous « les fils de la Patrie française » à tourner leurs regards et leurs cœurs vers notre antique Baptistère national et vers le glorieux tombeau de saint Remi. — Il les convie Lui-même à venir vénérer à Reims ces reliques sacrées, pour en méditer les salutaires enseignements. Car, s'il est vrai que l'histoire d'un peuple révèle d'une manière incontestable le principe générateur et conservateur de sa grandeur morale, le peuple français, mieux que tout autre, doit s'instruire par les leçons du passé. — Il les avertit que « l'abandon des principes qui ont fait leur force jusqu'alors les conduirait infailliblement à la décadence, et les livrerait sans défense aux ennemis de la propriété, de la famille et de la société. » — Il les presse de repousser loin d'eux tout germe de dissentiment politique, et de s'unir dans la vérité, dans la justice, dans la charité, comme les enfants d'un même Père, pour acclamer dans un acte de foi national, au-dessus de nos lassitudes et de nos divisions, l'*Idée française*, c'est-à-dire la pensée éternelle de Dieu sur notre pays, pensée de mansuétude et d'amour qui a fait notre renom et notre puissance, tant que nous en avons eu conscience et que nous l'avons servie. — Il espère, enfin, qu'après qu'elle se sera ainsi retrempée dans la grâce première de son baptême, l'Église pourra compter demain sur la France, régénérée en ses formes sociales modernes, pour préparer avec elle l'avènement des temps nouveaux qui s'annoncent.

« Que ce vœu du Pontife suprême soit entendu du Christ qui aime les Francs, et que sa prière, unie aux nôtres durant cette année jubilaire, obtienne du Ciel cette rénovation qui serait le salut, *Innova dies nostros sicut a principio* » (1).

---

rum supplicantes, semper et ubique præveni, ut quæ agenda sunt ad regnum tuum in hoc mundo efficiendum, videant, et ad implenda quæ viderint, charitate et fortitudine perseveranter convalescant, Per Christum Dominum Nostrum. — Amen.

(1) *Lam.*, v, 21.

LETTRE DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

A SON ÉMINENCE LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

NOTRE CHER FILS,

C'est un noble dessein, que celui dont vous avez pris l'initiative, de convier la France entière à célébrer solennellement, cette année, après quatorze siècles, l'anniversaire du Baptême de Clovis, roi des Francs-Saliens. Aussi, Nous accueillons avec une particulière satisfaction le désir que vous Nous avez exprimé, de Nous associer à cette sainte et patriotique entreprise en accordant à votre pays, que Nous aimons, la faveur insigne d'un Jubilé national. On peut dire, en effet, que ce baptême du glorieux vainqueur de Tolbiac a été en même temps le baptême du royaume des Francs ; et assurément, les conséquences historiques de cet événement mémorable ont été de la plus haute importance, non seulement pour le peuple nouveau qui naissait à la foi du Christ, mais pour la chrétienté elle-même, puisque cette noble nation devait mériter, par sa fidélité et ses éminents bienfaits, d'être appelée la Fille aînée de l'Église.

Et d'ailleurs, NOTRE CHER FILS, comment pourrions-Nous demeurer étranger aux fêtes que vous allez célébrer à Reims, autour du tombeau du saint Archevêque Remi, votre insigne prédécesseur, Nous, qui n'avons cessé de donner à la France des témoignages réitérés, persévérants, de Notre affection paternelle ; comment ne serions-Nous pas touché, en songeant aux desseins adorables de la bonté et de la providence de Dieu sur une nation tant de fois choisie comme un puissant instrument pour la défense de l'Église et la dilatation du règne de Jésus-

Christ ? — Ces desseins, dont nous voyons clairement les premiers actes et la première réalisation dans la conversion prodigieuse de Clovis, doivent aussi faire tressaillir toute l'Église de France, pendant les solennités qui se préparent et auxquelles votre zèle éclairé, NOTRE CHER FILS, saura donner un lustre digne des faits qu'elles rappelleront, digne aussi de la cité qui en fut le principal théâtre, et qui vit, dans sa magnifique Cathédrale, tant de princes implorant, pour bien gouverner, les bénédictions d'En Haut.

Mais, afin que de telles solennités apportent à votre très noble nation ces fruits de salut que Nous lui souhaitons vivement, il est absolument nécessaire qu'elle comprenne et apprécie le bienfait dont elle célèbre le souvenir, c'est à dire sa régénération dans le Christ, sa naissance à la foi. Un tel bienfait incomparable en lui-même comme principe de vie et de fécondité dans l'ordre de la grâce, est mémorable aussi, nul ne peut le méconnaître, par les résultats précieux de grandeur morale, de prospérité civile, d'entreprises glorieuses qui toujours en découlèrent pour la France ; on en retrouve le témoignage dans les temps mêmes où la nation vit surgir pour la religion des jours d'adversité et de deuil. Car, si elle céda parfois à de déplorables entraînements, toujours, après avoir souffert, elle sut réagir contre le mal et puiser dans sa foi de nouvelles énergies pour se relever de ses épreuves et reprendre la mission apostolique qui lui a été confiée par la Providence. Nous sommes persuadé que l'Épiscopat français, continuateur de la mission de saint Remi, héritier de son zèle sacerdotal, de sa charité expansive, de sa grâce dans le maniement des esprits et des cœurs, saura de plus en plus faire apprécier au peuple l'étendue d'un tel bienfait, et défendre la foi catholique contre les attaques de ceux qui voudraient détruire la civilisation chrétienne. Aussi, Nous appropriant la parole et l'exhortation du Prince des Apôtres, du même cœur que lui et avec la même effusion apostolique, Nous disons à nos Très Chers Fils de France : « Béni soit le Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vous a *régénérés* dans la vive espérance..... d'un héritage incorruptible, sans tache, incapable de se flétrir..... Espérez donc dans la grâce qui vous est offerte

par la révélation de Jésus-Christ... Quiconque croira en Lui ne sera pas confondu... » (1).

Oui, NOTRE CHER FILS, Nous prions le Dieu très puissant et miséricordieux, dans toute la véhémence de Notre tendresse paternelle, qu'il donne à la France d'être une nation sainte, immuablement fidèle à son génie, à ses chrétiennes destinées. Que la foi de ses aïeux, — une foi pleine, active, militante, — grandisse dans ce noble peuple, qu'elle reconquière les masses qui s'agitent aujourd'hui dans les ténèbres de l'incrédulité, et qui, déçues, découragées par mille erreurs, s'affaissent dans l'ombre de la mort. *Levez-vous et le Christ vous illuminera* (2).

Que tous les fils de la patrie française, de plus en plus dociles à écouter Nos conseils, s'unissent dans la vérité, dans la justice, dans le respect mutuel et dans la charité fraternelle, comme les enfants d'un même Père ; qu'ils se persuadent que l'oubli des principes qui ont fait leur grandeur les conduirait infailliblement à la décadence, et que l'abandon d'une religion qui est leur force les laisserait sans défense contre les ennemis de la propriété, de la famille, de la société. Qu'ils se rallient donc pour lutter ensemble contre les périls qui les menacent, et que le cri de la Loi salique s'échappe de leur poitrine, plus puissant que jamais : *Vive le Christ qui aime les Francs !* (3)

Au déclin de ce siècle et à l'aurore de celui qui s'annonce, en ces temps difficiles qui mettent en mouvement tous les peuples et tous les éléments du corps social, en cet âge où les âmes agitées, inquiètes, semblent altérées de justice, — de cette justice que Notre-Seigneur seul peut verser à flots, — il faut que le baptême de Clovis et de ses guerriers se renouvelle en esprit et reproduise, à quatorze siècles de distance, les fruits merveilleux d'autrefois : l'union sociale sous un pouvoir sage, respecté, et la fidélité sincère envers l'Église catholique. — Cette union des

---

(1) *Benedictus Deus et pater Domini nostri Jesu Christi, qui secundum misericordiam suam magnam* regeneravit *nos in spem vivam,.. in hæreditatem incorruptibilem et incontaminatam et immarcessibilem !... Propterquod sperate in eam quæ offertur vobis gratiam, in revelatione Jesu Christi... Qui crediderit in eum non confondetur.* (I Petr. I-II.)

(2) *Exurge et illuminabit te Christus.* (Eph. v. 14.)

(3) *Vivat Christus qui Francos diligit.*

Français, vous le savez, NOTRE CHER FILS, a été l'objet constant de Notre sollicitude, et Nous l'appelons encore aujourd'hui avec une croissante ardeur. En vérité, quelle occasion pourrait être plus favorable et sainte pour ménager et augmenter entre eux l'union d'esprit, de volonté, d'action dans la poursuite du bien commun, que la commémoration solennelle de l'événement fortuné qui fut pour la France le principe du salut et la source de tant de gloire?

En attendant, NOTRE CHER FILS, les catholiques doivent se reprendre et s'affirmer comme des fils de lumière, d'autant plus intrépides et plus prudents qu'ils voient une puissance ténébreuse mettre plus de persistance à ruiner autour d'eux tout ce qu'il y a de bienfaisant et de sacré; s'imposer au respect de tous par la force invincible de l'unité; prendre avec clairvoyance et courage, conformément à la doctrine exposée dans Nos Encycliques, l'initiative de tous les vrais progrès sociaux; se montrer les défenseurs patients et les conseillers éclairés des faibles et des déshérités; se tenir enfin au premier rang parmi ceux qui ont l'intention loyale, à quelque degré que ce soit, de concourir à faire régner partout, contre les ennemis de tout ordre, les éternels principes de la justice et de la civilisation chrétienne.

Puisse le Seigneur exaucer Nos espérances pendant l'extraordinaire Jubilé national que Nous allons accorder, et durant lequel Nos prières, se mêlant aux vôtres et à celles de tout le peuple chrétien de France, le ciel s'ouvrira pour laisser tomber sur vous et sur votre patrie entière les plus larges effusions de l'esprit de Dieu!

C'est dans cette confiance que Nous accordons à Vous, NOTRE CHER FILS, aux Évêques de France, au clergé, aux fidèles et à tous ceux qui participeront à vos fêtes, Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près saint Pierre, en la fête de l'Épiphanie, le 6 Janvier de l'année 1896, de Notre pontificat la dix-huitième.

LEO PP. XIII.

LETTRES APOSTOLIQUES DE N. S. P. LE PAPE

ACCORDANT

UN JUBILÉ EXTRAORDINAIRE A LA FRANCE

LÉON XIII, PAPE

A TOUS LES FIDÈLES DE FRANCE QUI CES LETTRES VERRONT SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Vers la fin de la présente année, le jour même de la Nativité de Notre-Seigneur, la France catholique se prépare à célébrer, dans la joie et l'espérance, l'anniversaire d'un grand événement.

Quatorze siècles, en effet, se sont écoulés depuis que le roi des Francs, Clovis, cédant aux inspirations de la divine Providence, abjura le vain culte des faux dieux, embrassa la foi chrétienne, et fut purifié et régénéré dans l'eau sainte du Baptême.

Grande et solennelle fut cette cérémonie, accomplie dans l'église métropolitaine de Reims, alors que, imitant le roi des Francs, ses deux sœurs et trois mille guerriers reçurent la même grâce des mains du saint pontife Remi.

Bientôt, moins par sa valeur guerrière et son génie politique que par le secours du Christ, Clovis subjuguait la Gaule presque tout entière, et en réunissait les diverses provinces en un corps de nation. Sous l'influence civilisatrice du christianisme, on vit alors ce nouveau royaume grandir promptement, s'élever à un haut degré de puissance, et bien mériter de l'Eglise.

C'est dans ce baptême mémorable de Clovis que la France a été elle-même comme baptisée; c'est de là que date le commencement de sa grandeur et de sa gloire, à travers les siècles.

C'est donc à bon droit que, sous la vive et puissante impulsion de notre cher Fils, Benoît-Marie Langénieux, archevêque de Reims, des solennités extraordinaires se préparent, pour célébrer la mémoire d'un si heureux événement.

Certes, si tant de nobles institutions célèbrent avec bonheur le jour qui rappelle leur origine et leurs commencements, est-il rien de plus juste, rien de plus digne d'une nation que de fêter, à travers les siècles, l'année et le jour où elle est née à la foi chrétienne pour entrer en participation de l'héritage céleste ?

Naguère, dans une première lettre, Nous avons brièvement rappelé le souvenir de ce mémorable événement, le caractère et la grandeur de ce bienfait, tous les avantages et la gloire qui en étaient résultés pour la nation française.

A ces pensées, Nous avons joint de pieuses et apostoliques exhortations que Nous inspiraient la plus tendre charité et l'espoir qu'il en sortirait un grand bien. Certes, il sera bon, non moins que glorieux, de voir la France catholique s'ébranler tout entière, et porter ses regards et toutes ses aspirations, aussi bien vers ce Baptistère béni de Reims, auguste berceau de sa Religion, que vers l'illustre tombeau de Remi, d'où cet admirable Maître et Pasteur semble encore prêcher *la paix et l'éternelle vie.*

De pieux pèlerinages à ces lieux sacrés, des missions partout multipliées pour la sanctification des âmes, des aumônes répandues avec une miséricordieuse profusion, de solennelles actions de grâces, rendues au Christ Dieu, l'Auteur Très Bon de la prospérité publique, ces œuvres et d'autres semblables contribueront puissamment à célébrer, comme il convient, ce glorieux et illustre centenaire ; elles aideront à recueillir les fruits précieux qu'il est permis d'en espérer.

Ce résultat sera obtenu, Nous n'en doutons point, si tous ceux qui, en France, se font gloire du nom de catholiques, se souviennent des exemples de leurs aïeux, si surtout ils font revivre en eux leur foi vive, cette foi solide, inspiratrice des grandes choses, qui les tenait si étroitement unis au Siège du Bienheureux Pierre ; si enfin, brûlant de marcher sur leurs traces, ils renouvellent avec une généreuse énergie, et ratifient avec une religion profonde les saintes promesses de leur baptême.

Pour Nous, qui désirons, autant qu'il est en Notre pouvoir, rehausser l'éclat de ces solennités et en augmenter les fruits pour les âmes, il Nous plaît dans le Seigneur d'ouvrir extraordinairement le trésor des sacrées Indulgences. C'est pourquoi, par la miséricorde du Dieu Tout-Puissant, appuyés sur l'autorité des Bienheureux Princes des Apôtres, Nous accordons, en forme de Jubilé, une Indulgence plénière, et la rémission de leurs péchés, à tous les Fidèles de France qui accompliront les œuvres suivantes, conditions de cette précieuse faveur :

D'abord, ils devront visiter deux fois deux églises de la ville ou de la localité qu'ils habitent ; ces églises seront désignées par les Ordinaires respectifs ; s'il n'y a qu'une église dans la ville ou la localité, ils la visiteront quatre fois. Dans ces visites, ils prieront quelque temps pour la liberté et le triomphe de Notre Mère la Sainte Eglise, pour la paix et l'union du peuple chrétien, pour la conversion des pécheurs, et aussi selon Nos intentions.

En second lieu, ils devront faire une bonne confession de leurs péchés et recevoir le Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie.

Enfin, ils feront, selon leurs moyens, quelque aumône aux pauvres ou à une œuvre pie.

Pour le temps pendant lequel cette Indulgence pourra être gagnée, Nous statuons qu'il s'étendra, pour toute la France, du premier dimanche de Carême à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, de telle sorte que, pendant cet espace de temps, trois semaines continues soient déterminées par chaque Ordinaire, pour accomplir les conditions ci-dessus indiquées et gagner l'Indulgence en forme de Jubilé.

D'autre part, mais pour la ville de Reims seulement, Nous accordons que la même Indulgence puisse y être gagnée, aux mêmes conditions, pendant tout l'espace de temps qui s'écoulera depuis le Dimanche de la Résurrection jusqu'à la fête de Tous les Saints.

En outre, Nous concédons, aux conditions accoutumées, une Indulgence plénière à tous et à chacun de ceux qui assisteront avec religion à la Rénovation des promesses du baptême, qui doit être faite publiquement dans toutes les églises de France, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur.

Nous accordons miséricordieusement, dans le Seigneur, que toutes ces indulgences puissent être appliquées, par voie de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie, unies à Dieu par la charité.

Nous donnons aussi aux confesseurs le pouvoir de dispenser de la communion les enfants qui n'y ont pas encore été admis.

Enfin, Nous concédons à tous les confesseurs légitimement approuvés, pour tout le temps désigné, et en faveur de ceux qui ont l'intention de gagner le Jubilé, tous les pouvoirs que Nous avons accordés par les Lettres apostoliques *Pontifices maximi*, du 15 Février 1879, exceptant tout ce qui est excepté dans ces mêmes Lettres.

Nous voulons qu'à tous les exemplaires de ces Lettres, même imprimés, pourvu qu'ils soient signés d'un notaire et munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, la même foi soit ajoutée qu'on accorderait à la signification de Notre volonté faite par la production des Présentes.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le VIII[e] jour de Janvier de l'année MDCCCLXXXXVI, de Notre pontificat la dix-huitième.

C. Card. DE RUGGIERO.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, et conformément à la Lettre Apostolique de Notre Très Saint Père le Pape, en date du 8 Janvier 1896,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I[er]

La Lettre Apostolique Nous invitant à déterminer, depuis le premier dimanche de Carême jusqu'à la fête de Noël, le choix des trois semaines durant lesquelles les indulgences du Jubilé pourront être gagnées, Nous engageons MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers à faire eux-mêmes ce choix suivant l'intérêt de leur paroisse ou de leur communauté.

ARTICLE II

Le Samedi 22 Février, dans toutes les paroisses du diocèse, on annoncera, au son des cloches, l'ouverture du Jubilé national ; et le lendemain, premier dimanche de Carême, on chantera, avant la messe paroissiale ou de communauté, le *Veni Creator* avec le verset et l'oraison. Au salut, on chantera le *Sub tuum* avec le verset et l'oraison.

ARTICLE III

Les conditions imposées pour gagner le Jubilé sont les suivantes :

1° **La visite des églises,** à savoir deux fois deux églises différentes, désignées par Nous, ou quatre fois la même

église, avec l'obligation d'y prier pour la liberté et l'exaltation de l'Église catholique, pour la paix et pour l'union du peuple chrétien, pour la conversion des pécheurs et pour Notre Saint Père le Pape.

En conséquence, dans les villes où se trouvent plusieurs églises paroissiales, Nous désignons, outre leur propre église, une autre, au choix des fidèles.

On pourra satisfaire à l'obligation prescrite en récitant, à chaque station, cinq *Pater* et cinq *Ave*.

2° La confession. — Tous les prêtres approuvés par Nous pourront entendre en confession, dans toute l'étendue du diocèse, les personnes qui s'adresseront à eux pour le Jubilé et les absoudre dans le for de la conscience et une fois seulement, des cas réservés au Saint-Siège et à Nous, et commuer leur vœux selon la teneur des Lettres Apostoliques *Pontifices Maximi* du 15 Février 1879, et, sous les réserves qui y sont mentionnées.

Les Religieux, à quelque Ordre qu'ils appartiennent, ont la faculté de s'adresser, pour la confession qui est ici prescrite, à tout prêtre approuvé pour entendre les confessions, qu'il soit régulier ou séculier. Les Religieuses, même celles qui vivent en clôture, jouissent du même privilège, sous la réserve que le confesseur librement choisi soit approuvé pour les confessions des Religieuses.

3° La communion. — Elle peut se faire dans quelque église ou chapelle que ce soit, durant les semaines désignées pour le Jubilé. Toutefois, la communion pascale étant obligatoire, ne peut tenir lieu de la communion du Jubilé.

L'obligation de communier ne concerne pas les enfants. Ils peuvent gagner l'indulgence en accomplissant les autres œuvres prescrites.

4° L'aumône. — Dans l'intention de seconder les vues apostoliques de Notre Saint Père le Pape sur les Églises d'Orient, tout en laissant les fidèles libres du choix de leurs aumônes, nous les engageons à en disposer pour la *Propagation de la Foi* et les *Œuvres d'Orient.*

Cette aumône ne peut pas être confondue avec l'aumône obligatoire de la dispense du Carême.

Article IV

Les confesseurs ont la faculté de dispenser, en totalité ou en partie, des œuvres prescrites, tous ceux qu'ils jugeront légitimement empêchés, en leur prescrivant, à titre de compensation telles œuvres de piété, de charité ou de mortification qu'ils jugeront convenables. Ils peuvent également assigner aux mêmes personnes un temps fixé en dehors des semaines désignées pour gagner la grâce du Jubilé.

Article V

Nous engageons MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers à faire des exercices solennels de piété pendant les semaines choisies pour le Jubilé, de manière à disposer les fidèles à recevoir cette grande grâce avec plus de fruit.

Article VI

Les Religieuses soumises à la clôture visiteront quatre fois, en priant aux intentions imposées par la Lettre Aposto-

lique, la chapelle de leur monastère, pendant les semaines désignées par leur aumônier.

Article VII

Le jour de Noël, à la messe ou au salut, devant le Saint-Sacrement exposé, l'acte de rénovation des promesses baptismales sera lu solennellement dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse. Notre Saint Père le Pape accorde une indulgence plénière à toutes les personnes qui assistant à cette cérémonie, s'y uniront de cœur et renouvelleront les promesses de leur baptême.

Article VIII

Ce même jour de Noël, le *Te Deum* sera chanté pour clore les solennités du centenaire.

Et seront les Lettres de Notre Saint Père le Pape et Notre présente lettre lues dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse, les dimanches qui en suivront la réception.

Donné à Quimper, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 17 Février, jour de la fête de saint Guévroc, abbé.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

Quimper, typ. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

N° 17 bis.

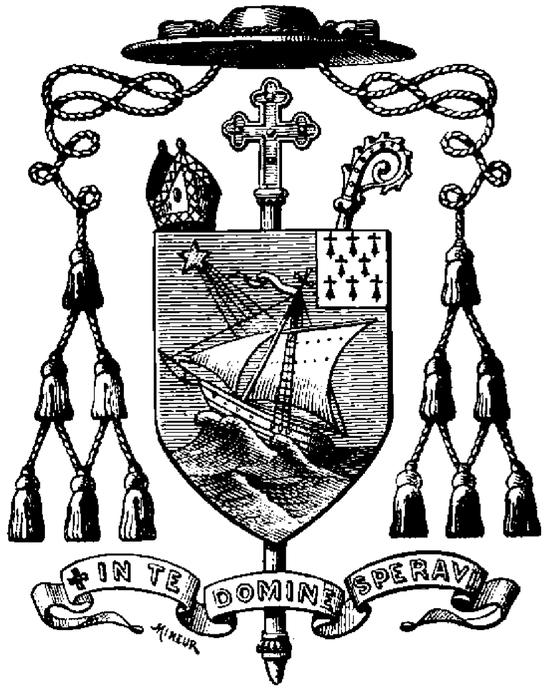
LIZER

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT EMBANN

AR JUBILE ROET D'AR FRANS

ER PEVARZEGVED KANTVED ABAOUE BADIZIANT AR ROUE KLOVIS



KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER ANN ESKOPTI
1896

N° 17 bis.

LIZER

ANN AOTROU'NN ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT EMBANN

AR JUBILE ROET D'AR FRANS

Er Pevarzegved Kantved abaoue Badiziant ar Roue Klovis

HERRI-VICTOR-FELIKS VALLEAU, dre c'hras Doue hag ann Tad Santel ar Pab, Eskop Kemper ha Leon, D'ann dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskopti, salud ha bennoz enn Hor Zalver Jezuz-Krist.

HOR BREUDEUR KER,

Edo a veac'h peurc'hreat ar Gemennadurez a gasomp d'ehoc'h bep bloaz evit ar C'horaiz, pa deuaz d'eomp ar c'helou kaer euz ar Jubile roet da gristenien Frans.

Kement-ze a zo eur c'hras dibab roet gant ann Tad Santel d'ar vro a c'halver, abaoue keit amzer, *merc'h hena* ann Iliz,

hag eunn testeni nevez euz ar garantez en deuz bepred evidomp Leon XIII.

Eur Jubile, ann hano he-unan hen lavar, a ro levenez d'ann holl galounou kristen ; rak, ann dud santel a gav eno eunn eienen a c'hrasou pinvidik ; hag ar bec'herien daoubleget dindan ar beac'h euz ho fec'hejou, a anavez dourn madelezuz ann Aotrou Doue a glask ho zevel hag ho netaat.

E daou lizer skrivet, d'ar 6 ha d'ann 8 a viz Genver diveza, ann Tad Santel a ziskuill perak a ro d'eomp ar Jubile-ma.

Brud a ioa dija euz ar Frans, pevarzek kant vloaz zo. Mes, evit c'hoaz oa dister gant he rouaned paian. Koulsgoude unan anezho, Klovis a gemeraz evit pried eur brinsez kristen, a c'halvomp brema santez Klotild ; hag ar rouanez devot a ziskuezaz d'ezhan e teu peb galloud digant Doue. He c'henteliou ha re sant Remi, eskob Reims, a reaz da Glovis digemeret sklerijen ar Feiz. Ar roue hag ann dud a lez a c'houlennaz beza badezet ; ha sant Remi, he unan, a skuillaz var ho fenn ann dour santel, e iliz Reims, var dro ar bloaz 496.

E memor euz ann dra-ze, e fell d'ann Aotrou kardinal Langénieux, arc'heskob Reims, ober eur gouel euz ar re gaera. Ann Tad Santel ar Pab a gavaz mad ar mennoz-ze, hag a roaz induljansou braz da c'hounit. Araok ma roimp d'ehoc'h anaoudegez euz liziri Leon XIII divarbenn ar Jubile roet d'hor bro, klevit ganeomp komsou ann Aotrou arc'heskob Reims da dud he Eskopti :

« Hor Breudeur ker, emezhan, bet on euz hor goulenn hed a hed. Enn deiziou kenta euz ar bloaz e teuaz d'eomp daou lizer euz a Rom, unan, evit lavaret d'eomp, eur vech c'hoaz, ema bepred kaloun Leon XIII var evez euz hor bro, ker brudet ; eunn all evit embann ar Jubile.

« Enn eil hag egile, ann Tad Santel a gomz euz badiziant ar roue Klovis, hag ann traou kaer great ganeomp azaleg neuze, hag a zo bet galvet : *Gesta Dei per Francos !* Oberou Doue dre zourn ar c'hallaoued pe ar Fransichen. Lavaret a ra d'eomp, abalamour da Zoue, kenderc'hel, pe dont adarre, da veza kristenien stard, evel guechall, o senti bepred ouz mouez ann env, hag o labourat kalounek da zifenn ann Iliz, ha da astenn galloud Jezuz-Krist dre ar bed. Alia a ra ann holl c'hallaoued da drei ho daoulagad hag ho spered var zu ann iliz a oue badezet ennhi ho roue, ha varzu bez sant Remi. Lavaret a ra d'ezho dont da velet al leac'hiou santel-ze a ro kenteliou talvouduz braz ; rak, mar d'eo guir, ec'h anavezer dioc'h histor n'euz forz pe vro, a be leac'h e teu d'ezhi brud ha galloud ; evidomp-ni a zo dleet d'eomp mui eged ar re all evesaat ouz ann amzer dremenet. Dilezel ar reizou fur a roaz nerz d'eomp diagent, a ve, eme ann Tad Santel, mont d'ann traon hag en em deuler etre daouarn ar re ne glaskont nemed lakaat dizurz e peb leac'h hag e pep tra. Ho alia a ra d'en em glevet, evel bugale ma'z int d'ar memez tad, da c'houarn ho bro hervez ar virionez, al lealdet, ar garantez, oc'h anaout hag oc'h anzav a vouez huel eo Doue a roaz, dre vadelez, kement a sked hag a vrud d'ar Frans. Goude beza evel-se en em renevezet e gras kenta he badiziant, ann Tad Santel a zonj e c'hello adarre hor bro, gant he reizou nevez, rei skoazel d'ann Iliz enn amzer da zont.

« Plijet gant Hor Zalver klevet mennoz Leon XIII ; ha ni holl, a hed bloavez ar Jubile, unanomp hor pedennou gant re ann Tad Santel, evit ma teui ann traou da vad ec'hiz guechall goz. *Innova dies nostros sicut a principio.* »

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB

D'ANN AOTROU KARDINAL LANGÉNIEUX

ARC'HESKOP REIMS

Hor Breur Ker,

Eur zonj vad ha kaer oc'h euz bet pa felle d'ehoc'h lakaat ar Frans a bez d'ober eur gouel dispar, er pevarzegved kantved goude badiziant ar roue Klovis ; hag, evidomp-ni a gemero, euz a greiz hor c'haloun, perz el labour zantel-ze, enn eur rei gras ar Jubile d'ho pro, hervez ma c'houlennit diganeomp. Lavaret a c'heller, e guirionez, e oue badezet, er memez amzer, rouantelez Frans ; ha kement-ze a oue talvouduz braz, n'eo ket d'ar c'hallaouet hebken, mes ive d'ar bed kristen ; rak, m'ar deo galvet ho bro, Merc'h hena ann Iliz, eo abalamour d'he lealdet ha d'he aket e servich Doue hag ar feiz.

Penaoz e c'houfemp, Breur Ker, chom heb kemeret perz er goueliou a reoc'h var bez sant Remi, zo bet araozoc'h arc'heskob Reims ? Ne baouezomp, her gouzout a rit, da rei merkou stank euz hor c'harantez a dad evit ar Frans ; ha ne ve ket skoet hor c'haloun pa zonjomp er vadelez hag er furnez a reaz d'ann Aotrou Doue ken aliez karga ar vro-ze da zifenn he Iliz, ha da astenn muioc'h-mui rouantelez Jezuz-Krist ?

Klovis great kristen dre vurzud, a ziskuez dija dourn ann Holl-C'halloudeg o kas enn dro al labour-ze, a rai da gristenien Frans tridal gant levenez epad ar gouel oc'h euz sonj d'ober ; ha c'hui, Hor Breur Ker, a lakai aket ha gouiziegez evit ma vezo ar gouel-ze skeduz ec'hiz ma c'houlenn ar gear vrudet a oue badezet ennhi ar roue Cloviz, hag ann iliz-veur a zaoulinaz ennhi kement a rouaned evit kaout euz ann env ar c'hras da c'houarn gant furnez.

Mes, ar goueliou-ze ne raint d'ar Fransichen ann holl vad a reketomp d'ezho, nemed anaout a rafent madelez Doue pa c'hal-

vaz guechall ho bro da sklerijenn ar feiz. Ouspenn ma roaz neuze eur vuez nevez d'ho eneou ha tro da labourat evit ar baradoz, e kenver traou ar bed-ma ive, o devoue, ac'houdevez muioc'h a vrud, a zanvez hag a c'houiziegez. Evit guir, ar relijion e deuz bet e Frans deiziou a drubuill hag a zaelou ; mes, d'ar mareou-ze c'hoaz, goude meur a follentez, ar feiz adarre treac'h d'ann drouk a zave da huela, hag a rea d'ar bobl-ze difenn hag hada ar virionez evel m'oa kemennet d'ezhan gant Doue. Koulz ha sant Remi, ann eskibien zo brema e Frans, o deuz aket, karantez ha gouiziegez evit gouarn spered ha kaloun ann dud. Kredi a reomp eta e raint d'ann holl anaout madelez Doue ha miret, koustet pe gousto, ann urz kaer lakeat dre ar feiz var ann douar. Rak-ze, o kemeret komsou ha kaloun garantezuz ann Abostol sant Per, e lavarimp d'hor bugale a Frans : « Ben-
« noz da Zoue, Tad Hor Zalver Jezuz-Krist, en deuz ho renevezet dre ar fizianz kre, euz eunn heritaj ne c'hell beza na breinet, na saotret, na goenvet..... Fiziit eta er c'hras zo kinniget
« d'ehoc'h dre Jezuz-Krist.

« Neb a gredo enn'han ne fazio ket. »

Ia, Hor Breur Ker, gant ar garantez birvidig zo enn hor c'haloun a dad, ni a bed ann Doue Holl-C'halloudeg ha trugarezuz ma rai d'ar Frans beza eur vro zantel o vale bepred dre ann hent e deuz heuliet a bell-zo. Ra gresko c'hoaz ennhi feiz ann amzeriou koz, ar feiz-ze iac'h ha nerzuz goest da ziarbenn kement all a dud zo brema dallet gant ar fals kredennou, ken m'en em lezont dija e kreiz tenvalijenn ar maro. *Exurge, et illuminabit te Christus* (Eph. v, 14). Savit, hag Hor Zalver a roi d'ehoc'h sklerijenn ! Ra zeui holl vugale Frans, o senti guelloc'h guell ouz hor c'huzuliou, d'en em unani dre ar virionez, al lealdet, ar garantez, evel bugale ma'z int d'ar memez tad. O tianaout ar reizou fur a roaz nerz ha brud d'ezho ez aint d'ann traon ; o tilezel al lezenn gristen ec'h en em gavint dic'halloud dirag al laeroun hag ann dud a zizurz. Ra zeuint eta d'en em zastum evit derc'hel penn da bep enebour, o lavaret, a bouez ho fenn, ec'hiz ar c'hallaoued koz : *Vivat Christus qui Francos dilligit :* Bevet, ar C'hrist, mignoun ar c'hallaoued !

Setu eur c'hantved eat ebiou ; eunn all o tigeri ; kalzig roestl zo gant ann dud, nec'het braz o klask al lealdet, ne gaver nemed a berz Hor Zalver ; ret e ve, goude pevarzeg kant vloaz, guelet adarre enn ho touez, ar frouez dudiuz a zougaz guechall ar Vadiziant e Klovis hag enn he zoudardet ; ret e ve d'ehoc'h ober reizou fur hag ho miret enn eur zenti ouz ann Iliz katholik. Ann em-gleo-ze etre ar Fransichen, on euz goulennet hag a c'houlennomp hirio startoc'h eged biskoaz. Ha peur e vezo easoc'h d'ezho en em unani a galoun hag a spered da labourat evit mad ar vro, eged er mare ma rear memor euz eunn darvoud ken euruz ?

Da c'hortoz kement-ze, Hor Breur Ker, eo dleet d'ar guir gristenien diskuez ez int tud leal ha kalounek, ha beza var evez ouz ar re a labour enn devalijen evit freuza kement tra vad ha santel a gavont var ho hent. Oc'h en em glevet ervad e vezint doujet gant ann holl, ha mar bezont gouiziek aoualc'h, evel ma lavaromp enn hor liziri, evit en em lakaat e penn da gement a rai mad ar vro ; ma roont skoazel ha kuzul d'ann neb zo dic'halloud hag ezommek ; o veza bepred enn tu gant ar re a zalc'h d'ann urz vad, e vezint treac'h d'ann dud disleal ha digoustianz a glask ober reuz e peb leac'h.

A hed ar Jubile a roomp d'ho pro, ni a unano hor peden gant ho pedennou c'hui ha re ann holl gristenien a Frans, evit ma tiskenno varnoc'h puill ha stank bennoz ann env ; plijet gant Doue rei d'eomp hor goulenn !

Fizianz on euz da veza selaouet, hag abalamour da ze, e roomp a greiz kaloun hor bennoz a Bab, d'ehoc'hui, mab ker, da Eskibien Frans, d'ann dud a Iliz ha da gement kristen a gemero perz er pardoun kaer a vezo ganehoc'h er bloa-ma.

Skrivet e Rom, e kichen iliz Sant-Per, deiz gouel ar Rouaned, 6 a C'henver 1896, ann trivac'hved bloaz abaoue m'omp lakeat da Bap.

LEON XIII.

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB

EVIT REI

EUR JUBILE DA VRO FRANS HEBKEN

Var fin ar bloaz-ma, da zeiz Nedelek, leun a fizianz hag a levenez, kristenien Frans a fell d'ezho ober memor euz eunn darvoud braz hag euruz.

Pevarzeg kant vloaz a vezo neuze abaoue ma klevaz ar roue Klovis mouez ann env, ma tilezaz ar fals-doueou evit en em ober kristen o voalc'hi he ene e dour santel ar Vadiziant.

Kaera lidou a oue enn iliz veur e Reims, pa zeuaz varlerc'h ar roue he ziou c'hoar ha tri mil euz he zoudardet da c'houlenn ive beza badezet gant sant Remi !

Klovis a ioa, evit guir, kalounek var dachenn ar vrezel, ha gouarnour gouiziek ive ; da Zoue evelato oue dleour ma c'hounezaz var he holl enebourien, ha ma oue anavezet evel roue gant Bro-C'hall a bez ; ar feiz katholik hag ar vad great d'ann Iliz eo a reaz d'ar rouantelez nevez en em astenn ker buhan ha beza ker gallouduz.

Gant Klovis, ar vro he unan a oue evel badezet ; hag ann dra-ze a reaz d'ezhi beza kement brudet ha meulet e peb amzer. Deread braz eo eta, evel ma fell d'hor mab ker, ann Aotrou Langenieux, arc'heskob Reims, ober eur gouel dispar, e memor euz ann darvoud euruz-ze. Evit kement tra en deuz talvoudegez, eo ar c'hiz da zigas sonj euz ann deiz ma oue savet da genta ; dleet eo eta d'eur vro ober lidou santel e memor euz ar bloaz hag ann deiz ma teuaz da veza kristenez hag heritourez ann env.

Enn eul lizer all, nevezig-zo, on euz lavaret pegement a sked

hag a vadou a roaz ann darvoud-ze d'ar c'hallaoued. Rei a reomp ive, hervez hor c'harg, kuzuliou leun a garantez, o sonjal e vijent talvouduz. Eunn dra vad hag eunn henor e vezo da gristenien Frans trei ho daoulagad hag ho c'haloun varzu meanfount, iliz Reims, ha bez sant Remi; rak, ac'hano, ar prezeger ha pastor brudet-ze a ro c'hoaz kenteliou ar peoc'h hag ar vuez eternel.

O vont da bardouna d'al leac'hiou santel-ze, oc'h heulia ar misionou roet stank evit mad ann eneou, oc'h ober aluzennou brasoc'h, o trugarekaat ann Doue Holl-C'halloudeg a ra euruzdet ar vro, ha dre oberou all henvel ouz ar re-ze, e tremenoc'h ar c'hantved-ma ec'hiz m'eo dleet hag e tennoc'h anezhan ar frouez a c'heller da c'hortoz. Ann dra-ze, sur omp, a c'hoarvezo, ma kar kement hini, e Frans, a lavar beza kristen, sellet ouz oberou he dud koz, ha dreist holl, maga enn he galoun ar feiz nerzuz-ze a roe d'ezho galloud evit peb mad, ha sentidigez e kenver kador sant Per; ret e vezo c'hoaz koulzgoude bale dre ho roudou, renevezi kalounek, ha miret gant lealdet promesaou santel ar vadiziant.

Evidomp-ni, gant ar c'hoant vraz on euz da rei d'ar gouel, hervez hor galloud, muioc'h mui a sked hag a dalvoudegez evit ann eneou, a zigoro enn hano Doue ann tenzor euz ann induljansou. Rak-ze, dre drugarez ann Doue Holl-C'halloudeg, ha galloud ann ebestel sant Per ha sant Paol, ni a ro, induljans plenier ar Jubile, hag ar pardoun euz he holl bec'hejou da gement kristen a Frans a raio ar pez a gemennomp ama varlerc'h:

Da genta, bizita diou vech diou iliz el leac'h ma vezint o chom. Ma ne ve a dost d'ezho nemed eunn iliz, e raint ennhi peder bizit, o pedi bep vech evit mad ann Iliz Santel, evit ar peoc'h etouez ar gristenien, evit konversion ar bec'herien, hag hon intansionou all.

D'ann eil, kovez mad ho fec'hejou, ha kommunia.

D'ann trede, ober eunn aluzen, hervez ho feadra.

Ar Jubile a vezo digor azaleg sul kenta ar C'horaiz beteg gouel Nedelek; mes, var ann amzer-ze e vezo teir sizun e peb leac'h evit ober kement zo ret da c'hounid induljans ar Jubile.

A hent all, mes, e kear Reims hebken e vezo gellet gounid

ann induljans-ma e peb mare azaleg Pask betek gouel ann Holl-Zent.

Rei a reomp ouspenn eunn induljans plenier, var boez kovez ha kommunia, d'ar re en em gavo enn iliz pa vezo renevezet, dirag ann holl, promesaou ar vadiziant, evel ma fell d'eomp e ve great enn holl ilizou a Frans da zeiz Nedelek.

Ann holl induljansou-ma a c'hello beza kinniget da Zoue evit eneou ar Purgator.

Ar vugale n'o defe great pask ebet c'hoaz a c'hello ive gounid ann induljansou.

Epad amzer ar Jubile, d'ar re a c'hoanta gounid ann induljans-ze; ar veleien lakeat e karg gant ho Eskob, a c'hello, euz hor perz, rei absolven euz ann holl bec'hejou nemed ar re zo miret dre hon lizer euz ar 15 a viz C'huevrer 1879.

D'al lizer-ma goude ma ve moullet, gant ma tougo sinatur eunn den a garg huel enn Iliz, ni a gemenn ober ann digemer a rafec'h d'ann hini a skrivomp gant hon dourn hon unan.

Roet e Rom, e kichen Sant Per, d'ann eiz a viz Genver, enn trivac'hed bloavez abaoue m'omp lakeat da Bab.

Card. DE RUGGERIO.

RAK-ZE,

Goude beza pedet Doue, hag evit senti ouz lizer ann Tad Santel ar Pab,

On euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

Lizer Hon Tad Santel o rei d'eomp konje da verka, azaleg sul kenta ar C'horaiz beteg Nedelek ann teir zizun a garimp evit gounid Induljans ar Jubile, Ni a lez ar bersouned ha belcien ar c'houenchou da joaz ar mare a vezo guella dez'ho.

ART. II

D'ar zadorn, 22 C'huevrer, enn holl barreziou euz ann Eskopti, e vezo sounet ar c'hleier, evit digeri ar Jubile ; ha d'ar zul, araok ann oferenn-bred e vezo kanet ar *Veni Creator*. Araok benediksion ar Zakramant e vezo kanet ar *Sub tuum*, etc.

ART. III

Setu ama ar pez zo d'ober evit gounit Induljans ar Jubile :

1° **Bizita ilizou,** diou vech diou iliz merket ganeomp-Ni, pe peder guech eunn iliz hebken, o pedi evit mad ann Iliz Santel, ar peoc'h etre ar gristenien, konversion ar bec'herien, hag intansionou Hon Tad Santel.

E c'heariou a zo ennho meur a iliz, pep unan a vizito he iliz parrez, hag eunn all hervez ma karo. Aoualc'h e vezo lavaret pemp *Pater* ha pemp *Ave* evit peb bizit.

2° **Kovez.** — Ann holl veleien o deuz bet diganeomp ar c'halloud da govez, a c'hello, dre ann eskopti, rei da bep kristen, evit gounid ar Jubile, mes, eur vech hebken, absolven euz he holl bec'hejou, nemed ar re zo miret dre lizer ar Pab, *Pontifices maximi*, 15 C'huevrer 1879.

Ar relijiuzed, a bep urz, a c'hello kovez gant n'euz forz pe seurt beleg ; hag al leanezed ive, diabarz koulz ha diaveaz ar c'houenchou, a c'hell goulenn n'euz forz pe hini euz ar veleien o deuz bet ar gark da govez leanezed.

3° **Kommunia.** — Ar gommunion a c'heller d'ober n'euz forz e pe leac'h, a hed ann teir zizun merket evit ar Jubile. Kommunion ar Pask ne gount ket evit gounid ann induljans-ma.

Ar vugale n'emaint ket enn oad da gommunia a c'hell gounid ann induljans var boez ober ann traou all a zo gourc'hemennet.

4° **Ann Aluzenn.** — Petra bennag ma lezomp ar gristenien d'ober ho aluzenn ec'hiz ma karint, ho aliomp koulzgoude da rei evit Breuriez ar Feiz, pe ann oberiou all a blij muia d'Hon Tad Santel. Dishenvel eo ann aluzenn-ma diouz ann hini zo dleet evit dispans ar C'horaiz.

ART. IV

D'ar re ne vent ket goest d'ober ann traou merket ama, ar gonfesored a c'hello rei pedennou, pinijennou, pe oberou all a drugarez, hervez ma kavint deread, hag ive eur mare all diaveaz ann amzer lakeat da dud ar barrez pe ar gouent, evit gounid grasou ar Jubile.

ART. V

Alia a reomp ann Aotrounez Persouned ha Beleien ar c'houenchou da rei sarmouniou, pe eur pennad retred evit ober d'ann dud profita muioc'h euz gras ar Jubile.

ART. VI

Al leanezed o chom er c'houenchou a rai peder bizit e chapel al lean-di, edoug ann teir sizun merket gant beleg ar gouent.

ART. VII

Da zeiz Nedeleg, enn oferen-bred, pe dirag ar Zakramant, araok ar venediksion e vezo renevezet a vouez huel, promesaou ar vadiziant, enn holl ilizou ha chapeliou euz ann eskopti. Hon Tad Santel ar Pab a ro eunn induljans plenier da gement kristen a zeuio gant devosion d'al lidou santel-ze.

ART. VIII

Er memez deiz e vezo kanet ann *Te Deum* evit trugarekaat Doue euz he c'hrasou ha serra goueliou ar c'hantved.

Hag a vezo liziri ann Tad Santel ar Pab hag Hon hini lennet enn holl ilizou ha chapeliou euz ann eskopti, d'ar zuliou goude ma vezint diguezet e peb parrez.

Roet e Kemper, dindan Hor siel ha siel Sekretour ann Eskopti, d'ar 17 a viz C'huevrer 1896, gouel sant Guevrok, abad.

† HERRI-VIKTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz ann Aotrou'nn Eskob :

QUEINNNEC,

Chaloni a henor, Sekretour.

Kemper, moullet e ti de Kerangal

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

N° 18.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Bien des fois déjà, Nous avons pu constater l'union étroite qui régnait entre vous. L'on peut vous comparer à ces chrétiens des premiers siècles, dont les Actes des Apôtres font l'éloge par ces paroles : *Multitudinis credentium erat cor unum et anima una.*

C'est donc avec un grand bonheur que Nous vous convoquons, chaque année, autour de Nous pour les Retraites Ecclésiastiques. Les temps difficiles, mais pleins d'espérance, que nous traversons rendent plus nécessaires que jamais les secours de Dieu ; aussi Nous savons que vous aimerez à vous trouver nombreux pendant les jours de bénédiction employés aux saints exercices de la Retraite. Vous sentirez le besoin de vous sanctifier, afin de devenir de plus en plus dignes de la grande mission qui vous est confiée au milieu des peuples.

Il est inutile de vous parler de la nécessité de cette récollection pour vos âmes sacerdotales, et de vous rappeler les règlements diocésains. Nous regrettons de ne pouvoir vous réunir tous, chaque année, suivant les désirs exprimés par le Souverain Pontife. Mais quelques-uns d'entre vous, munis d'une autorisation de Notre part, sont contraints de recourir

à des Retraites particulières, pour répondre au besoin de leur âme. Ces Retraites, dont Nous ne contestons pas les heureux fruits, sont loin d'avoir la valeur de celles de Notre Grand-Séminaire, où tous les éléments de la famille se trouvent réunis.

Cette année, les Retraites seront prêchées par deux prêtres de Saint-Lazare, fils de saint Vincent-de-Paul. Nous ne doutons pas que leur longue expérience et leur grande piété ne fassent le plus grand bien au milieu de vous. Nous demandons à saint Vincent-de-Paul de s'unir à saint Corentin et à saint Pol-de-Léon pour obtenir les plus abondantes bénédictions sur ces saints exercices.

Agréez, Messieurs et chers Coopérateurs, l'assurance de Nos sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

Donné à Quimper, le 16 Juin 1896.

† HENRI,

Évêque de Quimper et de Léon.

La première Retraite s'ouvrira le 3 Août, au soir. Les Prêtres ordonnés en 1890-91-92 y sont convoqués. Tous devront être rendus le Dimanche soir, 2 Août, au Grand-Séminaire, pour subir, le lendemain, leur examen.

La seconde Retraite aura lieu du 17 au 22 Août. Les prêtres ordonnés en 1893-94-95 devront la suivre, et se trouveront aussi le Dimanche 16 Août, au Grand-Séminaire, pour l'examen du lendemain.

L'examen des Prêtres, ordonnés avant le 1er Janvier 1887, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, se fera le Mardi 29 Septembre.

Quimper, typ. de Kerangal.

N° 19.

LETTRE PASTORALE

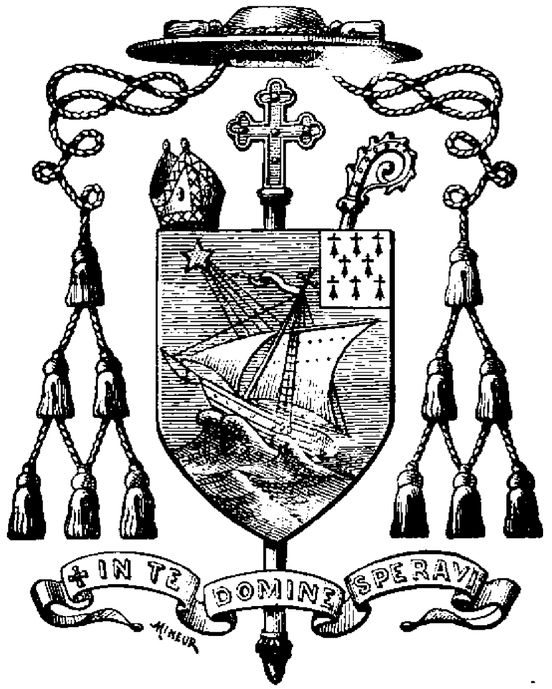
DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PORTANT A LA CONNAISSANCE DU CLERGÉ
ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

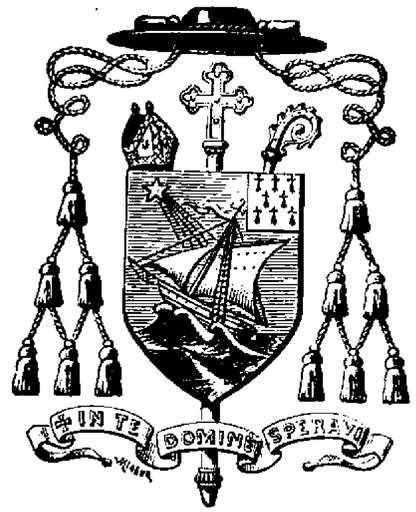
L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE



QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1896

N° 19.



LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Portant à la connaissance du Clergé et des Fidèles de son Diocèse

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Comme chaque année, Notre bien aimé Père, Léon XIII, nous invite à prier Marie, pendant le mois qui commence. Du haut sommet où la divine Providence l'a placé, il voit tout

le profit que l'Église a tiré de la fidèle récitation du saint Rosaire, et il nous engage à perpétuer cette sainte coutume, au milieu de nos assemblées chrétiennes.

C'est comme un écho de cette parole du Prophète Isaïe : « *Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam..... Tunc erumpet quasi manè lumen tuum et sanitas tua citius orietur* (ISAIE, ch. 58) : Crie et ne cesse pas, comme la trompette élève ta voix..... Alors ta lumière éclatera comme le matin, et bientôt ta guérison se manifestera. » Il nous invite à prendre avec lui confiance dans l'avenir. Il met sous nos yeux la puissance de la prière, surtout lorsqu'elle se fait en commun et s'adresse à Dieu par l'entremise de Marie.

Au retour de ce béni pèlerinage de Lourdes, où la puissance de la Vierge Immaculée et sa maternelle pitié pour nos misères s'est montrée si clairement, il est inutile, N. T. C. F., de vous engager longuement à suivre avec piété les exercices du saint Rosaire. Écoutez avec un respect attentif la lecture de cette nouvelle Encyclique du Souverain Pontife, et vous comprendrez l'efficacité de la prière *unanime* et *persévérante*, et, comme les années précédentes, vous aimerez à vous réunir autour de vos pasteurs, pour vous adresser à Celle qui est si justement appelée : la dispensatrice des faveurs divines.

Nous renouvelons les prescriptions de la dernière année, pour gagner les indulgences du Mois du Rosaire ; Nous donnons les mêmes autorisations pour la bénédiction du S. Sacrement, et Nous demandons à Marie, Notre Mère, de se montrer de plus en plus favorable à son peuple.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, pour Nous conformer aux intentions du Souverain Pontife, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines du chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge, et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

ART. II

On pourra exposer le Saint-Sacrement pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

ART. III

Les fidèles, qui ne pourraient assister à ces pieux exercices, sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

ART. IV

Nous engageons les Communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

ART. V

Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par le Souverain Pontife à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, *singulis vicibus*, à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint-Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint-Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi que l'Encyclique du Souverain Pontife, le Dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 30 Septembre 1896.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

Pape par la Divine Providence

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUTRES ORDINAIRES
EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège Apostolique,

LÉON XIII, PAPE

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Souvent déjà, dans le cours de Notre Pontificat suprême, il Nous a été donné de témoigner publiquement Notre confiance et Notre piété envers la Très Bienheureuse Vierge, sentiments que Nous avons conçus dès Notre enfance, que pendant toute Notre vie Nous Nous sommes appliqué à entretenir et à développer dans Notre âme. Traversant des circonstances également funestes pour la religion chrétienne et périlleuses pour les peuples eux-mêmes, Nous avons reconnu combien il importait à Notre sollicitude de recommander très puissamment ce secours de paix et de salut que Dieu, dans sa très grande bienveillance, a donné au genre humain, en la personne de son auguste Mère, et qui s'est toujours manifesté d'une façon évidente dans l'histoire de l'Église.

Le zèle des nations catholiques a, de toutes parts, répondu à Nos exhortations et à Nos vœux ; la dévotion du Très Saint Rosaire s'est surtout répandue, et une abondance de fruits excellents n'a pas manqué de se produire. Cependant, Nous ne pouvons Nous lasser de célébrer la divine Mère qui est vraiment *très digne de toutes louanges*, de recommander aux fidèles le zèle et l'amour envers cette Mère des hommes qui *est pleine de miséricorde, pleine de grâces*. Bien plus, Notre âme, accablée de soucis apostoliques, à mesure qu'elle sent davantage s'approcher pour Nous le moment de quitter cette vie, regarde avec une plus joyeuse confiance vers Celle de qui, comme d'une aurore bénie, est venu le jour du bonheur sans fin.

Que si, Vénérables Frères, il Nous est doux de Nous souvenir que, par d'autres Lettres publiées à intervalles réguliers, Nous avons loué le Rosaire, prière qui, sous tous les rapports, est agréable à Celle qu'il s'agit d'honorer et très utile à ceux qui la récitent comme il faut, il Nous est doux aussi de pouvoir insister sur Nos instructions et les confirmer.

Une excellente occasion se présente ainsi à Nous d'exhorter paternellement les esprits et les cœurs à croître en piété et de ranimer en eux l'espoir des immortelles récompenses.

La prière dont Nous parlons a reçu spécialement le nom de Rosaire, comme si elle imitait le suave parfum des roses et la grâce de guirlandes fleuries. De même qu'elle est très propre à honorer la Vierge qui, à juste titre, est saluée comme la *Rose mystique* du Paradis, et qui y est couronnée d'un étincelant diadème, comme étant la Reine de l'univers, ainsi, grâce à son nom, elle semble présager la couronne de joies célestes que Marie offrira à ses serviteurs.

C'est ce qui apparaît clairement à celui qui considère l'essence du Rosaire ; il n'est rien, en effet, qui nous soit conseillé davantage par les préceptes et par les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des apôtres que d'invoquer Dieu et de lui demander son secours. Dans la suite, les Pères et les docteurs nous avertirent de la nécessité de la prière, nécessité si grande que les hommes qui négligeraient ce devoir compteraient en vain sur le salut éternel.

Mais si la prière, par sa nature même et suivant la promesse du Christ, est la voie qui conduit à l'obtention des grâces, deux éléments surtout, personne ne l'ignore, lui donnent une très grande efficacité : l'assiduité et la réunion de plusieurs fidèles.

La première est indiquée par l'invitation pleine de bonté que nous adresse le Christ : « *Demandez, cherchez, frappez.* » (MATTH., VII, 7.)

Dieu est semblable à un père excellent qui veut certes satisfaire les désirs de ses enfants, mais aussi qui aime à être invoqué longuement par eux, et comme importuné par leurs prières, de sorte qu'il s'attache leur âme par des liens plus étroits.

Notre-Seigneur a, plus d'une fois aussi, parlé de la prière commune : « Si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera donnée par mon Père qui est dans les Cieux, car, là où se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles. » (MATTH. XVIII, 19-20.) C'est à ce sujet que Tertullien a dit avec force : « Nous nous réunissons pour entourer Dieu de nos prières, comme en nous tenant la main ; cette violence est agréable à Dieu. »

De même, saint Thomas d'Aquin a dit cette parole mémorable : « Il est impossible que les prières de beaucoup d'hommes ne soient pas exaucées, si ces nombreuses prières en forment pour ainsi dire une seule. »

Ces deux recommandations se trouvent parfaitement appliquées dans le Rosaire. Dans cette prière, en effet, pour ne pas Nous étendre davantage, nous redoublons nos supplications afin d'implorer du Père céleste le règne de sa grâce et de sa gloire. Nous invoquons assidûment la Vierge Mère pour que, par son intercession, Elle veuille bien nous secourir, nous qui sommes exposés au péché, soit pendant toute notre vie, soit à la dernière heure qui est la porte de l'Éternité.

Ce même Rosaire est tout à fait approprié à la prière commune, et ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le *Psautier de Marie*. Et il faut garder religieusement ou faire renaître cette coutume qui était en vigueur chez nos ancêtres : dans les familles chrétiennes, à la ville comme aux champs, c'était un usage sacré,

à la chute du jour, après le dur labeur, de se réunir devant l'image de la Vierge et d'alterner les parties du Rosaire. Vivement touchée par cette piété fidèle et commune, Marie protégeait la famille ainsi qu'une mère protège ses fils, lui accordant les bienfaits d'une paix domestique qui était comme le présage de la paix céleste.

Considérant cette vertu de la prière commune, parmi les décisions qu'à diverses époques Nous avons prises concernant le Rosaire, Nous avons édicté ceci : « Nous souhaitons qu'il soit récité quotidiennement dans la cathédrale de chaque diocèse, et tous les jours de fêtes dans les paroisses. » (Lettre apostolique *Salutaris ille*, datée du 24 Décembre 1883.) Que cette pratique soit observée avec constance et avec zèle. Nous voyons d'ailleurs avec joie qu'elle est suivie et qu'elle se répand dans d'autres manifestations solennelles de la piété publique, et dans les pèlerinages aux sanctuaires célèbres dont il est à souhaiter que le nombre aille croissant.

Cette association de prières et de louanges à Marie a quelque chose de très doux et de salutaire pour les âmes. Nous-même, Nous l'avons ressenti surtout — et Notre reconnaissance Nous anime à le rappeler — alors que dans certaines circonstances solennelles de Notre Pontificat, Nous Nous trouvions dans la basilique vaticane entouré d'un grand nombre d'hommes de toutes conditions qui, unissant leurs cœurs, leurs voix et leur confiance aux Nôtres suppliaient, avec ardeur, par les mystères et par les oraisons du Rosaire, la très bienveillante protectrice de la Religion catholique.

Et, qui pourrait penser et dire que la vive confiance que Nous avons placée dans le secours de la Vierge était excessive ? Assurément le nom et le rôle de parfait Conciliateur ne conviennent à nul autre qu'au Christ, car c'est Lui seul qui, Dieu et homme en même temps, a rétabli le genre humain en grâce avec le Père suprême. « Il n'y a qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme qui s'est livré Lui-même pour la Rédemption de tous. » (I Tim., II, 5, 6.) Mais si comme l'enseigne le Docteur Angélique, « rien n'empêche que quelques autres soient appelés *secundum quid*, médiateurs entre Dieu et les

hommes, en tant qu'ils collaborent à l'union de l'homme avec Dieu, *dispositive et ministerialiter* » (III Q. XXVI, a a 1, 2) tels que les Anges et les Saints, les Prophètes et les prêtres des deux testaments, la même gloire convient pleinement à la Sainte Vierge.

Il est impossible de concevoir personne qui pour réconcilier Dieu et les hommes ait pu dans la suite ou puisse dans l'avenir agir aussi efficacement que Marie. Aux hommes qui couraient à la perte éternelle, elle a amené un Sauveur lorsqu'elle a reçu la nouvelle d'un sacrement pacifique, apportée par l'Ange sur la terre, y donnant un consentement admirable, *au nom de tout le genre humain.* (S. Th. III q. XXX a 1.) Elle est celle *de qui est né Jésus,* sa vraie Mère, et pour ce motif une digne et très agréable *Médiatrice auprès du Médiateur.*

Comme ces mystères sont dans le Rosaire proposés successivement au souvenir et à la méditation des pieux fidèles, on voit par là même le rôle de Marie dans l'œuvre de notre réconciliation et de notre salut. Nul ne peut se défendre d'une très douce émotion en considérant Marie soit lorsque dans la maison d'Élisabeth elle apparaît comme l'instrument des grâces divines, soit lorsqu'elle présente son Fils aux bergers, aux rois, à Simon.

Mais quels sentiments on éprouve en songeant que le sang du Christ répandu pour nous et les membres sur lesquels Il montre à son Père les blessures reçues *comme prix de notre liberté* ne sont autre chose que le corps et le sang de la Vierge ? En effet, « la chair de Jésus est la chair de Marie, et quoiqu'elle ait été exaltée par la gloire de la résurrection, la nature de cette chair est restée cependant et demeure la même qui a été prise à Marie ». (S. Aug.)

Le Rosaire a encore un autre fruit remarquable, tout à fait en rapport avec les nécessités des temps. Ce fruit, Nous l'avons rappelé ailleurs. Il consiste en ce que, lorsque la vertu de la foi divine se trouve exposée à tant d'attaques et à tant de périls, le Rosaire fournit au chrétien de quoi la nourrir et de quoi la fortifier efficacement. Les divines Ecritures appellent le Christ « auteur et consommateur de la foi » (*Hébr.* XII, 2) : auteur de la foi parce qu'il a lui-même enseigné aux hommes un grand

nombre des vérités qu'ils devaient croire, surtout celles qui le concernent, lui en qui « habite toute la plénitude de la Divinité » (*Col.* II, 9.) et parce que, par sa grâce et en quelque sorte par l'onction de l'Esprit Saint, il leur donne affectueusement les moyens de croire ; — consommateur de cette même foi, parce que c'est lui qui rend claires dans le ciel les choses que l'homme ne perçoit dans sa vie mortelle qu'à travers un voile, et y changera la foi présente en illumination glorieuse. Très certainement, dans l'institution du Rosaire, l'action du Christ se fait puissamment sentir. C'est sa vie que nous considérons en méditant, sa vie privée dans les mystères joyeux, sa vie publique jusqu'à la mort au milieu des plus grands travaux et des plus grandes douleurs, enfin sa vie glorieuse qui, après sa résurrection triomphante, se trouve transportée dans l'éternité, où il siège à la droite du Père.

Et puisque la foi, pour être pleine et digne, doit nécessairement se manifester, « car on croit dans son cœur pour la justice, mais on confesse la foi par la bouche pour son salut » (*Rom.* X, 10), nous trouvons précisément dans le Rosaire un excellent moyen de la confesser. En effet, par les prières vocales qui en forment la trame, nous pouvons exprimer et confesser notre foi en Dieu, notre Père plein de providence, en la vie de l'éternité future, en la rémission des péchés, et aussi notre foi en les mystères de la sainte Trinité, du Verbe fait homme, de la maternité divine, et en d'autres mystères. Or, personne n'ignore quel est le prix et le mérite de la foi. La foi n'est autre que le germe choisi d'où naissent actuellement les fleurs de toute vertu, par lesquelles nous nous rendons agréables à Dieu, et d'où naîtront plus tard les fruits qui doivent durer toujours. « Te connaître toi-même est, en effet, la consommation de la justice, et connaître ta justice et ta vertu est la racine de l'immortalité. » (*Sap.*, XV, 3.)

Il est bon, à ce propos, d'ajouter ici quelque chose, en disant un mot des devoirs de vertu que la foi réclame nécessairement. Parmi ces vertus se trouve la pénitence, qui comprend elle-même *l'abstinence*, vertu nécessaire et salutaire sous plus d'un nom. Si l'Église, sur ce chapitre, agit de jour en jour d'une façon plus clémente avec ses enfants, que ceux-ci, en retour, comprennent

le devoir qu'ils ont de compenser par d'autres œuvres cette maternelle indulgence. Il Nous plaît de joindre ce motif à ceux qui Nous ont déjà porté à recommander le Rosaire, qui peut également produire de bons fruits de pénitence, surtout grâce à la méditation des souffrances du Christ et de sa Mère.

Donc, dans les efforts que nous faisons pour arriver au souverain bien, avec quelle sage providence le Rosaire nous a été indiqué comme secours, secours si apte à convenir à tous et si facile à utiliser qu'il ne souffre la comparaison sous ce rapport avec aucun autre. Le premier venu, en effet, même médiocrement instruit de la religion, peut s'en servir aisément et avec profit, et le Rosaire ne prend pas assez de temps pour nuire aux occupations de qui que ce soit. Les annales sacrées abondent en exemples opportuns et célèbres ; et l'on sait assez que beaucoup de personnes, soit chargées de lourdes fonctions, soit absorbées par des occupations laborieuses, n'ont jamais interrompu un seul jour cette habitude de piété.

La dévotion au Rosaire s'accorde suavement avec cette affection intime de religion que nous professons à l'égard de la couronne sacrée, affection qui porte ceux qui l'éprouvent à l'aimer comme la compagne inséparable de leur vie et leur fidèle protectrice, à l'embrasser dans leur suprême agonie, où elles la considèrent comme le doux présage de l' « incorruptible couronne de gloire ». Ce présage est grandement appuyé par le bienfait des indulgences sacrées, pourvu qu'on soit disposé à les recevoir. De ces indulgences, la dévotion au Rosaire a été enrichie, d'une façon croissante, par Nos prédécesseurs et par Nous-même. Ces indulgences, octroyées en quelque sorte par les mains mêmes de la Vierge miséricordieuse, doivent profiter grandement aux mourants et aux défunts, de façon à les faire jouir plus tôt des consolations de la paix tant désirée et de la lumière éternelle.

Ces raisons, Vénérables Frères, Nous engagent à ne pas cesser de louer et de recommander aux nations catholiques une forme si excellente de la piété, une dévotion si utile pour conduire l'homme au port du salut. Mais Nous y sommes encore engagé par un autre motif très grave au sujet duquel, plusieurs

fois déjà, dans Nos lettres et dans Nos allocutions, Nous avons ouvert Notre âme.

Nos actions, en effet, s'inspirent plus ardemment chaque jour du désir — conçu dans le divin cœur de Jésus — de favoriser le mouvement de réconciliation qui se dessine parmi les dissidents. Or, Nous comprenons que cette admirable unité ne peut être préparée et réalisée par aucun meilleur moyen que par la vertu des saintes prières. Nous avons présent à l'esprit l'exemple du Christ, qui, dans une prière adressée à son Père, lui demanda que ses disciples fussent « un » dans la foi et dans la charité. Que sa très Sainte Mère ait fait avec ferveur la même prière, nous en avons une illustre preuve dans l'histoire apostolique. Cette histoire nous représente la première assemblée des apôtres, implorant et attendant avec une grande espérance, l'effusion promise de l'Esprit-Saint, et en même temps Marie, présente au milieu d'eux et priant spécialement. « Tous persévéraient ensemble dans la prière avec Marie, mère de Jésus. » (*Act.* I, 14.) C'est pourquoi, de même que l'Eglise à son berceau s'est justement unie à Marie dans la prière, comme à la promotrice et à la gardienne excellente de l'unité ; de même, dans notre temps, il est très opportun d'agir ainsi dans tout l'univers catholique, surtout durant le mois d'Octobre, que depuis longtemps, en raison des temps affligés que traverse l'Église, Nous avons voulu dédier et consacrer à la divine Marie, invoquée par le rite solennel du Rosaire.

Par conséquent, que la dévotion à cette prière redouble partout d'ardeur, surtout en vue d'obtenir la sainte unité. Rien ne peut être plus doux et plus agréable à Marie, qui, unie au plus haut point avec le Christ, désire et souhaite grandement que tous les hommes gratifiés du même et unique baptême du Christ, soient aussi unis à Lui et entre eux par la même foi et une parfaite charité.

Que les mystères augustes de cette foi, par le culte du Rosaire, pénètrent plus profondément dans les âmes, en vue de cette très heureuse conséquence « que nous imitions ce qu'ils contiennent et que nous obtenions ce qu'ils promettent ».

En attendant, comme gage des bienfaits divins et comme

témoignage de Notre affection, Nous vous accordons de bon cœur, à chacun de vous, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le vingtième jour de Septembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-seize, de Notre Pontificat la dix-neuvième.

LÉON XIII, PAPE.

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

N° 19 bis.

KEMENNADUREZ

ANN

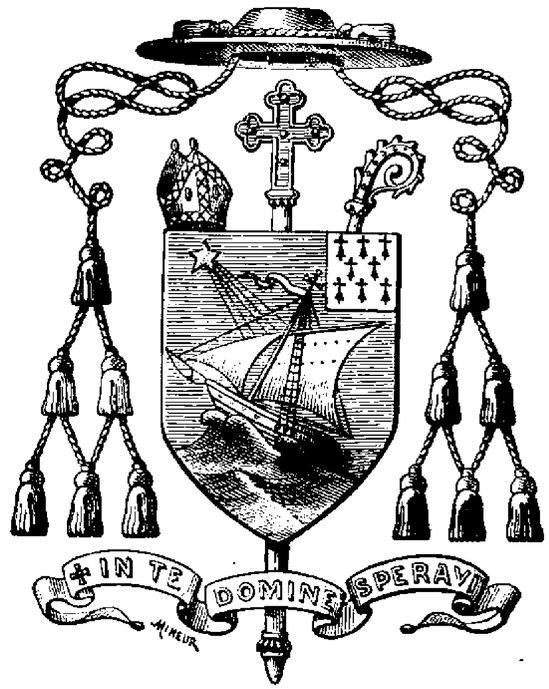
AOUTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN

EUS HE ESKOBTI

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB

DIVARBENN AR ROZERA



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOBTI

1896

N° 19 bis.



KEMENNADUREZ

AN AOUTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN EUS HE ESKOBTI

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB

DIVARBENN AR ROZERA

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'an dud a Ilis ha d'ar Gristenien eus hon Eskopti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Evel bep bloaz, hon Tad muia karet, ar Pab Leon XIII, a a fell d'hezan e pedfemp ar Verc'hez Glorius Vari, epad ar mis-man. Guelet a ra, eus ar plas huel eleac'h m'eo lakeat gant Doue, ar vad great betek hent d'an Ilis dre ar Rosera

beniget, ha rak-se a c'houlen ma kendalc'ho ar Gristenien da eur c'hustum ker santel ha ken talvoudus.

Seblantout 'ra deomp klevet ar Profet Isaï o lavaret : « *Clama, ne cesses ; quasi tuba exalta vocem tuam..... Tunc erumpet quasi mane lumen tuum, et sanitas tua citius orietur.* (Is., ch. 58.) Savit ho mouez eb paouez, skiltruz evel eun drompil... Ha neuse e viot sklerijennet evel da c'houlou-deiz, hag eb dale e n'em gaffot pare. » Hon Tad Santel ar Pab, evit lakaat ac'hanomp da gaout, eveld'han, fizianz en amzer da zont, a zigas sonj deomp pegen galloudus eo ar beden, ispisial an hini a ra ar Gristenien unanet assamblez, hag a zo kiniget da Zoue gant ar Verc'hez Vari.

Goude ar pelerinach kaër, nevez distro eus a Lourd, eleac'h m'en deus roet deomp ar Verc'hez diuam merkou ker sklear eus he galloud hag eus he madelez, n'eo ket red poueza stard evit ober deoc'h heulia gant devotion pedennou Mis ar Rozera. O selaou gant doujans lenn al Lizer en deus skrivet var gement-se hon Tad Santel, e komprenot pegen nerzus eo ar beden, great a unan hag eb skuiza ; hag, evel er bloaveziou tremenet, e teuot gant joa de n'em vodenna en dro d'ho Pastoret, evit pedi ann Hini a zo karget gant Doue da skigna varnomp he oll c'hrasou.

Digas a reomp sonj, a nevez, eus an Induljansou staget ous devotion Mis ar Rozera hag eus ar feson d'ho gounit ; evel er bloaveziou araok, e vezo gellet rei benediction ar Sakramant er parreziou... Ra zeuio, ar Verc'hez Glorius Vari, hor Mam, da ziskuez muioc'h-mui he madelez e kenver he bugale !...

RAK-SE,

Goude beza pedet Doue, evit heulia mennoziou ann Tad Santel, e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

Bemdez a hed ar miz, enn holl ilizou ha chapeliou euz hon Eskobti, e vezo lavaret, da vintin epad ann offeren, pe da noz, ar chapeled, litaniou ar Verc'hez, hag ar beden da zant Joseph.

ARTIKL II

Gallet e vezo, epad ar chapeled, exposi ar Zakramant, ha goude-ze rei ar venediction.

ARTIKL III

Ar gristenien ne c'helfent ket dont d'ann iliz, a rafe mad ho lavaret er gear, ho-unan pe gant tud ho zi.

ARTIKL IV

Alia a reomp ar relijiuzed hag al leanezed d'ober muioc'h mui a gommunionou hag a bedennou evit hon Tad Santel ar Pab.

ARTIKL V

Setu ama ann induljansou a c'hounezer oc'h ober miz ar Rozera : 1° Induljans a zeiz vloaz ha seiz guech daou ugent devez, bep tro, evit ann neb a ielo da bedennou ar Rozera ; 2° Induljans plenier, hervez ar c'honditionnou ordinal, d'ann

neb a ielo d'ar pedennou deg guech da nebeuta. Memez induljansou d'ann neb ne c'hello ket mont d'ann iliz, hag en devezo great ar pedennou-ze er gear ; 3° Induljans plenier, da c'houel ar Rozera pe eunn deiz bennag euz ann eisved, evit kement hini, o veza koveseat he bec'hejou, a zeui da gommunia, hag a bedo Doue, ar Verc'hez ha sant Joseph, hervez goulenn hon Tad Santel.

Hag a vezo al lizer-ma hag hini ann Tad Santel ar Pab lennet enn holl ilizou ha chapeliou euz hon eskobti, d'ar zul varlerc'h ma tigouezint er parreziou.

E Kemper, d'an dregont a Vis Guengolo 1896.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou'n Eskob :

QUEINNEC,

Sekretour an Eskobti.

LIZER

HON TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

D'ANN ARC'HESKIBIEN HAG ESKIBIEN

EUZ AR BED KATOLIK

Salud ha bennoz d'eoc'h, Breudeur enoruz.

Meur a vech, abaoue m'omp karget da ren an Iliz, hon deus roet merkou anat euz hor fizians er Verc'hez glorius Vari hag euz hor c'harantez en he c'henver. Ober a reomp hor possubl evit miret ha lakaat da greski en hor c'halon ar zantimanchou-se a zo bet en-hi azalek hor bugaleach hag hed hor buez. En amzerman a drubuil, e kreiz ar brezel great enep ar guir Relijion, ar bobl kristen e n'em gave er brassa danjer ; evit miret out-han da vont da goll, evit lakaat da ren adarre ar peoc'h, hon deus kompreuet eo red deomp poueza stard evit ma zeuio an dud d'he n'em arbedi ous an Hini a zo karget gant Doue he-unan d'ho zikour, hag en deus diskuezet atao he madelez e kenver an Ilis, hervez m'er guelomp en histor.

Ar broïou kristen, a bep-tu, o deus selaouet hor c'helennadurez ha great ar pez a c'houlennemp. Devosion ar Rozera, dreist peb tra, oc'h he n'em skigna en deus digasset madou aleiz. Chetu perak n'hellomp ket skuiza da veuli, evel m'eo dleet, ar Verc'hez Mam da Zoue, ha da boueza evit ma vezo an oll gristenien leun a aket hag a garantez en he c'henver, peo guir Mari a zo evit-ho eur vam « leun a c'hras hag a drugarez ». Ouspen-se, e kreiz an neac'h hag an ankeniou euz hor c'harg pounnar, dre ma tosta evidomp an amzer da guittaat ar vuezman, e savomp gant fizians ha laouenedigez hon daoulagad

etresec an Hini en deus lakeat da bara sklerijen an eternite evurus, evel ar verelaouen, da c'houlou-deiz, a annons an heol prest da zevel.

Joa eo genneomp, Hor Breudeur enorus, sonjal penaos, dre liziri-all, skrivet bep bloaz betek hent, hon deus meulet ar Rozera, ar beden-se a blij kement, e peb feson, d'ar Verc'hez a fell deomp enori, ha ker profitabl d'ar re he lavar evel m'eo dleet : gant joa ivez e renevezomp hor c'helennadurez var gement-se. En doare-se e kavomp c'hoas an tu da c'houlen ma kresko en ho kalonou ar guir devosion, ha ma vezo startoc'h en ho speret an esperans da veza rekompanset da viken, er Baradoz.

Ar beden a gomzomp anez-hi a zo hanvet Rosera, egis ma veffe henvel euz ar roz, ar bokedou-se a c'huez vad, ker kaër da velet. Dre ar beden-man e rentomp brassa enor d'ar Verc'hez, galvet gant an Iliz *Rosa mystica,* ar rozen dibab eus ar Barados, e peleac'h eo rouanez, eur gurunen skedus var he fenn. Ouspen-se, ar *Rozera,* hervez ar pez a zinifi ar ger-ze, a ra deomp sonjal er gurunen a ginigo, eun devez, Mari d'he guir servicherien.

Chetu ar pez a velomp sklear, m'ar komprenomp petra eo ar Rosera. Hor Zalver Jesus-Christ hag he Ebestel, dre ho c'homzou hag ho oberou, a zesk deomp dreist peb-tra e tleomp pedi Doue ha goulen out-han he zikour. An Tadou santel hag an Doktoret var ho lerc'h a ro ar memez kelennadurez : Ar beden, emez-ho, 'zo ken necesser, ne hell an den, eb-d'hi, sonjal beza salvet. Ar beden, hervez m'en deus prometet Jesus-Christ, eo a denn varn'omp grasou Doue : hogen, peb hini er goar, ar pez a ro ispisial nerz d'ar beden eo ma vezo great eb hean ha gant kals assamblez. Selaouit an ali leun a vadelez a ro deomp hor Zalver : « *Goulennit, klaskit, skoït var an or.* » (MATTH. VII, 7.) Doue 'zo henvel euz eun tad mad : c'hoant en deus da rei ho goulen d'he vugale, mez fallout 'ra d'hezan beza pedet pell amzer gant-ho ha starda out-han ho c'halonou.

Meur a veich ivez hor Zalver en deus komzet eus ar beden great gant kals tud assamblez. « M'ar vezo daou ac'hanoc'h, emez-han, unanet var an douar, va Zad a zo en Env a roio

d'hezo kement a c'houlennint; rak pa vezo daou pe dri unanet evit va fedi, me a vezo en ho zouez. » (MATTH. XVIII, 19-20.) Var gement-man Tertullian a lavar : « Ni e n'em zastum evit ober gant hor pedennou evel eur c'helc'h en dro da Zoue, egis tud oc'h e n'em zerc'hell dre an dourn ; ar pez a blij d'hezan. » Selaouit ivez an doktor bras sant Thomas : « N'eo ket possubl e chomfe eb beza selaouet ar pedennou great gant kals tud assamblez, m'ar sav an oll bedennou-ze en eur vouez etresek an Aotrou Doue ».

Hogen, en doare-ze e pedomp, pa lavaromp ar Rosera : goulenn a reomp aliez ouz hon Tad pehini 'zo en Env ma roïo deomp he rouantelez dre he c'hras hag, enn devez, en he c'hloar. Aliessoc'h c'hoaz e pedomp ar Verc'hez gloriuz Vari d'hor zikour, keit m'e maomp en danjer da bec'hi, hed hor buez hag e heur hor maro, pehini eo dor an Eternite.

Ouspen, ar Rozera a zo renket en eur feson eas evit beza lavaret gant an dud assamblez. Red eo derc'hell mad pe digass a nevez ar giz oa, guechall, etouez hon tadou koz : e peb tiegez kriston, er c'heariou evel var ar meaz, d'ar pardaëz goude al labour poaniuz, an dud e n'em zastume dirak imaj ar Verc'hez, evit lavaret ar Rozera, an eil rum o respount d'egile. Ar beden great en doare-se a blije meurbed da Vari ; diouall a ree, evel eur vam o tifenn he bugale, an dud devot en he c'henver ; lakaat a ree en ho zi ar peoc'h, evel eur merk eus a beoc'h ar baradoz, a roje d'hezo er bed-all.

Oc'h evessaat e nerz ar beden great gant ar gristenien assamblet, hon deus gourc'hemennet meur a dra, divarben ar Rozera, hag ispisial « ma vezo lavaret bemdez en iliz-veur e peb eskobti, ha d'ar gouelioù, e peb ilis-parrez. » *(Lizer skrivet d'ar 24 a viz Kerzu 1883.)* Kement-se a dle beza miret gant sourci. Joa eo ganneomp gouzout penaos an devotion-ze a zo heuliet hag a zeu d'he n'em skigna, d'an deveziou e vez ar bobl kristen dastumet evit eur gouel kaer bennak, pe er pelerinachou brudet, a garfemp guelet an niver anez-ho o creski.

Ar Vreuriez-se savet evit pedi ha meuli ar Verc'hez glorius, a zo dous ha talvouduz meurbed evit an eneou. Santet hon deus hon-unan kement-se — ha karet a reomp en diskleria, evit merka

hon anoudegez vad, — dreist peb tra en deveziou kar, e pere e velemp e Ilis Sant-Per, e Rom, bodennet en dro deomp enn niver bras a dud eus a bep renk, ho c'halonou unanet gant hou hini, o sevel ho mouez assamblez ganneomp evit goulen, dre bedennou ar Rozera, sikour ar Verc'hez Vari, difennourez an Iliz katholik.

Ha piou gredfe sonjal pe lavaret hor beffe kountet re var zikour Mam Doue? A dra sur, he Mab divin eo en deus, e guirionez, hor prenet, o veza Doue ha den assamblez, en eur c'houzanv poan hag ar maro memez evit hor savetei oll. Gouskoude, hervez ma zesk deomp sant Thomas, e c'heller lavaret penaos re all c'hoas o deus ivez perz en hor Redemption, en eur labourat evit unani an den gant Doue, evel m'eo an Elez, ar Zent, ar Profetet, ar veleyen dindan al lezen ancien hag abaoue an Aviel... Mez da Vari ispisial eo dleet an enor evit ar vad great, en doareze, d'an dud.

Ne c'heller kompren, nag en amzer dremenet nag en amzer da zont, nikun all hag en deffe great pe a elfe ober kement a Mari evit lakaat an dud e peoc'h gant Doue. An dud oa kollet dre bec'het hon tad kenta ; Mari eo a roaz d'hezo eur Zalver. Pa zigassas d'hezi an Eal ar c'helou oa choazet evit beza Mam da Zalver ar bed, Mari a roas he assant, « e hano an oll dud. » (S. Thomas.) Mari a zo guir Vam da Jesus, ha rak-se, breman, e z'eo evit ar re zo bet prenet gant goad Jesus, eun advocadez galloudus dirak he Mab, atao prest da selaou mouez he Vam muia-karet.

Pa heuliomp mysteriou ar Rozera, en eur zonjal en eil goude egile, e velomp ar perz en deus bet ar Verc'hez santel el labour eus hor zilvidigez. Piou na zant he galon tenereat o velet Mari, oc'h arruout e ti Elisabeth, hag hi o tougen an Hini a dlie rei deomp peb gras ; pe c'hoaz pa ginig ar Mabik Jesus, nevez ganet, d'ar bastored, da rouane ar sav-heol, ha d'an den koz Simeon ?

Kreski 'ra c'hoas hon anoudegez vad, pa sonjomp penaos ar goad en d'eus skuillet Jesus evidomp, penaos memprou he gorf a zo bet gouliet evit terri al liammou dre bere edomp chadennet, a zo ivez korf ha goad ar Verc'hez. « Rak, eme sant Augustin,

daoust m'eo savet euz ar bez leun a c'hloar, korf Jesus a zo atao ar memez hini oa bet furmet eus a c'hoad ar Verc'hez Vari »

Ouspen, ar Rozera a ra eur vad estoun e kreiz ezomou ha trubuill an amzer-man. Rak er beden-se ar c'hristen a gavo peadra evit maga ha kreski ar feiz, a glasker hirio mouga er c'halonou. Ar Speret-Santel, er Skritur sakr (Hebr. xii, 2), a lavar eo Jesus a ro deomp ar feiz, rak m'en deus desket d'an dud an darn-vuia eus ar guirioneziou a dleont da gredi, dreist peb tra er pez a verk deomp divar-ben he oll-c'halloud hag he oll-skiant, evel m'eo Doue guirion, ha ma ro d'hezo, en he vadelez, an nerz da gredi. Mez ouspen, Jesus a beurachuo, eun devez da zont, ar pez en deus commanset, pa zisplego sklear, er Baradoz, an traou ne velomp nemet eur skeuden anez-ho er bedman. Ar Rozera, a dra sur, a ra deomp da entent madoberou ar Zalver, oc'h ober deomp sonjal gant evez er pez en deus great epad he vuez, p'edo kuzet d'an oll pe o prezeg an Aviel, betek he Bassion hag he varo e kreiz ar brassa poaniou, hag erfin oc'h he ziskuez deomp savet euz ar bez leun a c'hloar, pignet en Env hag azezet en tu deou d'he Dad eternel.

Ar feiz, m'ar deo guirion, a dle e n'em ziskuez e fas an oll ; hervez ma lavar an Abostol s. Paol (Rom. x, 10), « Evit beza salvet, eo red anzav a c'henou ar feiz a zo e diabarz ar galon. » Hogen ar Rozera a zo eur feson eus ar guella evit diskleria hor feiz ; rak en eur lavaret hor chapelet, e tiskleriomp hor c'hreden en eunn Doue, Tad leun a vadelez a gemer sourci eus a bep-tra, er vuez eternel, e remission ar pec'hejou ; merka reomp hor feiz e mister an Dreindet, e mister Mab Doue e n'em c'hreat den, e Mari mam da Zoue, hag e misteriou-all c'hoaz. Hogen gouzout a rit oll pegen talvouduz eo ar feiz ; rak hi eo ar c'hrizien var behini e teu da zivoan ha da zevel peb vertuz a ra deomp plijout da Zoue hag a zougo, goudeze, ar frouez a bado da viken. « Anaout ac'hanoc'h, o va Doue, a zo sevel betek an huela pazen euz ar zantelez ; anaout ho santelez hag ho vertu, a zo ar fount eus an cürusted eternel. (Sap. xv, 3.)

Mad eo lavaret c'hoaz aman eur ger bennak divarben ar pez a dleomp da ober, m'ar fell deomp a grenn heulia kelennadurez ar feiz. Ar c'henta dever eo ar binijen ; eur feson necesser ha

talvouduz e meur a zoare d'ober pinijen, eo senti ous *lezen ar vijil*. An Iliz a zeu da laoskaat he gourc'hemenn var ar poentman ; mez he bugale a dle kompren eo red d'hezo ober, e plas, eun dra-all bennâk. Ha kement-se a ra deomp ivez poueza evit ma kresko devotion ar Rozera etouez an dud ; rak dre ar voyenze, ispisial en eur zonjal e poaniou Jesus-Christ ha re he Vam beniget, e vezimp douget muioc'h da ober pinijen.

Rak-se eta, mar fell deomp kaout nerz da staga d'al labour tenn a zo red ober evit gounit ar Baradoz, ar Rozera 'zo eur zikour burzudus, kiniget deomp gant madelez an Aotrou Doue ; ar zikour-se a zo etre daouarn peb den, ha ne zeus nikun all, ker eas da implija. Neuz forz piou, an nebeuta desket memes, a hell lavaret ar Rozera gant profit, hag an amzer a dremener evit he lavaret na hell ket noazout da labour den ebet. Guelet e reomp, e histor an Iliz, meur a skuer euz a gement-man : nag a dud, ebars ar c'hargou pounnera, sammet a labourou skuizus, n'ho deus ket lezet a gostez, eun devez ebken, an dever devot-man !

Evit lavaret ar Rozera, e talc'homp etre hon daouarn ar chapelet. An oll gristenien vad a gar ho chapelet : aketuz int d'he zougen bepred, evel eun dra santel gouest d'ho diouall, da bokad d'hezan var ho zremenvan, rak ma laka, neuse, en ho c'halon an esperans eus ar pez a verk dre he hano hag he furm memes, « ar gurunen a c'hloar, » er Barados. Hag ar pez a zeu da startaat an esperans eürus-se, eo an induljansou da c'hounit evit ar re a zo disposet mad. An induljansou, staget ous devotion ar Rozera gant ar Pabet en hor raok ha ganneomp hon-unan, a zo eat bepred var gresk : an induljansou-se roet, kouls lavaret, dre zaouarn ar Verc'hez madelezuz he-unan, a dle beza talvoudus bras d'an dud var ho zremenvan, ha d'an Anaoun, evit ober d'hezo mont kentoc'h d'ar sklerijen ha d'ar repos eternel.

Chetu perak, Hor Breudeur enoruz, o veuli ar Rozera, na heanomp da labourat evit skigna muioc'h-mui er broïou kristen eur devotion ker kaer, eur voyen ken talvouduz evit kass an den betek porz eürus ar zilvidigez. Mez beza hon deus evit kement-se eur rezon-all hag a denn da vras, var behini, dre hor c'homzou ha dre lizeri-all, hon deus roet da anaout ar pez a zo en hor zonj.

Beza 'zo kals broïou distaget eus ar guir Iliz hag a seblant,

eun abaden-zo, sonjal distrei d'ar feiz catholik. Hor brassa c'hoant — deuet en hor c'halon dious Kalon Sakr hor Zalver — eo guelet an oll denved oc'h heulia ar guir Bastor. Hogen, er gouzout a reomp, evit prepari ha digass da vad an union-se, n'eus ket guelloc'h moyen eget nerz ar pedennou. Var gementman, Jesus-Christ he-unan a ro deomp skuer : o pedi he Dad eternel, e c'houlenne digant-han ma vije he ziskibien « unanet » er feiz hag er garantez. Guelet a reomp, e histor an amzeriou kenta eus an Iliz, penaos Mam Jesus a reas ivez ar memez peden. P'edo an Ebestel assamblet evit ar veich kenta, o pedi hag o c'hedal gant fizianz ma ziskenche varn'hezo ar Speret-Santel prometet gant ho Mestr divin, Mari oa en ho zouez hag a bede gant muioc'h a nerz eget peb hini. « Oll, eme S. Lucas (Act. I, 14), a gendalc'he da bedi gant Mari Mam da Jesus. » An Iliz o commans a bede a unan gant ar Verc'hez gloriuz, lezet var an douar evit derc'hell an union etre ar gristenien genta ; evel-se, en hon amzer, eo mad ober ar memez tra, e peb karter eus ar bed catholik, ispisial epad mis Here, hon deus, a bell amzer, dre n'abek ar brezel kris great d'an Iliz, konsakret da enori ar Verc'hez Vari, dre lidou ar Rozera,

Goulen a reomp eta ma kresko bepret e peb leac'h an devotion d'ar beden-se, ispicial evit ma reno an union santel. Netra ne hell plijout muioc'h da Vari ; rak evel he Mab divin, n'en deus ken c'hoant nemet da velet an oll dud, ho deus recevet ar memez badiziant abers Jesus-Christ, unanet gant-Han hag etrez'ho dre ar memez feiz hag eur garantez parfet.

Ra zeuio misteriou santel ar feiz, dre zevotion ar Rozera, da zisken dounnoc'h en eneou, evit ma hellimp evel-se, hervez ma c'houlen an Iliz, « heulia ar c'henteliou a gavomp enn-ho ha gounit ar rekompans a bremetont. »

Evel eun errez eus a vadoberou an Aotrou Doue hag eun testeni euz hor c'harantez, e roomp a greiz kalon hor bennoz a Bab da bep hini ac'hanoc'h, d'an dud a Iliz ha d'ar bobl oc'h eus ar garg anez-ho.

Roet e Rom, eharz iliz Sant-Per, d'an 20 a vis Guengolo 1896, an naontekved bloavez abaoue m'a zomp bet lakeat da Bab.

LEON XIII, Pab.

N° 20.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

RAPPELANT

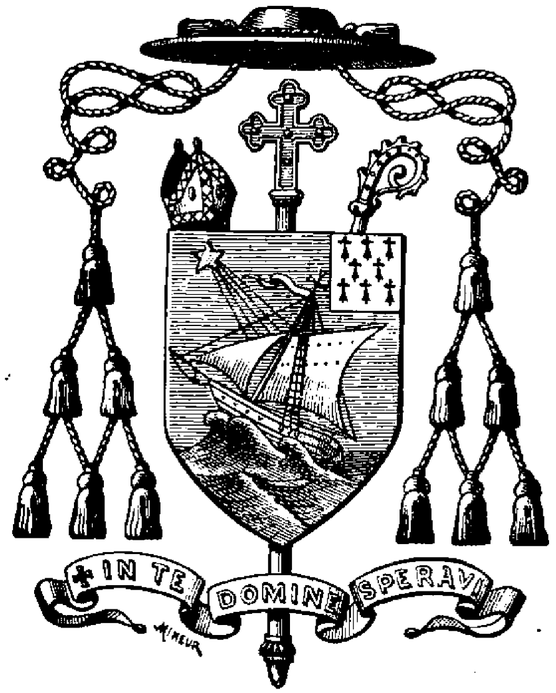
l'Indulgence plénière accordée pour le jour de Noël

A TOUS LES FIDÈLES

QUI S'ASSOCIERONT A LA RÉNOVATION DES PROMESSES BAPTISMALES

EN MÉMOIRE

DU XIVe CENTENAIRE DU BAPTÊME DE CLOVIS



QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1896

N° 20

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

RAPPELANT

L'INDULGENCE PLÉNIÈRE ACCORDÉE POUR LE JOUR DE NOËL

A TOUS LES FIDÈLES

QUI S'ASSOCIERONT A LA RÉNOVATION DES PROMESSES BAPTISMALES

EN MÉMOIRE

DU XIVe CENTENAIRE DU BAPTÊME DE CLOVIS

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Dans une Lettre pastorale, adressée le 17 Février de l'année courante, Nous vous annoncions la célébration de l'anniversaire, quatorze fois séculaire, du baptême de Clovis et des

principaux chefs du peuple des Francs. Ce fait devait valoir à la France une longue suite de siècles chrétiens ; aussi, le Souverain Pontife a invité notre pays à le fêter, par un Jubilé national, dont la clôture se ferait, au jour de Noël, par la rénovation des promesses du baptême. A ce sujet, Nous vous disions : « Il y a quatorze siècles, la grandeur de la France commençait à poindre ; mais ce n'était encore qu'une aurore. Ses princes étaient païens ; mais déjà Clovis, le plus puissant d'entre eux, avait appelé à partager son trône une princesse chrétienne, que l'Église honore aujourd'hui, sous le nom de sainte Clotilde. Cette pieuse reine sut montrer à son époux que tout secours vient de Dieu. Aidée des enseignements de saint Remi, Évêque de Reims, elle sut ouvrir son esprit aux vérités de la foi. Bientôt le roi et les seigneurs qui l'entouraient demandèrent le baptême. Ce fut saint Remi lui-même, qui, après l'avoir instruit avec le secours de saint Waast, Évêque d'Arras, le lui administra, dans son église de Reims.

« C'est le souvenir de ce grand événement, qui eut lieu vers l'année 496 de notre ère, que, sous l'inspiration du Souverain Pontife, le vénérable Cardinal Langénieux, Archevêque de Reims, veut célébrer, cette année, par des fêtes commémoratives... »

Ces fêtes, N. T. C. F., ont eu lieu, dans la première quinzaine du mois d'Octobre ; et Nous avons pu, le dimanche 4 Octobre, solennité de saint Remi, avec quatre Cardinaux et vingt-sept de Nos collègues dans l'Épiscopat, jouir de leur éclat, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, de Reims.

Accompagné de M. le Vicaire général Fléiter, Nous arrivions à Reims, dans la journée du samedi, 3 Octobre. L'accueil sympathique qui Nous fut fait Nous donna vite la mesure de la popularité de ces fêtes et de la vénération profonde qui entourait le Cardinal-Archevêque. Rien ne peut dire Notre admiration, lorsqu'il Nous fut donné de contempler cette merveilleuse Cathédrale, où le ciseau d'hommes de génie a, pendant trois siècles, accumulé toutes les richesses de l'architecture. L'histoire de la Religion et de la France s'y trouve racontée tout entière. La longue suite des majestueux arceaux gothiques, qui se succèdent dans l'intérieur de ce vaste édifice, produisent un effet saisissant.

Mais Notre premier soin, N. T. C. F., fut de Nous rendre à la vieille basilique de saint Remi, dont l'architecture, quoique dans de moindres proportions et dans un style différent, est digne de la Cathédrale. Là, dans un magnifique reliquaire, repose la plus grande partie du corps du saint Evêque. Nous pûmes y prier pour vous, afin que Dieu conserve toujours vivante la foi qui fait l'honneur de la Bretagne. Notre édification fut complète, en voyant la foule nombreuse et recueillie qui se pressait, avec vénération, auprès du glorieux tombeau.

Mais que vous dire, N. T. C. F., des fêtes incomparables auxquelles Nous avons assisté, le dimanche, 4 Octobre ? L'Église y déploya toute la richesse et la majesté de son culte. L'art musical y fit entendre ses plus beaux accents, et le plus éloquent de nos prédicateurs y prononça un de ces discours

que la majesté et la sainteté du lieu empêchent seules d'applaudir.

« La France, dit-il, a pu défaillir, car elle n'est pas « confirmée en grâce ; mais elle a encore la vie qu'elle a « puisée à son baptême. Le Christ n'a jamais été plus près « d'elle que lorsqu'elle a souffert... O France, dit-il encore, « tu dois comprendre le prix de l'alliance que le Christ, ton « vieil ami, t'invite à renouveler. Va ! crois-le bien ! les peuples « auront beau, par un triple ou quadruple contrat, se liguer « contre toi, ils ne pourront rien ; car le Christ, ton allié, te « couvre du bouclier de sa protection. »

La procession, qui suivit, put à peine circuler dans la vaste nef, tant était pressée la foule qu'elle contenait. A la suite des Cardinaux et des Évêques, on vit défiler, au milieu du respect général, les Reliques de saint Remi qui baptisa Clovis ; de saint Waast, Évêque d'Arras, qui lui enseigna le catéchisme ; de saint Principe, frère de saint Remi, de sainte Clinie, sa mère ; de sainte Clotilde, de sainte Geneviève, et d'un grand nombre d'autres saints.

A l'issue de ces magnifiques cérémonies, le Cardinal-Archevêque de Reims monta en chaire et lut, avec une onction qui alla au cœur de tous, une éloquente rénovation des promesses du Baptême.

Nous eussions voulu prolonger Notre séjour dans cette heureuse cité et assister à l'octave tout entière de ces brillantes fêtes ; mais des obligations nombreuses Nous rappelant

auprès de vous, Nous dûmes laisser cette terre bénie, où Nous avions éprouvé tant d'émotions bienfaisantes.

C'est pour vous transmettre la formule de rénovation des vœux du Baptême que Nous vous écrivons aujourd'hui.

Dans Notre lettre du 7 Février dernier, Nous annoncions la clôture du Jubilé du Centenaire du baptême de Clovis, pour le jour de Noël, et Nous Nous exprimions ainsi, dans les articles 7 et 8 du dispositif : « Le jour de Noël, à la messe ou au salut, devant le Saint-Sacrement exposé, l'acte de rénovation des promesses baptismales sera lu solennellement, dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse.

« Notre Saint-Père le Pape accorde une indulgence plénière à toutes les personnes qui, assistant à cette cérémonie, s'y uniront de cœur et renouvelleront les promesses de leur Baptême.

« Ce même jour de Noël, le *Te Deum* sera chanté, pour clore la solennité du Centenaire. »

Nous invitons donc, N. T. C. F., MM. les Curés, Recteurs et Aumôniers à lire, du haut de la chaire, au jour cité, la formule qui suit Notre Lettre pastorale, ou celle qui a été lue à l'assemblée de Reims, le 4 Octobre 1896, par Son Éminence le Cardinal Langénieux. Vous vous unirez de tout votre cœur aux pensées qu'elle exprime, afin que vous puissiez gagner l'indulgence plénière, concédée à la France tout entière par le Souverain Pontife.

Et sera, Notre présente lettre pastorale, lue, dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse, le dimanche qui suivra sa réception, en réservant la lecture de la formule des promesses du Baptême, pour le jour de Noël.

Donné à Quimper, le 30 Novembre, fête de saint André, Apôtre.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUEINNEC, CH. HON.,
Secrétaire.

Acte de Rénovation des Promesses baptismales.

AU NOM DU PÈRE, ET DU FILS, ET DU SAINT-ESPRIT.

Nous voici, ô mon Dieu, prosternés à vos pieds pour vous remercier de nous avoir appelés par le Saint Baptême au bienfait de la Foi, et de nous avoir fait naître dans un pays chrétien.

L'année qui vient de s'écouler rappelle à notre pays les bienfaits sans nombre dont vous l'avez comblé, depuis que Clovis, en recevant le baptême, l'a voué à votre culte.

A partir de ce jour, vous avez fait de la France, par le ministère de saint Remi, la *Fille aînée* de votre Église. Vous l'avez consacrée, au milieu des peuples, pour qu'elle accomplisse, dans le monde, les desseins de votre Miséricorde.

Elle a parfois oublié la grandeur de sa mission ; nous vous en demandons pardon, ô mon Dieu ! et nous nous tournons, aujourd'hui, vers vous, pour renouveler les promesses de notre baptême et refaire le pacte passé entre vous et Clovis, au baptistère de Reims, il y a quatorze cents ans.

O Christ Jésus, qui seul avez les paroles de la vie éternelle, écoutez nos serments et aidez-nous à y rester fidèles. Nous sommes résolus, désormais, à affirmer, sans faiblesse, par des paroles et par des actes, notre foi de Catholiques et de Français.

AU NOM DU PÈRE, ET DU FILS, ET DU SAINT-ESPRIT.
AINSI-SOIT-IL.

ACTE DE RÉNOVATION

DES

PROMESSES BAPTISMALES DE LA FRANCE CHRETIENNE[1]

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

L'année que nous venons de célébrer dans un sentiment de religieux patriotisme rappelle, ô mon Dieu, à notre pays, avec le souvenir chrétien de ses origines, les bienfaits sans nombre dont vous l'avez comblé ; car le Baptistère de Reims est devenu véritablement, par la conversion de Clovis, le Berceau de la Nation française et la source de toutes ses grandeurs.

Vous avez fait de la France, ô mon Dieu, par le ministère de saint Remi, la Fille première-née de votre Église ; vous l'avez consacrée au milieu des peuples, pour qu'elle serve vos desseins apostoliques et pour qu'elle accomplisse dans le monde les œuvres de votre miséricorde.

Pendant de longs siècles, nous avons eu conscience de cette vocation ; nous en avons vécu ; nous l'avons portée dans nos destinées comme un privilège manifeste, et elle a été la base fondamentale de notre constitution sociale, la loi de notre Histoire, à tel point qu'on a pu donner à nos annales cette fière et chrétienne devise : *Gesta Dei per Francos !*

Nous le confessons, ô mon Dieu, le peuple que vous aviez

(1) Cette Rénovation des promesses baptismales de la France chrétienne a été faite solennellement, à Reims, le dimanche 4 Octobre 1896, par S. Em. le Cardinal Langénieux, en présence des EEmes Cardinaux et de NN. SS. les Archevêques et Evêques assemblés pour la clôture du Triduum.

ainsi choisi et dont vous aviez fait le glaive et le bouclier de votre Eglise, a cédé plus d'une fois à de déplorables entraînements et oublié sa mission. Le siècle précédent a légué à celui-ci, avec la honte de crimes sans nom, des principes insensés de révolte et d'impiété, dont la génération présente constate trop tard les funestes effets ; il y a eu des fautes, des fautes nationales qui ont été pour nous un désastre et pour la chrétienté un scandale, *irritum fecerunt pactum meum quod pepigi cum patribus eorum* (1).

Mais, ô mon Dieu, quand il dit ne plus vouloir que vous régniez sur lui, le peuple, qui en est la victime, n'a pas conscience de son péché ; il ignore ce qu'il blasphème ; il est moins coupable que ceux qui l'ont détourné de vous, pour le livrer aux sectes que l'Enfer inspire ; et si, dans ses actes officiels, la France ne paraît plus se souvenir de sa vocation, si elle est sortie violemment de ses voies traditionnelles, où elle avait rencontré une gloire si pure et si féconde, ses égarements pourtant ne sont point allés jusqu'à renier dans son cœur la foi de son Baptême, et sa charité n'a fait que grandir au milieu des contradictions et des épreuves.

Attentive aux desseins de votre providence, ô mon Dieu, et docile à la voix du Pontife suprême, elle s'est recueillie durant cette année jubilaire, XIVe Centenaire de son Baptême, pour méditer dans la prière toutes les leçons du passé.

Elle a relu, au pied du Tombeau de saint Remi, le pacte sacré qui la lie à Jésus-Christ, et elle a constaté, dans la vérité et la splendeur de son histoire, que les intérêts de sa propre politique se sont toujours confondus dans le monde avec ceux de la Religion, et, qu'à l'exemple du Peuple élu des temps bibliques, autant il lui fut salutaire de répondre fidèlement à sa mission, autant il lui en a coûté d'y faillir ; car l'irréligion n'a laissé que des ruines, sans tenir aucune de ses promesses.

Aussi, à mesure que, sous le coup des déceptions inévitables, la lumière se fait à ses yeux, elle tourne ses regards et ses aspirations vers l'antique Baptistère de Reims, où la Pucelle victo-

(1) Jér., xi. 10.

rieuse l'avait ramenée déjà, en des jours mauvais, pour qu'elle pût renaître là même où elle avait commencé de vivre.

Au nom des saints Évêques et des saints Moines qui ont pétri, dans la justice et dans la vérité, dans l'amour du beau et du bien, l'âme de notre patrie ; au nom de ces Anges visibles de la France qui s'appelèrent Clotilde, Geneviève, Jeanne d'Arc : souvenez-vous de vos miséricordes, ô mon Dieu, et refaites avec notre pays, régénéré en ses formes sociales modernes, l'alliance que votre serviteur Remi a signée jadis avec nos pères, les Francs du v^me^ siècle, *innova dies nostros sicut a principio !* (1) Souvenez-vous des temps anciens, de notre fidélité séculaire aux serments des premiers jours, *memento dierum antiquorum !* (2) Car la France qui vous implore aujourd'hui, c'est la France de Clovis, qui fit triompher la foi de Nicée de l'hérésie arienne ; — la France de Charles Martel, qui ferma à l'Islam les portes de l'Occident ; — la France de Pépin et de Charlemagne, qui défendit contre les Barbares le patrimoine de saint Pierre et assura pour mille ans, par son épée, l'indépendance du Siège apostolique ; — la France d'Urbain II, qui provoqua et soutint avec ses chevaliers l'héroïque mouvement des Croisades ; — la France de saint Louis, qui réalisa au milieu des nations le type idéal du gouvernement chrétien ; — la France religieuse et dévote, à qui sa piété envers la Vierge Mère de Dieu a valu le titre glorieux de Royaume de Marie ; — la France des missions catholiques, dont le sang n'a cessé de couler sur les plages lointaines pour rendre témoignage au Christ Jésus ; — la France ardente et généreuse, qui a multiplié, comme aucun autre peuple ne l'a fait, les sacrifices à toutes les saintes causes, et dont le nom est resté synonyme d'apostolat, de dévouement et de charité.

Pourquoi donc, ô mon Dieu, le Pontife suprême la convierait-il à Reims en ces jours solennels, sinon pour que « le baptême de Clovis et de son peuple se renouvelle en esprit et reproduise, à quatorze siècles de distance, les fruits merveilleux d'autrefois » (3) ? Pourquoi ces avances paternelles de Léon XIII, ces

(1) *Lam.*, v.
(2) *Deut.*, xxxii, 7.
(3) Lettre de Sa Sainteté, du 8 Janvier 1896.

conseils de sagesse, cette sollicitude, ces faveurs extraordinaires du Jubilé, sinon pour que la Fille aînée de l'Église, brûlant enfin ce qu'elle adore, revienne à ses traditions chrétiennes, s'incline, dans un acte de foi vraiment national, devant le Christ qu'acclamaient nos pères, et poursuive, avec les ressources nouvelles que les événements lui ont apportées, sa mission providentielle ?

Nous le voulons, ô mon Dieu ! Et, tout en acceptant loyalement ce qu'il y a de généreux et de fécond dans les aspirations de ce siècle, sans rien abandonner des conquêtes politiques qui peuvent servir les vrais intérêts du peuple, nous voulons que la France rejette ces doctrines de mensonge et qu'elle réprouve l'œuvre d'athéisme qui la divise et qui l'épuise ! Nous voulons qu'elle se retrempe dans la grâce première de son baptême et qu'elle fasse revivre dans ses institutions et dans ses lois la foi pleine, active et militante des âges passés ! Nous voulons que, rendue à elle-même et fidèle à son génie, elle mette sa gloire à seconder l'action apostolique et civilisatrice de notre Mère la sainte Eglise, fière toujours de faire par le monde les gestes de votre Justice et de votre Amour.

O Christ Rédempteur, qui êtes la lumière du monde, la Voie, la Vérité et la Vie, à qui tout pouvoir appartient sur la terre comme dans les cieux, nous reconnaissons votre souverain domaine sur nous, sur nos familles, sur la nation tout entière :

Que votre nom soit glorifié par le peuple français !

Que votre règne social s'établisse parmi nous !

Que votre divine volonté inspire et dirige tous ceux qui nous gouvernent !

O Christ Jésus, qui seul avez les paroles de la vie éternelle, nous aussi, fils de la France chrétienne, héritiers de ses promesses et solidaires de ses fautes, nous revenons à vous pour renouveler, dans une protestation de fidélité et d'amour, les saints engagements de notre baptême. Nous avons trangressé vos lois, et nos péchés se sont multipliés : pardon, Seigneur, pour nos offenses personnelles ! Oubliez nos iniquités et entendez notre prière ! Car nous sommes résolus désormais à affirmer

sans faiblesse, par des paroles et par des actes, notre foi de Catholiques et de Français.

Nous croyons fermement tout ce que l'Église, interprète infaillible de la Vérité, nous enseigne ! Nous répudions les doctrines qu'elle réprouve ! Nous tenons pour suspectes et mauvaises les œuvres et les sociétés qu'elle condamne. Votre Évangile sera la règle de notre conduite, et nous consacrons à votre divin Cœur, ô Jésus, nos personnes et nos biens, nos foyers, notre patrie, la France qui se repent, qui souffre et qui espère.

AU NOM DU PÈRE, ET DU FILS, ET DU SAINT-ESPRIT. AINSI SOIT-IL.

Quimper, typ. DE KERANGAL, imprimeur de l'Évêché.

N° 20 bis.

LIZER A BASTOR

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

DIVARBEN

AN INDULJANS PLENIER

ROET GANT AR PAB

DA ZEIZ GOUEL NEDELEK

D'ar re e n'em unano evit renevezi promessaou ar Vadiziant

E MEMOR

AR PEVARZEKVED KANVED ABAOUE M'OA BADEZET KLOVIS



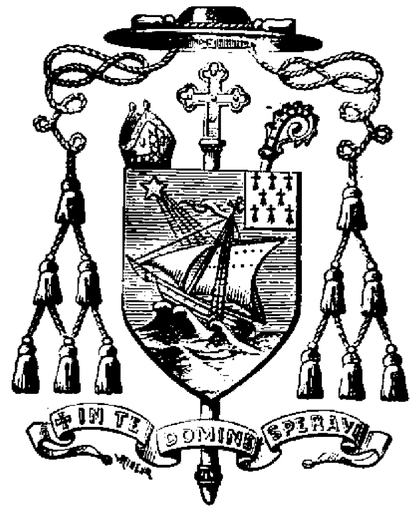
KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER ANN ESKOPTI

1896

N° 20 bis.



LIZER A BASTOR

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

DIVARBEN

AN INDULJANS PLENIER

ROET GANT AR PAB

DA ZEIZ GOUEL NEDELEK

D'AR RE E N'EM UNANO EVIT RENEVEZI PROMESSAOU AR VADIZIANT

E MEMOR

AR PEVARZEKVED KANTVED ABAOUE M'OA BADEZET KLOVIS

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'an dud a Ilis ha d'ar Gristenien eus hon Eskobti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

En eul lizer, skrivet d'ar 17 a viz C'huevrer diveza, e roemp deoc'h da anaout ar pez a dlie beza great en hor bro, er bloavez-man, ar pevarzekved kantved abaoue m'oa badezet

Klovis assamblez gant ar pennou kenta eus he rouantelez. Azalek neuze hag epad meur a gant vloaz, ar Frans kristen a oa brudet dreist ar broiou-all ; rak-se hou Tad-Santel ar Pab, e memor a gement-se, en deus roet d'hor bro — ha d'hor bro ebken — ar c'hras dibab hanvet ar Jubile, a dle beza klozet da c'houel Nedelek kenta.

Evel ma lavaremp deoc'h neuze, « Brud a ioa dija euz ar Frans, breman 'zo pevarzek kant vloaz, mez dister oa c'hoaz ; ar pennou anez-hi oa païanet. Gouskoude Klovis, ar galloudusa anez-ho, oa dimezet da eur brinsez kristen, enoret hirio gant an Iliz dindan an hano a zantez Klotild. Ar rouanez devot a ziskuezas d'he fried e teu peb sikour digant Doue. He c'henteliou ha re sant Remi, eskob Reims, a zigoras spered Klovis da sklerijen ar feiz. Eb dale; ar roue hag an darnvuia euz he ofiserien a c'houlennaz ar vadiziant ; ha sant Remi he-unan, goude beza ho c'henteliet gant sikour sant Waast, eskob Arras, a skuillaz an dour santel var ho fen, e iliz Reims, var dro ar bloaz 496.

« E memor euz a gement-se, an Aotrou Kardinal Langenieux, arc'heskob Reims, en deuz goulennet digant ar Pab ma vije merket ar bloaz-man dre c'houeliou ar re gaera... »

Ar goueliou-ze, H. B. K., a zo bet great, epad an diou zizun genta a viz Here ; bet Hon euz hon-unan ar joa da gemeret perz el lidou dispar-ze, assamblez gant pevar C'hardinal ha seiz-varn'ugent Eskob, e iliz-veur an Itron Varia, e Reims, da genver gouel sant Remi.

O veza arruet e Reims — ganeomp edo an Aotrou Fleiter, vikel vraz, — d'ar zadorn 3 a vis Here, e veljomp raktal, dioc'h

an digemer great deomp, oa laouen kalonou an oll, dirak an traou kaër a velent, ha leun a zoujans hag a anoudegez vad evit ho Arc'heskob karet. Evidomp-ni oa eun dudi guelet an ilis-kathedral-ze, oll dantelezet, savet gant micherourien dispar, o deus labouret varn'hi epad tri c'hant vloaz, hag a zigas sonch euz a gement 'zo tremenet a vraz en hor bro : ar pilerou var renk, pignet ker huel, a laka ivez ar speret da zevel etresek an env.

Mez, H. B. K., mall oa ganeomp mont da ilis sant Remi, dishenvel deus an ilis-veur ha bianoc'h, kaer ivez gouskoude. En-ho, ebarz eun arched precius meurbed, e virer an darnvuia eus relegou an Eskob santel. Diraz-ho Hon deus pedet evidoc'h, ha goulennet digant Doue ma kendalc'ho bepred en ho touez ar feiz, a ra brassa enor Breiz-Izel. Assamblez ganeomp eun niver braz a gristenien, daoulinet a bep tu, a bede ivez a greiz kalon...

Mez penaoz e hellimp diskuez deoc'h aman eur skeuden ebken euz ar gouel dispar Hon deuz bet perz en-han, antronoz, d'ar zul 4 a vis Here ? Diez e ve guelet lidou kaeroc'h, ha klevet eur c'han hag eur muzik ker dudius ; hag ar pez c'hoaz a drec'haz peb tra-all, oa ar zarmoun, great gant ar prezeger muia brudet euz hon amzer. « Ar Franz, emez-han, « a zo bet kouezet ha kouezet izel marteze, rak sujet eo da « fazia ; gouskoude e m'a en-hi bepred ar vuez roet d'hezi, « da zevez he badiziant. Ar C'hrist n'eo bet morse tostoc'h « d'hezhi eget p'edo er boan... O Frans, kompren pegen tal- « vouduz eo evidout ar marc'had a c'houlen renevezi ganid « an Aotrou Christ, da vignoun a bell-amzer. Deus eta, da

« n'em starda out-han, ha kreel hardiz ne hello netra enep did « da enebourien unanet etrezho ; rak da Zalver, a du ganez, « a raio did nerz ha skoazel ! »

Kement a dud oa bodennet en iliz, ma helle a boan tremen dre ho zouez ar brocession great goudeze : er pen kenta a gerze ar veleien, an eskibien, ar gardinalet, ha var ho lerc'h oa douget dre mesk ar bobl kristen, daoulinet gant doujans, relegou sant Remi pehini a vadezaz Klovis, sant Waast, Eskob Arras, a zeskaz d'hezan ar c'hatekis, sant Princip, breur sant Remi, santez Clinia, he vam, santez Klotild, santez Jenovefa, ha re meur a zant all c'hoaz.

Evit achui, an Aotrou Kardinal Langenieux, Arc'heskob, a bignas er gador hag a lennas, gant eur vouez skiltr a ieas betek kalonou an oll, an akt evit renevezi, e hano ar Frans kristen, promessaou he badiziant.

Karet hor bije chom pelloc'h e Reims ha tremen heno an eiz dervez pen-da-ben a badaz ar goueliou ; mez red oa deomp kuitaat ar gear-ze, eleac'h hor boa guelet kement a draou kaer hag a ra vad d'ar galon, evit distrei en ho touez.

Hirio e skrivomp deoc'h, evit merka e pe feson e tleit renevezi promessaou ar vadiziant. N'Hon deus nemet digas sonch deoc'h euz ar pez a lavaremp el lizer skrivet, d'ar 7 a viz C'huevrer diveza ; chetu ar pez a c'hourc'hemennemp heno, hag a c'hourc'hemennomp a nevez, var ar poënt-se :

« Art. vii. — Da zeiz Nedelek, d'an oferen-bred, pe dirak ar zakramant araok ar venediction, e vezo lennet a vouez huel an akt evit renevezi promessaou ar vadiziant, ebarz an oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskobti.

« Hon Tad-Santel ar Pab a ro eun induljans plenier — var bouez kovez ha kommunia — d'ar re oll a gemero perz el lidou santel-ze hag a renevezo en ho c'halon promessaou ho badiziant.

« Art. viii. — Er memez deiz, e vezo kanet an *Te Deum*, evit serra goueliou ar C'hantved. »

Rak-se e pedomp ar bersouned ha beleien ar c'houenchou da len, dious ar gador, da zeiz Nedelek, an akt evit renevezi promessaou ar vadiziant, a gavint aman varlerc'h, pe an hini a zo bet lennet, e Reims, d'ar 4 a vis Here, gant an Aotrou Kardinal Langenieux.

Oll, H. B. K., e karot e n'em unani er zantimanchou merket en aktou-ze, evit gellout gounit an induljans roet gant an Tad-Santel ar Pab d'an oll dud fidel a Frans.

Hag a vezo al lizer-man lennet, en oll ilizou ha chapeliou eus Hon eskobti, d'ar zul goude ma vezo digouezet e peb parrez ; — mez an akt evit renevezi promessaou ar vadiziant a vezo lezet da lenn, betek deiz Nedelek.

Roët e Kemper, an 30 a vis Du, gouel sant Andre, Abostol.

† HERRI-VICTOR,
ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou'n Eskop :

QUEINNEC, *Chaloni a enor,*
Sekretour an Eskobti.

Akt evit renevezi promessaou ar Vadiziant.

En hano an Tad, ar Mab hag ar Spered-Santel.
Evel-se bezet great.

Chetu ni, o va Doue, daoulinet dirazoc'h evit ho trugarekaat da veza bet hor galvet da c'hras ar Vadiziant santel ha da receo ar Feiz, o veza lakeat ac'hanomp da c'henel en eur vro gristen.

Ar bloavez-man a zo oc'h achui a zigas sonch deomp euz ho madelezou eb niver e kenver hor bro, azalek an devez m'oa goestlet d'ho servich gant Klovis, pa recevas ar vadiziant.

Azalek an devez-ze, ar Frans, dre voyen sant Remi, a zo deut da veza *merc'h ena* hoc'h Iliz. C'hui oc'h euz he dibabet etouez ar broiou-all, evit asten dre ar bed ho kalloud hag ho madelez.

Aveichou siouas ! en deuz ancounac'heat ar garg oa fiziet en-hi. Pardon a c'houlennomp, o va Doue ; hag hirio dirazoc'h e teuomp da renevezi promessaou hor badiziant ha da ober a nevez, peb hini en he hano, ar marc'had a reaz Klovis ganeoc'h, pa oa badezet, breman zo pevarzek kant vloaz.

O Jesus-Christ, hor mestr, c'hui ebken a hell lavaret ar c'homzou a ro ar vuez eternel ; selaouit hor promessa hag hor zikourit d'he derc'hel. Hiviziken a fell deomp, eb marc'hata, eb spount, diskuez, dre hor c'homzou hag hon oberou, e m'a ar feiz en hor c'halonou, e z'omp, e guirionez, katholiket ha Francizien.

En hano an Tad, ar Mab, hag ar Speret-Santel.
Evel-se bezet great.

---

kemper, moullet e ti de Kerangal.

N° 21.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

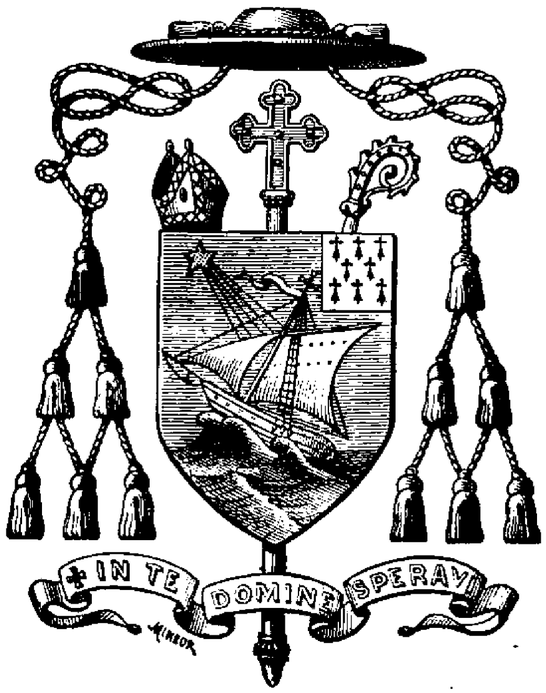
de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME

DE L'AN 1897

SUR LE CATÉCHISME



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1897

N° 21

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN 1897

SUR LE CATÉCHISME

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les lettres du grand Apôtre saint Paul seront toujours, après l'Évangile, le code merveilleux de sagesse, où le pasteur comme le fidèle pourront trouver une règle assurée pour

éclairer leur croyance et diriger leur conduite. Il avait, comme ses frères dans l'apostolat, reçu de Dieu la mission de travailler au développement d'une société nouvelle. Aussi, il trace avec une précision et une fermeté admirables la route que doivent suivre ceux qui veulent participer à sa formation. C'est ainsi qu'il montre au maître comme au serviteur, au petit comme au grand, à l'époux et à l'épouse, au riche et au pauvre, la règle de vie qui fera d'eux de vrais disciples de Jésus-Christ.

Parmi ces directions si diverses et si appropriées à toutes les circonstances, il ne pouvait oublier celles qui convenaient aux pasteurs, chargés de répandre par la parole et par l'action la doctrine naissante. C'est son disciple préféré, Timothée, qui recevra particulièrement ses instructions, et c'est par lui qu'il les transmettra aux autres pasteurs de l'Église : « Veille « attentivement, lui dit-il, à la lecture des Saints Livres, à la « prédication, et à l'enseignement doctrinal. » *Attende lectioni, exhortationi et doctrinæ.* (I Tim., IV, 13.)

Au milieu de la société chrétienne qui ne faisait que de naître, ce qui devait composer l'enseignement doctrinal recommandé par saint Paul ne pouvait être autre chose que ces éléments de doctrine et de morale, auxquels nous avons donné le nom de Catéchisme. C'est ainsi qu'il disait aux Hébreux : « Je déclare que vous avez besoin d'être instruits des élé- « ments de nos enseignements. C'est du lait qu'il vous faut « et non pas la solide nourriture de l'homme fait. » *Rursum indigetis ut vos doccamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei, et facti estis quibus lacte opus sit, non solido*

cibo. (Hebr., V, 12.) Et saint Pierre, n'avait-il pas la même pensée, lorsqu'il disait aux chrétiens qu'il formait : « La « parole éternelle de Dieu, vous l'avez reçue ; mais dépouil- « lez-vous de toute sorte de péchés. Comme des enfants nou- « veau-nés, désirez ardemment le lait spirituel et pur, afin « qu'il vous fasse croître pour le salut. » *Sicut modo geniti infantes, rationabile sine dolo lac concupiscite ; ut in eo crescatis in salutem.* (I Petr., II, 2.)

Prenant pour Nous, N. T. C. F., les recommandations de saint Paul à Timothée, Nous tournons les yeux vers cet enseignement qui est le plus sacré des devoirs du pasteur, et Nous croyons répondre à cette obligation en vous parlant du Catéchisme, dans cette Lettre pastorale, la plus solennelle de l'année. Nous vous dirons la nécessité et l'excellence de l'enseignement du Catéchisme, en même temps que les obligations qu'il impose aux pasteurs et aux maîtres, aussi bien qu'aux parents et aux enfants.

Il ne faut pas considérer l'histoire seulement comme une suite de faits, se succédant froidement à travers les siècles. Il faut savoir en tirer des leçons pour le présent et pour l'avenir.

Or, parmi ces enseignements, il n'en est pas de plus clair que celui qu'elle nous donne sur les temps et les peuples, au milieu desquels l'ignorance religieuse a régné. Guerres,

dissentiments politiques, révolutions sociales, perte du sens moral, tout se réunit pour en faire des temps calamiteux. A cela, ajoutez la décadence des sciences et des arts, et vous n'aurez pas encore énuméré toutes les ruines qu'entasse l'irréligion ou l'ignorance religieuse parmi les nations. Lisez les premiers chapitres de l'Épître de saint Paul aux Romains, et vous verrez l'effroyable chaos dans lequel elle précipite l'humanité. Je sais bien que, comme au temps de l'Apôtre, certains savants veulent remplacer la Religion par la science ; certains sages veulent la remplacer par la philosophie. Mais comment demander à la science ce qu'elle ne possède pas et à la philosophie une connaissance qu'elle n'a jamais pu atteindre, malgré la sagesse de Socrate et de Platon ?

Assurément, N. T. C. F., Nous applaudissons aux sciences humaines et Nous en saluons avec joie les progrès ; Nous sommes heureux de tout ce qui agrandit les bornes de l'esprit humain et concourt au bien-être de la société. Mais il faut bien avouer que les sciences humaines ne peuvent être atteintes par la généralité des hommes ; que beaucoup d'entre elles sont purement spéculatives, et qu'elles n'ont en vue, la plupart du temps, que les intérêts d'ici-bas. Enfin, nous sommes forcés de reconnaître qu'elles n'ont qu'une action bien insuffisante sur la vie morale.

Il n'en est pas ainsi de la Religion chrétienne. Le christianisme n'est pas seulement un culte extérieur, comme les fausses religions ; il est, tout à la fois, un ensemble de vérités et de préceptes moraux qui embrassent tous les temps et s'adressent à l'humanité tout entière, en sorte que tous les

hommes doivent connaître les unes et pratiquer les autres. N'est-ce pas ainsi que l'entendait le Christ, lorsqu'il répondait à un docteur qui lui demandait d'expliquer son enseignement : « Que lis-tu dans le livre de la Loi ? — Je lis, « reprend le docteur, qu'il faut aimer Dieu de toutes ses « forces et son prochain comme soi-même. — C'est bien, « répond le Christ, agis de la sorte et tu vivras. » (Luc, x, 28.)

Mais, puisque le Christianisme est un ensemble de prescriptions morales et une doctrine, c'est donc une science qui demande à être enseignée, afin qu'elle puisse être connue et mise en pratique.

L'Église donne aux Évêques le titre de docteurs ; car c'est à eux que s'adressent plus particulièrement ces paroles du Christ : *Euntes docete omnes gentes.* Mais cette charge d'instruire les peuples, qui leur incombe tout d'abord, ils ne peuvent la remplir tout entière par eux-mêmes, à cause de la diffusion de la Religion. Ils doivent donc choisir avec soin des pasteurs, capables de les remplacer auprès des fidèles, se réservant de veiller afin que la foi reste intacte, au milieu des générations qui se succèdent.

Enseigner la Foi, telle est, N. T. C. F., la grande mission des pasteurs, puisque, suivant la parole de Clément d'Alexandrie : « La Foi est la connaissance des vérités nécessaires au « salut. » Du reste, le savant docteur ne fait que rendre cette pensée de l'Apôtre saint Paul : « La Foi est le fondement du « salut ; sans elle, en effet, il est impossible de plaire à Dieu. » *Sine fide autem impossibile est placere Deo.* (Hebr., xi, 6.)

Il est donc de toute nécessité d'arriver à la connaissance

*

des vérités de la Foi. Mais comment y parvenir ? C'est d'abord par la parole du pasteur, qui retentit sans cesse du haut de la chaire sacrée, puis par l'étude de la Théologie et des livres qui traitent de la science sacrée. Et quel est le livre qui résume le plus simplement cette instruction, de manière à la rendre accessible à toutes les intelligences ? Ce livre, c'est le Catéchisme.

Le Catéchisme, N. T. C. F., est souvent relégué bien loin et totalement oublié après la première Communion. C'est pourtant là que se trouvent, avec toutes les garanties de certitude, le Symbole, résumant tout ce qu'il faut croire, et le Code de morale, résumant tout ce qu'il faut pratiquer. « Le « Catéchisme, Arche sainte, dit un auteur, seul dépositaire « de toute vérité et surnageant toujours, au milieu de ce « déluge de sophismes et de théories insensées qui boule- « versent tant de nations. C'est le résumé de l'Évangile, le « dépôt sacré, où l'Église a réuni tous les trésors communi- « qués à l'homme par la Sagesse divine ». C'est le livre qui, depuis dix-huit cents ans, initie les âmes les plus savantes comme les plus simples à ces grandes vérités dont les philosophes célèbres de l'antiquité n'ont pu atteindre les profondeurs. Qu'ils viennent, les incrédules les plus fiers, vers l'enfant de nos campagnes ; celui-ci saura, le Catéchisme à la main, confondre leur sagesse, redresser leurs erreurs et leur montrer à quel soleil il faut s'éclairer pour arriver à la vérité, à quel foyer il faut s'inspirer pour pratiquer la vertu !

C'est ainsi que le chrétien qui sait son Catéchisme est possesseur de la véritable science, à l'encontre de tant de savants qui savent beaucoup de choses, mais ignorent la plus essentielle, qui est la destinée de l'homme.

Ce n'est pas sans une véritable admiration, que Nous voyons l'activité prodigieuse qui s'empare de notre génération pour la conduire à la conquête des vastes domaines de la science. Mais, au milieu de ces sciences, il en est une dont on parle plus que de toutes les autres, soit pour la bénir, soit pour la maudire : c'est la science religieuse, « et on la « proscrit de ce banquet des sciences où l'on convie avec « tant de soin toutes les autres », dit un de nos grands orateurs. Et cependant, comme le dit Tertullien avec son énergique langage : « Là où Dieu n'est pas, il n'est aucune vérité » ; et il ajoute : « Là où il n'y a aucune vérité, il n'est que juste « de voir régner le désordre ». *Ubi non est Deus nec veritas ulla est. Ubi veritas nulla est, merito et talis est disciplina.* (TERT., *De pers. hæret.* 43). Ce châtiment providentiel, causé par l'oubli de Dieu, l'histoire nous le montre dans tous les temps, comme de nos jours, « Étrange état, dit Bossuet « dans ses *Méditations sur l'Évangile*, on va, car il faut aller, « et notre âme ne peut pas demeurer sans mouvement. On « va donc, et on ne sait où l'on va. On croit aller à la gloire, « aux plaisirs, à la vie, au bonheur ; on va à la perdition et « à la mort ; on ne sait où l'on va, ni à quel point l'on « s'égare ! »

Le remède à tous ces maux, le seul capable de mettre dans l'esprit, comme dans le cœur, cette paix précieuse dont

parle l'Apôtre saint Paul, c'est ce livre, modeste en apparence, mais en réalité supérieur à tous les autres ; car il est le trésor des vérités qu'il importe avant tout de savoir. Sous sa forme si humble, il renferme l'enseignement authentique, approuvé par les premiers pasteurs et en conformité avec la doctrine de l'Église et du Saint-Siège. « Les idées person-« nelles du catéchiste, dit un théologien, n'y ont pas de « place ; ses explications doivent être maintenues dans le « sens des définitions données par l'Église, son Pontife et « ses Conciles. »

C'est vraiment, N. T. C. F., ce fidèle témoignage du Seigneur, dont parle le Prophète, qui remplit les enfants eux-mêmes « d'une céleste sagesse et donne l'intelligence « aux plus petits. » (Ps. XVIII, 8.)

C'est vraiment un « enseignement clair et lumineux », que celui du Catéchisme. Voyez comme il développe des horizons infinis, comme il dissipe des ombres profondes. Dès la première page, *le voile du temple* qui cache la divinité se déchire. Dieu nous apparaît avec les perfections et les grandeurs qui le distinguent de tous les êtres, ses créatures. Nous le voyons, dans l'unité de son essence et la Trinité de ses personnes. Nous le contemplons dans son éternité, sa sagesse, sa justice et sa Providence. A cette leçon, si pleine de mystérieux enseignements, en succèdent d'autres qui ne méritent pas moins notre attention. C'est la volonté divine mettant en mouvement sa puissance pour tirer du néant tous les êtres de la création. Quel spectacle merveilleux ! Ce sont les anges qui, dès le premier jour, font entendre leurs harmonieux cantiques. C'est la terre avec les mers profondes, la lumière et les astres innombrables, les animaux avec leur variété sans nombre. Puis, quand toutes ces œuvres sont à point, c'est l'homme, le plus sublime effort de la création divine, qui paraît au milieu de toutes ces richesses, mais hélas ! les dépare bien vite par son péché.

Avec quelle sublime simplicité et quelle admirable précision nous sont dévoilées ensuite les merveilles de la bonté divine dans l'Incarnation et la Rédemption ! Quelle grandeur dans les souffrances et les humiliations du Sauveur, et comme cette croix, qui domine les hauteurs du Golgotha, jette autour d'elle de flamboyants reflets !

A ces enseignements, si pleinement en rapport avec les aspirations de notre intelligence, ajoutez des notions précises sur nos destinées futures, et vous aurez parcouru le cercle de vérités dogmatiques, renfermées dans le Catéchisme.

Excellent pour régler nos croyances, le Catéchisme ne l'est pas moins pour régler nos mœurs. L'âme honnête désire, avant tout, connaître ses devoirs, et ce désir grandit, quand l'âme est chrétienne. Où donc peut-on trouver cette loi de Dieu, exposée plus clairement que dans ce petit livre qu'on nomme le Catéchisme ? Quelques pages lui suffisent pour exprimer avec précision toutes les obligations imposées par la loi divine, la connaissance de toutes les vertus dont elle ordonne la pratique et de tous les vices qu'elle condamne. Avec quelle assurance et fermeté, ce Code de la vraie morale

ne marque-t-il pas à chacun ses devoirs à l'égard de Dieu, à l'égard du prochain et à l'égard de soi-même ! C'est ainsi que l'enfant, le Catéchisme à la main, ne manque d'aucune des connaissances nécessaires au bonheur de sa vie. Quelle que soit la destinée que la Providence lui prépare, il pourra marcher avec assurance ; aucune des voies de la vie ne lui sera étrangère. Connaissant ses devoirs, il pourra se préparer à la lutte, les obstacles ne l'arrêteront pas ; car il s'attendra à les rencontrer. Quelles que soient les difficultés qui lui barreront la route, il les vaincra, en recourant aux leçons de son enfance, aux leçons du Catéchisme.

Mais ce livre, quelque simple et clair qu'il puisse être, a besoin d'interprètes. La charge de catéchiste est une noble mission dont les vrais chrétiens comprennent toute la valeur. Le célèbre Archevèque de Cambrai, Fénelon, aimait à réunir autour de lui les petits enfants et à leur enseigner les premières notions du Catéchisme. On le voyait souvent venir dans sa Cathédrale expliquer, avec une paternelle patience, les vérités de la Religion aux ignorants et aux pauvres. Et notre immortel Bossuet, après les grandes luttes qu'il avait eu à soutenir, trouvait un délicieux repos à travailler à l'instruction de l'enfance. Après avoir composé un Catéchisme pour les enfants qui se préparent à la première Communion, il ne dédaigna pas d'en composer un second pour les petits enfants. Quel beau spectacle, N. T. C. F., que de voir ces hommes, qui furent la grandeur et la gloire de leur époque,

chercher, pour consoler leur vieillesse, à former l'enfance et considérer comme l'honneur de leurs cheveux blancs l'affection paternelle dont ils entouraient les petits enfants ! Plus d'une fois, en les voyant si doux et si patients, au milieu de la troupe agitée qui les environnait, on dut penser au Christ, attirant vers lui les enfants de Jérusalem. Nous pourrions trouver beaucoup d'autres traits à citer, comme celui de ce grand Chancelier d'Angleterre, qui fut victime de la cruelle dépravation d'Henri VIII. Il aimait, rapporte l'histoire, lorsque le soir était venu, pour se reposer du lourd fardeau de sa charge, à réunir ses petits enfants et leur expliquer lui-même les pages du Catéchisme. Et ce spectacle, si touchant, ne se renouvelle-t-il pas, chaque jour, dans tous les pays chrétiens ?

Mais il est un grand nombre de personnes, pour lesquelles cette mission d'enseigner le Catéchisme est un devoir de premier ordre. C'est d'abord le père et la mère, puis l'instituteur et l'institutrice, et enfin le pasteur de la paroisse, quand arrive l'époque des premières Communions.

Voyez, N. T. C. F., s'il est rien de plus beau que de voir, dans les familles chrétiennes, lorsque le soir est venu et que le travail a cessé, les chefs de la famille s'entourer de leurs petits enfants, pour leur donner ces premières notions, qui doivent avoir une si grande influence sur leur vie. Voyez cette mère chrétienne, prenant avec tendresse la petite main

tout hésitante de son enfant, pour l'aider à tracer sur son front innocent le signe de la Rédemption. Saintement jaloux de l'amour de leurs enfants, les parents chrétiens ne veulent pas former seulement leur corps, ils veulent aussi former leur âme, en leur donnant le lait précieux des éléments de la science divine. Interrogez les anciens, ils vous diront combien chacun était empressé à accomplir ce devoir. Il n'y avait pas une ville, pas un village, pas une maison, où en rentrant du travail, on n'aimât à remplir cette sainte obligation. Et c'est une consolation pour Nous de savoir que, dans notre Bretagne, il est encore bien des familles dans le sein desquelles ce pieux usage s'est conservé. Aussi, Nous sentons le besoin d'appeler sur ces chrétiennes familles les plus précieuses des bénédictions divines.

Bossuet, le grand Évêque de Meaux, dont je vous parlais tout à l'heure, a écrit des pages admirables sur ce sujet : « Sachez, dit-il, pères et mères, que vous devez être les pre- « miers catéchistes de vos enfants. Dès qu'ils bégayent, il « faut leur apprendre à faire le signe de la croix. Quand ils « commencent à parler, il faut les instruire sur Dieu et Notre- « Seigneur Jésus-Christ. Ensuite, il faut soigneusement leur « apprendre le *Credo* ou le Symbole des Apôtres, le *Pater* ou « l'Oraison dominicale, l'*Ave Maria* ou la Salutation angé- « lique ; on doit aussi leur apprendre les Commandements « de Dieu et de l'Église, quand on les voit capables de les « retenir. Enfin, continue le grand Bossuet, il faut accou- « tumer les enfants, le plus qu'il se peut, à faire le signe de « la croix, quand on les couche, quand on les lève, au com-

« mencement, à la fin de chaque repas, en disant : Au nom « du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Ne sont-elles pas profondément touchantes dans leur simplicité, les paroles de ce grand Évêque ? Du reste, elles entrent bien dans l'esprit de l'Église et sont bien l'expression des exemples que nous a laissés le Christ. Nous le voyons, en effet, suspendant ses travaux évangéliques, pour attirer autour de lui les petits enfants. Saint Jean Chrysostome, commentant cette scène auguste, nous affirme que « le Sau- « veur ne pouvait montrer plus clairement combien les « enfants lui sont chers. » Lorsque le grand roi saint Louis faisait le signe de la croix, il aimait à dire : « Voilà ce que « m'a enseigné ma mère. »

Et combien d'exemples nous pourrions donner pour prouver comment, dans l'Église, le grand devoir de l'éducation religieuse du premier âge a été compris par les parents chrétiens. Comme il nous serait facile de faire passer devant vos yeux quelques-unes de ces femmes fortes, comme les mères de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Basile, de saint Chrysostome et tant d'autres, formant leurs enfants à la science sacrée et, ainsi que s'exprime saint Augustin, l'illustre fils de sainte Monique : « donnant la vie à leurs enfants « autant de fois qu'elles les rapprochaient de Dieu. »

Parents chrétiens, voilà vos modèles ! N'aimez pas seulement la vie extérieure et temporelle de vos enfants, mais aimez aussi celle de leur âme. Les avantages de l'une passent et se flétrissent, au milieu d'années bien rapides ; les avantages de l'autre sont immortels. Rappelez-vous bien que,

en semant dans leur âme la science divine, vous la préparez à produire une moisson d'attachement pour vous, que rien ne pourra détruire.

Aussi, dès les premières années, les parents chrétiens et prévoyants aimeront à conduire leur petit enfant aux offices de la paroisse. Ils le feront assister aux Catéchismes préparatoires. Dès ce moment, ils le conduiront au prêtre, qui saura l'aider à scruter sa conscience et à avouer ses fautes par la confession. C'est souvent dans un âge bien tendre que sont, hélas ! jetées les racines de défauts qui doivent déparer la vie, si, dès le début, on ne les arrache pas avec le plus grand soin.

Mais il peut arriver, N. T. C. F., que les besoins de la santé, ou des obligations inhérentes à certaines positions, ou même hélas ! l'indifférence et le manque de foi chrétienne de la part des parents, rendent pour certains enfants cette première instruction impossible dans la famille. Ces pauvres petits êtres qui ont, comme tous les autres, soif de vérité, resteront-ils donc abandonnés et donneront-ils le triste spectacle d'enfants arrivés à la jeunesse, sans savoir le nom du Dieu qui les a créés ? Non, N. T. C. F., rien ne développe la générosité comme le sentiment chrétien ! Et il se trouve un grand nombre de personnes dévouées, appartenant à tous les rangs de la société et comprenant cette parole de nos Saints Livres : *Mandavit illis unicuique de proximo suo*, « Il ordonne « à chacun la charité pour son prochain. » (Eccli., xvii, 12.)

Ces vraies chrétiennes et ces ardents chrétiens prennent sur leur temps, et souvent sur leurs ressources, le moyen de donner à ces enfants le pain de la parole divine, en sorte qu'il ne saurait être dit de notre temps, ce que Jérémie disait du sien : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis.* « Les petits enfants ont demandé du pain, et personne « n'était là pour leur en donner. » (Thren., iv, 4.)

Nous sommes à une époque qui, à côté de misères qu'on ne saurait trop déplorer, présente des exemples de charité qui la relèveront aux yeux des générations futures. N'est-il pas consolant de voir, dans nos villes comme dans nos campagnes, ces âmes dévouées et bénies de Dieu ! A l'exemple du divin Sauveur, elles attirent les enfants autour d'elles, les traitent avec une maternelle douceur et savent, avec une angélique patience, disposer leur esprit à recevoir ces premiers éléments d'une science qui doit être la lumière de leur vie. Comme il fait sombre, en effet, dans la maison du pauvre, lorsque la Religion ne s'assoit pas à son foyer ! Que de convulsions sociales évitées par l'union de la souffrance avec les espérances chrétiennes, que donne la science du Catéchisme ! Nous ne saurions trop, N. T. C. F., encourager ces personnes charitables, dans leur délicate mission. Aussi, Nous recommandons à MM. les Curés et Recteurs de faciliter leur œuvre, de les aider de leurs conseils, de favoriser leurs réunions et de soutenir leur zèle.

Du reste, la Bretagne a vu s'accomplir cet acte de charité, depuis bien des siècles. C'est ainsi qu'agissaient Michel Le Nobletz et le P. Maunoir, ces deux saints missionnaires

dont Nous demandons la canonisation. Dès qu'ils arrivaient dans une contrée, leur premier soin était de choisir les personnes les plus instruites, pour en faire des catéchistes ; ils préparaient de la sorte la persévérance dans le cœur de leurs convertis. La régénération de la Bretagne, au XVIIe siècle, n'a pas eu lieu autrement.

Après les parents et les dévoués catéchistes dont Nous venons de parler, c'est aux maîtres et aux maîtresses que revient la charge d'enseigner aux enfants les vérités religieuses.

La loi n'a pas laissé de place pour l'enseignement du Catéchisme, dans les écoles. L'obligation de remplir le devoir de l'instruction religieuse n'en reste pas moins debout. Bien loin d'en être exemptés, les instituteurs et institutrices doivent trouver le moyen de remplir ce devoir sacré. Il convient de louer ceux d'entre eux qui, malgré les fatigues de la journée, s'acquittent de cette mission auguste auprès des enfants qui leur sont confiés. Ce Dieu qu'ils auront su faire connaître et dont ils auront établi le règne dans les cœurs à la formation desquels ils travaillent, ils le retrouveront, au jour des récompenses éternelles.

Enfin, vient l'âge du Catéchisme paroissial et la préparation immédiate à la première Communion. C'est à vous, prêtres et pasteurs des paroisses et à vos dévoués collaborateurs, que revient cette charge si importante. C'est alors surtout que vous remplissez cette mission, donnée par Notre-

Seigneur à ses Apôtres : *Docete omnes gentes.* Je ne crains pas de dire que le Catéchisme est une des obligations les plus essentielles de votre ministère ; mais j'ajoute que c'en est une des plus attrayantes et des plus consolantes. C'est par le Catéchisme principalement que l'on forme les paroisses, qu'on les régénère et que l'on y consolide la pratique religieuse. Le curé modèle, le vicaire dévoué, l'aumônier digne d'éloges, ce sont ceux qui ne retranchent rien de ce devoir si capital, ceux qui le remplissent sans défaillance et savent s'y intéresser si vivement, qu'ils forcent leur jeune auditoire à s'y intéresser lui-même.

Il n'est pas nécessaire que Nous rappelions ici aux pasteurs des paroisses les ordonnances formelles de la sainte Église, les décrets des Conciles et particulièrement ceux du Concile de Trente, si explicite sur cette matière, ni les statuts du diocèse : Nous savons que leur zèle n'a pas besoin d'être excité et qu'ils sentent tout le prix de l'accomplissement de ce devoir. Les règlements du diocèse, vous le savez, N. T. C. F., requièrent une assistance fidèle d'au moins une année aux Catéchismes pour l'admission à la première Communion. Cette décision, vous le reconnaissez vous-mêmes, est pleine de sagesse ; car l'instruction, reçue pendant cet espace de temps bien court, doit servir à diriger la vie tout entière. Elle est rendue nécessaire, si nous considérons son importance ; mais elle ne l'est pas moins, si nous considérons la légèreté naturelle à l'enfant, la peine qu'il éprouve à écouter des instructions, pleines de gravité et de profondeur, la facilité avec laquelle la mémoire, si mobile à cet âge,

oublie ce qui lui est enseigné. Il faut absolument que l'enfant ait une foi intelligente, éclairée, assez vive pour régler sa conduite et ses mœurs, une foi qui puisse résister aux inévitables périls qui s'offrent à toute vie humaine.

Pasteurs des âmes, « Je vous en conjure devant Jésus-« Christ, qui jugera les vivants et les morts, » rappelez bien souvent cette obligation si grave, soit du haut de la chaire, soit au tribunal sacré de la Pénitence. « Pressez « à temps et à contretemps, reprenez, suppliez. » (II *ad Tim.*, IV, 1-2.) Et si, parmi les parents ou les maîtres, vous rencontrez des cœurs rebelles, faites-leur comprendre leur responsabilité devant l'avenir de leurs enfants et surtout devant Dieu. Rappelez-leur ces paroles de nos Saints Livres, qui sont si bien l'expression de la vérité : « Le fils mal « instruit déshonorera son père et couvrira sa mère de con-« fusion. » (ECCL., XX, 11.)

Mais c'est surtout, N. T. C. F., lorsqu'arrive le moment de la première Communion, que tous doivent réunir leurs efforts, pour que le jeune communiant puisse comprendre la grandeur de l'acte qu'il va faire. Durant ces instants précieux, ses parents doivent faciliter, de toute façon, l'œuvre du catéchiste ; ils doivent éloigner de leur enfant tout ce qui peut nuire à la préparation et en détourner son esprit. Tout doit être prévu, de sorte que rien ne vienne troubler le soleil de ce jour, qui marque dans la vie un événement si rempli de douceur. Qu'ils ne laissent pas leur enfant bien aimé s'approcher en orphelin du « Dieu qui réjouit la jeunesse », mais qu'eux-mêmes, tout remplis du souvenir du bonheur de

leur jeune âge, viennent s'asseoir à côté de lui à la Table sainte. Les jours complètement heureux sont peu nombreux sur la terre ; il faut donc les saisir, lorsqu'ils se présentent à nous.

Après cela, N. T. C. F., ne soyez pas de ces parents négligents, qui se figurent que tout est fini et que l'œuvre est parfaite, lorsque le jour de la première Communion est passé. Toute moisson demande à être entretenue et fidèlement soignée, pour qu'elle soit productive. Laissez à l'enfant la facilité de poursuivre son instruction religieuse. Excitez-le, à mesure que son intelligence se développera, à développer, en même temps, cette science de la foi, dont il n'a pu encore recevoir que les éléments. Engagez-le à être fidèle aux Catéchismes qui suivent la première Communion. Encouragez-le à faire partie des Patronages, des Congrégations d'Enfants de Marie et des Cercles. Il faut qu'il puisse trouver le moyen de faire de ses principes religieux un édifice solide, qu'aucun des événements si divers de la vie ne pourra ébranler.

Maintenant, N. T. C. F., il ne Nous reste plus qu'à mettre sous vos yeux les conclusions de ce que Nous venons de vous dire.

Aimez ce petit livre que tant d'hommes irréfléchis traitent avec dédain. C'est le livre par excellence, tant par les choses qu'il nous enseigne que par les devoirs qu'il nous montre.

Respectez-le, comme le respectaient vos pères, si vaillants dans la Foi, parce qu'ils la connaissaient bien. Pères et mères, aimez à donner à vos enfants, avec la nourriture du corps, celle de l'âme. Empressez-vous à leur faire balbutier le nom de Dieu, dès que leur langue commencera à se délier. Maîtres et maîtresses, n'oubliez pas votre devoir et souvenez-vous que la science la plus nécessaire et la plus obligatoire est la science religieuse. Quant à vous, prêtres, qui êtes plus spécialement chargés d'inculquer aux enfants la science du Catéchisme, ayez pour eux les soins attentifs et l'affection paternelle dont Jésus, votre divin modèle, vous a donné l'exemple. Si tous s'unissent pour mettre la main à l'instruction religieuse de l'enfance et de la jeunesse, elle grandira dans l'amour et la crainte de Dieu, qui fait la sûreté des nations et le bonheur des peuples. Estimons et publions, à l'exemple de saint Jérôme, qu'il y « a plus de gloire et « d'honneur à catéchiser les enfants qu'à raconter les exploits « des plus grands capitaines ».

Et vous, Nos chers enfants, pour le salut desquels sont écrites ces pages et sont donnés ces conseils, puissiez-vous comprendre quelle place privilégiée vous occupez dans les sollicitudes de l'Église ! Dès votre premier âge, écoutez avec docilité les instructions de vos pères et de vos mères, de vos maîtres et de vos maîtresses. Conservez précieusement les conseils de vos pasteurs. Pour que la vie soit heureuse, il faut la préparer de longue main, et en appuyer les assises sur la connaissance de la vérité et la pratique de la vertu. Lorsque l'enfant Jésus était à votre âge, il ne craignait pas

de venir à Jérusalem, s'asseyait au milieu des docteurs, aimait à discuter avec eux les divers points de la Loi. C'est un exemple qu'il donnait, en faveur de cette loi qu'il avait formulée lui-même. Profitez de cet exemple, pour éclairer votre esprit par la science du Catéchisme et honorer votre vie par la pratique des vertus qu'il enseigne.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Après avoir pris l'avis de Nos vénérables frères, les Chanoines et Chapitre de Notre église cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Église au sujet du jeûne et de l'abstinence.

ART. II

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 18 Février 1897, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. III

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. IV

MM. les Chanoines, Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne et de l'abstinence toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. V

En vertu d'un Indult, en date du 18 Février 1897, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. VI

En vertu d'un Indult du 18 Février 1897, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

ART. VII

Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cette aumône pourra être remise à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers ou Confesseurs, ou déposée dans un tronc, et sera envoyée au Secrétariat de l'Évêché.

ART. VIII

Si MM. les Curés et Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal, le dimanche de la Passion et le fermer, le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. IX

Une quête sera faite pour les Lieux-Saints, le Vendredi-Saint.

Et sera Notre présente lettre pastorale lue le dimanche avant le Carême, au prône de la grand'messe, dans toutes les églises du diocèse.

Donné à Quimper, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 22 Février 1897, fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CH. HON.,
Secrétaire.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DES CATÉCHISMES

POUR LE

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

ARTICLE PREMIER

Les Catéchismes auront lieu, au moins deux fois par semaine, à partir du premier dimanche d'Octobre, jusqu'à la première Communion, et celle-ci ne se fera qu'après la quinzaine de Pâques.

ART. II

Les Catéchismes se feront dans les églises, chapelles ou salles qui en dépendent, lesquelles seront ouvertes au public.

ART. III

Pour inspirer le respect de l'enseignement religieux, les prêtres, qui feront les Catéchismes, auront soin de se revêtir du surplis.

ART. IV

Ils choisiront pour faire le Catéchisme, l'heure la plus commode pour les écoles et les familles.

ART. V

Les enfants ne seront admis à la première Communion que quand ils auront, au moins, dix ans révolus, au moment de la Communion.

ART. VI

Tout enfant ayant manqué plus de six fois aux Catéchismes, sans raison valable, sera refusé pour la Communion.

ART. VII

Un examen sévère sera passé avant la première Communion, et tout enfant ignorant la lettre du Catéchisme et les explications données sur les principales vérités, sera impitoyablement exclu, à moins que la faiblesse de l'intelligence ne rende nécessaire d'user avec lui d'une indulgence relative.

ART. VIII

Dans ces différents cas, si des difficultés se présentent, il en sera référé à Notre autorité.

ART. IX

La première Communion sera précédée d'une retraite de trois jours, au moins, que tous les enfants devront suivre assidûment.

ART. X

Les parents se feront un devoir d'envoyer leurs enfants aux Catéchismes, pendant deux ou trois ans, après la première Communion, conformément aux usages et traditions, que Nous désirons vivement voir maintenir dans le diocèse.

ART. XI

A partir de la semaine qui suivra la première Communion, un Catéchisme élémentaire pour les enfants de huit à neuf ans, se fera, une ou deux fois par semaine, jusqu'à la fin de Juillet.

ART. XII

Nous invitons MM. les Curés et Recteurs à établir, dans leurs paroisses, des œuvres, telles que Patronages, Catéchismes de persévérance, Congrégations d'Enfants de Marie, si efficaces pour développer l'instruction religieuse des adolescents et les former à la vraie piété.

Quimper, le 22 Février 1897.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

Nous voulons profiter de cette Lettre pastorale pour recommander, de nouveau, au zèle de nos prêtres et à la générosité des fidèles, l'Œuvre si importante des Cercles militaires dans le diocèse.

Tableau de la Visite pastorale et de la Confirmation

EN 1897

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi....	26	Hanvec. Rumengol.....	Saint-Éloi.
	Mardi....	27	Le Tréhou. Tréflévénez.	La Martyre.
	Mercredi.	28	Ploudiry. Loc-Éguiner.	La Roche.
	Jeudi....	29	Dirinon.....	Pencran.
	Vendredi.	30	Loperhet.....	Irvillac. Saint-Urbain.
MAI	Samedi...	1	Logonna-Daoulas.....	Daoulas. L'Hôpital-Camfrout.
	Dimanche.	2	Plougastel-Daoulas.	
	Lundi....	3	Plouédern. Lanneufret.	Trémaouézan.
	Mardi....	4	Ploudaniel.....	Trégarantec. Saint-Méen.
	Mercredi.	5	Lesneven.....	Le Folgoat. Lanarvily.
	Jeudi....	6	Landerneau.	
	Vendredi.	7	La Forêt. Saint-Divy..	Le Relecq.
	Samedi...	8	Guipavas.....	Saint-Marc.
	Dimanche.	9	Gouesnou.....	Kersaint-Plabennec. St-Thonan.
	Lundi....	10	Plabennec. Le Drennec.	Bourg-Blanc. Coatméal.
	Mardi....	11	Plouvien.....	Tréglonou.
	Mercredi.	12	Plouguin.....	Guipronvel.
	Jeudi....	13	Milizac.....	Guilers. Bohars.
	Lundi....	24	Plouzané.....	Loc-Maria.
	Mardi....	25	Plougonvelin.....	Le Conquet. Trébabu.
	Mercredi.	26	Ploumoguer. Lambert..	Plouarzel. Lampaul-Plouarzel.
	Jeudi....	27	Saint-Renan.....	Lanrivoaré. Tréouergat.
	Vendredi.	28	Brélès. Lanildut.....	Porspoder.
	Samedi...	29	Landunvez.....	Plourin.
	Dimanche.	30	Ploudalmézeau.....	Lampaul-Ploudalméz. St-Pabu.
	Lundi....	31	Lannilis.....	Landéda.
JUIN	Mardi....	1	Plouguerneau.....	Kernilis. Loc-Brévalaire.
	Mercredi.	2	Guissény. Saint-Frégant.	Kerlouan.
	Jeudi....	3	Plounéour-Trez. Goulven	Plouider.
	Vendredi.	4	Kernouès.	

Arrêté à Quimper, le 15 Février 1897.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

La Confirmation se donne, soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Quimper, impr. DE KERANGAL.

N° 21 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT AR C'HORAIZ

1897

DIVARBEN AR C'HATEKIZ



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOPTI

1897

N° 21 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT AR C'HORAIZ

1897

DIVARBEN AR C'HATEKIZ

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag an Tad Santel ar Pab, Eskob a Gemper hag a Leon, d'an dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz Hon Eskobti, salud ha bennoz en hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Lizeri an Abostol braz sant Paol a vezo bepred, goude an Aviel, al levr leun a furnez eo merket en'han, kent evit ar bastoret kent evit an dud fidel, ar reolen guirion euz ar pez

a dleont da gredi ha da ober. Evel an Ebestel all, en d'oa aberz Doue ar garg da labourat evit unani an oll dud dindan al lezen nevez digaset var an douar gant Hor Zalver, hag evit kement-se, en deuz merket sklear ha difazi an hent a dle heulia neb a fell d'hezan beva hervez al lezen-ze. An oll, bian ha braz, paour ha pinvidik, mistri ha servichourien, tud iaouank ha priejou, a glev digant-han ar feson da veva evel guir diskibien da Jesus-Christ.

Etouez ar genteliou-ze, dishenvel hervez doare ha stad peb hini, sant Paol ne helle dizonjal euz ar pez eo dever ar bastoret, karget da skigna dre ho c'homzou hag ho oberou al lezen nevez. Chetu ar gelennadurez a ro d'he ziskib ker Timothee, ha dreiz-han d'an oll dud a Iliz : « Taolit evez, « emez-han, da zeski gant aket, evit he frezeg gant nerz, ar « guir skiant. » *Attende lectioni, exhortationi et doctrinæ.* (I Tim., iv, 13.)

Etouez ar gristenien nevez ar guirioneziou a dlie prezeg ar pastor, hervez ma c'houlen sant Paol, eo, a dra sur, ar pez a rank peb hini kredi hag ober, en eur ger, ar *C'hatekiz*. Evelse e skrive d'an Hebreed : « Ar pez oc'h euz ezom, eo ma « vez desket deoc'h an distera euz hor c'helennadurez ; da « vugale evel ma z'oc'h, eo mad leaz ha nan magadurez ner- « zuz. » *Rursùm indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei, et facti estis quibus lacte opus sit, non solido cibo.* (Hebr., v, 12.) Ha sant Per a verke ar memez tra, pa lavare d'ar gristenien a gelenne : « Klevet oc'h « euz komz Doue, guir a viskoaz ; mez taolit a gostez peb « pec'het ; evel bugale nevez-ganet, klaskit leaz neat ar

« virionez, a raio d'eoc'h kreski ha beza salvet. » *Sicut modo geniti infantes, rationabile sine dolo lac concupiscite ; ut in eo crescatis in salutem.* (I Petr., ii, 2.)

O kemer, evel lavaret deomp Hon-unan, H. B. K., komzou an Abostol sant Paol d'he ziskib Timothee, hag o sonjal penaoz ar c'henta euz Hon deveriou a bastor eo kelen ar gristenien fidel Hon deuz ar garg anez-ho, e komzimp deoc'h, el Lizer-man, euz ar C'hatekiz ; karet a raffemp diskuez eo eun dra red, eur skiant kaer dreist ar skianchou-all, ha merka da bep hini : d'ar veleien, d'ar mistri, d'ar gerent ha d'ar vugale, ho dever var ar poent-se.

Ar pez a zo bet arruet en amzeriou guechall a dle beza eur gentel evit breman hag evit an amzer da zont. Hogen, netra sklearoc'h eget ar pez a zesk deomp an histor var gement-man : er mare ma ho deuz an dud hag ar broiou dilezet ha taolet a gostez ar Relijion, n'euz bet guelet en'ho nemet brezel, dizurz, goaleuriou a bep seurt. An deskadurez, ar skianchou memez a veler o vont var viana..... N'oc'h euz nemet lenn ar pennad kenta euz al Lizer skrivet gant sant Paol d'ar gristenien a Rom, evit anaout e pe stad euzuz edo ar bed, dre ma na anaïe ket ar guir Doue. Gouskoude, en amzer-ze ivez, kals a dud habil a zonje e c'heljent lakaat an deskadurez e plas ar Relijion ; mez, penaoz goulenn digant skiant ann dud, bepred ker berr, ar pez a zo chomet atao kuzet ouz an huella sperejou, evel Socrat ha Platon, rak ne ouent ket sklerijennet gant ar guir feiz ?

A dra sur, H. B. K., joa eo genneomp guelet an traou kaer great, a bep tu, gant speret ijinuz an dud ; mez kement-se oll a zo dreist an darn-vuia ac'hanoc'h ha ne talv nemet evit ar bed-man. Ouspen c'hoaz, red eo hen anzav, an urz vad ne gresk ket dre ma kresk an deskadurez. Evit hon der-c'hel var an hent mad, eo red ar guir skiant, ar Relijion gristen, a verk ar guirioneziou a dle da anaout, ar gourc'he-mennou a dle da heulia, peb den, e peb amzer.... Ha ne d'eo ket ar pez a respountaz Jesus-Christ d'an doktor a c'houlenne ont-han ar pez en d'oa da ober ? « Petra, eme ar Zalver, a « lennit el levr al Lezen ? — Lenn 'ran, eme an doktor, e « tleomp karet Doue euz a greiz hor c'halon, gant hon oll « nerz, ha karet hon nesa evel-domp hon-unan. — Ia, « evel-se eo, a lavaraz Jesus ; grit kement-se, hag o pezo ar « vuez. » (Luc, x, 28.)

Mez pa z'eo guir ar Relijion gristen a verk deomp traou da gredi ha traou da ober, eo red he deski, evit ma hello sklerijenna hor speret var ar guirioneziou dreist-natur, ha diskuez deomp an hent da heulia evit mont d'ar Baradoz.

An Eskibien eo a zo, dreist ar re-all, karget a gement-se ; d'hezo da genta eo en deuz lavaret Jesus-Christ : *Euntes docete omnes gentes*. Mez, dre ma z'eo deuet da greski an niver euz an gristenien fiziet en'ho, ne hellont ket ho-unan ho c'hentelia oll ; red eo eta d'hezo dibaba pastoret, gouest da zerc'hell ho flas, o veza bepret var evez evit ma jomo ar feiz guirion etouez an dud, euz an eil rumad d'egile.

Deski d'an dud guirioneziou ar feiz, chetu, H. B. K., kenta dever ar bastored, pa z'eo guir, hervez ma lavar sant Clemant

a Alexandri, « ar Feiz eo an anaoudegez euz ar pez 'zo neses-ser evit beza salvet. » An Abostol sant Paol a ro da entent ar memez tra, pa lavar : « Ar Feiz eo ar fount euz ar zilvidigez ; « ebd'hi ne heller plijout da Zoue. » *Sine fide autem impos-sibile est placere Deo.* (Hebr., xi, 6.)

Red eo eta a **grenn** anaout guirioneziou ar Feiz. Ha penaoz e c'hellot ho deski ? Da genta, o selaou komzou ho peleien, a glevit, e peb mare, euz ar gador zarmoun, hag ivez o studia al levriou eo displeget en'ho ar skianchou sakr. Hogen al levrig e m'a en'han merket al lezen gristen, e berr gomzou, en eur feson sklear hag eaz da goumpren evit an oll, eo ar C'hatekiz.

Re aliez, H. B. K., ar C'hatekiz a vez taolet a gostez ha great fae varn'han, eur veich achu ar paskou etouez ar vugale. Ne zonjer ket eo heno e kavo bepret peb den, eb aon d'he n'em fazia, ar pez a dle da gredi hag ar pez a dle da ober. « Er « C'hatekiz, eme eun den brudet, evel guechall an Arc'h, edo « en'hi eur rumad a bep tra a dlie beza saveteet euz an dour « diluj, e kavomp peb kelennadurez a hell hon hentcha, e « kreiz ar fals kredennou hag al lavariou diskiant, mad ebken « evit lakaat freuz ha dizurz etouez au dud ; rak en'han e m'a, « dastumet e berr gomzou gant an Iliz, kement en deuz des-« ket deomp Mab Doue he-unan, en Aviel. » Chetu al levrig a zesk d'an oll, abaoue trivec'h kant vloaz, ar guirioneziou kaer ne hellaz morse anaout an dud gouizieka etouez ar baia-

*

net. Ia, lakit dirak an dud difeiz, leun a fougez en ho skiant, eur c'hrouadur divar ar meaz : he-man, gant e Gatekiz, a gavo berr an doktor dizoue, a hello diskuez d'ezhan e pe boent e fazi, e peleac'h e kaver sklerijen evit anaout ar virionez ha nerz evit heulia an hent mad !

Peb kristen hag a c'hoar he Gatekiz a zo, e guirionez, habiloc'h eget tud desket braz var ho meno, mez ne ouzont ket ar peb nesessera : evit petra int krouet gant Doue ha lakeat er bed.

Evel ma lavaremp, souez ha kaër eo guelet tud hon amzer oc'h ijina kement, evit kaout hag ober bemdez traou nevez ha burzuduz ; mez, en despet d'hezo, ar skiant a zo dreist an oll skianchou-all, hag a ranker lavaret d'hezi bennoz pe malloz, eo an deskadurez kristen, daoust m'eo kasset kuit aliez euz ar plas a zo d'ezhi dre vir. « Gouskoude, eme Tertullian en « he lavar nerzuz, n'euz mui guirionez ebet eleac'h m'eo taolet « Doue a gostez ; hag, eleac'h ne ma mui ar virionez ne « heller kaout nemet dizurz. » *Ubi non est Deus, nec veritas ulla est. Ubi veritas nulla est, merito et talis est disciplina.* (Tertull., *De pers. hæret.* 43.) Chetu e pe feson e teu Doue da gastiza nep a ra fae varn'han : kement-se a velomp a viskoaz, en amzer dremenet hag en hon hini. « Nag « eo an doare-ze iskiz, eme Bossuet ; red eo kerzet, rak ne « hellomp miret da avans ; hag e kerzer, eb gouzout da « beleac'h e z'ear... Kredi 'rer bale etrezek an enor, ar bli- « jadur, ar vuez, an eürusted, hag e kaver siouas ! ar maro, « an daonasion ! »

Ar feson da viret diouz eur seurt malheur ha da lakaat en hor c'halon ar peoc'h ker dous, a gomz anezhi sant Paol, e kavomp ebarz al levrig-se, dister da velet, mez a zo e guirionez dreist ar re-all, p'eo guir a ro deomp an tenzor presiussa : ar voien d'he n'em zavetei da viken. Er C'hatekiz e m'a dastumet ar gelennadurez, roet guechall gant an Ebestel ha gant an doktoret hed an amzer, henvel ouz guir doktrin an Iliz hag ar Pab karget d'he gouarn. Pa glevit ober Katekiz pe eur brezegen santel bennak, n'eo ket ar belek eo a gomz ouzoc'h : ar pez a lavar, evit displega freasoc'h he gentel, a rank atao beza hervez ar pez 'zo diskleriet gant an Iliz, aberz Jesus-Christ en deuz he zavet.

Ha chetu, H. B. K., « testeni guirion an Aotrou Doue, a gomz anezhan ar Prophet, hag a ro d'ar re zistera, d'ar vugale memez, eur furnez » dreist-natur. (Ps. xviii, 8.)

Ar C'hatekiz a zeu d'hor « skolia en eun doare sklear ha lugernuz. » Komprenit pebez sklerijen a laka evidomp da bara var an traou huela ha muia kuzet. Azalek ar genteliou kenta, e teskomp petra eo Doue, parfet e peb feson, mestr var gement tra 'zo, eb kaout he-unan mestr ebet. Tri ferson e Doue ne reont nemet eun Doue, eternel, oll-gallouduz, just ha madelezuz. Er c'henteliou varlerc'h, e velomp Doue oc'h ober a netra, gant eur gomz ebken, an oll draou krouet : an Elez, azalek an devez kenta, a zav ho mouez evit kana meuleudi ho C'hrouer ; goudeze, chetu an douar, ar mor doun, ar sklerijen, ar stered eb niver, an anevalet a bep seurt hag a bep ment ; erfin, evit peurachui al labour kaer-ze, chetu

an den lakeat er palez dudiuz great evit he zigemer, ha saotret buan siouaz ! dre bec'het hon tad kenta.

Goude beza guelet oll-c'halloud Doue o kroui ar bed, e velomp he vadelez dreist-muzul e misteriou an Inkarnasion hag ar Redempsion, p'eo blijet gant-han en em izellaat ha gouzanv poaniou garo, betek mervel var ar groaz. Pebez skuer ha pebez kentel !

Goude-ze e kavomp, er C'hatekiz, ar guirioneziou-all a dleomp da gredi, dreist peb-tra divarben hor finvezou diveza.

Mez n'eo ket avoalc'h kement-se ; o sonjal er pez en d'euz great Doue evidomp hag er vuez da zont, a bado da viken, peb den fur, ispisial peb kristen a c'houlen anaout ar pez en deuz da ober evit gounid ar baradoz... El levrig beniget, hanvet ar C'hatekiz, e kavomp ivez merket sklear lezen an Aotrou Doue, hor C'hrouer : ar pez a c'houlenn digenneomp, ar vertuziou a dleomp da bratika, an techou fall eo ret tec'hel diout'ho, — en eur ger, hon deveriou e kement a zell ouz Doue, ouz hon nesa hag ouzomp hon-unan. En doare-ze, eur bugel, gant he Gatekiz, a c'hoar kement zo red evit beza euruz. N'euz forz e pe gondision e n'em gavo divezatoc'h, ne vezo ket spountet dirak trubuliou ar vuez. Oc'h anaout he zever, e tesko ar feson d'hen heulia, en despet d'ar stourmou a vefe var he hent ; ho zrec'hi 'raio oll, oc'h implija ar voien desket d'hezan gant he Gatekiz.

Al levr-ze gouskoude, daoust m'eo eaz avoalc'h da entent, a c'houlen beza diskleriet sklear. Kaera tra eo ober Katekiz ! Ar guir gristenien er c'houmpren mad. Fenelon, arc'heskob Cambrai, an den-ze ker brudet, a garie dastum en dro d'hezan ar vugaligou, evit deski d'hezo ar geriou kenta euz ar C'hatekiz. Guelet e vije aliez, en iliz-veur, oc'h esplika gant ar brasa pasiantet, guirioneziou ar Relijion d'an dud dizesk ha paour. Bossuet ivez, unan euz ar brasa sperejou zo bet en hor bro, goude kement a levriou hag a brezegennou dispar en d'oa great, evit diskuiza, a ree katekiz d'ar vugale ; skrivet en deuz eul levrig evit ar re 'zo o vont d'ober ho fask kenta, hag unan memez evit ar re iaouankoc'h.

Ia, eun dra gaër eo, H. B. K., guelet ar seurt tud-se, en ho c'hozni, o tisken betek ar vugaligou distera, evit deski d'hezo anaout ha karet an Aotrou Doue. Kement-se a dlie digas sonj euz ar pez a lavar an Aviel divarben Hor Zalver Jesus-Christ, o tastum en dro d'hezan bugaligou Jerusalem. — Kals skueriou all en doare-ze 'helfemp skriva aman, evel hini Thomas Morus, bet pell e pen gouarnamant Bro-Zoz, ha lakeet d'ar maro, rak ne falvezaz ket d'hezan plega da ober, enep he goustians, ar pez a c'houlenne ar roue fallakr ha libertin, Herri VIII. Evit diskuiza euz labouriou he garg pouner, ar ministr gouiziek, bemnoz, a c'halve he vugaligou, evit esplika d'hezo eur gentel euz ar C'hatekiz..... Ar memez tra, dre c'hras Doue, a veler c'hoaz bemdez en oll broiou gristen.

Ar garg da ober Katekiz a zo eun dever euz ar strisa evit kalz a dud : da genta hag araok hini all ebed, evit an tad hag

ar vam ; goude-ze evit ar mestr hag ar vestrez-skol, erfin evit pastor ar barrez, p'eo deuet poent ar Pask kenta.

Ne gav ket d'eomp, H. B. K., e ve netra kaeroc'h eget guelet, er famillou kristen, d'ar pardaez pa vez achu al labour, ar pen-tiegez o c'hervel en dro d'hezan he vugaligou, evit deski d'hezo ar pez a dle ho hentcha epad ho buez. Guelit ivez ar vam gristen, o kemer dournik ar c'hrouadur zo var he barlen hag o lakaat anez-han da ober var he izili dister sin ar groaz... Evel ma karont ho bugale, e guirionez hag en doare m'eo dleet, ar gerent kristen ne zoursiont ket ebken euz ho c'horf, mez ispisial euz ho ene, en eur zeski d'hezo a vianik, nebeut a nebeut, skiant an env. Goulennit ouz an dud koz, hag e lavarint deoc'h gant pebez aket e teue guechall peb hini da ober he zever var ar poent-se : ne vije ket guelet eur gear, enn ti, eleac'h ne vije evel-se, d'an noz goude al labour, komzet a Zoue, great Katekiz, lennet eur levr devot. Eur joa eo evidomp gouzout e zeuz c'hoaz, en hor bro a Vreiz, kalz tiegezion eleac'h ma talc'her d'ar c'hustumou santel-ze. A greiz kaloun, e c'halvomp var ar seurt famillou presiusa bennoziou an Aotrou Doue.

Klevit c'hoaz, var ar poent-man, ar pez a lavar Eskob brudet Meaux, Bossuet : « Dalc'hit sonj, emez-han, tadou « ha mammou, e tleit, c'hui araok peb den all, deski ar « C'hatekiz d'ho pugale. Raktal m'a koumansint kaozeal, « lakit var ho muzellou an hanoiou santel a Jesus hag a Vari ; « komzit d'hezo euz an Aotrou Doue, euz hor Zalver Jesus- « Christ. Dre ma zint gouest, grit d'hezo deski dindan evor ar « *Gredo*, reizet gant an Ebestel evit anzav hor feiz, ar *Bater*,

« ar beden a zeskaz deomp Jesus he-unan, an *Ave Maria*, pe « salud an Eal ; ha goudeze, dre ma hellint, gourc'hemennou « Doue ha re an Iliz. Erfin, boazit anezho d'ober sin ar groaz, « da vintin pa zavont, d'an noz pa z'eont da gousket, araok « ha goude ho frejou, en eur lavaret : En hano an Tad, an « Mab hag ar Speret-Santel. Evelse-bezet-great. »

Oc'h izellaat he speret ker huel, evit kelen enn doare-ze ar re zistera, Bossuet a gomze hervez santimant an Iliz, a heulie ar skuer roet gant hor Zalver he-unan. « Netra, eme « sant Ian Chrysostom, na ziskuez deomp sklearoc'h pege- « ment e karie Jesuz ar vugale, eget he velet o lezel eur « pennad he brezegen, evit ho dastum en dro d'hezan »..... Sant Loïs, roue a Frans, pa ree sin ar groaz, oa joa gant-han lavaret : « Chetu ar pez en deuz da genta desket din vå mam. »

Nag a skueriou-all a gaffemp, evit diskuez penaoz, en Iliz katholik, ar gerent o deuz a viskoaz koumprenet ho dever var boent deskadurez kristen ar vugale. N'hon deffe nemet digas sonch deoc'h euz ar gragez santel, ho deuz ganet ha savet bugale, evel sant Augustin, sant Gregor, sant Bazil, sant Ian Chrysostom. Anez-ho a heller lavaret, evel sant Augustin euz he vam, santez Monica : « e roent ar vuez d'ho bugale, be veich m'a ho tosteent ouz Doue. »

Kerent kristen, chetu ar re a dleit kerzet var ho roudou : karit ho pugale, mez karit dreist peb tra ho ene. Danvez ha madou ar vuez-man a dremeno buan : ar pez a zastumer evit ar bed-all a bado da viken. Ouspen, er gouzout a rit, pa hadit e kalonou ho pugale skiant ha doujans Doue, e c'hellit

kounta var eun eost a zentidigez hag a garantez evidoc'h ho-unan.

Rak-se, deskit d'hezo abred hent an iliz-parrez, kasit anezho d'an ofisou, d'ar C'hatekiz bihan, a vez great epad an hanv ; kasit anezho da govez, pa vezint en oad. Siouas ! re aliez, iaouankik c'hoaz eo e kemerer plegou fall, a jomo marteze hed ar vuez, m'ar ne daoler evez d'ho disc'hrienna raktal.

Mez, H. B. K., lod euz ar gerent, dre ne d'int ho mestr, pe dre leziregez, dre faot koumpren ho dever, ne hellont pe ne fell ket d'hezo rei d'ho bugale an deskadurez-se, ker nesesser. Ar vugale geiz a garfe anaout ivez ar virionez ; hag int a jomo, dilezet gant an oll, eb klevet komz euz a Zoue, ho C'hrouer ? Nan, H. B. K. ; rak kaout a reomp e peb leac'h, er c'heariou ha var ar meaz, eun niver braz a vir gristenien, a beb stad hag a bep renk, pere ne zijonzont ket « en deuz Doue roet da bep hini ar garg euz he nesa. » *Mandavit unicuique de proximo suo.* (Eccli., xvii, 12.) Kemer 'reont var ho amzer, aliez var ho moien, evit kelen, deski ar vugale dilezet, evit maga ho ene, en doare ne heller ket c'hoaz lavaret, en hor broiou, ar pez a lavare ar prophet Jeremi euz an amzer e pehini e veve : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis* : « Ar vugale a c'hou- « lenne bara ha ne oue den evit rei d'hezo. » (Thren. iv, 4.)

Trubuil hag anken ne vank ket, ken nebeut, en hon amzer : eun dra gouskoude, a gav deomp, a viro out-hi da veza

re zisprijet divezatoc'h : ann œuvrou a garantez, a velomp en hon touez. Bennoz d'an oll dud vad, a zikour ho breudeur en ho ezomou ; bennoz ispisial d'ar re a skign an deskadurez kristen ! Evel ar Zalver, p'edo var an douar, e klaskont ar vugale, ho dastumont en dro d'hezo. Diboell ha skanv a ben, nag a basiantet a ranker da gaout evit deski d'hezo, bep eun tam, al lezen a hello ho ren var hent ar vuez ! Ah ! tenval eo lochen ar paour, pa ne bar ket en'hi sklerijen ar Relijion ! Penaoz a hello an den, eb esperans eur vuez guelloc'h er bed-all, anduri he boan er bed-man ? Nan, klask a raio, dre bep seurt moien, he varadoz var an douar ; chetu perak a veler kement a freuz, e leac'hiou 'zo... Bennoz c'hoaz d'an dud a volontez vad, a ra katekiz d'ar vugale : pedi a reomp stard ar bersounet, an oll veleien, d'ho zouten, d'ho zikour e peb feson.

E Breiz e veler, a bell-zo, micherourien kalounek o staga d'al labour zantel-ze. Chetu ar pez a ree Dom Mikeal Nobletz hag an Tad Maner, an daou vissioner brudet, Hon d'euz esper da velet lakeat e renk ar zent. Pa arruent en eur barrez, ho c'henta soursi oue dibaba ar re 'anaie ar guella ho Relijion, evit karga anezho da gelen ar re-all ; en doare-ze eo bet kendalc'het ar vad great gant ho frezegennou, hag a bad c'hoaz, en hor bro, goude ouspen daou c'hant vloaz.

Goude ar gerent hag an dud vad a gomzemp anez-ho, ar garg da zeski ho deveriou kristen d'ar vugale a gouez var ar mistri hag ar vestrezet-skol. Aberz al lezen, eo bet lamet ar

C'hatekiz euz a douez ann traou a zesker er skoliou. Kement-se ne zizam ket, dirak Doue, ar vistri hag ar vestrezet ; d'hezo da gaout ar voien d'ober ho dever er poent-se. Meuleudi 'zo dleet d'ar re a gemer var ho repoz, goude ar skol, amzer evit soursial euz eneon ar vugale zo dindan-ho ; en devez ma rento da bep hini hervez he oberou, Doue ho faeo...

Pa vez deuet an oad hag ar mare evit ar vugale da heulia katekiz ar barrez, e kemerit ar garg anez-ho, c'hui persounet hag ar veleien 'zo evit ho sikour. Evit kement-se ispisial e z'oc'h kaset, hervez ma lavare Hor Zalver d'he Ebestel : *Docete omnes gentes*. Ne gav ket din o peffe, evel pastoret, dever-all ebet strisoc'h ; mez ivez, nag a joa hag a gonsolasion e kavot en-han ! Dre ar C'hatekiz ispisial e furmer parreziou a zoare, o lakaat pe o kreski en'ho ar vuez kristen... Kendalc'hit d'ober ho tever pen-da-ben, eb falgalouni ; nebeut a nebeut, ar vugale dibarfeta a goumpreno priz ar pez a lakit kement a boan da zeski d'hezo.

N'eo ket red d'eomp digas sonj d'hor beleien euz ar pez 'zo bet gourc'hemennet gant an Iliz var gement-se, ha merket ker sklear, ispisial er Sened braz a Drant. Anaout 'reont ivez lezen an eskobti, ha gouzout a reomp gant pebez aket hen heuliont. Ar reglamant leun a furnez, great a bell zo, a c'houlen ma heulio ar c'hatekismou, da viana epad eur bloavez, an oll vugale, araok beza resevet d'ho fask kenta. Evel ma c'hoar an oll, peurvuia diouz ar feson m'en devezo great he bask kenta, e vevo goudeze ar c'hrouadur ; n'eo ket eta re eun nebeut miziou, evit he brepari d'hen ober ervad, — ispisial pa zonjer pegen skanv eo pen eur bugel dek vloaz, pegen buan

e tizonj ar pez en deuz klevet, pegen diez eo he lakaat da deurel evez er prezegennou, da goumpren, en eur ger, an dra vraz e ma o vont da ober. Rak, azalek neuze, e tle he feiz beza krenv avoalc'h, evit sklerijenna hiviziken he hent ha rei d'hezan nerz evit hen heulia, daoust d'ar stourmou a gavo, kalz pe nebeut.

Pastoret an eneou, « en hano Jesus-Christ, a varno ar re veo hag ar re varo », kelennit aliez an dud fidel fiziet enn'oc'h var ho dever er poent-man, euz ar gador zarmoun hag e tribunal ar Binijen. « Goulennit dre gaer, komzit e riskl da zis- « plijout, tamallit m'ar vez red..... » (II Tim., iv, 1-2.) Mar kavit tadou, mammou pe mistri, hag a raffe skouarn vouzar, digasit sonj d'hezo e reont gaou ouz ho bugale hag o devezo da respount dirak Doue ; lakit dirak ho daoulagad ar c'hom-zou-man euz ar Skritur-Zakr. « Eur mab kelennet fall a vezo « dismegans he dad hag he vam. » (Eccl., xx, 11.)

Dreist peb tra, H. B. K., pa dosta devez ar Pask, a dle peb hini lakaat he boan evit rei da entent d'ar vugale eo an dervez-se ar c'haera euz ho buez. Neuze ar gerent kristen a dle n'em glevet gant ar veleien, evit pellaat diouz ar vugale kement a hell distrei ho speret divar ar pez a dleont da ober. Ra ne zeuio netra da denvalaat an devez kaer-ze, n'euz hini-all ebed eveld'han, er vuez ! Ha neuze c'hoaz, arabad eo 'vefe, en eur seurt devez, ar bugel evel eun emzivad, eb tad na mam ; ar re-man 'dlefe beza euruz o tostaat assamblez gant ho c'hrouadur ouz an Daol zantel. Rouez eo, var an douar, an derverziou a vir laouenedigez ; n'ho lezomp ket da dremen, pa ho c'havomp.

Ouspen c'hoaz, H. B. K., arabad beza evel ar gerent-se diskiant, a gav d'hezo eo peurc'hreat ho dever, int dizamet euz ho c'harg, eur veich m'eo achu ho faskou gant ho bugale. Hogen, n'ho deuz great c'hoaz nemet hada : red eo beza var evez, m'ar fell d'hezo eosti. Rak-se, e tleont poueza evit ma kendalc'ho ho bugale da zarempred ar c'hatekismou, an instructionou a bep seurt ; ma zeuint d'he n'em lakaat er breurieziou, evel « Bugale Mari », er « Patronajou », etc, da implija peb moien gouest d'ho startaat en ho c'hreden ha d'ho c'henderc'hel var hent an honestiz.

Evit achui, H. B. K., ha lakaat dirak ho taoulagad, e nebeut komzou, ar pez Hon deuz lavaret d'eoc'h el lizer-man :

Karit ar C'hatekiz, al levrig-ze disprijet gant kalz a dud, ar c'haera gouskoude dre ar guirioneziou diskleriet en'han ha dre an deveriou a verk da bep hini ; bezit leun a respet evit-han, evel ho tadou koz, tud hag edo birvidik ho feiz, rak m'he anaient mad. Tadou ha mammou, roit d'ho pugale, gant magadurez ar c'horf, magadurez an ene dreist peb tra. Pa goumanso ho zeod distagella, deskit d'hezo lavaret gant doujans an hano santel a Zoue. Mistri ha mestrezet, ententit en ho tever, ha dalc'hit sonj eo red, dreist an deskadurez ne dal nemet evit an douar, an hini a dalvo evit an eternite. Evidoc'hui, beleien, karget dreist ar re-all da zeski d'ar vugale ar guir skiant, kerzit var roudou Hor Zalver Jesus,

ker soursiuz ha ker mad en ho c'henver. M'ar karfe an oll ober ho dever er poent-man, he n'em unani evit kelen ervad ar vugale hag an dud iaouank, e vefe guelet ar re-man o kreski er furnez, e doujans hag e karantez Doue, evit eurusted ho zud ha brasa mad ar vro. Kredomp, egiz ma lavar sant Jerom « e z'euz muioc'h a enor hag a c'hloar o skolia e doare « ar iaouankiz, eget o tisplega oberou kaer an dud muia bru- « det. »

Ha c'hui, Hor bugale ger, eo skrivet evid ho silvidigez al Lizer ha roet ar c'huzuliou-man, koumprenit ha lakait da dalvout ar zoursi dispar a gemer ac'hanoc'h an Iliz. A vianik, selaouit gant respet kelennadurez ho tad hag ho mam, ho mistri hag ho mestrezet ; sentit ouz aliou mad ho peleien. M'ar fell deoc'h kaout eur vuez euruz, e tleit a bell he diazeza var an diou fount a gomzemp anez-ho : kredi stard ar guirioneziou hag heulia al lezen merket gant Doue. Ar Mabik Jesus, d'an oad e m'aoc'h, pa deue da Jerusalem, a garie mont da selaou an Doktoret, o tiskuez evel-se he zoujans evit al lezen en d'oa great he-unan. Kemerit skuer varn'han, evit skleri-jenna ho speret dre genteliou ar C'hatekiz ha blenia ho puez hervez ho kreden.

RAK-SE :

Goude beza pedet Doue ha kemeret kuzul digant Hor Breudeur enoruz, Chaloniet Hon Iliz Katedral, Hon euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h ;

ARTIKL I

Digas a reomp sonj d'ar gristenien eo ret ober pinijen, epad amzer zantel ar C'horaiz, ha miret lezennou ann Iliz divarbenn ar iun hag ar vijil.

ARTIKL II

Dre eul lizer a c'hras, bet d'eomp digant ann Tad-Santel ar Pab, d'an 18 a vis C'huevrer 1897, ec'h aotreomp ma vezo debret kig epad ar C'horaiz, da zul, da lun, da veurz, da iaou ha da zadorn (nemed sadorn ar Pevare Amzer), beteg meurz ar Zizun-Zantel, hag ive d'ar meurz-ze ; da zul, bep pred, ma karer, hag enn deiziou all, da eur pred ebken. Difen zo avad da zibri kig ha pesked er memez pred, da zul koulz hag an deiziou all.

Ann dud n'emaint ket e tro da iun pe o defe bet dispanz, a c'hell dibri kig, meur a vech en deiz.

ARTIKL III

Aotre a reomp da zibri amann, leaz ha fromaj-leaz, a hed ar C'horaiz, ha viou beteg ar meurz Bleuniou, hag ive d'ar meurz-ze.

ARTIKL IV

An Aotrounez Chaloniet, Persouned ha Beleien ar c'houenchou pe skolachou, a c'hello diskleria d'ar re o defe eun abegvad bennag ez int dispanset euz ar iun pe ar vijil.

ARTIKL V

Hervez eul lizer a c'hras, deuet d'eomp d'ann 18 a viz C'huevrer 1897, e vezo gellet ive dibri kig bep sadorn, epad ar bloaz, nemed d'ar zadorniou a zo deveziou iun evit ar gristenien.

ARTIKL VI

Dre aotre Hon Tad-Santel c'hoaz (18 C'huevrer 1897), e roomp dispanz euz ar vijil, evit gouel sant Mark hag ar Rogasionou.

ARTIKL VII

Ar gristenien o defe kemeret an dispansou, merket ama, a dle, e koustianz, ober eun aluzen hervez ho feadra. An aluzen-ze a c'hello beza roet d'ar bersouned pe d'ar gonfesored, pe taolet en eur c'hef, lakeat evit-ze en ilizou, hag a vezo digaset goude da Zekretour an Eskopti.

ARTIKL VIII

Ar bersouned o c'hello digeri Pask da zul ar Basion, hag he zarra d'an eil sul ebken goude ar goueliou, m'ar bez ezom braz d'hen ober.

ARTIKL IX

Eur gest evit al Leac'hiou Santel a vezo great da Vener-ar-Groaz.

Hag e vezo ar Gemennadurez-ma lennet, e prôn an oferenbred, en oll ilizou Hon Eskobti, d'ar zul araok ar C'horaiz.

Roet e Kemper, dindan Hor ziel ha siel Sekretour an Eskopti, d'an 22 a viz C'huevrer 1897, gouel Kador Sant Per, e Antioch.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou'nn **Eskob** :

QUEINNEC,

Chaloni a henor, Sekretour.

Kemper, moullet e ti AR. DE KERANGAL.

N° 22

LETTRE PASTORALE

PAR LAQUELLE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PORTE PUBLICATION DE LA LETTRE ENCYCLIQUE

DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

RECOMMANDANT AUX CATHOLIQUES DES PRIÈRES SPÉCIALES

PENDANT LES FÊTES DE LA PENTECOTE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE DE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1897

N° 22

LETTRE PASTORALE

PAR LAQUELLE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

PORTE PUBLICATION

DE LA LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LÉON XIII

RECOMMANDANT AUX CATHOLIQUES DES PRIÈRES SPÉCIALES

Pendant les Solennités de la Pentecôte.

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Ce sont de nouvelles faveurs que Nous vous annonçons, de la part du paternel Pontife Léon XIII. Désirant, à l'occasion de la fête de la Pentecôte, réchauffer dans nos cœurs notre amour pour le Saint-Esprit, il montre l'action de cette glorieuse

Personne de la Sainte Trinité, dans la fondation de l'Église et sa conservation à travers les siècles. Il profite de cette solennité pour donner aux fidèles un exposé doctrinal, aussi lumineux que complet, sur le Saint-Esprit. Cet enseignement théologique vient bien à son heure, dans un temps où des hommes, qui croient avoir le monopole de la raison, traitent si singulièrement les questions qu'ils ignorent, et tirent des enseignements moraux de l'Église, des conclusions si erronées.

Afin d'encourager les fidèles, Notre saint Pontife accorde, à perpétuité, pour les fêtes de la Pentecôte, de précieuses faveurs spirituelles, de nombreuses indulgences, applicables aux âmes du Purgatoire.

« Nous décrétons, dit-il, dans son Encyclique, et Nous ordonnons que, dans tout le monde catholique, cette année et toutes celles qui suivront, une neuvaine soit faite avant la Pentecôte dans toutes les églises paroissiales et, si l'Ordinaire le juge utile, dans les autres églises et sanctuaires. A tous ceux qui auront pris part à cette neuvaine et prié à Nos intentions, Nous accordons en Dieu une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chaque jour, puis une indulgence plénière, pour l'un de ces jours, la fête même de la Pentecôte, ou l'un des jours de l'Octave, à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, prieront pieusement à Nos intentions.

« Nous voulons faire participer également à ces avantages ceux qui, pour un motif légitime, seront empêchés de prendre part à ces prières publiques, ou ceux dans l'église desquels elles ne pourront être faites, d'après le jugement de l'Ordinaire, pourvu toutefois qu'ils fassent une neuvaine en leur particulier et remplissent les autres conditions prescrites.

« En outre, il Nous plaît d'attribuer à perpétuité, du trésor de l'Église, à ceux qui, en public ou en particulier, réciteront chaque jour, suivant leur piété, des prières au Saint-Esprit, de l'octave de la Pentecôte, à la fête de la Sainte-Trinité, et qui satisferont aux autres conditions, la faculté de gagner les deux indulgences. Nous accordons, en outre, que toutes ces indulgences pourront être attribuées par suffrage aux âmes du Purgatoire. »

Nous engageons les pieux fidèles, afin de profiter de ces faveurs, à réciter, pendant les neuf jours qui précèdent et les huit jours qui suivent la fête de la Pentecôte, le *Veni Creator* ou le *Veni Sancte*, ou quelque autre prière adressée au Saint-Esprit, en leur particulier ou dans un office public.

MM. les Curés, Recteurs ou Aumôniers pourront donner, aux réunions qu'ils jugeront convenable de faire à cette occasion, une plus grande solennité, en y ajoutant la bénédiction du Saint-Sacrement.

La présente lettre devra être lue, le jour de l'Ascension, dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Donné à Quimper, le 22 Mai 1897, jour de la fête de saint Ubalde.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUÉINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

Quimper, impr. de Kerangal.

NOTE

Concernant les Retraites ecclésiastiques.

Cette année, les Retraites ecclésiastiques seront prêchées par le R. P. Lémius, de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, Supérieur des Chapelains de la Basilique de Montmartre.

La première Retraite s'ouvrira le 2 Août, au soir. Les Prêtres ordonnés en 1891-92-93 y sont convoqués, et devront être rendus le Dimanche soir, 1er Août, au Grand-Séminaire, pour subir, le lendemain, leur examen.

La seconde Retraite aura lieu du 16 au 21 Août. Les Prêtres ordonnés en 1894-95-96 devront la suivre, et arriver le Dimanche soir, 15 Août, au Grand-Séminaire, pour l'examen du lendemain.

L'examen des Prêtres, ordonnés avant le 1er Janvier 1887, susceptibles d'être appelés à avoir charge d'âmes, se fera le Mardi 28 Septembre.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

SA SAINTETÉ LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

A Nos Vénérables Frères, les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en grâce et communion avec le Siège Apostolique,

LÉON XIII, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

La mission divine que Jésus-Christ a reçue de son Père et dont il s'est très saintement acquitté en vue du genre humain, a pour fin dernière la béatitude des hommes au sein de la gloire éternelle ; mais elle a pour fin prochaine, dans cette vie, la possession et l'entretien, par les hommes, de la grâce divine, destinée à s'épanouir en vie éternelle dans le ciel. C'est pourquoi le Rédempteur lui-même ne cesse d'inviter, avec une extrême bienveillance, les hommes de toute langue et de toute nation à se réunir dans le sein de son Église. *Venez à moi, tous ; je suis la vie ; je suis le bon pasteur.* Toutefois, ce Rédempteur, selon ses desseins profonds, n'a pas voulu terminer et achever par

lui-même cette mission dans tous les endroits de la terre ; mais, après avoir reçu l'œuvre de son Père, il l'a transmise au Saint-Esprit, pour que celui-ci la couronnât.

Il est agréable de rappeler les paroles que le Christ, sur le point de quitter la terre, prononçait au milieu de ses disciples : « Il est bon pour vous que je m'en aille ; si, en effet, je ne m'en vais pas, le Paraclet ne viendra pas vers vous ; si, au contraire, je m'en vais, je l'enverrai vers vous. » (JOANN., XVI, 7.) En disant cela, le Christ a donné la meilleure raison possible de son départ et de son retour vers son Père, à savoir les avantages qui devaient résulter pour ses disciples de la descente de l'Esprit-Saint. Il a montré, en même temps, que cet Esprit-Saint était envoyé par Lui comme par son Père, qu'Il procédait de Lui comme du Père, et qu'Il terminerait, comme invocateur, consolateur, précepteur, l'ouvrage accompli par le Fils, dans sa vie mortelle. C'est, en effet, à la multiple vertu de cet Esprit, qui, lors de la création du monde, « orna les cieux » (JOB, XXVI, 13), et « remplit la sphère du monde » (*Sap.*, I, 7), que la conclusion de l'œuvre rédemptrice était providentiellement réservée.

Nous Nous sommes continuellement efforcé, avec le secours du Christ, conservateur des hommes, prince des pasteurs et gardien de nos âmes, d'imiter les exemples qu'Il nous a donnés. Nous Nous sommes religieusement attaché à la fonction qu'Il a confiée aux Apôtres, et particulièrement à Pierre, « dont la dignité, même dans un héritier indigne, ne défaillit pas. » (S. LEO M.) Pénétré de ce dessein, Nous avons voulu que tous Nos travaux entrepris et poursuivis par Nous durant Notre pontificat, déjà si long, conspirassent à deux fins principales : en premier lieu, la restauration de la vie chrétienne dans la société civile et domestique, tant chez les princes que chez les peuples, parce que, chez tous les hommes, il n'y a pas de véritable vie qui ne découle du Christ ; en second lieu, la réconciliation de tous ceux qui, par la foi ou par l'obédience, se trouvent séparés de l'Eglise ; puisque très certainement l'intention du Christ est de les réunir tous dans un seul bercail sous un seul Pasteur.

Aujourd'hui. que Nous voyons s'approcher le terme de Notre

vie, Nous éprouvons, plus vivement que jamais, le désir de recommander à l'Esprit-Saint, qui est Amour vivifiant, l'œuvre de Notre Apostolat, telle que Nous l'avons conduite jusqu'ici, afin que cet Esprit la rende féconde et en fasse mûrir les fruits. Nous avons résolu, pour que ces fruits soient meilleurs et plus abondants, de vous adresser la parole aux environs des fêtes de la Pentecôte, en vous parlant de la présence et de la vertu merveilleuse de l'Esprit-Saint, et en vous rappelant combien, soit dans l'Église en général, soit dans chaque âme, Il agit et exerce d'heureuses influences, grâce à l'admirable abondance de ses dons supérieurs. De là vient — chose que Nous désirons avec ardeur — que la foi en le mystère de l'auguste Trinité s'entretient et se ranime dans les esprits, et que surtout la piété augmente et s'embrase à l'égard de l'Esprit divin, à qui tout homme doit principalement rendre grâce, toutes les fois qu'il obtient de suivre les voies de la vérité et de la justice. Car, comme l'a dit saint Basile, « qui niera que les dons faits à l'homme par Dieu et par Notre Sauveur Jésus-Christ selon la bonté de Dieu, produisent leurs fruits par la grâce de l'Esprit ? » (*De Spiritu Sancto*, XVI, 39.)

Avant de traiter Notre sujet, il Nous plaît et il sera utile de dire quelques mots de la Très Sainte Trinité. Ce mystère, en effet, est appelé par les docteurs sacrés la « substance du nouveau testament », c'est-à-dire le plus grand de tous les mystères, la source et le fondement de tous les autres. C'est pour le connaître et le contempler que les anges ont été créés dans le ciel et les hommes sur la terre. Ce mystère était voilé dans l'ancien Testament, et c'est pour le manifester plus clairement que Dieu lui-même est descendu vers les hommes. « Personne n'a jamais vu Dieu : Le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a révélé lui-même. » (JOAN., I, 18.) Quiconque donc parle ou écrit de la Trinité, doit avoir devant les yeux le conseil prudent du docteur angélique : « Lorsque nous parlons de la Trinité, il faut être prudent et sage, parce que, comme le dit saint Augustin, il n'y a pas de matière où une erreur soit plus dangereuse, il n'y en a pas où les investigations soient plus laborieuses, ni où les vérités trouvées soient plus fructueuses. » (*Summ. th.* 1ª q.

XXXI, a. II. — *De Trin.*, I, III.) Le danger est que, dans la foi ou dans le culte, on ne confonde entre elles les Personnes divines et qu'on n'introduise la variété dans leur unique nature ; car, « la foi catholique est celle-ci : que nous vénérons un seul Dieu dans la Trinité et la Trinité dans l'unité. » C'est pourquoi Innocent XII, Notre prédécesseur, refusa d'autoriser certaines cérémonies qu'on demandait la permission d'instituer en l'honneur spécial du Père. Si l'on célèbre, en certaines fêtes, les mystères particuliers du Verbe Incarné, toutefois le Verbe n'est célébré par aucune fête spéciale en raison seulement de sa nature divine ; et la fête de la Pentecôte elle-même n'a pas été fondée, dès les premiers temps, pour honorer l'Esprit-Saint tout seul, en lui-même, mais pour rappeler sa descente, c'est-à-dire sa mission d'origine extérieure à Lui. Tout cela a été décidé sagement, afin que personne, en vue de distinguer entre elles les personnes divines, ne fût entraîné à leur prêter plusieurs natures divines. En outre, l'Église, pour maintenir ses enfants dans l'intégrité de la foi, a institué la fête de la Très Sainte Trinité, que Jean XXII ordonna plus tard de célébrer partout. Elle permit de dédier à la Trinité des autels et des temples, et ce n'est pas sans une certaine volonté céleste qu'elle approuva régulièrement un Ordre religieux fondé pour la délivrance des captifs, ordre entièrement dévoué à la Trinité, dont il porte le nom.

Beaucoup de choses confirment ce qui précède. En effet, le culte voué aux habitants des cieux, aux anges, à la Vierge mère de Dieu, au Christ, retombe finalement sur la Trinité elle-même. Dans les prières adressées à l'une des trois personnes, mention est faite des autres. Dans les supplications où une seule est invoquée expressément, on introduit une invocation commune à toutes les trois. A tous les psaumes et à toutes les hymnes s'ajoute une louange en l'honneur du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Les bénédictions, les cérémonies rituelles, les sacrements sont accompagnés ou suivis d'une prière à la Sainte Trinité. Et ces pratiques étaient depuis longtemps contenues en germe dans la parole de l'Apôtre : « Car tout est de Lui, par Lui et en Lui ; gloire à Lui dans les siècles », signifiant, d'une part, la trinité des personnes, affirmant, d'autre part, l'unité de nature. Et c'est

parce que cette nature est la même pour chaque Personne, que l'on doit à chacune, comme à un seul et même Dieu, la gloire éternelle due à la majesté de Dieu. Saint Augustin, citant ce témoignage, ajoute : « Il ne faut pas prendre dans un sens vague ces mots de l'Apôtre : *De lui-même, par lui-même et en lui-même ;* il dit *de lui-même,* à cause du Père, *par lui-même,* à cause du Fils, *en lui-même,* à cause du Saint-Esprit. » (*De Trin.*, VI, X ; I, VI.)

L'Église, d'une manière très heureuse, a pris l'habitude d'attribuer au Père les œuvres où éclate la puissance, au Fils, celles où éclate la sagesse, au Saint-Esprit, celles où éclate l'amour. Non que toutes les perfections et que toutes les œuvres extérieures ne soient communes aux personnes divines ; en effet, « les œuvres de la Trinité sont indivisibles, comme l'essence de la Trinité est indivisible » (S. AUG., *De Trin.* I, IV-V), parce que, de même que les trois Personnes divines « sont inséparables, de même elles agissent inséparablement » (S. AUG., *ib.*) ; — mais parce que, en vertu d'une certaine comparaison et, pour ainsi dire, d'une certaine affinité qui se remarque entre les œuvres elles-mêmes et les propriétés des Personnes, les premières peuvent être appliquées, où, comme l'on dit, *appropriées* à telle Personne plutôt qu'à telle autre. « De même que, pour la représentation des Personnes divines, nous usons de similitudes d'impressions et d'images fournies par les créatures, de même nous répartissons leurs attributs essentiels ; et cette manifestation des Personnes par leurs attributs essentiels s'appelle *appropriation.* » (S. TH., 1ª, q, XXXIX, a. 7.)

De cette manière, le Père, qui est « le principe de toute divinité », est en même temps la cause effective de l'ensemble des êtres, de l'incarnation du Verbe et de la sanctification des âmes. « *De Lui,* sont toutes choses. » *De Lui,* à cause du Père. Le Fils, de son côté, *Verbe, reflet de Dieu,* est en même temps la cause exemplaire d'où tous les êtres tirent leur forme, leur beauté, leur ordre et leur harmonie ; il est pour nous la voie, la vérité et la vie, le réconciliateur de l'homme avec Dieu. « *Par lui* sont toutes choses. » *Par lui,* à cause du Fils. Quant au Saint-Esprit, il est la cause finale de tous les êtres, parce que, de même que la volonté

et généralement toute chose se repose dans l'accomplissement de sa fin, de même l'Esprit-Saint, qui est la bonté divine et l'amour mutuel du Père et du Fils, opérant les actes mystérieux qui accomplissent le salut éternel de l'homme, les termine et les achève par une sorte d'impulsion forte et douce. « *En lui* sont toutes choses. » *En lui,* à cause du Saint-Esprit.

C'est donc en respectant le culte inviolable que la Religion doit à la bienheureuse Trinité tout entière et qu'il importe de faire pénétrer de plus en plus profondément dans le peuple chrétien, que Nous Nous appliquons, dans ce discours, à exposer la vertu de l'Esprit-Saint.

Il faut tout d'abord envisager le Christ, fondateur de l'Église et Rédempteur du genre humain. Certes, dans les œuvres extérieures de Dieu, ce mystère du Verbe incarné éclate plus que tout le reste. Là se révèle si lumineusement la splendeur des perfections divines, que rien de plus grand ne peut même être imaginé et que rien ne pouvait être plus salutaire à l'humanité. Cette œuvre si grande, bien qu'elle appartienne à toute la Trinité, est toutefois attribuée au Saint-Esprit, comme lui étant propre; de sorte que les Évangiles, parlant de la Vierge, disent: « Il se trouva qu'elle avait conçu du Saint-Esprit, » et « Ce qui est né d'elle, est du Saint-Esprit » (MATTH., I, 18, 20). Et cette œuvre est attribuée à bon droit à Celui qui est l'amour du Père et du Fils. En effet, ce « grand témoignage d'amour » (I *Tim.*, III, 16) provient de la grande affection de Dieu pour les hommes, comme nous en avertit saint Jean : « Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son fils unique » (III, 16). Ajoutons que, par là, la nature humaine a été élevée, au point d'être unie personnellement au Verbe, — dignité qui ne lui était accordée aucunement par suite de ses mérites, mais uniquement par un effet de la grâce, c'est-à-dire comme par un bienfait spontané de l'Esprit-Saint.

Saint Augustin commente ainsi la chose : « La manière dont le Christ s'est incarné par la vertu de l'Esprit-Saint insinue en nous la grâce de Dieu de façon que l'homme, sans aucun mérite de sa part, dès l'instant où l'être humain commence d'exister, s'est trouvé uni au Verbe de Dieu dans une si grande unité de

personne, que le Fils de Dieu devint le même être que le Fils de l'homme, et le Fils de l'homme le même être que le Fils de Dieu. » (*Enchir.* XXXX, S. TH., 3ª 9, XXXII, a. 1.) Or, par la vertu de l'Esprit, s'est opérée, non seulement la conception du Christ, mais aussi la sanctification de son âme, qui est appelée *onction* dans les livres saints (*Actor.*, X, 38), et c'est ainsi que le Christ « n'agissait jamais que sous l'influence de l'Esprit » (S. BASIL., *De Sp. S.*, XVI), et principalement quand il s'offrait en sacrifice : « Il s'est offert à Dieu, victime immaculée, par l'Esprit ». (*Hebr.*, IX, 14.)

Si l'on remarque ces choses, rien d'étonnant que tous les dons du Saint-Esprit aient afflué dans l'âme du Christ. En Lui, en effet, a résidé une abondance toute particulière de grâce, la plus grande et la plus efficace qu'il puisse y avoir. En lui se trouvaient tous les trésors de la sagesse et de la science, les grâces gratuites, les vertus, et, en un mot, tous les dons annoncés d'abord par les prophéties d'Isaïe (IV, 1; XI, 2, 3) et signifiés ensuite par cette merveilleuse colombe du Jourdain, lorsque le Christ sanctifia ce fleuve par son baptême, en vue de créer un nouveau sacrement.

C'est à ce fait que se rapportent ces autres paroles de saint Augustin : « Il est absurde de dire que le Christ, déjà âgé de trente ans, reçut le Saint-Esprit. Il vint au baptême avec l'Esprit-Saint, de même qu'il y vint sans péché. Alors donc — c'est-à-dire dans le baptême — il daigna représenter par son corps l'Église même, dans laquelle, généralement, les fidèles baptisés reçoivent le Saint-Esprit. » (*De Trin.*, XV, XXVI.) C'est pourquoi l'apparition visible du Saint-Esprit au-dessus du Christ et sa vertu intime dans l'âme du Christ représentent la double mission de ce même Esprit : celle qui se manifeste visiblement dans l'Église, et celle qui s'exerce secrètement par son insinuation dans les âmes justes.

L'Église, déjà conçue, et qui était née, pour ainsi dire, des flancs du nouvel Adam dormant sur la Croix, se manifesta pour la première fois aux hommes, d'une manière éclatante, le jour fameux de la Pentecôte. C'est ce jour-là que le Saint-Esprit commença à dévoiler ses bienfaits dans le corps mystique du Christ, par cette admirable effusion que le prophète Joël avait

vue longtemps à l'avance : car le Paraclet « siège au-dessus des Apôtres afin que, sous forme de langues de feu, de nouvelles couronnes spirituelles soient placées sur leurs têtes. » (*Cyr. Hierosol. Catech.*, 17.)

Alors les Apôtres « descendirent de la montagne, comme l'écrit Chrysostome, non point portant des tables de pierre dans leurs mains, à la manière de Moïse, mais portant l'Esprit dans leur âme, et répandant comme un trésor et un fleuve de vérités et de grâces. » (*In Matth. hom.*, I ; *II Cor.* III, 3.) C'est à cela que se rapportait très opportunément cette dernière parole du Christ à ses Apôtres, alors qu'il leur promettait de leur envoyer l'Esprit-Saint qui devait leur donner le complément de la doctrine et, en quelque sorte, mettre le sceau à son enseignement : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter en ce moment. Lorsque sera venu cet Esprit de verité, Il vous enseignera toute vérité. » (JOAN., XVI, 12-13.)

En effet, Celui qui est l'Esprit de vérité, en tant qu'il procède en même temps du Père, qui est la Vérité éternelle, et du Fils, qui est la Vérité substantielle, tire de l'un et de l'autre, en une seule essence, tout l'ensemble de la vérité : cette vérité, il la donne à l'Église, veillant, par son appui sans cesse présent, à ce qu'elle ne soit jamais exposée à aucune erreur et à ce qu'elle puisse, de jour en jour, nourrir plus généreusement les germes de la doctrine divine et les faire fructifier pour le salut du peuple.

Et puisque ce salut du peuple, qui est la mission de l'Église, demande absolument qu'elle poursuive jusqu'à la fin des temps sa tâche, l'Esprit-Saint doit donner à l'Église, pour l'accroître et la conserver, une vie et une force éternelle : « Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet pour qu'il demeure avec vous toujours l'Esprit de vérité. » (JOAN., XIV, 16-17.) C'est par Lui que sont constitués les évêques, dont le ministère engendre non seulement des fils, mais encore des pères, à savoir les prêtres, pour gouverner l'Église et la nourrir de ce même sang du Christ par lequel il a été racheté. « L'Esprit-Saint a établi les évêques pour gouverner l'Église de Dieu, qu'il a acquise par son sang. » (*Act.*, XX, 28.)

Or, les uns et les autres, les évêques et les prêtres, par une grâce insigne du Saint-Esprit, ont le pouvoir d'effacer les péchés selon cette parole du Christ aux Apôtres : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » (JOAN., XX, 22-23.) La divinité de l'Église n'est démontrée par aucune preuve plus clairement que par l'éclat et la gloire dont elle est revêtue et qu'elle doit à l'Esprit-Saint. Qu'il Nous suffise d'affirmer que, si le Christ est la tête de l'Église, l'Esprit-Saint en est l'âme : « Ce qu'est l'âme dans notre corps, l'Esprit-Saint l'est dans le corps du Christ, qui est l'Église. » (S. AUG., *Serm.* I, CLXXXVII.)

Puisqu'il en est ainsi, on ne saurait demander une autre manifestation plus vaste et plus féconde de l'Esprit divin : celle que nous voyons, en effet, maintenant dans l'Église, est la plus grande qu'on puisse voir, et elle durera jusqu'à ce que l'Église, ayant achevé sa course ici-bas, jouisse dans le ciel de la joie du triomphe.

Comment et à quel degré l'Esprit-Saint agit dans les âmes, c'est là une chose non moins admirable, quoiqu'elle soit un peu plus difficile à comprendre, par cela même que nos yeux ne la peuvent pas saisir. Cette effusion du Saint-Esprit est si abondante, que le Christ lui-même, de la grâce de qui elle découle, l'a comparée à un fleuve très abondant, comme on le voit dans saint Jean : « Celui qui croit en moi, dit l'Écriture, verra des fleuves d'eau vive couler de son corps. » Le même évangéliste a expliqué ce témoignage : « Il dit cela de l'Esprit-Saint, que devaient recevoir ceux qui croyaient en lui. » (VII, 38-39.)

Il est d'autre part certain que l'Esprit-Saint a été donné par la grâce aux hommes justes qui vécurent avant le Christ ; comme nous l'avons appris en ce qui concerne les prophètes, Zacharie, Jean-Baptiste, Siméon et Anne. En effet, dans la Pentecôte, « l'Esprit-Saint n'est pas venu pour commencer à habiter l'âme des saints, mais pour la pénétrer davantage, la comblant de ses dons, mais ne commençant pas à les lui accorder. Il ne faisait pas une œuvre nouvelle ; il étendait celle qu'il avait commencée. » (*S. Leo M., Hom. III De Pentec.*)

Mais, si ces hommes sont comptés parmi les fils de Dieu, cependant ils étaient par leur condition semblables à des esclaves, car le fils « ne diffère en rien de l'esclave, tant qu'il est dans la main des tuteurs et des maîtres. » (*Gal.*, IV, 1-2.) Outre qu'il n'y avait pas en eux de justice, si ce n'est celle qui provenait des mérites du Christ qui allait venir, l'Esprit-Saint, après la venue du Christ, fut communiqué d'une façon bien plus abondante, à tel point que la somme convenue l'emporta en valeur sur les arrhes, et que la vérité dépassa de nouveau la figure. C'est pourquoi saint Jean a affirmé : « L'Esprit-Saint n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas été glorifié. » (VII, 39.)

Aussitôt donc que le Christ, montant au ciel, eut pris possession de la gloire de son royaume, qu'il avait si chèrement achetée, Il répandit généreusement les richesses de l'Esprit-Saint *et fit part de ses dons aux hommes* (*Eph.*, IV, 8). Car « ce don, cet envoi du Saint-Esprit, après la glorification du Christ, devait être tel qu'il n'y en avait jamais eu auparavant ; ce n'est pas qu'il n'y en ait eu aucun auparavant, mais il n'y en avait pas eu de tel. » Certes, la nature humaine est nécessairement la servante de Dieu. « La créature est esclave, nous sommes les serviteurs de Dieu selon la nature. » (S[t] CYR. ALEX., *Thesaurus* I, V, 6.) Bien plus, à cause de la faute commune, notre nature est tombée dans un tel abîme de péché et de honte, que nous étions en outre les ennemis de Dieu : « Nous étions par notre nature des fils de colère. » (EPH., II, 3.)

Nulle puissance n'était capable de nous délivrer d'une telle ruine et de nous sauver de la perte éternelle. Cette tâche, Dieu, créateur de la nature humaine, et souverainement miséricordieux, l'a accomplie par son Fils unique, grâce auquel l'homme a été rétabli dans la dignité d'où il était déchu, avec une plus grande abondance de dons. Personne ne peut dire quelle a été cette œuvre de la grâce divine dans l'âme des hommes, qui, à cause de cette régénération, sont fréquemment appelés, dans les Saintes Lettres et chez les Pères de l'Église, des créatures revivifiées, nouvelles, participant à la nature divine, les fils de Dieu, créés par Lui.

Ces dons si riches sont avec raison regardés comme propres au Saint-Esprit. C'est lui, en effet, « l'Esprit de l'Adoption des Fils, dans lequel nous crions : Père ! Père ! » C'est lui qui pénètre les cœurs de la suavité de l'amour paternel : « Ce même Esprit rend témoignage à notre esprit que nous sommes les fils de Dieu. » (*Rom.*, VIII, 15-16.)

Pour l'expliquer, rien ne convient mieux que la similitude constatée par l'Ange de l'école entre les deux œuvres de l'Esprit-Saint ; par Lui, « le Christ a été conçu dans la sainteté pour être le Fils naturel de Dieu, et les autres sont sanctifiés, afin qu'ils soient les fils adoptifs de Dieu. » (S. TH., III P. q. XXXII, a. 1.) Ainsi, l'amour, l'Amour incréé, produit une régénération spirituelle bien supérieure à ce qui pourrait se faire dans la nature.

Les prémices de cette régénération et de cette rénovation sont donnés à l'homme par le baptême : dans ce sacrement, l'âme se dépouille de l'esprit impur, pour la première fois l'Esprit-Saint la pénètre et la rend semblable à lui : « Ce qui est né de l'Esprit est Esprit. ». (JEAN, III, 7.) Le même Esprit se donne par la Confirmation, d'une façon plus féconde, pour assurer la constance et la vigueur de la vie chrétienne ; c'est à lui que les martyrs et les vierges durent leur triomphe sur les séductions du mal. L'Esprit-Saint, disons-Nous, se donne lui-même : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. » (*Rom.*, V, 5.) Non seulement, en effet, Il nous apporte les grâces divines, mais Il en est l'auteur, et Il est Lui-même le don suprême ; procédant du mutuel amour du Père et du Fils, Il est appelé, à juste titre, *altissimi donum Dei.*

Pour mieux mettre en lumière la nature et la force de ce don, il convient de rappeler les enseignements donnés par les saints docteurs d'après les Lettres sacrées, à savoir que Dieu est présent en toutes choses, *per potentiam*, en tant que tout est soumis à sa puissance ; *per præsentiam*, en tant que tout est à découvert devant ses yeux ; *per essentiam*, en tant qu'il est pour tous les êtres la cause de leur existence. » (S. THOM., I, q. VIII, 3.)

Mais Dieu n'est pas seulement dans l'homme comme dans les êtres inanimés ; de plus, il est connu et aimé par cette créature ; notre nature elle-même nous fait aimer, désirer, rechercher le

bien. En outre, Dieu, par la grâce, réside dans notre âme comme dans un temple, d'une façon intime et spéciale. De là résultent ces liens d'amour par lesquels l'âme est unie très intimement à Dieu, plus qu'un ami ne peut l'être à son meilleur ami, et jouit de lui d'une manière absolue et pleine de suavité.

Cette admirable union, que l'on appelle *inhabitatio* — différant seulement par la condition ou par l'état de celle par laquelle Dieu rend heureux les habitants du ciel — est en réalité produite par la présence de toute la Trinité : « Nous viendrons chez lui et nous ferons chez lui notre demeure. » (JOAN., XIV, 23.) Cependant elle est regardée comme le propre de l'Esprit-Saint. En effet, des traces de la puissance et de la sagesse divine se manifestent même chez un homme corrompu ; mais personne, s'il n'est juste, ne participe à l'amour qui est le signe de l'Esprit-Saint. Et ce qui se rapporte à ceci, c'est que le même Esprit est appelé Saint, parce qu'étant le premier et le suprême Amour, il dirige les âmes vers la sainteté qui consiste justement dans l'amour envers Dieu.

Aussi l'Apôtre, lorsqu'il appelle les justes le temple de Dieu, ne les nomme pas expressément le temple du Père et du Fils, mais du Saint-Esprit. « Ne savez-vous pas que vos membres sont les temples du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu ? » (I *Cor.*, VI, 19.) L'abondance des grâces célestes, résultant de la présence du Saint-Esprit dans les âmes pieuses, se manifeste de beaucoup de manières. Telle est, en effet, la doctrine de saint Thomas d'Aquin : « Puisque l'Esprit-Saint procède comme amour, il procède en qualité de premier don ; c'est pourquoi saint Augustin dit que, par le don qui est l'Esprit-Saint, beaucoup de dons particuliers sont apportés aux membres du Christ. » Parmi ces dons, se trouvent ces secrets avertissements, ces mystérieuses invitations qui, par un mouvement de l'Esprit-Saint, sont donnés aux âmes et aux esprits, et sans lesquels on ne peut ni s'engager dans la voie de la vertu, ni y progresser, ni parvenir à l'heureux terme du salut éternel.

Puisque ces paroles et ces instigations se manifestent secrètement aux âmes, elles sont, à juste titre, comparées quelquefois dans les Saints Livres au souffle de la brise, et le docteur angélique les assimile avec raison aux mouvements du cœur, dont toute la puissance réside dans le principe qui l'anime. « Le cœur obéit à une force cachée, et c'est pourquoi on lui compare l'Esprit-Saint qui, d'une façon invisible, vivifie et unit l'Église. »

Telle est aussi l'œuvre des sept dons, que l'on appelle plus particulièrement les dons du Saint-Esprit envers l'homme juste, vivant de la vie de la grâce et agissant suivant les vertus qui correspondent à chacune de ses facultés. Grâce aux dons dont Nous parlons, l'esprit se fortifie et devient apte à obéir plus facilement et plus promptement aux paroles et aux impulsions de l'Esprit-Saint ; aussi ces dons sont-ils si efficaces, qu'ils conduisent l'homme au plus haut degré de la sainteté et si excellents, qu'ils subsisteront dans le royaume des cieux, quoique plus parfaits. Par leur secours, l'âme est invitée et conduite à désirer et à conquérir les béatitudes évangéliques qui, de même que des fleurs qui éclosent au printemps, sont les marques et les messagères de l'éternelle félicité.

Ils sont enfin bénis, les fruits que l'apôtre énumère et qu'apporte l'Esprit-Saint aux hommes justes même dans cette vie périssable ; ils sont pleins de douceur et de joie, et ils doivent nécessairement être tels, puisqu'ils proviennent de l'Esprit « qui est dans la Trinité la suavité du Père et du Fils et qui remplit de dons généreux et féconds toutes les créatures ». (S. AUG., *de Trin.*, I, VI, 9.)

Aussi le divin Esprit procédant, dans la lumière et la sainteté éternelle, du Père et du Verbe et qui est à la fois l'amour et le don, après avoir montré dans l'ancien Testament comme une image voilée de lui-même, s'est manifesté avec plénitude dans le Christ et dans son corps mystique, qui est l'Église. Il a, d'une façon si salutaire, transformé par sa présence et sa grâce les hommes plongés dans la corruption et le vice, que, n'étant déjà plus terrestres tout en restant sur la terre, ils aient des notions et des désirs allant bien au delà de ce monde, et deviennent comme des habitants du ciel.

Puisque tous ces dons sont si grands et puisqu'ils montrent abondamment l'immense bonté de l'Esprit-Saint envers nous, ils nous engagent, d'autre part, à lui témoigner le plus possible

de soumission et de piété. Les chrétiens parviendront d'ailleurs parfaitement à ce but, s'ils s'appliquent avec un zèle sans cesse croissant à connaître, à aimer et à prier ce même Esprit : puisse-t-elle les y animer, cette exhortation qui découle de Notre cœur paternel.

Peut-être, aujourd'hui encore, y a-t-il des chrétiens qui, interrogés comme ceux auxquels jadis l'apôtre Paul demandait s'ils avaient reçu le Saint-Esprit, répondraient comme eux : « Mais nous n'avons pas même entendu dire qu'il y ait un Esprit-Saint. » (Act., XIX, 2.) S'il n'en est pas ainsi, du moins beaucoup ne connaissent pas cet Esprit, ils font souvent appel à son nom dans l'accomplissement des actes religieux, mais leur foi est enveloppée de ténèbres.

Aussi, tous les orateurs de la chaire sacrée et tous ceux auxquels est confiée la direction des âmes devront-ils se souvenir qu'il leur appartient de distribuer avec plus de zèle et avec fruit au peuple les enseignements relatifs à l'Esprit-Saint, de telle sorte cependant que soient écartées les controverses pénibles et subtiles et que soient évitées les vaines entreprises de ceux qui s'efforcent imprudemment de scruter tous les mystères divins.

Il importe plutôt de rappeler et d'exposer largement les nombreux et grands bienfaits qui, de cette source divine, ont découlé et découlent encore sans cesse sur nous, de telle sorte que l'erreur et l'ignorance relatives à de telles grâces, erreur et ignorance qui sont indignes des fils de la lumière, soient entièrement dissipées. Si Nous Nous montrons si pressant sur ce point, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'un mystère qui nous conduit directement à la vie éternelle, et par conséquent auquel nous devons fermement croire, mais encore parce que, plus le bien est connu clairement et complètement, plus il est aimé.

En effet, Nous l'avons déjà indiqué, il y a un autre devoir à remplir envers l'Esprit-Saint, le devoir de l'aimer parce qu'il est Dieu : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. » *(Deut.,* VI, 5.) Il doit aussi être aimé parce qu'Il est l'amour substantiel, éternel, le premier amour ; or, rien n'est plus aimable que l'amour ; Il doit être

aimé d'autant plus qu'Il nous a comblés des plus grands bienfaits, qui témoignent de sa munificence et qui appellent notre gratitude.

Cet amour offre un double fruit, bien appréciable certes. Il nous animera à connaître de mieux en mieux l'Esprit-Saint : « Celui qui aime, en effet, comme dit le docteur Angélique, ne se contente pas d'un aperçu superficiel de l'objet aimé, mais il s'efforce de rechercher tout ce qui touche l'intime de celui-ci et il pénètre tellement dans son être, que de l'Esprit-Saint, qui est l'amour de Dieu, on dit qu'il scrute même les profondeurs de Dieu. » *(Summa,* th. 1ª 2ªe, q. XXVIII, a. 2.) Il nous gratifiera donc des dons célestes, d'autant plus abondamment que nous lui témoignerons plus de gratitude, car si la froideur de celui qui reçoit resserre la main de celui qui donne, par contre, l'amour et la reconnaissance élargissent cette main.

Il faut cependant bien prendre garde que cet amour ne consiste pas dans une aride connaissance et dans une déférence purement extérieure, mais qu'il soit prompt à agir, qu'il évite surtout le péché, d'autant plus coupable qu'il vise spécialement le Saint-Esprit. Tous tant que nous sommes, en effet, nous dépendons de la bonté divine, qui est attribuée principalement au Saint-Esprit ; celui qui pèche offense cet Esprit bienfaiteur ; abusant de Ses dons et de Sa bonté, il devient chaque jour plus audacieux.

Ajoutez à cela que cet Esprit étant l'Esprit de vérité, si quelqu'un pèche par faiblesse ou par ignorance, il aura peut-être une excuse aux yeux de Dieu, mais celui qui par malice s'oppose à la vérité ou se détourne d'elle, pèche très gravement contre le Saint-Esprit. Or, ce vice a pris, de notre temps, des développements tels, qu'elle semble arrivée, cette époque perverse prédite par saint Paul, où les hommes, aveuglés par le très juste jugement de Dieu, regarderont ce qui est faux comme la vérité, et croiront, comme s'il était le maître du vrai, au *prince de ce monde,* qui est menteur et le père du mensonge : « Dieu leur enverra des artisans d'erreur afin qu'ils croient au mensonge (II *Thess.,* II, 10). Dans des temps prochains, certains s'éloigneront de la foi, s'attachant à l'esprit d'erreur et aux doctrines des démons. » (I TIM., IV, 1.)

Mais, puisque l'Esprit-Saint, comme Nous l'avons dit plus haut, habite en nous ainsi que dans son temple, il y a lieu de rappeler ce conseil de l'Apôtre : « Ne contristez pas le Saint-Esprit de Dieu, duquel vous êtes marqués. » (*Eph.*, IV, 30.) Et pour cela, il ne suffit pas de fuir le mal ; le chrétien doit en outre briller de l'éclat de toutes les vertus, afin de plaire à un hôte si puissant et si bienfaisant ; parmi ces vertus viennent en premier lieu la pureté et la sainteté, qui sont les caractères convenant à un temple.

C'est pourquoi le même Apôtre a dit : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Or, si quelqu'un viole le temple de Dieu, Dieu le perdra ; le temple de Dieu est saint, en effet, et c'est ce que vous êtes. » (I Cor., III, 16-17.) Menaces terribles, certes, mais bien justes.

Enfin, il faut prier et supplier l'Esprit-Saint, car il n'est personne qui n'ait le plus grand besoin de son aide. Chacun, en effet, est dépourvu de sagesse, de forces, accablé d'épreuves, porté au mal ; chacun, par conséquent, doit chercher un refuge près de Celui qui est la source éternelle de la lumière, de la force, de la consolation, de la sainteté.

Et ce bien indispensable aux hommes, qui est la rémission des péchés, c'est à Lui surtout qu'il faut le demander : « Le propre du Saint-Esprit, c'est qu'Il est le don du Père et du Fils, la rémission des péchés se fait par l'Esprit-Saint comme par don de Dieu. » (*Summ.*, th. 3ª, q. III, 8 ad 3ᵐ.) Cet Esprit est l'objet d'une assertion plus explicite dans le Rituel : « Il est la rémission des péchés. » (*Fer.* III post. Pent.)

De quelle manière il faut Le prier, l'Église nous l'enseigne très clairement. Elle le supplie et l'adjure par les noms les plus doux : « Venez, père des pauvres, venez, distributeur des grâces, venez, lumière des cœurs, consolateur excellent, doux hôte de l'âme, notre doux refuge. » Elle le conjure de laver, de purifier, de baigner nos esprits et nos cœurs, de donner à ceux qui ont confiance en lui, le mérite *de leurs vertus*, une *heureuse mort* et la *joie éternelle*. Et l'on ne peut douter qu'Il entendra ces prières, Celui dont il a été décrit : « L'Esprit lui-même supplie pour

nous avec des gémissements inénarrables. » (*Rom.*, VIII, 26.)

Enfin, il faut lui demander assidûment et avec confiance de nous éclairer de plus en plus vivement, et de nous brûler pour ainsi dire des feux de son amour, afin qu'appuyés sur la foi et sur la charité, nous marchions avec ardeur vers les récompenses éternelles, car Il est le gage de notre héritage. (*Eph.*, I, 14.)

Vous connaissez maintenant, Vénérables Frères, les avis et les exhortations qu'il Nous a plu de publier pour promouvoir le culte de l'Esprit-Saint. Nous n'en doutons pas, ces conseils, avec le secours de votre zèle, porteront des fruits excellents parmi le peuple chrétien. Pour parvenir à ce but, Nous ne négligerons de Notre côté aucun effort, et Nous Nous proposons de nourrir et de faire progresser cette piété, par tous les moyens qui Nous paraîtront favorables.

Cependant, puisqu'il y a deux ans, par Notre lettre *Provida matris*, Nous avons recommandé pour la Pentecôte des prières propres à hâter l'accomplissement de l'unité chrétienne, il Nous plaît de prendre à ce sujet quelques décisions plus étendues.

Nous décrétons donc et Nous ordonnons que, dans tout le monde catholique, cette année et toutes celles qui suivront, une neuvaine soit faite avant la Pentecôte dans toutes les églises paroissiales et si l'Ordinaire le juge utile dans les autres églises et sanctuaires. A tous ceux qui auront pris part à cette neuvaine et prié à Nos intentions, Nous accordons en Dieu une indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chaque jour, puis une indulgence plénière, pour l'un de ces jours, la fête même de la Pentecôte, ou l'un des jours de l'octave, à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant fait la sainte communion, prieront pieusement à Nos intentions.

Nous voulons faire participer, également à ces avantages ceux qui, pour un motif légitime, seront empêchés de prendre part à ces prières publiques, ou ceux dans l'église desquels elles ne pourront être faites, d'après le jugement de l'Ordinaire, pourvu toutefois qu'ils fassent une neuvaine en leur particulier et remplissent les autres conditions prescrites.

En outre, il Nous plaît d'attribuer à perpétuité, du trésor de l'Église, à ceux qui, en public ou en particulier, réciteront chaque

jour, suivant leur piété, des prières au Saint-Esprit, de l'Octave de la Pentecôte, à la fête de la Sainte-Trinité, et qui satisferont aux autres conditions, la faculté de gagner les deux indulgences. Nous accordons, en outre, que toutes ces indulgences pourront être attribuées par suffrage aux âmes du Purgatoire.

Maintenant, Notre esprit se reporte aux vœux que Nous émettions au début. Nous demandons et demanderons encore leur réalisation à l'Esprit-Saint, en d'ardentes prières. Associez-vous, Nos Vénérables Frères, à ces supplications, et que toutes les nations catholiques joignent leur voix à la Nôtre, en employant l'intercession de la très puissante et bienheureuse Vierge. Vous savez quels liens intimes et admirables l'unissent au Saint-Esprit, dont elle est appelée l'épouse immaculée. Sa prière a été très efficace pour le mystère de l'Incarnation et pour la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

Qu'Elle fortifie Nos communes prières de son bienveillant suffrage, afin que, pour ceux qui peinent dans le monde entier, soient accomplis par l'Esprit-Saint les prodiges qui ont été célébrés dans la prophétie de David : « Vous enverrez votre Esprit-Saint et tout sera créé, et Vous renouvellerez la face de la terre. » (*Ps.* CIII, 30.)

Comme gage des faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, recevez, Vénérables Frères, pour vous, pour votre clergé et pour votre peuple, la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 9 Mai 1897, la vingtième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 23

LETTRE PASTORALE

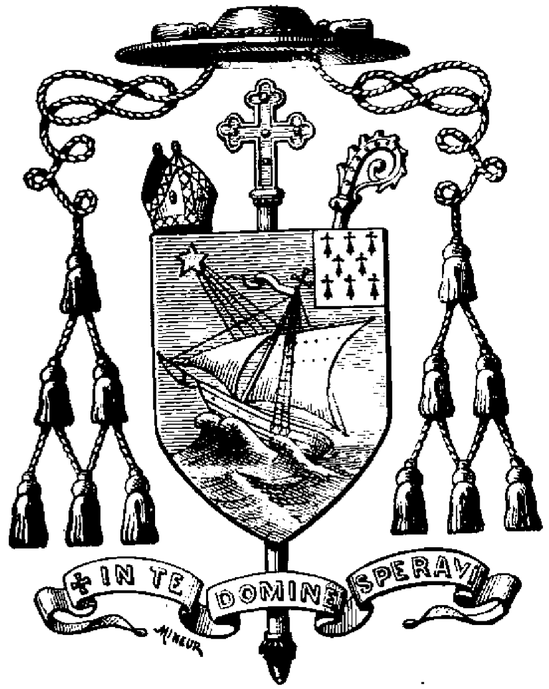
DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

A L'OCCASION DE LA

TRANSLATION DES RELIQUES DE S. POL-AURÉLIEN

PATRON DU LÉON



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1897

N° 23

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION DE LA

TRANSLATION DES RELIQUES DE S. POL-AURÉLIEN

PATRON DU LÉON

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous vous annonçons un grand triomphe pour votre foi. La chrétienne ville de Saint-Pol a résolu de rendre de nouveaux honneurs à son glorieux Patron. Elle se propose de transférer solennellement ses restes précieux, dans un reli-

quaire digne par sa richesse et sa beauté artistique du trésor qu'elle possède. Dans ces jours, le nom de Pol-Aurélien prendra un nouveau lustre. Et l'on verra que c'est bien pour votre salut et pour la gloire de Dieu, que la divine Providence a tiré ce grand apôtre des rivages éloignés de l'Ile des Saints, pour l'envoyer au milieu de vous. En cette solennelle circonstance, il sera juste de lui appliquer ces paroles que l'Esprit-Saint applique à Joseph : « *Ossa ipsius visitata sunt et post mortem prophetaverunt.* Ses os ont été visités et ils ont rendu des oracles. » (Eccli., xlix, 18.) N'est-il pas vrai, N. T. C. F., que le temps où ces voix d'outre-tombe se font entendre avec plus de force est celui où la lutte est vive pour la foi et la vertu. C'est alors, en effet, que Dieu permet que ces grands et fidèles serviteurs se montrent aux yeux des hommes dans l'éclat de leur vie, et que le souvenir de leurs travaux et de leurs combats se réveille au milieu des chrétiens anxieux, pour encourager ceux qui luttent et qui souffrent. N'est-ce pas dans cette pensée d'encouragement, que le grand apôtre des nations adressait ces paroles aux Hébreux qu'il avait convertis : « Souvenez-vous des anciens jours, alors qu'illuminés des lumières de la foi, vous avez su résister aux troubles des événements. *Rememoramini pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum.* » (Hebr., x, 32.)

Si les premiers chrétiens avaient besoin, pour s'exciter aux luttes qu'ils avaient à soutenir, de se rappeler les victoires passées, combien le même secours ne nous est-il pas nécessaire ! Ils avaient, pour maintenir leur vertu et exciter leur

foi, cette ardeur, ce feu sacré, qui est le partage des sociétés nouvelles ; ils avaient les premiers rayonnements de la croix, et la bouche à peine fermée du Christ, qui semblait encore prolonger ses échos. Mais nous, N. T. C. F., il faut bien le reconnaître, nous n'avons reçu de nos pères qu'une sève religieuse appauvrie par les siècles. C'est donc bien à nous qu'il faut adresser les paroles de l'Apôtre : « *Rememoramini pristinos dies.* Souvenez-vous des anciens jours. »

Mais quels sont ces anciens jours ? Ce sont ceux où le sang des martyrs servait de ciment à l'Église nouvelle ; ce sont ceux particulièrement où, dans nos contrées, la foi fut établie sur des bases solides, et vivifiée par cette légion de Saints Missionnaires sortis du pays, ou envoyés par la Providence, des côtes lointaines de la Grande-Bretagne. Tels sont les jours que les générations présentes doivent avoir sous les yeux pour se former aux luttes généreuses de la vertu et de la foi.

C'est là, N. T. C. F., le dessein de la divine Providence, dans la translation des reliques précieuses de saint Pol-Aurélien, l'un des premiers et des plus grands apôtres de la Bretagne.

Dans le culte que l'Église rend aux restes des grands serviteurs de Dieu, elle veut sans doute honorer les ossements de ces hommes qui furent pendant leur vie le temple de l'Esprit divin ; mais elle veut surtout ranimer la foi des peuples au souvenir de la fermeté de la leur. C'est ainsi que, dès que l'Église eut sa place au milieu du monde, et que Constantin l'eut invitée à sortir des catacombes, on se hâta

de recueillir pieusement les reliques des Saints. Les Pontifes d'alors conviaient les fidèles à ces translations solennelles, afin que le souvenir des combats de ceux qui les avaient précédés les empêchât de s'amollir dans les douceurs de la paix.

Durant les premiers jours de ce siècle, après une tourmente semblable à celles qui accompagnèrent la fondation de l'Église, les Évêques de France se hâtèrent de rechercher les reliques dispersées des Saints et d'en faire, comme au temps de Constantin, de solennelles translations. Qui ne se souvient encore des fêtes inoubliables au milieu desquelles les restes de saint Corentin furent rendus à la vieille cathédrale qui porte son nom ! Quelle foule joyeuse, quel clergé nombreux acclamaient le Saint qui venait reprendre sa place de protecteur de la cité ! Et comme les vieux Évêques qui reposent dans leur sépulcre de granit, et les nombreuses générations qui avaient déposé à ses pieds le tribut de leurs hommages, durent tressaillir dans leur tombe, en entendant les acclamations des chrétiens, leurs descendants.

C'est une semblable fête que va célébrer Saint-Pol, la vieille et poétique capitale du Léon. Quelle joie lui a ménagée son si digne et si vénéré pasteur, en l'invitant à donner à son séculaire protecteur, à son bien-aimé patron, une demeure plus belle, un tabernacle plus digne de la grandeur de son culte !

Sans doute, la vieille cité n'a plus son Évêché, où se sont succédé tant de saints Évêques, depuis saint Pol jusqu'à ce généreux athlète de la foi, Monseigneur de la Marche, mort

loin de sa Bretagne chérie, de ses bien-aimés fils du Léon, et dont l'Angleterre nous a rendu les restes vénérés. Sans doute, les chants sacrés du chœur de ses chanoines ne se font plus entendre, et les pompes des cérémonies pontificales ne s'y déploient que rarement aujourd'hui ; mais elle possède encore sa vieille Cathédrale gothique, à laquelle les soins amoureux de son zélé pasteur ont su rendre toute sa splendeur. Elle est là, debout, comme aux anciens jours, belle et gracieuse, avec ses faisceaux de colonnes élancées, ses voûtes hardies, ses nombreux autels, ses tombeaux de marbre, ses stalles élégantes, et les foules sans nombre qui se pressent dans son enceinte, avec la même ardeur et surtout avec la même confiance qu'autrefois.

Non ! elle n'a pas tout perdu la vieille cité que saint Pol gouverna si longtemps ; car elle possède encore ses vieilles maisons gothiques, qui lui conservent sa physionomie aristocratique. Témoins vénérables d'un autre âge, tout couverts d'armoiries de granit, où sont inscrits les services rendus à l'Église et à la Patrie, par ces vieilles familles bretonnes, dont les descendants n'ont rien perdu de leur foi et de leur patriotisme !

Toujours elle montre aux visiteurs ses couvents, ses collèges et ses hospices, asiles de la charité chrétienne.

Mais par dessus tout, et dominant la cité de sa fière hauteur et de son incomparable élégance, son beau clocher de Notre-Dame du Créisker, que le soleil pénètre de ses rayons et qui, à certaines heures, semble porté dans les airs par des géants invisibles.

Sois fière, vieille cité, car une seule des merveilles qui te décorent ferait la gloire d'une autre ville ; mais sois fière surtout du précieux trésor de reliques que tu honores aujourd'hui ! C'est par lui que s'est conservée ta foi, et que tu as mérité le titre de *ville sainte*, que le poète breton t'a si justement donné.

C'est le Dimanche, 5 Septembre de la présente année, que doit avoir lieu cette solennelle translation. Nous savons que cette époque est attendue avec une grande impatience par les habitants de la ville de Saint-Pol, ainsi que par tous les chrétiens de la Bretagne, admirateurs du grand Évêque. Ces fêtes seront présidées par S. Em. le Cardinal Archevêque de Rennes, notre Métropolitain. Plusieurs de Nos vénérés collègues de l'Épiscopat ont bien voulu accepter d'en faire partie. Désirant que le Clergé soit nombreux et qu'une grande foule de fidèles rende hommage aux restes sacrés du Patron du Léon, Nous vous invitons, N. T. C. F., prêtres et fidèles, à Nous accompagner en grand nombre.

Afin de préparer ce grand événement, un triduum de prières et de prédications aura lieu dans Notre Cathédrale de Saint-Pol.

Pour favoriser la dévotion des fidèles et pour les porter à accourir avec plus d'empressement et en plus grand nombre à ces fêtes, le Souverain Pontife, sur Notre demande, accorde une indulgence plénière, à tous ceux qui, pendant les huit premiers jours de Septembre, visiteront la Cathédrale de Saint-Pol, y prieront à ses intentions et s'approcheront des Sacrements. Cette indulgence pourra être appliquée aux défunts.

Profitez de ces grâces, N. T. C. F., pour vous sanctifier ; tournez les yeux vers les exemples de fidélité à la foi catholique que vous ont donnés ceux qui vous ont précédé. Souvenez-vous des anciens jours : « *Rememoramini pristinos dies.* »

Pour vous, chrétiens habitants de la ville de Saint-Pol, qui devez prendre la part principale dans les fêtes qui se préparent, soyez bénis d'avoir su, pendant tant de siècles, conserver précieusement ce trésor inestimable, et de l'avoir entouré de tant de vénération. Vous n'oublierez pas que voir un événement passager dans ces honneurs nouveaux rendus à votre Patron, ne serait pas répondre suffisamment aux desseins de Dieu. Plus que jamais, vous aimerez à venir prier devant les restes bénis de votre Apôtre ; plus que jamais, vous le considérerez comme le père et le protecteur de votre cité ; plus que jamais, vous resterez attachés à cette foi catholique qu'il est venu prêcher au milieu de vous.

Et sera lue, Notre présente Lettre, dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse, le Dimanche qui suivra sa réception.

Fait à Quimper, le 2 Juillet 1897, fête de la Visitation de la Très Sainte Vierge.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

Quimper, typ. DE KERANGAL.

N° 23 bis.

LIZER A BASTOR

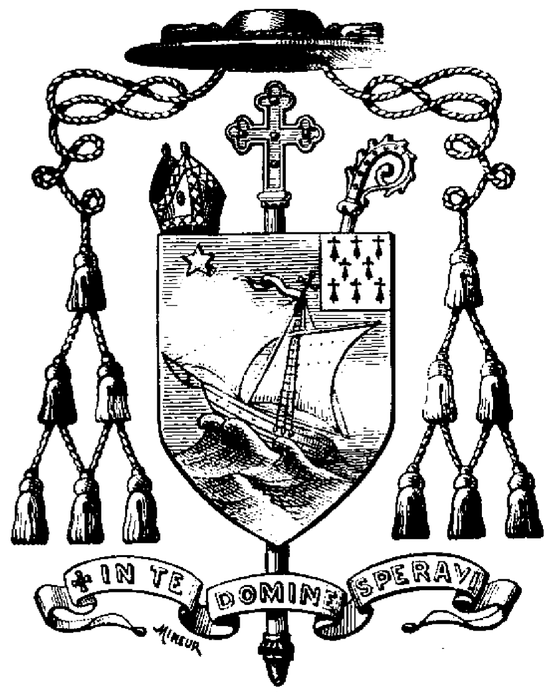
AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT EMBANN

AR GOUEL 'VEZO GREAT, E KASTEL,

EN ENOR DA RELEGOU SANT PAOL-AURELIAN

PATRON BRO LEON



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOBTI

1897

N° 23 bis.

LIZER A BASTOR

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT EMBANN

AR GOUEL 'VEZO GREAT, E KASTEL,

EN ENOR

DA RELEGOU SANT PAOL AURELIAN

PATRON BRO LEON

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, d'an dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz Hon Eskobti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Eur c'helou dudiuz e kassomp d'eoc'h. Parrosioniz devot Kastel-Paol eo falvezet d'hezo renta enoriou nevez d'ho Fatron gloriuz. He relegou santel a dle beza diblaset ha lakeat en

eun arched pe eur voest, great gant danvez ar presiussa ha labouret dispar evit digemer eun hevelep tenzor. Ar goueliou 'vezo great neuze a roio c'hoaz muioc'h a lufr hag a sked da hano Paol Aurelian ; sklear 'vezo da bep hini eo e guirionez evit ho silvidigez hag he vrassa gloar eo plijet gant Doue dibaba ar zant braz-ze, duhont var aochou « Enezen ar Zent », evit he zigas en ho touez. En deveziou liduz-se, e hellimp lavaret anez-han evel ar Speret-Santel divarben ar patriarch Joseph : « *Ossa ipsius visitata sunt et post mortem prophetaverunt.* P'int bet dizoloet a nevez, he eskern ho deuz diskleriet traou burzuduz. » (Eccli xlix, 18.)

Mez ha ne d'eo ket, H. B. K., pa vez rustoc'h ar brezel enep ar feiz hag ar vuez kristen, e klever freasoc'h mouez a re 'gomz ouzomp diouz an tu-all d'ar bez ? Doue a laka neuze da bara dirag daoulagad an dud sked buez he zervicherien guirion ha leal, ar Zent, evit ma hello ar zonj euz ho labourou hag ho c'hontrolieziou skueria ar gristenien ankeniet ha kennerzi ar re 'zo en emgann hag er boan. Ha n'eo ket en doareze e roe an Abostol braz S. Paol kaloun d'an Hebreet, nevez gounezet gant-han d'ar feiz kristen : « Dalc'hit sonj, emez-han, euz an amzer guechall, pa oc'h euz gouezet, o veza sklerijennet gant ar feiz, enebi ouz oll trubuillou ar vuez. *Rememoramini pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum.* » (Hebr. x, 32.)

Mar ranke ar gristenien genta, evit harpa ouz ho enebourien, sonjal er gounid ho doa bet varn'ho diagent, muioc'h red eo c'hoaz deomp-ni kaout ar memez sikour. Evel ma

santer, er iaouankiz, mui a dan hag a nerz, evel-se ar gristenien, e penn kenta an Iliz, oa startoc'h en ho c'hreden ha tommoc'h e karantez Doue, rak m'edont tostoc'h da groaz ar C'halvar, nevez deuet da bara var ar bed ; evel m'edo Jesus-Christ o paouez parlant, eun enkleo euz he gomzou a zeue c'hoaz betek ennho..... Mez ni, H. B. K., red eo en anzav, n'eo mui ker birvidik hor feiz ; ar vuez kristen, euz an eil rumad tud d'egile, a zo deuet da zemplaat. Deomp-ni eo e heller lavaret gant an Abostol : « *Rememoramini pristinos dies.* O pezit sonj euz an amzer guechall. »

Ha pe amzer eo hounnez ? An hini, da genta, a velaz an douar glebiet gant goad ar verzerien ha varn'han o tivoan kristenien nevez : an amzer-ze eo, evidomp-ni, an hini m'oa prezeget da genta d'hon tadou ar feiz, a skignaz, da c'houde, kement a vissionerien santel, savet er vro pe digasset gant madelez Doue euz a zouarou Bro-Zaoz. Chetu an amzer a dle kaout sonj anez-hi ar gristenien hirio, m'ar fell d'hezo ivez deski stourm ha brezellekaat evit ar feiz hag ar vertuz.

Chetu aze, H. B. K., ar gelennadurez kenta a ro Doue deomp er gouel darevet da enori relegou presiuz sant Pol Aurelian, unan euz a re ho deuz labouret da genta ha gant ar muia frouez evit an eneou, e Breiz-Izel.

En enoriou a rent da relegou ar Zent, an Iliz a fell d'hezi, eb douetans, enori ar rest euz ar c'horfou a zo bet, epad ho buez, templou ar Speret-Santel ; mez klask a ra ispisial kreski ha startaat feiz an dud fidel dre ar skuer euz ho hini. Evit kement-se, pa hellaz an Iliz, goude beza bet goall-gasset

epad keit amzer, pa hellaz kemeret he flas dirak an oll, e sonjaz raktal dastum gant soursi relegou ar Zent ha, dre ma vizent anavezet, ar Pabet hag an Eskibien ho douge gant solennite vraz d'al leac'hiou preparet evitho, hag a c'halve an dud fidel d'ho ambroug gant doujans. Kaera kentel evit ar gristenien : ar zonj euz vaillantiz ho zadou var dachen ar brezel a dlie miret out-ho da loskaat ha da zinerzi, oc'h he n'em gaout sioul hag e peoc'h.

Er bloaveziou kenta euz ar ganved-man, goude eun dispac'h goall henvel ouz ar re a ginigaz diskara an Iliz nevez savet, Eskibien Frans oa mall gant-ho klask relegou ar Zent, taolet duma-duhont, ha d'ho lakaat adarre en ho flas gant ar brassa respet. Nikun ac'hanoc'h n'en deuz c'hoaz dizonjet eus ar gouel dispar great e Kemper, pa oue digasset a nevez relegou sant Korantin d'an iliz-veur a zoug he hano. Eun niver braz a veleien hag ar bobl, leun a levenez, a gane meuleudi ar patron, lakeat adarre er plas a behini e tiouall ar c'harter. An Eskibien guechall, en ho archelou mean tro var dro d'an ilis, hag ar rumadou tud ho doa pedet hed an amzer, eharz he dreid, a dleaz dridal en ho beziou, o klevet iouc'hadennou ar gristenien deuet var ho lerc'h.

Eun hevelep gouel a vezo, eb dale, guelet e Kastel-Paol, ar gear-veur euz a vro Leon. Bennoz a lavar ar barrez d'he fastor ker mad ha ken enoret ; rak hen eo en deuz he galvet da rei d'he fatron muia-karet eul lojeiz deread hag a ziskuezo sklearoc'h he c'harantez evit-han.

Evit guir, Kastel n'eo mui pen eun Eskobti, goude beza

guelet kement a eskibien santel, azalek ar c'henta, sant Paol, betek an diveza, brudet dre ar pez en deuz gouzanvet evit ar feiz, an Aotrou de la Marche, maro pell euz a Vreiz-Izel hag euz he vugale muia karet, Leoniz, hag eo bet digasset en ho zouez he gorf euz a Vro-Zaoz. Evit guir, ne glever mui er c'heur chalonied, o kana an ofis divin, dibaot a vech e veler an Eskob oc'h oferenna ouz an aoter vraz ; mez he iliz kathedral, kempennet gant kement a zoursi ha braveat dre aket ar pastor, a zav bepred en ear, kaer ha koant, gant he c'hanvedennou striz hag huel, he bolziou ker skanv, he aoteriou, he beziou mean marbr, ha kadoriou ar c'heur kizellet ker fin ; guelet e rear enn'hi, dreist peb tra, an dud fidel eb niver, bodennet o pedi gant ar memez feiz hag ar memez fizians evel guechall.

Nan, n'eo ket kollet he gened oll gant ar gear, a c'houarnaz keit amzer sant Paol : guelet a reer enn'hi c'hoaz an tiez great e doare an amzer goz, gant an arouezіou kizellet er vein hag a zalc'h beo bepred ar zonj euz an dijentil feal a Vreiz, tud a feiz hag a galon, atao prest, evel ho bugale en ho goude, da lakaat ho breac'h e servich an Iliz hag ar vro.

Bepred e hell diskuez he c'houenchou, he skolach brudet, he skoliou gristen, he hospitaliou ... Mez dreist peb tra, azioc'h an tiez hag an ilizou, e m'a tour dantelezet Itron-Varia-Kreisker, hag a zeblant, pa zeu eur bann heol d'he sklerijenna, beza dibradet euz an douar ha dalc'het en ear gant daouarn an Elez.

Fouge a hell da gaout, ar gear-man ; rak peb hini euz an draou kaer a veler ennhi a raffe brud da gement all a gea-

riou, mez ispisial abalamour d'ar relegou a rent enor d'hezo, en deveziou-man ; relegou he fatron euruz, en deuz diouallet ar feiz etouez he bugale ho miret d'hezi an hano a « gear santel », evel m'eo bet galvet gant eur barz brudet a Vreiz.

D'ar zul, 5 a viz Guengolo kenta, e vezo ar gouel solanel a embannomp hirio. An devez dudiuz-se, er gouzout a reomp, e ma var c'hed anez-han Kastelliz hag an oll dud tro var dro, mall gantho renta enor da zant Paol Aurelian. Kalz eskibien eo plijet gantho skriva deomp e kemerjent perz er goueliou ; er penn kenta 'vezo an Aotrou Labouré, Arc'heskob Roazon, ha Kardinal. Karet a rafemp guelet en dro deomp eun niver braz a veleien hag a dud fidel euz hon Eskobti. Deuit eta, muia ma hellot, da enori relegou patron gloriuz bro Leon.

Epad an tri devez araok ar zolanite vraz, e vezo lavaret pedennou ha great prezegennou, en Hon iliz Cathedral, e Kastel-Paol.

Evit kreski devosion ar Gristenien fidel hag ober d'hezo dont gant brassoc'h hast d'ar goueliou, Hon Tad Santel ar Pab, var Hor goulenn, eo plijet gant-han rei eun induljans plenier da c'hounid da neb a vizito, epad an eiz devez kenta a viz Guengolo, iliz-veur Kastel, a bedo ennhi hervez he intansionou hag a dostaio ouz ar zakramanchou. An induljans-ze a hello beza gounezet evit eneou ar Purgator.

Lakit, H. B. K., ar grasou-ze da dalvout evit avans var hent ar zilvidigez, o terc'hel dirak ho taoulagad ar skueriou

mad roet deoc'h gant ar re 'zo bet en ho raok. « Dalc'hit sonj euz amzer guechall. *Itememoramini pristinos dies.* »

Evidoc'h-c'hui, Kristenien a Gastel-Paol, a dle kaout ar brassa perz er goueliou 'zo arru, bennoz d'eoc'h da veza gouezet mirout gant aket, epad meur a gant vloaz, hag enori gant kement a zoujans, an tenzor presiuz fiziet ennoc'h. Mez dalc'hit sonj penaoz an enor nevez a vezo rentet d'hezan na dle ket beza evidoc'h eun darvoud ber-baduz : eur gentel eo ivez a ro deoc'h an Aotrou Doue. Deskit eta beza aketussoc'h eget biskoaz da bedi dirak relegou ho sant Patron, he garet muioc'h-mui evel tad ha difenner ho kear, ha bezit da viken startoc'h c'hoaz eget diagent er feiz katholik, a brezegaz guechall d'ho tadou koz !

Hag a vezo al Lizer-ma lennet en oll ilizou ha chapelion euz Hon Eskobti, d'ar zul goude ma tigouezo.

Roet e Kemper, an 2 a viz Gouere 1897, e gouel Bizitation ar Verc'hez glorius Vari.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou n'Eskob :

QUEINNEC,

Chaloni a enor, Sekreiour.

Kemper, moullet e ti Ar. de Kerangal.

ÉVÊCHÉ
DE QUIMPER
ET DE LÉON

N° 24.

Quimper, le 5 Août 1897.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ministérielle que j'ai reçue à l'occasion des Élections.

Je sais combien je peux compter sur votre discrétion pour qu'aucun incident pénible ne puisse vous être justement attribué pendant cette élection.

Recevez mes salutations dévouées.

† **HENRI,**

Évêque de Quimper et de Léon.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
ET DES CULTES

CABINET
DU
GARDE DES SCEAUX

Paris, le 31 Juillet 1897.

MONSIEUR L'ÉVÊQUE,

Les discussions auxquelles a donné lieu devant la Chambre des Députés l'élection de M. l'abbé Gayraud dans la 3me circonscription de Brest, ont mis en lumière les agissements regrettables de certains membres du clergé de cette circonscription.

A l'heure où une nouvelle période électorale va s'ouvrir dans la même circonscription, je crois devoir appeler, d'une façon toute particulière, votre attention sur la nécessité de prévenir le renouvellement des actes de pression qui ont été signalés par l'enquête parlementaire, et qui ont amené l'invalidation de l'élection de M. l'abbé Gayraud.

Ainsi que l'a déclaré à la Chambre M. le Président du Conseil dans la séance du 6 Juillet dernier, le gouvernement est loin de dénier aux prêtres les droits qu'ils ont à l'égal de tous les citoyens français : « Ils peuvent voter librement, comme ils l'en-
« tendent, et exercer autour d'eux l'action personnelle que tous
« les citoyens ont le droit d'exercer ; mais ce qui leur est abso-
« lument interdit, c'est de se servir de leurs fonctions et d'abu-
« ser de leur ministère pour peser sur le corps électoral ; ce qui
« leur est interdit surtout, c'est de cesser d'être des individua-
« lités pour se réclamer des droits de la collectivité. Ils n'ont
« pas le droit, en tant que clergé, en tant qu'Église, de faire
« invasion dans les choses de la politique. »

Ces paroles rappellent des principes et précisent une règle dont le gouvernement entend assurer le respect, et que je vous prie de rappeler au clergé de la 3me circonscription de Brest, en l'invitant à s'y conformer.

Je me plais à espérer que votre voix sera entendue, votre autorité respectée, et que je ne serai point contraint de sévir contre des prêtres dont l'intervention abusive serait établie.

Agréez, Monsieur l'Évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et des Cultes,

DARLAN.

Quimper, typ. de Kerangal, imprimeur de l'Évêché.

N° 25.

LETTRE PASTORALE

DE

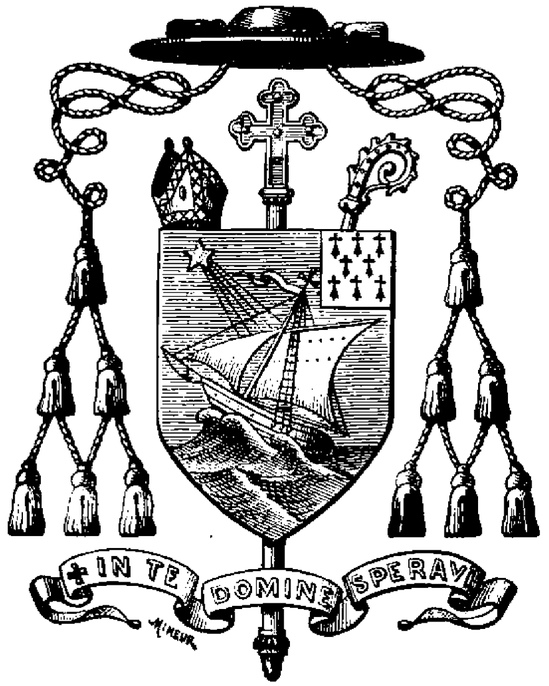
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT A LA CONNAISSANCE DU CLERGÉ

ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE ROSAIRE DE MARIE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1897

N° 25

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Portant à la connaissance du Clergé et des Fidèles de son Diocèse

L'ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LE SAINT ROSAIRE

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous Nous empressons de porter à votre connaissance la nouvelle invitation que le Souverain Pontife vient de faire à l'univers catholique de se livrer à la prière. La récitation du Rosaire est la dévotion qu'il recommande, chaque année, pendant le mois qui va commencer.

Ne vous étonnez ni du choix de la prière, ni de la persistance qu'il met à nous en conseiller la pratique. Voilà bientôt huit cents ans que le Saint Rosaire a été institué et répandu parmi les fidèles, et nul ne saurait compter les merveilles qu'il a opérées, autant sur les âmes que sur les événements. Que de chrétiens sauvés, que de pécheurs convertis, que de victoires remportées, que de nations relevées, que d'ennemis vaincus par la puissance du Saint Rosaire ! Et si, aujourd'hui, malgré la malveillance dont nous sommes l'objet, nous constatons l'aurore de temps meilleurs pour la Foi, Nous n'hésitons pas à en attribuer la plus grande part, à la persistance du Père commun des fidèles à conseiller la récitation du Rosaire. Du reste, elle répond si bien aux nécessités du moment, que, lorsque chaque année ramène le mois d'Octobre, tous les fidèles aiment à répondre à cet appel avec un admirable empressement.

Par sa composition même, cette prière nous invite à méditer sur les maux et les tristesses de notre époque. Si elle est pratiquée avec foi, comme doit l'être toute œuvre religieuse, elle est de nature à fortifier notre âme et à encourager notre cœur à subir les luttes qui sont le partage de tout homme juste sur la terre. Saint Augustin a dit, avec vérité : « *Celui qui sait bien prier, sait bien vivre.* »

Qu'ils sont faibles, N. T. C. F., ceux qui ne prient pas ! car ils ne peuvent s'appuyer sur rien de solide. La force du bras cède aux années, l'entraînement de la gloire comme du plaisir s'évanouit comme un rêve, la fortune échappe, la science, malgré sa grandeur, est trop incomplète et trop

chancelante pour former un point d'appui solide, et, quand il faut lutter contre les douleurs de l'âge et les désillusions, si l'on ne sait pas s'agenouiller et prier, il ne reste pas assez de force pour les dernières épreuves qui précèdent la mort.

Mais Nous Nous adressons à un peuple qui sait chercher son secours dans la prière. Comme les années précédentes, N. T. C. F., vous aimerez à réciter votre Rosaire, vous méditerez sur ses mystères, sûrs d'y trouver de précieux enseignements.

Un grand Évêque disait à son peuple : « Trois maux semblent se développer au milieu de nous et devenir des fléaux capables d'atteindre jusqu'aux racines de la vertu, c'est : *le dégoût de la vie modeste, l'horreur de la souffrance et l'oubli des biens éternels.* » Nous n'avons pas l'intention de développer ces trois pensées, malgré les enseignements qu'on pourrait en tirer, mais Nous désirons vous faire connaître comment la pratique des mystères du Saint Rosaire peut devenir un remède à ces maux.

Depuis bien des années, on fuit la vie modeste ; les champs sont abandonnés, la situation paternelle est méprisée, on court vers tout ce qui brille, croyant trouver bien-être et aisance, ou du moins plus d'éclat et de plaisir. Hélas ! bien vite on s'aperçoit que le soleil, la verdure et la liberté d'autrefois font défaut, et que la sueur versée sur le sillon est encore moins pénible que celle qui découle du front en se livrant à un travail souvent insuffisant pour répondre aux aspirations nouvelles.

Contre ce mal, demandez un remède au Rosaire de Marie. Les mystères joyeux, en effet, se placent devant les yeux comme de merveilleux tableaux. Qu'on se représente l'humble et douce Vierge, si active dans sa pauvre demeure, cet humble ouvrier Joseph, si attentif au travail qui doit donner le pain de chaque jour. Quels spectacles de modestie, de soumission, de bienveillance, de calme de l'âme et de tranquillité du cœur se placent sous les yeux ! Cette vue ne peut manquer de faire une impression profonde. Bien loin, en présence de ces touchants exemples, de trouver méprisables les devoirs de la vie quotidienne, on en sentira l'estime grandir ; bien loin de rêver une position étrangère à la première éducation, on s'attachera de plus en plus à celle que la Divine Providence a donnée.

Un autre mal, non moins funeste, qui se développe chaque jour et tend à porter un coup fatal à l'énergie humaine, c'est la crainte de la souffrance et la répulsion de tout ce qui est contrainte. Un désir si ardent de confortable, une recherche si âpre du bien-être, de tout ce qui brille et flatte ne peut se produire, sans un affaissement des caractères, et sans l'anéantissement de l'esprit de sacrifice, qui est l'honneur de notre nature. Pour combattre ce fléau et fortifier son âme, nul remède n'est plus efficace que la méditation des mystères douloureux du Rosaire. Est-il possible de se représenter les souffrances du Christ, de méditer sur sa passion et sur sa croix, sans ressentir moins d'horreur pour la douleur ! La vie, la passion et la mort du grand Sacrifié pour l'humanité à la Justice divine, pourraient-elles passer, sans y laisser de

traces, à travers nos méditations ! Ce fut la grande école des Saints, qui furent avant tout des hommes mortifiés. Et l'étude de ces incomparables souffrances fut d'un tel effet sur leur caractère, que certains d'entre eux s'écriaient : « *Ou souffrir, ou mourir !* »

Enfin, la méditation des mystères glorieux, dernière partie du Rosaire, ne saurait nous laisser indifférents aux espérances éternelles. A la vue de cette gloire éternelle, de ces couronnes qui ceignent le front du Christ et de sa Mère, en voyant les merveilles de l'Ascension, de l'Assomption et du Couronnement, ne semble-t-il pas que les cieux s'ouvrent pour développer l'éclat de leurs concerts et des fêtes éternelles. Si la vue des plaisirs et des fêtes du monde attachent à la terre, comment la méditation qui met sous les yeux les incomparables fêtes réservées aux élus n'élèveraient-elles pas notre âme jusqu'aux hauteurs de la vie qui ne finira jamais !

Telle sera, N. T. C. F., l'effet de la récitation et de la méditation du Saint Rosaire. Aussi, suivant l'invitation pressante du Père de la grande famille chrétienne, pratiquez cette dévotion avec piété et fidélité, vous attirerez sur vous les bénédictions divines, et vous participerez au relèvement de la France par la prière.

Faites-vous inscrire sur les listes du Saint Rosaire, soyez des associés de cette association précieuse. C'est une union de prières, et, comme le dit la nouvelle Encyclique : « Les prières sont surtout puissantes, lorsqu'elles se font publiquement et en accord, par un grand nombre de fidèles. »

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, pour Nous conformer aux intentions du Souverain Pontife, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Le Dimanche 3 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

ART. II

Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines du chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge, et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

ART. III

On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

ART. IV

Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

ART. V

Nous engageons les Communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

ART. VI

Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences concédées par le Souverain Pontife à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi que l'Encyclique du Souverain Pontife, le Dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 28 Septembre 1897.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUEINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

Pape par la Divine Providence

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUTRES ORDINAIRES
EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

DU ROSAIRE DE MARIE

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège Apostolique,

LEO PP. XIII

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Combien il importe, aux intérêts publics ou privés, que le culte de la Très auguste Vierge Marie soit entretenu assidûment, et étendu avec un zèle croissant de jour en jour, c'est là ce que comprendra facilement tout homme qui réfléchira au degré éminent de dignité et de gloire où Dieu a placé Marie. De toute éternité, Il L'a choisie pour qu'Elle devint la Mère du Verbe qui devait se revêtir de la chair humaine. Aussi L'a-t-Il tellement distinguée parmi tout ce qu'il y avait de plus beau dans les trois ordres de la nature, de la grâce et de la gloire, que l'Église à juste titre attribue à cette Vierge les paroles suivantes : « Je suis sortie de la bouche du Très Haut la première avant toute créature. » (ECCL., XXIV, 5.) Puis, lorsque eut commencé le cours des siècles, lorsque les auteurs du genre humain furent tombés dans le péché, et lorsque toute leur postérité fut

marquée de la même tache, Marie fut constituée le gage du rétablissement de la paix et du salut.

Le Fils unique de Dieu combla Sa très sainte Mère d'éclatantes marques d'honneur. Au cours de Sa vie cachée, Il prit la Vierge comme auxiliaire dans les deux premiers miracles qu'Il accomplit : un miracle de la grâce, par lequel l'enfant d'Élisabeth tressaillit dans son sein quand Marie la salua ; — et un miracle de la nature, par lequel Jésus changea l'eau en vin aux noces de Cana. Puis lorsqu'à la fin de sa vie publique, le Christ établit le Nouveau Testament qui devait être signé de Son sang divin, il confia la Sainte Vierge à l'Apôtre bien-aimé par ces paroles très douces : « Voici ta mère. » (JEAN, XIX, 27.)

Nous donc qui, quoique indigne, représentons ici-bas le Fils de Dieu, Nous ne cesserons jamais de célébrer les louanges d'une telle Mère, tant que la lumière brillera pour Nous. Sentant bien que cette période ne sera pas longue, à cause de Notre âge avancé, Nous ne pouvons Nous empêcher de redire à tous Nos frères en Jésus-Christ et à chacun d'entre eux ces dernières paroles que Lui-même, attaché à la Croix, nous laissait comme son testament : « Voici votre mère. »

Nous estimerons que Nos vœux sont comblés, si Nos exhortations ont pour résultat que tout fidèle n'ait rien de plus à cœur, rien de plus cher que le culte de Marie, et s'il est permis à chaque chrétien de s'attribuer les paroles de Jean, qui a écrit de lui-même : « Le disciple La reçut dans sa maison. » (JEAN, XIX, 27.)

A l'approche du mois d'Octobre, Vénérables Frères, Nous n'avons pas voulu, cette année encore, manquer de vous écrire ; Nous vous exhortons de nouveau, avec toute l'ardeur possible, à ce que chacun de vous s'applique à mériter, par la récitation du Rosaire, des grâces pour lui-même et pour l'Église militante. Ce genre de prière semble avoir, par la Providence de Dieu, pris vers la fin de ce siècle une extension merveilleuse, afin que la piété languissante des fidèles en fût ranimée ; c'est ce dont témoignent surtout les temples et les sanctuaires remarquables et célèbres consacrés au culte de la Mère de Dieu.

Nous avons offert des fleurs à cette divine Mère au mois de Mai, et maintenant, Nous voudrions qu'Octobre, le mois des

fruits, fût employé par tous à L'honorer avec une piété et une affection très particulières. Il convient, en effet, que ces deux saisons soient consacrées à Celle qui a dit d'Elle-même : « Mes fleurs sont les fruits d'honneur et de vertu. » (Eccli. xxiv, 23.)

Les liens communs, à la formation desquels les hommes sont naturellement portés, n'ont jamais été peut-être plus étroits qu'à notre époque, ni recherchés avec une ardeur si vive et si générale. Personne n'aurait lieu de s'en plaindre, si ce penchant naturel, très noble en lui-même, n'était souvent détourné de son but et dirigé vers le mal. On voit, en effet, se réunir en groupes de genres divers, des hommes impies, qui joignent leurs efforts « contre le Seigneur et contre son Christ. » (Ps. ii, 2.) Toutefois, on peut constater — et cela Nous est très agréable — que, parmi les catholiques, on apprécie plus qu'autrefois les associations pieuses, qu'elles sont plus nombreuses dans l'Église, que les liens de la charité, comme une demeure commune, unissent et fondent pour ainsi dire tous les fidèles, à tel point qu'ils peuvent vraiment être appelés et qu'ils semblent être en réalité des *frères*.

Au contraire, si l'on supprime la charité du Christ, personne ne peut se glorifier de ce nom, ni de cette union. C'est ce que jadis Tertullien exposait vigoureusement en ces termes : « Nous sommes vos frères par droit de nature, parce que nous n'avons qu'une mère, quoique vous soyez à peine des hommes, parce que vous êtes de mauvais frères. Mais combien à plus juste titre ils sont appelés frères et regardés comme tels, ceux qui reconnaissent un seul Dieu, qui ont bu un seul esprit de sainteté, qui du sein unique de la même ignorance ont passé avec terreur à l'unique lumière de la vérité. »

C'est sous des formes multiples que les catholiques ont coutume de constituer les sociétés très salutaires dont Nous parlons. Il y a les cercles, les caisses rurales, les réunions tenues les jours de fête pour reposer les esprits, les patronages pour la jeunesse, les confréries, et beaucoup d'autres assemblées réunies dans des buts excellents. Assurément toutes ces institutions — bien que par leur titre, leur forme et leur fin particulière et prochaine, elles semblent de création récente — sont, en réalité,

très anciennes. Il est certain, en effet, que l'on retrouve, à l'origine même du Christianisme, des associations de cette sorte. Mais, dans la suite, elles furent confirmées par des lois, distinguées par des insignes, gratifiées de privilèges, vouées au culte dans les temples, consacrées aux soins des âmes ou des corps ; elles reçurent des noms divers, suivant les époques. Leur nombre s'accrut tellement, dans le cours des siècles, qu'en Italie, surtout, il n'y a nulle région, nulle ville et presque aucune paroisse qui ne compte plusieurs ou au moins quelque société de ce genre.

Nous n'hésitons pas à attribuer, parmi ces groupements, la place d'honneur à la confrérie dite du Très-Saint-Rosaire. En effet, si l'on considère son origine, elle brille entre toutes les institutions du même genre par son ancienneté, puisqu'elle a eu pour fondateur Dominique lui-même. Si l'on tient compte des privilèges, elle en a obtenu de si nombreux qu'il est possible, grâce à la munificence de Nos prédécesseurs.

La forme, et pour dire ainsi l'âme de cette institution, c'est le Rosaire de Marie, dont Nous avons longuement exposé ailleurs la vertu. Mais la puissance et l'efficacité de ce même Rosaire, en tant qu'il constitue une obligation imposée aux membres de la confrérie à laquelle il a donné son nom, sont surtout considérables. Nul n'ignore, en effet, combien il est nécessaire pour tous les hommes de prier, non que les décisions divines puissent être modifiées, mais parce que, comme l'a dit Grégoire, « les hommes en demandant méritent de recevoir ce qu'avant les siècles le Dieu tout-puissant a résolu de leur donner ». *(Dialog.,* i, 8.)

Augustin, d'autre part, a dit : « Celui qui sait bien prier sait bien vivre. » *(In Ps.* cxviii.) Mais les prières sont surtout puissantes pour obtenir le secours céleste lorsqu'elles sont faites publiquement, avec constance et accord, par un grand nombre de fidèles, de telle sorte que ceux qui prient forment comme un seul chœur. C'est ce que montrent très clairement ces paroles des Actes des Apôtres, où il est dit que les disciples du Christ, attendant l'Esprit-Saint promis, « persévéraient unanimement dans la prière ». (Act., i, 14.) Ceux qui emploieront cette manière de prier, ne pourront jamais manquer d'obtenir des fruits. Or,

c'est ce qui se produit pour les associés du Saint-Rosaire. En effet, de même que les prêtres, par la récitation de l'Office divin, supplient Dieu d'une façon publique, constante et très efficace ; ainsi, elle est publique d'une certaine manière, et incessante, et commune, la prière que font les associés en récitant le Rosaire, ou le *Psautier de la Vierge,* comme l'ont appelé plusieurs Pontifes romains.

De ce que les prières publiques, comme Nous l'avons dit, sont préférables aux prières privées et ont une puissance d'impétration plus grande, il est résulté que la confrérie du Saint-Rosaire a été nommée par les écrivains ecclésiastiques « la milice suppliante rassemblée par le Père Dominique sous les étendards de la divine Mère », de cette Mère que les saintes Lettres et l'histoire de l'Église saluent comme Celle qui a vaincu le démon et triomphé de toutes les erreurs. En effet, le Rosaire de Marie unit les fidèles qui pratiquent cette dévotion par un lien commun, semblable à celui qui existe entre des frères ou entre des soldats logés sous la même tente. Ainsi se trouve constituée une armée bien ordonnée et très puissante pour résister aux ennemis de l'intérieur ou du dehors.

Les membres de cette pieuse association peuvent donc, à juste titre, s'appliquer ces paroles de saint Cyprien : « Nous avons une prière publique et commune, et quand nous prions, ce n'est pas pour un seul, mais pour tout le peuple, parce que nous sommes tout le peuple réuni. » *(De orat. Domin.)*

D'ailleurs, les Annales de l'Église prouvent l'efficacité de semblables prières, en nous rappelant la défaite des troupes turques près des îles Echinades, et les victoires très brillantes remportées au siècle dernier sur le même peuple, à Temesvar, en Hongrie et à Corfou. Grégoire XIII voulut perpétuer le souvenir du premier de ces triomphes, et il institua une fête en l'honneur de Marie victorieuse. Dans la suite, Notre Prédécesseur Clément XI plaça cette solennité sous le titre du Rosaire et décréta qu'elle serait célébrée, chaque année, dans toute l'Église.

Du fait même que cette milice priante est « recrutée sous l'étendard de la divine Marie », un nouveau mérite et un nouvel honneur rejaillissent sur Elle. C'est à cela que tend principalement, dans la récitation du Rosaire, la répétition fréquente de la Salutation angélique après l'Oraison dominicale. On pourrait croire, au premier abord, que cette répétition est incompatible, en quelque sorte, avec l'honneur dû à la divinité, et qu'elle risque d'accréditer la croyance que nous devons placer dans le patronage de Marie une confiance plus grande qu'en la divine puissance. Mais l'effet réel est si différent que rien, au contraire, ne peut plus facilement toucher Dieu et nous le rendre plus propice.

En effet, la foi catholique nous enseigne que nous devons adresser nos prières, non seulement à Dieu, mais encore aux bienheureux et aux habitants du ciel *(Conc. Trid.*, Sess. XXV), bien que le mode de supplication doive différer, puisque c'est la source de tous les biens que nous invoquons en Dieu, et des intercesseurs que nous considérons dans ses saints. « La prière, dit saint Thomas, peut revêtir deux caractères. Ou bien l'on demande à quelqu'un ce qu'il peut donner lui-même ; ou bien on le supplie d'obtenir pour nous quelque chose d'autrui. C'est vers Dieu seul que s'élèvent les prières de la première catégorie, car toutes nos prières doivent être subordonnées à l'obtention de la grâce et de gloire, que donne Dieu seul, selon qu'il est dit au psaume LXXXIII, verset douzième : « Le Seigneur donnera la grâce et la gloire. » Mais nous adressons les prières de l'autre espèce aux saints, aux anges et aux hommes, non point pour que Dieu connaisse par eux nos demandes, mais afin que, par les mérites des intermédiaires, nos prières puissent être exaucées. C'est pourquoi il est dit dans l'Apocalypse, chapitre VIII, verset quatrième, que « la fumée de l'encens s'élève des prières des saints et de la main des anges devant Dieu. » (S. TH., 2 a 2 æ, q. LXXXIII, a, IV.)

Or, parmi tous les habitants du séjour des élus, qui donc oserait rivaliser de mérite avec l'auguste Mère de Dieu ? Qui donc voit plus clairement, dans le Verbe éternel, les angoisses qui nous pressent, les besoins dont nous sommes assiégés ? A qui a-t-il été donné un pouvoir plus efficace pour toucher la Divinité ? Qui pourrait l'égaler pour les effusions de la tendresse maternelle ? C'est précisément la raison pour laquelle, si nous ne

prions pas les bienheureux habitants des cieux comme nous prions Dieu, — « car nous demandons à la sainte Trinité d'avoir pitié de nous, et à tous les saints, quels qu'ils soient, de prier pour nous *(Ib.)*, — toutefois notre manière d'implorer la Vierge a quelque chose de commun avec le culte de Dieu, au point que l'Église supplie la Vierge par les mots mêmes dont elle se sert pour supplier Dieu : « *Ayez pitié* des pécheurs. » Les membres des confréries du saint Rosaire font donc une œuvre excellente en enguirlandant comme des roses, pour ainsi dire, les prières à Marie. Si haute, en effet, est la grandeur de Marie, si puissante la faveur dont Elle jouit auprès de Dieu, que ne pas recourir à Elle dans ses besoins, c'est vouloir, sans ailes, s'élever dans les airs.

L'Association dont Nous parlons a une autre qualité, que Nous ne devons point passer sous silence. Toutes les fois que, par la récitation du Rosaire de Marie, nous méditons les mystères de notre salut, nous imitons aussi parfaitement que possible l'office très saint confié jadis à la céleste milice des anges. Ce sont eux, qui, successivement et en leur temps, ont révélé ces mystères, qui y ont joué un grand rôle, qui y ont ajouté leur pieuse présence, dans une attitude tantôt joyeuse, tantôt affligée, tantôt triomphante. C'est Gabriel qui est envoyé vers la Vierge pour annoncer l'incarnation du Verbe éternel. Ce sont des anges qui, dans la grotte de Bethléem, célèbrent la naissance du Sauveur. C'est un ange qui avertit Joseph de prendre la fuite, et de se retirer en Égypte avec l'Enfant. Au jardin des Oliviers, lorsque Jésus, accablé de douleur, voit s'exhaler de Son corps une sueur de sang, c'est un ange qui, respectueusement, Le console. Lorsque, triomphant de la mort, Il est sorti du sépulcre, ce sont des anges qui l'annoncent aux saintes femmes. Des anges révèlent que Jésus est monté au ciel et proclament qu'Il en reviendra, environné des milices angéliques, auxquelles Il joindra les âmes élues, pour les emmener vers les chœurs célestes, au-dessus desquels a été exaltée la sainte Mère de Dieu.

C'est donc aux personnes qui, associées, récitent la pieuse prière du Rosaire que conviennent le mieux ces paroles que l'Apôtre saint Paul adressait aux nouveaux disciples du Christ : « Vous êtes montés sur la montagne de Sion ; vous êtes entrés

dans la cité du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, et beaucoup de milliers d'anges sont autour de vous. » (Héb., xii, 22.) Quoi, en effet, de plus divin, quoi de plus suave que de contempler, que de prier en compagnie des anges ? Quelle espérance, quelle confiance on peut concevoir de jouir dans le ciel de la bienheureuse société des anges, lorsque sur la terre, on les a déjà aidés, pour ainsi dire, à accomplir leur fonction !

C'est pour ces causes que les Pontifes romains ont toujours comblé des plus magnifiques éloges, une association ainsi dévouée à Marie. Innocent VIII l'appelle « la très dévote confrérie » *(Splendor paternæ gloriæ,* die 26 Febr. 1491) ; Pie V attribue à son efficacité les résultats suivants : « Les fidèles du Christ se trouvent soudain changés en d'autres hommes ; les ténèbres de l'hérésie se dissipent et la lumière de la foi catholique se révèle » *(Consueverunt RR. PP.* die 17 Sept. 1569) ; Sixte-Quint, observant combien cette institution a été utile à la Religion, avoue sa propre ferveur pour le Rosaire. Beaucoup d'autres Pontifes, enfin, ou ont enrichi cette dévotion des plus abondantes et des plus honorables indulgences, ou l'ont prise sous leur protection particulière, soit en lui donnant son nom, soit en lui accordant divers témoignages de leur bienfaisance.

Excité par l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous aussi, Vénérables Frères, Nous vous exhortons et vous encourageons avec ardeur, comme Nous l'avons déjà fait souvent, à entourer spécialement de vos soins cette milice sacrée, de façon à ce que, grâce à vos efforts, elle voie de jour en jour, accourir sous ses drapeaux, des effectifs plus nombreux. Que, par votre concours et par celui de ceux à qui, dans le clergé qui vous est soumis, est principalement confié le soin des âmes, la masse du peuple arrive à connaître et à apprécier véritablement les vertus de cette association et son utilité pour le salut éternel des hommes. Nous le demandons avec d'autant plus d'insistance que, tout dernièrement encore, on a vu refleurir une des formes revêtues par la piété envers la très sainte Mère de Dieu au moyen du Rosaire, à savoir le « Rosaire perpétuel ». Nous bénissons de bon cœur cette institution et Nous souhaitons grandement que vous consacriez, à la répandre, votre zèle et votre activité.

Nous concevons l'espoir très vif que les louanges et les prières du Rosaire seront très puissantes si, sortant des lèvres et du cœur d'une grande multitude, elles ne se taisent jamais, et si jour et nuit, alternativement, dans les diverses régions du globe, le concert continu des voix qui prient s'harmonise avec la méditation des choses divines. Cette continuité de supplications et de louanges a été désignée, il y a de nombreux siècles, par ces paroles divines adressées à Judith, dans un cantique d'Ozias : « Tu es bénie par le Dieu Très Haut par-dessus toutes les femmes qui sont sur la terre..., car Il a aujourd'hui tellement glorifié ton nom, que ta louange ne s'arrêtera plus sur les lèvres des hommes. » Et tout le peuple d'Israël acclamait ces paroles en s'écriant : « Que cela soit ! que cela soit ! »

En attendant, comme gage des bienfaits célestes, et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé, à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 12 Septembre 1897, la vingtième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Quimper, typ. de Kerangal.

N° 25 bis.

KEMENNADUREZ

AN

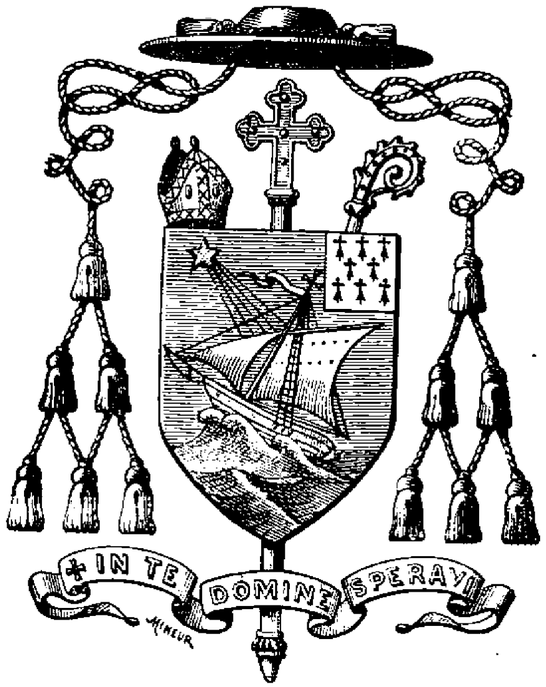
AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN

EUS HE ESKOBTI

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB

Divarbenn Rozera ar Verc'hez Vari.



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOBTI

1897

N° 25 bis.

KEMENNADUREZ

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN EUS HE ESKOBTI

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB

DIVARBENN ROZERA AR VERC'HEZ VARI

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'an dud a Ilis ha d'ar Gristenien eus hon Eskobti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Mall eo ganneomp rei d'eoc'h da anaout al lizer skrivet gant hon Tad Santel ar Pab d'ar bed katholik, evit goulen a nevez pedennou digant an oll dud fidel. Ar Rozera, chetu an devosion a c'hourc'hemenn, bep bloaz, epad ar miz 'zo o koumans.

Arabad beza souezet e teufe ar Pab da boueza ker stard var ar poent-se. Chetu tost da eiz kant vloaz abaoue m'eo instituet ar Rozera ha skignet etouez ar gristenien : hogen ne helfe den niveri ar burzudou great dre he voien, evit mad an eneou hag evit traou ar bed-man. Nag a dud saveteat, nag a bec'herien distroet ouz Doue, nag a viktor gounezet, nag a enebourien trec'het dre nerz ar beden-ze ! Hag hirio m'ar velomp, daoust da valis eur rumad en hor c'henver, o c'houlaoui eun amzer guelloc'h evit ar Relijion, eb douetans ebet eo ispisial dre vertuz ar Rozera, a gendalc'h da brezek d'he vugale Tad an oll gristenien. Hag an dud fidel ivez, o santout pegen talvouduz eo an devosion-man evit ho ezomou, a zeu gant hast da zelaou mouez Vikel Jesus-Christ, ho galv da bedi en doare-man, epad miz Here, ar Verc'hez beniget.

Er feson m'eo reizet, ar beden-man a ra deomp sonjal e goaleuriou ha tristidigez hon amzer. Lavaret gant feiz, evel m'eo dleet, hi 'roio nerz d'hon ene ha kouraj d'hor c'halon, evit harpa ouz kement a zeu da stourm ouzomp var an douar. Sant Augustin a lavar gant guirionez : « *Neb a c'hoar pedi a c'hoar beva ervad.* »

Nag hint zo dinerz, H. B. K., ar re ne bedont ket ! Rak n'ho deuz d'ho harpa netra stard. An oad a zinerz hor memprou, enoriou ha plijadur a dremen evel moged ; an danvez a heller da goll, ar skiant hag an deskadurez, evit-hi da veza eun dra gaer, n'eo ket goest d'hor zouten bepred, ha pa zeu ar gozni ha trubuillou ar vuez da boueza varnomp, mar ne ouzomp ket daoulina ha pedi, penaoz e hellimp harpa, ispisial pa dostaio hon heur diveza ?

Mez, dre c'hras Doue, e komzomp ouz guir gristenien, a glask ho zikour er beden. Adarre, H. B. K., epad ar miz-ma evel ar bloaveziou tremenet, e vezo joa ganneoc'h lavaret ho chapelet, en eur zonjal e mysteriou ar Rozera, e kavot ennho kenteliou ar c'haera.

Eun Eskob brudet a lavare d'he bobl : « Tri zra a velan o kreski hag a zeblant din beza goaligner, goest da zistruja peb mad etouez ar gristenien : *Kaout kas ouz eur stad dister, aoun rag ar boan hag ankounec'haat madou ar bed-all.* » Ne glaskimp ket displega deoc'h an oll gelennadurez a helfer da denna euz ar c'homzou-ze, mez diskuez penaoz misteriou ar Rozera a hell miret ha parea euz an tri glenvet a gomzer anezho.

Abaoue eur pennad amzer, e veler kalz tud o tisprijout eur renk izel ; fae gantho beva var ar meaz hag henlia rouden ho zad, e redont etresek traou, kaer da velet a bell, en esper kaout enn'ho eur vuez easoc'h, danvez marteze, da viana muioc'h a enor hag a blijadur. Siouas ! buan e sav gantho keuz d'ar pez ho deuz kollet, hag ec'h anzavont eo bianoc'h ho gounedegez ha tennoc'h ho labour, eget an hini a reent, o c'houezi, er parkeier, dindan an heol hag en ear iac'huz.

Eneb ar c'hlenved-se, klaskit pare er Rozera. Ar misteriou a joa, evel taolennou skeduz, a lakaio dirak ho taoulagad, difre en he zi enk ha paour, ar Verc'hez santel ha sant Joseph, micherour dister, bepred o labourat evit gounid he vara. Kaera skueriou evit neb a glask ar peoc'h d'he ene, ar pez 'ra guir eurusted ar galon ! O velet kement-se, eleac'h disprijout hon deveriou pemdeziek, hor bezo brassoc'h istim

evit-ho ; eleac'h klask sevel dreist hor stad, e karfomp muioc'h-mui an hini m'omp lakeat enn'han gant Doue.

Eun dra-all, noazuz ivez dre ma tinerz an den, hag a gresk bemdez, eo an aoun, ar spount rag ar boan, hag an distera diezamant. Beza pourvezet a bep tra, eb ar biana dienez, kaout enor ha plijadur, chetu ar pez a glasker, eb sonjal ne zeuz, er c'hontrol, netra kaeroc'h eget divoeret ha gouzanv eb klemm. Da gennerzi hon ene, er poent-man, netra guelloc'h eget ar misteriou a c'hlac'har euz ar Rozera. Penaoz sonjal e poaniou Hor Zalver, en he bassion hag en he varo, ha falgalouni dirak eun tammik poan ? Pebez kentel, guelet Mab unik Doue, o veva paour hag o vervel var ar groaz evidomp ! Chetu ar skol, ho deuz desket eunhi ar Zent, tud a binijen dreist peb tra, kastiza ho c'horf. Ar sonj euz a boaniou garo an Den-Doue a ree da lod anezho lavaret : « *Pe gouzanv poan d'am zro, pe mervel !* »

Erfin, an diveza loden euz ar Rozera, ar misteriou a c'hloar, a gresko ennomp esperans ar vuez da zont. O sonjal e gloar dudiuz Hor Zalver, er gurunen skeduz lakeat var benn he Vamm beniget, douget d'ar Baradoz gant an Elez, e seblant deomp guelet an Env o tigeri ha klevet eun enkleo euz an eurusted a bado da viken. Penaoz neuze staga hor c'halon ouz plijadurezou an douar, a dremen evel eun huvre !

Chetu, H. B. K., pegen talvouduz eo evidomp lavaret hor chapelet, en eur zonjal e misteriou ar Rozera. Rak-se eta, sentit ouz Tad an oll gristenien, o pratika gant aket an

devosion-ze, hag e tennot bennoz Doue varnoc'h hoc'h-unan hag ivez var hor bro.

Lakit oll hoc'h hano da veza e Breuriez ar Rozera. Neuz netra talvoudussoc'h ; rak, evel ma lavar Hon Tad Santel ar Pab, el Lizer a lennot varlerc'h : « Ar beden a zo gallouduz, ispisial pa vez great e hano an Iliz ha gant eun niver braz a gristenien, unanet etrezho. »

RAK-SE,

Goude beza pedet Doue, evit heulia mennoziou ann Tad Santel, e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

D'ar zul, 3 a viz Here, Gouel ar Rozera, embannet an devez araok dre zon ar c'hleier, a vezo great gant solanite.

ARTIKL II

Bemdez a hed ar miz, enn oll ilizou ha chapeliou euz hon Eskobti, e vezo lavaret, da vintin epad ann offeren, pe da noz, ar chapeled, litaniou ar Verc'hez, hag ar beden da zant Joseph.

ARTIKL III

Gallet e vezo, epad ar chapeled, exposi ar Zakramant, ha goude-ze rei ar venediction.

ARTIKL IV

Ar gristenien ne c'helfent ket dont d'ann iliz, a rafe mad lavaret ar pedennou merket, er gear, ho-unan pe gant tud ho zi.

ARTIKL V

Alia a reomp ar relijiuzed hag al leanezed d'ober muioc'h mui a gommunionou hag a bedennou evit hon Tad Santel ar Pab.

ARTIKL VI

Setu ama ann induljansou a c'hounezer oc'h ober miz ar Rozera : 1° Induljans a zeiz vloaz ha seiz guech daou ugent devez, bep tro, evit neb a ielo da bedennou ar Rozera ; 2° Induljans plenier, hervez ar c'honditionou ordinal, da neb a ielo d'ar pedennou dek guech da nebeuta. Memez induljansou da neb ne c'hello ket mont d'ann iliz, hag en devezo great ar pedennou-ze er gear ; 3° Induljans plenier, da c'houel ar Rozera pe eunn deiz bennag euz ann eisved, evit kement hini, o veza koveseat he bec'hejou, a zeui da gommunia, hag a bedo Doue, ar Verc'hez ha sant Joseph, hervez goulenn hon Tad Santel.

Hag a vezo al lizer-ma hag hini ann Tad Santel ar Pab lennet enn oll ilizou ha chapeliou euz hon eskobti, d'ar zul varlerc'h ma tigouezint er parreziou.

E Kemper, d'an 28 a Viz Guengolo 1897.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou'n Eskob :

QUEINNEC,

Sekretour an Eskobti.

LIZER

HON TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

D'AN ARC'HESKIBIEN HAG ESKIBIEN

EUZ AR BED KATOLIK

DIVARBENN ROZERA AR VERC'HEZ VARI

Salud ha bennoz d'eoc'h, Breudeur enoruz,

Neb a daolo evez er garg dispar fiziet er Verc'hez Vari hag er renk huel m'eo bet lakeat gant Doue, a goumpreno eaz pegen talvoudeg eo, evit an oll hag evit peb hini, ma kendalc'ho bepret ha ma zeuio da greski bemdez an enor rentet d'hezi. A oll viskoaz Doue hen dibabaz evit beza mamm d'he Vab, a dlie kemeret eur c'horf evel hon hini ; rak-se eo bet savet, e peb feson, ker huel dreist an oll draou krouet, ma lavar an Iliz dibarben ar Verc'hez sakr ar c'homzou-man euz ar Skritur : « Ar c'henta araok an oll grouadurien e z'oun deuet euz a c'henou an Oll-Galloudek. » Goudeze, pa goumansaz an amzer hag ar bed da vont en dro, eur veich m'ho doa dizentet ouz Doue hon tad hag hor mamm genta, o saotra dre ar memez pec'het ho lignez oll, azalek neuze Mari oue merket evit digas adarre d'an douar ar peoc'h hag ar zilvidigez.

Mab unik Doue a gargaz he Vamm Zakr euz ar brassa enoriou. Epad ma veve c'hoaz dianavezet, e falvezaz d'hezan e divije ar Verc'hez perz en daou genta mirakl a reaz : o lakaat da zridal ar bugel a zouge santez Elisabeth, pa glevaz Mari oc'h

he zaludi, hag o chench, var c'houlenn he Vamm, an dour e guin, e eured Kana. Araok mervel, pa instituaz an Testamant Nevez, a dlie beza sinet ha siellet gant he c'hoad divin, e fiziaz ar Verc'hez santel en he Abostol muia karet, sant Ian, dre ar c'homzou-man leun a vadelez : « Chetu aze da Vamm. » (JOANN., XIX, 27.)

Evidomp-ni, a zalc'h var an douar, daoust d'hor zempladurez, plas Mab Doue, ne ehanimp morse da veuli eun evelep Mamm, keit ma vezo digor Hon daoulagad da sklerijen ar bed-man. O santout ervad ne bado mui pell an amzer-ze, abalamour d'Hon oad braz, ne hellomp miret da lavaret d'Hon oll breudeur e Jesus-Christ ar c'homzou diveza a lavaraz he-unan, p'edo stag ouz ar groaz hag a leze ganneomp evel testamant he garantez : « Chetu aze ho Mamm. »

Ne c'houlennomp ken nemet e zeufe an oll gristenien da zelaou hor mouez, da lakaat er renk kenta an enor dleet d'ar Verc'hez gloriuz, evit ma hello peb hini, evel sant Ian, lavaret anezhan he-unan : « An diskibl a zigemeraz Mari en he di. » (JOANN., XIX, 27.)

Evel ma tosta miz Here, Hor Breudeur enoruz, eo falvezet Deomp, er bloaz-ma c'hoaz, skriva d'eoc'h : a nevez ho pedomp stard ma zeuio peb hini da c'hounit grasou d'hezan he-unan ha d'an Iliz a bez, dre voien ar Rozera. Ar beden-ze a zeblant, dre Brovidans an Aotrou Doue, beza he n'em skignet en eur feson burzuduz, e fin ar gantved-man, evit rei eur vuez nevez da zevosion an dud fidel a oue deuet da zinerza : chetu ar pez a velomp ispisial dre ar chapeliou hag an ilizou kaer ha brudet, savet da enori Mamm Doue.

Da viz Maë, e kinigomp d'ar Vamm divin-ze bleun ha bokedou : breman, e miz Here, miz ar frouez, e karfemp renta d'hezi enor ha karantez en eur feson spesial, evel m'eo dleet d'an hini a lavar anezhi he-unan : « Ar bokedou a garan eo ar frouez a honestiz hag a zantelez. » (ECCLI., XXIV, 23.)

Evel n'eo ket krouet evit beva he-unan a gostez, an den 'zo douget dre natur da glask kompagnunez ha kensortiach an

dud-all, ar pez a velomp en hon amzer ispisial. Eun dra vad eo kement-se, m'ar ne zeufe lod d'he drei evit an drouk : rak an dud difeiz *a zo he n'em unanet enep an Aotrou Doue hag an hini a zalc'h he blas.* (PS. II, 2.)

Goulskoude, — evel m'her guelomp gant eur joa vraz — ar gristenien gatholik ivez a goumpren guelloc'h pegen talvoudek eo ar breurieziou devot ; aliesoc'h e talc'hont assembleou evit he n'em glevet divarben ho mad, ha neuze dre liammou ar garantez kristen e m'int oll a-unan, e seblantont beza e guirionez breudeur. Rak, ma taol an dud a gostez karantez Hor Zalver Jesus, kaer ho devezo lod beza dalc'h-mad ar ger-ze en ho genou, ne dint mui breudeur unanet etrezho. Chetu ar pez a lavare guechall gant nerz Tertullian : « Breudeur omp, emez-han, rak « m'hon deuz ar memez natur, daoust ma z'oc'h, c'hui, breudeur « digalon. Gant muioc'h a rezon e c'halvomp breudeur ar re « 'anav ar memez Doue evit tad, ho deuz sunet ar memez speret « a zantelez, hag a zo bet galvet dioc'h ar memez tenvalijen da « sklerijen ar virionez. »

Ar breurieziou savet gant ar gristenien katholik a zo dishenvel en ho doare : kefiou da bresta *(caisses rurales)*, tiez ha saliou d'al labourerien evit diskuiza, da zul ha d'ar goueliou ; re-all eleac'h ma kav ar vugale ebatou honest ha kuzuliou mad *(cercles, patronages)*, ha kalz re-all euz ar guella, e meur a feson. An traou-ze oll, daoust ma seblantont beza nevez flamm, e guirionez 'zo anez-ho abaoue pell amzer, memez en eun doare bennak abaoue koumansamant an Iliz. Nebeut a nebeut, hervez ar c'harteriou hag ezomou peb hini, int bet savet du-ma du-hont, dindan skoazel lezen ar vro, gouestlet evit enori Doue, sikour an dud en ho c'horf pe en ho ene. An niver anezho a zeuaz da greski kement gant an amzer, ma ne oue, en Itali ispisial, kear na kazi parrez ebet ha ne vije enn'hi kalz, pe da viana unan bennak, euz ar breurieziou-ze.

En ho zouez, eb an distera douetans, e roomp ar plas a enor da Vreuriez ar Rozera. Mar talc'her kount euz an amzer abaoue 'zo anezhi, e ma er pen kenta, p'eo guir eo bet savet gant sant Dominik ; dioc'h nikun all na zo bet staget muioc'h a induljansou gant ar Pabet en hor raok.

Ar furm, hag evel pa lavarfen an ene euz an devosion-se, eo Rozera ar Verc'hez, Hon deuz komzet anezhan meur a veich, er bloaveziou tremenet, d'ar poent-man. Mez galloud ha nerz ar Rozera, en dra ma zeo ar beden merket ha red da lavaret d'ar re 'zo er Vreuriez a zoug he hano, a zo c'hoaz kalz brasoc'h.

Peb kristen a c'hoar eo red pedi, nan en esper chench kement zo ordrenet gant Doue, mez evel ma lavar sant Gregor, « evit « ma roio Doue d'hor goulen ar pez en d'euz merket a viskoaz « en he oll-c'halloud. » (*Dialog.*, I, 8.) Sant Augustin, a hent all, a lavar : « Neb a c'hoar pedi a c'hoar beva ervad. » (*In Ps.* CXVIII.)

Mez ar pedennou zo ispisial galloudus evit tenna varnomp sikour euz an Env, pa vezont great e hano an oll, gant kalz tud unanet etrezho, o pedi en eur vouez. Chetu ar pez a ziskuez sklear ar c'homzou-man euz Levr an Aktou, pa lavar penaoz an Diskibien, o c'hortoz ar Speret-Santel da zisken varn'ho, « a « gendalc'he unanet oll er beden. » (ACT., I, 14.) Neb a bedo en doare-ze a resevo eb mar ebed ar pez a c'houlennont. Ha chetu ar pez o zigouez evit ar gristenien 'zo e Breuriez ar Rozera. Evel ar veleien, o lavaret ho Ofis, a gas betek Doue eb ehan, pedennou e hano an Iliz, ha dre ze gallouduz, peden kenvreudeur ar Rozera, hanvet gant kalz Pabet « Psalter ar Verc'hez », a zo ivez, en eun doare, great e hano an oll, gant tud assamblez hag eb ehan.

Dre ma z'eo, evel m'Hon deuz lavaret, ar seurt pedennou-ze talvoudusoc'h eget ar re great gant peb hini en he bart he-unan, ha ma zint selaouet kentoc'h gant Doue, Breuriez ar Rozera 'zo bet galvet « arme an dud a bed, dastumet gant sant Dominik dindan drapo Mamm Doue », ar vamm divin a zo bet, hervez ar Skritur Sakr hag histor an Iliz, trec'h d'an drouk-speret ha da bep falz kreden. E guirionez dre ar Rozera, an oll dud 'zo er Vreuriez a zeu da veza unanet etrezho evel breudeur pe evel soudardet, eun arme renket mad ha goest da harpa ouz eneb-ourien ar zilvidigez. Peb hini euz a genvreudeur ar Rozera a hell lavaret gant sant Cyprian : « Hor peden 'zo kenn etre an oll ; « pa bedomp, ne d'eo ket evit unan ebken, mez evit ar bobl a « bez, p'eo guir unan ebken a zalc'h plas an oll bobl. »

Histor an Iliz a ro meur a desteni euz nerz ar beden-ze. Avoalc'h 'vezo digas sonj ama euz ar victor gounezet var an Turket, e Lepant, hag er ganved diveza, e Temesvar, en Hongri, hag e cnezen Corfou. E memor euz ar victor genta, ar Pab Gregor XIII a c'hourc'hemennaz ober eur gouel en enor d'ar Verc'hez gallouduz ; divezatoc'h, eur Pab all, Clemant XI, a c'halvaz ar solanite-ze Gouel ar Rozera, oc'h ordren ma vije great, bep bloaz, en oll ilizou euz ar bed katholik.

Kenvreudeur ar Rozera, dre ma zint dastumet dindan baniel an Itron-Varia, a denn varn'ho grasou kaer, en eur renta d'ho Rouanez eun enor nevez. O klevet lavaret ker aliez an *Ave Maria* varlerc'h ar *Bater*, e helfe unan bennak kredi eo ar feson-ze da bedi kountrol d'an enor dleet da Zoue, rak ma seblanter diskuez muioc'h a fizians e skoazel ar Verc'hez, eget e galloud hor C'hrouer. Er c'hontrol, n'euz peden ebet guelloc'h evit mont betek kalon an Aotrou Doue ha tenna varnomp he vennoz.

Ar feiz katholik (*Conc. Trid.*, Sess. XXV) a zesk deomp e tleomp pedi Doue hag ivez ar Zent, daoust mar ho fedomp en eur feson dishenvel, rak ma c'houlennomp ouz Doue, evel ar soursen an oll madou, hag ouz ar Zent, ma teuint da bedi evidomp dirak Doue. « Diou feson, eme sant Thomas, 'zo da bedi : « goulen digant unan bennak ar pez zo en he c'halloud rei « deomp, pe goulen dreiz-han digant unan-all. Ne hellomp pedi, « en doare kenta, nemet Doue ebken : rak an oll bedennou a dle « beza evit obten ar c'hras hag eurusted ar baradoz, ne m'a « nemet e galloud Doue ho rei, hervez m'eo merket er Psalm « LXXXIII, (V. 12). En eil feson, e pedomp ar Zent, an Elez « hag an dud ; ne d'eo ket evit ma zeuio Doue da anaout dreiz- « ho hor goulennou, mez evit ma teuint da veza selaouet « ganthan dre veritou an arbederien, ho c'hinig d'hezan. Chetu « perak eo skrivet e Levr an Apocalyps (ch. VIII), e save moged « an ezans gant pedennou ar Zent, euz a zourn an Eal, betek « an Aotrou Doue. » (S. THOM., 2^a 2^x, *q. 83*, a. IV.)

Hogen, etouez an oll dud euruz 'zo er baradoz, piou 'zo da veza lakeat var renk gant ar Verc'hez Vari ? Piou 'anav guel-

loc'h hon trubuillou hag hon ezomou ? Piou en d'euz brassoc'h galloud dirak Doue ? E kalon piou 'zo muioc'h a garantez evit he bugale ? Rak-se, mar ne bedomp ket ar Zent er memez doare ma pedomp Doue, — « D'an Dreindet Sakr e lavarer : O pet truez ouzomp ! d'ar Zent, n'euz forz pe re : Pedit evidomp ! » *(ib.)* — goulskoude ar feson da bedi ar Verc'hez a zo peuz-henvel ouz an hini da c'houlen ouz Doue : d'hezi ivez an Iliz a lavar, evel da Zoue : « O pet truez ouz ar bec'herien ! » Kenvreudeur ar Rozera a ra eta eun dra vad meurbet, o kinig da Vari, evel pa lavarfen kement a vokedou roz dre bep salud ha bep peden e lavaront d'hezi. Rak, ker huel eo savet ar Verc'hez glorius, ken gallouduz dirak Doue, ma vefe kerkoulz klask nijal eb diouaskel, eget chom eb he fedi en ezomnou.

Eun dra all c'hoaz a ra d'ar Vreuriez a gomzomp anez'hi beza meurbet talvoudek. Bep tro ma lavaromp ar Rozera, e sonjomp e misteriou hor zilvidigez hag a reomp, en eur feson, ar pez a reaz guechall an Elez. An Elez eo ho deuz roet da anaout, dre ma teue an amzer merket, ar misteriou-man : chetu ar garg fiziet enn'ho hag ho deuz great bepret gant brasa soursi, hag hervez ho d'oa da annons, gant joa, tristidigez pe dudi.

An Arc'hel Gabriel oue kaset da zaludi ar Verc'hez choazet evit beza mamm da Zoue ; an Elez a ganaz, azioc'h kraou Bethleem, gloar ar Zalver nevez ganet ; eun eal eo a lavaraz da Joseph tec'hell d'an Ejipt gant ar mabik Jesus. Er jardin Olivet, gant he anken Jesus a gouez d'an douar, en eur c'houezi an dour hag ar goad ; eun eal a zeu d'he gennerza. P'eo savet euz ar bez, treac'h d'ar maro, eun Eal a gas ar c'helou d'ar gragez santel. Ar memez kannadet a zeu da ziskleria eo pignet Jesus en env, hag a ziskenno a nevez, d'he heul eun arme a Sperejou euruz hag an eneou just, evit ho c'has oll gant-han da gaout an Elez, *azioc'h pere eo savet he Vamm beniget.*

D'ar gristenien unanet e Breuriez devot ar Rozera, a heller eta lavaret evel an Abostol sant Paol d'ar gristenien nevez : « C'hui zo savet var menez Sion, betek ti an Doue beo, « Jerusalem an env, assamblez gant eun niver braz a Elez. » (Hebr., xii, 22.) Petra dousoc'h, dudiusoc'h, eget pedi gant an

Elez ? Pebez fizians, pebez esperans stard da vont, eun devez, d'ar Baradoz e mesk an Elez, hon devezo evel sikouret en ho c'harg, var an douar !

Chetu perak an oll Pabet ho deuz atao meulet ar Vreuriez-man, savet en enor d'ar Verc'hez gloriuz Vari. Innosant VIII a c'halv anezhi *ar Vreuriez devot dreist-oll (Splendor paternæ....., 1491) ;* Sant Pii V a verk, en doare-man, he nerz hag he galloud : *Ar gristenien a zo chenchet e tud nevez ; tenvalijen ar falz kredennou a zo kaset kuit, evit rei plas da sklerijen ar guir feiz. (Consueverunt RR. PP., 1569) ;* Sixt pempet a lavar eo bet an devosion-ze euz an talvoudusa evit ar Relijion ; erfin, eun niver braz a Babet all ho deuz staget outhi grasou puill, induljansou kaer, ho deuz kemeret anezhi eur zoursi spesial, en eur lakaat ho hano etouez ar genvreudeur, pe o rei dirak an oll meur a desteni euz ho aket d'he skigna.

Evel ar Pabet bet en hor raok, ni ivez, Hor Breudeur enoruz, a c'houlen diganneoc'h, evel m'Hon deuz great c'hoaz meur a vech, ma rafot hoc'h oll bossubl evit ma zeuio da greski an niver euz soudardet an arme santel a gomzomp anezhi. Ra zeui, dre ho komz hag hini ar veleien 'zo dindann'oc'h, ar bobl fidel da anaout ha da goumpren crvad pegen talvouduz eo ar Vreuriez-se evit silvidigez eternel an dud !

Kement-ma a c'houlennomp seul startoc'h, m'a zo nevez savet eun devosion kaer meurbet en 'enor d'hor Mamm beniget, ar « Rozera beo », pe ar « Rozera perpetuel ». Gant joa e roomp d'hezi hor bennoz, gant kalz a c'hoant e ve skignet muioc'h-mui.

Fizians braz Hon deuz e galloud meuleudiou ha pedennou ar Rozera, pa vezint lavaret, eb ehan morse na noz na deiz, e pevar c'horn ar bed, gant eur bobl braz a dud, a vezo en ho c'halonou ar zonj euz traou an env dre ma zeuio ar beden euz ho genou. Ar feson-ze da gana meuleudi ha da bedi, eb paouez, a zo hano anez-hi er c'homzou a lavare, breman 'zo meur a gantved, Ozias da Judith : « C'hui 'zo beniget gant an Aotrou Doue oll-gallouduz, « dreist an oll gragez var an douar : hoc'h hano 'zo ken enoret « hirio ganthan, ma ne ehano morse an dud d'ho meuli. » Hag an oll bobl a Israël, o sevel he vouez, a lavare : « Ra vezo great evel-se ! »

Da c'hortoz, evel eun errez euz a vadou an env hag eun testeni euz Hor c'harantez a dad, e roomp aberz Doue, Breudeur enoruz, d'eoc'h, d'an dud a iliz ha d'ar gristenien oc'h euz ar garg anezho, Hor bennoz a Bab.

Roet e Rom, e kenver iliz Sant-Per, d'an 12 a viz Guengolo 1897, an ugentvet bloavez ma zomp bet lakeat da Bab.

LEON XIII, PAB.

Kemper, moullet e ti de Kerangal.

N° 26.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION DE

Son second voyage « Ad limina Apostolorum »



QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1898

N° 26.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

A L'OCCASION DE

SON SECOND VOYAGE « AD LIMINA APOSTOLORUM »

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Pour la seconde fois, Nous Nous disposons à diriger Nos pas vers le Père commun des fidèles, pour lui rendre Nos hommages et remplir l'obligation que Nous imposent les serments de Notre sacre. Nous vous demandons vos prières et Nous savons que vous Nous suivrez de vos vœux.

Comme Nous, vous comprenez la grandeur de cette obligation, et vous appréciez l'enseignement profond qui ressort de l'accomplissement de ce devoir.

Une des notes particulières à l'Église catholique est l'unité, et cette unité éclate aussi bien dans sa hiérarchie que dans sa doctrine. C'est en Elle, et, sous toutes les formes, que se réalise le vœu du Christ : « *Sint unum sicut et nos unum sumus.* » (S. Joan., xvii, 22.)

Cette unité est une de nos gloires et le privilège spécial de l'Église catholique, car seule Elle se rattache à un centre unique que ni la main du temps, ni les persécutions ne peuvent briser. Les fidèles sont unis à leurs prêtres, les prêtres à leur Évêque et les Évêques au Souverain Pontife, et par lui à Jésus-Christ, car le successeur de Pierre est le Vicaire de Jésus-Christ, visible dans la personne du Pontife romain.

C'est pour rendre témoignage de cette unité, que chaque Évêque se rend à Rome, à une époque déterminée, et dépose ses hommages aux pieds du Successeur de Pierre, reconnaissant les prérogatives particulières qu'il tient de Jésus-Christ, et qui sont établies d'une manière indubitable dans le saint Évangile.

La Papauté, N. T. C. F., est un foyer ardent, et il est impossible de l'approcher, sans en ressentir la lumière et la chaleur. Et, si Nous avons si grande foi dans l'avenir de la Religion, c'est que jamais on ne vit le monde entier aussi empressé à entourer ce bienfaisant foyer, pour en recueillir l'ardeur. Nous constatons que, à aucune époque, on ne vit les Évêques plus unis entre eux et plus filialement dévoués

et soumis au Vicaire de Jésus-Christ. Et Nous pouvons affirmer avec assurance, que jamais ces sentiments ne furent plus unanimement partagés par le Clergé et le peuple chrétien. Aussi, pour élargir encore les bornes de cette unité merveilleuse et pour répondre aux vœux du Pontife Souverain, il Nous est doux de demander à Dieu d'ouvrir miséricordieusement à ces clartés célestes les yeux de tant d'aveugles, ravis par l'erreur ou les passions, à l'Unité de l'Église.

Il faut, N. T. C. F., que cette union soit si complète entre nous, que la vue de ce corps de pasteurs et de fidèles, serrés autour de la Chaire de Saint-Pierre, fasse reconnaître que seule l'Église catholique possède l'Apostolicité du ministère et de la doctrine. Puisse le mouvement de retour qui se produit dans certaines contrées hérétiques ou schismatiques, grâce à la modération et à la sagesse de Léon XIII, faire de nouveaux et plus rapides progrès !

L'union de tous est assurément une des tendances de notre époque. Partout on entend retentir ce mot, et chacun s'efforce d'en réaliser la pensée. Ne pouvons-nous pas dire que nous sommes dans un temps de réaction contre l'égoïsme ? Jamais a-t-on senti davantage la faiblesse de l'isolement ! Dans les milieux sociaux et religieux, aussi bien que dans les milieux commerciaux et industriels, on sent le besoin de se rapprocher et de former un ensemble compact, propice aux grandes pensées et aux grandes entreprises. Si les gros capitaux conduisent à la fortune, si les masses d'hommes font respecter les nations, l'union des cœurs et des esprits conduit à la paix sociale et au bonheur des peuples.

Partout on s'assemble, et la conclusion de tous ces congrès est une bataille rangée livrée à l'égoïsme, à l'isolement, à l'indifférence et à l'intérêt personnel. On cherche à rapprocher le pauvre du riche, le serviteur du maître, l'ouvrier du patron, par la charité mutuelle et par la claire exposition de la vérité. Nous sommes encore loin, c'est vrai, de l'union complète ; il y a encore bien des divergences dans les manières de voir et dans les moyens employés ; mais n'est-ce pas déjà beaucoup que l'union soit le point de mire de tous ? Parmi tous ces lutteurs pour l'union, quels seront les vainqueurs ? Nous pouvons affirmer que la victoire appartiendra à ceux qui baseront leur action sur l'Évangile, et qu'ils parviendront au but après bien des luttes, des contradictions, peut-être des martyres. Déjà, grâce aux efforts persévérants du Pontife que Dieu a placé à la tête de l'Église, que de préjugés détruits, que d'irritations apaisées, que de cœurs adoucis, que d'intelligences redressées !

Mais ces considérations générales, quelque dignes quelles soient de Notre attention, ne seront pas Notre seule préoccupation. Nous allons à Rome pour exposer l'état de la Religion dans Notre excellent diocèse. Il y a quatre ans, il Nous était permis de faire au Souverain Pontife l'éloge de votre foi, de votre charité et de votre dévouement filial. Nous ne pouvons que corroborer ces impressions favorables qui furent si douces à son cœur paternel.

Cette foi, en effet, qui a toujours été la gloire de notre Bretagne, malgré les assauts des méchants, n'a rien perdu de son ardeur traditionnelle. Nous en trouvons la preuve dans

la fréquentation générale des sacrements, dans votre piété à l'égard des défunts, dans votre culte si plein de confiance en la Très Sainte Mère de Dieu et dans les Saints, ainsi que dans le soin que vous prenez à éloigner de vous ce qui peut blesser votre foi.

Vous savez, N. T. C. F., tous les efforts des ennemis de la Religion pour faire pénétrer le venin de toutes les erreurs et de toutes les immoralités au milieu des populations chrétiennes, et vous savez que ces efforts sont d'autant plus violents qu'ils trouvent plus d'obstacles ; aussi, les mauvais livres, les mauvais journaux sont jetés à profusion au milieu de vous.

Du reste, si l'Église, accomplissant son œuvre à travers les siècles, n'a jamais trouvé une route sans obstacle, Nous savons que le secours de Dieu ne lui manquera jamais, et pour parler comme nos Livres Saints : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre Elle. » Ainsi que le recommande l'Apôtre saint Paul : « Il faut rester fort contre le méchant, et ne pas se laisser vaincre par lui : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.* » (Rom., xii, 21.) Et pour entrer complètement dans la pensée de l'Apôtre, il ne faut pas se borner à résister au mal, et à en supporter courageusement les atteintes, mais il faut se montrer supérieur à lui par la pratique des œuvres du bien : « *Sed vince in bono malum.* »

C'est ce que vous accomplissez, N. T. C. F., en repoussant avec horreur les journaux, brochures, livres immoraux, hérétiques ou antisociaux, que l'on cherche à répandre au milieu

de vos campagnes, et en vous attachant d'un autre côté aux œuvres catholiques, paroissiales ou patriotiques.

Nous pourrons aussi parler à Notre Auguste Père Léon XIII, de votre zèle pour la Propagation de la Foi, pour les missions, pour la presse chrétienne, de vos générosités pour vos écoles, de vos œuvres de charité de toute sorte, et du respectueux dévouement de votre cœur pour la personne du Successeur de saint Pierre. Enfin, N. T. C. F., Nous lui dirons combien suivant ses conseils, tout en ne négligeant pas les moyens de la prudence humaine pour combattre le mal, vous savez avoir recours à la prière, et particulièrement aux fréquentes communions, et à la récitation du Saint Rosaire.

Et sera la présente Lettre pastorale lue et publiée dans les églises et chapelles de Notre diocèse.

Donné à Quimper, le 18 Janvier, fête de la Chaire de Saint Pierre, 1898.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :
QUEINNEC, CHAN. HON.,
Sscrétaire.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

N° 26 bis.

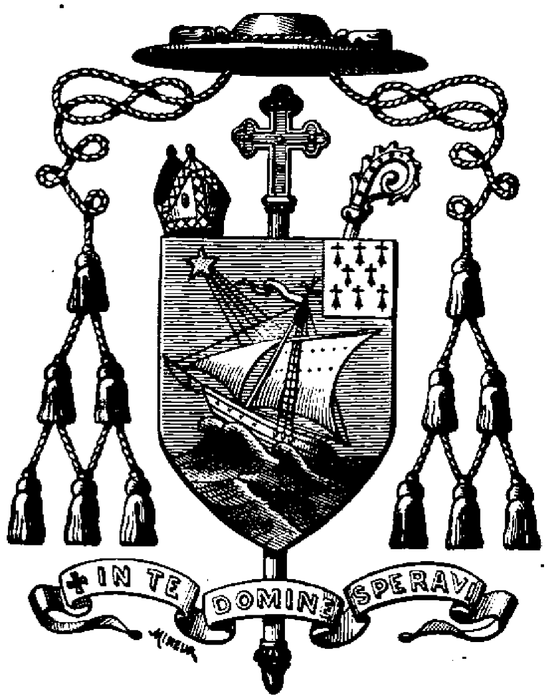
LIZER A BASTOR

AN

AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

ARAOK MONT DA ROM

EVIT AN EIL GUEACH



KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI
1898

N° 26 bis.



LIZER A BASTOR

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

ARAOK MONT DA ROM

EVIT AN EIL GUEACH

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'an dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz hon Eskobti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Eb dale e tleomp, evit an eil gueach, kemer an hent da vont betek Tad an oll gristenien, mall ganneomp diskuez d'hezan Hon doujans, hag ober ar pez Hon deuz prometet en devez ma zomp bet sakret Eskob. Sikour ho pedennou a

c'houlennomp, evel ma c'houzomp ervad o pezo sonj ac'hanomp epad Hor beach.

Peb hini ac'hanoc'h a goumpren eaz eo eun dever striz euz hor c'harg ober ar veach-ze ; kaera kelennadurez a hell c'hoaz tenna ac'hano neb a gar teuler evez !

Ar guir Iliz — hennez eo ar c'henta merk evit he anaout — a zo *unan*, da lavaret eo, he deuz eur memez kreden hag eur memez gouarnamant ; dreiz-hi eo deuet da vir, e peb feson, ar pez a c'houlenne Hor Zalver Jesus-Christ ouz he Dad eternel : *Sint unum sicut et nos unum sumus.* (JOANN. XVII, 22.)

An Iliz katholik, hag hi ebken, a zo *unan* ; rak n'euz nemet-hi hag a zo chomet a viskoaz, daoust d'ar brezel great hed an amzer en he eneb, stard er memez feiz ha stag ouz ar memez penn. An dud fidel zo a unan gant ho beleien, ar veleien gant ho Eskob, an eskibien gant ar Pab ha dreizhan gant Jesus-Christ ; rak an hini a zalc'h plas sant Per eo Vikel Jesus-Christ, a zo evel mab Doue he-unan a hellomp da velet ha da glevet.

Evit renta testeni d'an unvaniez-se eo e tle peb Eskob mont da Rom, er mare merket, da ziskuez d'ar Pab azezet var gador Sant Per ec'h anavez eo savet dreist ar re-all aberz Jesus-Christ he-unan, evel m'eo merket ker sklear en Aviel.

Ar Pab zo evel eun tan braz, ne heller tostaat out-han, eb reseo sklerijen ha santout grouez. Hag ar pez a ra deomp kaout fizians evit an amzer da zont eo abalamour ma velomp, hirio muioc'h eget biskoaz, an dud e peb korn ar bed, ho daoulagad troet varzu Rom, o c'hortoz ac'hano nerz ha sklerijen. Morse n'eo bet an Eskibien muioc'h unanet etrez-ho na sentussoc'h, evel guir vugale, ouz Vikel Jesus-Christ. Lavaret a hellomp ivez, eb aon d'He n'em fazia, n'eo bet guelet e neb amzer ar memez santimanchou startoc'h e kalonou ar veleien hag an dud fidel. Evit ma kresko c'hoaz an niver anez-ho, e c'houlennomp, gant Hon Tad Santel ar Pab, ma teuio Doue en he vadelez da rei sklerijen d'ar re oll a zo bet diframmet euz ar guir Iliz, dallet gant eur fals kreden pe ho goall ioulou.

Red eo, H. B. K., e teufemp oll, pastoret ha tud fidel, da veza ker unanet etrezomp ha bodennet en dro da Gador Sant Per, ma velo sklear peb hini eo an Iliz katholik a zeu digant an Ebestel, eo renet gant ar re a zalc'h ho flas hag a brezeg ho c'hreden. E meur a vro, distaget a bell amzer diouz ar guir Iliz, kals tud ho deuz klevet mouez madelezuz Leon XIII : ra vezo selaouet muioc'h-mui he gelennadurez fur ha santel !

En hon amzer, a dra zur, an oll a zo troet d'he n'em unani ; a bep tu e klever ar ger-ze hag e klasker hen digas da vir. O velet pegen dinerz ha reuzeudik eo he-unan, peb hini a glask skoazel, oc'h he n'em harpa var re-all. Tud ar memez renk pe ar memez kreden, tud a gemm-verz pe a vicher a zant an ezom d'he n'em glevet, evit lakaat da dalvout assamblez ho nerz hag ho skiant : hennez eo an doare da ober traou vraz ha paduz. Gant kals arc'hant da drafika e kresker buhan an danvez ; soudardet eleiz a ra douja eur vro ; ar pez a lakaio ar peoc'h hag an eürusted etouez an dud, eo ma vezint unanet etrezho a speret hag a galon.

Peur a velimp kement-se ? Ne vezo ket c'hoaz eb dale ; da

viana, red eo hen anzav, a bep tu e klasker lakaat d'he n'em glevet ar re baour gant ar re binvidik, ar mevel, ar micherour gant ar mestr pe ar patron, dre ar garantez an eil oc'h egile. Beza unanet, setu ar pez a c'houlenn an oll, daoust n'ho deuz ket ar memez doare, he ne gemeront ket ar memez hent evit erruout eleac'h ma fell d'hezo. Da be rumad 'vezo ar gounid ? A dra zur, d'ar re a heulio kelennadurez an Aviel, daoust d'ar brezel great d'hezo, d'ar c'hontrolieziou a gavint, daoust d'ar maro a rankint marteze gouzanv. Dre he gomzou hag he skridou leun a furnez, ar Pab brudet 'zo e penn an Iliz en deuz, betek hent, lakeat an traou da vellaat er poent-se. Ar virionez o para er sperejou a laka nebeut a nebeut ar peoc'h er c'halonou.

Mez, n'eo ket ebken ar seurt sonjezonou-ze, daoust ma zeuz lec'h da deuler evez enn'ho, a vezo en Hor speret. Evit rei da anaout doare Hon Eskobti, var boent ar Relijion, e zeomp da Rom. Joa vraz oue ganneomp, breman 'zo pevar bloaz, meuli dirak ar Pab ho feiz birvidik, ho karantez guirion evit Doue hag evit he Vikel var an douar ; a nevez e c'hellimp renta ac'hanoc'h ar memez testeni, a lakaio adarre da zridal kalon Hon Tad Santel.

En despet da stourmou an dud fall, ar feiz, brasa enor hor bro Breiz-Izel, a zo bepret en ho touez ker beo a biskoaz. Ar guella merk a gement-se eo guelet ac'hanoc'h aketuz da dostaat ouz ar sakramanchou, soursiuz da bedi evit an anaon, devot d'ar Verc'hez gloriuz Vari ha d'ar Zent, var evez evit pellaat kement a c'helfe ober gaou ouz hoc'h ene.

Gouzout a rit, H. B. K., oll ardou enebourien ar Relijion

evit skigna ar fals kredennou, ar c'hiziou fall ha peb dizurz etouez ar gristenien ; seul vui ec'h eneber out'ho, seul vui e poaniont da ober ho labour miliget ; chetu perak e kasont dre ar vro bep seurt levriou ha kazetennou fall. Kendalc'hit da ziouall ouz ar poazon-ze.

E peb amzer, an Iliz en deuz kavet var he hent stourmou hag enebourien a bep seurt ; mez bepret ivez eo skoazellet gant sikour an Aotrou Doue ; netra suroc'h, rak hervez komz Hor Zalver, en Aviel, « Oll galloud ann Ifern ne vezo biken trec'h d'hezi. » Evel ma lavar sant Paol : « Harpit ouz an dud fall, diouallit da veza diskaret gant-ho : *Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.* » (Rom., xii, 21.) N'eo ket avoalc'h eta, evit heulia penn-da-benn kuzul an Abostol, harpa ouz an drouk, red eo he drec'hi dre hon oberou mad : *Sed vince in bono malum.*

Setu ar pez a rit bemdez, H. B. K., o kas pell diouzoc'h al levriou fall, ar c'hazetennou dizoue a gomz enep ar feiz pe an urz vad, hag a skigner hirio var ar meaz ; o veza a unan gant ho peleien, e kement a reont evit gloar Doue, evit mad ar barrez ha mad ar vro.

Komz a rafomp ivez d'Hon Tad Santel Leon XIII euz an aket e tiskuezit evit Breuriez ar Feiz, evit ar missionou, evit ar skridou devot ; euz ho largentez dispar e kenver ar skoliou kristen, euz ho karantez doujuz ha feal evit Vikel Jesus-Christ. Lavaret a rafomp d'hezan penaoz, oc'h heulia he guzuliou, e rit, evit enebi ouz an drouk, kement zo merket gant furnez ar bed, mez e klaskit ispisial sikour ha nerz o pedi, o tostaat aliez ouz an Daol zantel hag o lavaret ar Rozera beniget.

Hag e vezo al Lizer-man a Bastor lennet e peb iliz ha chapel euz Hon Eskobti.

Roet e Kemper, d'an 18 a viz Genver, gouel Kador Sant Per e Rom, 1898.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou'n Eskob :

QUEINNEC,

Sekretour an Eskobti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal.

N° 27.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

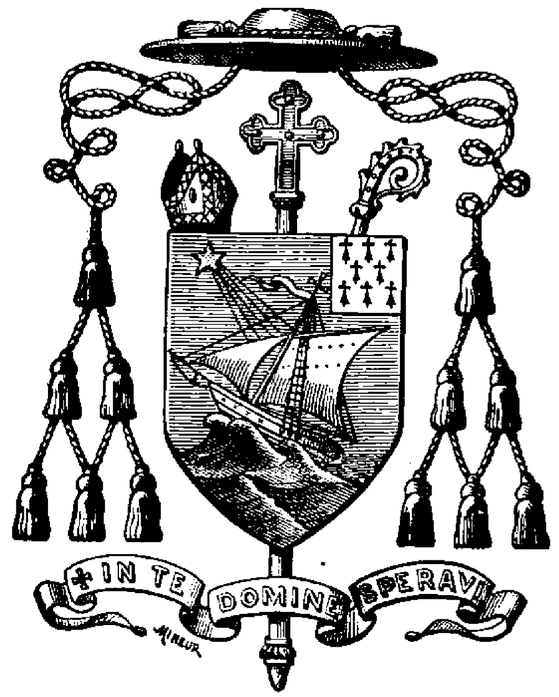
DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

POUR

LE SAINT TEMPS DU CARÊME

DE L'AN 1898

L'EMPLOI DU TEMPS



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1898

N° 27.

LETTRE PASTORALE

ET MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

POUR LE

SAINT TEMPS DU CARÊME DE L'AN 1898

L'EMPLOI DU TEMPS

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Un profond penseur a dit : « Le temps est un éclair dans l'éternité de Dieu. » Pourtant, ces jours qui fuient si vite sont, au dire du philosophe païen, la seule chose qui nous

appartienne. « *Omnia aliena sunt, tempus autem nostrum est.* »

Nous naissons dépouillés de tout, la nature nous met seulement en possession du temps. C'est avec ce bien que nous devons acquérir ce que nous n'avons pas. Rien, par conséquent, ne doit nous être plus cher. Trésor précieux, nous devons en ménager la richesse, de manière à l'employer sans parcimonie comme sans prodigalité. L'Évangile nous trace la voie que nous avons à suivre, dans l'admirable parabole des trésors confiés aux serviteurs.

Mais le temps qui, d'une main, nous donne tout : la force, la raison, le savoir, d'une autre main nous enlève ce qu'il nous donne, si nous ne savons pas en profiter sur l'heure. Après nous avoir donné la vie, il nous conduit à la mort avec une rapidité que rien ne saurait égaler. Aussi, dans ces chants, si remplis d'une haute mélancolie, que l'Esprit-Saint met sur les lèvres du Roi-Prophète, David, devenu vieux, s'étonne de la rapidité de sa course à travers les années, et s'écrie : « Mes jours ont décliné comme l'ombre, et ma vie s'est fanée comme la fleur des champs : *Dies mei sicut umbra declinaverunt et ego sicut fœnum arui.* » (Ps. 101.)

« La plus folle de toutes nos erreurs, dit un auteur, c'est que nous ne croyons jamais avoir vécu, mais toujours être sur le point de vivre. » Nous nous promettons, en effet, d'être sages un jour, et trop souvent cette promesse se prolonge d'âge en âge, sans jamais arriver à la réalité. La veille de la mort, le vieillard la renouvelle encore, et jusqu'à son

dernier souffle, on le voit se bercer de l'espoir d'une sagesse qui n'aura été qu'un rêve.

Savoir employer ce moment si court qui s'appelle le temps est la grande science de l'humanité. Pour être sage, il **faut** le considérer comme un trésor que Dieu nous confie pour acheter l'éternité.

Il Nous a semblé, N. T. C. F., que ce sujet, de l'emploi du temps, offrait à nos méditations un thème fécond et capable de donner à nos âmes ces pensées graves qui conviennent à l'esprit de l'Église, au moment de la sainte Quarantaine ; de plus, n'est-il pas en rapport avec les circonstances, et, s'il pouvait arrêter l'effervescence irréfléchie de quelques-uns, n'aurait-il pas atteint son but ?

Le temps se montre à nous sous trois aspects divers : le passé, le présent et l'avenir. Le passé, ce sont ces jours qui ont disparu comme une ombre ; le présent est le moment rapide qui sépare le passé de l'avenir, cet éclair fuyant qui brille et disparaît ; l'avenir est l'espérance de notre vie, ce soleil dont les rayons se succèdent à l'horizon.

Nous ne vous demanderons pas, N. T. C. F., si votre passé a été rapide. Nous savons que le passé est un torrent qui fuit, et que tel est le vol des heures, que, au dire du poète, nous ne leur donnons un nom que lorsqu'elles ne sont plus. Non, ce n'est pas dans la rapidité du temps que Nous prendrons Nos enseignements, quelle que soit, du reste, la leçon qu'elle Nous donne. Nous voulons tout d'abord vous inviter à scruter votre passé et vous engager à en peser la valeur.

L'auteur sacré nous enseigne, en bien des endroits, que le passé ne saurait tomber dans l'oubli, mais qu'il sera l'objet du jugement de Dieu à notre égard.

Sachez-le bien, votre passé, dans sa rapidité, n'est point semblable au sillage du vaisseau, qui s'efface, aussitôt son passage ; mais il ressemble aux vagues pressées des mers, qui laissent sur le sable des traces profondes. Le sillon que vous creusez par vos œuvres demeure et produit la semence que vous y aurez jetée.

Dans ce champ du passé, beaucoup d'hommes ont semé avec ardeur une vie pleine d'œuvres méritoires. Ce sont les sages, les vrais enfants de Dieu, les vrais chrétiens. Leur bras a été vaillant. Ils ont su remplir leur tâche d'hommes, de pères de famille, de citoyens ; partout où la Providence les a conduits, ils sont restés fidèles à leurs devoirs. Comme de bons serviteurs, ils peuvent compter sur le salaire et sur cette récompense incomparable, *merces magna nimis*, dont parle l'apôtre saint Paul.

Nous espérons, N. T. C. F., que, dans ce pays si chrétien, où la conscience est encore si droite, où l'on comprend si bien le prix d'un devoir, il y a de nombreux fidèles qui n'ont rien perdu du temps que Dieu leur a donné. Pour ceux-là, ils n'ont qu'à poursuivre leur tâche, à accumuler leur richesse, à grandir leur trésor. Ils entendront un jour Dieu leur dire : « Courage, bon serviteur, entrez dans l'heureuse demeure de votre Dieu ! *Euge serve bone, intra in gaudium Domini tui !* »

Mais à côté de ces sages travailleurs, combien n'y a-t-il pas qui ont follement oublié que le temps est un dépôt dont

ils devaient tirer un parti honnête ! « Fils de l'homme, dit le Prophète, percez la muraille et voyez ce qu'elle cache : *Fili hominis, fode parietem et vide abominationes pessimas.* » Les insensés, qu'ils percent la muraille de leur passé et qu'y trouveront-ils trop souvent ? Des haines, des colères, des vengeances, des mensonges, des calomnies odieuses, des injustices, des pensées et souvent des actions détestables. Ils n'ont rien fait pour Dieu, ni pour le bien, ni pour la vertu. Ils ont tout fait pour la satisfaction de leurs passions, pour le contentement de leur orgueil. Leur vie, toute remplie d'actes d'égoïsme et de paresse, sera semblable à un champ tout couvert de ronces et d'épines, où pas une fleur, pas un épi ne réjouira le regard.

Quelle responsabilité effrayante devant le juste Juge ! Comme ils mériteront ses inexorables jugements, s'ils ne réparent pas leur coupable passé ! Dieu leur a donné l'intelligence, et au lieu de l'éclairer au foyer de la Foi, ils ont laissé s'éteindre en eux cette flamme divine, en se livrant aux mensonges de l'incrédulité. Cette grâce du baptême, qu'ils avaient reçue dès la première heure, bien loin d'en profiter, ils l'ont traînée dans la boue. Cette vertu qu'ils auraient dû pratiquer, ils l'ont repoussée, pour se livrer à tous les entraînements de leurs passions. Il n'y a pas un acte de leur vie qui ne soit marqué au coin de l'orgueil et du mensonge. Contrairement aux prescriptions de l'Évangile, ils n'ont ni aimé la vérité, ni pratiqué la charité.

En présence d'un tel passé, que leur reste-t-il à faire ? Ils doivent, tout d'abord, N. T. C. F., se rendre compte de

leur état et voir leur responsabilité devant Dieu. Comme le Roi-Prophète, ils doivent « mettre leurs fautes devant leurs yeux, *peccatum meum contra me est semper.* » (Ps. L, 4.) Ils doivent, par dessus tout, et quelle que soit la grandeur de leurs fautes, se souvenir que Dieu est toujours miséricordieux lorsqu'Il voit le repentir sincère.

Si donc le passé a été mauvais ou nul et sans fruit, c'est le présent qui doit leur servir à réparer leurs fautes.

La rapidité du présent, N. T. C. F., nous dit assez avec quel soin nous devons en épargner les moments fugitifs.

Le temps présent, c'est cet éclair qui brille et disparaît aussitôt, c'est le travail de chaque instant. De cette succession non interrompue d'heures dont se compose notre vie, il n'en est pas une qui ne soit destinée par la Providence à l'économie de notre salut. C'est l'enseignement de l'apôtre saint Paul : « *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliquid facitis, omnia in gloriam Dei faciatis.* » (I Cor., x, 31.) Le repos, le sommeil, les plaisirs, les devoirs de la condition et des bienséances, de la religion ; la santé, la maladie, les événements heureux ou malheureux sont autant d'occasions de vertus à pratiquer et d'efforts à produire sous le regard de Dieu.

Par combien de figures, dans le Saint Évangile, Notre-Seigneur ne nous invite-t-Il pas à profiter du moment ? L'eau de la piscine ne guérissait qu'au moment où l'ange la mettait en mouvement. Il faut veiller, la lampe à la main, si l'on veut, avec les vierges prudentes, assister à l'entrée de l'époux au festin. Il ne dit ni son moment, ni son heure, car il viendra sans prévenir et comme un voleur. De même qu'il y a, dans l'état d'un malade, un temps où la moindre imprudence peut causer une complication fatale, de même, il suffit d'un moment pour lui rendre la santé. De même aussi, il suffit d'un moment, d'un acte, d'un effort pour changer une âme, pour rendre un pécheur à la grâce ; et pour ne pas laisser échapper cette occasion souveraine, il faut être constamment en éveil et ne rien perdre du présent. « Une heure viendra, dit Notre-Seigneur, où ils me chercheront et ne me trouveront plus. » Que serait devenu Augustin, s'il n'eût, sur-le-champ, cédé à l'inspiration qui lui disait, en lui mettant sous les yeux les Écritures : « Prends et lis ! » Que serait devenu Ignace de Loyola, s'il n'eût cédé, bien vite, aux sentiments que la lecture de la Vie des Saints avait placés en lui, pendant sa maladie ? Et sainte Thérèse qui, par sa science et sa sainteté, a tant honoré l'Église, que serait-elle devenue, si elle n'eût repoussé des tendances à la vanité ? Ces vies si précieuses et si glorieuses pour l'humanité, bien loin de produire cette merveilleuse moisson de grandes œuvres, se fussent passées, comme tant d'autres, sans relief, et ces grandes âmes, créées pour de si nobles missions, n'eussent pas rempli les vues de Dieu, et n'eussent pas mérité d'être comptées parmi celles que Dieu glorifiera pendant l'éternité.

Le présent, N. T. C. F., n'est-ce pas le moment de s'interroger sur son emploi ?

Ce présent si précieux et qu'il faut savoir saisir au vol comme l'occasion, que de chrétiens en abusent ou le dissipent sans utilité, comme le prodigue dissipe sa fortune !

Et vous-mêmes, N. T. C. F., que de fois peut-être ne prolongez-vous pas votre sommeil plus qu'il ne convient ! Que de fois ne donnez-vous pas au jeu les plus belles heures du jour, dépassant ainsi les bornes raisonnables d'un repos ou d'une récréation ! Que d'obligations graves ne négligez-vous pas, pour vous livrer à la paresse et au plaisir ! Que d'instants passés inutilement et consacrés à des conversations prolongées et quelquefois coupables ! Que de vanités, que de futilités consument certaines de vos journées ! Et pendant ce temps, vous refusez au bon Dieu quelques hommages ou quelques instants de prière ! Comment se fait-il que tant d'hommes soient assez insensés pour dissiper ainsi follement le présent qui nous échappe si rapidement !

S'il est vrai, N. T. C. F., qu'il y en ait parmi vous qui perdent ainsi un temps si précieux, il convient qu'ils se mettent à l'œuvre, de suite et sans découragement, se rappelant que les ouvriers de la onzième heure méritent comme les autres leur salaire.

Pour réparer ces fautes, il reste l'avenir, ce trésor dont la richesse ne s'épuise que par la mort.

L'avenir est un grand bien pour celui qui saura en faire un emploi profitable. C'est le mot que murmure la mère auprès du berceau de son enfant. C'est le mot de celui qui souffre, comme de celui qui est heureux. C'est le mot du laboureur qui sème son grain, de l'ouvrier qui accomplit sa tâche. On aime à le saluer, comme on salue l'arrivée du printemps, on y rêve comme on rêve au soleil d'été, pendant

l'hiver. Cet avenir, quel qu'il soit, le chrétien saura l'employer d'une manière utile. S'il apporte des joies, il saura en remercier Dieu ; s'il apporte des douleurs, il saura les porter avec force et courage. Mais cet avenir, il faut le préparer et l'utiliser à mesure qu'il se présente, car nous ne savons dans quelle mesure Dieu nous le conservera ; Lui seul est éternel.

Un des titres les plus glorieux de la Divinité est celui de « Roi des siècles », qui lui est attribué par saint Paul. « *Regi sæculorum immortali.* » (Tim., I, 17.) Dieu paraît si jaloux de son domaine et du droit qu'Il possède sur l'avenir, qu'Il ne le communique à personne. A peine, pour l'accomplissement de son œuvre à travers le monde, en a-t-Il levé le voile aux yeux de ses prophètes. Mais les paroles de l'Évangile restent toujours vraies : « Il ne nous appartient pas de connaître les temps et les moments que Dieu tient en son pouvoir : *Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate.* » (Act., I, 7.) Aussi, que de fois, dans l'Évangile, le divin Sauveur nous engage à nous défier de l'avenir ! Que de fois, Il insiste sur la fragilité de la vie, semblant nous dire : souvenez-vous que l'assurance de l'avenir est à Dieu seul.

Chose étrange, N. T. C. F., bien que sachant combien il est peu sage de compter sur un long avenir, on vit comme si on ignorait cette vérité si fréquemment affirmée par les événements journaliers. « *Non vivunt homines sed victuri* », disait un ancien. « Les hommes ne vivent pas, mais ils se préparent à vivre. » J'irai, disons-nous toujours, je me divertirai, je bâtirai cette maison, je me convertirai, et, pendant

ce temps, la tête blanchit, les années s'écoulent, la mort s'approche et sa main s'étend sur nous, au milieu de nos projets d'avenir. Insensés que nous sommes, de bâtir ainsi sur un terrain qui ne nous appartient pas !

Dieu, sans doute, N. T. C. F., ne nous défend pas de former des projets ; le sage ne s'engage jamais sans étudier sa route, comme le matelot ne s'aventure jamais sur les flots, sans consulter l'horizon. Lui-même nous recommande la prudence dans tous nos actes. « Qui donc, dit-Il, en Saint-Luc, entreprendrait une construction sans en prévoir la dépense ? » Mais Il ne veut pas que nous attendions au lendemain pour bien faire et remplir notre trésor. Si nous comptons trop sur les jours à venir, Il peut nous appeler à Lui, au milieu de nos projets, et se faire notre juge irrité, en voyant nos mains vides, malgré le temps qu'Il nous a donné pour les remplir.

Tels sont les grands enseignements que Nous devions vous mettre sous les yeux. Formez des projets, mais n'attendez pas au lendemain pour les mettre à exécution.

Parmi ces projets divers, que forme sans cesse l'esprit inquiet de l'homme, ne convient-il pas de chercher quels sont ceux que la sagesse lui recommande en premier lieu ? L'homme sage, N. T. C. F., ne doit jamais sacrifier des intérêts graves et réels à de faibles et de vaines espérances. Son premier soin sera donc de considérer la valeur des choses auxquelles il aspire. Trop souvent, le premier désir de l'homme est de satisfaire son ambition, son bien-être, ses passions. Il ne calcule pas assez, il avance en aveugle, s'attachant à des biens périssables, à des avantages passagers, et leur sacrifiant des espérances éternelles. Peut-être serait-il excusable, si Dieu lui demandait le sacrifice de sa fortune et ses aspirations légitimes ; mais Dieu ne demande à l'homme ni de sacrifier ses biens, ou ses espérances, ou ses plaisirs terrestres, Il ne lui demande que de les mettre à leur place, en leur préférant les intérêts éternels. Sans doute, Il se choisit une tribu sacrée, race privilégiée parmi les créatures, qu'Il appelle à monter sur les hauteurs de la perfection. A ceux-là Il dit : « Si vous voulez être parfaits, dépouillez-vous des avantages du monde, portez ma croix et suivez-Moi. » Mais c'est là un choix particulier, qu'Il n'impose qu'au petit nombre. Au plus grand nombre des hommes, Il ne demande que la pratique fidèle des vertus nécessaires à la position qu'ils occupent, et la pratique des obligations religieuses de croyance et de charité, qui forment le lien qui unit la créature à son Créateur.

La Religion, dont Il offre la pratique aux hommes de bonne volonté, est le bien de toutes les conditions humaines. C'est une douce et aimable compagne, qui ne demeure étrangère à aucune position, ni à aucune douleur de l'humanité. Elle s'assied sur le trône avec le puissant, comme elle soutient la misère du faible. Elle sourit à nos joies, comme elle partage nos douleurs. Elle a sa place auprès de l'heureux de la terre, comme au chevet de la souffrance. Elle enseigne au soldat le sacrifice, et elle vogue avec le marin sur l'Océan. Elle ranime les espérances du malheureux, en lui montrant le prix de ses souffrances.

Et maintenant, N. T. C. F., après avoir médité sur ces graves pensées, profitez de cette sainte Quarantaine pour grossir le trésor de votre passé, en employant chrétiennement votre présent et en vous préparant un avenir de fidélité à Dieu.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Après avoir pris l'avis de Nos vénérables frères, les Chanoines et Chapitre de Notre église cathédrale, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Église au sujet du jeûne et de l'abstinence.

ART. II

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 18 Février 1897, Nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. III

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. IV

MM. les Chanoines, Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ce ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne et de l'abstinence toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. V

En vertu d'un Indult, en date du 18 Février 1897, Nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. VI

En vertu d'un Indult du 18 Février 1897, Nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

ART. VII

Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cette aumône pourra être remise à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers ou Confesseurs, ou déposée dans un tronc, et sera envoyée au Secrétariat de l'Évêché.

ART. VIII

Si MM. les Curés et Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal, le dimanche de la Passion et le fermer, le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. IX

Une quête sera faite pour les Lieux-Saints, le Vendredi-Saint.

Et sera Notre présente lettre pastorale lue le dimanche avant le Carême, au prône de la grand'messe, dans toutes les églises du diocèse.

Donné à Quimper, sous Notre seing et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 10 Février 1898, fête de Ste Scholastique, vierge.

† HENRI-VICTOR,

Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUEINNEC, CH. HON.,

Secrétaire.

AVIS. — Messieurs les Curés et Recteurs auront à faire, dans leurs églises, le jour de l'Ascension, une quête pour l'Université catholique de Paris et les Écoles chrétiennes du diocèse ;

Une seconde, le Dimanche du Rosaire, pour les œuvres du Patronage et des Cercles.

Quimper, typ. de Kerangal.

Tableau de la Visite pastorale et des Confirmations

POUR 1898

MOIS	JOURS de la SEMAINE	DATES	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE MATIN	PAROISSES OU LA CONFIRMATION SE DONNE LE SOIR
AVRIL	Lundi	18	Coray. Leuhan	Trégourez.
	Mardi	19	Laz. Saint-Thois	Saint-Goazec.
	Mercredi	20	Châteauneuf	Spézet. Saint-Hernin.
	Jeudi	21	Cléden-Poher. Landeleau.	Plouguer. Kergloff.
	Vendredi	22	Carhaix. Plounévézel.	Motreff.
	Samedi	23	Poullaouen. Loc-Maria.	Berrien.
	Dimanche.	24	Huelgoat	La Feuillée. Botmeur. Brennilis.
	Lundi	25	Plouyé	Collorec.
	Mardi	26	Plonévez-du-Faou. Le Cloître-Pleyben.	Loqueffret. Lannédern.
	Mercredi	27	Brasparts. Saint-Rivoal	Lopérec.
	Jeudi	28	Quimerc'h	Le Faou.
	Vendredi	29	Rosnoën. Logon.-Quimerc'h	Landévennec.
	Samedi	30	Argol.	
MAI	Dimanche.	1	Camaret	Roscanvel.
	Lundi	2	Crozon	Lanvéoc.
	Mardi	3	Telgruc	Saint-Nic.
	Mercredi	4	Plomodiern	Ploéven.
	Jeudi	5	Plonévez-Porzay	Locronan. Kerlaz.
	Lundi	9	Melgven	Pont-Aven. Nizon.
	Mardi	10	Riec	Le Trévoux.
	Mercredi	11	Moëlan	Clohars-Carnoët.
	Jeudi	12	Quimperlé (Sainte-Croix). Tréméven	Communautés.
	Vendredi	13	Arzano. Guilligomarc'h	Rédéné.
	Samedi	14	Quimperlé (Notre-Dame de l'Assomption). Baye	Mellac.
	Dimanche.	15	Querrien. Locunolé	Saint-Thurien.
	Lundi	16	Scaër	Bannalec.
	Lundi	23	Quéménéven	Cast.
	Mardi	24	Dinéault. Trégarvan	Port-Launay.
	Mercredi	25	Châteaulin. Saint-Coulitz.	Saint-Ségal.
	Jeudi	26	Pleyben	Lennon.
	Vendredi	27	Gouézec. Lothey	Édern.

Arrêté à Quimper, le 22 Mars 1898.

† HENRI,

Évêque de Quimper et de Léon.

La Confirmation se donne, soit le matin, soit le soir, dans la paroisse inscrite la première ; la seconde est convoquée.

Quimper, impr. DE KERANGAL.

N° 27 bis.

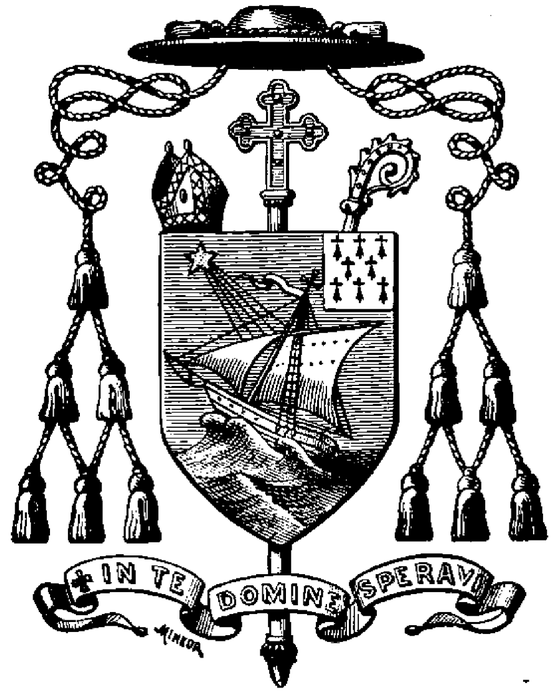
LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

AN AOTROU 'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT AR C'HORAIZ 1898

AN DOARE MA TLEOMP IMPLIJA AN AMZER



KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOPTI
1898

N° 27 bis.

LIZER A BASTOR

HA KEMENNADUREZ

ANN AOTROU 'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT AR C'HORAIZ 1898

AN DOARE MA TLEOMP IMPLIJA AN AMZER

—••x••—

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag an Tad Santel ar Pab, Eskob a Gemper hag a Leon, d'an dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz Hon Eskobti, salud ha bennoz en hor Zalver Jesus-Christ.

Hor Breudeur Ker,

Eun den a speret huel a lavare : « Evit Doue, a zo a oll viskoaz hag a bado da viken, an amzer 'zo evel eul luc'heden. » Gouskoude, hervez eur paian a skiant, n'hon euz netra d'eomp hon-unan nemet an deveziou-ze, a dremen ker

buhan. « *Omnia aliena sunt, tempus autem nostrum est.* »

Er bed e teuomp, dibourvez a bep tra ; Doue a ro d'eomp ebken an amzer, ha gant-han e tleomp prena pe gounid ar pez hon euz ezomm da gaout. Rak-se, netra ne dal hirroc'h evidomp ; eun tenzor eo, hag a dleomp da arbouell ha da zispign, en doare ma verko d'eomp ar skiant vad ha lezen Doue. Ar guir fesoun d'he implija 'zo desket d'eomp, dre ar barabolen gaer diskleriet, en Aviel, divarben an talanchou a fiziaz ar mestr en he zervicherien.

Mez, dre ma ro d'eomp peb tra : an nerz, ar skiant, ar gouiziegez, an amzer a gas adarre ganthan ar madou-ze, m'ar n'ho lakeomp ket da dalvout e poent hag e mare. A boan ma z'omp ganet, buanoc'h eget ne heller da lavaret, setu ar maro dirazomp ! Souezet e vije ker berr he veach var an douar, ar Roue-Profet, kuzuliet gant ar Speret-Santel, David en he gozni a lavare ar c'homzou melkoniuz-man : « Va deveziou 'zo tec'het kuit evel eur skeud, ha va buez zo goenvet evel ar ieot er prajou : *Dies mei sicut umbra declinaverunt et ego sicut fœnum arui.* » (Ps. 101.)

« Hor brasa follentez, eme eun den gouiziek, eo ne zalc'homp stad ebet euz an amzer 'zo adre hor c'hein, ne velomp nemet an hini zo diraz'omp. » Peb hini a lavar d'hezan he-unan e vezo fur divezatoc'h, hag aliez ar bromesa-ze, renevezet euz an eil bloavez d'eben, ne vez morse sevenet. Derc'hent he varo, an den koz a zo ar memez sonj en he speret, ha betek he huanad diveza e kred beza abred avoalc'h evit ren eur vuez vad. Siouaz d'hezan !

Gouzout an doare da implija ar pennad ker berr hanvet

ar vuez, setu ar guir skiant. Peb den fur a dle koumpren eo an amzer eun tenzor fiziet en'omp gant Doue, evit prena madou a bado da viken.

Seblantout 'ra d'eomp, H. B. K., eo mad lavaret d'eoc'h eur gomz bennak, var gement-se, evit lakaat da greski en ho kalonou ar zantimanchou a c'houlen an Iliz digant he bugale, ispisial epad an deveziou a binijen hanvet ar C'horaiz. Netra guelloc'h ivez evit miret ouz an dizurz, epad an deveziou-man, kement a dud touellet gant plijadurezou ar bed.

I

An amzer 'c'hellomp da gemer e teir fesoun : an amzer bet, ha tremenet evel eur skeud ; an amzer a vreman, berroc'h eget ar gomz d'he lavaret, luc'heden a veler o lintra poent eur serr-lagad ; an amzer da zont, hag a zalc'h fizianz en hor c'halon, evel an heol, o para betek fin an deiz, a ro levenez d'an douar.

Ne c'houlenfomp ket ouzoc'h, H. B. K., ha buan eo eat kuit ar rummad kenta euz ho ploavezioù. Gouzout a reomp ar vuez a dremen, evel an dour o redek, founnussoc'h eget al labous o nijal. Evel ma lavar ar werz,

An amzer ma komzan a zo pell diouz-hin.

N'eo ket var ar poent-ma, daoust d'ar gentel a c'helfemp tenna ac'hano, e fell d'eomp ho kelen. Chetu ama ar pez a c'houlennomp ouzoc'h da genta : Sellit piz en ho puez tremenet ha guelit petra 'dal evit ar vuez da zont ! Rak ar

Skritur Zantel a zesk d'eomp, e meur a lec'h, penaoz hon oberou a vezo enklasket, an eil goude egile, ha displeget e barnedigez an Aotrou Doue.

Ententit mad, hoc'h amzer dremenet n'eo ket evel ar rouden a zigor ar vatimant en dour, ker buan serret adarre ; henvel eo kentoc'h ouz ar goagennou mor, a zeu an eil varlerc'h eben, hag a lez en treaz merkou anat, ervennou doun ; pe c'hoaz, ouz an ero a gas al labourer hed ar park, hag a zivoano enn'hi an had ho pezo taolet.

Er park-se, meur a hini 'zo bet aketuz da hada eleiz a oberou mad ha talvoudek ; ar re-ze eo an dud fur, guir vugale Doue, ar guir gristenien. Evel m'eo nerzuz ho breac'h ha leal ho c'haloun, int chomet atao stard en ho dever e peb fesoun, e kenver ho zud hag e kenver ho bro. Evel guir zervicherien, e c'hellont gedal gant fizianz an digoll dudiuz a gomz anez'han an Abostol sant Paol : « *Merces magna nimis.* »

Kredi 'reomp, H. B. K., penaoz er vro gristen-ma, elec'h m'eo c'hoaz ker eün ar goustians, elec'h ma rer kement a stad euz an dever, e zeuz kalz tud hag a laka da dalvout an distera loden euz an amzer roet d'hezo gant Doue. Ar re-ze n'ho deuz nemet kenderc'hell, evit kreski c'hoaz ho milit. Eun devez, e klevint, euz a c'henou ho Mestr 'zo en env, ar c'homzou-man : « Deuit, servicher mad ha leal, da gemeret perz e laouennidigez ho Toue ! *Euge serve bone, intra in gaudium Domini tui.* »

Mez e kichen an dud fur-ze, nag a labourer dieguz, ha ne zonj ket e priz an amzer ! « Mab an den, eme ar Profet, toullit ar voger, ha guelit ar fallagriez 'zo kuzet dreiz'hi :

Fili hominis, fode parietem ét vide abominationes pessimas ! »
Tud diskiant ! m'ar klaskont en ho buez tremenet, petra 'gavint re aliez, siouaz ? Kassoni, buanegez, venjanz, geier, drouk-komzou, dislealdet a bep seurt, sonjezonou hudur ha falla oberou ! N'ho deuz great netra 'vad, netra evit Doue nag hervez he lezen ; senti ouz ho ourgouil hag heulia ioulou fall ho c'halon, setu kement ho deuz klasket. N'ho deuz bet ken sonj nemet anez-ho ho-unan, hag ho buez 'zo evel eur park, goloet a zrez hag a spern ; ne veler enn'han na boked na penn ed, evit laouennat daoulagad an Tad a famill.

Pebez kount da renta dirak ar Barner guirion dreist-oll ! ha pebez poaniou da c'houde, m'ar ne reont pinijen euz ho buez tremenet ! Doue en deuz roet d'hezo ar skiant, hag elec'h he hentcha dre sklerijen ar feiz, ho deuz mouget en ho speret ar goulou divin-ze, evit selaou geier ar falz kredennou. Gras ar vadiziant, skuillet var ho ene, en devez kenta euz ho buez, ho deuz lezet da vont da goll ha stlejet er pri. Troet ho deuz kein da gement mad a dlient da ober, evit heulia ho zechou fall. An ourgouil hag ar gaou, setu an diou c'hrizien var bere eo savet an oll oberou euz ho buez. En despet d'ar pez zo gourc'hemennet en Aviel, n'ho deuz na karet ar virionez na sentet ouz lezen ar garantez.

O velet e pe feson ho deuz goall implijet an amzer dremenet, petra dleont da ober ? Da genta, H. B. K., red eo d'hezo koumpren e pe stad reuzeudik e m'int, hag ar gont a rankint renta da Zoue. Mad eo e « vefe ho fec'het bepret dirak ho daoulagad, evel ma lavare ar Roue-Profet, *peccatum*

meum contra me est semper. » (Ps. L, 4.) Dreist peb tra, n'euz forz pegen braz vefe ho zorfejou, ra zalc'hint sonj eo Doue atao madelezuz ha prest da bardouni d'ar pec'her, pa vel eur guir geuz en he galon.

Evit rapari ar gaou great d'an ene gant an amzer implijet fall ha didalvez, eo roet an amzer vreman.

II

Nep a daol evez pegen buan e tec'h an amzer diouzomp, a velo sklear gant pebez soursi e tleomp hen espern.

Ken aliez gueach ma tennomp hon alan, e tostaomp ouz ar maro ; peb kammad a reomp hor c'has varzu an eternite. Hogen an deveziou, an heuriou, a dremen eb ehan, peb loden berroc'h c'hoaz euz an amzer a zo roet deomp gant madelez Doue, evit talvoud d'hor zilvidigez. Setu kelennadurez an Abostol sant Paol : « *Sive manducatis, sive bibitis, sive aliquid facitis, omnia in gloriam Dei faciatis.* » (I Cor. x, 31.) Rak-se peb labour, an diskuiz memez, ar c'housk, an dibri hag an eva, evel an deveriou, great hervez hor stad, e kenver Doue hag hon nesa ; ar iec'het, ar c'hlenved, an darvoudou eüruz pe maleüruz, kement-se oll a c'hell rei deomp tro da drec'hi hor goall ioulou ha da blijout da Zoue.

E meur a feson, en Aviel, Hor Zalver a verk deomp e tleer beza var evez da ober peb tra e poent, gant aoun da veza goude re zivezad. Dour feunteun burzuduz Siloe ne roe ar pare nemet raktal ma vije bet an eal oc'h he lakaat da virvi. Red eo beza var zav, al lamp elum en dourn, evit kaout

digemer, assamblez gant ar guerc'hezet fur, er banket eured... Doue ne lavar nag an heur nag an devez, hag a zeuio evel al laër, pa zonjer an nebeuta. Evel ma zeuz, en eur c'hlenvet, eur moment e pehini an distera tra a c'hell laza an den klanv pe he barea, evel-se ivez nebeut a dra, eur zonj vad, eur guir c'hoant da veva guelloc'h, 'zo avoalc'h evit trei eun ene varzu Doue ha lakaat eur pec'her adarre e peoc'h gant-han. Red eo selaou piz, evit klevet pe da vare e sono heur ar c'hras, ha diouall da lezel da goll an amzer roet d'eomp evit hor zilvidigez. « Eun devez da zont, eme Hor Zalver Jesus-Christ, an dud difeiz a glasko ac'hanoun ha n'hem c'havint ket ! » Petra vije deuet da veza Augustin, m'ar hen divije argilet da zenti ouz ar vouez a lavare d'hezan « kemer ha lenn » ar Skrituriou sakr, 'oue dirak he zaoulagad ?... Petra 'vije deuet da veza Ignas a Loyola, m'ar n'hen divije heuliet raktal ar mennoziou santel savet en he galon o lenn Buez ar Zent, epad he glenvet ? Ha santez Tereza, ker brudet dre he skiant hag he zantelez, petra vije deuet da veza, mar n'hen divije harpet ouz ar garantez direiz a zante en he c'halon evit enoriou ar bed ? Ar zent-se, elec'h an oberou kaer ha talvouduz ho deuz great evit mad an dud ha gloar Doue, ho divije, evel kalz re-all, tremenet ho buez goullo ha didalvez, eb gounid ispisial ar plas dudiuz ho deuz er Baradoz da viken.

Ha n'eo ket poent, H. B. K., goulenn digan'eomp honunan penaoz ec'h implijomp hon amzer, an danvez-ze a briz braz, a dleomp da arboell gant kement a zoursi, hag a lez da vont da goll kement a gristenien dibreder, evel ma tispign ar mab prodig he arc'hant ?

Nag a veach, H. B. K., e kollit, c'hui ivez, dre ziegi, var zigarez diskuiza, meur da heur, da zevez marteze ? e tremenit er c'hoariou, en ebatou, eul loden euz hoc'h amzer, laeret gant ar blijadur divar goust deveriou ho stad ! Nag a bennad, kollet o kaozeal a ziotachou, a draou difennet marteze ! Ha var ho meno, hed an deveziou-ze, eat gant an avel, ne gavit ket plas evit sonjal e Doue hag evit he enori dre eur bedennik bennak ! Pebez follentez, koll en eun doare ker diskiant ar pez a dec'h diouzomp ker founnuz ha ne zistroïo morse !

Mar zeuz en ho touez, H. B. K., eur re bennak hag ho defe bevet en doare-ze betek hent, eo poent braz d'hezo, raktal hag eb falgalouni, staga d'al labour, o sonjal penaoz ar re oue galvet gant ann tad a famill, da fin an deiz, a resevaz ho fae evel ar re-all.

Evit kement-se, e chom c'hoaz gan'eomp an amzer da zont, eun tenzor, ha ne vezo peur-zispignet nemet da heur ar maro.

III

Kaera danvez, evit nep a c'houezo he implija ervad ! An amzer da zont, setu ar pez a laka da zridal kalon ar vam e kichen kavelh e c'hrouadur ; setu ar ger a zeu var muzellou an den er boan, evel e kreiz ar blijadur : setu e petra sonj an tiek o hada an ed, ar micherour oc'h ober he labour. Peb hini 'c'hortoz an amzer da zont, evel ma c'hortozer an deveziou hir hag an heol tom, epad ar goanv ien ha tenval. Neuz

forz petra vezo an amzer-ze da zont, ar guir gristen 'anav ar fesoun d'he renta talvoudek. Mar tigas d'hezan levenez, e lavaro bennoz da Zoue ; m'ar tigas poaniou, ho gouzanvo gant nerz ha kourach. Mez red eo beza prest ha great gan'eomp hor zonj, evit lakaat da dalvout an amzer dre ma teuio ; rak n'ouzomp ket pegeit e kendalc'ho Doue d'he rei d'eomp. N'euz nemet Doue eternel.

Unan euz kaera hanoiou Doue eo « Roue a viskoaz ha da viken », roet d'Hezan gant sant Paol : « *Regi sæculorum immortali.* » (Tim., I, 17.) Ha kement e talc'h d'ar guir var an amzer da zont, ma ne ro anezhan da nikun all. A boan, euz an eil kantved d'egile, evit diskleria eul loden euz ar pez a dlie ober, en deuz digoret var eur poent bennak daoulagad ar Brofetet ; mez ar c'homzou a lavare d'he Ebestel a zo bepret guir : « Ne c'hellit anaout, c'hui, nag an heur nag an deiz, a zo e galloud Doue : *Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sud potestate.* » (Act., I, 7.) Ha nag a veach Hor Zalver, en Aviel, hor c'helen da zisfiziout euz an amzer da zont, evit ober d'eomp kaout sonj eo da Zoue ebken.

Tra iskiz, H. B. K., daoust ma c'houezer ervad ne c'heller ket kounta var an amzer da zont, ha ma veler bemdez kement-se o tont da vir, kalz tud, elec'h lakaat da dalvout ar pez ho deuz, ne zonjont nemet er pez a raint divezatoc'h. « *Non vivunt homines, sed victuri.* » — « Varc'hoaz, me ielo du-hont, me gemero va flijadur ; me zavo eun ti nevez ; me zistroio ouz Doue... » Hag e serr kement-ze, ar bloaveziou a dremen, ar bleo a zeu da venna, ar maro a dosta, hag e

kouez varn'omp he dourn pounner, epad 'ma hor speret er pez erruo antronoz. Pebez follentez, sevel ti var zouar unan-all !

A dra zur, H. B. K., Doue ne zifenn ket ouz'omp sonjal en amzer da zont ; peb den fur a laka evez mad en hent a dle heulia ; ar martolod, araok dizouari, a zell piz ouz doare an avel hag ar mor. Hor Zalver he-unan a ro d'eomp an ali da evessaat er seurt traou : « Piou, emez-han, e Aviel sant Lukas, a garfe koumans sevel eun ti, eb beza guelet, araok, ar priz a gousto ? » Kement a fell d'hezan eo ne c'hortofemp ket an termen diveza evit beva ervad ha dastum peadra evit ar bed-all. O kounta re var an deveziou da zont, diouallomp da veza galvet pa zonjomp an nebeuta, ha da **vont** dirak hor barner, hon daouarn goullo, daoust m'hen d'oa roet deomp amzer d'ho leunia.

Setu, H. B. K., ar gelennadurez a dliemp lakaat dirak ho taoulagad : guelit petra oc'h euz da ober, mez ne c'hortozit ket re zivezad evit he gas da benn. Hag etouez an oll froudennou, a zeu dalc'h-mad e speret diboell an den, sonjit er pez a dle klask da genta.

An den fur, H. B. K., a velo raktal ar c'hem 'zo etre ar madou guirion hag ar braoigou vean ha didalvez. Ne redo ket, evel kalz tud dallet, varlec'h an enoriou, an danvez, ar blijadur, ne stago ket he galon ouz traou a dremen ker founnuz ; gounid eur plas er baradoz, a bado da viken, setu he genta, he vrassa c'hoant. Hag evit kement-se, Doue ne c'hourc'hemenn ket d'hezan lezel he oll vadou, trei kein da

bep plijadur var an douar : kement a c'houlenn eo ma lakaio peb tra er plas dleet, madou an env araok madou an douar.

Beza 'zeuz, evit guir, eur rummad krouadurien, dibabet gant Doue ha galvet da zevel en huella pazen. D'ar re-ze eo a lavar : « M'ar fell d'eoc'h beza fur ha mad a bep hent, taolit a gostez kement oc'h euz, ha deuit var va lerc'h en eur zougen ho kroaz. » Mes ne lavar kement-se nemet da eul lodennik euz an dibab ; kement a c'houlenn digant an darnvrasa eo ma vevint e guir gristenien, hervez ho stad, aketuz da gredi ha da ober an traou zo desket pe gourc'hemennet d'hezo gant Doue, ar pez a c'halver « ar Relijion », da lavaret eo, al liammou 'zo etre ar grouadurien hag ho C'hrouer.

Dre ze, e veler anat eo great ar Relijion evit an oll, e tere ouz peb stad, ouz an dud a renk huel hag ouz ar paour en dienez. Kemer a ra perz en hon laouenedigez, evit he zantifia, en hor poaniou, evit ho c'honsoli ; evel ma ro d'ar zoudard nerz betek skuilla he c'hoad, e talc'h an esperans e kalon ar martolod, e kreiz ar mor braz. Bepret mad ha karantezuz, ar Relijion ebken a c'hell kennerzi an den glac'haret, o tiskuez d'hezan an digoll euz he boan, er baradoz.

Ha breman, H. B. K., goude m'Hon deuz lakeat dirak ho taoulagad ar zonjezonou-ze a feiz, lakit, c'hui, da dalvout an amzer zantel euz ar C'horaïz, evit kreski an danvez dastumet d'hoc'h ene en amzer dremenet, en eur implija, evel ma tleit, an amzer vreman, hag o kemer an doare da veza bepret guir zervicherien da Zoue en amzer da zont.

RAK-SE :

Goude beza pedet Doue ha kemeret kuzul digant Hor Breudeur enoruz, Chaloniet Hon Iliz Katedral, Hon euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlerc'h :

ARTIKL I

Digas a reomp sonj d'ar gristenien eo ret ober pinijen, epad amzer zantel ar C'horaiz, ha miret lezennou an Iliz divarbenn ar iun hag ar vijil.

ARTIKL II

Dre eul lizer a c'hras, bet d'eomp digant an Tad-Santel ar Pab, d'an 18 a vis C'huevrer 1897, ec'h aotreomp ma vezo debret kig epad ar C'horaiz, da zul, da lun, da veurz, da iaou ha da zadorn (nemed sadorn ar Pevare Amzer), beteg meurz ar Zizun-Zantel, hag ive d'ar meurz-ze ; da zul, bep pred, ma karer, hag en deiziou all, da eur pred ebken. Difen zo avad da zibri kig ha pesked er memez pred, da zul koulz hag an deiziou all.

An dud n'emaint ket e tro da iun pe o defe bet dispanz, a c'hell dibri kig, meur a vech en deiz.

ARTIKL III

Aotre a reomp da zibri amann, leaz ha fromaj-leaz, a hed ar C'horaiz, ha viou beteg ar meurz Bleuniou, hag ive d'ar meurz-ze.

ARTIKL IV

An Aotrounez Chaloniet, Persouned ha Beleien ar c'houenchou pe skolachou, a c'hello diskleria d'ar re o defe eun abeg-vad bennag ez int dispanset euz ar iun pe ar vijil.

ARTIKL V

Hervez eul lizer a c'hras, deuet d'eomp d'an 18 a viz C'huevrer 1897, e vezo gellet ive dibri kig bep sadorn, epad ar bloaz, nemed d'ar zadorniou a zo deveziou iun evit ar gristenien.

ARTIKL VI

Dre aotre Hon Tad-Santel c'hoaz (18 C'huevrer 1897), e roomp dispanz euz ar vijil, evit gouel sant Mark hag ar Rogasionou.

ARTIKL VII

Ar gristenien o defe kemeret an dispansou, merket ama, a dle, e koustianz, ober eun aluzen hervez ho feadra. An aluzen-ze a c'hello beza roet d'ar bersouned pe d'ar gonfesored, pe taolet en eur c'hef, lakeat evit-ze en ilizou, hag a vezo digaset goude da Zekretour an Eskopti.

ARTIKL VIII

Ar bersouned o c'hello digeri Pask da zul ar Basion, hag he zarra d'an eil sul ebken goude ar goueliou, m'ar bez ezom braz d'hen ober.

ARTIKL IX

Eur gest evit al Leac'hiou Santel a vezo great da Vener-ar-Groaz.

Hag e vezo ar Gemennadurez-ma lennet, e prôn an oferenbred, en oll ilizou Hon Eskobti, d'ar zul araok ar C'horaiz.

Roet e Kemper, dindan Hor ziel ha siel Sekretour an Eskobti, d'an 10 a viz C'huevrer 1898, gouel santez Scholastika, guerc'hez.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON

Dre urz an Aotrou'n Eskob :

QUEINNEC,

Chaloui a henor, Sekretour.

Quimper, moullet e ti AR. DE KERANGAL.

N° 28.

LETTRE PASTORALE

de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon

PORTANT A LA CONNAISSANCE DU CLERGÉ

ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE DE N. S.-P. LE PAPE LÉON XIII

POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1898

QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1898

N° 28.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

PORTANT A LA CONNAISSANCE DU CLERGÉ
ET DES FIDÈLES DU DIOCÈSE

L'ENCYCLIQUE DE N. S.-P. LE PAPE LÉON XIII

Pour le Mois d'Octobre 1898.

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très Chers Frères,

Plus les années s'accumulent sur la tête de Notre glorieux Pontife, Léon XIII, plus la place qu'il occupe grandit dans le monde entier. Il multiplie les conseils

aux nations, soutient les faibles, défend les opprimés ; c'est vraiment la lumière placée sur le phare de l'Église : *Lumen in cœlo !*

Comme saint Paul, il veille sur l'Église avec une incessante sollicitude, et il en porte le poids avec une sagesse et une vigueur que l'âge n'a point atteintes.

Ce qui surtout, Nos Très Chers Frères, fait notre consolation et notre espérance, c'est de le voir de plus en plus convaincu de la grande mission de la France. Dans les jours qui viennent de s'écouler, il nous en donne une preuve nouvelle.

L'éminent Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, lui ayant fait part de ses appréhensions, en voyant les efforts faits par nos ennemis, pour diminuer notre influence dans les pays d'Orient, sanctifiés par la naissance et les prédications du Sauveur, le Saint Pontife lui répond par une lettre signée de sa main, et datée du 20 Août 1898. « La France, dit-il, a en Orient une « mission à part que la Providence lui a confiée. Noble « mission qui a été consacrée, non seulement par une « pratique séculaire, mais aussi par des traités interna- « tionaux..... Le Saint-Siège ne veut rien toucher du glo- « rieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres. »

Prions Dieu, Nos Très Chers Frères, de nous conserver un Pontife qui a conquis une si grande place dans l'histoire de l'Église. Encore une fois, il nous invite à élever notre voix vers le Ciel, par la récitation du Saint Rosaire.

L'autorité d'un Pontife tel que Léon XIII peut, sans doute, beaucoup auprès des hommes. Mais, ainsi que nous l'enseigne Notre-Seigneur lui-même, il est certains combats qui ne peuvent conduire à la victoire que par la prière. La main de Dieu, seule, peut arrêter certains torrents. Les assauts des ennemis de l'Église ne sont-ils pas de cette nature ? Et ceux qu'elle doit repousser aujourd'hui ne feraient-ils pas trembler pour son avenir, si Dieu ne lui venait en aide ? Que d'idées dangereuses se manifestent au grand jour ! Ici, c'est l'orgueil de la science qui livre le combat ; là, c'est au contraire la fausse mysticité. On court après les nouveautés, on jette le dédain sur la foi simple, sur la pratique traditionnelle ; on cherche à plier d'inflexibles principes à ce que l'on appelle la nécessité des temps ; de bons esprits même, poussés par plus d'ardeur que de sagesse, cherchent dans de dangereuses expériences le remède au mal.

Sans doute, le Pontife infaillible est là pour empêcher l'Église de Dieu de rouler sur la pente, mais c'est surtout Celui qui met *un frein à la fureur des flots*, qui peut arrêter ce dangereux mouvement vers des nouveautés troublantes. C'est donc à Lui qu'il faut s'adresser, en suivant le conseil paternel qui nous est donné, et en récitant le Saint Rosaire, qui est la plus complète et la plus puissante des prières.

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué, pour Nous conformer aux intentions du Souverain Pontife, Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Le Dimanche 2 Octobre, la fête du Saint Rosaire, annoncée la veille au son des cloches, sera célébrée solennellement.

ART. II

Chaque jour de ce mois, dans les églises et chapelles du diocèse, on récitera le matin à la messe, ou le soir, cinq dizaines du chapelet, avec les litanies de la Sainte-Vierge et la prière à saint Joseph, ordonnée par le Souverain Pontife.

ART. III

On pourra exposer le Saint-Sacrement, pendant la récitation du chapelet, et donner ensuite la bénédiction.

ART. IV

Les fidèles qui ne pourraient assister à ces pieux exercices sont invités à réciter le chapelet, tous les jours, en famille ou dans leur particulier.

ART. V

Nous engageons les Communautés religieuses à multiplier leurs communions et leurs prières aux intentions du Souverain Pontife.

ART. VI

Nous rappelons aux pieux fidèles les indulgences con-

cédées par le Souverain Pontife à la pratique du Mois du Rosaire :

1° Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, *singulis vicibus*, — c'est-à-dire chaque fois — à ceux qui, pendant ce mois, assisteront à l'exercice du Saint Rosaire ;

2° Une indulgence plénière à ceux qui, réunissant les conditions ordinaires, assisteront aux mêmes exercices au moins dix fois. Les mêmes indulgences sont accordées à ceux qui, légitimement empêchés d'assister à la récitation publique du chapelet et autres prières prescrites, les auront faites en leur particulier ;

3° Une indulgence plénière à ceux qui, le jour du Saint Rosaire ou l'un des huit jours suivants, auront, après avoir confessé leurs péchés, reçu la sainte communion et prié Dieu, la Sainte-Vierge et saint Joseph aux intentions désignées.

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, ainsi que l'Encyclique du Souverain Pontife, le Dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 15 Septembre 1898.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par mandement de Monseigneur :

QUÉINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

LETTRE

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège apostolique.

DU ROSAIRE DE MARIE

A Nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et autres Ordinaires en paix et en communion avec le Siège apostolique,

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

En considérant le long espace de temps, durant lequel, par la volonté de Dieu, Nous avons exercé le souverain Pontificat, Nous ne pouvons Nous empêcher de reconnaître que, malgré Notre indignité, Nous y avons ressenti le secours ininterrompu de la divine Providence. Nous pensons qu'il faut l'attribuer principalement aux prières dites en commun, et partant si efficaces, qui n'ont cessé un seul instant d'être répandues pour Nous, comme autrefois pour Pierre, par l'Eglise universelle.

C'est pourquoi, tout d'abord, Nous rendons les plus vives actions de grâces à Dieu, le dispensateur de tout bien. Toute Notre vie, Nous garderons dans Notre esprit et dans Notre cœur le souvenir de chacun de ses bienfaits.

En outre, il Nous est bien doux de Nous rappeler le maternel patronage de l'Auguste Reine du Ciel. Nous conserverons pieu-

sement et inviolablement la mémoire de ses faveurs, Nous ne cesserons de les exalter et de l'en remercier.

D'Elle, en effet, découlent, comme d'un canal très abondant, les flots des grâces célestes. « Dans ses mains sont les trésors des miséricordes divines. » *(S. J. Dam. ser. 1. de Nativ. Virgin.)* « Dieu veut qu'Elle soit le principe de tous les biens. » (S. Irénée. *cont. Valent., I, III, 33.)* Dans l'amour de cette tendre Mère, que Nous Nous sommes efforcé d'entretenir et d'accroître, Nous avons la ferme espérance de mourir.

Depuis longtemps déjà, désirant faire reposer le salut de la société humaine sur l'extension du culte de la divine Vierge comme sur une forteresse inexpugnable, Nous n'avons jamais cessé de propager parmi les fidèles du Christ, l'usage du Rosaire de Marie. A partir de Notre Lettre Encyclique des Calendes de Septembre de l'année 1883, publiée sur ce sujet, Nous avons édicté maints décrets dans ce même but.

Et comme par un dessein de la miséricorde divine, il Nous est donné de voir encore cette année l'approche du mois d'Octobre, que Nous avons précédemment dédié et consacré à la Vierge du Rosaire, Nous ne voulons pas manquer de vous exhorter encore.

Vous rappelant sommairement ce que Nous avons fait jusqu'ici pour promouvoir ce mode de prière, Nous couronnerons Notre œuvre par un dernier document, qui sera le suprême témoignage de Notre zèle et de Notre sollicitude pour cette forme excellente du culte de Marie, et qui excitera encore plus l'ardeur des fidèles à garder pieusement et d'une façon inviolable cette sainte pratique.

Mû par le désir constant de fixer dans les convictions du peuple chrétien, la grandeur et l'efficacité du Rosaire de Marie, Nous avons rappelé l'origine plutôt divine qu'humaine de cette prière. Nous avons montré comment elle est une guirlande admirablement formée de la Salutation angélique et de l'Oraison dominicale, unies à la méditation. Ainsi composé, le Rosaire forme la plus excellente méthode de prière, bien efficace pour nous faire acquérir la vie éternelle. Outre l'excellence même des prières, ne fournit-elle pas à notre foi un utile aliment, et ne

nous offre-t-elle pas d'insignes exemples de vertu, grâce aux mystères qu'elle présente à notre méditation.

Nous avons rappelé, en outre, que le Rosaire est d'une pratique facile, et à la portée du peuple, à qui le souvenir de la famille de Nazareth offre un modèle parfait de la vie domestique. C'est pourquoi le peuple chrétien n'a jamais manqué d'éprouver sa très salutaire efficacité.

Pour ces motifs principalement, et n'ayant cessé, par Nos appels réitérés, de recommander la forme même du Rosaire, Nous Nous sommes appliqué, en outre, à l'exemple de Nos prédécesseurs, à en répandre la pratique, et à en accroître la solennité.

Sixte-Quint, d'heureuse mémoire, approuva l'antique usage de réciter le Rosaire ; Grégoire XIII institua une fête sous ce vocable; Clément VIII l'inscrivit dans le Martyrologe ; Clément XI en étendit l'observation à l'Église entière ; Benoît XIII l'inséra dans le Bréviaire romain. A leur exemple et en témoignage perpétuel de Notre dévotion pour cet exercice de piété, Nous avons décrété que cette solennité, avec son office, fût célébrée dans toute l'Église, comme fête double de seconde classe ; Nous avons prescrit que le mois d'Octobre tout entier fût consacré à cette dévotion ; Nous avons ordonné d'ajouter aux Litanies de Lorette l'invocation : « Reine du Très Saint Rosaire, » comme augure de la victoire à remporter dans le présent combat.

Il Nous restait à montrer tout le prix et tout le profit qui est attaché au Rosaire de Marie par suite des privilèges et des faveurs dont il est enrichi, et surtout du trésor si grand des indulgences dont il jouit. Combien il importe à tous ceux qui ont souci de leur salut de mettre à profit de pareils avantages, c'est ce que l'on peut comprendre sans peine.

Il s'agit, en effet, d'obtenir en tout ou en partie la rémission de la peine temporelle qu'il reste, même après le pardon du péché, à subir dans ce monde ou dans l'autre. Riche trésor, certes, que celui des mérites du Christ auxquels sont joints ceux de la Vierge et des Saints. Notre prédécesseur Clément VI lui appliquait ces paroles de la Sagesse : « Il est pour les hommes un trésor infini ; ceux qui s'en servent participent à l'amitié de Dieu. » (VII, 14.)

Déjà les Pontifes romains, usant du suprême pouvoir qu'ils tiennent de Dieu, ont ouvert en faveur des associés du saint Rosaire et pour ceux qui le récitent pieusement, les sources les plus abondantes de ces grâces.

C'est pourquoi, Nous aussi, dans la pensée que ces grâces et ces indulgences augmentent l'éclat de la couronne de Marie, et contribuent à l'orner, pour ainsi dire, des perles les plus précieuses, Nous avons résolu, après de mûres réflexions, de publier une *Constitution* relative aux droits, privilèges, indulgences, dont jouissent les associations du très saint Rosaire. Puisse cette *Constitution* être un témoignage de Notre amour à l'égard de la très auguste Mère de Dieu ; puisse-t-elle offrir à tous les fidèles du Christ des stimulants et des récompenses pour leur piété, afin qu'à leur heure suprême, ils puissent être soulagés par le secours de Marie et s'endormir doucement sur son sein.

C'est ce que Nous demandons de tout cœur au Dieu très bon et très grand, par l'intercession de la Reine du très saint Rosaire.

Comme gage et augure des biens célestes, Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, au clergé et au peuple confiés aux soins de chacun de vous, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 Septembre de l'année 1898, la vingt et unième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Quimper, impr. DE KERANGAL.

N° 28 bis.

KEMENNADUREZ

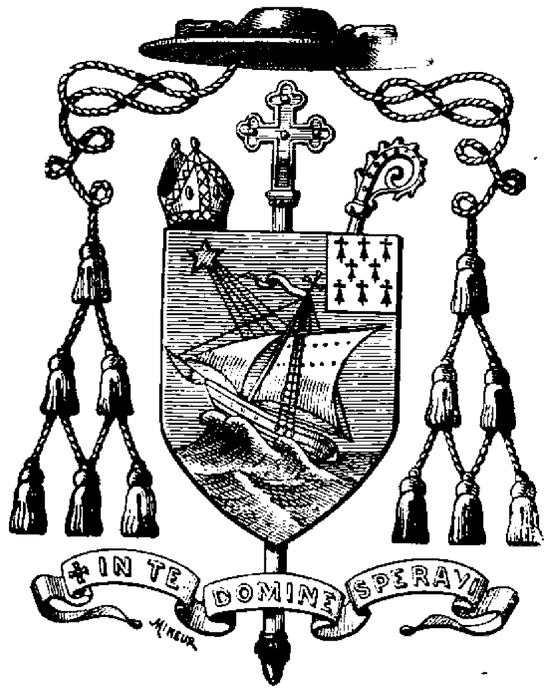
AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AN DUD A ILIZ HA D'AR GRISTENIEN

EUZ HE ESKOBTI

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

EVIT MIZ HERE 1898



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOBTI

1898

N° 28 bis.

KEMENNADUREZ

AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

EVIT REI DA ANAOUT D'AN DUD A ILIZ HA D'AR GRISTENIEN

EUZ HE ESKOBTI

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

EVIT MIZ HERE 1898

HERRI-VICTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'an dud a Ilis ha d'ar Gristenien eus hon Eskobti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Hon Tad Santel, Leon XIII, dre ma kresk an niver euz he vloaveziou, a gresk ivez ar brud euz he furnez hag he vertuziou e pevar c'horn ar bed. He guzuliou 'zo selaouet er broiou memez ne m'int ket er guir Iliz, pa zav he vouez

evit difenn ar re zister ha sikour neb zo goall gaset : eur sklerijen eo, e guirionez, evit ar bed, evel an touriou tan evit hon aochou, *Lumen in cœlo.*

E-giz Sant Paol guechall, he zonj 'zo bepret en Iliz, evit he bleina gant kement a zoursi hag a furnez ; souez eo guelet eun den euz he oad o tougen eb plega eur beac'h ker pounner.

Ar pez a ra d'eomp ispisial, Hor Breudeur ker, frealzidigez ha fizians, eo guelet karantez ar Pab evit hor bro, he glevet o tiskleria eo bepret ar Frans merc'h hena an Iliz. En deveziou tremenet, en deuz c'hoaz roet d'eomp eun testeni nevez a gement-se.

Ar C'hardinal meurbet enoruz Langenieux, arc'heskob Reims, o veza roet d'hezan da anaout ar pez a zouje aberz enebourien hor bro, a glaske bianaat he galloud e karteriou ar Zav-heol, eleac'h m'eo ganet Hor Zalver ha m'en deuz prezeget an Aviel, ar Pab santel a respontaz dre eul lizer, sinet gant-han ha skrivet d'an 20 a viz Eost 1898.

« Ar Frans, emez-han, en deuz, e broiou ar Zav-heol, dreist
« ar rouanteleziou all, eur garg ha guiriou aberz Doue :
« kement-ze zo bet embannet hag anavezet epad meur
« a gant vloaz, ha diskleriet ivez e meur a emgleo etre
« ar rouanteleziou..... Ar Pab ne garfe e feson ebet
« bianaat an heritach-se ken enorabl deuet d'ar Fransizien
« digant ho zadou. »

Pedomp Doue, Hor Breudeur ker, evit ma viro d'eomp,

pell c'hoaz, eur Pab hag a labour gant kement a frouez evit mad an Iliz. Hogen, setu e teu adarre da c'houlen ma savimp hor mouez etrezek an Env, en eur lavaret ar Rozera santel.

A dra zur, komz ha kuzuliou eur Pab evel Leon XIII ho deuz kalz pouez dirak an dud. Mez, e-giz ma zesk d'eomp Hor Zalver he-unan, bez' ez zeuz emgannou ha ne heller da gaout ar gounid enn'ho nemet dre ar beden ; bez' ez zeuz enebourien hag a hell da drec'hi dourn Doue ebken. Enebourien an Iliz 'zo euz ar seurt-se. Evit guir, ar brezel great d'an Iliz, en amzer vreman, a rafe d'eomp krena evit an amzer da zont, mar ne zeufe Doue d'he zikour. Nag a zanjerou a bep seurt hag a bep tu ! Euz eur c'hostez an orgouill a stourm out-hi, var zigarez ar skiant ; euz eun tu-all, n'ouzomp pe seurt fals devosion. An dud a gar an nevezentiou er c'hredennou memez, hag a ra fae var feiz dinoaz hon tadou koz ; lod all a garfe ober plega, hervez ar pez a c'halvont ezomou an amzer hirio, guirioneziou pe lezennou ha ne jenchint biken, rak m'int bet diskleriet pe embannet gant Doue ; erfin tud euz ar guella, gant kalz a volontez vad mez nebeutoc'h a furnez, a glask parea an drouk dre remejou ha ne anavezont ket mad avoalc'h ho nerz.

A dra zur, ar Pab, ha ne hell ket fazia, a zo bepred var evez evit kelen pa vez red ar gristenien ; mez Doue ebken, an hini a zent out-han an avel hag ar mor, a hello hon diouall eneb an nevezentiou-ze goall zanjeruz.

Out-han eta e tleomp goulen sikour, hervez an ali a ro d'eomp gant kement a vadelez Vikel Jesus-Christ, o veza aketuz da lavaret ar Rozera, ar c'haera hag ar galloudusa euz ar pedennou.

RAK-SE,

Goude beza pedet Doue, evit heulia mennoziou an Tad Santel, e c'hourc'hemennomp ar pez zo ama varlec'h :

ARTIKL I

D'ar zul, 2 a viz Here, Gouel ar Rozera, embannet an devez araok dre zon ar c'hleier, a vezo great gant solanite.

ARTIKL II

Bemdez a hed ar miz, en oll ilizou ha chapeliou euz Hon Eskobti, e vezo lavaret, da vintin epad an offeren, pe da noz, ar chapeled, litaniou ar Verc'hez, hag ar beden da zant Joseph.

ARTIKL III

Gallet e vezo, epad ar chapeled, exposi ar Zakramant, ha goude-ze rei ar venediksion.

ARTIKL IV

Ar gristenien ne c'helfent ket dont d'an iliz, a rafe mad lavaret ar pedennou merket, er gear, ho-unan pe gant tud ho zi.

ARTIKL V

Alia a reomp ar relijiuzed hag al leanezed d'ober muioc'h mui a gommunionou hag a bedennou evit hon Tad Santel ar Pab.

ARTIKL VI

Setu ama an induljansou a c'hounezer oc'h ober miz ar Rozera : 1° Induljans a zeiz vloaz ha seiz guech daou ugent devez, bep tro, evit neb a ielo da bedennou ar Rozera ; 2° Induljans plenier, hervez ar c'hondisionou ordinal, da neb a ielo d'ar pedennou dek guech da nebeuta ; memez induljansou da neb ne c'hello ket mont d'an iliz, hag en devezo great ar pedennou-ze er gear ; 3° Induljans plenier, da c'houel ar Rozera pe eun deiz bennag euz an eisved, evit kement hini, o veza koveseat he bec'hejou, a zeuio da gommunia, hag a bedo Doue, ar Verc'hez ha sant Joseph, hervez goulenn hon Tad Santel.

Hag a vezo al lizer-ma hag hini an Tad Santel ar Pab lennet en oll ilizou ha chapeliou euz Hon Eskobti, d'ar zul varlec'h ma tigouezint er parreziou.

E Kemper, d'an 15 a viz Guengolo 1898.

† HERRI-VICTOR,

ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou n'Eskob :

QUEINNEC,

Sekretour an Eskobti.

LIZER HON TAD SANTEL AR PAB LEON XIII

D'AN OLL ARC'HESKIBIEN HAG ESKIBIEN EUZ AR BED KATOLIK

DIVARBEN AR ROZERA

Salud ha bennoz d'eoc'h, Breudeur enoruz,

Pa zeu Hor spered da zonjal er rummad hir a vloaveziou tremenet abaoue m'eo plijet gant Doue Hor zevel d'ar garg huela en he Iliz, ne hellomp miret da ziskleria penaoz, daoust m'eo ken dister ar mad 'zo enn'omp, he Brovidans madelezuz n'eo ket ehanet d'hor skoazella ha d'hor c'henerzi. Hervez ma kredomp, ar pez en deuz dreist oll tennet varn'omp ar zikour-ze euz an Env, eo pedennou an dud fidel, seul galloudusoc'h ma z'int great eb ehan evidomp gant an oll gristenien a unan, evel ma pede, guechall, an Iliz a bez evit sant Per prizouniet. Rak-se e kasomp da genta hor bennoz hag hon trugarez da Zoue, a zeu digant-han peb mad ; hed Hor buez, peb hini eur he zonezonou a jomo skrivet doun en Hor spered hag en Hor c'halon.

Dridal 'ra Hon ene o sonjal goudeze er skoazel roet d'eomp gant Hor Mam dener, Rouanez gallouduz an Envou, ha biken ivez ne ehanimp d'he zrugarekat ha da embann he madoberou. Rak dreiz'hi, evel dre eur voaz atao leun, e tired varn'omp dour divin grasou an Env. « En he daouarn, eme sant Ian Damascen (1), e ma oll tenzoriou madelez he Mab. » Sant Irene a lavar : « Doue a fell d'hezan e teufe d'eomp he oll c'hrasou dre ar Verchez gloriuz Vari. » Evidomp-ni Hon euz an esperans stard e raio d'eomp ar Vam dener-ze mervel en he c'harantez, Hon euz poaniet da viret ha da skigna muioc'h-mui.

(1) Serm. de Nat. Virgin.

A bell zo, evit diouall ne ielo ar bed da goll, ha derc'hell etouez an dud an urz vad, e klaskomp he harpa, evel var ar c'hrenva kastell, e skoazell nerzuz Mam Doue, en eur greski an enoriou rentet d'hezi. Rak-se, dre Hor Lizer-meur skrivet d'ar 15 a viz Guengolo 1883, ha dre galz Lizeri-all abaoue, Hon euz great, eb ehan, kement a hellemp evit skigna etouez ar gristenien ar c'hustum santel da lavaret Rozera ar Verc'hez Vari. Ha pe 'guir eo plijet gant madelez an Aotrou Doue astenn Hor buez hag ober d'eomp guelet c'hoaz miz Here, ar miz-ze Hon euz, eur pennad 'zo, goestlet da Rouanez ar Rozera, e fell d'eomp skriva d'eoc'h, eur veac'h c'hoaz, var ar poent-se. Goude beza digaset sonj d'eoc'h e ber gomzou euz ar pez Hon euz great, betek breman, evit skigna an doare-ze da bedi ar Verc'hez, e roimp da anaout, evit achui, ar pez a c'hourc'hennomp a nevez, hag a ziskuezo sklearoc'h c'hoaz hon aket hag ar c'hoant Hon euz da velet enori muioc'h-mui an Itron Varia, er feson a verkomp. Ra zeuio ivez an dud fidel, o klevet Hor c'homzou, da zerc'hel bepret startoc'h d'an devosion santel-ze !

Pegen kaer ha pegen talvouduz eo devosion ar Rozera, setu ar greden a glaskemp diazeza dounnoc'h e spered ar bobl kristen. An doare-ze da bedi n'eo ket bet kavet gant an dud ; kentoc'h e tleomp lavaret e teu euz an Env. Henvel eo ouz eur c'harlantezen great gant bokedou dudiuz, da lavaret eo : salud an Eal ha Peden Hor Zalver, a lavaromp a c'henou dre ma sonjomp en hor c'halon er Misteriou. Dre-se, ar Rozera eo ar guella fesoun da bedi, an talvoudusa evit hor zikour da vont d'ar Baradoz ; rak ouspenn m'eo great gant ar c'haera pedennou, e teu c'hoaz da grenvaat hor feiz dre ar skueriou a vertuz dispar a laka dirak hon daoulagad hag ar misteriou a zigas ar zonj anez-ho en hor spered.

Diskuezet Hon euz ivez eo ar Rozera eun doare da bedi eaz evit ar re memez n'ho deuz ket a zeskadurez, ha pa daolint evez er Famill santel a Nazareth, al labourerien a gavo eno ar skuer parfeta euz eun tiegez a zoujans Doue. N'eo ket eta souez en defe eur seurt devosion great ar brasa vad etouez ar bobl kristen, e peb amzer.

Rak-se dreist peb tra Hon euz, ker aliez, savet Hor mouez hag

e pouezomp ker stard evit ma jomo ha ma ielo bepred var gresk devosion ar Rozera ; rak-se, evel ar Pabet en Hor raok, e reomp kement ma hellomp evit rei d'hezi muioc'h a sked, ha brasoc'h solanite d'he goueliou.

Sixt pemped a aotreaz ma vije lavaret ar chapelet hervez ar c'hustum skignet a bell amzer. Gregor XIII a instituaz gouel ar Rozera ; Clement VIII her lakeaz er Martiroloj, pe e roll ar goueliou hed ar bloaz ; Clement XI a c'hourc'hemennaz ma vije great ar gouel-se en oll bed kristen ; Beneat XIII a reaz lakaat he ofis er Breurier romen. Ha Ni, evit kerzet var roudou ar Pabet-se ha diskuez da viken pegement e karomp an devosion-ma, Hon euz douget al lezen ma vezo great gouel ar Rozera gant ar memez solanite hag ar goueliou euz an eil renk, ha ma vezo, epad miz Here hed a hed, kendalc'het da bedi ar Verc'hez en doare merket ; gourc'hemennet Hon euz ivez ma vije lakeat en he Litaniou ar beden-ma : « Rouanez ar Rozera santel », evel eun errez euz ar viktor da c'hounid en emgan a vrema.

Ouspenn e tliemp diskuez pegen talvouduz eo ar Rozera, dre ma zo stag out-han kement a c'hrasou hag ispisial eun niver ker braz a induljansou. Eaz eo da goumpren penaoz neb en deuz soursi euz he zilvidigez ne dle ket lezell da vont da goll eur seurt tenzor. Rak, dre an induljansou-ze, e hellomp paea eul loden euz hon dle pe memez hon dle oll, da lavaret eo ar boan temporel a jom c'hoaz evit ar pec'hejou, daoust m'int pardounet, hag a rankomp da c'houzanv er bed-ma pe er bed-all. Pinvidika tenzor, a dra zur, an hini e ma dastumet enn'han meritou Jesus-Christ, gant re ar Verc'hez hag ar Zent ! Ar Pab Clement VI a lavare anez'han ar pez a lennomp er Skritur divar benn ar guir Furnez : « Eun tenzor eb muzul eo evit an dud ; neb er c'havo, en devezo perz e mignounach an Aotrou Doue » (1).

Araok brema ar Pabet, hervez ar galloud roet d'hezo gant Doue, ho deuz digoret, evit ar gristenien 'zo e Breuriez ar Rozera hag ar re a lavar gant devosion ar chapelet, an eiennou founnusa euz ar madou divin-ze. Rak-se, Ni ivez gant ar greden e teuio ar grasou hag an induljansou-ze da greski lufr kurunen ar

(1) Sap. vii, 14.

Verc'hez gloriuz Vari, en eur lakaat en dro d'hezi evel pa lavarfemp perlez ar c'haera, goude beza sonjet ervad er pez 'oa en hor spered, a fell d'eomp embann eur *Gemennadurez,* divar benn ar guiriou, grasou hag induljansou staget ouz Breuriez ar Rozera. Ra vezo ar *Gemennadurez*-ze eun testeni euz Hor c'harantez e kenver ar Verc'hez gloriuz, Mam da Zoue ; ra zeuio da vrouda ar gristenien evit ma kreskint ho devosion ; evit ma kavint dre ze, en ho heur diveza, sikour ha skoazell digant Mari ha ma varvint e peoc'h etre he divreach !

Setu ar pez a c'houlennomp digant Doue oll-madelezuz hag oll-c'hallouduz, dre bedennou Rouanez ar Rozera benniget.

Evel eun errez euz a vadou an Env, e roomp, Breudeur enoruz, d'eoc'h, d'an dud a iliz ha d'ar bobl 'zo en ho karg, Hor bennoz a Bab.

Roet e Rom, e kenver iliz Sant-Per, d'ar 5 a viz Guengolo 1898, an unan varn'ugent bloavez ma z'omp bet lakeat da Bab.

LEON XIII, PAB.

Kemper, moullet e ti Ar. de Kerangal.

N° 29.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Félicitant les Prêtres et les Fidèles de son diocèse

DE LEUR ARDEUR

POUR LES ŒUVRES DE LA PROPAGATION DE LA FOI

ET DE LA SAINTE-ENFANCE



QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1898

N° 29.

LETTRE PASTORALE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE QUIMPER & DE LÉON

FÉLICITANT LES PRÊTRES ET LES FIDÈLES DE SON DIOCÈSE

DE LEUR ARDEUR

POUR LES ŒUVRES DE LA PROPAGATION DE LA FOI

Et de la Sainte-Enfance.

HENRI-VICTOR-FÉLIX VALLEAU, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Évêque de Quimper et de Léon,

Au Clergé et aux Fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très Chers Frères,

Dans quelques jours, nous célébrons la fête de saint François-Xavier, une des figures apostoliques qui ont fait le plus d'honneur à la religion et à l'humanité. L'histoire

de cet homme extraordinaire nous montre comment l'action divine se manifeste à travers les siècles, toujours avec la même intensité.

Après avoir lu le récit des premiers temps du Christianisme et la miraculeuse extension de la Foi chrétienne au milieu des peuples payens, on est tenté de penser que jamais on ne verra se renouveler des apostolats si féconds. Ces conquêtes de villes et de peuples entiers par quelques apôtres, seraient-elles donc le privilège des premières prédications de l'Évangile ? Mais non ! Le souffle de l'Esprit divin ne peut rien perdre de son élan, et quand il trouve un terrain préparé, il produit les mêmes merveilles. N'est-ce pas ce que nous prouve l'histoire de saint François-Xavier ? Il y avait quinze siècles que l'Esprit de Dieu avait inspiré les Apôtres, lorsqu'il souffla sur lui ; et comme dans les premiers jours de la prédication évangélique, des peuples entiers, renonçant à l'erreur, foulaient aux pieds les idoles de leur orgueil et disaient à l'apôtre nouveau : « Il y a là de l'eau, pourquoi ne pas nous baptiser ? »

L'Extrême-Orient fut le témoin des conquêtes innombrables de l'apôtre François-Xavier, jusqu'aux jours où, épuisé par ses travaux apostoliques, il tomba en étendant les bras vers ce populeux empire de Chine, où son zèle lui faisait espérer de merveilleuses moissons.

Cet homme extraordinaire avait donné la mesure de ce que peut produire, pour l'expansion de la vérité, le génie de l'apostolat sous le souffle divin. Aussi, lorsque,

vers 1822, on jeta les bases de la Propagation de la Foi, les fondateurs de cette belle Œuvre ne trouvèrent rien de mieux, pour en assurer le succès, que de la placer sous le patronage de l'Apôtre de l'Extrême-Orient.

Il Nous semble, N. T. C. F., que le jour de la fête de ce grand Saint est bien choisi pour vous parler de cette Œuvre qui a conquis tant d'âmes à la Foi, et qui a jeté dans notre diocèse des racines si profondes.

I

« Tout a été créé par le Verbe, dit saint Paul, *omnia per ipsum et in ipso creata sunt.* » (Col., I, 16.) C'est sous le souffle vivifiant de la divine parole que le néant a lâché sa proie et que les cieux et la terre ont été enfantés. Mais par une paternelle condescendance, le divin Créateur a voulu appeler certaines de ses créatures à partager son travail. L'homme est devenu ainsi le coopérateur de Dieu, et le divin saint Paul a pu dire en toute vérité : « *Dei adjutores sumus.* » (Cor., 3, 9.) Quelle gloire pour la créature d'être appelée à participer à l'action de la Providence ! Or, N. T. C. F., cette participation ne se montre nulle part avec plus d'évidence et de grandeur sur la terre, que dans le travail de l'apôtre.

Le Christ est venu, il a paru au milieu du monde, il a allumé le flambeau et, se tournant vers ses Apôtres, les prédicateurs de l'Évangile, il leur a dit : « Allez et faites briller cette lumière ; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. J'ai semé, faites croître, à vous de soigner et d'entretenir la moisson, et d'en multiplier les champs. Votre sueur, vos larmes et votre sang lui-même en seront l'engrais. »

Quel retentissement a eu la parole de Dieu à travers les siècles? Levez les regards et portez-les sur les régions les plus éloignées ! Depuis le jour où cette parole s'enfermait dans les bornes de quelques provinces de la Judée, jusqu'à notre temps, que de terres ensemencées, que de terres fécondées par l'apostolat, que de splendides moissons entassées, sont allées enrichir les greniers du Père céleste !

Nous laissons à d'autres, N. T. C. F., le soin de célébrer les progrès des sciences, des arts, de l'économie sociale ; nous applaudissons à leur enthousiasme à la vue du bien-être des peuples, de la grandeur des cités, du développement du commerce ; pour nous, nous réservons nos admirations les plus grandes pour les travaux et les succès de ces ardents envoyés apostoliques qui vont, à travers les contrées les plus diverses et les plus barbares, jeter les germes de la Vérité et de la Foi. Nous ne pouvons nous empêcher d'être saisis d'une vive émotion, chaque fois que nous lisons, dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, le récit des travaux et des sacrifices

de ces héroïques Missionnaires. Un grand nombre d'entre eux sont sortis de nos rangs, compagnons de nos études, nos frères dans le sacerdoce comme dans le lieu d'origine, nous avons vu naître et croître en eux leur vocation apostolique. Depuis, nous les avons suivis de nos vœux et de nos prières et, connaissant par eux ce que leur dévouement a de grand et de méritoire, nous ne sommes pas étonnés de voir les Saintes Écritures faire leur éloge en plusieurs circonstances : « *Quam pulchri super montes, pedes annuntiantis et prædicantis pacem.* Qu'ils sont glorieux les pas de ceux qui vont porter la paix dans le monde et établir le règne de Dieu parmi les hommes ! » (Isaie, lii, 7.)

Qu'ont-ils laissé, pour aller à ceux vers lesquels les porte leur mystérieuse vocation? Leur fortune, leur avenir, ces deux phares lumineux qui forment toute l'aspiration de tant d'hommes ! Bien plus que cela, N. F. C. T., ils ont laissé le doux nid où ils ont vu le jour, ce calme et paisible village, où leur enfance a été entourée de soins si affectueux, où tout leur rappelle les jeux et les joies innocentes du premier âge, et ce vieux clocher dont ils voient parfois en rêve la croix dorée, et dont il leur semble, dans leur sommeil agité, entendre le carillon joyeux ! Mais ils ont laissé plus encore : leur père, leur mère, leurs frères, leurs sœurs, leurs amis ! Sans doute, le sacrifice a été généreux ; mais plus d'une fois, en s'asseyant au foyer de l'Esquimau ou sous la hutte de l'Indien, ils voient apparaître le foyer domestique où

leur place est vide. Enfin, ils ont laissé leur patrie si chère. Le sacrifice est immense, mais comment résister à la vocation ? Et cette vocation leur a dit : il y a des frères qui sont assis à l'ombre de la mort, ils ont soif et faim de la Vérité, à toi de leur donner ce pain dont ils ont faim, ce vin dont ils ont soif, et eux, sans regarder en arrière, ont couru vers ceux qui les appelaient.

Quelles œuvres, N. T. C. F., que celles de ces *conquérants pacifiques !* Quelles moissons n'ont-ils pas récoltées ! et, dans ces soixante dernières années, quels secours n'ont-ils pas trouvés dans les ressources qui leur sont attribuées par l'Œuvre de la Propagation de la Foi ! C'est grâce à elle que l'Europe a vu renaître la hiérarchie catholique dans la vieille Angleterre ; c'est par elle que le Danemark, la Norvège et la Suède voient poindre l'aurore du retour à la Foi des anciens jours ; un grand nombre d'établissements catholiques se sont formés dans les nations schismatiques, et les Musulmans eux-mêmes ont senti les bienfaits des Missions établies par cette Œuvre admirable.

En Amérique, c'est un nombre considérable d'églises et de chrétientés qui s'élèvent, et un Épiscopat, digne des plus beaux jours de l'Église, par sa ferveur et par sa science, qui répand la lumière de l'Évangile. Les glaces du Mackenzie et celles du Cap-Horn voient arriver les Missionnaires, avec leur cortège de Frères et de Sœurs chargés de les aider à former à la Foi les générations nouvelles.

En Asie, outre ces contrées de l'Asie Mineure où d'innombrables écoles ont été établies, la Chine, le Japon, le Thibet, la Corée ont senti toute une vie nouvelle les animer, grâce aux efforts des prédicateurs de l'Évangile.

Les îles de l'Océanie, malgré leurs rivages lointains et semés d'écueils, ont toutes entendu la parole de Dieu, et ont élevé des temples à la Vérité.

En Afrique, sous ce soleil ardent qui brûle et dévore, que les animaux féroces parcourent, que les antropophages habitent, les envoyés du Seigneur ont fait des conquêtes sans nombre.

Partout, en un mot, où vit une âme, où se trouve un homme, le Missionnaire a pu pénétrer grâce aux secours accordés par la Propagation de la Foi.

C'est ainsi que ces vieilles Églises si florissantes aux IVe et Ve siècle, tombées sous les coups des barbares soldats de Genséric, déchirées par le schisme et l'hérésie, et dont les derniers débris avaient été dispersés par le cimeterre de Mahomet, ont vu renaître leurs beaux jours. Les Cyprien, les Augustin, après une longue suite de siècles, ont eu des successeurs, et les chants sacrés se sont fait entendre à Hippone et à Carthage, comme au temps de ces illustres docteurs. Alexandrie, Constantinople, Antioche, Jérusalem ont revu la pompe des cérémonies catholiques, et dans tout ce succès, la main généreuse de la Propagation de la Foi s'est fait sentir.

Après cette longue énumération, Nous ne Nous étonnons pas, N. T. C. F., d'entendre le Souverain Pontife

*

Grégoire XVI déclarer, dans une Encyclique datée de l'année 1840, que la naissance de la Propagation de la Foi, dans ces derniers temps, est une faveur toute spéciale ménagée par la divine Providence à l'Épouse du Christ, pour la consoler de la défaillance de tant de ses enfants.

II

Cette grande Œuvre, N. T. C. F., devait être comprise, dès la première heure, dans un diocèse qui porte un si vif intérêt aux choses de la Foi. Il en fut ainsi, en effet, et cette Lettre pastorale a pour but de féliciter les pasteurs et les fidèles du diocèse de Quimper, du généreux élan qui les porte vers elle, et de les engager à se montrer dignes du passé en maintenant leurs aumônes toujours à la même hauteur.

Nous aimons à chercher, dans les souvenirs laissés par Nos prédécesseurs sur le siège de saint Corentin, l'histoire des Œuvres qu'ils ont encouragées. Parmi ces Œuvres, il n'en est pas dont la naissance et le développement offrent un plus grand intérêt que celle de la Propagation de la Foi. C'est vers 1822, qu'elle fut fondée à Lyon. A cette époque, le diocèse de Quimper pleurait la

mort de Mgr Dombideau de Crouseilhes, dont le zèle et la sagesse ont doté la Basse-Bretagne d'une grande partie de ses institutions catholiques. En 1823, les Vicaires capitulaires, MM. Le Dall de Tromelin, Mauduit et Henri adressaient une circulaire au clergé du diocèse, pour l'inviter à établir cette Œuvre dans les paroisses. Dès 1824, on leur répondait par l'envoi de 2,100 francs. Cette somme, encore minime, s'accrut bientôt, et l'Œuvre s'organisa. Les années suivantes, les souscriptions augmentèrent de telle sorte, que l'Évêché comprit qu'elle demandait un soin particulier et un bureau à part. M. le Chanoine Alexandre fut nommé directeur. Bientôt, grâce à son zèle, à ses prédications éloquentes, à la sagesse de son administration, l'Œuvre arriva à produire plus de 50,000 francs. Bien loin de s'arrêter en si beau chemin, grâce à l'impulsion reçue, elle dépassa, dès 1872, la somme de 100,000 francs. M. le Chanoine Alexandre, qui avait reçu la charge en 1859, dirigea l'Œuvre jusqu'en 1874. A ce moment, son versement annuel s'élevait à 105,180 francs. Il la laissa en pleine prospérité entre les mains de M. Gabriel Morvan, l'écrivain breton bien connu. Ce prêtre, si intelligent et si rempli d'un zèle apostolique, sut faire croître encore la prospérité de l'Œuvre qui lui était confiée. Il s'attacha à faire pénétrer les *Annales* jusqu'au fond du peuple des campagnes, en faisant ces belles traductions bretonnes qui furent une des causes du relèvement de la langue celtique. Les *Annales* bretonnes, qui se publiaient alors au nombre de mille exem-

plaires, montèrent bientôt à cinq mille, et on put verser au Conseil central de l'Œuvre jusqu'à 130,000 francs chaque année. M. le Chanoine Le Moign, qui succéda à M. Morvan, sut maintenir l'Œuvre à sa hauteur, et la transmit, en 1896, à M. le Chanoine Rospars, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse, qui la dirige aujourd'hui. Les *Annales* bretonnes offrent toujours le même attrait sous la plume de ce délicat traducteur, et le produit des offrandes atteint une moyenne de 130 à 140,000 francs.

Quelle admirable prospérité, et comme tout est à louer dans cette merveilleuse croissance de la plus grande des Œuvres catholiques, et le zèle des directeurs et la générosité des fidèles !

Les Évêques qui, depuis Mgr Dombideau de Crouseilhes, se succédèrent sur le siège de saint Corentin, ne cessèrent de porter intérêt à la Propagation de la Foi et d'encourager son expansion dans leur diocèse. En 1839, Mgr de Poulpiquet, frappé de l'accueil favorable fait à cette Œuvre, après avoir engagé les fidèles à maintenir avec ardeur la Foi dans leur paroisse et autour d'eux, leur disait : « Mais « vous ne devez pas vous borner à la société au sein de « laquelle vous vivez. Le cœur du chrétien doit embrasser « tout l'univers, et son zèle doit s'étendre partout où il y « a des conquêtes à faire pour l'Église de Jésus-Christ. « Oh ! qu'il est consolant pour la Foi d'entendre raconter « les merveilles de grâce qui s'opèrent dans les lointaines « contrées, par la parole vivante et féconde des hommes

« apostoliques qui ont tout laissé pour aller porter la « bonne nouvelle à des peuples sauvages et barbares. « Dans les angoisses de leur charité, ils ont invoqué celle « de leurs frères d'Europe. Pour Nous, Nous devons louer « publiquement le zèle avec lequel vous vous êtes associés « à cette pensée si grande qui a fait naître la Propagation « de la Foi. Nous l'espérons, cette Œuvre si belle fera « encore de nouveaux progrès au milieu de vous. »

Le souhait du vénérable Évêque devait se réaliser, puisque cette Œuvre qui, en 1839, produisait 11,000 francs, quelques années plus tard atteignait sous son épiscopat le chiffre de plus de 50,000 francs.

Comme son vénéré prédécesseur, Mgr Graveran porta le plus vif intérêt à la Propagation de la Foi. En Octobre 1844, il écrivait aux pasteurs de son diocèse : « Au nom- « bre des Œuvres excellentes établies dans ce diocèse, « Nous avons trouvé avec bonheur l'*Association pour la* « *Propagation de la Foi*. Notre désir est de la voir chaque « jour plus goûtée, plus répandue, plus féconde. Nous « avons la confiance que les habitants de vos campagnes « voudront s'associer à cette Œuvre si méritoire. C'est « dans cette vue que Nous avons encouragé la traduction « et l'impression en langue bretonne des précieuses « *Annales* qui apprennent à ces pieux souscripteurs les « travaux des Missionnaires. »

Mais il ne borna pas là son zèle pour la Propagation de la Foi, il facilita à ses jeunes lévites le départ pour les Missions, il ouvrit toutes grandes les portes de son

Séminaire, et plus d'un apôtre en sortit pour aller porter aux contrées lointaines la bonne nouvelle de l'Évangile.

Mgr Sergent, qui lui succéda, ne favorisa pas moins le développement de la Propagation de la Foi. « Cette « Œuvre excellente, disait-il en 1859, est établie parmi « vous depuis sa naissance, et elle a fait cette année de « notables progrès. Votre position aux bords de l'Océan « vous permet de voir quelquefois parmi vous ces hommes « apostoliques qui consacrent leur vie aux peuples dégra- « dés des contrées que la Foi n'a pas encore éclairées.... « Pour ne parler que de vos enfants, combien de jeunes « prêtres, sortis de vos familles, portent glorieusement la « croix de Missionnaire sur tous les points du globe. Ne « sont-ils pas la véritable gloire et sauvegarde auguste de « notre diocèse ? Nous aimons à suivre dans leurs courses « apostoliques ces vaillants ouvriers de l'Église, et à répé- « ter avec saint Paul : *Quam speciosi pedes evangelizantium « pacem.* (Rom., x, 15.) Levez les yeux vers les régions les « plus éloignées du globe, et voyez combien sont resplen- « dissantes et dorées les moissons qui tombent sous leurs « faucilles. »

III

Parmi ces Missionnaires que Mgr Sergent aimait à citer comme les gloires du diocèse de Quimper, il comptait : Mgr Pellerin, un des premiers apôtres de la Cochinchine, né à Loc-Maria, près Quimper, en 1813, et dont la vénérée sœur fait encore l'édification de la communauté de l'Adoration. Parti de Brest où il était vicaire, vers 1843, pour les Missions d'Asie, il fut nommé Évêque de Biblos et Vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale, en 1846. Ses démêlés avec le cruel tyran Tu-Duc furent célèbres. Il lutta sans trêve contre ce misérable persécuteur de la Foi catholique, et mourut plein de mérites, en 1862, consolé par l'espérance de temps meilleurs, car la France venait d'occuper une partie de la Cochinchine.

Mgr Testard du Cosquer, né à Lesneven, en 1820. D'abord professeur au Grand-Séminaire, il devint curé des Carmes de Brest, et fut nommé Archevêque de Port-au-Prince en 1863. Il se mit courageusement à l'œuvre, donna à cette position nouvelle l'éclat qu'elle devait avoir et prépara ainsi la voie à ses successeurs. Écrasé par les difficultés ou plutôt vaincu par l'impitoyable climat d'Haïti, il revint à Rome où il mourut en 1869.

Mgr de Goësbriand, Évêque de Burlington, État de Vermont, aux États-Unis d'Amérique, est né à Saint-Urbain, dans le manoir de Kerdaoulas, le 4 Août 1816, d'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Bretagne. Brillant élève de Notre Petit-Séminaire de Pont-Croix, il laissa le Grand-Séminaire de Quimper pour aller terminer ses études à Saint-Sulpice. Prêtre en 1840, il partit aussitôt pour l'Amérique du Nord. Choisi par Mgr Rappe, Évêque de Cleveland, il devint vicaire général du diocèse et curé de la cathédrale. Il se distingua par son zèle apostolique, son esprit organisateur et ses nombreux écrits. En 1853, on résolut de faire un nouveau diocèse de l'État de Vermont, où de nombreux catholiques s'étaient établis. Le vicaire général de Cleveland, M. de Goësbriand, fut choisi et sacré par le Nonce du Pape à New-York, le 31 Octobre 1853. Le nouvel Évêque prit pour siège épiscopal Burlington, petite ville alors en formation. Ce que fut depuis ce vénérable Évêque, qui compte aujourd'hui un demi siècle d'épiscopat, se voit par les œuvres sans nombre qu'il a établies et fait fleurir dans son vaste diocèse. Son grand âge n'a pas abattu son activité, mais le développement de la vie chrétienne dans le diocèse de Burlington a nécessité la présence d'un coadjuteur.

Non moins heureux que Mgr Sergent, Nous pouvons, Nous aussi, rappeler les noms d'illustres et zélés Missionnaires dont l'action s'étend sur tous les points du monde. Parmi ces privilégiés du choix de Dieu, que Nous consi-

dérons comme la sauvegarde de Notre diocèse, Nous pouvons citer, outre Mgr de Goësbriand qui, malgré son grand âge, continue à remplir la grande tâche que le bon Dieu lui a donnée, plusieurs autres Évêques vénérés.

Mgr Jolivet, Évêque *in partibus* de Béline, Vicaire apostolique de Natal et du Sud-Africain. Comme Mgr de Burlington, c'est une des gloires de Notre Petit-Séminaire de Pont-Croix. Il naquit à Pont-l'Abbé, et entra de bonne heure chez les Oblats de Marie. Cette importante Congrégation comprit bien vite tout le parti qu'elle pouvait tirer d'un esprit aussi distingué, et l'envoya visiter ses Missions de l'Amérique du Nord. Bientôt désigné pour fonder un Évêché à l'extrémité du Sud-Africain, il reçut le titre d'Évêque de Béline et Vicaire apostolique de Natal. La vaste contrée soumise à sa juridiction comprenait, outre le pays de Natal, les contrées de l'Orange, du Transvaal, des Boërs et le Zoulouland. Il parcourut en Missionnaire ces différents pays, jetant les bases de nombreuses Missions. La découverte des mines d'or et de diamants peuplait ces contrées d'une population disparate. Nous n'entreprendrons pas de dire toutes les difficultés qu'il eut à vaincre au milieu de ces vastes régions, dont quelques-unes ne comptaient que des tribus sauvages. La tâche était au-dessus des forces d'un seul, aussi le zélé Missionnaire prépara l'érection de plusieurs vicariats apostoliques, et se réserva le pays de Natal et du Zoulouland. Natal, Durban et Pétersmarisburg furent tour à tour le siège épiscopal de ce diocèse aujourd'hui si florissant. Grâce

à son zèle infatigable et à une activité que l'âge n'a point ralentie, on trouve aujourd'hui, dans ces contrées naguères encore sauvages, des hôpitaux, des écoles et communautés religieuses, dont il a emprunté les premiers sujets à nos maisons d'Hospitalières de Pont-l'Abbé et de Morlaix.

Mgr Potron, des Franciscains réformés, si connu sous le nom de « Père Marie de Brest », alors que gardien du Saint-Sépulcre et de la Grotte de Bethléem, il défendait avec tant d'ardeur les droits de l'Église catholique et de la France. Nommé et sacré Évêque de Jéricho, résidant à Paris, il ne cessa depuis de défendre avec énergie les Missions d'Arménie et de Terre Sainte, en qualité de Procureur des Missions franciscaines et Commissaire général de Terre-Sainte.

Mgr Gillard, Évêque élu de Constantine et d'Hippone, dont Nous avons droit de revendiquer l'apostolat, puisqu'il est né dans la ville de Quimperlé.

Entré à Notre-Dame d'Afrique, il s'attacha à l'Algérie, sans oublier la Bretagne. Il ne revint en France qu'en 1870, pour suivre les vieux soldats africains dans la terrible campagne de l'Ouest ; plusieurs fois blessé, il revint après la guerre dans sa chère Algérie. Mgr le Cardinal Lavigerie, qui connaissait sa haute valeur, voulut en faire le premier successeur de saint Augustin. Il fut, en effet, élu Évêque de Constantine et d'Hippone. Mais la mort impitoyable l'arrêta sur le seuil, le 29 Septembre 1880, à l'âge de 42 ans.

« Il appartenait par sa naissance à cette terre de Bre-

« tagne, où il avait sucé toutes les vertus avec le lait « d'une pieuse mère, disait de lui son Archevêque, « Mgr Lavigerie. C'est ici même, sur cette colline de « Notre-Dame d'Afrique, où nous allons l'ensevelir, que « cette vie de devoir et de sacrifice s'est passée presque « tout entière.

« Il était mon fils par le sacerdoce, avant de l'être « par un dévouement et une fidélité incomparables, celui « qui va descendre dans ce tombeau prématurément « ouvert. Mon fils ! il me semble qu'il ait voulu le rester « toujours. Au moment de recevoir l'onction des Pontifes « et de s'asseoir au rang de mes Frères, il s'est précipité « comme pour garder jusque dans la mort ce titre qu'il « avait porté durant tant d'années. »

Mgr Coadou est aussi l'un des élèves de Notre Petit-Séminaire de Pont-Croix. Il naquit en 1819, à Locronan. Il laissa, étant sous-diacre, le Grand-Séminaire de Quimper pour celui des Missions étrangères. Ordonné prêtre en 1845, il partit aussitôt pour les Indes. Il remplit différents postes dans le Vicariat apostolique de Maïssour, et reçut la direction du Séminaire indigène. En 1880, il fut mis à la tête de ce Vicariat apostolique et sacré par Mgr Laouénan, sous le titre d'Évêque *in partibus* de Chrysopolis. En l'année 1886, à la suite du concile de Bangalore, la hiérarchie catholique ayant été rétablie dans l'Inde, son vicariat fut érigé en évêché, et il reçut le titre d'Évêque de Mysore. Il chercha à faire pénétrer l'esprit de l'Évangile au milieu des peuples qui lui étaient

confiés. Il réveilla la Foi au sein des vieilles familles d'origine européenne, convertit un grand nombre de parias, mais fit peu de conquêtes dans les classes privilégiées. Il mourut plein de mérites, le 14 Septembre 1890.

Il Nous coûte, N. T. C. F., de suspendre là Notre Lettre déjà longue. Il Nous semble que Nous devrions vous citer une foule d'autres Missionnaires sortis de Notre diocèse qui, bien qu'ils ne soient pas parvenus à l'épiscopat, n'en ont pas moins porté le poids de l'apostolat : prêtres séculiers, Religieux, Religieuses, Frères, Sœurs, tous remplis d'ardeur pour répandre le règne de Dieu au milieu des nations infidèles. Nous les voyons accomplissant leur tâche pénible dans tous les pays du monde. Plusieurs centaines d'entre eux sont sortis de nos rangs depuis quelques années. Le souvenir de leur amitié, la vue de leurs travaux sont une des causes principales qui Nous attache à la Propagation de la Foi, dont ils tirent la plus grande partie des secours qui sont nécessaires à leur apostolat.

IV

Nous ne pouvons Nous arrêter, N. T. C. F., sans vous dire un mot de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, que l'on appelle volontiers la petite sœur de la Propagation de la

Foi. Faire participer l'enfance chrétienne aux mérites des Missionnaires, en l'associant au bien fait aux petits enfants des payens, n'était-ce pas une belle pensée !

Cette Œuvre date des premiers temps de la fondation de la Propagation de la Foi, elle facilite l'entretien des orphelinats en pays de Mission, elle aide ceux qui se vouent aux baptêmes des petits enfants payens. La crainte d'enlever à la Propagation de la Foi une partie de ses ressources, rendit pénible, dit-on, les premières années de la Sainte-Enfance ; mais on s'aperçut bientôt que, bien loin de nuire à la première Œuvre, elle ne faisait que lui venir en aide en s'adressant à un monde qu'elle ne pouvait atteindre, et en intéressant directement les petits enfants chrétiens au salut des payens de leur âge.

Cette Œuvre prit naissance, dans le diocèse, à peu près à la même époque que l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Elle eut de modestes débuts ; mais confiée à M. le Chanoine Le Guen, elle prit une rapide extension. M. le Chanoine Salaün, actuellement son directeur dans le diocèse, lui donne par son zèle un nouvel élan, et aujourd'hui elle produit, par des cotisations annuelles de 0 fr. 60 c., plus de 10,000 francs.

Les Souverains Pontifes, désirant encourager cette action des fidèles et les engager à venir en aide à ces Œuvres capitales, les ont enrichies d'indulgences sans nombre. Ils associent de la sorte, aux mérites du Missionnaire, à ses larmes, à ses fatigues et à ses sacrifices,

le fidèle qui lui vient en aide et permet par ses aumônes l'accomplissement de sa tâche.

Nous terminons cette Lettre destinée à louer et stimuler votre zèle, en vous citant les **paroles** de Mgr Sergent, l'un de Nos prédécesseurs : « Efforcez-vous de seconder « l'impulsion divine. Que chacun de vous participe à cette « Œuvre bénie de Dieu. Prêtres, si vous voulez attirer « sur les troupeaux qui vous sont confiés des grâces de « persévérance et de conversion, travaillez avec ardeur à « les associer aux généreux efforts de l'Église pour la « conversion des nations infidèles. Chefs de famille, la « Foi règne à votre foyer, mais elle pourrait s'amoindrir, « Nous vous indiquons un puissant moyen pour la fixer. « Que tous répondent ainsi à Notre vœu le plus cher, et « s'efforcent de conserver à sa hauteur l'Œuvre précieuse « de la Propagation de la Foi. »

Et sera Notre présente Lettre pastorale lue, **dans** toutes les églises et chapelles du diocèse, le Dimanche qui en suivra la réception.

Fait à Quimper, le 21 Novembre 1898, fête de la Présentation.

† HENRI-VICTOR,
Évêque de Quimper et de Léon.

Par Mandement de Monseigneur :

QUÉINNEC, CHAN. HON.,
Secrétaire.

N° 29 bis.

LIZER A BASTOR

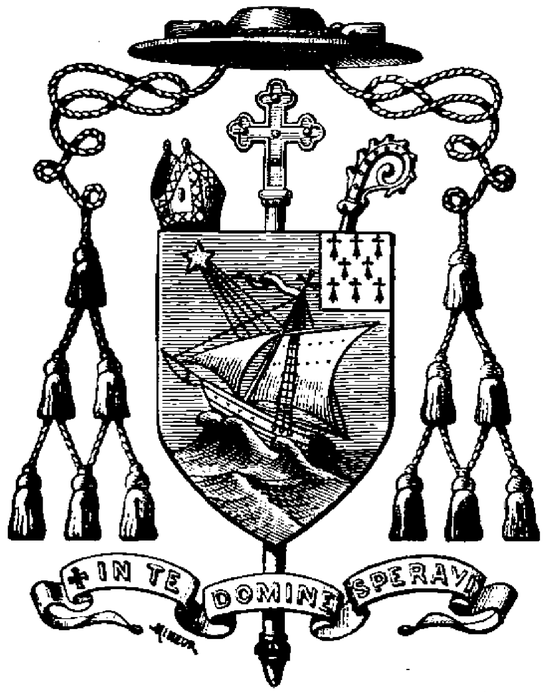
AN AOTROU'N ESKOB A GEMPER HAG A LEON

D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN EUZ HE ESKOBTI

O REI MEULEUDI D'AN AKET A ZISKUEZONT

E KENVER

BREURIEZ AR FEIZ HA BREURIEZ AR MABIK JESUS



KEMPER

MOULLET E TI AR. DE KERANGAL

MOULLER AN ESKOBTI

1898

N° 29 bis.



LIZER A BASTOR

An Aotrou 'n Eskob a Gemper hag a Leon

D'AR VELEIEN HA D'AR GRISTENIEN EUZ HE ESKOBTI

O REI MEULEUDI D'AN AKET A ZISKUEZONT

E KENVER

BREURIEZ AR FEIZ HA BREURIEZ AR MABIK JESUS

IIERRI-VIKTOR-FELIX VALLEAU, dre c'hras Doue hag hon Tad Santel ar Pab, Eskob Kemper ha Leon, D'an dud a Iliz ha d'ar Gristenien euz Hon eskobti, salud ha bennoz en Hor Zalver Jesus-Christ.

HOR BREUDEUR KER,

Eb dale, e raimp en Iliz gouel sant Fransez Xavier, unan euz an dud ho deuz, dre ho labourou, roet ar muia sked d'hor Relijion santel. E buez ar missioner dispar-ze,

e velomp sklear penaoz Doue ne ehan ket da ziskuez he oll-c'halloud, e peb amzer.

Pa lennomp ar pez 'arruaz e koumansamant an Iliz hag ar fesoun burzuduz m'eo bet skignet ar Feiz kristen etouez ar baianet, e z'omp douget da gredi ne raio mui labourer ebet eun eost ken founnuz. Ha guelet a helfer c'hoaz keariou, broiou a bez gounezet gant ken nebeut a brezegerien ? Ia ! Spered an Aotrou Doue n'eo ket bianneat he nerz, hag an had divin, pa gouez e douar mad, a zoug ar memez frouez kaer. Buez sant Fransez Xavier 'zo eun testeni a gement-se. Pemzek kant vloaz goude m'hen d'oa kaset dre ar bed an Ebestel, Doue her galvaz hag, evel e amzer genta an Aviel, poblou a bez, o tilezel ho fals kredennou hag o trei kein d'ho doucou faoz, 'oue klevet o lavaret d'an abostol nevez : « Grit ac'hanomp kristenien dre ar vadiziant ! »

Er broiou pella, e kostez ar Zav-Heol eo a c'hounezaz Fransez Xavier eneou eb niver da Zoue, betek ma varvaz, re skuizet gant he labourou, en eur astenn he zivreac'h etrezek ar rouantelez divent-se, hanvet ar Chin, e-leac'h m'edo en he zonj kenderc'hel da eosti, er memez doare.

Diskuezet en d'oa petra hell da ober, evit skigna ar wirionez, eun den ebken broudet gant ar garantez evit he nesa ha skoazellet gant gras Doue. Setu perak ar gristenien vad a zavaz Breuriez ar Feiz, vardro ar bloaz 1822, a zonjaz, evit he diazeza startoc'h, rei d'hezi da Batron sant Fransez Xavier.

Hervez ma kredomp, H. B. K., devez gouel ar Zant

braz-se a zere evit komz d'eoc'h divar-benn ar Vreuriez kaer, en deuz gounezet d'ar Feiz kement a eneou hag a zo griziennet ker doun en hon eskobti.

I

« Peb tra, eme sant Paol, 'zo bet krouet gant Verb Doue, *Omnia per ipsum et in ipso creata sunt.* » (Col., I, 16.) He gomz nerzuz en deuz great, gant netra, an env hag an douar. Mez ar C'hrouer oll-gallouduz, evel eun tad leun a vadelez, eo plijet gant-han rei perz en he labour da lod euz he grouadurien, evel ma lavar sant Paol : « *Dei adjutores sumus.* » (I. Cor. III, 9.) Pebez enor evit eun den dister, beza galvet da rei dourn da Zoue a c'houarn peb tra ! Hogen, H. B. K., setu ar pez 'ra ispisial ar c'hannad kaset euz he berz evit gounid eneou.

Hor Zalver Jesus-Christ, o veza deuet var an douar, a zigasaz etouez an dud ar guir sklerijen, hag a lavaraz d'he Ebestel : « It, ha lakit da bara ar sklerijen-ze : evel ma teuan a-berz va Zad, c'hui ielo euz va ferz-me. Grit ma tivoano an had e m'euz taolet en douar, ma kresko an eost ; evit se, digorit parkeier-all hag ho zrempit gant ar c'huezen euz ho tal, gant ho taelou, gant ho koad m'ar bez red. »

E peb amzer, 'zo bet kavet tud ha n'ho d'oa ken ioul nemet da zenti ouz ar gourc'hemenn roet dre ar c'homzou-ze. Abaoue m'int kouezet euz a c'henou Hor Zalver, evit kentelia eun nebeut keriadennou euz ar Judee, betek an amzer hirio, guelit, er broiou pella, nag a zouarou eo bet taolet enn'ho an had mad, nag a eostou puill dastumet ha gorroet e grignolou an Tad 'zo en env !

Re all, H. B. K., a gomzo d'eoc'h euz an traou kaer a veler, en hon amzer, ar wiziegez hag ar skianchou savet ker huel, ar c'hem-verz var gresk ha spered an dud ken ijinuz evit kaout bepret eun dra nevez bennak : evid'ompni a lavar eo kalz kaeroc'h labourou souezuz kannadet an Aviel, a ia a-dreuz ar goasa broiou gouez da brezeg ar guir Feiz ; ne hellomp ket miret ne zeufe hor c'haloun da deneraat en hor c'hreiz, pa lennomp e *Lizeri Breuriez ar Feiz* ar pez a ra hag ho deuz da c'houzanv ar vissionerien. Kalz anez'ho 'zo ganet en hor bro, euz ar memez goad gann'eomp marteze, 'zo bet savet hag ho deuz bevet en hon touez, betek ma zint bet galvet gant Doue. Azalek neuze, hon euz dalc'het sonj anez-ho ha pedet evit-ho hag, oc'h anaout pegen talvouduz eo ho labour ha peger braz ho merit, ne d'omp ket souezet pa glevomp ar Skritur-Zakr oc'h ho meuli, dre ar seurt komzou-ma : « *Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem :* Nag eo kaer var ar meneziou treid ar re a brezeg ar peoc'h, o lakaat Doue da ren e-touez an dud ! » (Isai, lii, 7.)

Evit mont d'al leac'h ma zint evelse galvet, petra ho

deuz kuiteat, H. B. K. ? An danvez, an enoriou, oll blijadurezou an douar, kement e ma o klask an darn-vuia euz an dud. Ouspenn, dilezet ho deuz ar vro, ar gear e leac'h m'int ganet, an ti a zigas sonj d'hezo euz ho bugaleach hag ho iaouankiz ; an iliz-parrez, a zeblant d'hezo guelet avechou, du-hont, dre ho huvre, pe klevet son skiltruz ar c'hleier ouz ho gervel. Muioc'h c'hoaz ; lavaret ho deuz kenavo d'ho zad, d'ho mamm, d'ho breudeur, d'ho c'hoarezet, d'ho mignounet. A dra zur, n'ho deuz ket a geuz da veza troet kein da gement a garient, evit servicha Doue ebken ; goulskoude, meur a veach, e kreiz ar skourn hag an erc'h e broiou an Anter-Noz, pe er c'hoajou braz, e mesk an dud gouez, e sonjont e ti ho c'herent hag en ho flas goullo dirak an oaled..... Kuiteat ho deuz ho mamm-vro. Poaniusa disparti ! Mez penaoz ober skouarn vouzar ouz ar vouez ho galve hag a lavare d'hezo : « Du-ze, 'zo tud, ho preudeur, azezet c'hoaz e tenvalijen ar maro ; karet a rafent klevet, goulenn a reont reseo ar Wirionez ; d'eoc'h-chui eo da derri an naoun hag ar zec'het ho deuz a gomzou Doue », hag ar vissionerien kalonek, eb sellet var ho lerc'h, 'zo eat gant hast etrezek an dud reuzeudik a c'houlenne sikour.

Pegen kaer eo oberou al labourerien dispar-ze, pegen founnuz an eost ho deuz dastumet, ispisial epad an triugent vloaz diveza tremenet, gant sikour aluzennou Breuriez ar Feiz ! En Europ da genta : e Bro-Zaoz, 'zo bet lakeat adarre Eskibien da c'houarn an ilizou ; en Danemark, er Sued, en Norvej, e velomp o c'houlaoui an

devez ma tistroio ar c'harteriou-ze d'ar guir Feiz ; er broiou troet gant ar schismatiket, e kaver skoliou, kouentchou, hospitaliou katolik ; ar Mahometanet ho-unan a rank anzav ar vad great en ho zouez, gant ar Missionou !

En Amerik, ar Vreuriez benniget a gomzomp anez'hi en deuz savet n'oufemp lavaret pegement a ilizou ; niver ar guir gristenien a ia bemdez var gresk, kelennet gant Eskibien, brudet dre ho skiant hag ho vertuziou. E peb leac'h euz ar vro divent-se, azalek ar Makensi goloet a erc'h, en Anter-Noz, betek ar c'harteriou ker ien varzu ar C'hap-Horn, er penn pella varzu ar C'hreiz-Deiz, 'zo digouezet missionerien, ha gant-ho freret, leanezet, evit ho zikour en ho labourou abostolik.

En Asi, ouspenn an niver braz a skoliou savet e tu ar C'huz-Heol, kelou mad an Aviel 'zo kaset d'ar Chin, d'ar Japon, d'an Thibet, d'ar C'hore, souezet o santout en ho c'hreiz evel eur vuez nevez.

Enezi an Oceani, ker pell, du-hont, etouez ar rec'hier, e kreiz ar mor braz, ho deuz klevet komzou Doue ha savet ilizou en he enor.

En Afrik, dindan an heol bero, daoust d'al loaned gouez ha d'an dreberien tud krisoc'h c'hoaz, kannadet ar guir Doue ho deuz gounezet eneou eb niver.

En eur ger, e peb leac'h ma zeuz eun ene da c'hounid, tud da zavetei, ar vissionerien zo eat d'ho c'hlask, gant sikour aluzen Breuriez ar Feiz.

Dre ar voien-ze, an ilizou ker brudet guechall hag 'oa bet diskaret gant soudardet dizakr ar roue barbar Gen-

seric, dispennet gant ar schism hag an herezi, peur-dismantret ha beuzet e goad ho diveza bugale lakeat d'ar maro gant ar fals profet Mahomet, a zav a nevez en ho c'haera. Eskibien zo hanvet, goude pevarzek kant vloaz, e plas sant Siprian, sant Augustin, hag evel e amzer an doktoret braz-se, e klever adarre kana meuleudi an Aotrou Doue, e Hippon hag e Karthaj. Alexandri, Konstantinopl, Antioch, Jerusalem ho deuz guelet a nevez lidou sakr an Iliz katolik, ha kement-se oll dre ar skoazell roet gant Breuriez ar Feiz.

O sonjal er rummad hir a vroiou hon euz hanvet, ne vezimp ket souezet, H. B. K., pa glevomp hon Tad Santel ar Pab, Gregor XVI, o tiskleria, en eul Lizer-meur skrivet er bloaz 1840, penaoz Doue, dre eur vadelez dispar, en deuz roet d'he Iliz, en amzeriou tenvel-ma, Breuriez ar Feiz, evit he frealzi hag he dizoania er boan a ra d'hezi guelet kement euz he bugale o trei var an hent fall.

II

Eur Vreuriez ker kaer ha **ken** talvouduz a dlie beza digemeret mad, raktal m'oa savet, en eun eskobti ken douget hag hon hini evit gloar Doue ha mad an eneou. Setu ar pez 'zo c'hoarvezet ; hag, el lizer-ma, e fell d'eomp

meuli ar veleien hag an dud fidel a eskobti Kemper ha Leon evit ar pez ho deuz great, er poent-se, ha goulenn ma kendalc'hint, ma kreskint c'hoaz ho aluzen da Vreuriez ar Feiz.

Eun dudi eo evid'omp guelet, er skridou chomet goude an Eskibien 'zo bet en hon raok var gador sant Korantin, ar pez ho deuz embannet pe gourc'hemennet evit mad an eneou fiziet enn'ho. Er penn kenta euz an oberou-ze e kavomp Breuriez ar Feiz. Var dro ar bloavez 1822, eo bet savet. En amzer-ze, eskobti Kemper 'oa e kaon d'an Aotrou n'Eskob Dombideau de Crouseilhes, en deuz great kement a vad e Breiz-Izel dre he skiant hag he furnez. Er bloaz 1823, ar vikeled-vraz, hanvet da c'houarn e plas an Eskob, an Aotrounez Le Dall de Tromelin, Mauduit hag Herry, a gasaz kemennadurez d'ar veleien, evit ma vije savet ar Vreuriez nevez er parreziou. Er bloaz varlerc'h, 1824, oue dastumet 2,100 lur evit ar missionou. An aluzennou, dister da genta, a ieaz var gresk, dre ma teuer da anaout ar Vreuriez ; an Eskob neuze a zonjaz 'oa red he lakaat etre daouarn eur belek, karget dreist peb tra da zoursial out-hi. An Aotrou Alexandr, chaloni, oue hanvet d'ar garg-se. Eb dale, dre he aket, he brezegennou ha kement a reaz evit ar Vreuriez, an aluzennou a zavaz betek 50,000 lur ; mez ne jomjont ket eno hag, en eur greski bepret euz an eil bloavez d'eben, e zint eat, divar 1872, en tu-all da 100,000 lur. An Aotrou Alexandr a renaz ar Vreuriez, azalek 1859 betek 1874. Er bloaz-ze, kount an aluzennou dastumet en eskobti oue 105,180 lur.

Goude he varo, oue hanvet en he blas an Aotrou Gabriel Morvan, anavezet mad dre al levriou kaer en deuz skrivet. He-ma, den a spered hag a galoun, a gasaz c'hoaz a-raok ar Vreuriez fiziet enn'han, dre al *Lizeri*, troet ker brao e brezonek, hag a skignaz dre an oll barreziou. *Lizeri Breuriez ar Feiz*, a vize neuze moullet anez-ho mil levrik, a zavaz eb dale betek pemp mil, hag an aluzennou betek 130,000 lur.

An Aotrou Le Moign, chaloni, a zeuaz varlerc'h an Aotrou Morvan, hag a zalc'haz ar Vreuriez er memez stad. Abaoue 1896, ar garg anez-hi 'zo roet d'an Aotrou Rospars, chaloni a enor, rener kazetenn an eskobti *(Semaine religieuse)*. Al *Lizeri*, troet gant-han e brezonek, a vez lennet var ar meaz gant plijadur, hag ar gount euz an arc'hant dastumet, euz an eil bloavez d'eben, a zo etre 130 ha 140,000 lur.

Peadra 'zo da veza laouen, pa veler o kreski hag o kenderc'hel, en eun doare ker burzuduz, eur Vreuriez ken talvoudek, — ar c'haera 'oufer da gaout. Bennoz Doue da gement a ro d'hezi ho foan hag ho aluzen !.....

An Eskibien 'zo bet e Kemper, abaoue an Aotrou Dombideau, a zo bet eveld'han douget evit Breuriez ar Feiz, hag ho deuz labouret d'he skigna en eskobti. Er bloaz 1839, an Aotrou de Poulpiquet, o velet an digemer mad great d'ar Vreuriez, goude beza pouezet stard evit ober d'an dud fidel miret ar Feiz en ho farreziou hag en ho ziez, a lavare d'hezo : « Mez n'eo ket avoalc'h soursial ebken « euz ar re 'zo en dro d'eoc'h ; eur guir gristen a dle

« c'hoaz sonjal e eneou he vreudeur, skignet dre ar bed-
« oll, ha poania d'ho gounid da Iliz Jesus-Christ. Oh ! nag
« eo kaer klevet diskleria ar burzudou great, er broiou-
« pell, dre brezegennou ar vissionerien, ho deuz kuiteat
« peb tra evit mont da gas ar c'helou mad d'ar boplou
« gouez ha paian ! En ho faourentez, ho deuz goulennet
« sikour digant ho breudeur euz an Europ. Joa eo gan-
« n'eomp meuli dirak an oll an hast oc'h euz diskuezet
« evit rei hoc'h hano hag hoc'h aluzenn da Vreuriez ar
« Feiz. Fizianz hon euz e kendalc'ho da vont var gresk en
« ho touez. »

Guelet a reaz o tont da wir ar pez a rekete : rak aluzennou ar Vreuriez en eskobti, — 11,000 lur er bloaz 1839 — a zavaz betek 50,000 lur, araok maro an Aotrou de Poulpiquet.

An Eskob a zeuaz var he lerc'h, an Aotrou Graveran, a ziskuezaz ar memez aket evit Breuriez ar Feiz. Setu ama eur pennadik euz al lizer a skrive, e miz Here 1844 :
« E niver an oberou guella savet en eskobti, e velomp
« gant levenez Breuriez ar Feiz. Karet 'rafemp he guelet
« muioc'h anavezet c'hoaz hag oc'h he n'em skigna, bem-
« dez, muioc'h-mui. Fizianz hon euz e teuio ivez an dud
« divar ar meaz da lakaat ho hano er Vreuriez-ze ken
« talvoudek. Evit kement-se, eo falvezet d'eomp ma vezo
« hiviziken troet ha moullet e brezonek al *Lizeri* ker kaer,
« a ro da anaout labouriou ar vissionnerien. »

Mez an Eskob santel, ouspenn ma reaz kement ma helle evit skigna ar Vreuriez, e roaz eb marc'hata he

assant d'ar gloer iaouank, a c'hoantea mont d'ar missionou ; digeri 'reaz frank dorh e Seminer, hag abaoue, nag a veleien 'zo eat ac'hano da gas kelou mad an Aviel d'ar boplou divadez !

Goude an Aotrou Graveran, an Aotrou n'Eskob Sergent a roaz ar memez skoazell da Vreuriez ar Feiz. « Savet eo
« bet, emez-han, en ho touez, azalek ar penn kenta, hag
« er bloaz-ma (1859) eo eat kalz var gresk.... Guelet oc'h
« euz aveichou o tremen dre ho pro, evel e m'a ker tost
« d'ar mor, unan bennak euz al labourerien abostolik-ze,
« 'zo o prezeg er c'harteriou n'int ket c'hoaz sklerijennet
« gant ar Feiz..... Evit komz ebken euz ho pugale, nag a
« velek iaouank, ganet e Kerne hag e Leon, a zoug kroaz
« ar Missioner e peb korn ar bed ! Ouspenn ma zint
« eun enor evit an eskobti, e tennont ivez varn-han ben-
« noz an Aotrou Doue. Eun dudi eo evid'omp heulia a
« spered, en ho beachiou poaniuz, kannadet kalonek an
« Aviel, en eur lavaret gant an Abostol sant Paol : « *Quam*
« *speciosi pedes evangelizantium pacem.* (Rom., x, 15.) Savit
« ho taoulagad etrezek ar broiou pella euz an douar, ha
« guelit pegen kaer, pegen puill eo an eost a zastumont
« evit Doue ! »

III

E-touez ar vissionerien a ree, hervez an Aotrou n'Eskob Sergent, eur gurunenn a enor da eskobti Kemper, e tleomp henvel : an Aotrou Pellerin, unan euz ar re genta a brezegaz ar Feiz er C'hochinchin, ganet e Loc-Maria, 'kichen Kemper, er bloaz 1813 ; he c'hoar, anavezet mad ivez, a zo hirio c'hoaz eur skouer evit al leanezet all, e kouent ar Brovidans. An Aotrou Pellerin 'oa vikel e Brest, pa bartiaz, e 1843, evit Missionou an Asi ; tri bloaz goude, e 1846, oue hanvet Eskob Biblos ha Vikel abostolik ar C'hochinchin, kostez an Anter-Noz. Brud 'zo c'hoaz euz ar stourmadou en deuz bet da zouten eneb an tirant kriz Tu-Duk ; goude beza dalc'het penn d'an den fallakr-se, enebour touet ar Feiz katolik, e varvaz leun a veritou, er bloaz 1862, frealzet en he dremenvan gant ar fizianz edo arru ar peoc'h evit he gristenien ; rak ar Frans en d'oa nevez kemeret eul loden euz ar C'hochinchin.

An Aotrou Testard du Cosquer, ganet e Lesneven, er bloaz 1820, da genta rejant e Seminer-braz Kemper, goudeze person Itron-Varia Karmez, e Brest, oue hanvet, e 1863, Arc'heskob Porz-ar-Prins. Raktal e stagaz kalounek d'al labour, hag e roaz d'ar garg nevez-se ar sked en deuz

miret da c'houde, oc'h aoza an hent d'ar re 'zeuaz var he lerc'h. Goall veac'hiet gant eur seurt samm, kontammet gant ear klanvuz Haïti, e tistroaz da Rom, e-leac'h ma varvaz, e 1869.

An Aotrou de Goësbriand, Eskob Burlington, er Stadou-Unanet an Amerik, 'zo ganet e maner Kerdaoulas, parrez Lanurvan, ar 4 a viz Eost 1816 ; he lignez 'zo unan euz an huela, anavezet a bell amzer, e Breiz. Diskuez a reaz he spered lemm, e skolach Pont-Kroaz hag e Seminer-braz Kemper ; da c'houde, e zeaz da boursu he studi da glouerdi Sant-Sulpis, e Paris. Eur veach belek (1840), e partiaz raktal evit an Amerik, e-leac'h m'oa hanvet gant an Aotrou Rappe, Eskob Kleveland, persoun an iliz katedral ha Vikel vraz. He aket evit mad an eneou, he wiziegez hag he skridou a verke anez-han evit eur garg hueloc'h : pa oue savet eun eskopti e karter Vermont, an Aotrou de Goësbriand oue hanvet da Eskob, ha sakret gant Kannad ar Pab, e New-York, d'an 31 a viz Here 1853. An Eskob nevez a ieaz da jom e Burlington, eur gearik vian, hag a zo kresket kalz abaoue. An oberou kaer, ar breurieziou eb niver savet hag ar frouez a zougont hirio, er c'harter-ze, a ziskuez mad ar pez en deuz great eno hor c'henvroad enoruz, abaoue m'eo lakeat da Eskob. Daoust d'he oad, ne jom ket da ehan ; mez, dre m'eo kresket kement he labour, en deuz ranket kemer eun Eskob all d'he zikour.

Ouspenn an Aotrou de Goësbriand, e c'hellomp henvel c'hoaz kalz missionerien brudet, meur a Eskob ganet en

hor bro, oll dibabet gant Doue evit prezeg he lezen e pevar c'horn ar bed.

An Aotrou Jollivet, Eskob Bellin, Vikel abostolik Natal, zo ganet e Pont-n'Abad. Goude beza great he studi e Pont-Kroaz, evel an Aotrou de Goësbriand — eun enor euz ar c'haera evit hor Seminer-bian —, ec'h antreaz, iaouank c'hoaz, e Kongregasion an Tadou Obladet. Ar re-ma 'anavezaz buan ar pez a helle da ober gant he speret ker lemm, hag her c'hasaz da vizita ar Missionou ho deuz en Amerik, kostez an Anter-Noz. Goudeze, oue karget da zevel eun eskobti er penn pella euz an Afrik, tu ar C'hreiz-Deiz, hag hanvet Eskob Bellin. Pebez eskobti da c'houarn, pe kentoc'h pebez bro braz divent en d'oa da c'hounid ! Ouspenn Natal, karteriou Oranj, an Transvaal, ar Boërs ha Zoulouland. Mont a reaz he-unan a-dreuz an oll broiou-ze, euz an eil penn d'egile, o tiazeza dre ma zee eun niver braz a vissionou. Ar mengleuziou aour ha diamant, nevez kavet, a zigasaz dre eno tud a bep leac'h. Piou 'lavaro pegement en d'oa da stourm, ar pez a c'houzanvaz e-touez an dud dizakr-ze hag e-touez ar bopladou gouez, skignet dre ar vro ! Re bounner gouskoude oue ar beac'h evit unan ; ar missioner kalonek a c'houlennaz ma vije rannet etre daou pe dri Vikel abostolik, hag a viraz evit-han Natal ha Zoulouland, e-leac'h e ma hirio e penn eun eskobti kaer. En eur labourat eb ehan, an Aotrou Jollivet, iac'h hag ampart c'hoaz, en despet d'he oad, en deuz savet er c'harteriou-ze, gouez n'euz ket pell, hospitaliou, skoliou, kouentchou, hag e teu ar c'henta leanezet

anez-ho euz a ziou gouent euz hon eskobti : Pont-n'Abad ha Montroulez.

An Aotrou n'Eskob Potron, euz a urz Sant Fransez, ginidig a Vrest, zo bet epad pell amzer karget da ziouall bez Hor Zalver, e Jerusalem, hag ar plas e-leac'h m'eo ganet, e Bethleem : er memez amzer e tifenne gant nerz, er vro-ze, guiriou an Iliz katolik ha re ar Frans. Hanvet ha sakret Eskob Jericho, o chom e Paris, e kendalc'h da zifenn hirio Missionou an Armeni hag ar Douar-Zantel, fiziet e Tadou he urz.

An Aotrou Gillard, Eskob Konstantin hag Hippon, 'oue ivez ganet en hon touez, e kear Kemperle. En Aljeri en deuz bevet, eb ankounac'haat Breiz-Izel. Er bloaz 1870, e teuaz e Frans, evit heulia soudardet an Afrik var dachen ar brezel ; blenset meur a veach, e tistroaz adarre d'an Aljeri, goude ar peoc'h. An Aotrou Kardinal Lavigerie, oc'h anaout he verit, a reaz he henvel Eskob Konstantin hag Hippon, e-leac'h m'oa bet guech-all sant Augustin. Mez mervel a reaz, araok beza sakret, d'an 29 a viz Guengolo 1880, oajet a 42 vloaz.

Setu ama penaoz a gomze anez-han he Arc'heskob brudet, an Aotrou Lavigerie : « Ganet var zouar Breiz,
« e-leac'h en d'oa sunet an oll vertuziou gant leaz eur
« vamm gristen, en deuz tremenet kazi he oll vuez, ama,
« e kichen iliz Itron-Varia-an-Afrik, e-leac'h ma vezo
« douaret he gorf. Goall abred eo digoret ar bez, da lounka
« al labourer mad-ze, va mab dre ar velegiach hag ivez
« dre he garantez feal ha dispar ! Va mab ! evel ma kre-

« dan, eo falvezet d'hezan miret da viken an hano-ze.
« P'edo o vont da veza sakret Eskob ha da zevel e renk
« va breudeur, eo bet diskaret ha setu e chom gant-han,
« er maro memez, an hano en deuz douget epad keit
« amzer. »

An Aotrou n'Eskob Coadou, ganet e Lokornan, er bloaz 1819, en deuz ivez great he studi e skolach ar Pont. Resevet en d'oa an urz a abostoler, pa guiteaz Kloerdibraz Kemper evit mont da Seminer ar Missionou a ziaveaz bro, e Paris. O veza beleget, e 1845, e partiaz raktal evit an Indes. Eno, goude beza labouret e meur a leac'h euz Vikeliaj abostolik Maïssour, oue karget da ren ar Seminer savet evit kloer ar vro. Er bloaz 1880, oue lakeat e penn ar Vikeliaj-se ha sakret Eskob gant an Aotrou Laouenan, eur missioner Breiziad ivez, euz ar re muia brudet. E 1886, goude sened Bangalor, ar Vikeliaj abostolik a zeuaz da veza eun Eskobti, hag an Aotrou Coadou a zougaz hiviziken hano Eskob Mysor. Labourat a reaz gant ar brasa aket da skigna ar Feiz er c'harter oue fiziet enn'han : eur vad eston a reaz d'an dud deuet euz an Europ ; kalz a vadezaz euz ar Paria, an dud-ze reuzeudik ken disprizet er vro ; mez ne c'hounezaz nemeur etouez an dud a renk huel. Mervel a reaz, leun a veritou, d'ar 14 a viz Guengolo 1890.

Karet a rafemp, H. B. K., lakaat ama c'hoaz hanoiou missionerien-all ganet en Hon eskobti. Daoust n'int ket arruet ker huel hag an Eskibien enoruz e ma'omp o paouez komz anez-ho, ho deuz ivez poaniet stard, beleien,

relijiuzet a bep urz, freret, leanezet, oll gant eur c'hoant ebken en ho c'halon : astenn rouantelez an Aotrou Doue e kreiz ar bopladou paian, e pevar c'horn ar bed. Meur a gant 'zo anez-ho, en eur ober nebeut bloaveziou.

Pa zonjomp en dud-ze, hor c'herent, hor mignonet ; pa velomp an traou kaer a reont, e tleomp beza c'hoaz muioc'h douget evit Breuriez ar Feiz, a ro d'hezo al loden vrasa euz ar pez 'zo red evit poursu ho labour ken talvoudek.

IV

Araok achui, H. B. K., ne hellomp miret da lavaret d'eoc'h eur gomz bennak divarbenn Breuriez ar Mabik Jesus *(Sainte-Enfance)* ; n'eo ket eb abek eo galvet c'hoar vian Breuriez ar Feiz. Kaera tra, ober d'ar vugale ivez kaout perz e meritou ar vissionerien, o rei d'hezo an tu da zikour ar vugaligou divadez ! Rak an aluzennou, dastumet gant ar Vreuriez-ma, a ia d'an emzivadet paian ha d'an dud 'zo he n'em voestlet da zigori d'hezo dor ar Baradoz dre ar Vadiziant. Kalz, da genta, ho d'oa aon da vianaat, en doare-ze, aluzennou Breuriez ar Feiz : eb dale, e veljont penaoz, e-leac'h noazout d'he c'hoar gosa, Breuriez ar Mabik Jesus a roe skoazell d'hezi, o lakaat ar vugaligou ho-unan e stad da rei sikour evit gounid eneou da Zoue.

Ar Vreuriez-ma 'zo bet savet var-dro ar memez amzer ha Breuriez ar Feiz. Nebeut anavezet, da genta, en hon eskobti, eur veach m'oa lakeat etre daouarn an Aotrou Guen, chaloni, he n'em skignaz buan. Dre aket an Aotrou Salaün, chaloni, he rener hirio, e kendalc'h da vont var gresk. An aluzennou — eur guennek bep miz digant peb hini — dastumet bep bloaz, a ia brema en tu-all da 10,000 lur.

Ar Pabet, evit poulza ar gristenien vad da rei ho hano d'an diou Vreuriez-ze ken talvoudek, ho deuz staget out-ho induljansou eb niver. Evel-se peb hini ac'hanomp, en eur zikour, dre eun aluzen dister, ar vissionerien en ho labourou, a hell kaout perz e kement a reont, en ho foan, en ho skuizder hag en ho meritou.

En eur achui al lizer-ma, skrivet evit meuli ha brouda muioc'h-mui hoc'h aket da skigna ar Feiz, e tigasomp sonj d'eoc'h euz pez a lavare an Aotrou Sergent, unan euz an Eskibien 'zo bet en hon raok : « Poanit, emezhan, « peb hini ac'hanoc'h, da astenn rouantelez an Aotrou « Doue, oc'h he n'em lakaat er Vreuriez benniget-ma. « C'hui, beleien, m'ar fell d'eoc'h tenna var an eneou « fiziet ennoc'h grasou puill ha nerzuz, grit ma kemerint « perz er pez a ra an Iliz evit gounid ar broiou paian. « Tadou ha mammou, ar Feiz, beo c'hoaz en ho ti, a « helfe biannaat ; setu eur voien gallouduz evit ober « d'hezi kenderc'hel. Ra zeuio an oll da heulia hor men-

« nad var gement-se, ha da labourat evit ma chomo er « memez renk en hon touez, evit ma ielo c'hoaz var « gresk Breuriez ar Feiz. »

Hag a vezo al lizer-ma lennet en oll ilizou ha chapeliou euz Hon eskobti, d'ar zul varlerc'h ma tigouezo.

Great e Kemper, d'an 21 a viz Du 1898.

† HERRI-VICTOR,
ESKOB KEMPER HA LEON.

Dre urz an Aotrou n'Eskob :
QUEINNEC,
Sekretour an Eskobti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, mouller ann Eskopti.

MANDEMENT

DU

VÉNÉRABLE CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE QUIMPER

LE SIÈGE VACANT

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Nous avons eu la douloureuse mission de vous annoncer la mort de notre Évêque.

Afin de nous conformer aux lois de l'Église, et en particulier aux prescriptions du saint Concile de Trente, un grand devoir nous était imposé : celui de pourvoir à l'administration canonique du diocèse, pendant la vacance du Siège Épiscopal.

En conséquence, après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, et imploré le secours de la Très Sainte-Vierge, dans notre séance du 26 Décembre, nous avons élu pour Vicaire Capitulaire M. l'abbé Émile Fléiter, et nous lui avons adjoint comme collaborateur M. l'abbé François Corrigou, tous les deux Vicaires généraux de Monseigneur Valleau.

En faisant cette double élection, nous avons voulu répondre au vœu du diocèse et donner une marque de notre estime aux prêtres intelligents, prudents et dévoués qui jouissaient, à si bon droit, de toute la confiance de notre prélat défunt.

Donné à Quimper, sous nos seings, le 27 Décembre 1898.

J^h^ TÉPHANY, *chanoine, doyen.* — SALAUN, *chanoine, secrétaire.* — GUILLARD, *chanoine.* — TOULEMONT, *chanoine.* — PEYRON, *chanoine.* — COAT, *chanoine, archiprêtre.* — BOURLÉ, *chanoine.* — QUIDELLEUR, *chanoine.*

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

MANDEMENT

DU

VÉNÉRABLE CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE QUIMPER

ANNONÇANT LA MORT

D'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

Monseigneur HENRI-VICTOR VALLEAU

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous avons la douleur de vous annoncer la mort de notre Évêque vénéré, Monseigneur Henri-Victor Valleau, Évêque de Quimper et de Léon.

Bien que sa santé nous inspirât des inquiétudes, depuis plusieurs mois, nous pensions que Dieu, dans sa bonté, nous aurait conservé, pendant quelque temps encore, ce Prélat bien-aimé.

Celui qui tient dans ses mains notre existence en a décidé autrement ; Il a rappelé à lui son fidèle Serviteur, aujourd'hui, dans l'après-midi. Si sa mort a été subite, elle n'a pas été imprévue, car il s'y préparait, chaque jour, avec confiance.

Adorons la volonté divine et prions, Nos Très Chers Frères, pour le Père que nous pleurons tous.

Vous pardonnerez à notre grande douleur la brièveté de cette communication.

Nous avons fixé la sépulture au Jeudi, 29 Décembre, à 10 heures du matin.

Nous continuons à tous les prêtres du diocèse les pouvoirs ordinaires qu'ils possédaient jusqu'à ce jour.

A CES CAUSES,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE Ier

Nous engageons tous les prêtres du diocèse à dire une messe pour le repos de l'âme d'Illustrissime et Révérendissime Évêque de Quimper et de Léon, Monseigneur Henri-Victor Valleau.

ARTICLE II

Un service solennel sera chanté dans toutes les paroisses du diocèse le premier jour libre, à la convenance de Messieurs les Curés et Recteurs.

ARTICLE III

Une messe sera dite dans toutes les chapelles des communautés.

ARTICLE IV

Tous les prêtres diront, à la messe, jusqu'après les funérailles, les oraison, secrète et post-communion *Pro Episcopo defuncto*.

ARTICLE V

Nous exhortons les personnes vivant en communauté et les fidèles à prier à la même intention.

Donné à Quimper, sous nos seings, le 24 Décembre 1898.

J^h TÉPHANY, *chanoine, doyen*. — SALAUN, *chanoine, secrétaire*. — GUILLARD, *chanoine*. — TOULEMONT, *chanoine*. — PEYRON, *chanoine*. — COAT, *chanoine, archiprêtre*. — BOURLÉ, *chanoine*. — QUIDELLEUR, *chanoine*.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Evêche.

MANDEMENT

DE

MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

DU DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

LE SIÈGE VACANT

POUR LE CARÊME DE L'ANNÉE 1899

La Mort.

QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1899

MANDEMENT

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

Du Diocèse de Quimper et de Léon

LE SIÈGE VACANT

POUR LE CARÊME DE L'ANNÉE 1899

LA MORT

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les Évêques, successeurs des Apôtres, ont reçu comme eux pour première mission d'enseigner les peuples : *docete omnes gentes*. Dans le principe, la prédication fut le devoir des Pontifes et leur privilège réservé ; et l'on remarque la distinction dont saint Jean Chrysostôme et saint Augustin furent l'objet pour porter la parole, au nom et à la place de leurs Évêques. Bientôt les premiers pasteurs, absorbés par des sollicitudes toujours plus nombreuses et plus étendues, furent contraints d'avoir habituellement recours à cette suppléance. Mais juges et gardiens de la doctrine, ils seront prêts à élever leurs voix par-dessus toutes les autres, et l'enseignement que, chaque année, à l'occasion

du Carême, ils donnent aux fidèles de leurs diocèses, n'est que l'accomplissement solennel de la charge dont ils ont l'investiture et la responsabilité : *docete omnes gentes.*

La chaire épiscopale ne sera jamais muette ; en enlevant son Pontife à une Église Cathédrale, la mort n'enchaîne pas la parole de Dieu ; et dans ce sens aussi, on peut dire, avec saint Paul : *Verbum Dei non est alligatum* (II Tim., II, 9). La parole de Dieu n'est pas emprisonnée dans le tombeau qui a reçu la dépouille mortelle de l'Évêque. Les prêtres appelés temporairement à gouverner le diocèse suppléeront à ce silence ; et c'est ainsi que nous avons l'obligation de vous adresser, aujourd'hui, les enseignements, destinés à éclairer et à faciliter pour vous le devoir de la pénitence, pendant la sainte Quarantaine.

Les circonstances elles-mêmes ne nous imposent-elles pas notre sujet ? Monseigneur Valleau nous l'indique et nous y conduit par son Mandement de l'année dernière, sur l'*Emploi du temps*, où il est facile de voir un pressentiment, une préparation. « Il ne nous appartient pas, écrivait-il, de connaître les temps et les moments que Dieu tient en son pouvoir : *non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in sua potestate...* (Act. I, 7.) Que de fois le divin Sauveur insiste sur la fragilité de la vie, semblant nous dire : Souvenez-vous que l'assurance de l'avenir est à Dieu seul. » La mort, en frappant notre Évêque bien-aimé d'un coup si subit, est venue donner comme une conclusion à ses paroles et nous

montrer que les leçons de la fin dernière ont, pour nous, un caractère doublement saisissant d'actualité.

Toutefois, que pourrons-nous vous dire de nouveau et que vous n'ayez déjà entendu ? Heureux serons-nous, si en écartant les distractions, les légéretés, les insouciances du grand nombre, le parti-pris d'aveuglement de plusieurs, nous réussissons à vous rendre attentifs, d'une manière efficace pour votre salut, à cette voix de la mort, si peu écoutée, hélas ! qui ne cesse de retentir en nous et autour de nous.

Nous prendrons pour guide et points de repère des paroles empruntées à notre grand orateur du XIX^me^ siècle. Impuissants à les interpréter, comme elles le méritent, nous les livrons, du moins, dans leur frappante et substantielle vérité, aux méditations de votre foi. « Connaissez-vous, dit le Père Lacordaire, un nom, une idée, une réalité qui soit tout ensemble la plus haute manifestation de la justice qui frappe, de l'amour qui pardonne, de la liberté qui accepte la justice et adore l'amour ?..... Cette chose souveraine, incomparable,..... qui est tout ensemble le glaive de la justice, le sourire de l'amour, le choix d'un cœur libre, baissez la tête et saluez-la ; c'est la Mort ! »

I

Dans les desseins de Dieu, l'homme devait être exempt de mourir ; et le don de l'immortalité lui était gratuitement accordé, comme le couronnement et une dépendance de la justice originelle. Qu'il reste uni à Dieu par l'obéissance et la fidélité, et son âme restera unie à son corps, dans une vie dont le bonheur, déjà sans mélange ici-bas, ne sera que le passage et la préparation aux félicités de la vision béatifique et de l'éternelle union avec Dieu. Mais s'il désobéit et devient coupable, « *morte morieris* (GEN., II, 17), tu mourras de mort », lui dit le Seigneur. L'homme a péché, et tombe sous la peine qu'il s'est volontairement attirée à lui-même. Il a désobéi, il retournera dans la terre d'où il a été tiré, « parce que tu es poussière, tu retourneras en poussière, *quia pulvis es et in pulverem reverteris* » (GEN., III, 19). Ainsi « par le péché est venue la mort, dit saint Paul, *per peccatum mors* » (ROM., V, 12), « la mort est le salaire du péché, *stipendia peccati mors* » (ROM., VI, 23). *Stimulus mortis peccatum est* (I COR., XV, 56), le péché, maître impitoyable, pousse devant lui et aiguillonne la mort, son esclave.

Le glaive de la justice commence aussitôt son œuvre.

Le glaive pénètre, tranche et divise. La mort, sous les mille formes qu'elle revêt, en tout ce qui la précède ou

la suit, est une séparation, un déchirement, une décomposition, « *siccine separat amara mors* (REG. XV, 32). C'est ainsi que sépare la mort amère. » Vous êtes attachés par les liens de la convoitise, de l'orgueil, de la jouissance, aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs de la terre ; vos cœurs, cœurs de pères, de mères et d'enfants, d'époux et d'amis, sont, suivant le mot expressif de la Sainte Écriture, agglutinés les uns aux autres, « comme l'âme de Jonathas l'était à celle de David, *anima Jonathæ conglutinata est animæ David* » (REG., XVIII, 1). Rien n'attendrit la mort, ni les étreintes de l'amour, ni les supplications et les larmes de la douleur, elle sépare sans pitié, *siccine separat amara mors*. Elle est la justicière de Dieu, et son glaive a toute la trempe et la pointe effilée de la parole divine, « *pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus compagum quoque ac medullarum* (HEB., IV, 12). Il entre, il atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, jusque dans les jointures et dans les moelles. » Pendant qu'il fouille jusqu'aux recoins mystérieux où l'âme et le corps s'enlacent et se compénètrent, à chacun de ses mouvements, de ses efforts, de ses secousses, c'est le frémissement de l'être tout entier, la crispation des membres, c'est la sueur froide, l'œil hagard et terne, ce sont les convulsions et les affres de l'agonie, *siccine separat amara mors*. Puis, voilà le cadavre, et ce quelque chose qui n'a plus de nom dans aucune langue ; des débris humains, de la poussière dispersée aux quatre coins du monde.

Regardons le ciel par une nuit étoilée. Qu'il est beau,

avec ses myriades d'astres qui, brillant d'une lumière inégale mais si pure, racontent la gloire de Dieu ! Abaissez vos regards et parcourez la terre ; elle est constellée de cimetières et de tombeaux. Enfants et vieillards, jeunes gens et hommes mûrs, riches et pauvres, tous y sont dans les humiliantes égalités de la mort, et nous disent les rigueurs de la justice, les coups du glaive qui les a frappés. On raconte qu'après une épidémie qui fit dans Rome d'innombrables victimes, au-dessus d'une forteresse appelée depuis le Château Saint-Ange, apparut un ange qui remettait son épée au fourreau. L'ange de la mort ne renfermera la sienne qu'au dernier des jours, alors seulement que le souverain Juge aura décidé que les larmes seront essuyées de tous les yeux, et que la mort ne sera plus désormais. « *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum et mors ultra non erit* » (Ap., xxi, 4). Jusque là, les hommes sont, et à tout instant, sous la menace du glaive de l'exécution. Le criminel, condamné par une sentence de mort irrévocable, s'éveille au moindre bruit. Le vent qui souffle, des pas qu'on entend à peine, le mouvement d'une porte, des voix qui s'approchent, et il se dresse : le moment est-il arrivé ? « Soyons prêts ainsi, parce que nous ne savons ni le jour ni l'heure : *Estote parati.* »

Tertullien, dans sa langue vive et forte, appelle les chrétiens la « race qui est dégagée pour mourir, *Expeditum mori genus* ». *Expeditum*, rien n'embarrasse le corps, rien n'alourdit les bras de l'athlète ; et celui qui va se précipiter dans la course est comme en arrêt, de tous ses membres, tendu en avant, l'œil fixé sur le but et vers la palme, *expeditum*. N'est-ce pas l'attitude du chrétien se préparant à la mort par le détachement de toute chose humaine ? Le regard de la vigilance constamment fixé sur le terme, vers le ciel, l'heure venue, il attend que l'Église et ceux qui sont groupés et priant autour de son agonie lui donnent le signal : « Partez, âme chrétienne, *profisciscere anima christiana.* »

II

Dieu est bon de lui-même, *de suo bonus* ; il est la souveraine bonté ; il n'est sévère que parce que nous l'y contraignons, et les rigueurs de sa justice viennent de nous. La condamnation du coupable est à peine prononcée, que le Seigneur, ému de pitié, laisse voir sur son visage le sourire de la miséricorde, le sourire de l'amour qui pardonne. Comme un rayon de lumière, la promesse faite à Adam d'un libérateur perce ces ténèbres et ces désolations, lamentables suites du péché ; et l'homme emportera avec lui et léguera de génération en génération cette espérance, comme le plus précieux des héritages. Si la terre, maudite à cause de lui, ne produit que des ronces et des épines, s'il doit manger son pain à la sueur de son

front, si les peines, les maladies, les souffrances le torturent, si la mort l'épouvante, il s'unit de loin au Sauveur qui doit venir, et puise dans cette vue la force de travailler, de souffrir et de mourir. Au-dessus de la fumée des sacrifices, où il répand le sang pour détourner la colère de Dieu, il aperçoit la victime dont les expiations complètent et sanctifient les siennes, et dont le sang immaculé et divin suffit à apaiser la justice. Sur le Calvaire sera conclue la paix, et c'est là que, du haut du ciel, descend sur la mort le sourire de l'amour qui pardonne. « Dieu, dit Bossuet, était opérant en Jésus-Christ la réconciliation du monde, ne leur imputant point leurs péchés ; en même temps qu'il frappait, il ouvrait les bras aux hommes ; il rejetait son fils et nous ouvrait ses bras ; il le regardait en colère et il jetait sur nous un regard de miséricorde ; sa colère se passait en se déchargeant. »

Notre-Seigneur Jésus-Christ a symbolisé ces grands et doux mystères de la réconciliation méritée pour nous sur la croix, dans une parabole, touchante entre toutes. Le père de l'enfant prodigue vient sur les hauteurs ; il aperçoit de loin son fils, *cum adhuc longè esset*, oubliant le passé, touché de miséricorde, *motus misericordiâ*, il court, et avant que le pauvre égaré ait pu dire la première parole de la demande du pardon, son père se jette sur son cou, *cecidit super collum ejus*, et le couvre de ses tendresses. Au milieu des larmes et des baisers de l'un et de l'autre, s'épanouit le sourire de la réconciliation.

Le Père, c'est Dieu qui, du haut de la montagne du

salut, de loin et à travers les longs siècles de l'attente, voit venir et appelle à lui l'homme déchu et coupable. C'est Dieu qui, dès les premiers jours de son enfance même, regarde avec compassion ce pécheur, dont les fautes s'entassent et se multiplient dans tous les âges de la vie, sans lasser la divine miséricorde. Au premier signe du malade et du moribond, Dieu accourt, comme s'il était aux ordres des âmes repentantes et, se penchant sur cet autre prodigue qui confesse et pleure ses égarements, il lui dit par l'absolution du prêtre la parole qui réconcilie, « *ego te absolvo*, je t'absous de tes péchés ». Prenez les huiles saintes, que toute trace de souillure disparaisse, rendez à cette âme, par la vertu des dernières onctions, la parure de sainteté qui lui fut donnée au jour de son baptême, « *citò proferte stolam primam et induite illum* (Luc, 15). Vite apportez la robe d'innocence et hâtez-vous de l'en revêtir. » Alors, entre Dieu et le mourant, c'est l'ineffable émotion du retour au foyer paternel. « Mon fils était perdu et il est retrouvé, il était mort pour moi et le voilà ressuscité. »

Ne troublons pas par nos sanglots, par nos désolations sans mesure, ceux que nous voyons ainsi mourir ; ne les obligeons pas à pleurer avec nous et laissons-les au bonheur intime de la réconciliation. Gardons-nous de ravir sur leurs lèvres, par un sacrilège larcin, et au profit d'une aveugle tendresse, ce dernier sourire qui appartient à Dieu, comme la réponse de l'amour qui se repent au sourire de l'amour qui pardonne.

III

La parabole de l'enfant prodigue se termine par les exultations et les symphonies d'une fête, par un banquet. Ainsi terminerons-nous cette instruction par les victoires et les allégresses de la mort chrétienne et prédestinée. Cette mort est, en effet, le choix de la liberté qui accepte la justice et adore l'amour.

Y a-t-il place ici pour la liberté ? Nous sommes en face d'un décret absolu *statutum est*, d'une nécessité à laquelle personne ne saurait se soustraire. Mais ce que je subis, ce qui m'est imposé peut, par ce côté, devenir libre pour moi, si je l'accepte. Les païens eux-mêmes avaient compris ceci, mais en l'exagérant. Non, le mal de la souffrance et de la mort n'est pas seulement un mot ; la volonté ne le supprime pas, mais elle le transfigure en l'acceptant, et lui donne la beauté et le mérite d'un libre choix.

Autant que notre faible raison peut pénétrer dans le mystère de la Rédemption, considérons le Fils de Dieu se faisant homme pour mourir. Le Père éternel exige une immolation, une réparation proportionnée à la majesté de celui qui a reçu l'offense. Jésus-Christ fait sienne la volonté toute-puissante et dominatrice de son Père. Il mourra par un acte de sa liberté obéissante, et parce

qu'il aura ainsi obéi, il sauvera le monde, « il sera exalté, et tout genou dans le ciel, sur la terre, aux enfers, fléchira devant lui » (PHIL., II, 8 et 10). Concluons encore avec Bossuet. « Il n'y a rien de plus grand dans l'univers que Jésus-Christ ; il n'y a rien de plus grand dans Jésus-Christ que son sacrifice, et il n'y a rien de plus grand dans son sacrifice que son dernier soupir et que le moment précieux qui sépare son âme très sainte de son corps adorable. »

Le chrétien ne peut être plus grand que lorsqu'il est aux prises avec la mort. O mort, tu m'abats, mais je me relève sous tes coups, de toute la hauteur de ma liberté. Tu es le mal, le fruit du mal, du péché ; et je ferai de toi le remède, l'expiation de mes fautes. Tu prétends m'anéantir, et tu seras pour moi un jour de naissance, *Dies natalis ;* la vie que tu me prends est changée en vie meilleure, *vita mutatur non tollitur (Préf. des morts)*. Tu me réduis à l'impuissance, et si, en te subissant, je t'offre à Dieu, tu me deviens un trésor de mérites, non seulement pour moi, mais pour tous ceux que j'aime, mes proches, ma patrie, l'Église, les âmes, et uni à Jésus-Christ mourant sur la croix, je participe aux fruits et aux gloires de la Rédemption. « Mort, où est ta victoire ? *ubi est mors victoria tua ?* » (I COR., XV, 55.)

Quand nous apprenons, Nos Très Chers Frères, qu'un glorieux soldat est tombé sur le champ de bataille, la tête haute, l'arme au poing et bravant la mort, nous sommes fiers de lui et, s'il appartient à notre famille, nous gardons

son souvenir et sa croix d'honneur comme une tradition de noblesse et un stimulant de courage. Et voici que, par une contradiction inexplicable, chaque jour, des hommes emploient toutes leurs industries à rapetisser, à avilir la mort de leurs parents et de leurs amis. Ils considèrent comme un succès d'avoir jusqu'au bout endormi les craintes d'un malade qui, grâce à eux, et heureusement, comme ils osent s'en féliciter, ne s'est pas vu mourir ; c'est-à-dire qu'ils l'ont amené au tombeau, ainsi qu'on y voit aller l'animal sans raison, qui lui non plus ne sait pas qu'il va mourir.

O Dieu, préservez-nous de ces tromperies et de ces lâchetés ; et donnez à ceux qui veilleront sur nos derniers moments, la force de nous dire, et à temps, toute la vérité. Ou plutôt venez vous-même encourager et réjouir notre départ. Dès maintenant, nous déclarons vouloir que notre porte soit ouverte à l'Eucharistie et au saint viatique, par qui nous viennent les délices et les triomphes de l'amour. Celui qui aime, peut-il plus que de donner sa vie ? Le dernier terme de l'adoration, c'est la charité qui se donne et se dévoue jusqu'à la mort. Dans la communion, avec Jésus, en Jésus, j'aime et je m'immole, j'offre à Dieu le sacrifice d'adoration qu'il agrée, et ma mort, libre choix de mon cœur, est le choix de la liberté qui adore l'amour.

Ah ! nous comprenons désormais cette soif de mourir qui consumait l'âme de Jésus, « *Baptismo habeo baptizari et quomodo coarctor usquedum perficiatur* » (S. Luc, XII, 50) ; on s'explique tant de soupirs enflammés : ceux de saint Paul désirant, pour aller au Christ, être délivré du corps qui le retient : « *desiderium habens dissolvi et esse cum Christo* » (Philip., I, 23) : ceux des martyrs, qui meurent en voyant les cieux entr'ouverts pour les recevoir. Saint Ignace d'Antioche demande que son corps soit moulu par la dent des bêtes féroces, comme un pur froment qui fera un pain agréable à Dieu. Sainte Thérèse se meurt du regret de ne pouvoir mourir, et la princesse royale devenue Carmélite expire en disant : « Je n'aurais pas cru qu'il fût si doux de mourir ! »

Dans notre pays catholique et breton, ils sont fréquents, les radieux spectacles de morts édifiantes. La nappe blanche est étendue sur la table du repas domestique ; les cierges bénits sont allumés ; au milieu, le crucifix qui a présidé à la mort des pères et des aïeux ; là, le rameau et l'eau de l'aspersion : rien n'est oublié pour la visite de l'hôte du tabernacle. La clochette annonce son arrivée, les fronts s'inclinent devant le Dieu qui daigne entrer dans la chaumière du pauvre comme dans la maison du riche. Cette demeure est un sanctuaire, c'est le vestibule du Ciel. Dans un récit que nous avons entendu, celle qui va mourir est une mère. Quand elle a reçu son Dieu, elle est toute transfigurée par la reconnaissance et l'amour. D'une main, elle serre la main de celui dont elle fut la dévouée et fidèle compagne, de l'autre elle attire vers elle le fils qui sera prêtre bientôt et à qui elle demande, comme sainte Monique à saint Augustin, de se souvenir toujours

de sa mère dans les saints sacrifices qu'il offrira ; tous les autres enfants, pour avoir leur part des dernières paroles et des bénédictions maternelles, se pressent et forment une couronne autour de ce lit qui est un autel. Les regards mouillés de larmes en se rencontrant se disent adieu, et, en s'élevant d'un même mouvement de foi et d'espérance, ils se disent le revoir de la réunion au Ciel, dans la possession et les joies de l'éternel amour.

Sous l'inspiration de ces salutaires pensées, Nos Très Chers Frères, vous considérerez les pénitences imposées par les lois de l'Eglise, comme l'expression des exigences de la justice de Dieu. Par le jeûne et l'abstinence, par les pratiques de la mortification chrétienne, par l'acceptation des peines et des souffrances de la vie, en mourant chaque jour à vous-mêmes, vous ferez de ces paiements successifs, comme autant d'avances à l'acquittement définitif de vos dettes et une continuelle préparation à la mort.

On ne vous entendra pas répéter les plaintes et les murmures de ces chrétiens relâchés, qui trouvent qu'on leur en demande toujours trop, et ont peine à se contenter des atténuations, accordées plus encore à la faiblesse de leur foi qu'aux défaillances et aux infirmités du tempérament et de la nature. Au lieu de l'air chagrin, réprouvé par Notre-Seigneur, vous prendrez le visage qui s'épanouit sous l'impression de la miséricorde divine, et vous irez au tribunal de la Pénitence recevoir, dans la rémission de vos péchés, le sourire de l'amour qui pardonne au repentir.

L'âme, pour accomplir des actes méritoires devant Dieu, a besoin d'une volonté, d'une liberté éclairée par les lumières de la foi. Afin qu'elle ne reste pas au terre à terre des choses de ce monde, et qu'elle devienne grande dans ses aspirations et dans ses sacrifices, elle doit se retremper aux sources de la grâce. Vous viendrez entendre les prédications du saint temps du Carême ; vous prierez plus souvent et avec plus de ferveur ; et, sachant d'où viennent tous les courages et toutes les victoires, vous chercherez, dans la communion pascale, le secret qui fait trouver la joie dans la souffrance, la vie dans la mort. En chantant l'*Alleluia* de la résurrection de vos âmes, vous préluderez à l'*Alleluia* qui dira, dans le Ciel, tout le bonheur et le triomphe des âmes qui auront cru au Dieu de l'Eucharistie et répondu à son invitation : « *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam et ego ressuscitabo eum in novissimo die* (Joan., vi, 55), Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. »

A CES CAUSES,

Le saint nom de Dieu invoqué,

Après avoir pris l'avis de nos Vénérables Frères, les Chanoines et Chapitre de l'insigne cathédrale de Quimper, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Nous rappelons aux fidèles l'obligation de faire pénitence pendant le saint temps du Carême et d'observer les lois de l'Église au sujet du jeûne et de l'abstinence.

ART. II

En vertu d'un Indult Apostolique, en date du 18 Février 1897, nous permettons d'user d'aliments gras, pendant le Carême, jusqu'au mardi de la Semaine Sainte inclusivement, les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi, excepté le samedi des Quatre-Temps. Cette permission s'étend, le dimanche, à tous les repas et les autres jours à un seul.

On ne peut pas manger de la viande et du poisson au même repas, même le dimanche.

Les personnes qui ne sont pas obligées au jeûne ou qui en sont dispensées, peuvent user d'aliments gras plusieurs fois dans la journée.

ART. III

Nous permettons l'usage du beurre, du lait et du fromage, pendant tout le Carême, et des œufs jusqu'au Mardi-Saint inclusivement.

ART. IV

MM. les Chanoines, Curés, Recteurs et Aumôniers pourront, pourvu que ne soit pas d'une manière générale, déclarer dispensée du jeûne et de l'abstinence toute personne qui aurait des motifs légitimes.

ART. V

En vertu d'un Indult, en date du 18 Février 1897, nous accordons, d'une manière générale, pendant cette année, la dispense de l'abstinence du samedi. Cette dispense n'est pas donnée pour les samedis dans lesquels il y a obligation de jeûner pour les fidèles.

ART. VI

En vertu d'un **Indult** du 18 Février 1897, nous dispensons de l'abstinence le jour de saint Marc et les trois jours des Rogations.

ART. VII

Les personnes qui profiteront des dites dispenses sont tenues en conscience de faire une aumône proportionnée à leurs facultés. Cette aumône pourra être remise à MM. les Curés, Recteurs, Aumôniers ou Confesseurs, ou déposée dans un tronc, et sera envoyée au Secrétariat de l'Évêché.

ART. VIII

Si MM. les Curés et Recteurs ont de graves raisons de le faire, ils pourront ouvrir le temps pascal, le Dimanche de la Passion, et le fermer, le dimanche du Bon-Pasteur.

ART. IX

Une quête sera faite pour les Lieux-Saints, le Vendredi-Saint.

Et sera notre présent mandement lu le Dimanche avant le Carême, au prône de la grand'messe, dans toutes les églises du diocèse.

Donné à Quimper, le 1er Février 1899, fête de saint Ignace, martyr.

ÉMILE FLÉITER,
Vicaire capitulaire.

FRANÇOIS CORRIGOU,
Vicaire capitulaire.

PAR MANDEMENT :

QUEINNEC,
Ch. hon., Secrétaire de l'Évêché.

AVIS. — Messieurs les Curés et Recteurs auront à faire, dans leurs églises, le jour de l'Ascension, une quête pour l'Université catholique de Paris et les Écoles chrétiennes du diocèse ;

Une seconde, le Dimanche du Rosaire, pour les œuvres du Patronage et des Cercles.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

KEMENNADUREZ

AR VIKELET VRAZ

Hanvet goude maro an Aotrou n'Eskob

D'AN DUD A ILIZ HA D'AN OLL GRISTENIEN

EUZ A ESKOBTI KEMPER HA LEON

EVIT AR C'HORAIZ 1899

Ar Maro.

KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOBTI
1899

KEMENNADUREZ AR VIKELET VRAZ

Hanvet goude maro an Aotrou n'Eskob

D'AN DUD A ILIZ HA D'AN OLL GRISTENIEN

Euz a Eskobti Kemper ha Leon

EVIT AR C'HORAIZ 1899

AR MARO

HOR BREUDEUR KER,

An Eskibien, evel an Ebestel a bere a zalc'hont ar plas, ho deuz a-berz Doue ar garg dreist-oll da gelenn an dud : *docete omnes gentes*. En amzer genta euz an Iliz, an Eskibien ebken, hervez m'oa ho dever, a zave er gador brezeg ; evel m'eo merket en histor, sant Ian Chrysostom ha sant Augustin ho deuz bet euz ar re genta an enor da gomz d'ar bobl, e leac'h hag e hano ho Eskob. Dizale, an Eskibien, o veza goall zammet gant ho labourou a greske bemdez, a rankaz lizioul peurvuia e beleien ar zoursi da rei an deskadurez kristen. Mez bepred var evez evit ma vezo miret ar guir gredenn, e m'int atao prest da zevel ho mouez dreist ar re-all ; ar Gemennadurez a gassont, bep bloaz, evit ar C'horaïz, d'ar gristenien euz ho eskobti,

a zo evit diskuez, dirak an oll, e reont ar pez 'zo en ho c'harg : *docete omnes gentes.*

Kement-se a bado da viken ; rak ar vouez a ziskenn euz a gador an Eskob eo mouez Hor Zalver Jesus-Krist he-unan ha, pa varv eun Eskob, Doue a gendalc'h da barlant d'he bobl ; en doare-ma ivez, e heller lavaret gant an Abostol sant Paol : *Verbum Dei non est alligatum* (II Tim., II, 9). Komz Doue n'eo ket liammet er bez, eo diskennet enn'han korf an Eskob maro. Neuze ar veleien galvet, evit eur pennad, da c'houarn an Eskobti a gomzo en he blas ; ha setu penaoz he n'em gavomp karget, hirio, d'ho kentelia evit ho sikour da dremen, evel m'eo dleet, an amzer zantel euz ar C'horaïz.

Var betra e komzimp d'eoc'h, Hor Breudeur Ker ? An Aotrou n'Eskob Valleau he-unan a zeblant her merka d'eomp, dre ar Gemennadurez a gase d'eoc'h, warlene d'ar poent-ma, divarbenn *An doare ma tleomp implija an amzer*, hag e kaver enn'hi sklear ar zonj euz ar pez a dlie arruout. « Ne hellomp ket anaout, emez-han, nag an heur nag an deiz, a zo e galloud Doue : *Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in suâ potestate...* (Act. I, 7). Ha nag a veach Hor Zalver a bouez, evit ober d'eomp disfiziout euz an amzer da zont ha sonjal eo da Zoue ebken. » Ar maro, o lemel digann'eomp dre eun taol ker prount hon Eskob muia karet, a zo deuet da rei muioc'h a nerz d'he gomzou ha da lakaat dounnoc'h en hor c'halonou he gentel, gant ar zonj euz hor fin diveza.

Petra lavarfomp-ni d'eoc'h var ar poent-ma, ha n'ho

pefe ket dija klevet ? Goulskoude, evel m'eo an darn-vuia touellet gant braoigou ar bed, ha m'eo lod-all dallet dre ne fell ket d'hezo anaout ar wirionez, e klaskimp ho dihuna hag ober d'an oll, evit brasa mad ho ene, selaou guelloc'h mouez ar maro, a glevomp dalc'h-mad, a zeou hag a gleiz, a bep tu d'eomp.

Karet a rafemp displega d'eoc'h, evel m'eo dleet, komzou eur prezeger dispar euz hon amzer. Selaouit da viana anez'ho, ha sonjit dirak Doue er wirionez a zisklerion gant kement a nerz : « Ha kaout a helfac'h, eme an Tad Lacordaire, eur ger, eur menoz, eun dra, hag a verk assamblez sklear ha splann justis Doue o skei, he vadelez o pardouni, hag an den laouen dindan taol ar justis, o sonjal er garantez ?... An dra dispar-ze dreist an traou-all, kriz evel kleze ar barner, madelezuz evel ar vamm tenera, stouit ho penn diraz-hi, eo ar Maro ! »

I

Hervez m'en d'oa merket Doue, an den ne dlie ket mervel, mez beva bepred euruz, er stad m'oa bet krouet. Gant ma kendalc'hje e mignounach he Grouer, sentuz d'he lezenn, he ene 'vije chomet unanet gant he gorf, hed eur vuez euruz var an douar, betek ma zaje, eb poan nag anken ebed, da velet ha da garet Doue da viken. Mez,

m'ar tigouez gant-han dizenti ouz he Vestr, « *morte morieris* ; neuze e varvot », eme an Aotrou oll-gallouduz. Siouaz ! an den a bec'haz, ha setu m'eo kastizet dre he faot he-unan. Abalamour m'en deuz dizentet, e tistroio en douar a behini eo bet tennet, « rak ne d'eo nemet poultr hag e tistroio e poultr, *quia pulvis es et in pulverem reverteris* » (Gen. III, 19). En doare-ze, « dre ar pec'het eo deuet ar maro, eme sant Paol, *per peccatum mors* » (Rom. V, 12). Hag ar pec'het, mestr kriz ha digalon, bepred o vrouda ar maro, a ra d'hezan kerzet buanoc'h ha skei stankoc'h. *Stimulus mortis peccatum est* (I Cor., XV, 56).

Raktal, setu ar barner gant he gleze.

Labour ar c'hleze eo trouc'ha ha dispenn. Da heul ar maro ivez, daoust d'ar fesoun ma sko, araok ha goude, e kavomp anken, dismantr ha peb disparti c'huero, *siccine separat amara mors* (Reg., XV, 32). Ha c'hui zo dalc'het e liammou ar ioulou fall, an orgouil, an danvez, an enoriou pe plijadurezou ar bed ; ho kalonou, c'hui tadou, mammou ha bugale, priejou ha mignounet, 'zo, hervez ma lavar gant kement a nerz ar Skritur Zakr, egiz stag an eil ouz eben, evel kalon Jonathas hag hini David, *anima Jonathæ conglutinata est animæ David* (Reg., XVIII, 1), netra na hello miret ouz ar maro da skei, nag ar garantez tenera, nag an hirvoudou klemmuz, nag an daelou ; eb truez e laka disparti, *siccine separat amara mors*. Karget eo aberz Doue da lakaat he justis da ren, hag he gleze diret ha lemm « a dreuz an izili, a ia betek mel

an eskern, betek dispartia an ene hag ar spered, evel ma lavar sant Paol divarbenn komz ann Aotrou Doue, *pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritûs compagum quoque ac medullarum* » (Hebr., IV, 12). Dre ma za ar c'hleze kriz betek ar beo ha betek mammen ar vuez, evit dispartia ann ene euz ar c'horf, pebez nec'h, pebez anken e kalon an den paour, ha pebez poaniou en he gorf ! he izili oc'h he n'em wea, ar c'huezen ien 'zo var he dal, he zaoulagad strafillet ha tenval dre ma tosta an tremenvan, kement-se oll a ziskuez pegen c'huero eo an disparti, *siccine separat amara mors*. Ha goudeze, setu ar c'horf maro, kollet gant-han he hano zoken ; hirio bern breinadurez, varc'hoaz eur dournad poultren kaset ha digaset gant an avel.

Savomp hon daoulagad varzu an envou, en noz, pa vez an oabl o lugerni. Nag hen 'zo kaer gant ar stered eb niver, a ziskuez oll, daoust m'eo dishenvel ho sked, galloud ha gloar an Aotrou Doue ! Taolit eur zell var an douar ; a bep tu, petra velot ? berejou, beziou ! Bugale ha tud koz, tud iaouank ha re e kreiz ho brud, paour ha pinvidik, oll e m'int kemesket gant ar maro hag e lavaront d'eomp pegen rust eo ar varnedigez, pegen kriz ar c'hleze en deuz ho diskaret..... Hervez ma lennomp en histor, e Rom guechall, goude eur goall-glenved hag hen d'oa taget kalz a dud, oue guelet, en ear, a-zioc'h eur c'hastel, hanvet abaoue Kastel-Sant-Eal, eun eal o lakaat he gleze en he feur. Kleze eal ar maro a jommo dic'houinet betek an devez diveza, pa blijo gant ar Barner sou-

veren diskleria e « vezo sec'het an daelou en oll daoulagad ha ne velfer mui ar maro o ren. *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum et mors ultra non erit* » (Apoc., xxi, 4). Betek eno, peb den a dle beza var evez ; rak, ken aliez gueach ma tenn he alan, e tosta ouz fin he vuez..... An torfetour, barnet eb galv d'ar maro, ne hell mui kousket sioul. An distera trouz, an avel o c'houeza, eur c'herzed goustad, eun or o serra, mouez tud o tremen, a ra d'hezan sonjal e ma o seni he heur diveza. « Bezomp evel-se var evez, rak ne 'ouzomp nag an deiz nag an heur : *Estote parati.* »

Tertullian, en he **lavar nerzuz**, a c'halve ar gristenien « ar vouenn dud 'zo distag a bep tra, prest da vervel, *expeditum mori genus.* » *Expeditum*, ar gourenner a dle beza dishual ha dizamm, eb netra d'he zinerza, m'ar fell d'hezan beza treac'h ha gounid ar **gurunenn**, *expeditum*. Evel-se eur guir gristen, o sonjal er maro hag er vuez da zont, a rank distaga he galon euz a draou an douar. Ar feiz hag an esperans a ziskuez d'hezan an termen, ar baradoz, hag he ene, evit kimiadi euz he gorf, ne ma o c'hedal nemet eun dra ebken : ma lavaro d'hezi an Iliz hag an dud vad 'zo o pedi evithi, var he zremenvan : « *Proficiscere anima christiana.* »

II

Doue, Hor Breudeur Ker, a zo madelezuz dreiz-han he-unan, *de suo bonus ;* he drugarez 'zo eb muzul ; ne d'eo rust en hor c'henver, nemet dre ma tennomp he zroulans, o terri he lezenn. A boan m'eo douget ar setans enep ar pec'her, an Aotrou Doue a gemer **truez** out-han, ha dre eur garantez dispar, a ginnig d'hezan ar pardon. D'hon tad kenta, raktal goude he zizentidigez, e promet rei **eur** Zalver hag, a-hed ann amzer, bugale Adam a viro ar gomz dudiuz-se, evel ar c'haera heritaj. An douar, dre ar valloz taolet varn'han abalamour d'ar pec'het, ne zougo **mui** nemet drez ha spern ; an den a ranko gounid he vara diouz ar c'houezenn euz he dal ; ar poaniou, ar c'hlenvejou, peb drouk a gouezo varn'han, ar spount rag ar maro a vezo bepred dirak he zaoulagad ; mez ar zonj euz ar Zalver da zont a roio d'hezan nerz evit labourat, gouzanv ha mervel. Ar sakrifisou, kinniget evit distrei koler an Aotrou Doue, a vezo ar skeudenn euz an Hini a ro d'hezo talvoudegez hag a skuillo he c'hoad dinam evit paea ar boan dleet da bec'hejou an dud. Var menez Kalvar, e vezo sinet ar peoc'h hag e tiskenno, euz a lein an Envou, ar pardon evit ar pec'her barnet d'ar maro. E goad Jezuz-Krist, Doue en deuz goalc'het torfejou an dud ; « en eur skei var an oan divlamm, eme Bossuet, an Tad Eternel

a zigore he zivreac'h d'ar pec'her ; he zroulans a goueze var he Vab divin hag he vadelez varn'omp-ni. Jesus en deuz paet hon dle, dre boaniou he vuez hag he varo. »

Hor Zalver Jesus-Krist a verk ar guirioneziou dudiuz-se, enn eur barabolenn gaer dreist oll. Tad ar bugel prodig a ia var eur menez huel ; guelet a ra o tont a bell he vab, *cum adhuc longe esset ;* eb sonj ebet euz an amzer dremenet, leun a drugarez, *misericordiâ motus*, e red d'he ziarbenn hag, araok m'en deuz ar paour-keaz dianket lavaret eur gomz da c'houlenn pardon, he dad a lamm d'he vriata, *cecidit super collum ejus*, ha da boket d'hezan. E kreiz daelou a joa an eil hag egile, eo siellet ar peoc'h.

An Tad madelezuz-se eo Doue : divar lein menez ar zilvidigez, a bell hag epad kement a gantved m'eo bet o c'hedal, e vel o tont hag e c'halv d'he gaout an den pec'her. Nag a hini, azalek he vugaleach, ne ra nemet bernia torfet var dorfet, epad he oll vuez, eb skuiza madelez an Aotrou Doue ! Kenta ma kouez ar pec'her-ze klanv, toc'hor, Doue a zired, evel mall gant-han he zigemer raktal ma tiskuezo kaout keuz ; stouet var ar bugel prodig, a anzav brema he zizurziou hag a c'houlenn trugarez, an Tad tener, dre absolvenn ar belek, a lavar d'hezan ar gomz dudiuz-ma : « *Ego te absolvo*, da bec'hejou 'zo pardounet did. » Kemerit brema an oleo-sakr, evit peur-netaat an ene-ma ; dre vertuz an Nouen, rentit d'hezi ar memez sked a zantelez a resevaz en he badiziant : « *Cito proferte stolam primam et induite illum* (Luc, xv). Buhan digasit ar zae a eured evit he guiska. » Hag ar pec'her paour

'zo digemeret gant Doue, evel eur bugel distro d'ar gear goude pell amzer. « Va mab a ioa kollet ha setu hen kavet, maro oa, ha setu hen beo adarre. »

Diouallomp, Hor Breudeur Ker, da zistrei euz ar zantimanchou-ze an hini 'zo var he dremenvan. Arabad e teufe hon hirvoudou eb muzul hag hon daelou da ober d'hezan gouela gann'eomp, e-leac'h tanva en he galon ar joa da veza kavet ar peoc'h d'he ene. Diouallomp, var zigarez ebet, da glask kaout evid'omp he vouzc'hoarz diveza ; da Zoue eo e tle beza, evit respount, en doare-ze, d'ar vadelez en deuz diskuezet o rei d'hezan he bardoun.

III

Histor ar mab prodig, en Aviel, a velomp oc'h achui e kreiz ebad eur banket. Evel-se e komzimp, e fin ar brezegenn-ma, euz al levenez a zo da heul eur maro santel, rak m'eo evit ar c'hristen an doare da baea he zle da justis Doue, en eur lavaret bennoz d'he garantez.

Penaoz kement-se ? Eul lezenn eo, douget evit an oll, *statutum est ;* nikun ne hell lavaret : « Me ne varvin ket... » Mez ar pez a rankan da c'houzanv, mar her gouzanvan a volontez vad, a zo evel ma plijfe din. Ar baianet ho-unan a goumprene an dra-ze, betek mont en tu-all d'ar virionez : « Ar boan, emez-ho, hag ar maro ne d'int netra. »

Eo, ha ne hellomp ket miret out-ho ; mez mar ho digemeromp a galon vad, e teuont da veza evid'omp talvouduz dirak Doue.

Kement m'eo goest hor spered ber da entent mister ar Redempsion, guelomp Mab Doue oc'h he n'em ober den evit mervel. An Tad eternel a c'houlenn, evit ar pec'het, eun digoll, dioc'h m'eo galloudus an hini 'zo bet ofanset. Jesus-Krist, evit senti ouz bolontez oll-galloudus he Dad, a varvo, n'eo ket dre ma rank mervel, mez ma fell d'hezan senti ; ha rak m'hen devezo sentet en doare-ze, e saveteio ar bed, « a vezo meulet, hag an oll grouadurien, en env, var an douar hag en ifernou, a blego an daoulin diraz'han » (Phil., II, 8, 10). Lavaromp c'hoaz gant Bossuet : « Huela tra 'zo er bed eo Jesus-Krist ; kaera tra en deuz great Jesus-Krist eo rei he vuez, hag en he zakrifis n'euz netra dreist he huanad diveza hag ar moment presiuz ma zispartiaz he ene santel diouz he gorf sakr. »

Ar c'hristen n'eo morse kaeroc'h da velet eget pa vez o c'hourin ouz ar maro. Ar maro a ziskar ac'hanoun, mez ne raio ket din plega va bolontez libr. Ar maro eo ar boan deuet da heul an drouk, ar pec'het ; me raio d'hezan beza ar pare, talvoud da baea evit va fec'hejou. Ar maro a gaso ac'hanoun da netra, mez a vezo evid'oun eur c'hinivelez, *Dies natalis* ; ar vuez a lamm digann'hen a zo chenchet en eur vuez guelloc'h, *vita mutatur, non tollitur* (Pref. *an Anaon*). Goude ar maro, ne hellan mui, ne d'oun mui netra, ha gouskoude mar her c'hinnigan da Zoue, ar maro a zeu da veza eun tenzor a veritou evid'oun

va-unan, hag ouspenn evit kement a garan, va c'herent, va bro, an Iliz, an eneou ; ha, dre Jesus-Krist maro var ar Groaz, e meuz gant-han perz e frouez hag e gloar ar Redempsion. Piou eta 'zo treac'h, o maro ? *ubi est, mors, victoria tua ?* (I Cor., xv, 55).

Pa glevomp lavaret, Hor Breudeur Ker, penaoz eur zoudard kalounek 'zo kouezet var dachenn ar brezel, sounn he benn, ar c'hleze en he zourn, eb spount dirak ar maro, hon euz fougez enn'han ha, m'ar d'eo euz hor c'herent, e viromp ar zonj anez-han hag he groaz a enor, evel kaera lizeri noblans hag evit rei kaloun d'eomp hon-unan. Hogen, tra souezuz, kalz tud a laka ho oll ijin evit ober d'ho c'herent ha d'ho mignounet mervel gant nebeutoc'h a enor hag a verit ; hag e kav d'hezo beza great eun dra gaer, pa ho deuz betek ar fin, var zigarez ne fell ket d'hezo he spounta, kuzet ar wirionez ouz an hini klanv ha miret out-han, e-giz ma kredont lavaret gant fougez, da velet ar maro o tont ! Da lavaret eo, ho deuz he gaset betek ar bez, evel an aneval mud, ha ne c'hoar ket, ken nebeut, e ma o vont da vervel.

O va Doue, hon diouallit euz ar seurt ardou hag ar seurt geier ; roit d'ar re 'vezo en hor c'hichen, en hor c'hlenved diveza, an nerz da lavaret d'eomp, e poent, ar wirionez a-bez. Pe kentoc'h, deuit c'hui hoc'h-unan da rei d'eomp kaloun ha frealzidigez, en hon tremenvan. Azalek hirio, e tiskleriomp e fell d'eomp ma vezo digor frank dor hon ti d'Hor Zalver en he Zakramant, pa zeuio he-unan d'hor c'haout, da rei d'eomp, evit ar veach diveza, ar

c'haera testeni euz he garantez. Neb en deuz roet he vuez, ne hell ket karet muioc'h, nag ober netra en tu-all evit hen diskuez. Er gommunion zantel, va c'harantez unanet gant hini Jesus, e kinnigan da Zoue ar zakrifis a blij **d'hezan,** ha va maro, a zigemeran a **galoun** vad, a zeuio d'am unani gant-han da viken.

Ah ! ne d'omp mui souezet, o velet e ene Jesus eur c'hoant ker braz da vervel, *Baptismo habeo baptizari et quomodo coarctor usquedùm perficiatur* (Luc., xii, 50), nag o klevet huanadou kement a zent o c'houlenn, evel sant Paol, beza « dizammet euz ar c'horf hen dalc'h en he liammou evit mont da gaout he Zalver, *desiderium habens dissolvi et esse cum Christo* » (Philipp, i, 23). Ha nag a verzerien a varv laouen, o velet an env digor d'ho digemer : Sant Ignas a Antioch a c'houlenn ma vezo malet he gorf gant skilfou al loened gouez, evel eur guiniz dibab, evit ober eur bara hag a blijo da Zoue. Santez Tereza a ginnig mervel gant ar glac'har rak ne zeu ket ar maro d'he c'herc'hat, hag eur brinsez, merc'h da unan euz hor rouane, leanez e urz Karmez, a rent he ene d'he C'hrouer en eur lavaret : « N'em bije ket kredet e vije eunn dra ken dous mervel ! »

En hor bro a Vreiz, ker kristen, eo stank an dud a varv en doare dudiuz-se..... An dousier (pe an doal) venn 'zo ledet var an daol voued, hag ar goulou benniget var elum ; e kreiz, ar grusifi, ho d'euz briateat en ho zremenvan an dud koz ; e kichen, an dour benniget gant bod beuz ar zul bleuniou : peb tra 'zo prest evit reseo Doue

ar Zakramant..... Setu ar c'hloc'h bian o rei kelou eo arru ; an oll a gouez d'an daoulin dirak an Doue kuzet, a blij gant-han dont da lojenn ar paour evel da di ar pinvidik. An ti-ze 'zo brema eun iliz, evel porz ar baradoz..... Selaouit eun dra gaer hon euz klevet : an hini toc'hor 'zo eur vamm, d'hezi kalz bugale. An anaoudegez vad hag ar garantez 'zo o para en he daoulagad, goude m'hen deuz resevet he Doue. Eun dourn e laka e dourn he fried, kristen mad evel-d'hi ; gant an dourn-all, e chach d'he c'hichen he mab, a vezo belek eb dale hag a c'houlenn digant-han, evel santez Monika digant sant Augustin, kaout sonj anez-hi, pa lavaro an oferen ; ar vugale-all, evit klevet he c'homzou diveza ha kaout lod e bennoz ho mamm, a zo bodennet, oc'h ober evel eur gurunenn en dro d'ar guele, a zo breman eun aoter. Daoulagad an oll, glebiet gant an daelou, a zeu d'he n'em gaout o lavaret kenavo, mez, dre ar feiz hag an esperans, kenavo er baradoz, e-leac'h ne vezo mui disparti etrez-ho.

Gant ar seurt sonjezonou en ho spered, Hor Breudeur Ker, lezen ar binijen, douget gant an Iliz, a vezo evidoc'h evel mouez justis an Aotrou Doue he-unan. Dre ar iun hag ar vijil, o kastiza ho korf, o c'houzanv a galon vad poaniou ar vuez, e helfot paea nebeut a nebeut ho tle, hag he n'em brepari bemdez d'ar maro.

Ne viot ket klevet, c'hui, evel kement a gristenien laosk, o klemm rak ma c'houlenner bepret re digant-ho, hag ho deuz poan oc'h heulia lezen an Iliz, daoust m'eo douscat, kentoc'h abalamour m'eo bihaneat feiz ar c'ha-

lonou eget nerz ha iec'het ar c'horf. E-leac'h kemer eur vizaj tenval, a zisplij d'Hor Zalver, bezit laouen o sonjal e madelez an Aotrou Doue, hag e z'eot d'ar gador govez evit reseo, gant ar pardon euz ho pec'hejou, ar guir joa, **karan**tez Jesus a nevez en ho kalonou.

Evit ober kement-se gant merit dirak Doue, an ene a rank kaout eur volontez libr ha sklerijennet gant ar feiz. Evit sevel a-zioc'h traou ar bed-ma ha klask madou an env, e tle beza kennerzet gant ar c'hras. Deuit eta da zelaou ar prezegennou santel, epad ar C'horaïz ; pedit **aliesoc**'h ha startoc'h hag, o c'houzout a beleac'h e teu an **nerz** evit trec'hi ar goall-ioulou, it d'an Daol Zantel da reseo an Hini a raio d'eoc'h kaout al laouenedigez e kreiz ar boan, ar vuez ebarz ar maro. En eur gana, da Bask, *Alleluia* hoc'h eneou resussitet, he n'em lakafot e stad da gana, eun devez, er Baradoz, an *Alleluia* a lavaro da viken eurusted an eneou ho devezo kredet en Doue kuzet e sakramant an Aoter : « *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam et ego ressuscitabo eum in novissimo die* (Joan., vi, 55). Neb a zebro va c'horf hag a evo va goad, en devezo ar vuez a bado da viken ha, d'an deiz diveza, me raio d'hezan sevel a varo da veo. »

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant hor Breudeur **eno**ruz Chaloniet Iliz kathedral Kemper, hon euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hemennomp ar pez 'zo ama varlerc'h :

Artikl I

Digas a reomp sonj d'ar gristenien eo ret ober pinijen, epad amzer zantel ar C'horaiz, ha miret lezennou an Iliz divarbenn ar iun hag ar vijil.

Artikl II

Dre eul lizer a c'hras, bet d'eomp digant an Tad-Santel ar Pab, d'an 18 a viz C'huevrer 1897, ec'h aotreomp ma vezo debret kig epad ar C'horaiz, da zul, da lun, da veurz, da iaou ha da zadorn (nemed sadorn ar Pevare Amzer), beteg meurz ar Zizun-Zantel, hag ive d'ar meurz-ze ; da zul, bep pred, ma **karer**, hag en deiziou all, da eur pred **ebken**. Difen zo avad da zibri kig ha pesked er memez pred, da zul koulz hag an deiziou all.

Ann dud n'e maint ket e tro da iun pe o **defe** bet dispanz, a c'hell dibri kig, meur a vech en deiz.

Artikl III

Aotre a reomp da zibri amann, leaz ha fromaj-leaz, a hed ar C'horaiz, ha viou beteg ar meurz Bleuniou, hag ive d'ar meurz-ze.

ARTIKL IV

Ann Aotrounez Chaloniet, Persounet ha Beleien ar c'houentchou pe skolachou, a c'hello diskleria d'ar re o defe eun abeg vad bennag ez int dispanset euz ar iun pe ar vijil.

ARTIKL V

Hervez eul lizer a c'hras, deuet d'eomp d'ann 18 a viz C'huevrer 1897, e vezo gellet ive dibri kig bep sadorn, epad ar bloaz, nemet d'ar zadorniou a zo deveziou iun evit ar gristenien.

ARTIKL VI

Dre aotre Hon Tad-Santel c'hoaz (18 C'huevrer 1897), e roomp dispanz euz ar vijil, evit gouel sant Mark hag ar Rogasionou.

ARTIKL VII

Ar gristenien o defe kemeret an dispansou, merket ama, a dle, e koustianz, ober eun aluzen hervez ho feadra. An aluzen-ze a c'hello beza roet d'ar bersounet pe d'ar gonfesoret, pe taolet en eur c'hef, lakeat evit-ze en ilizou, hag a vezo digaset, goude, da Zekretour an Eskopti.

ARTIKL VIII

Ar bersounet o c'hello digeri Pask da zul ar Basion, hag he zarra d'an eil sul ebken goude ar goueliou, m'ar bez ezom braz d'hen ober.

ARTIKL IX

Eur gest evit al Leac'hiou Santel a vezo great da Vener-ar-Groaz.

Hag a vezo ar gemennadurez-ma lennet hag embannet, e prôn an oferen bred, d'ar zul varlerc'h ma tigouezo.

Roet e Kemper, d'ar c'henta devez a viz C'huevrer 1899, gouel sant Ignas, merzer.

E. FLÉITER, *Vikel vraz.*

F. CORRIGOU, *Vikel vraz.*

DRE URZ :

QUEINNEC, *Chaloni a henor,*

Sekretour an Eskobti.

Kemper, moullet e ti de Kerangal, moulier ann Eskopti

MANDEMENT

DE

MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

LE SIÈGE VACANT

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1899

MANDEMENT

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

LE SIÈGE VACANT

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES

Du Diocèse de Quimper et de Léon.

Nos Très Chers Frères,

Le devoir et la douleur se partagent notre vie. Elle vient à peine de passer sous nos yeux la foule pieuse et affligée des prêtres, des autorités civiles et militaires, des fidèles qui, sous la conduite des Évêques de Bretagne, faisaient un cortège de deuil et d'honneur aux restes de notre regretté pontife. Nous croyons entendre les prières et les chants funèbres qui l'accompagnaient à sa dernière demeure. Nos cœurs battent encore sous l'émotion de cette catastrophe subite dont les coïncidences de la Fête si joyeuse de Noël, par un contraste saisissant des choses, ont rendu plus vives nos tristesses. Et voici que, pour ainsi dire, sur le cercueil même de notre Évêque et père, on nous appelle à prendre la charge et les responsabilités de son gouvernement épiscopal.

Nous sommes sans doute touchés de la confiance et des fraternelles sympathies du Chapitre de la Cathédrale de Quimper ; nous nous encourageons par l'assurance que le concours et les prières de tous nous viendront en aide ; et la sanction si prompte, donnée par l'État au choix dont nous avons été l'objet, nous fait espérer que, dans l'ordre temporel et civil, comme dans l'ordre spirituel et religieux, nous trouverons allègement et bienveillance. Mais serait-elle courte et abrégée, au gré de nos désirs, cette délicate et laborieuse mission nous inspire une crainte bien justifiée. Quand on a vécu comme nous dans l'intimité de la vie des Évêques, lorsqu'on a partagé leurs soucis, leurs travaux et leurs peines, on se troublerait, si ce n'était la soumission à la volonté de Dieu, d'avoir à porter, pour quelques heures seulement, un fardeau sous lequel se consument souvent des forces qui semblaient suffire à une carrière plus longue.

Monseigneur Valleau, dès qu'il se vit atteint du mal qui l'a emporté, et justement alors que furent conçues dans son entourage les premières et hélas ! définitives alarmes, prit ses suprêmes dispositions avec le calme et l'ordre qui lui étaient habituels. Son testament dit avant tout le dévouement d'un fils à l'Église Catholique et Romaine, le recours à la miséricorde et au pardon de Dieu, et fait appel aux prières de ses prêtres et de ses amis. Mais un mot nous frappe et nous saisit. Il tremble, le bon Évêque, pour avoir assumé dans l'épiscopat une terrible responsabilité. Voilà ce que pense un Évêque

d'avoir à répondre des droits de Dieu, du gouvernement ecclésiastique, du salut des âmes, dans un vaste diocèse. C'est saint Paul qui sent peser sur lui quotidiennement la sollicitude de toutes les églises : *Instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum.* (II Cor. II, 28.) Voilà comment les princes de l'Église envisagent cette élévation dont nous ne voyons souvent, dans les jugements d'une foi distraite ou insuffisamment éclairée, que les pompes qui l'entourent, les joies et les filiales démonstrations qui lui font fête.

Soupçonniez-vous une seule préoccupation en votre Évêque, pieux pèlerins de Notre-Dame des Portes ? Son bonheur pouvait-il à vos yeux être voilé de quelque nuage, au moment où sa main, au nom du Souverain Pontife, Léon XIII, déposait un diadème de gloire sur le front de la Bienheureuse Vierge Marie, votre patronne ? Était-il assez rayonnant dans ces magnifiques solennités de la Translation des Reliques de saint Paul Aurélien où son grand air, son aménité, son sourire, le charme et l'à-propos de ses discours lui gagnaient tous les cœurs, en nous inspirant, à nous, une filiale fierté ?

Il était attaché de cœur à notre Bretagne-Armorique ; ses écrits portent cette empreinte et y trouvent une de leurs bonnes saveurs littéraires. Il l'aimait, dans le pittoresque de ses usages, de ses traditions, de ses costumes, avec ses paysages si variés d'aspect et de richesse, et surtout avec les plages riantes, les falaises sauvages, les beaux horizons de son Océan qui lui rappelaient le pays natal. Son

âme, ouverte aux beautés de la nature et de l'art, ne se lassait pas d'admiration devant les monuments d'un autre âge dont notre sol est couvert, devant nos églises, nos clochers de dentelle et de granit, tous les chefs-d'œuvre, tous les restes précieux de l'antiquité religieuse ou profane dont il déchiffrait et appréciait, avec goût et compétence, la date, la provenance et la valeur.

Les manifestations de la Foi bretonne par-dessus tout étaient faites pour le réconforter et lui procurer ces consolations et ces jouissances que Dieu, dès ici-bas, veut bien donner aux serviteurs et aux envoyés de l'apostolat des âmes, comme une compensation à leurs dévouements et à leurs sacrifices. Dans les tournées pastorales, il tint à visiter les coins les plus reculés de son diocèse, et toutes les paroisses, les îles mêmes, aux abords les plus redoutés du marin, eurent le bonheur de voir leur Évêque. Pour nos populations catholiques, leur premier Pasteur est vraiment le représentant, l'envoyé de Dieu. Aussi quelles réceptions lui sont faites ! Enthousiastes, simples et naïves quelquefois, toujours belles et touchantes par le sentiment religieux qui les anime. Chars et cavaliers lui font escorte et rivalisent de vitesse. Le village est au complet comme aux grands jours de fêtes. Les petits enfants endimanchés se pressent en longues files, sous la main bénissante du Pontife. Les pères et les mères, le mot breton sur le bout des lèvres, lui parlent du moins par leurs yeux avides de le contempler, par leurs bons visages épanouis, dont l'expression peut se traduire : *Il*

ne nous a rien dit, mais nous avons tout compris. Ils comprenaient son amour.

Partout, aussi bien qu'en ces circonstances publiques et solennelles, dans les réunions particulières et privées, dans les simples relations de politesse et d'amitié, Monseigneur Valleau pratiquait avec succès ce qu'un orateur appelait *l'art de faire plaisir au prochain.* Par son affabilité, sa conversation pleine de bonne grâce, il laissait à tous, après lui, le regret de le quitter et le désir de le revoir bientôt. Nous l'affirmons, au nom du grand et du petit Séminaire, au nom de ses communautés, des établissements religieux et de leurs élèves, au nom des associations, des œuvres qu'il a visitées ou présidées. Tous ceux qui l'ont vu de près gardent le même souvenir ; et ses amis de la Saintonge nous en voudraient de ne pas dire combien nombreux et désolés nous sont venus, à sa mort, les témoignages de leurs regrets et de leur douleur. Tel l'ont aussi connu, ses familiers et ses confidents, réservé jusqu'à paraître timide, mais cachant sous ces dehors une âme aimante, un cœur de délicate sensibilité. Ennemi du bruit, souffrant de tout ce qui divise, disposé par caractère et par principes à compter sur la puissance du temps, il répugnait aux mesures immédiates d'autorité et de rigueur, inclinant plus volontiers aux décisions indulgentes et conciliatrices. Il étendait ainsi de plus en plus et affermissait parmi nous l'influence et le règne promis par Notre-Seigneur Jésus-Christ ; *Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram*, Bienheureux ceux qui

sont doux parce qu'ils posséderont la terre. (MATH., V, 4.)

Monseigneur Fallières, Évêque de Saint-Brieuc, son compatriote et son ami, dans sa lettre de condoléance, l'a bien défini, *le doux Pontife ; ce qui le distinguait c'était la bonté*. Oui, la bonté qui s'oublie, qui se prodigue, sans compter avec son temps, ses forces, sa vie. A quels appels n'a-t-il pas répondu ? Quelles invitations a-t-il refusées ? Bénédictions de cloches, bénédictions d'écoles libres, fêtes patronales, pèlerinages, consécrations d'églises ; la fatigue et la maladie ne l'arrêtent pas ; nos respectueuses et filiales recommandations demeurent impuissantes. Une dernière consécration d'église, au Relecq, aggrave d'une manière visible le mal déjà inquiétant ; l'Ordination de Noël porte le dernier coup ; et, le lendemain cependant, dans un suprême effort, comme le soldat qui veut tomber au poste d'honneur, il présidera la fête de saint Corentin.

Dans l'édifiante et splendide procession qui clôt les cérémonies de la journée, le voilà qui s'avance derrière les reliques du saint Patron du diocèse. Ses épaules ont fléchi ; les ornements flottent comme sur des membres décharnés ; le pied veut se faire assuré et traîne plutôt qu'il ne s'appuie sur le pavé du temple ; le bras porte et soulève la crosse, non sans effort, mais avec dignité toujours ; l'éclat du regard resté seul le même, illumine les traits pâles et amaigris. Tous les cœurs sont attendris ; et pendant qu'il répand sa bénédiction, les fidèles la reçoivent comme l'adieu du père qui va mourir. Il ira jusqu'au bout, à la suite de saint Corentin. Jusqu'au bout, ce sera

la fin de cette fête patronale, après laquelle il n'y en aura plus d'autre pour lui ; ce sera, dans quelques heures, à la veille de la fête de Noël qu'il voudrait encore célébrer pontificalement, la fin qui le réunira dans le ciel, lui, le dernier anneau de la chaîne, au premier Évêque et glorieux fondateur de l'Église de Quimper.

La mort bien que soudaine ne l'a pas surpris ; il l'attendait. Mais pour les âmes mêmes les mieux préparées, la justice et la sainteté de Dieu ont des exigences qui sollicitent les prières et les suffrages de notre piété reconnaissante. Nous continuerons, Nos Très Chers Frères, à remplir ce devoir. Le mardi 7 Février, un service solennel dit de quarantaine, sera célébré à l'intention et pour le repos de l'âme de Monseigneur Valleau, dans l'église cathédrale de Quimper.

Dans un sentiment de modestie et d'humilité, il a consigné par écrit qu'il ne voulait pas d'oraison funèbre ; ses intentions seront respectées. Si la voix de l'éloquence ne doit pas se faire entendre du haut de la chaire, il nous a semblé qu'il nous était d'autant plus permis d'y suppléer par ces effusions toutes spontanées d'une personnelle et affectueuse vénération, et de tracer, pour perpétuel souvenir, quelques lignes de cette pieuse physionomie d'Évêque qui appartient désormais à notre galerie de famille et à l'histoire de notre diocèse. Nous ne croyons pas avoir dépassé la mesure de la discrétion, ni rien dit pour rompre le secret demandé par les saints Livres *sacramentum regis abscondere bonum est*... Il est bon de cacher le secret du

roi... mais il y a honneur à découvrir et révéler les œuvres de Dieu *opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* (TOBIE, II, 7.) Oui, c'est Dieu que nous voyons et que nous voulons honorer dans son Pontife. Ce qui est vrai du prêtre, l'est surtout de celui qui a reçu la plénitude du sacerdoce, *sacerdos alter Christus*, le prêtre est un autre Jésus-Christ ; *opera Dei*, les œuvres de Dieu, de ce Dieu qui départit les dons de l'esprit et du cœur, qui dispense ses grâces et les met à la disposition de notre liberté, suivant les vocations à remplir. Il nous avait donné Monseigneur Valleau ; de Lui nous viendra notre nouvel Évêque. Dans celui qui sera choisi, dans celui qu'enverra le Souverain Pontife, nous saluerons l'élu de Dieu.

Hâtons, Nos Très Chers Frères, par nos prières l'arrivée de ce père qui mettra fin au veuvage et au deuil de l'Église de Quimper. Gagnons d'avance sa sympathie, attirons-le vers nous, par la fidélité et la ferveur de notre foi, par notre esprit d'union et de paix, par notre respect traditionnel de l'autorité. Heureux de bénéficier de ces dispositions, nous, les Vicaires capitulaires, dont le nom signifie une délégation transitoire, le vicariat d'un jour, nous éprouverons soulagement et même douceur à nous acquitter de nos graves devoirs, nous sachant, à défaut du prestige puissant réservé à la dignité épiscopale, soutenus par le secours et la grâce de Dieu, par le zèle aussi et la bonne volonté de tous.

À CES CAUSES :

Après en avoir délibéré avec nos Vénérables Frères les Chanoines et Chapitre de l'église cathédrale de Quimper,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Les prêtres réciteront à toutes les messes, la collecte, secrète et post-communion de *Spiritu Sancto*, jusqu'au jour où nous apprendrons que le Souverain Pontife a daigné instituer un Évêque de Quimper.

Cette oraison sera récitée après les oraisons prescrites par la Rubrique, tous les jours : excepté, 1° dans les doubles de 1re classe ; 2° dans les doubles de 2e classe, si la messe est conventuelle ou si elle est chantée ; 3° dans toutes les messes de *Requiem* (*).

Nous recommandons à tous les fidèles, et particulièrement aux communautés religieuses, d'adresser à Dieu de ferventes prières pour qu'Il nous donne un Évêque, selon son cœur.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône de la grand'messe, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Quimper, le 6 Janvier 1899.

ÉMILE FLÉITER,
Vicaire capitulaire.

FRANÇOIS CORRIGOU,
Vicaire capitulaire.

QUEINNEC,
Ch. hon., Secrétaire de l'Évêché.

(*) Voir *Ordo*, page XIV, 1°.

KEMENNADUREZ

AR VIKELET VRAZ

Hanvet goude maro an Aotrou n'Eskob

D'AN DUD A ILIZ HA D'AN OLL GRISTENIEN

EUZ A ESKOBTI KEMPER HA LEON

KEMPER
MOULLET E TI AR. DE KERANGAL
MOULLER AN ESKOPTI
1899

KEMENNADUREZ AR VIKELET VRAZ

Hanvet goude maro an Aotrou n'Eskob

D'AN DUD A ILIZ HA D'AN OLL GRISTENIEN

Euz a Eskobti Kemper ha Leon.

Hor Breudeur Ker,

Goude ar glac'har, e tleomp adarre staga d'al labour ; setu al lezen epad ar vuez-ma. A veac'h e ma'omp o paouez guelet o tremen dirak hon daoulagad ar veleien ankeniet — meur a gant anez'ho —, an dud e karg a bep rummad, ha kement a gristenien bodennet en dro da Eskibien Breiz, oll e kaonv, oc'h ambroug korf hon Eskob muia karet. Seblantout 'ra d'eomp klevet c'hoaz ar pedennou hag ar c'han klemmuz, keit m'her c'hasemp d'ar bez. N'eo ket ehanet hor c'halonou da lammet en hor c'hreiz, pa zonjomp en taol skoet ker prount, ha seul poaniussoc'h m'eo he n'em gavet e kreiz levenez goueliou Nedelek.... A boan m'eo douaret arched hon Eskob hag hon tad, setu ni galvet da zougen ar beac'h pounner 'oue var he ziskoaz, da c'houarn an Eskobti.

A dra sur, ar fizianz hag ar garantez a vreudeur ho deuz diskuezet en hor c'henver Chaloniet an Iliz Cathedral a Gemper a ro frealzidigez d'hor c'halon, evel ivez ar zonj e c'hellomp kounta var zikour ha pedennou an oll ; an aotre digaset ker buan aberz ar Gouarnamant evit hon diazeza er garg m'edomp hanvet d'hezi, peb tra 'ra d'eomp kredi penaoz euz an eil tu hag egile, evit aferiou an douar ha mad an eneou, e kavimp skoazell ha bolontez vad. Mez na pa badfe nemet eur pennadik, evel ma karfemp, e z'omp spountet — ha n'eo ket eb abek — o koumpren el labour diez ha tenn hon euz da ober. Neb en deuz bevet eveld'omp-ni ken tost d'an Eskibien, bet perz en ho foan-spered hag en ho labourou, he n'em gavo mantret — mar ne vefe evit senti ouz mouez Doue — o sonjal e ranko dougen, eur pennadik ebken, eur zamm goest da flastra diskoaz hag a dlie, hervez ho doare, harpa epad pell amzer.

En devez ma santaz he-unan, hervez ma kredomp, taol ar c'hlenved a dlie he laza, ha ma savaz da genta nec'h e spered ar re edo var he dro — siouaz ! n'int ket faziet —, an Aotrou n'Eskob Valleau a skrivaz ar pez a falveze d'hezan 'vije great goude he varo. Ar gomz kenta 'zo evit diskleria he garantez stard e kenver an Iliz katolik ha romen, evit goulenn gant fizianz trugarez ouz madelez an Aotrou Doue ha reketi pedennou he veleien hag he vignounet. Eur ger hon laka souezet, a ra d'eomp estlammi : an Eskob mad 'zo spountet dre m'en deuz kemeret eur garg ker pounner. Setu ar mennoziou a zeu

e kalon eun Eskob o sonjal e ranko respount euz an doare m'hen devezo difennet guiriou Doue, renet an Iliz ha labouret da zavetei an eneou fiziet enn'han. Evel an Abostol sant Paol, he n'em gav bemdez nec'het gant an ilizou 'zo en he garg : *Instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum.* (II Cor. II, 28.) Setu petra eo, evit pennou an Iliz, ar garg huel-ze e pehini ne velomp aliez, ni touellet gant traou ar bed, nemet an enoriou 'zo d'he heul hag ar joa da zigemer an Eskob pa zeu en hon touez.

Ha c'hui 'helle doueti, pelerinet devot Itron Varia ar Porzou, e vije an distera nec'hamant e spered hoc'h Eskob, en devez ma lakea eur gurunen a c'hloar var benn ar Verc'hez gloriuz Vari, ho patronez ? Pebez levenez a bare var he dal, epad ar goueliou dispar great e Kastel en enor da zant Paol Aorelian, p'eo bet lakeat he relegou en ho arched nevez ! Dremmet kaer, he vizaj laouen ha leun a vadelez, he gomzou helevar a c'houneze kalonou an oll, hag a ree d'eomp-ni, he vugale, kaout evel fouge en hon tad.

A greiz kalon e karie hor bro Breiz-Izel ; ar merk a gement-se 'zo e peb hini euz he skridou, displeget kaer ha koant er poent 'ma lavaran. Karet a ree Breiz gant he lavarou, he c'hiziou koz, hag he doare ken dishenvel hervez ar c'harteriou, he aotchou plean pe bordet a rec'hier huel, ar mor braz tro var dro, hag a zigase sonj d'hezan euz a leac'hiou he vugaleach. Evel ma karie an traou kaer great gant ar C'hrouer, oue ivez eun dudi evit-han guelet al

labourou dispar great gant an dud en hon raok, ker stank en hon touez : hon ilizou, hon touriou mean dantelezet, kement a zalc'h sonj euz an amzer tremenet : ha, gouiziek evel m'oue er poent-se, gant eun taol lagad ec'h anaie petra dalent, pe da vare ha gant pe seurt tud 'oant bet savet.

Mez dreist peb tra, feiz ar Vretouned oc'h he n'em ziskuez ken birvidik bepred a roe d'hezan an nerz-kalon hag ar frealzidigez a ro Doue, er vuez-ma memez, d'he zervicherien, d'ho c'hrenvaat en ho labourou ha d'ho dic'haoui euz ar boan a c'houzanvont evit an eneou. Falvezet eo d'hezan bizita peb korn pella euz he eskobti : an oll barreziou, an enezi ken diez douara enn'ho, ho deuz bet ar joa da velet ho Eskob. Evidoc'h-chui, kristenien divar ar meaz, ho kenta Pastor a zalc'h e guirionez plas an Aotrou Doue hag a zeu euz he berz. Rak-se, pebez digemer 'vez great d'hezan ! An oll a glask guella ma hellont diskuez ho doujans hag ho feiz ; tud e kirri pe var varc'h evit he ambroug hag he ziarbenn, ar barrez a bez dastumet evel d'ar goueliou berz ; ar vugale, en ho c'haera, a rummadou daoulinet evit reseo bennoz an Eskob ; an tadou hag ar mammou a garfe lavaret d'hezan ar gomz 'zo var ho muzellou, mez ne ouzont nemet brezonek..... N'euz forz : ho daoulagad o para varn'han, ho bizaj laouen oc'h he velet a verk sklear ho mennoz : *Eb n'hen defe komzet ou'zomp, hon euz klevet peb tra.* He garantez ho deuz koumprenet.

E peb leac'h, kerkoulz en he di gant kement hini a

zeue d'he gaout evit komz out'han, evel dirak an oll epad al lidou solanel a gomzen anez'ho, an Aotrou n'Eskob Valleau a ziskueze ec'h anaie mad ar pez a c'halve eun den brudet : *an doare d'ober plijadur d'he nesa.* Bepred he vadelez hag he gomzou seven a ree d'an oll kaout evel keuz oc'h he guitaat ha mall d'he velet adarre. Diskleria a hellomp kement-ma, e hano ar Seminer braz hag ar Seminer bian, e hano ar c'houentchou, ar skoliou kristen hag an oll breurieziou a garie bizita. Ar re oll ho deuz he anavezet mad a rento d'hezan ar memez testeni, evel m'ho deuz great kement a vignounet euz he vro a Saintonj, o tont ho-unan pe o skriva d'eomp lizeri evit merka ho c'heuz hag ho glac'har. Setu ar pez a lavarimp ni ivez, goude beza bevet ken tost d'hezan, epad tost da c'huec'h vloaz : bepred var evez betek seblantout lent hag aounik, an Eskob nevez maro en doa e guirionez eur galon karantezuz, leun a deneridigez. Ne choulenne na trouz na kement a laka droulans etre an dud, guelloc'h gant-han lezel an amzer da gompeza peb tra ; ne garie ket ken nebeut skei taoliou prim na rust, kentoc'h e klaske mont dre gaer hag unani dre vadelez. En doare-ze ec'h astenne hag e kreske en hon touez ar galloud prometet gant Hor Zalver Jesus-Christ : « *Beati mites quoniam ipsi possidebunt terram*, Euruz nep 'zo dous hag habask, rak ann douar a vezo d'ar seurt tud-ze. » (Math., v, 4.)

An Aotrou Fallières, Eskob Sant-Briek, kenvroad ha mignoun an Aotrou Valleau, el lizer a skrive antronoz he varo, her galve gant guirionez *an Eskob madelezuz.* Ia,

setu ar pez a remerker enn'han da genta ; ar vadelez, a ree d'hezan he n'em ankounac'haat he-unan o klask ober plijadur d'ar re-all, eb marc'hata gant he amzer, he nerz, he vuez zoken. Ken aliez gueach m'eo bet galvet evit benniga kleier, skoliou kristen, sakri ilizou ; pa vije pedet d'eur pardon, d'eur pelerinach, d'eur gouel bennak, ne helle ket respount nan, daoust da gement a lavaremp evit ober d'hezan arboell he iec'het..... An diveza iliz a zakraz eo hini ar Relecq ; divar neuze, he glenvet a ia var wasa : neuz forz, falvezout 'ra d'hezan, da Bevare-Amzer Nedelek, rei an Urziou sakr, hag antronoz — gant pebez poan ! — evel eur zoudard a c'houlen koueza var an dachen a enor, her guelemp er penn kenta en iliz kathedral, da c'houel sant Korantin.

D'ar brosesion kaer ha devot, great evit kloza lidou ar Pardon, e kerz varlerc'h relegou sant Patron an eskopti : he ornamanchou, re frank evit he izili paour ker kastizet, 'zo eur goall zamm d'he ziskoaz ; he dreid, o klask harpa stard en douar, a stlej kentoc'h var pave an iliz ; he vaz Eskob 'zo re bounner evit he vreac'h dinerzet..... Mont a ra gouskoude, treac'h d'ar boan dre he nerz-kalon ; he zaoulagad ebken, lemm c'hoaz, a ro buez d'he vizaj dislivet. An oll galonou 'zo tenereat ha, dre ma tremen en eur rei he vennoz a bep tu, peb hini a zeblant d'hezan reseo kimiad eun tad araok mervel. Mont a ra betek ar fin, da heul sant Korentin ; rei a ra c'hoaz bennoz ar Zakramant meulet 'ra vezo, evit achui ar gouel-ze, an diveza evit-han var an douar. Betek an devez ma varvaz edo en he zonj

kana an oferen bred da Nedelek, p'eo bet galvet gant Doue evit mont, hen an diveza euz an Eskibien ho deuz renet Iliz Kemper, da gaout sant Korantin, ar Patron gloriuz en deuz he zavet.

Daoust m'eo deuet en eun taol, ar maro en deuz he gavet prest ; rak edo ouz he gedal. Goulskoude, an eneou santela a zo dleourien en eun doare bennak da justis Doue. Dre anaoudegez vad evit hon Eskob, dre garantez evit hon tad, e tleomp kenderc'hel da bedi evit-han.

D'ar meurs, 7 a viz C'huevrer, e vezo kanet eur zervich vraz evit repoz ene an Aotrou n'Eskob Valleau, en ilizveur e Kemper. Evit senti ouz ar pez en deuz goulennet dre skrid, ne vezo ket great d'hezan meuleudi a gaonv. Setu perak eo falvezet d'eomp rei an testeni-man euz hon doujanz hag hor c'harantez en he genver. Ouspenn, en eur famill e karer miret patrom ar gerent maro, evit derc'hel sonj anez-ho ; setu perak ivez hon euz skrivet an nebeut geriou-man, evit rei da anaout en eunn doare bennak, en amzer da zont, petra eo bet an Eskob nevez galvet gant Doue. Ne gav ket d'eomp hor befe lavaret netra en tu-all d'ar pez a hellemp, na diskuillet netra euz ar pez a dleomp tevel, hervez ma c'houlenn ar Skritur Sakr : *Sacramentum regis abscondere bonum est*..... Red eo kuzat sekrejou ar roue, mez enor 'zo o tizoloi hag oc'h embann oberou Doue, *opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est*. (Tob., II, 7.) Hogen, ne zonjomp nemet e Doue, Hen ebken a fell d'eomp enori, pa veulomp an hini a zalc'h he blas. Ha ma 'heller lavaret kement-ma divar-

benn eur belek, he lavarimp gant muioc'h a virionez c'hoaz o komz euz eun Eskob, *sacerdos alter Christus*, ar belek 'zo evel Jesus-Christ he-unan ; *opera Dei*, oberou Doue, an hini a zeu digant-han peb donezon evit ar spered hag ar galon, hag a ro d'eomp he c'hrasou evit hor zikour er stad ma z'omp lakeat gant he Brovidans. Hen eo en d'oa roet d'eomp an Aotrou n'Eskob Valleau : digant-han eo e teuio hon Eskob nevez. An hini 'vezo hanvet hag a zeuio aberz hon Tad Santel ar Pab, e taoulinfomp diraz-han, evel dirak an hini dibabet gant Doue he-unan.

Greomp, Hor Breudeur Ker, dre hor pedennou, ma vezo diverreat kaonv Iliz Kemper, ha ma teuio eb dale an tad-ze a c'hortozomp. Greomp ma teuio en hon touez gant plijadur, hag evit-se dalc'homp stard d'hor feiz, bezomp unanet etrez'omp ha leun a zoujanz evit ar re 'zo lakeat d'hor gouarn. En doare-ze, ni hanvet evit eur pennad ebken da ren an eskopti, a vezo kennerzet evit dougen hor beac'h ha joa gann'eomp oc'h ober ar pez 'zo en hor c'harg ; rak m'ar n'hon euz ket galloud a Eskob, he n'em zantimp skoazellet, ouspenn gant gras Doue, gant aket ha bolontez vad an oll.

RAK-SE,

Goude beza goulennet kuzul digant hor Breudeur enoruz Chaloniet Iliz kathedral Kemper, hon euz gourc'hemennet hag e c'hourc'hennomp ar pez 'zo ama varlerc'h :

Ar veleien a lavaro, en oferen, ar pedennou *de Spiritu Sancto*, betek ma klevimp en deuz an Tad Santel ar Pab hanvet eun Eskob nevez e Kemper.

Ar pedennou-ze 'vezo lavaret bemdez, nemet d'ar goueliou a renk kenta, d'ar goueliou a eil renk, en oferen bred, hag en oll oferennou e du *(de Requiem)*.

Alia 'reomp an dud fidel, dreist peb tra ar relijiuset hag al leanezet, da c'houlenn stard ouz Doue ma plijo gant-han rei d'eomp eun Eskob hervez he galon.

Hag a vezo ar gemennadurez-ma lennet hag embannet, e prôn an oferen bred, d'ar zul varlerc'h ma tigouezo.

E Kemper, d'ar 6 a viz Genver 1899.

E. FLÉITER,
Vikel vraz.

F. CORRIGOU,
Vikel vraz.

QUEINNEC,
Chaloni a enor, Sekretour an Eskopti.

Diocèse de Quimper et de Léon.

LETTRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

LE SIÈGE VACANT

PORTANT COMMUNICATION DE L'ENCYCLIQUE

« ANNUM SACRUM »

du 25 Mai 1899.

QUIMPER
TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
1899

Diocèse de Quimper et de Léon.

LETTRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

LE SIÈGE VACANT

PORTANT COMMUNICATION DE L'ENCYCLIQUE

« ANNUM SACRUM »

du 25 Mai 1899.

Messieurs et chers Confrères,

Le Souverain Pontife, dans une Encyclique, datée du 25 Mai, prescrit la consécration solennelle au Sacré-Cœur de Jésus, non seulement de l'Église catholique mais du genre humain tout entier. Vous trouverez à la suite de la Lettre pontificale que nous vous adressons la formule de Consécration qui devra être lue publiquement, le jour de la solennité du Sacré-Cœur, le dimanche 11 Juin.

A partir du vendredi 9, sera célébré un Triduum préparatoire que vous annoncerez au prône, dimanche prochain. Le Saint-Père n'ordonne, pendant ces jours, de prières spéciales que les Litanies du Sacré-Cœur, récem-

ment approuvées par Lui. Vous pourrez, en vous conformant aux règles de la Liturgie, y joindre les invocations et chants qui répondent le mieux à la circonstance.

Le diocèse de Quimper s'associera, avec l'empressement et toute la ferveur de sa foi traditionnelle, à ces hommages et supplications qui, de toutes les parties du monde, à l'appel de Léon XIII, vont s'élever vers le divin Cœur de « Jésus-Christ Rédempteur ».

Recevez, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués en N.-S.

E. FLÉITER,
Vicaire capitulaire.

F. CORRIGOU,
Vicaire capitulaire.

Quimper, 31 Mai 1899.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le Siège apostolique.

DE LA CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN

AU TRÈS SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires, en paix et en communion avec le Siège apostolique,

LÉON XIII, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Nous avons naguère, comme vous le savez, ordonné par Lettres apostoliques qu'un jubilé serait célébré prochainement dans cette ville sacrée, suivant la coutume et la règle établies par les anciens. Aujourd'hui, dans l'espoir et dans l'intention d'accroître la piété dont sera empreinte cette solennité religieuse, Nous avons projeté et Nous conseillons une manifestation éclatante. Pourvu que tous les fidèles Nous obéissent de cœur et avec une bonne volonté unanime et généreuse, Nous attendons de cet acte, et non sans raison, des résultats précieux et durables, d'abord pour la religion chrétienne et ensuite pour le genre humain tout entier.

Maintes fois, Nous Nous sommes efforcé d'entretenir et de mettre de plus en plus en lumière cette forme excellente de piété

qui consiste à honorer le Très Sacré Cœur de Jésus. Nous suivions en cela l'exemple de Nos prédécesseurs Innocent XII, Benoît XIII, Clément XIII, Pie VI, Pie VII et Pie IX. Tel était notamment le but de Notre décret publié le 28 Juin de l'année 1889, et par lequel Nous avons élevé au rite de première classe la fête du Sacré-Cœur.

Mais maintenant Nous songeons à une forme de vénération plus imposante encore, qui puisse être en quelque sorte la plénitude et la perfection de tous les hommages que l'on a coutume de rendre au Cœur très sacré. Nous avons confiance que cette manifestation de piété sera très agréable à Jésus-Christ, Rédempteur.

D'ailleurs, ce n'est pas pour la première fois que le projet dont Nous parlons est mis en question. En effet, il y a environ vingt-cinq ans, à l'approche des solennités du deuxième centenaire du jour où la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque avait reçu de Dieu l'ordre de propager le culte du divin Cœur, des lettres pressantes émanant non seulement de particuliers, mais encore d'évêques, furent envoyées en grand nombre et de tous côtés à Pie IX. Elles tendaient à obtenir que le Souverain Pontife voulût bien consacrer au très saint Cœur de Jésus l'ensemble du genre humain. On jugea bon de différer, afin que la décision fût mûrie davantage. En attendant, les villes reçurent l'autorisation de se consacrer séparément, si cela leur agréait, et une formule de consécration fut prescrite. Maintenant, de nouveaux motifs étant survenus, Nous pensons que l'heure est arrivée de mener à bien ce projet.

Ce témoignage général et solennel de respect et de piété est bien dû à Jésus-Christ, car Il est le Prince et le Maître suprême. En effet, son empire ne s'étend pas seulement aux nations qui professent la foi catholique ou aux hommes qui, ayant reçu régulièrement le saint Baptême, se rattachent en droit à l'Eglise, quoiqu'ils en soient séparés par des opinions erronées ou par un dissentiment qui les arrache à sa tendresse.

Le règne du Christ embrasse aussi tous les hommes privés de la foi chrétienne, de sorte que l'universalité du genre humain est réellement soumise au pouvoir de Jésus. Celui qui est le Fils

unique de Dieu le Père, qui a la même substance que Lui et qui « est la splendeur de sa gloire et l'empreinte de sa substance » (Heb., I, 3), celui-là nécessairement possède tout en commun avec le Père ; Il a donc aussi le souverain pouvoir sur toutes choses. C'est pourquoi le Fils de Dieu dit de lui-même, par la bouche du prophète : « Pour moi, j'ai été établi roi sur Sion, sa sainte montagne ; le Seigneur m'a dit : Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui. Demande-moi, je te donnerai les nations pour ton héritage et les limites de la terre pour ton patrimoine » (Ps. II).

Par ces paroles, Jésus-Christ déclare qu'il a reçu de Dieu la puissance, soit sur toute l'Eglise qui est figurée par la montagne de Sion, soit sur le reste du monde, jusqu'à ses bornes les plus lointaines. Sur quelle base s'appuie ce souverain pouvoir, c'est ce que nous apprennent clairement ces paroles : « Tu es mon fils. » Par cela même, en effet, que Jésus-Christ est le fils du Roi du monde, il hérite de toute sa puissance ; de là ces paroles : « Je te donnerai les nations pour ton héritage. » A ces paroles sont semblables celles de l'apôtre saint Paul : « Son fils qu'il a établi héritier en toutes choses » (Heb., I, 2).

Mais il faut surtout considérer ce que Jésus-Christ a affirmé concernant son empire, non plus par les apôtres ou par les prophètes, mais de sa propre bouche. Au gouverneur romain qui lui demandait : « Tu es donc roi ? » il répondit sans aucune hésitation : « Tu le dis, je suis roi » (S. Jean, XVIII, 37). La grandeur de ce pouvoir et l'immensité infinie de ce royaume sont confirmées clairement par les paroles de Notre-Seigneur aux apôtres : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre » (S. Mathieu, XXVIII, 18). Si toute puissance a été donnée au Christ, il s'ensuit nécessairement que son empire doit être souverain, absolu, indépendant de la volonté de tout être, de sorte qu'aucun pouvoir ne soit égal ni semblable au sien. Et puisque cet empire lui a été donné dans le ciel et sur la terre, il faut qu'il voie le ciel et la terre lui obéir.

Effectivement, il a exercé ce droit extraordinaire et qui lui est propre, lorsqu'il a ordonné aux apôtres de répandre sa doctrine, de réunir les hommes en une seule Eglise par le Baptême

du salut, afin de leur imposer des lois que personne ne pût méconnaître, sans mettre en péril son salut éternel.

Mais ce n'est pas tout. Jésus-Christ commande, non seulement en vertu d'un droit naturel et comme fils de Dieu, mais encore en vertu d'un droit acquis. Car « il nous a arrachés de la puissance des ténèbres » (Colos., I, 13), et en outre, il s'est livré lui-même pour la rédemption de tous » (I Tim., II, 6). Non seulement les catholiques et ceux qui ont reçu régulièrement le baptême chrétien, mais tous les hommes et chacun d'eux sont devenus pour lui « un peuple conquis » (I Pet., II, 9). Aussi, saint Augustin a-t-il eu raison de dire à ce sujet : « Vous cherchez ce que Jésus-Christ a acheté ? voyez ce qu'Il a donné et vous saurez ce qu'Il a acheté. Le sang du Christ est le prix de l'achat. Quel objet peut avoir une telle valeur ? Lequel, si ce n'est le monde entier ? Lequel, si ce n'est toutes les nations ? C'est pour l'univers entier que le Christ a payé un tel prix » *(Tract. 20 in Joan.)*.

Pourquoi les infidèles eux-mêmes sont-ils soumis au pouvoir de Jésus-Christ ? Saint Thomas nous en expose longuement la raison. En effet, après avoir demandé si le pouvoir judiciaire de Jésus-Christ s'étend à tous les hommes et avoir affirmé que « l'autorité judiciaire découle de l'autorité royale », il conclut nettement : « Tout est soumis au Christ quant à la puissance, quoique tout ne lui soit pas soumis encore quant à l'exercice même de cette puissance » (3ª. P. Q. 59, A. 4). Ce pouvoir du Christ et cet empire sur les hommes s'exercent par la vérité, par la justice et surtout par la charité.

Mais à cette double base de sa puissance et de sa domination, Jésus-Christ nous permet, dans sa bienveillance, d'ajouter, si nous y consentons de notre côté, la consécration volontaire. Dieu et Rédempteur à la fois, il possède pleinement et d'une façon parfaite tout ce qui existe. Nous, au contraire, nous sommes si pauvres et dénués, que nous n'avons rien qui nous appartienne et dont nous puissions lui faire présent. Cependant, dans sa bonté et sa charité souveraines, il ne refuse nullement que nous lui donnions et que nous lui consacrions ce qui lui appartient, comme si nous en étions les possesseurs. Non seulement il

ne refuse pas cette offrande, mais il la désire et il la demande : « Mon fils, donne-moi ton cœur. » Nous pouvons donc lui être pleinement agréables par notre bonne volonté et l'affection de notre âme. En nous consacrant à lui, non seulement nous reconnaissons et nous acceptons son empire ouvertement et avec joie, mais encore nous témoignons réellement que si ce que nous donnons nous appartenait, nous l'offririons de tout notre cœur ; nous demandons ainsi à Dieu de vouloir bien recevoir de nous ces objets mêmes, qui lui appartiennent absolument. Telle est l'efficacité de l'acte dont il s'agit, tel est le sens de nos paroles.

Puisque le Sacré-Cœur est le symbole et l'image sensible de la charité infinie de Jésus-Christ, charité qui nous anime à nous aimer les uns les autres, il est naturel de nous consacrer à ce Cœur très saint. Agir ainsi, c'est se donner et se lier à Jésus-Christ, car les hommages, les marques de soumission et de piété que l'on offre au divin Cœur se rapportent réellement et en propre au Christ lui-même.

C'est pourquoi Nous engageons et Nous exhortons à accomplir avec ardeur cet acte de piété tous les fidèles qui connaissent et aiment le divin Cœur. Nous désirerions vivement qu'ils se livrassent à cette manifestation, le même jour, afin que les sentiments et les vœux communs de tant de milliers de fidèles fussent portés en même temps au temple céleste.

Mais oublierons-nous une quantité innombrable d'hommes, pour lesquels n'a pas encore brillé la vérité chrétienne ? Nous tenons la place de Celui qui est venu sauver ce qui était perdu et qui a donné son sang pour le salut du genre humain tout entier. Aussi Nous songeons avec assiduité à ramener vers la véritable vie ceux mêmes qui gisent dans les ténèbres de la mort ; Nous avons envoyé de tous côtés pour les instruire des messagers du Christ. Et maintenant, déplorant leur sort, Nous les recommandons de toute Notre âme et Nous les consacrons, autant qu'il est en Nous, au Cœur très sacré de Jésus.

De cette manière, l'acte de piété que Nous conseillons à tous sera profitable à tous. Après l'avoir accompli, ceux qui connaissent et aiment Jésus-Christ sentiront croître leur foi et leur amour. Ceux qui connaissant le Christ négligent cependant sa

loi et ses préceptes pourront puiser dans son Sacré-Cœur la flamme de la charité. Enfin, nous implorerons tous d'un élan unanime le secours céleste pour les infortunés qui souffrent dans les ténèbres de la superstition. Nous demanderons que Jésus-Christ, auquel ils sont soumis « quant à la puissance », les soumette, un jour, « quant à l'exercice de cette puissance ». Et cela, non seulement « dans un siècle à venir, quand il accomplira sa volonté sur tous les êtres en récompensant les uns et en châtiant les autres » (S. THOMAS, *loc. cit.)*, mais encore dès cette vie mortelle, en leur donnant la foi et la sainteté. Puissent-ils honorer Dieu par la pratique de la vertu, comme il convient, et chercher à obtenir la félicité céleste et éternelle !

Une telle consécration apporte aussi aux Etats l'espoir d'une situation meilleure, car cet acte de piété peut établir ou raffermir les liens qui unissent naturellement les affaires publiques à Dieu. Dans ces derniers temps surtout, on a fait en sorte qu'un mur s'élevât, pour ainsi dire, entre l'Eglise et la société civile. Dans la constitution et l'administration des Etats, on compte pour rien l'autorité de la juridiction sacrée et divine, et l'on cherche à obtenir que la Religion n'ait aucun rôle dans la vie publique. Cette attitude aboutit presque à enlever au peuple la foi chrétienne ; si c'était possible, on chasserait de la terre Dieu lui-même. Les esprits étant en proie à un si insolent orgueil, est-il étonnant que la plus grande partie du genre humain soit livrée à des troubles profonds et battue par des flots qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du péril ? Il arrive fatalement, que les fondements les plus solides du salut public s'écroulent, lorsqu'on laisse de côté la Religion. Dieu, pour faire subir à ses ennemis le châtiment qu'ils avaient mérité, les a livrés à leurs penchants, de sorte qu'ils s'abandonnent à leurs passions et s'épuisent dans une licence excessive.

De là, cette abondance de maux qui depuis longtemps sévissent sur le monde, et qui nous obligent à demander le secours de Celui qui seul peut les écarter. Or, qui est celui-là, sinon Jésus-Christ, fils unique de Dieu ? « car nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes, par lequel nous devions être sauvés » (ACT., IV, 12). Il faut donc recourir à Celui qui est « la

voie, la vérité et la vie ». L'homme a erré, qu'il revienne dans la route droite ; les ténèbres ont envahi les âmes, que cette obscurité soit dissipée par la lumière de la vérité ; la mort s'est emparée de nous, conquérons la vie. Il nous sera enfin permis de guérir tant de blessures, on verra renaître avec toute justice l'espoir en l'antique autorité ; les splendeurs de la foi reparaîtront, les glaives tomberont et les armes s'échapperont des mains, lorsque tous les hommes accepteront l'empire du Christ et s'y soumettront avec joie, et quand « toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père » (PHIL. II, 11).

A l'époque où l'Eglise, toute proche encore de ses origines, était accablée sous le joug des Césars, un jeune empereur aperçut dans le ciel une croix qui annonçait et qui prépara une magnifique et prochaine victoire. Aujourd'hui, voici qu'un autre emblème béni et divin s'offre à nos yeux. C'est le Cœur très sacré de Jésus, sur lequel se dresse la Croix et qui brille d'un magnifique éclat au milieu des flammes. En lui nous devons placer toutes nos espérances ; nous devons lui demander et attendre de lui le salut des hommes.

Enfin, Nous ne voulons point passer sous silence un motif particulier, il est vrai, mais légitime et sérieux, qui Nous pousse à entreprendre cette manifestation. C'est que Dieu, auteur de tous les biens, Nous a naguère sauvé d'une maladie dangereuse. Nous voulons évoquer le souvenir d'un tel bienfait et en témoigner publiquement Notre reconnaissance par l'accroissement des hommages rendus au très saint Cœur.

Nous décidons en conséquence que le 9, le 10 et le 11 du mois de Juin prochain, dans l'église de chaque localité et dans l'église principale de chaque ville, des prières déterminées seront dites. Chacun de ces jours-là, les litanies du Sacré-Cœur, approuvées par Notre autorité, seront jointes aux autres invocations. Le dernier jour, on récitera la formule de consécration que Nous vous envoyons, Vénérables Frères, en même temps que cette Lettre.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons très affectueusement dans le Sei-

gneur la bénédiction apostolique à vous, à votre clergé et au peuple que vous dirigez.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 Mai de l'année 1899, de Notre pontificat la vingt-deuxième.

LÉON XIII, PAPE.

FORMULE DE CONSÉCRATION

au Sacré-Cœur de Jésus.

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard favorable sur nous, qui très humblement sommes prosternés au pied de votre autel. Nous sommes et nous voulons être vôtres ; mais pour que nous puissions vous être unis par des liens plus solides, voici qu'en ce jour chacun de nous se consacre spontanément à votre très sacré Cœur.

Beaucoup d'hommes ne vous ont jamais connu, beaucoup vous ont méprisé en transgressant vos ordres ; ayez pitié des uns et des autres, ô très bon Jésus, et entraînez-les tous vers votre saint Cœur. Soyez, ô Seigneur, le roi non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous abandonnèrent. Faites que ceux-ci regagnent vite la maison paternelle, pour ne pas périr de misère et de faim.

Soyez le roi de ceux que des opinions erronées ont trompés ou qui sont séparés de l'Église à la suite d'un désaccord ; ramenez-les au port de la vérité et à l'unité de la foi, afin qu'il n'y ait bientôt qu'un troupeau et qu'un pasteur.

Soyez enfin le roi de tous ceux qui sont plongés dans les antiques superstitions des gentils, et ne refusez pas de les arracher aux ténèbres, pour les ramener dans la lumière et le règne de Dieu. Donnez, Seigneur, à votre Eglise le salut, le calme et la liberté. Accordez à toutes les nations la paix et l'ordre, et faites que, d'une extrémité à l'autre de la terre, résonne une seule parole : Louange au divin Cœur qui nous a donné le salut ; à Lui soit honneur et gloire dans tous les siècles ! Ainsi soit-il.

Quimper, typ. DE KERANGAL, impr. de l'Évêché.

Diocèse de Quimper et de Léon.

LETTRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

LE SIÈGE VACANT

PORTANT COMMUNICATION

de la Lettre Encyclique de Sa Sainteté le Pape Léon XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES

ET AU CLERGÉ DE FRANCE

QUIMPER

TYPOGRAPHIE AR. DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1899

Diocèse de Quimper & de Léon.

LETTRE

DE MESSIEURS LES VICAIRES CAPITULAIRES

LE SIÈGE VACANT

PORTANT COMMUNICATION

DE LA LETTRE ENCYCLIQUE DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES

ET AU CLERGÉ DE FRANCE

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Nous remplissons avec bonheur le devoir de vous communiquer l'Encyclique du 8 Septembre dernier ; et nous y ajoutons l'Index des indulgences du saint Rosaire.

Dans sa docilité entière et connue au Souverain Pontife, sous l'impression d'une filiale reconnaissance, le clergé du diocèse de Quimper, nous le disons pour nous comme pour vous, s'empressera de méditer ces graves et opportunes leçons et d'en pénétrer sa vie sacerdotale.

Tous, et particulièrement ceux qui sont préposés à l'enseignement dans les Séminaires, puiseront un stimu-

lant et une direction dans ces conseils, où le représentant du Verbe éternel sur la terre, le Pasteur des pasteurs, nous montre et la nécessité et la manière de remplir toujours mieux notre principale mission : *docete*, enseignez. Là, nous trouvons avec le programme essentiel des études ecclésiastiques, ce que doit apprendre le prêtre, aujourd'hui plus que jamais, pour garder dans la société moderne sa place d'honneur, au point de vue du savoir, pour être en état de démasquer, de combattre l'erreur sous les formes nouvelles qu'elle revêt, et de lui opposer les armes victorieuses d'une science d'autant plus sûre d'elle-même qu'au travail et aux conquêtes de la raison, elle joint les lumières et les garanties de la foi. Si l'accent d'autorité de cette parole révèle le maître infaillible qui prescrit, on sent les plus touchantes sollicitudes du père dans les règles tracées à notre sanctification, dans les encouragements donnés à nos épreuves. Le bien d'abord procuré à nos âmes, les progrès de notre sanctification personnelle, iront se répandre sur les fidèles, en fruits abondants de dévouement plus généreux, de zèle plus éclairé et d'édification plus touchante. Convaincus, suivant la parole de l'apôtre, qu'il nous revient d'être la forme, le modèle du troupeau, *forma gregis*, nous voudrons regarder, étudier, pour nous l'appliquer à nous-mêmes, le portrait que Léon XIII fait du véritable prêtre.

Le monde a été converti par les saints. Dieu, fidèle aux lois de la justice aussi bien qu'à celles de l'amour et de la bonté, attache encore à la sainteté et aux vertus de

ses ministres la conservation et les accroissements de la foi.

Veuillez bien agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ÉMILE FLÉITER,
Vicaire capitulaire,

FRANÇOIS CORRIGOU,
Vicaire capitulaire.

Quimper, le 12 Octobre 1899.

Cette lettre n'est pas destinée à être lue en chaire.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AU CLERGÉ DE FRANCE

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AU CLERGÉ DE FRANCE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

TRÈS CHERS FILS,

Depuis le jour où Nous avons été élevé à la Chaire pontificale, la France a été constamment l'objet de Notre sollicitude et de Notre affection toute particulière. C'est chez elle, en effet, que, dans le cours des siècles, mû par les insondables desseins de sa miséricorde sur le monde, Dieu a choisi de préférence les hommes apostoliques destinés à prêcher la vraie foi jusqu'aux confins du globe, et à porter la lumière de l'Evangile aux nations encore plongées dans les ténèbres du paganisme. Il l'a prédestinée à être le défenseur de son Eglise et l'instrument de ses grandes œuvres : *Gesta Dei per Francos.*

A une si haute mission correspondent, évidemment, de nombreux et graves devoirs. Désireux, comme Nos prédécesseurs, de voir la France accomplir fidèlement le glorieux mandat dont elle a été chargée, Nous lui avons, plusieurs fois déjà, durant Notre long pontificat, adressé Nos conseils, Nos encouragements,

Nos exhortations. Nous l'avons fait tout spécialement dans Notre Lettre Encyclique du 8 Février 1884, *Nobilissima Gallorum gens*, et dans Notre Lettre du 16 Février 1892, publiée dans l'idiome de la France et qui commence par ces mots : *Au milieu des sollicitudes*, Nos paroles ne sont pas demeurées infructueuses, et Nous savons par vous, Vénérables Frères, qu'une grande partie du peuple français tient toujours en honneur la foi de ses ancêtres et remplit avec fidélité les devoirs qu'elle impose. D'autre part, Nous ne saurions ignorer que les ennemis de cette foi sainte ne sont pas demeurés inactifs, et qu'ils sont parvenus à bannir tout principe de religion d'un grand nombre de familles, qui, par suite, vivent dans une lamentable ignorance de la vérité révélée, et dans une complète indifférence pour tout ce qui touche à leurs intérêts spirituels et au salut de leurs âmes.

Si donc, et à bon droit, Nous félicitons la France d'être pour les nations infidèles un foyer d'apostolat, Nous devons encourager aussi les efforts de ceux de ses fils qui, enrôlés dans le sacerdoce de Jésus-Christ, travaillent à évangéliser leurs compatriotes, à les prémunir contre l'envahissement du naturalisme et de l'incrédulité avec leurs funestes et inévitables conséquences. Appelés par la volonté de Dieu à être les sauveurs du monde, les prêtres doivent toujours, et avant tout, se rappeler qu'ils sont, de par l'institution même de Jésus-Christ, « le sel de la terre » (1), d'où saint Paul, écrivant à son disciple Timothée, conclut avec raison « qu'ils doivent être l'exemple des fidèles « dans leurs paroles et dans leurs rapports avec le prochain, « par leur charité, leur foi et leur pureté » (2).

Qu'il en soit ainsi du clergé de France pris dans son ensemble, ce Nous est toujours, Vénérables Frères, une grande consolation de l'apprendre, soit par les relations quadriennales que vous Nous envoyez sur l'état de vos diocèses, conformément à la Constitution de Sixte-Quint, soit par les communications orales que Nous recevons de vous, lorsque Nous avons la joie de Nous entretenir avec vous et de recevoir vos confidences. Oui, la

(1) Matth. v, 13.
(2) I Tim. iv, 12.

dignité de la vie, l'ardeur de la foi, l'esprit de dévouement et de sacrifice, l'élan et la générosité du zèle, la charité inépuisable envers le prochain, l'énergie dans toutes les nobles et fécondes entreprises qui ont pour but la gloire de Dieu, le salut des âmes, le bonheur de la patrie : telles sont les traditionnelles et précieuses qualités du clergé français, auxquelles Nous sommes heureux de pouvoir rendre ici un public et paternel témoignage.

Toutefois, en raison même de la tendre et profonde affection que Nous lui portons ; tout à la fois pour satisfaire au devoir de Notre ministère apostolique, et pour répondre à Notre vif désir de le voir demeurer toujours à la hauteur de sa grande mission, Nous avons résolu, Vénérables Frères, de traiter, dans la présente Lettre, quelques points que les circonstances actuelles recommandent de la façon la plus instante à la consciencieuse attention des premiers pasteurs de l'Eglise de France et des prêtres qui travaillent sous leur autorité.

C'est d'abord chose évidente que, plus un office est relevé, complexe, difficile, plus longue et plus soignée doit être la préparation de ceux qui sont appelés à le remplir. Or, existe-t-il sur la terre une dignité plus haute que celle du sacerdoce, et un ministère imposant une plus lourde responsabilité que celui qui a pour objet la sanctification de tous les actes libres de l'homme? N'est-ce pas du gouvernement des âmes que les Pères ont dit, avec raison, que c'est « l'art des arts », c'est-à-dire le plus important et le plus délicat de tous les labeurs auxquels un homme puisse être appliqué au profit de ses semblables « ars artium regimen animarum » (1)? Rien donc ne devra être négligé pour préparer à remplir dignement et fructueusement une telle mission ceux qu'une vocation divine y appelle.

Avant toute chose, il convient de discerner, parmi les jeunes enfants, ceux en qui le Très-Haut a déposé le germe d'une sem-

(1) S. Greg. M. Lib. Regulæ Past. P. I, c. I.

blable vocation. Nous savons que, dans un certain nombre de diocèses de France, grâce à vos sages recommandations, les prêtres des paroisses, surtout dans les campagnes, s'appliquent avec un zèle et une abnégation que Nous ne saurions trop louer, à commencer eux-mêmes les études élémentaires des enfants dans lesquels ils ont remarqué des dispositions sérieuses à la piété et des aptitudes au travail intellectuel. Les écoles presbytérales sont ainsi comme le premier degré de cette échelle ascendante qui, d'abord par les Petits, puis par les Grands Séminaires, fera monter jusqu'au sacerdoce les jeunes gens auxquels le Sauveur a répété l'appel adressé à Pierre et à André, à Jean et à Jacques : Laissez vos filets ; « suivez-moi ; je veux faire de vous des pêcheurs d'hommes » (1).

Quant aux Petits Séminaires, cette très salutaire institution a été souvent et justement comparée à ces pépinières, où sont mises à part les plantes qui réclament des soins plus spéciaux et plus assidus, moyennant lesquels seuls elles peuvent porter des fruits et dédommager de leurs peines ceux qui s'appliquent à les cultiver. Nous renouvelons à cet égard la recommandation que, dans son Encyclique du 8 Décembre 1849, notre prédécesseur Pie IX adressait aux Evêques. Elle se référait elle-même à une des plus importantes décisions des Pères du saint Concile de Trente. C'est la gloire de l'Eglise de France, dans le siècle présent, d'en avoir tenu le plus grand compte, puisqu'il n'est pas un seul des 94 diocèses dont elle se compose, qui ne soit doté d'un ou de plusieurs Petits Séminaires.

Nous savons, Vénérables Frères, de quelle sollicitude vous entourez ces institutions si justement chères à votre zèle pastoral, et Nous vous en félicitons. Les prêtres qui, sous votre haute direction, travaillent à la formation de la jeunesse appelée à s'enrôler plus tard dans les rangs de la milice sacerdotale, ne sauraient trop souvent méditer devant Dieu l'importance exceptionnelle de la mission que vous leur confiez. Il ne s'agit pas pour eux, comme pour le commun des maîtres, d'enseigner simplement à ces enfants les éléments des lettres et des sciences

(1) Matth. IV, 19.

humaines. Ce n'est là que la moindre partie de leur tâche. Il faut que leur attention, leur zèle, leur dévouement soient sans cesse en éveil et en action : d'une part, pour étudier continuellement sous le regard et dans la lumière de Dieu les âmes des enfants et les indices significatifs de leur vocation au service des autels ; de l'autre, pour aider l'inexpérience et la faiblesse de leurs jeunes disciples, à protéger la grâce si précieuse de l'appel divin contre toutes les influences funestes soit du dehors, soit du dedans. Ils ont donc à remplir un ministère humble, laborieux, délicat, qui exige une constante abnégation. Afin de soutenir leur courage dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils auront soin de le retremper aux sources les plus pures de l'esprit de foi. Ils ne perdront jamais de vue qu'ils n'ont point à préparer pour des fonctions terrestres, si légitimes et honorables soient-elles, les enfants dont ils forment l'intelligence, le cœur, le caractère. L'Eglise les leur confie pour qu'ils deviennent capables un jour d'être des prêtres, c'est-à-dire des missionnaires de l'Evangile, des continuateurs de l'œuvre de Jésus-Christ, des distributeurs de sa grâce et de ses sacrements. Que cette considération toute surnaturelle se mêle incessamment à leur double action de professeurs et d'éducateurs, et soit comme ce levain qu'il faut mélanger au meilleur froment, suivant la parabole évangélique, pour le transformer en pain savoureux et substantiel (1).

Si la préoccupation constante d'une première et indispensable formation à l'esprit et aux vertus du sacerdoce doit inspirer les maîtres de vos Petits Séminaires dans leurs relations avec leurs élèves, c'est à cette même idée principale et directrice que se rapporteront le plan des études et toute l'économie de la discipline. Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, que, dans une certaine mesure, vous êtes obligés de compter avec les programmes de l'Etat et les conditions mises par lui à l'obtention des grades universitaires, puisque, dans un certain nombre de cas, ces grades sont exigés des prêtres employés soit à la direction des collèges libres, placés sous la tutelle des Evêques ou des Congrégations religieuses, soit à l'enseignement supérieur dans

(1) Matth. XIII, 33.

les Facultés catholiques, que vous avez si louablement fondées. Il est d'ailleurs d'un intérêt souverain, pour maintenir l'influence du clergé sur la société, qu'il compte dans ses rangs un assez grand nombre de prêtres ne le cédant en rien pour la science, dont les grades sont la constatation officielle, aux maîtres que l'Etat forme pour ses lycées et ses Universités.

Toutefois, et après avoir fait à cette exigence des programmes la part qu'imposent les circonstances, il faut que les études des aspirants au sacerdoce demeurent fidèles aux méthodes traditionnelles des siècles passés. Ce sont elles qui ont formé les hommes éminents dont l'Eglise de France est fière à si juste titre, les Pétau, les Thomassin, les Mabillon et tant d'autres, sans parler de votre Bossuet, appelé l'Aigle de Meaux, parce que, soit par l'élévation des pensées, soit par la noblesse du langage, son génie plane dans les plus sublimes régions de la science et de l'éloquence chrétienne. Or, c'est l'étude des belles-lettres qui a puissamment aidé ces hommes à devenir de très vaillants et utiles ouvriers au service de l'Eglise, et les a rendus capables de composer des ouvrages vraiment dignes de passer à la postérité, et qui contribuent encore de nos jours à la défense et à la diffusion de la vérité révélée. En effet, c'est le propre des belles-lettres, quand elles sont enseignées par des maîtres chrétiens et habiles, de développer rapidement dans l'âme des jeunes gens tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et au langage de l'élégance et de la distinction.

Cette considération acquiert une importance spéciale quand il s'agit des littératures grecque et latine, dépositaires des chefs-d'œuvre de science sacrée que l'Eglise compte à bon droit parmi ses plus précieux trésors. Il y a un demi-siècle, pendant cette période trop courte de véritable liberté, durant laquelle les Évêques de France pouvaient se réunir et concerter les mesures qu'ils estimaient les plus propres à favoriser les progrès de la Religion et, du même coup, les plus profitables à la paix publique, plusieurs de vos Conciles provinciaux, Vénérables Frères, recommandèrent de la façon la plus expresse la culture de la langue et de la littérature latines. Vos collègues d'alors déploraient déjà que, dans votre pays, la connaissance du latin tendît à décroître (1).

Si, depuis plusieurs années, les méthodes pédagogiques en vigueur dans les établissements de l'Etat réduisent progressivement l'étude de la langue latine et suppriment des exercices de prose et de poésie, que nos devanciers estimaient à bon droit devoir tenir une grande place dans les classes des collèges, les Petits Séminaires se mettront en garde contre ces innovations, inspirées par des préoccupations utilitaires, et qui tournent au détriment de la solide formation de l'esprit. A ces anciennes méthodes, tant de fois justifiées par leurs résultats, Nous appliquerions volontiers le mot de saint Paul à son disciple Timothée, et, avec l'Apôtre, Nous vous dirions, Vénérables Frères, « Gardez-en le dépôt » (2), avec un soin jaloux. Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, elles devaient disparaître complètement des autres écoles publiques, que vos Petits Séminaires et collèges libres les gardent avec une intelligente et patriotique sollicitude. Vous imiterez ainsi les prêtres de Jérusalem qui, voulant soustraire à de barbares envahisseurs le feu sacré du temple, le cachèrent de manière à pouvoir le retrouver et à lui rendre toute sa splendeur, quand les mauvais jours seraient passés (3).

Une fois en possession de la langue latine, qui est comme la clef de la science sacrée, et les facultés de l'esprit suffisamment développées par l'étude des belles-lettres, les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce passent du Petit au Grand Séminaire. Ils s'y prépareront, par la piété et l'exercice des vertus cléricales, à la réception des saints Ordres, en même temps qu'ils s'y livreront à l'étude de la philosophie et de la théologie.

Nous le disions dans Notre Encyclique *Æterni Patris,* dont Nous recommandons de nouveau la lecture attentive à vos séminaristes et à leurs maîtres, et Nous le disions, en Nous appuyant

(1) Porro linguam latinam apud nos obsolescere nec quisquam est qui nesciat, et viri prudentes conqueruntur. Discitur tardissime, celerrime didiscitur (Litt. Synod. Patrum Conc. Paris. ad clericos et fideles, an. 1849. in *Collectio Lucensis* Tom. IV, Col. 86).

(2) I Tim. VI, 20.

(3) II Mach. I, 19-22.

sur l'autorité de saint Paul : C'est par les vaines subtilités de la mauvaise philosophie, *per philosophiam et inanem fallaciam* (1), que l'esprit des fidèles se laisse le plus souvent tromper, et que la pureté de la foi se corrompt parmi les hommes. Nous ajoutions, et les événements accomplis depuis vingt ans ont bien tristement confirmé les réflexions et les appréhensions que Nous exprimions alors : « Si l'on fait attention aux conditions « critiques du temps où nous vivons, si l'on embrasse par la « pensée l'état des affaires tant publiques que privées, on décou- « vrira sans peine que la cause des maux qui nous oppriment, « comme de ceux qui nous menacent, consiste en ceci que des « opinions erronées sur toutes choses, divines et humaines, des « écoles des philosophes se sont peu à peu glissées dans tous les « rangs de la société et sont arrivées à se faire accepter d'un « grand nombre d'esprits » (2).

Nous réprouvons de nouveau ces doctrines, qui n'ont de la vraie philosophie que le nom, et qui, ébranlant la base même du savoir humain, conduisent logiquement au scepticisme universel et à l'irréligion. Ce Nous est une profonde douleur d'apprendre que, depuis quelques années, des catholiques ont cru pouvoir se mettre à la remorque d'une philosophie qui, sous le spécieux prétexte d'affranchir la raison humaine de toute idée préconçue et de toute illusion, lui dénie le droit de rien affirmer au delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle, consacrée par l'autorité des plus vigoureux esprits, donnait comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, et de la réalité objective du monde extérieur. Il est profondément regrettable que ce scepticisme doctrinal, d'importation étrangère et d'origine protestante, ait pu être accueilli avec tant de faveur dans un pays justement célèbre par son amour pour la clarté des idées et pour celle du langage. Nous savons, Vénérables Frères, à quel point vous partagez là-dessus Nos

(1) Col. II, 8.
(2) Encyclique : *Aeterni Patris.*

justes préoccupations, et Nous comptons que vous redoublerez de sollicitude et de vigilance pour écarter de l'enseignement de vos Séminaires cette fallacieuse et dangereuse philosophie, mettant plus que jamais en honneur les méthodes que Nous recommandions dans Notre Encyclique précitée du 4 Août 1879.

Moins que jamais à notre époque, les élèves de vos Petits et de vos Grands Séminaires ne sauraient demeurer étrangers à l'étude des sciences physiques et naturelles. Il convient donc qu'ils y soient appliqués, mais avec mesure et dans de sages proportions. Il n'est donc nullement nécessaire que, dans les cours de sciences, annexés à l'étude de la philosophie, les professeurs se croient obligés d'exposer en détail les applications presque innombrables des sciences physiques et naturelles aux diverses branches de l'industrie humaine. Il suffit que leurs élèves en connaissent avec précision les grands principes et les conclusions sommaires, afin d'être en état de résoudre les objections que les incrédules tirent de ces sciences contre les enseignements de la Révélation.

Par dessus tout, il importe que, durant deux ans au moins, les élèves des Grands Séminaires étudient avec un soin assidu la philosophie *rationnelle,* laquelle, disait un savant Bénédictin, l'honneur de son Ordre et de la France, D. Mabillon, leur sera d'un si grand secours, non seulement pour leur apprendre à bien raisonner et à porter de justes jugements, mais pour les mettre à même de défendre la foi orthodoxe contre les arguments captieux et souvent sophistiqués des adversaires (1).

Viennent ensuite les sciences sacrées proprement dites, à savoir la Théologie dogmatique et la Théologie morale, l'Ecriture Sainte, l'Histoire ecclésiastique et le Droit canon. Ce sont là les sciences propres au prêtre. Il en reçoit une première initiation pendant son séjour au Grand Séminaire ; il devra en poursuivre l'étude, tout le reste de sa vie.

La théologie, c'est la science des choses de la foi. Elle s'alimente, nous dit le Pape Sixte-Quint, à ces sources toujours jail-

(1) De Studiis Monasticis Part. II. c. 9.

lissantes qui sont les Saintes Ecritures, les décisions des Papes, les décrets des Conciles (1).

Appelée positive et spéculative, ou scolastique, suivant la méthode qu'on emploie pour l'étudier, la théologie ne se borne pas à proposer les vérités à croire ; elle en scrute le fond intime, elle en montre les rapports avec la raison humaine, et, à l'aide de ressources que lui fournit la vraie philosophie, elle les explique, les développe, et les adapte exactement à tous les besoins de la défense et de la propagation de la foi. A l'instar de Béléséel, à qui le Seigneur avait donné son esprit de sagesse, d'intelligence et de science, en lui confiant la mission de bâtir son temple, le théologien « taille les pierres précieuses des divins « dogmes, les assortit avec art, et par l'encadrement dans lequel « il les place, en fait ressortir l'éclat, le charme et la beauté » (2).

C'est donc avec raison que le même Sixte-Quint appelle cette théologie (et il parle spécialement ici de la théologie scolastique) un don du Ciel et demande qu'elle soit maintenue dans les écoles et cultivée avec une grande ardeur, comme étant ce qu'il y a de plus fructueux pour l'Eglise (3).

Est-il besoin d'ajouter que le livre par excellence où les élèves pourront étudier avec plus de profit la théologie scolastique, est la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin ? Nous voulons donc que les professeurs aient soin d'en expliquer à tous leurs élèves la méthode, ainsi que les principaux articles relatifs à la foi catholique.

Nous recommandons également que tous les séminaristes aient entre les mains et relisent souvent le livre d'or, connu sous le nom de Catéchisme du saint Concile de Trente ou Catéchisme romain, dédié à tous les prêtres investis de la charge pastorale (Catechismus ad parochos). Remarquable à la fois par la richesse et l'exactitude de la doctrine et par l'élégance du style, ce catéchisme est un précieux abrégé de toute la théologie dogmatique et morale. Qui le posséderait à fond aurait toujours

(1) Const. Apost. « Triumphantis Ierusalem ».

(2) Pretiosas divini dogmatis gemmas insculpe, fideliter coapta, adorna sapienter ; adiice splendorem, gratiam, venustatem. (S. Vinc. Lir. Commonit. c. 2.)

(3) Même constitution.

à sa disposition les ressources à l'aide desquelles un prêtre peut prêcher avec fruit, s'acquitter dignement de l'important ministère de la confession et de la direction des âmes, et être en état de réfuter victorieusement les objections des incrédules.

Au sujet de l'étude des Saintes Ecritures, Nous appelons de nouveau votre attention, Vénérables Frères, sur les enseignements que Nous avons donnés dans Notre Encyclique *Providentissimus Deus* (1), dont Nous désirons que les professeurs donnent connaissance à leurs disciples, en y ajoutant les explications nécessaires. Ils les mettront spécialement en garde contre des tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible, et qui, si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel. Sous le spécieux prétexte d'enlever aux adversaires de la parole révélée l'usage d'arguments qui semblaient irréfutables contre l'authenticité et la véracité des Livres Saints, des écrivains catholiques ont cru très habile de prendre ces arguments à leur compte. En vertu de cette étrange et périlleuse tactique, ils ont travaillé, de leurs propres mains, à faire des brèches dans les murailles de la cité qu'ils avaient mission de défendre. Dans Notre Encyclique précitée, ainsi que dans un autre document (2). Nous avons fait justice de ces dangereuses témérités. Tout en encourageant nos exégètes à se tenir au courant des progrès de la critique, Nous avons fermement maintenu les principes sanctionnés en cette matière par l'autorité traditionnelle des Pères et des Conciles et renouvelée, de nos jours, par le Concile du Vatican.

L'histoire de l'Eglise est comme un miroir où resplendit la vie de l'Eglise à travers les siècles. Bien plus encore que l'histoire civile et profane, elle démontre la souveraine liberté de Dieu et son action providentielle sur la marche des événements. Ceux qui l'étudient ne doivent jamais perdre de vue qu'elle renferme un ensemble de faits dogmatiques, qui s'imposent à la

(1) 18 Nov. 1893.

(2) « Genus interpretandi audax atque immodice liberum. » (Lettre au Ministre Général des Frères mineurs, 25 Nov. 1898).

foi et qu'il n'est permis à personne de révoquer en doute. Cette idée directrice et surnaturelle qui préside aux destinées de l'Eglise est en même temps le flambeau dont la lumière éclaire son histoire. Toutefois, et parce que l'Eglise, qui continue parmi les hommes la vie du Verbe incarné, se compose d'un élément divin et d'un élément humain, ce dernier doit être exposé par les maîtres et étudié par les élèves avec une grande probité. Comme il est dit au livre de Job, « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges » (1).

L'historien de l'Eglise sera d'autant plus fort pour faire ressortir son origine divine, supérieure à tout concept d'ordre purement terrestre et naturel, qu'il aura été plus loyal à ne rien dissimuler des épreuves que les fautes de ses enfants, et parfois même de ses ministres, ont fait subir à cette Epouse du Christ dans le cours des siècles. Etudiée de cette façon, l'histoire de l'Eglise, à elle toute seule, constitue une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du christianisme.

Enfin, pour achever le cycle des études par lesquelles les candidats au sacerdoce doivent se préparer à leur futur ministère, il faut mentionner le Droit canonique, ou science des lois et de la jurisprudence de l'Eglise. Cette science se rattache par des liens très intimes et très logiques à celle de la théologie, dont elle montre les applications pratiques à tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, la dispensation des choses saintes, les droits et les devoirs de ses ministres, l'usage des biens temporels, dont elle a besoin pour l'accomplissement de sa mission. « Sans « la connaissance du droit canonique » (disaient fort bien les Pères d'un de vos Conciles provinciaux) « la théologie est imparfaite, incomplète, semblable à un homme qui serait privé d'un « bras. C'est l'ignorance du Droit canon qui a favorisé la naissance et la diffusion de nombreuses erreurs sur les droits des « Pontifes Romains, sur ceux des Evêques, et sur la puissance « que l'Eglise tient de sa propre constitution, dont elle proportionne l'exercice aux circonstances » (2).

(1) *Numquid Deus indiget vestro mendacio* (Iob. XIII, 77).

(2) Theologicarum doctrinarum solidae scientiae coniungi debet Sacrorum Canonum cognitio..... sine qua theologia erit imperfecta et quasi manca, nec non multi errores de Romani Pontificis, episcoporum iuribus ac praesertim de potestate quam Ecclesia iure proprio exercuit, pro varietate temporum, forsitan serpent et polatim invalescent (Conc. prov. Bitur. a. 1868).

Nous résumons tout ce que Nous venons de dire sur vos Petits et vos Grands Séminaires par cette parole de saint Paul, que Nous recommandons à la fréquente méditation des maîtres et des élèves de vos athénées ecclésiastiques : « O Timothée, « gardez avec soin le dépôt qui vous a été confié. Fuyez les profanes nouveautés de paroles et les objections qui se couvrent « du faux nom de science ; car tous ceux qui en ont fait profession ont erré au sujet de la foi » (1).

C'est à vous maintenant, Très Chers Fils, qui, ordonnés prêtres, êtes devenus les coopérateurs de vos Evêques, c'est à vous que Nous voulons adresser la parole. Nous connaissons, et le monde entier connaît comme nous, les qualités qui vous distinguent. Pas une bonne œuvre dont vous ne soyez ou les inspirateurs ou les apôtres. Dociles aux conseils que Nous avons donnés dans notre Encyclique *Rerum Novarum*, vous allez au peuple, aux ouvriers, aux pauvres. Vous cherchez par tous les moyens à leur venir en aide, à les moraliser et à rendre leur sort moins dur. Dans ce but, vous provoquez des réunions et des congrès ; vous fondez des patronages, des cercles, des caisses rurales, des bureaux d'assistance et de placement pour les travailleurs. Vous vous ingéniez à introduire les réformes dans l'ordre économique et social, et pour un si difficile labeur vous n'hésitez pas à faire de notables sacrifices de temps et d'argent. C'est encore pour cela que vous écrivez des livres ou des articles dans les journaux ou les revues périodiques. Toutes ces choses, en elles-mêmes, sont très louables, et vous y donnez des preuves non équivoques de bon vouloir, d'intelligent et généreux dévouement

(1) *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiae, quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt* (1 Tim. VI, 20-21).

aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes.

Toutefois, Très Chers Fils, Nous croyons devoir appeler paternellement votre attention sur quelques principes fondamentaux, auxquels vous ne manquerez pas de vous conformer, si vous voulez que votre action soit réellement fructueuse et féconde.

Souvenez-vous avant toute chose que, pour être profitable au bien et digne d'être loué, le zèle doit être « accompagné de discrétion, de rectitude et de pureté ». Ainsi s'exprime le grave et judicieux Thomas a Kempis (1). Avant lui, saint Bernard, la gloire de votre pays au XII[e] siècle, cet apôtre infatigable de toutes les grandes causes qui touchaient à l'honneur de Dieu, aux droits de l'Eglise, au bien des âmes, n'avait pas craint de dire que « séparé de la science et de l'esprit de discernement ou de discrétion, le zèle est insupportable..., que plus le zèle est ardent, « plus il est nécessaire qu'il soit accompagné de cette discrétion « qui met l'ordre dans l'exercice de la charité et sans laquelle « la vertu elle-même peut devenir un défaut et un principe de « désordre » (2).

Mais la discrétion dans les œuvres et dans le choix des moyens pour les faire réussir est d'autant plus indispensable, que les temps présents sont plus troublés et hérissés de difficultés plus nombreuses. Tel acte, telle mesure, telle pratique de zèle pourront être excellents en eux-mêmes, lesquels, vu les circonstances, ne produiront que des résultats fâcheux. Les prêtres éviteront cet inconvénient et ce malheur, si, avant d'agir et dans l'action, ils ont soin de se conformer à l'ordre établi et aux règles de la discipline. Or, la discipline ecclésiastique exige l'union entre les divers membres de la hiérarchie, le respect et l'obéis-

(1) Zelus animarum laudandus est si sit discretus, rectus et purus.

(2) Importabilis siquidem absque scientia est zelus..... Quo igitur zelus fervidior ac vehementior spiritus, profusiorque charitas, eo vigilantiori opus scientia est quae zelum supprimat, spiritum temperet, ordinet charitatem..... Tolle hanc (discretionem) et virtus vitium erit, ipsaque affectio naturalis in pertubationem magis convertetur exterminiumque naturae (S. Bern. Serm. XLIX in Cant. n. 5).

sance des inférieurs à l'égard des supérieurs. Nous le disions naguère dans Nos lettres à l'Archevêque de Tours. « L'édifice « de l'Eglise, dont Dieu lui-même est l'architecte, repose sur un « très visible fondement, d'abord sur l'autorité de Pierre et de « ses successeurs, mais aussi sur les Apôtres, et les successeurs « des Apôtres, qui sont les Evêques ; de telle sorte que, écouter « leur voix ou la mépriser, équivaut à écouter ou à mépriser « Jésus-Christ lui-même » (1).

Ecoutez donc les paroles adressées par le grand martyr d'Antioche, saint Ignace, au clergé de l'Eglise primitive : « Que « tous obéissent à leur Evêque comme Jésus-Christ a obéi à son « Père. Ne faites en dehors de votre Evêque rien de ce qui tou- « che au service de l'Eglise, et de même que Notre-Seigneur n'a « rien fait que dans une étroite union avec son Père, vous, prê- « tres, ne faites rien sans votre Evêque. Que tous les membres « du corps presbytéral lui soient unis, de même que sont unies « à la harpe toutes les cordes de l'instrument » (2).

Si, au contraire, vous agissiez, comme prêtres, en dehors de cette soumission et de cette union à vos Evêques, Nous vous répéterions ce que disait Notre prédécesseur Grégoire XVI, à savoir que, « autant qu'il dépend de votre pouvoir, vous détrui- « sez de fond en comble l'ordre établi avec une si sage pré- « voyance par Dieu, auteur de l'Eglise » (3).

Souvenez-vous encore, Nos Chers Fils, que l'Eglise est avec raison comparée à une armée rangée en bataille, *sicut castrorum acies ordinata* (4), parce qu'elle a pour mission de combattre les ennemis visibles et invisibles de Dieu et des âmes. Voilà

(1) Divinum quippe aedificium, quod est Ecclesia, verissime nititur in fundamento conspicuo, primum quidem in Petro et Successoribus eius, proxime in Apostolis et Successoribus eorum, Episcopis, quos, qui audit vel spernit, is perinde facit ac si audiat vel spernat Christum Dominum. (Epist. ad Arch. Turon.)

(2) Omnes episcopum sequimini ut Christus Iesus Patrem..... Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum quae ad Ecclesiam spectant. (S. Ign. Ant. Ep. ad Smyrn. 8). Quemadmodum itaque Dominus sine Patre nihil fecit..... sic et vos sine episcopo (idem ad Magn. VII). Vestrum presbyterium ita coaptatum sit Episcopo ut chordae citharae (idem ad Ephes. IV).

(3) Quantum in vobis est, ordinem ab auctore Ecclesiae Deo providentissime constitutum, funditus evertitis. (Greg. XVI, Epist. Encycl. 15 Aug. 1832).

(4) Cant. VI, 3.

pourquoi saint Paul recommandait à Timothée de se comporter « comme un bon soldat du Christ Jésus » (1). Or, ce qui fait la force d'une armée et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous, à ceux qui ont la charge de commander.

C'est bien ici que le zèle intempestif et sans discrétion peut aisément devenir la cause de véritables désastres. Rappelez-vous un des faits les plus mémorables de l'Histoire sainte. Assurément, ils ne manquaient ni de courage, ni de bon vouloir, ni de dévouement à la cause sacrée de la Religion, ces prêtres, qui s'étaient groupés autour de Judas Machabée pour combattre avec lui les ennemis du vrai Dieu, les profanateurs du temple, les oppresseurs de leur nation. Toutefois, ayant voulu s'affranchir des règles de la discipline, ils s'engagèrent témérairement dans un combat où ils furent vaincus. L'Esprit-Saint nous dit d'eux « qu'ils n'étaient pas de la race de ceux qui pouvaient sauver Israël ». — Pourquoi ? parce qu'ils avaient voulu n'obéir qu'à leurs propres inspirations et s'étaient jetés en avant sans attendre les ordres de leurs chefs. *In die illa ceciderunt sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prœlium. Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israel* (2).

A cet égard, nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, « vis unita fortior » ; aussi, ne manquent-ils pas de s'unir étroitement, dès qu'il s'agit de combattre la Sainte Eglise de Jésus-Christ.

Si donc, Nos Chers Fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre l'Eglise par les sectes antichrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Eglise, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand ordre et en exacte discipline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. N'écoutez pas ces hommes néfastes qui, tout en se disant chrétiens et catholiques, jettent la zizanie dans le champ

(1) II Tim. II, 3.
(2) I Mach. V, 67, 62.

du Seigneur et sèment la division dans son Eglise en attaquant, et souvent même en calomniant les Evêques « établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu » (1). Ne lisez ni leurs brochures, ni leurs journaux. Un bon prêtre ne doit autoriser en aucune manière ni leurs idées, ni la licence de leur langage. Pourrait-il jamais oublier que, le jour de son ordination, il a solennellement promis à son Evêque, en face des saints autels, « obedientiam et reverentiam » ?

Par dessus tout, Nos Chers Fils, rappelez-vous que la condition indispensable du vrai zèle sacerdotal et le meilleur gage de succès dans les œuvres auxquelles l'obéissance hiérarchique vous consacre, c'est la pureté et la sainteté de la vie. « Jésus a commencé par faire, avant d'enseigner » (2). Comme lui, c'est par la prédication de l'exemple que le prêtre doit précéder à la prédication de la parole. « Séparés du siècle et de ses affaires, » (disent les Pères du saint Concile de Trente), « les clercs « ont été placés à une hauteur qui les met en évidence, et les « fidèles regardent dans leur vie comme dans un miroir, pour « savoir ce qu'ils doivent imiter. C'est pourquoi les clercs, et « tous ceux que Dieu a spécialement appelés à son service, doi- « vent si bien régler leurs actions et leurs mœurs que, dans leur « manière d'être, leurs mouvements, leurs démarches, leurs « paroles et tous les autres détails de leur vie, il n'y ait rien qui « ne soit grave, modeste, profondément empreint de religion. « Ils éviteront avec soin les fautes qui, légères chez les autres, « seraient très graves pour eux, afin qu'il n'y ait pas un seul de « leurs actes qui n'inspire à tous le respect » (3).

A ces recommandations du saint Concile, que Nous voudrions, Nos Chers Fils, graver dans tous vos cœurs, manque-

(1) Act. XX, 28.
(2) Act. I, 1.
(3) Cum enim a rebus saeculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos coniiciunt ex iisque sumunt quod imitentur. Quapropter sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum, ac religione plenum prae se ferant ; levia etiam delicta, quae in ipsis maxima essent, effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem. (S. Conc. Trid. Sess. XXII de Reform. c. 1.)

raient assurément les prêtres qui adopteraient, dans leurs prédications, un langage peu en harmonie avec la dignité de leur sacerdoce et la sainteté de la parole de Dieu ; qui assisteraient à des réunions populaires où leur présence ne servirait qu'à exciter les passions des impies et des ennemis de l'Eglise, et les exposerait eux-mêmes aux plus grossières injures, sans profit pour personne, et au grand étonnement, sinon au scandale, des pieux fidèles ; qui prendraient les habitudes, les manières d'être et d'agir, et l'esprit des séculiers. Assurément, le sel a besoin d'être mélangé à la masse qu'il doit préserver de la corruption, en même temps que lui-même se défend contre elle, sous peine de perdre toute saveur et de n'être plus bon à rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds (1).

De même, le prêtre, sel de la terre, dans son contact obligé avec la société qui l'entoure, doit-il conserver la modestie, la gravité, la sainteté dans son maintien, ses actes, ses paroles et ne pas se laisser envahir par la légèreté, la dissipation, la vanité des gens du monde. Il faut, au contraire, qu'au milieu des hommes il conserve son âme si unie à Dieu, qu'il n'y perde rien de l'esprit de son saint état et ne soit pas contraint de faire devant Dieu et devant sa conscience ce triste et humiliant aveu : « Toutes les fois que j'ai été parmi les laïques, j'en suis revenu moins prêtre. »

Ne serait-ce pas pour avoir, par un zèle présomptueux, mis de côté ces règles traditionnelles de la discrétion, de la modestie, de la prudence sacerdotales, que certains prêtres traitent de surannées, d'incompatibles avec les besoins du ministère dans le temps où nous vivons, les principes de discipline et de conduite qu'ils ont reçus de leurs maîtres du grand séminaire ? On les voit aller, comme d'instinct, au devant des innovations les plus périlleuses de langage, d'allures, de relations. Plusieurs, hélas ! engagés témérairement sur des pentes glissantes où, par eux-mêmes, ils n'avaient pas la force de se retenir, méprisant les avertissements charitables de leurs supérieurs ou de leurs confrères plus anciens et plus expérimentés, ont abouti à des apos-

(1) Matth. v, 13.

tasies qui ont réjoui les adversaires de l'Eglise et fait verser des larmes bien amères à leurs évêques, à leurs frères dans le sacerdoce et aux pieux fidèles. Saint Augustin nous le dit : « Plus on « marche avec force et rapidité, quand on est en dehors du bon « chemin, et plus on s'égare » (1).

Assurément, il y a des nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu dans les âmes et dans la société. Mais, nous dit le saint Evangile (2), c'est au *Père de famille,* et non aux enfants, ou aux serviteurs, qu'il appartient de les examiner et, s'il le juge à propos, de leur donner droit de cité, à côté des usages anciens et vénérables qui composent l'autre partie de son trésor.

Lorsque, naguère, Nous remplissions le devoir apostolique de mettre les catholiques de l'Amérique du Nord en garde contre des innovations tendant, entre autres choses, à substituer aux principes de perfection consacrés par l'enseignement des docteurs et par la pratique des saints, des maximes ou des règles de vie morale plus ou moins imprégnées de ce naturalisme qui, de nos jours, tend à pénétrer partout, Nous avons hautement proclamé que, loin de répudier et de rejeter en bloc les progrès accomplis dans les temps présents, Nous voulions accueillir très volontiers tout ce qui peut augmenter le patrimoine de la science ou généraliser davantage les conditions de la prospérité publique. Mais Nous avions soin d'ajouter que ces progrès ne pouvaient servir efficacement la cause du bien, si l'on mettait de côté la sage autorité de l'Eglise (3).

(1) Enarr. in Ps. xxxi, n. 4.

(2) Matth. xiii, 52.

(3) Abest prefecto a Nobis ut quaecumque horum temporum ingenium parit, omnia repudiemus. Quin potius quidquid indaganto veri aut enitendo boni attingitur, ad patrimonium doctrinae augendum publicaeque prosperitatis fines proferendos, libentibus sane Nobis accedit. Id tamen omne, ne solidae utilitatis sit expers, esse ac vigere nequaquam debet Ecclesiae auctoritate sapientiaque posthabita (Epist. ad S. R. E. Presbyt. Card. Gibbons Archiep. Baltimor., die 22 Ian. 1899).

En terminant ces lettres, il Nous plaît d'appliquer au clergé de France ce que Nous écrivions jadis aux prêtres de Notre diocèse de Pérouse. Nous reproduisons ici une partie de la Lettre pastorale que Nous leur adressions, le 19 Juillet 1866 :

« Nous demandons aux ecclésiastiques de notre diocèse de « réfléchir sérieusement sur leurs sublimes obligations, sur les « circonstances difficiles que nous traversons, et de faire en « sorte que leur conduite soit en harmonie avec leurs devoirs et « toujours conforme aux règles d'un zèle éclairé et prudent. « Ainsi ceux-là même qui sont nos ennemis chercheront en vain « des motifs de reproche et de blâme : *qui ex adverso est, vereatur, nihil habens malum dicere de nobis* (1).

« Bien que les difficultés et les périls se multiplient de jour « en jour, le prêtre pieux et fervent ne doit pas pour cela se « décourager, il ne doit pas abandonner ses devoirs, ni même « s'arrêter dans l'accomplissement de la mission spirituelle qu'il « a reçue pour le bien, pour le salut de l'humanité et pour le « maintien de cette auguste Religion dont il est le héraut et le « ministre. Car c'est surtout dans les difficultés, dans les épreuves, que sa vertu s'affirme et se fortifie : c'est dans les plus « grands malheurs, au milieu des transformations politiques et « des bouleversements sociaux, que l'action bienfaisante et civilisatrice de son ministère se manifeste avec plus d'éclat.

.....« Pour en venir à la pratique, nous trouvons un enseignement parfaitement adapté aux circonstances dans les quatre « maximes que le grand apôtre saint Paul donnait à son disciple « Tite : En toutes choses, donnez le bon exemple par vos œuvres, « par votre doctrine, par l'intégrité de votre vie, par la gravité « de votre conduite, en ne faisant usage que de paroles saintes « et irrépréhensibles (2). Nous voudrions que chacun des membres de notre clergé méditât ces maximes et y conformât sa « conduite.

(1) Tit. II, 8.

(2) *In omnibus teipsum praebe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate, verbum sanum, irreprehensibile* (Tit. II. 7-8).

« *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum.* En « toutes choses, donnez l'exemple des bonnes œuvres, c'est-à-« dire d'une vie exemplaire et active, animée d'un véritable « esprit de charité et guidée par les maximes de la prudence « évangélique ; d'une vie de sacrifice et de travail, consacrée à « faire du bien au prochain, non pas dans des vues terrestres « et pour une récompense périssable, mais dans un but surnaturel. Donnez l'exemple de ce langage à la fois simple, noble « et élevé, de cette parole saine et irrépréhensible, qui confond « toute opposition humaine, apaise l'antique haine que nous a « vouée le monde, et nous concilie le respect, l'estime même des « ennemis de la Religion. Quiconque s'est voué au service du « sanctuaire a été obligé de se montrer un vivant modèle, un « exemplaire parfait de toutes les vertus ; mais cette obligation « est beaucoup plus grande, lorsque, par suite des bouleversements sociaux, on marche sur un terrain difficile et incertain, « où l'on peut trouver à chaque pas des embûches et des prétextes d'attaque.....

.....« *In doctrina.* En présence des efforts combinés de l'in-« crédulité et de l'hérésie pour consommer la ruine de la foi « catholique, ce serait un vrai crime pour le clergé de rester « hésitant et inactif. Au milieu d'un si grand débordement d'erreurs, d'un tel conflit d'opinions, il ne peut faillir à sa mission, « qui est de défendre le dogme attaqué, la morale travestie et la « justice si souvent méconnue. C'est à lui qu'il appartient de « s'opposer comme une barrière à l'erreur envahissante et à « l'hérésie qui se dissimule ; à lui de surveiller les agissements « des fauteurs d'impiété qui s'attaquent à la foi et à l'honneur « de cette contrée catholique ; à lui de démasquer leurs ruses et « de signaler leurs embûches ; à lui de prémunir les simples, de « fortifier les timides, d'ouvrir les yeux aux aveugles. Une érudition superficielle, une science vulgaire ne suffisent point « pour cela : il faut des études solides, approfondies et continuelles, en un mot, un ensemble de connaissances doctrinales « capables de lutter avec la subtilité et la singulière astuce de « nos modernes contradicteurs.....

..... « *In integritate.* Rien ne prouve tant l'importance de ce

« conseil que la triste expérience de ce qui se passe autour de « nous. Ne voyons-nous pas, en effet, que la vie relâchée de cer- « tains ecclésiastiques discrédite et fait mépriser leur ministère « et occasionne des scandales. Si des hommes, doués d'un esprit « aussi brillant que remarquable, désertent parfois les rangs de « la sainte milice et se mettent en révolte contre l'Eglise, cette « mère qui, dans son affectueuse tendresse, les avait préposés « au gouvernement et au salut des âmes, leur défection et leurs « égarements n'ont, le plus souvent, pour origine que leur indis- « cipline, ou leurs mauvaises mœurs.....

.... « *In gravitate.* Par gravité, il faut entendre cette conduite « sérieuse, pleine de jugement et de tact, qui doit être propre au « ministre fidèle et prudent que Dieu a choisi pour le gouverne- « ment de sa famille. Celui-ci, en effet, tout en remerciant Dieu « d'avoir daigné l'élever à cet honneur, doit se montrer fidèle à « toutes ses obligations, en même temps que mesuré et prudent « dans tous ses actes ; il ne doit point se laisser dominer par de « viles passions, ni emporter en paroles violentes et excessives ; « il doit compatir avec bonté aux malheurs et aux faiblesses « d'autrui, faire à chacun tout le bien qu'il peut, d'une manière « désintéressée, sans ostentation, en maintenant toujours intact « l'honneur de son caractère et de sa sublime dignité. »

. . . . . .

Nous revenons maintenant à vous, Nos Chers Fils du clergé français, et Nous avons la ferme confiance que Nos prescriptions et Nos conseils, uniquement inspirés par Notre affection paternelle, seront compris et reçus par vous, selon le sens et la portée que Nous avons voulu leur donner en vous adressant ces Lettres.

Nous attendons beaucoup de vous, parce que Dieu vous a richement pourvus de tous les dons et de toutes les qualités nécessaires pour opérer de grandes et saintes choses à l'avantage de l'Eglise et de la société. Nous voudrions que pas un seul d'entre vous ne se laissât entamer par ces imperfections qui diminuent la splendeur du caractère sacerdotal et nuisent à son efficacité.

Les temps actuels sont tristes ; l'avenir est encore plus sombre et plus menaçant ; il semble annoncer l'approche d'une crise

redoutable de bouleversements sociaux. Il faut donc, comme Nous l'avons dit en diverses circonstances, que nous mettions en honneur les principes salutaires de la Religion, ainsi que ceux de la justice, de la charité, du respect et du devoir. C'est à nous d'en pénétrer profondément les âmes, particulièrement celles qui sont captives de l'incrédulité ou agitées par de funestes passions ; de faire régner la grâce et la paix de notre divin Rédempteur, qui est la Lumière, la Résurrection, la Vie, et de réunir en lui tous les hommes, malgré les inévitables distinctions sociales qui les séparent.

Oui, plus que jamais, les jours où nous sommes réclament le concours et le dévouement de prêtres exemplaires, pleins de foi, de discrétion, de zèle, qui s'inspirant de la douceur et de l'énergie de Jésus-Christ, dont ils sont les véritables ambassadeurs, *pro Christo legatione fungimur* (1), annoncent avec une courageuse et indéfectible patience les vérités éternelles, lesquelles sont pour les âmes les semences fécondes des vertus.

Leur ministère sera laborieux, souvent même pénible, spécialement dans les pays où les populations, absorbées par les intérêts terrestres, vivent dans l'oubli de Dieu et de sa sainte Religion. Mais l'action éclairée, charitable, infatigable du prêtre, fortifiée par la grâce divine, opèrera, comme elle l'a fait en tous les temps, d'incroyables prodiges de résurrection.

Nous saluons de tous Nos vœux et avec une joie ineffable cette consolante perspective, tandis que, dans toute l'affection de Notre cœur, Nous accordons à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tous les catholiques de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 Septembre de l'année 1899, de Notre Pontificat la vingt-deuxième.

LEO PP. XIII.

(1) II Cor., v, 20.

Quimper, typ. de Kerangal, impr. de l'Evêché.

LES

INDULGENCES

DU ROSAIRE

(Traduction du recueil officiel de la Sacrée Congrégation des Indulgences.)

QUIMPER

TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

1899

LETTRE

DU CARDINAL GOTTI

Aux Évêques de l'univers catholique.

RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Dans la Lettre que le Souverain Pontife Léon XIII publia en 1898 sur les confréries du Rosaire de Marie, on lit entre autres choses :

« Nous confions au zèle du Ministre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs le soin d'établir le plus tôt possible le catalogue définitif et complet de toutes les indulgences accordées par les Souverains Pontifes à la confrérie du Très Saint Rosaire et aux autres fidèles qui le récitent pieusement, et de soumettre ensuite ce recueil à la revision de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques et à l'approbation de l'Autorité apostolique. »

Cet ordre vient de recevoir enfin sa pleine exécution, et le Très Saint-Père, en approuvant ce catalogue, que nous avons dressé avec le plus grand soin, nous a confié la charge bien douce de l'expédier à tous les évêques et autres personnes intéressées.

Nous accomplissons la volonté du Saint-Père avec humilité, et nous ne doutons pas que Votre Grandeur n'admire et ne regarde comme émanant de Dieu ce soin constant avec lequel, depuis des années déjà, le Pontife suprême exhorte tous les fidèles à recourir à l'auguste Mère de Dieu par l'exercice du Rosaire.

Au commencement de Septembre 1883, il publiait sa Lettre Encyclique *Supremi Apostolatus*. Après un aperçu des bienfaits obtenus au nom chrétien par l'exercice du Rosaire, il y exprimait sa conviction que cette même forme de supplication devait être encore efficace, en nos temps si difficiles pour l'Église, contre les progrès immenses de l'erreur, le débordement des mœurs corrompues et les puissants efforts de l'ennemi. En conséquence, il enrichissait l'exercice du Rosaire de nouvelles indulgences, et il le prescrivait aux catholiques de l'univers pour tous les jours d'Octobre en l'honneur de la Mère de Dieu.

Depuis, le Très Saint-Père n'a guère laissé passer d'années sans exciter les peuples chrétiens à persévérer dans la dévotion au Saint Rosaire afin d'assurer à l'Église le secours puissant de la Mère de Dieu. Et, pour réchauffer le zèle des fidèles, sa haute sagesse s'est plu à éditer dans des Lettres Encycliques tout ce qui pouvait recommander la dignité du Rosaire de Marie, tantôt expliquant la nature de cette prière, tantôt relevant sa puissance merveilleuse pour favoriser les vertus chrétiennes, tantôt enfin démontrant avec science et avec amour combien la Vierge est portée à nous secourir dans sa maternelle bonté.

Le catalogue des indulgences que nous vous adressons est, en quelque sorte, le couronnement de cette œuvre. En effet, il réalise une promesse du Saint-Père, et il scelle admirablement tout ce que Sa Sainteté a fait jusqu'ici pour promouvoir la dévotion du Rosaire.

Ce catalogue est divisé en deux parties : la première contient les indulgences concédées aux confrères du Saint Rosaire seulement ; la seconde, celles qui sont communes à tous les fidèles.

Votre Grandeur voudra bien porter ces présents de la bienveillance apostolique à la connaissance et à l'estime du peuple qui lui est confié.

Le Saint-Père a la confiance que vous saisirez cette occasion pour exciter plus efficacement que jamais les fidèles à conserver avec soin et avec piété la coutume renaissante du Rosaire, soit en s'inscrivant dans la confrérie, soit en consacrant le mois d'Octobre à la Reine du Rosaire, soit aussi en récitant quotidiennement, chacun chez soi et dans sa famille, le saint office du Rosaire.

Touchée par ces supplications persévérantes, la glorieuse Reine du Ciel écoutera favorablement les malheureux enfants d'Ève et les exaucera ; elle déversera sûrement avec abondance le secours que nous implorons pour les intérêts de l'Église persécutée.

Nous souhaitons de tout cœur à Votre Grandeur la félicité éternelle.

De Votre Grandeur, le frère très affectionné,

L. † *S.*

Fr. J.-M. Card. GOTTI,

Préfet de la S. C. des Indulgences et des Reliques.

† A. Sabatucci, *arch. d'Antinoë, secr.*

LES INDULGENCES du Saint Rosaire.

PREMIÈRE PARTIE

INDULGENCES PARTICULIÈRES A LA CONFRÉRIE

I

POUR CEUX QUI SE FONT INSCRIRE

1. Indulgence plénière si, s'étant confessés et ayant communié, ils sont reçus dans la confrérie. (Grégoire XIII, *Gloriosi,* 15 Juillet 1579.)

2. Indulgence plénière si, inscrits selon les règles et confessés, ils reçoivent la sainte communion dans l'église ou la chapelle de la confrérie, récitent un chapelet et prient aux intentions du Souverain Pontife. (S. Pie V, *Consueverunt,* 17 Septembre 1569.)

Nota. — Ceux qui se font inscrire dans la confrérie peuvent gagner ces indulgences soit le jour même de l'inscription, soit le dimanche ou le jour de fête le plus proche. (S. C. des Indulgences, 25 Février 1848.)

II

POUR CEUX QUI RÉCITENT LE ROSAIRE

A. *A une époque quelconque de l'année.*

3. Indulgence plénière une fois dans la vie pour les confrères qui récitent le Rosaire chaque semaine, suivant les statuts de la confrérie. (Innocent VIII, 15 Octobre 1484.)

4. S'ils récitent le Rosaire en entier, ils gagnent toutes les

indulgences accordées en Espagne à la récitation de la couronne de la B. V. Marie. (CLÉMENT IX, *Exponi nobis*, 22 Février 1668.)

5. Indulgence de cinquante ans une fois le jour s'ils récitent le chapelet dans la chapelle du Rosaire ou dans une partie de l'église d'où l'on puisse apercevoir l'autel de cette chapelle ; ou bien dans tout autre église ou oratoire public, s'ils habitent hors de la ville dans laquelle est érigée la confrérie. (ADRIEN VI, *Illius qui*, 1er Avril 1523.)

6. Indulgence de dix ans et dix quarantaines chaque fois qu'ils récitent le Rosaire, à condition de le réciter trois fois par semaine. (LÉON X, *Pastoris æterni*, 6 Octobre 1520.)

7. Indulgence de sept ans et de sept quarantaines pour chaque semaine où ils auront récité tout le Rosaire. (S. PIE V, *Consueverunt*, 17 Septembre 1569.)

8. Indulgence de cinq ans et cinq quarantaines, chaque fois que, en récitant le Rosaire, ils prononcent dévotement le nom de Jésus qui se trouve dans l'*Ave Maria*. (PIE IX, décret de la S. C. des Indulgences, 14 Avril 1856.)

9. Indulgence de deux ans pour chacun des trois jours de la semaine où ils réciteront le chapelet, pourvu que, dans le cours de la même semaine, ils aient récité le Rosaire entier. (CLÉMENT VII, *Etsi temporalium*, 8 Mai 1534.)

10. Indulgence de trois cents jours chaque fois qu'ils récitent le chapelet. (LÉON XIII, 29 Août 1899.)

11. Indulgence de cent jours chaque fois qu'ils font réciter un chapelet à d'autres personnes. (LÉON XIII, 29 Août 1899.)

12. Indulgence de trois cents jours, applicable une seule fois par jour, si, les dimanches ou les jours de fêtes, ils assistent, dans une église de Frères Prêcheurs, à l'exercice qui consiste à réciter ou chanter en procession chacune des dizaines du Rosaire devant chacun des mystères, représentés en peinture soit sur le mur soit en des tableaux. (S. C. des Indulgences, 21 Mai 1892.)

B. *A certains jours ou fêtes de l'année.*

13. Indulgence plénière à la fête de l'Annonciation si, confessés et communiés, ils récitent le Rosaire. (S. PIE V, *Injunctum nobis*, 14 Juin 1566.)

14. Indulgence de dix ans et dix quarantaines aux fêtes de la Purification, de l'Assomption et de la Nativité, s'ils récitent le Rosaire. (S. PIE V, *loc. cit.*)

15. Indulgence de dix ans et dix quarantaines aux fêtes de la Résurrection, de l'Annonciation et de l'Assomption, s'ils récitent le chapelet. (S. PIE V, *Consueverunt*, 17 Septembre 1569.)

16. Indulgence de sept ans et sept quarantaines aux autres fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge qui rappellent des mystères du Rosaire (savoir : les fêtes de la Visitation, de la Nativité de Notre-Seigneur, de la Purification, de la Compassion, — vendredi après le dimanche de la Passion, — de l'Ascension, de la Pentecôte et de tous les Saints), s'ils récitent au moins un chapelet. (S. PIE V, *loc. cit.*)

17. Indulgence de sept ans et sept quarantaines aux fêtes de la Nativité de la Sainte Vierge, de l'Annonciation et de l'Assomption, s'ils récitent tout le Rosaire durant la semaine, suivant les statuts de la confrérie. (SIXTE IV, *Pastoris æterni*, 30 Mai 1478 ; LÉON X, *Pastoris æterni*, 6 Octobre 1520.)

18. Indulgence de cent jours aux fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de l'Assomption et de la Nativité de la Sainte Vierge. (LÉON X, *loc. cit.*)

III

POUR CEUX QUI PRENNENT PART A LA PROCESSION DU ROSAIRE

19. Indulgence plénière pour les confrères qui, confessés et communiés, assistent à la procession le premier dimanche du mois, y prient aux intentions du Souverain Pontife et en outre visitent la chapelle du Rosaire. (GRÉGOIRE XIII, *Ad augendam*, 24 Octobre 1577.)

NOTA. — Cette indulgence peut être gagnée par les confrères qui sont en voyage, qui naviguent ou qui sont au service d'autrui (les soldats occupés au moment de la procession sont assimilés à ces derniers), à condition de réciter tout le Rosaire ; les malades ou ceux qui sont légitimement empêchés doivent réciter un chapelet. (GRÉGOIRE XIII, *Cupientes*, 24 Décembre 1583.)

20. Indulgence plénière s'ils assistent à la procession aux

fêtes de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de l'Assomption, de la Nativité de la Sainte Vierge, de la Présentation et de l'Immaculée Conception (Pie IV, *Dum præclara,* 28 Février 1561), ou un jour de l'octave de ces fêtes. (S. C. des Indulgences, 25 Février 1848.)

21. Indulgence de cinq ans lorsque, par des aumônes, ils dotent pour le mariage des jeunes filles de la confrérie, à condition d'assister à la procession. (Grégoire XIII, *Desiderantes,* 22 Mars 1580.)

22. Indulgence de cent jours, s'ils assistent à la procession faite aux jours indiqués. (Grégoire XIII, *Cum sicut,* 3 Janvier 1579.)

23. Indulgence de soixante jours, chaque fois qu'ils assistent soit aux processions ordinaires de la confrérie, soit à toute autre procession célébrée avec l'autorisation de l'Ordinaire, même à celle du Saint Sacrement porté aux infirmes. (Grégoire XIII, *Gloriosi,* 15 Juillet 1579.)

IV

POUR CEUX QUI VISITENT LA CHAPELLE OU L'ÉGLISE DE LA CONFRÉRIE

24. Indulgence plénière chaque premier dimanche du mois pour les confrères qui, confessés et communiés, font cette visite et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (Grégoire XIII, *Ad augendam,* 12 Mars 1577.)

Nota. — Cette indulgence peut être gagnée également par les confrères infirmes qui ne peuvent se rendre à cette église, pourvu que, après s'être confessés et avoir communié, ils récitent dévotement chez eux, devant une pieuse image, le rosaire ou la couronne, c'est-à-dire le chapelet (S. C. des Indulgences, 25 Février 1877, *ad VI*), ou les sept psaumes de la pénitence. (Grégoire XIII, *loc. cit.*)

25. Indulgence plénière chaque premier dimanche du mois si, après avoir reçu les sacrements, ils prient quelque temps devant le Saint Sacrement exposé dans l'église de la confrérie, — avec autorisation de l'Ordinaire, — et prient aux intentions du Souverain Pontife. (Grégoire XVI, *Ad augendam,* 17 Décembre 1833.)

26. Indulgence plénière, si confessés et communiés, ils visitent la chapelle du Rosaire ou l'église de la confrérie et y prient aux intentions du Souverain Pontife, — des premières Vêpres jusqu'au coucher du soleil, — aux fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'Épiphanie, de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte ; de même deux vendredis de Carême au choix du confrère ; le jour de la fête de tous les Saints, ou une fois pendant l'octave de la Commémoraison des Fidèles trépassés. (Grégoire XIII, *Pastoris æterni,* 5 Mai 1582 ; Grégoire XVI, *Ad augendam,* 17 Décembre 1833 ; S. C. des Indulgences, 12 Mai 1851.)

27. Indulgence plénière aux mêmes conditions, à partir des premières Vêpres jusqu'au coucher du soleil, aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité de la Sainte Vierge, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification, de l'Assomption, et pour la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, vendredi après le dimanche de la Passion. (Grégoire XIII, *loc. cit.* ; Clément VIII, *De salute,* 18 Janvier 1593 ; Grégoire XVI, *loc. cit.*)

Nota. — *a)* Aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité de la Sainte Vierge, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification et de l'Assomption, l'indulgence plénière peut être gagnée également durant les octaves, mais une seule fois, un jour quelconque de ces octaves. (S. C. des Indulgences, 25 Février 1848.)

b) Aux jours de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte, ainsi qu'aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité de la Sainte Vierge, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Purification, de la Présentation et de l'Assomption, et également aux deux vendredis de Carême, on peut gagner l'indulgence plénière en visitant toute autre église ou un oratoire public. (S. C. des Indulgences, 12 Mai 1851.)

c) Quant aux confrères qui voyagent, qui naviguent, qui sont au service d'autrui, qui sont infirmes ou légitimement empêchés, ils doivent, pour gagner l'indulgence plénière accordée à ceux qui visitent l'église ou la chapelle du Rosaire les jours où l'on célèbre des fêtes rappelant les mystères du Rosaire, remplir les mêmes conditions exigées de ceux qui ne peuvent assister à la procession, et indiquées au paragraphe 19. (Sixte Quint, *Dum ineffabilia,* 30 Janvier 1586.)

28. Indulgence plénière aux mêmes conditions, le dimanche dans l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge. (Clément VIII, *Ineffabilia,* 12 Février 1598.)

29. Indulgence plénière aux mêmes conditions, le troisième dimanche d'Avril, à partir des premières Vêpres jusqu'au coucher du soleil. (GRÉGOIRE XIII, *Cum sicut,* 3 Janvier 1579.)

30. Indulgence de sept ans et sept quarantaines si, confessés et communiés, ils visitent la chapelle ou l'autel de la confrérie et y prient aux intentions du Souverain Pontife, aux fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Immaculée Conception, de la Nativité de la Sainte Vierge, de l'Annonciation, de la Visitation et de l'Assomption, ainsi qu'au jour de la fête de tous les Saints. (CLÉMENT VIII, *Salvatoris,* 13 Janvier 1593; *De salute,* 18 Janvier 1593.)

31. Indulgence de cent jours, chaque jour où ils visitent, soit la chapelle, soit l'autel du Rosaire, et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (GRÉGOIRE XIII, *Cum sicut,* 3 Janvier 1579.)

NOTA. — *a)* Les religieuses cloîtrées, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe habitant dans les collèges, séminaires et conservatoires ; enfin toutes les personnes vivant dans des instituts d'où elles ne peuvent sortir à leur gré, et même les membres des Sociétés catholiques, peuvent, en visitant leur propre église ou leur chapelle ou leur oratoire, gagner toutes les indulgences pour lesquelles est prescrite la visite de la chapelle ou de l'église de la confrérie, pourvu que ces personnes soient régulièrement inscrites dans cette confrérie. (S. C. des Indulgences, 11 Août 1871, 8 Février 1874.)

b) Les confrères infirmes, ne pouvant, pour une raison quelconque, soit recevoir le sacrement de l'Eucharistie, soit visiter l'église ou la chapelle de la confrérie, peuvent gagner toutes les indulgences pour lesquelles ces conditions sont prescrites, si, après s'être confessés et avoir satisfait à toutes les autres conditions nécessaires, ils accomplissent une œuvre pieuse ordonnée par leur confesseur.

c) Lorsque, à certaines fêtes, pour la visite de l'église ou de la chapelle du Rosaire, il a été accordé, outre l'indulgence plénière, une autre indulgence partielle, pour gagner cette dernière, une visite spéciale de l'église ou de la chapelle est nécessaire.

V

POUR CEUX QUI VISITENT CINQ AUTELS

32. Les confrères qui visitent soit cinq autels d'une église ou d'un oratoire public quelconque, soit cinq fois un ou deux autels dans les églises qui n'en ont pas cinq, gagnent les mêmes indulgences que s'ils faisaient la visite des stations de Rome. (LÉON X, 22 Mai 1518.)

VI

POUR CEUX QUI DISENT OU ENTENDENT LA MESSE VOTIVE DU ROSAIRE

33. Toutes les indulgences accordées à la récitation du Rosaire entier sont également accordées aux confrères prêtres qui célèbrent, à l'autel du Rosaire, la messe votive, suivant le missel romain, *pro diversitate temporis* (ces messes votives peuvent être dites deux fois par semaine), ainsi qu'aux autres confrères qui assistent à cette messe et y prient dévotement. (LÉON XIII, *Ubi primum,* 2 Octobre 1898.)

34. Toutes les indulgences accordées à ceux qui prennent part à la procession habituelle du premier dimanche de chaque mois sont également accordées à ceux qui ont l'habitude de célébrer ou d'entendre cette messe votive une fois par mois, le jour où, s'étant confessés, ils communient. (CLÉMENT X, *Cœlestium munerum,* 16 Février 1671.)

35. Une indulgence d'un an est accordée aux confrères qui, les samedis de Carême, assistent consécutivement à la messe, au sermon sur la Sainte Vierge et à l'antienne *Salve Regina.* (GRÉGOIRE XIII, *Desiderantes,* 22 Mars 1580.)

VII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT LA DÉVOTION DES QUINZE SAMEDIS DU ROSAIRE

36. Indulgence plénière à trois des quinze samedis, choisis au gré de chacun des confrères, si, durant quinze samedis consécutifs (précédant immédiatement la fête du Rosaire, ou même à une époque quelconque de l'année), confessés et communiés, ils visitent l'église de la confrérie et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (S. C. des Indulgences, 12 Décembre 1849.)

37. Indulgence de sept ans et sept quarantaines pour les douze samedis non compris au paragraphe 36. (S. C. des Indulgences, 12 Décembre 1849.)

VIII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT CERTAINES DÉVOTIONS DURANT LE MOIS DU ROSAIRE

38. Indulgence plénière aux confrères qui assistent au moins dix fois à l'exercice du mois d'Octobre habituellement institué dans les églises des Frères Prêcheurs, le jour qu'ils choisiront, pourvu qu'ils reçoivent les sacrements et prient aux intentions du Souverain Pontife. (S. C. des Indulgences, 31 Août 1885.)

39. Indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque fois qu'ils assistent aux exercices pieux institués d'ordinaire chaque jour du mois d'Octobre, dans les églises des Frères Prêcheurs. (S. C. des Indulgences, 31 Août 1885.)

IX

POUR CEUX QUI ASSISTENT AU CHANT DU « SALVE REGINA »

40. Indulgence de trois ans et trois quarantaines aux confrères qui, dans une église de la confrérie, ayant en main un cierge allumé (là où c'est l'usage; ailleurs on ajoutera un *Ave Maria*), assistent au *Salve Regina* qu'on a l'habitude de chanter aux fêtes de la Sainte Vierge célébrées par l'Église universelle (S. C. des Indulgences, 18 Septembre 1862, *ad IV*), ainsi qu'aux fêtes des Apôtres et aux fêtes des Saints de l'Ordre des Frères Prêcheurs. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 Février 1598.)

41. Indulgence de cent jours, tous les jours durant toute l'année, s'ils assistent à cette antienne après Complies. (CLÉMENT VIII, *loc. cit.*)

42. Indulgence de quarante jours tous les samedis et jours de fêtes durant l'année. (LÉON X, *Pastoris æterni*, 6 Octobre 1520.)

NOTA. — Les indulgences indiquées aux paragraphes 40 et 41 peuvent être gagnées par ceux qui sont légitimement empêchés d'assister dans une église au *Salve Regina*, s'ils récitent cette même antienne devant un autel ou devant une image de la Sainte Vierge. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 Février 1598.)

X

POUR CEUX QUI FONT L'ORAISON MENTALE OU D'AUTRES EXERCICES SPIRITUELS

43. Indulgence plénière une fois par mois aux confrères qui, chaque jour pendant un mois entier, font une demi-heure ou au moins un quart d'heure d'oraison mentale, le jour choisi par eux, où ils reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. (CLÉMENT X, *Ad ea*, 28 Janvier 1671.)

44. Indulgence plénière une fois par an le jour choisi par eux, si, en mémoire des quarante jours que Notre-Seigneur a passés au désert, ils se livrent, durant un même nombre de jours, à l'oraison, à la mortification et à d'autres œuvres pieuses. (PIE VII, *Ad augendam*, 10 Février 1808.)

45. Indulgence de sept ans et sept quarantaines chaque fois qu'ils font une demi-heure d'oraison mentale. (CLÉMENT X, *Ad ea*, 28 Janvier 1671.)

46. Indulgence de cent jours chaque fois qu'ils font un quart d'heure de méditation. (CLÉMENT X, *loc. cit.*)

XI

POUR CEUX QUI VISITENT LES CONFRÈRES INFIRMES

47. Indulgence de trois ans et trois quarantaines chaque fois que des confrères visitent d'autres confrères infirmes. (CLÉMENT VIII, *Ineffabilia*, 12 Février 1598.)

48. Indulgence de cent jours s'ils exhortent leurs confrères infirmes à recevoir les sacrements de l'Église. (GRÉGOIRE XIII, *Cum sicut*, 3 Janvier 1579.)

XII

POUR CEUX QUI PRIENT POUR LES AMES DE CONFRÈRES DÉFUNTS

49. Indulgence plénière à un des quatre anniversaires (4 Février, 12 Juillet, 5 Septembre, 10 Novembre), institués d'ordinaire pour chaque année dans les églises publiques des religieux et religieuses de l'Ordre des Frères Prêcheurs pour les confrères qui assistent à l'office des morts, et, confessés et communiés,

prient aux intentions du Souverain Pontife. (Pie VII, *Ad augendam*, 16 Février 1808.)

50. Indulgence de huit ans s'ils assistent aux services et prennent part à la procession faite chaque samedi une ou deux fois par mois à l'intention des défunts dans l'église de la confrérie ou dans le cloître. (Grégoire XIII, *Desiderantes*, 22 Mars 1580.)

51. Indulgence de trois ans et trois quarantaines chaque fois qu'ils accompagnent à l'église de la confrérie le corps d'un de leurs confrères défunts. (Clément VIII, *Ineffabilia*, 12 Février 1598.)

52. Indulgence de cent jours si, avec la bannière de la confrérie, ils accompagnent jusqu'au lieu de la sépulture le cadavre d'un de leurs confrères, ou s'ils assistent aux anniversaires célébrés pour les âmes des confrères défunts et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (Grégoire XIII, *Cum sicut*, 3 Janvier 1579.)

XIII

POUR CEUX QUI ACCOMPLISSENT UN ACTE QUELCONQUE DE CHARITÉ OU DE PIÉTÉ

53. Indulgence de soixante jours chaque fois que les confrères accomplissent un acte de charité ou de piété. (Grégoire XIII, *Gloriosi*, 15 Juillet 1579.)

XIV

POUR LES MOURANTS

54. Indulgence plénière, qui devra être appliquée avec la formule commune par un prêtre même hors de la confession, aux confrères qui auront récité habituellement le Rosaire chaque semaine. (Innocent VIII, 13 Octobre 1843 ; S. C. des Indulgences, Décret du 10 Août 1899.)

55. Indulgence plénière à ceux qui meurent tenant en main un cierge bénit du Rosaire, pourvu qu'ils aient récité au moins une fois en leur vie le Rosaire entier. (Adrien VI, *Illius qui*, 1er Avril 1523.)

56. Indulgence plénière pour ceux qui reçoivent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. (S. Pie V, *Consueverunt*, 17 Septembre 1569.)

57. Indulgence plénière si, avec des sentiments de contrition, ils invoquent le très saint Nom de Jésus, au moins de cœur s'ils ne le peuvent verbalement. (Léon XIII, Rescrit de la S. C. des Indulgences, 19 Août 1899.)

58. Indulgence plénière si, après avoir reçu les sacrements de l'Église, ils déclarent professer la foi de l'Église romaine, récitent l'antienne *Salve Regina* et se recommandent à la Sainte Vierge. (Clément VIII, *Ineffabilia*, 12 Février 1598.)

Nota. — Bien qu'on indique ici plusieurs fois une indulgence plénière à l'article de la mort, cependant, suivant l'indication de la S. C. des Indulgences, on ne peut, à l'article de la mort, en gagner qu'une seule, en remplissant l'une ou l'autre des conditions indiquées plus haut.

XV

POUR LES DÉFUNTS

59. Dans les églises des Frères Prêcheurs et pour les prêtres de l'Ordre qui célébrent aux intentions de tout confrère défunt, l'autel du T. S. Rosaire est privilégié. (Grégoire XIII, *Omnium saluti*, 1er Septembre 1582.)

60. Dans les églises de la confrérie, l'autel du T. S. Rosaire est privilégié pour les prêtres confrères, non seulement en faveur des confrères défunts, mais aussi en faveur de tout défunt, même s'il existe un autre autel privilégié dans la même église. En outre, si, dans une église, il n'existe pas d'autre autel privilégié, l'autel du T. S. Rosaire est également privilégié pour tout prêtre même non inscrit dans la confrérie, et en faveur de tout défunt. (S. C. des Indulgences, *Cameracen.*, 7 Juin 1842 ; Pie IX, *Omnium saluti*, 3 Mars 1857.)

DEUXIÈME PARTIE

INDULGENCES COMMUNES AUX CONFRÈRES ET AUX AUTRES FIDÈLES

61. Indulgence de sept ans et sept quarantaines, le premier dimanche de chaque mois, à ceux qui assistent à la procession. (S. Pie V, *Consueverunt,* 17 Septembre 1569.)

62. Indulgence plénière *toties quoties,* à partir des premières Vêpres jusqu'au coucher du soleil, le jour de la fête du Très Saint Rosaire célébrée en souvenir de la victoire remportée sur les Turcs grâce au Rosaire, auprès des îles Echinades, à tous ceux qui, après avoir reçu les sacrements, visitent la chapelle du Rosaire ou une image de la Vierge exposée dans l'église (S. C. des Indulgences, 25 Janvier 1866), et y prient aux intentions du Souverain Pontife. (S. Pie V, *Salvatoris,* 5 Mars 1572; S. C. des Indulgences, 5 Avril 1869, 7 Juillet 1885.)

Nota. — Pour gagner l'indulgence dont il vient d'être parlé, la confession pourra être faite le vendredi précédant immédiatement la fête du T. S. Rosaire. (Léon XIII, Rescrit de la S. C. des Indulgences, 19 Août 1899.)

63. Indulgence plénière un seul jour de l'octave du Très Saint Rosaire choisi au gré de chacun, pourvu qu'on reçoive les sacrements, qu'on visite la chapelle du Rosaire ou une image de la Sainte Vierge exposée dans l'église, et qu'on y prie aux intentions du Souverain Pontife. (Benoit XIII, *Pretiosus,* 20 Mai 1727; S. C. des Indulgences, 7 Juillet 1885.)

64. Indulgence plénière aux mêmes conditions à la Fête-Dieu et pour la fête du Saint titulaire de l'église. (Grégoire XIII, *Desiderantes,* 22 Mars 1580.)

---

65. Toutes et chacune des indulgences contenues dans ce catalogue peuvent être appliquées par voie de suffrage aux

âmes des fidèles qui sont morts unis à Dieu par le lien de la charité; toutefois, exception est faite de l'indulgence plénière à l'article de la mort. (Innocent XI, *Ad ea,* 15 Juin 1679.)

DÉCRET

Conformément à l'article 16 de la constitution apostolique *Ubi primum* donnée en 1898, le Ministre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs s'est occupé de dresser et de présenter à la Sacrée Congrégation des Indulgences un nouveau catalogue des indulgences du Rosaire.

La Sacrée Congrégation l'a examiné avec le plus grand soin, faisant même appel aux lumières de plusieurs de ses consulteurs.

Quand tout fut examiné mûrement, la Sacrée Congrégation fut d'avis que plusieurs choses devaient être corrigées, ajoutées, expliquées ou plus brièvement exprimées dans ce catalogue, et elle soumit toutes ces modifications à S. S. le Pape Léon XIII par l'intermédiaire du cardinal préfet soussigné.

Dans une audience du 29 Août 1899, Sa Sainteté daigna agréer les corrections. En même temps, elle approuva le nouveau catalogue selon la dernière teneur dans toutes et dans chacune de ses parties, confirma de son autorité apostolique et concéda à nouveau, autant que cela était nécessaire, toutes les indulgences qui s'y trouvent renfermées.

Dans la même audience, elle déclara abrogées et révoquées toutes celles qui, accordées aux confrères du T. S. Rosaire, n'étaient pas mentionnées dans le présent catalogue. Ainsi toute confrérie du T. S. Rosaire érigée ou à ériger par le Ministre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs jouira seulement des indulgences mentionnées dans ce nouveau catalogue. Et ce nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome à la secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Indulgences, le 29 Août 1899.

L. † *S.* Fr. Jérôme M. Card. Gotti, *Préfet.*

† A. Sabatucci, *Arch. d'Antinoë, Secr.*

APPENDICE

SOMMAIRE DES INDULGENCES CONCÉDÉES A TOUS LES FIDÈLES POUR LA DÉVOTION DU T. S. ROSAIRE

1. A ceux qui récitent au moins un chapelet chaque jour indulgence plénière une fois l'an, le jour choisi par eux, où ils reçoivent les sacrements, à condition qu'ils se servent d'un chapelet bénit par un religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs ou par un autre prêtre délégué. *(Raccolta,* édition 1898, n° 194.)

2. Indulgence de cent jours pour chaque *Pater* et chaque *Ave,* à tous ceux qui récitent le Rosaire ou au moins un chapelet, à condition que leur rosaire soit bénit par un religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs ou par un prêtre délégué. *(Ibid.)*

3. Indulgence de cinq ans et cinq quarantaines chaque fois qu'on récite un chapelet. *(Ibid.)*

4. Indulgence de dix ans et dix quarantaines, une fois par jour, à ceux qui récitent avec d'autres au moins un chapelet, soit chez eux, soit dans une église, soit dans un oratoire public ou privé. *(Ibid).*

5. Indulgence plénière, le dernier dimanche de chaque mois, à ceux qui récitent avec d'autres au moins un chapelet trois fois par semaine, soit chez eux, soit dans une église, soit dans un oratoire, et à condition que, en ce dernier dimanche, ils reçoivent les sacrements, visitent une église ou un oratoire public, et y prient aux intentions du Souverain Pontife. *(Ibid.)*

6. Indulgence plénière, un des quinze samedis consécutifs,

choisi au gré de chacun, si, chaque samedi, on reçoit les sacrements, on récite le chapelet ou l'on médite dévotement les mystères du Rosaire. *(Raccolta,* édition citée, n° 197.)

Nota. — Chaque fois que les fidèles sont légitimement empêchés d'accomplir cet exercice le samedi, ils peuvent y suppléer le dimanche sans perdre les indulgences *(Ibid.)*

7. Indulgence de sept ans et sept quarantaines tous les samedis non compris dans le paragraphe précédent. *(Ibid.)*

8. Indulgence plénière pour ceux qui, à une époque quelconque de l'année, accomplissent de pieux exercices durant neuf jours en l'honneur de la Reine du Rosaire, par la récitation de prières que l'autorité légitime a approuvées; cette indulgence est accordée le jour, choisi au gré de chacun, soit pendant la neuvaine, soit pendant les huit jours qui la suivent immédiatement où, vraiment contrits, confessés et communiés, ils prient aux intentions du Souverain Pontife. *(Raccolta,* édition citée, n° 149.)

9. Indulgence de trois cents jours pour tous les autres jours de la neuvaine pendant lesquels ces prières sont récitées. *(Ibid.)*

POUR CEUX QUI RÉCITENT LE CHAPELET DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

Sa Sainteté Léon XIII (1er Septembre 1883, 20 Août 1885, 23 Juillet 1898) a concédé à perpétuité les indulgences suivantes :

10. Indulgence plénière à ceux qui, le jour de la fête du Rosaire, ou un jour de l'Octave, reçoivent les sacrements, visitent une église et y prient aux intentions du Souverain Pontife, à condition d'y réciter un chapelet, soit publiquement dans une église, soit d'une façon privée, le jour de la fête et chacun des jours de l'octave.

11. Indulgence plénière à ceux qui, après l'octave de la fête du Rosaire, récitent le chapelet au moins dix fois dans le cours de ce même mois d'Octobre, soit en public dans une église, soit d'une façon privée, le jour, choisi par eux, où ils reçoivent les sacrements, visitent une église et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

12. Indulgence de sept ans et sept quarantaines pour chaque jour du mois d'Octobre, où les fidèles récitent un chapelet, soit en public dans une église, soit d'une façon privée.

13. Toutes et chacune des indulgences contenues dans ce sommaire sont applicables aux âmes qui souffrent dans les flammes du Purgatoire. (*Raccolta,* édition citée. p. 22, n° 4.)

La Sacrée Congrégation des Indulgences et des Reliques a reconnu comme authentique le présent sommaire des indulgences accordées à tous les fidèles pour la dévotion du Rosaire, et elle en a autorisé l'impression et la publication.

Donné à Rome, en la secrétairerie de cette même Congrégation, le 29 Août 1899.

L. ✝ *S.* Fr. J.-M. Card. Gotti, *préfet.*

✝ A. Sabatucci, *arch. d'Antinoë, secr.*

Quimper, typ. de Kerangal.

LETTRE-CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DU DIOCÈSE

Prescrivant des Prières

A l'occasion du Sacre de Monseigneur Dubillard.

Quimper, le jeudi 15 Février 1900.

Messieurs & Chers Confrères,

Le long deuil de l'Église de Quimper va finir, et nous recevrons bientôt notre chef et notre père.

Depuis la nomination officielle du 7 Décembre 1899, sous l'impression de ce qu'une voix unanime, et particulièrement la parole autorisée de l'éminent Archevêque de Besançon nous a appris de touchant et de flatteur sur Monseigneur Dubillard, nous suivons, d'étape en étape, une voie ascendante de joies intimes.

La cérémonie du Sacre aura lieu, dans la Basilique métropolitaine de Besançon, le samedi 24 Février. Plusieurs prêtres déjà se proposent d'y représenter notre diocèse ; tous, clergé et fidèles, voudront y tenir les premières places par leurs vœux et leurs prières.

Le nouvel élu, élevé à la plénitude du sacerdoce par l'onction sainte et l'imposition des mains, sera aussitôt enrichi des dons et des grâces que la consécration confère par elle-même. A la Juridiction déjà reçue du Souverain-Pontife s'ajouteront, comme couronnement, les prérogatives et les pouvoirs attachés au caractère épiscopal. Il appartient à l'Évêque de bénir et de consacrer, d'administrer seul les sacrements de la Confirmation et de l'Ordre, aussi bien que de gouverner, d'apposer les sanctions, de déléguer les pouvoirs et d'accorder les autorisations légitimes et valides.

Le Pontife apparaît alors dans toute sa majesté. Les ornements multiples dont il est revêtu manifestent les différents degrés du sacerdoce réunis et résumés en sa personne ; et le peuple chrétien dans l'éclat et la richesse de ses attributs reconnaît la grandeur de son autorité et les marques imposantes de sa mission.

Lorsque Dieu appelle aux dignités et aux honneurs, Il impose un surcroît de devoirs et de responsabilités ; on ne monte que pour trouver toujours la croix sur le Calvaire.

La mitre domine et brille, mais c'est le casque des combats et des luttes à soutenir pour la foi. La crosse, insigne du haut commandement, pèse parfois au bras qui la porte ; et la balance est difficile entre la douceur qui incline au pardon et une juste sévérité qui ne doit pas fléchir. L'anneau d'or, avec sa pierre précieuse, symbolise l'alliance entre le Pasteur du diocèse et son Église, et figure en même temps les soucis et les souffrances de l'amour qui s'immole pour les âmes. Si dans les sandales, riches aussi, nous entrevoyons ce qui ravissait le prophète : *Quam speciosi pedes evangelizantium pacem evangelizantium bona*, qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent les vrais biens (Ps. 52, 7), nous n'ignorons pas les fatigues de l'apostolat dans une vie vouée à des labeurs sans repos ni trêve.

Demandons à Dieu pour notre Évêque l'abondance des grâces qui font les gardiens vigilants, les défenseurs invincibles de la vérité, qui allègent le fardeau du gouvernement, consolent le cœur et tempèrent les sollicitudes du père de famille, relèvent et soutiennent les forces physiques et morales, nécessaires pour l'évangélisation d'un vaste diocèse. A la prière nous joindrons les promesses du respect, de la docilité et de l'amour. Qu'en arrivant au milieu de nous, Monseigneur Dubillard, au-dessus des charmes qu'offre le pays breton aux regards de ceux qui ne le connaissent pas encore, soit surtout touché de nos sentiments chrétiens, des manifestations de notre foi, et puisse constater avec bonheur que la réalité répond bien à ce qui a été dit de ses futurs diocésains, dans la Franche-Comté. Avec la ferveur de notre piété filiale, avivée par le souvenir de nos épreuves passées, élevons vers le Ciel le cri de nos souhaits et de nos espérances : *ad multos annos !* que Dieu nous envoie et nous conserve notre nouveau Pontife, pour de nombreuses années, *ad multos annos !*

POUR CES MOTIFS,

Dimanche prochain, 18 Février, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, on chantera, immédiatement après la grand'messe, l'hymne *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison correspondants.

Ce même jour, au salut du Saint-Sacrement, on chantera, outre les prières ordinaires, le *Sub tuum* et l'antienne des secondes Vêpres de saint Corentin, avec les versets et oraisons qui s'y rapportent.

Toutes les communautés religieuses et les pieux fidèles sont invités à faire une communion, le Samedi 24 Février, jour du Sacre de Monseigneur Dubillard, ou un des jours précédents.

Veuillez bien agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

ÉMILE FLÉITER. FRANÇOIS CORRIGOU.

Nota. — *Les prêtres qui auraient l'intention d'assister au Sacre sont priés d'en donner avis, au plus tôt, à l'Évêché de Quimper.*

QUIMPER, TYP. DE KERANGAL, IMP. DE L'ÉVÊCHÉ.